



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



(2L2S)

**Le déclin des communes de grands ensembles : effet de la forme urbaine ou
de la ségrégation sociale ?**

Jean-Bernard CHEBROUX

Thèse de doctorat de Sociologie

Sous la direction de Jean-Marc STÉBÉ, Professeur des Universités

Jury :

2012

SOMMAIRE

Introduction	7
PROBLÉMATIQUE	
DES EXCLUS DANS LES GRANDS ENSEMBLES : CAUSE DE LEUR DECLIN OU MODALITE SPATIALE DE LA SEGREGATION SOCIALE ?	25
CHAPITRE I	
L'EXCLUSION SOCIO-ECONOMIQUE DEPUIS LES ANNEES 1970 : UN PREMIER SIGNE DE LA SEGREGATION SOCIALE MODERNE	29
A- Le contexte de l'exclusion : un régime politique néolibéral	30
B- Analyses sociales, politiques et sociologiques de l'exclusion	41
C- Les effets économiques et sociaux de l'exclusion	55
CHAPITRE II	
LE DECLIN DES GRANDS ENSEMBLES : EFFET ET MODALITE SPATIALE DE LA SEGREGATION SOCIALE PERSISTANTE DES MOINS QUALIFIES ?	67
A- Exclusion, relégation spatiale et « ghettoïsation » dans les grands ensembles	68
B- Des politiques de la ville et sociales territorialisées inefficaces	79
C- Lacunes institutionnelles, ghettoïsation et déclin social urbain	92
D- Le déclin social des communes de grands ensembles : un effet d'une modalité spatiale de la ségrégation sociale ?	109
PREMIÈRE PARTIE	
LES ULIS AU TOURNANT DES ANNEES 2000 : LES SIGNES DU DECLIN SOCIAL AU SEIN D'UN ESPACE DE CLASSES MOYENNES	115
CHAPITRE III	
LES ULIS : DU GRAND ENSEMBLE POUR UNE « VILLE NOUVELLE » AU PEUPLEMENT EN DIFFICULTES	118
A- Présentation générale de la commune	118
B- L'observatoire local : un dispositif stratégique de recueil de données multiples	130
C- La structure sociodémographique et économique déclinante de la population	138
1. La dynamique de décroissance démographique : plus de départs, faibles décès et naissances, et vieillissement	139
2. La sous-moyennisation de la population	144
CHAPITRE IV	
DES SIGNES IMPORTANTS DE PRECARITE, D'EXCLUSION ET DE TENSIONS SOCIALES	154
A- La demande de logement social, indicateur de relégation socio-spatiale locale	154
B- Présence importante de la précarité socio-économique	164
1. Un chômage « officiel » faible et fluctuant selon les sources	165
2. Une estimation de l'ensemble des sans emploi et sous-employés de la ville	170
C- Une importante population issue de l'immigration	184
1. De l'immigration à la population ethnique	185
2. La « population ethnique » aux Ulis : une population précaire de l'immigration surtout dans l'habitat social	190

D- Insécurité élevée de voisinage et dans l'espace public : violence, prédation et drogue.....	204
1. La violence et les prédations constatées par la police et d'autres acteurs locaux	204
2. Violences et désordres nombreux dans la plupart des espaces de la ville	215
3. L'usage et la vente de drogue très répandus.....	221

DEUXIÈME PARTIE

DES VILLES DE GRANDS ENSEMBLES EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN : DES SITUATIONS SOCIALES NEGATIVES..... 229

CHAPITRE V

DES GRANDS ENSEMBLES DIFFERENTS DANS DES CONTEXTES SPATIAUX VARIES	231
A- Un grand quartier d'une petite ville en croissance continue : Pierrelatte (Gard)	233
B- Une grande Cité à l'écart des villes et du village communal : Farébersviller (Moselle)	239
C- Une grande Cité en périphérie d'une petite ville et à l'écart du village communale : Behren- lès-Forbach (Moselle).....	246
D- Une petite « Ville nouvelle » à distance des villes et du village communale : Mourenx (Pyrénées-Atlantiques)	252
E- Plusieurs quartiers d'une petite ville : Bagnols-sur-Cèze (Gard)	264
F- Une grande « Ville nouvelle » entre deux villages proche d'une grande ville : Rillieux-la-Pape (Rhône)	271

CHAPITRE VI..... 282

LA SIMILITUDE DES SITUATIONS ET DES DYNAMIQUES SOCIALES NEGATIVES SOUS DES FORMES VARIEES	282
A- Des univers sociaux et urbains contrastés mais modestes	283
B- La décroissance démographique post-construction des grands ensembles	295
C- L'amplification de la dé-densification et du vieillissement des ménages	307
D- Une population plus ouvrière et déconnectée du travail.....	320
E- Violence et insécurité dans les relations sociales.....	326

TROISIÈME PARTIE

DES MILIEUX SOUMIS A LA SEGREGATION SOCIALE ET URBAINE 333

CHAPITRE VII

LES COMMUNES DE GRANDS ENSEMBLES ETUDIEES : DES MILIEUX TENDUS COMPLIQUANT L'INTEGRATION SOCIALE.....	336
A- Pauvreté culturelle, précarité économique et violence dans les grands ensembles.....	337
1. Pauvreté économique et culturelle dans des contextes urbains différents	338
2. Une ambiance « lourde » d'habitation.....	352
3. Des institutions « dépassées » par les difficultés et la violence.....	364
B- « Ghettoïsation » des espaces et des conduites sociales : un processus affectant les zones de grands ensembles.....	370
1. Un processus structurel : la « ghettoïsation des ghettos » traditionnels et des espaces marginalisés ...	371
1. Une redéfinition du ghetto adaptée monde contemporain	386
2. Du ghetto au déclin social urbain des communes de grands ensembles.....	404

CHAPITRE VIII

LES DETERMINANTS PRODUCTIFS ET SOCIAUX DU DECLIN DES GRANDS ENSEMBLES.....	419
A- Constructions défectueuses, urbanisme inadapté et développement urbain défavorable aux grands ensembles.....	420
1. Historique sociale et politique de la construction des grands ensembles	421
2. Des défauts multiples de production urbaine et d'habitat.....	442
3. Évolution des espaces résidentiels et de la fonction des grands ensembles.....	462

B- Déclin des grands ensembles et logiques politiques et sociales ségrégatives.....	470
1. La détermination politique et étatique de la « crise » des grands ensembles.....	471
2. La logique ségrégative des rapports sociaux aux grands ensembles	479
3. La spirale des ségrégations sociales et urbaines	500
4. Rénovation des grands ensembles : de l'objectif de mixité aux effets de la ségrégation urbaine	507

CONCLUSION

COMMUNES EN DECLIN ET SEGREGATION EN HAUSSE : LA LOGIQUE SOCIALE D'UNE FORME D'INEGALITE SPATIALE.....	533

Liste des Sigles	547

Annexe

Les onze minima sociaux en France en 2011.....	550

BIBLIOGRAPHIE	551

Résumé.....	574

Introduction

Dans les pays démocratiques d'économie avancée du monde et en France, depuis le démarrage de la crise-mutation de l'économie industrielle à partir du milieu des années 1970, deux types de phénomènes sociaux et urbains ont émergé et se sont développés sous des formes diverses dans le temps et l'espace : la paupérisation croissante de ceux subissant l'exclusion et la précarité économique et sociale ; et leur relégation urbaine dans les espaces urbains résidentiels dévalorisés socialement. Ce double mouvement de différenciation de la structure sociale suscite des tensions vives, notamment dans les villes qui en constituent le principal théâtre de manifestation.

Parmi les réactions de la part de ceux qui subissent la mise à l'écart urbaine, les émeutes des adolescents et jeunes adultes illustrent le plus nettement ce manque d'intégration de familles les plus fragiles du fait de l'absence de structures et de mesures éducatives, d'appui et d'insertion sociale suffisantes. Elles surgissent généralement à la suite d'une intervention policière brutale, en tous cas jugée telle, pouvant se solder par la mort d'une ou de plusieurs personnes. Cet été 2012 par exemple, à Amiens, dans son quartier Nord dans lequel des voitures brûlent régulièrement depuis plusieurs mois, le taux de chômage, la population d'origine immigrée, le trafic de drogue et un climat de violence des jeunes s'y sont fortement développés, faisant se détourner certains organismes d'intervention médicale, deux nuits d'émeutes ont éclaté du dimanche 12 au mardi 14 août, faisant dix-sept policiers blessés et plusieurs millions d'euros de dégâts en voitures et bâtiments publics incendiés (trois établissements dont une école primaire et un centre sportif). L'origine étant imputée à une intervention policière pour arrêter et contrôler un automobiliste s'amusant à rouler vite et à contresens dans les rues, près d'une cérémonie d'hommage à un jeune homme mort en moto trois jours avant¹. En Grande-Bretagne, un an auparavant, pendant l'été 2011, la mort le jeudi

¹ « Émeutes d'Amiens : l'intervention policière était "justifiée" », *Lepoint.fr*, 23.08.2012 ; « Émeutes : les habitants d'Amiens sous le choc », *Lepoint.fr*, 14.08.2012

04 août d'un homme noir de 29 ans à Tottenham, quartier pauvre multiethnique du nord de Londres, a déclenché des flambées de violence collective et d'affrontements avec la police étendues à Londres puis dans d'autres agglomérations, Birmingham, Manchester, Bristol ou Leicester². Selon un schéma identique à celui des soulèvements de nombreux groupes de jeunes de quartiers sociaux en France en octobre-novembre 2005³, ces violences britanniques font suite à une longue série d'événements de ce type depuis 1958 à Notting Hill (Ouest londonien), date des premiers soulèvements de pauvres urbains après la dernière guerre en Europe de l'Ouest (Esteves, 2011).

En France, les premières « émotions populaires » modernes de ce type sont apparues dès la fin des années 1970 dans l'agglomération lyonnaise, dans des quartiers de grands ensembles d'habitat où les conséquences de la désindustrialisation se sont le plus manifestées avec la hausse du chômage auprès des ouvriers et des employés, composés en majorité d'immigrés, et de leurs descendants, peu qualifiés (Mucchielli, 2011). Les émeutes fortement médiatisées de 1981 aux Minguettes à Vénissieux, dans cette même agglomération, ont marqué le début du caractère socialement problématique de ce contexte d'inégalités sociales dont le défaut d'intégration des jeunes des catégories populaires constitue un trait majeur. Leurs « fureurs banlieusardes » éclatent sous la domination de deux sentiments suscités par cette expérience d'exclusion (Bachmann, Le Guennec, 1997) : la sensation de l'impasse et la conscience du mépris, des groupes dominants et de l'État.

Depuis le début des années 1990, avec des événements de ce type ayant eu lieu à Vaulx-en-Velin (banlieue lyonnaise), puis dans l'ouest de l'agglomération parisienne (Argenteuil, Mantes-la-Jolie et Sartrouville), la violence émeutière en France s'est installée de manière quasi continue et durable sur tout le territoire, avec ses manifestations chaque année, presque chaque semaine : pour 2011, Alain Bertho relève sur son site « Anthropologie du présent »⁴ 34 émeutes en France, hors échauffourées liées aux fêtes du 14 juillet et de la Saint-Sylvestre (sauf les affrontements jeunes-polices de l'Est parisien) ; et pour 2012, il en dénombre 13 jusqu'au 23 juin, avec deux articles retraçant les émeutes des nuits du 21-22 janvier et du 3-4 mars à Forbach (lié au quartier de Wiesberg). Cette dernière ville fait partie d'une communauté de communes à laquelle appartient une un des terrains de notre recherche,

² *Le Monde*, « Londres connaît sa pire nuit d'émeutes depuis des années », *Lemonde.fr*, 07.08.2011.

³ Suite à une émeute à Clichy-sous-Bois (93), près de 300 communes ont été atteintes par des incidents de gravité diverse pendant trois semaines, totalisant près de 10 000 incendies de véhicules de particuliers et plusieurs centaines d'incendies de bâtiments publics, notamment d'établissements scolaires.

⁴ <http://berthoalain.com>, consulté le 22 juillet 2012.

Behren-lès-Forbach en Moselle, dont sa Cité, un des grands ensembles construits pour le bassin houiller de Lorraine, a été gagnée par ce mouvement contestataire.

Ainsi, une nette élévation du niveau de violence entre jeunes et police s'est développée par rapport aux années 1980 en France, avec une hausse du nombre de jeunes concernés, et la diversification des actes, entre voitures, poubelles, magasins, et autres établissements brûlés, pillages de commerces et autres dégradations d'équipements publics, sociaux et privés (Mucchielli, 2011). L'incompréhension et l'impuissance politiques restent fortes puisque des politiques sociales et urbaines se sont accumulées et renforcées dans ces lieux depuis cette période sans résultats tangibles. D'une part, la politique intitulée « Développement social des quartiers », puis « Développement social urbain » dans les années 1980, s'est transformée en « Politique de la ville » structurée par un ministère, une administration centrale particulière et une loi d'orientation pour la ville (1991). D'autre part, le contrôle policier des territoires urbains concernés s'est accru avec la création d'un service spécifique au sein des Renseignements généraux et d'une unité d'intervention dans la police urbaine, la Brigade anti-criminalité (BAC).

Cependant, le versant d'animation sociale des habitants précaires et exclus de la politique de développement social (participation à des projets divers), et qui tend à se restreindre par ses principaux promoteurs et opérateurs (Tissot, 2007), a globalement échoué : le niveau de participation des populations marginalisées reste faible, en raison tant du manque de moyens institutionnels que du déficit de médiation entre habitants et décideurs par des organisations politiques ou associatives. Celles-ci sont en déclin depuis trente ans ou parfois instrumentalisées pour acheter la « paix sociale ». Sans autre intervention extérieure et institutionnelle de développement économique, de manière globale, tous les problèmes visés persistent depuis près de 20 ans, ce que relève la Cour des Comptes dans son quatrième rapport (2012) sur la politique de la ville (Epstein, 2012) : inégalités sociales de territoires ; difficultés de mobilisation des politiques publiques et de répartition des moyens sur les sites ; ainsi que mauvaise articulation entre le Plan national de rénovation urbaine (PNRU) mis en place en 2003, aux effets sociaux faibles⁵, et les politiques sociales proprement dites.

En effet, l'éloignement par rapport au système de représentation politique est patent : faible intérêt (accentué par l'interdit du vote) pour les élections des catégories étrangères non-communautaires ; tendance à la stigmatisation et au repli communautaire des groupes arabo-

⁵ Ce que les rapports parlementaires de 2007 (Sénat) et de 2010 (Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale) ont déjà indiqué.

musulmans et noir-africains non ou faiblement insérés ; faible intégration globale des habitants en difficultés socio-économiques dans les sections locales des partis et dans les équipes municipales ; et, sur le plan national, insuffisante prise en compte des attentes d'intégration par les grands partis politiques de gauche, traditionnellement relais des revendications ouvrières et des populations d'origine étrangère. Plus globalement, cette crise d'intégration relève, selon certains (Donzelot, 2006), d'une « question urbaine » qui ne recouvre pas seulement le constat de l'existence de la misère et/ou de la violence en zone urbaine, mais exprime plutôt l'idée que les solutions régulatrices dépendent des instances et des acteurs politiques, économiques et sociaux – des niveaux locaux et national – ayant un pouvoir de régulation en milieu urbain. Cependant, l'action locale, d'ordre spatial et/ou social, ne suffit pas pour produire le changement des situations sociales des habitants : elle omet l'action au niveau des structures sociales et des rapports sociaux d'ordre global, à intégrer dans la sphère politique (Garnier, 2010).

Sur le plan analytique d'ailleurs, divers travaux inclinent à distinguer entre d'un côté, les déterminants sociaux de ces problèmes urbains, comme l'évolution des rapports sociaux de production de la société, et, de l'autre côté, leur cadre spatial dans lequel ils se manifestent, ou encore les effets spatiaux qu'ils produisent. Ces deux aspects, sociaux et spatiaux, ne sont pas sans lien, comme l'attestent l'approche d'analyse des effets de l'espace, associés à ceux des rapports sociaux, sur les conduites sociales (Remy, 1998). Par exemple, en région parisienne, les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de logement, voire d'équipement ont des effets ségrégatifs non souhaités qui renforcent les inégalités sociales d'intégration urbaine (Préteceille, 2004) ; ce que l'État et les collectivités locales ne prennent pas suffisamment en compte. Et la spécialisation sociale des territoires s'accroît avec les tendances à l'entre-soi sélectif des plus riches et des plus qualifiés souvent à proximité des équipements scolaires les mieux « fréquentés » (Maurin, 2002).

À partir de ce contexte, notre problématique s'est développée autour de questions relevant d'une sociologie des espaces qui connaissent une transformation sociale ayant des effets sur les rapports sociaux locaux, sur les dynamiques des pratiques et des représentations sociales. Le sujet porte plus précisément sur le type d'espace qui, sous l'effet de plusieurs mouvements de mobilité spatiale et sociale des habitants, et de politiques spatiales particulières des pouvoirs publics, s'est métamorphosé au point d'être devenu un objet-enjeu central de cristallisation sociopolitique pour le devenir de la société urbaine moderne : les localités

urbaines de grands ensembles d'habitation, devenues pour l'essentiel des lieux de relégation des plus précaires, fragiles et discriminés des agglomérations ou des bassins d'habitat.

Ces environnements résidentiels sont devenus assez rapidement, depuis leur création, des lieux de tensions et de difficultés sociales multiples et intenses, que les instances et les politiques sociales peinent chroniquement à résoudre depuis près de cinquante ans. Car dès la livraison des premiers grands ensembles par l'État dans les années 1950, les critiques par des observateurs et leur rejet par certains occupants, pour de multiples défauts conceptuels et pratiques, se sont rapidement exprimés. Défauts matériels et physiques d'abord, qu'une partie des acteurs politiques a reconnu très tôt, mais sans pouvoir les corriger totalement avec la rapidité de la dynamique de production (Peillon, 2001 ; Fourcaut, 2002 ; Voldman, 2002). Défauts d'ordre social ensuite, concernant l'ennui et le stress résidentiel que procurent la plupart des environnements construits, en raison d'une part, de l'absence d'activités et d'animation reliées à des traditions festives et locales (Lefebvre, 1960), d'autre part, de la promiscuité forte liée à la sonorité des cloisons et au vide des espaces intérieurs et extérieurs, sans oublier les défauts d'équipements de toute sorte, la monotonie des formes architecturales et urbaines et la distance physique, culturelle, symbolique et sociale avec les environnements. Avec la crise-mutation de l'économie à partir des années 1970, ce sont ajoutés les problèmes sociaux (paupérisation, tensions, violence, délinquance) liés à la précarisation de certaines catégories modestes et moyennes dans ces peuplements et à l'arrivée des ménages en difficultés sociales, en remplacement des catégories moyennes et supérieures parfois en recherche de conditions d'habitat plus confortables sur les plans physique et social.

Puisque les modes de régulation de cette question depuis plus de trente années apparaissent inefficaces, est-ce lié à une incapacité ou à un refus conscient de la part des responsables politiques à mettre en œuvre des mesures adaptées ? Car selon le paradigme simmelien de la pauvreté (Simmel, 2005), les acteurs dominants sont déterminants pour caractériser son état. Depuis la fin du XIX^e siècle en Europe, ce sont à travers les rapports sociaux que les plus aisés, selon leurs intérêts et leurs points de vue, apportent des moyens divers aux dominés pour éviter le risque de colère révolutionnaire. En fait, leur investissement dans les conditions d'existence des plus pauvres et des moins utiles au travail dépend du caractère du lien social entre eux. Ainsi, dans un premier temps, pendant une grande partie du XX^e siècle, la question sociale était fortement indexée aux problèmes de production dans le domaine industriel, dont les conflits manifestaient des liens, somme toute étroits, basés sur l'utilité fonctionnelle. Loin de complètement disparaître, ce type de liens se voit rejoint, et par endroit menacé, par un

autre type de lien d'interdépendance, plus relâché. La raison en est l'exposition à une nouvelle division internationale du travail qui fournit à l'étranger des quantités de main d'œuvre bon marché que ne peuvent pas concurrencer les ouvriers des sociétés riches.

Ce type de lien beaucoup plus relâché existait déjà pendant les Trente glorieuses (1945-1975) au détriment des groupes d'« inadaptés », alors même que cette période offre une image de « collaboration » fonctionnelle idéale, avec une « économie du plein emploi »... sauf pour ceux qui en étaient exclus (Klanfer, 1965 ; Labbens, 1969 ; Donzelot, 1994 ; Clavel, 1998). Par la suite, la mutation de l'économie depuis les années 1970 a engendré des quantités croissantes de pertes d'emploi et de situations de chômage. Les niveaux sont tels qu'ils ont pris le sens à la fin des années 1990 et au début des années 2000 d'une décomposition du lien de domination économique antérieur : le salariat s'est mué en « précarité » (Castel, 1995 ; Clavel, 1998 ; Donzelot, 2004).

Face à la croissance du nombre des « valides inutiles », mais aussi à l'anxiété de groupes modestes et moyens intégrés, avec la généralisation du risque de déclassement, de précarité et d'exclusion sociale dans les années 1980 et 1990 (Maurin, 2002, 2004 ; Bertho, 1997), les dominants usent alors de comportements ségrégatifs plus ou moins appuyés, notamment dans le domaine résidentiel, qui varient dans le temps et dans l'espace (Grafmeyer, 1994). Selon le paradigme de la pauvreté appliqué à la territorialisation urbaine, le relâchement partiel ou la faiblesse chronique de l'interdépendance entre certaines catégories supérieures et les couches les plus basses de l'échelle sociale, entraînent une moindre nécessité de leur cohabitation proche dans l'espace urbain (Donzelot, 2003).

Ce qui explique la tendance à la ségrégation résidentielle à tous les niveaux de la hiérarchie sociale. Il reste donc aux autorités publiques, dans la sphère de la reproduction sociale (Dubet, Martucelli, 1998), de porter une attention aux conditions de vie et de participation sociale (Schnapper, 2001), notamment en milieu urbain, des plus exclus, précaires et fragiles socialement. Leur bien-être dans les villes constitue d'ailleurs une condition du développement qualitatif de celles-ci, en leur donnant les moyens d'une intégration urbaine, dans le but de favoriser la cohésion sociale d'ensemble de la société (Bourdin, 2006 ; Donzelot, 2006).

Ainsi, la persistance, l'ampleur et la multiplicité des situations de crise de gestion politique des problèmes et des tensions liés à la concentration territoriale des plus pauvres et exclus, a engendré depuis le début des années 1990 une large préoccupation sociale vis-à-vis des phénomènes de dégradation sociale et matérielle de certains secteurs d'habitat urbain.

L'émergence de zones marginalisées, souvent identifiées aux seules « banlieues » dédaignées ainsi qu'à des ghettos contemporains dans l'imaginaire du sens commun (Stébé, Marchal, 2009), s'est d'ailleurs généralisée depuis plus longtemps, une quarantaine d'années au moins, au point qu'elles constituent un objet d'une spécialisation tant sociologique que d'autres disciplines des sciences sociales (*e.g.* Vieillard-Baron, 1990 ; Donzelot, 1991 ; Dubet, Lapeyronnie, 1992 ; Wacquant, 1993 ; Paugam, 1995 ; Désigaux, 1996 ; Cuillier, 1999 ; Avenel, 2007 ; Baudin, Genestier, 2002 ; Damon, 2004 ; Stébé, 2007 ; Jaillet, Perrin, Ménard, 2008). Ce sujet recouvre un nœud de problématiques scientifiques, sociales et politiques, étant donné qu'il est « sous influence » de lectures sociales et savantes multiples, oscillant entre ambivalence et simplisme, et entre instrumentalisation idéologique et politique (Chevalier, 2005) mais aussi théorique (Kokoreff, 2007).

Effectivement, l'analyse de phénomènes sociaux se reproduisant dans toute une série d'espaces urbains résidentiels partageant des caractéristiques proches ne peut se contenter de recherches se limitant à des processus sociaux trop particuliers, comme la relégation et l'immobilité dans les quartiers « sensibles », les mouvements de périurbanisation des classes moyennes, ou encore le retour aux centres-villes des classes supérieures, si l'on se réfère en partie à la typologie de « la ville à trois vitesses » de Jacques Donzelot (2004). Examinés isolément, ces processus ne rendent compte que partiellement de l'évolution des structures sociales et des usages particuliers des espaces qu'ils traversent. Par ailleurs, les analyses en termes de polarisation ou de mixité sociale des espaces résidentiels se cantonnent souvent à des constats quantitatifs sur les parts de catégories sociales différentes en coprésence. Elles ne visent pas souvent, de manière simultanée, les phénomènes liés aux problèmes publics qui se manifestent dans ces espaces et qui traduisent les formes et le sens des rapports sociaux et des pratiques locales qui s'y développent.

Notre recherche s'est alors centrée sur les espaces significatifs sur le plan sociopolitique, telle une commune, qui connaissent de multiples processus divergents, mais coexistants en leur endroit. Car si les études se sont accumulées sur la description des conduites de multiples groupes sociaux dans les « cités », ou sur les modes de vie et les attitudes de certaines catégories de citoyens tels les pavillonnaires sur les « questions sociales », que sait-on sur les évolutions d'ensemble d'un espace de taille plus importante, où se manifestent des dynamiques sociales multiples, aux interactions variables, et aux déterminants endogènes et exogènes spécifiques, selon des dimensions et des contenus divers ?

En élargissant l'analyse à des phénomènes observables à une échelle spatiale elle-même élargie, *i.e.* des villes-communes plutôt que les seuls espaces d'habitat dégradés, aussi grands soient-ils, le questionnement sur les déterminants des situations de crise socio-urbaine et leur sens par rapport à l'ensemble de la société reste pertinent. Sur un plan théorique, l'évolution de la structure et de la dynamique sociales des espaces locaux ne dépend-elle pas des modifications des structures socio-spatiales qui ont des effets sociaux divers sur l'intégration urbaine et la cohésion sociale, selon l'interaction avec d'autres facteurs? Par exemple, l'évolution des positions sociales des habitants dans les espaces urbains a nécessairement des effets sur la dynamique des rapports sociaux et des pratiques sociales internes et externes de ces espaces, en relation avec les caractéristiques urbaines des zones : fonctions qu'elles remplissent, variété des immeubles, configuration des rues, présence d'activités, ou encore densité démographique...

Mais comment aborder cette analyse des évolutions sociales des espaces urbains ? Les premières recherches ont montré que les analyses peuvent couvrir plusieurs thèmes qui traitent de cette question et notamment des espaces dans lesquels l'intégration sociale est en panne. Ce dysfonctionnement est expliqué en grande partie par les évolutions majeures des villes en raison de leur morphologie, de la taille croissante, et de leurs fonctions, de plus en plus complexes, ce qui entraîne un affaiblissement des capacités urbaines intégratives.

Dans ce sens, les secteurs urbains « sensibles » seraient des cas empiriques significatifs de la notion de ville « fragmentée » (Dorier-Apprill, Gervais-Lambony, 2007) résultant d'une différenciation territoriale interne liée aux dynamiques sociales de ses composantes populationnelles. Henri Lefebvre (1968, 1970, 1973, 1974) a le premier décrit un effet d'éclatement des villes lié à leur forte croissance depuis les années 1950. L'éclatement correspond selon lui d'une part, à une « implosion » des centres urbains, avec la concentration excessive des personnes et des objets, et d'autre part, à l'« explosion » des limites des villes, *i.e.* une extension désordonnée, soutenue par des programmes d'urbanisation, d'inspiration fonctionnaliste, mis en place par l'État pour la construction de logements.

Ce double phénomène, notamment l'étalement urbain, se diffuse de manière sans précédente dans l'histoire urbaine française ainsi que dans celle du monde entier. Une partie importante de catégories ouvrières et employées, déplacée dans ces nouveaux espaces, en a mesuré les conséquences en termes de déstructuration de communautés résidentielles antérieures, à l'identité dite « populaire » : elles se sont retrouvées dans des milieux d'habitat atomisés, composés d'un mélange de catégories sociales de profil très varié, tout en étant placé dans un

état de « nomadisme » imposé pour rejoindre les lieux de travail ou de consommation, du fait de l'éloignement des centres de toutes sortes. Cette situation résidentielle est devenue cruellement problématique à mesure que se révélait le manque de moyens pour l'assumer, notamment lorsque le chômage et la précarité socio-économique se sont diffusés à partir des années 1970.

En effet, les effets nuisibles à l'intégration sociale de la dispersion des villes ont été perçus assez largement par les sociologues urbains de l'après Seconde Guerre mondiale, à l'instar de Raymond Ledrut (1968) qui dans son ouvrage *L'espace social de la ville* évoque la « diminution de l'individualité collective de la ville et de la personnalisation des quartiers », ou encore pour le dire autrement « [la régression] de la vie et de la conscience collectives, alors que la vie sociale et son réseau ont tendance à augmenter » (cité par Stébé, Marchal, 2010, p. 115). Dans leur ouvrage, *Sociologie urbaine*, Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal (2010) rappellent que les fondateurs de la sociologie française ont identifié dès la fin du XIX^e siècle la distension des liens sociaux dans le processus de développement urbain poussé par l'industrialisation ayant des effets sur les plans affectifs et identitaires.

Des travaux sur des phénomènes divers ont abordé cette question : le suicide, l'organisation du travail, les conditions de vie économique, la vie sociale ou religieuse.... La cause des tensions et des conduites de perte de sens est souvent imputée à l'évolution du champ de la production et de l'organisation du travail générée par le développement industriel. D'un type de lien social « mécanique » fondé sur une conscience collective et des liens affectifs forts d'appartenance aux mêmes communautés réalisant une gamme d'activités peu variée – des « alvéoles » assez autonomes selon Émile Durkheim (2007) –, la société est passée à un type « organique » de liens avec la complexification de la division du travail, présentant des fonctions spécialisées, du fait de la multiplication et de la diversification des activités de production, imposant une individualisation des consciences et une plus forte distance entre individus (Tönnies, 1977).

La transformation du lien social dans le temps est donc liée autant à la mutation des structures sociales qu'à celle des structures spatiales de la société : d'une part, une plus grande possibilité de mobilité sociale et spatiale s'offre aux individus avec l'extension et la diversification des réseaux sociaux et des espaces géographiques de mobilité ; et d'autre part, les agglomérations urbaines s'accroissent et se différencient à mesure qu'augmentent et se diversifient les activités sociales qui s'y produisent. Cette évolution présente une double dynamique : d'abord la croissance démographique, puis le développement quantitatif et

qualitatif des activités, avec leur diversification et leur adaptation. Ce dernier point n'est cependant pas toujours garanti selon Lefebvre : par exemple, la croissance de la main-d'œuvre, qui ne va pas sans inégalités et tensions, nécessite de la formation pour l'adaptation à la spécialisation des fonctions, mais aussi des logements, ou encore un accès à la consommation et aux loisirs.

Dans l'analyse de ces évolutions, le statut épistémologique de l'espace géographique du social prend de la valeur : il apparaît autant comme dépendant de la dynamique des modes globaux d'organisation du travail social, que comme déterminant des évolutions sociales et culturelles des rapports sociaux de production. C'est pourquoi il constitue un enjeu d'ordre politique pour sa maîtrise : sa production est motivée par la recherche d'adaptation aux usages et aux valeurs des individus et des groupes (Halbwachs, 1970), ce qui rend sa production et sa consommation centrales dans les rapports sociaux, au-delà de la seule production d'objets matériels (Lefebvre, 1970).

La ville doit ainsi être perçue moins comme le lieu de la reproduction des moyens de production à des fins économiques (vision marxiste traditionnelle), que comme le cadre tout à la fois produit et support-enjeu des rapports sociaux de la société (Lefebvre, 1968) : l'espace se compose ainsi de manière différentielle, avec des parties, centrales et périphériques, à appréhender selon une « lecture symptomale » (Lefebvre, 2000, p. 79), en ce que leur état, plus ou moins pratiqué, entretenu ou abandonné, révèle les rapports sociaux dans la ville.

La ville représente ainsi un territoire de lieux constituant une matrice d'organisation, d'interactions et d'interdépendances sociales, ayant deux implications théoriques (Voyé, 2002) : le développement de phénomènes cinétiques (flux et temporalités multiples entre lieux) qui produisent eux-mêmes de la ville ; et la production d'effets de milieu. Cette approche de la dynamique urbaine est sensible aux inégalités socio-spatiales du fait de la sélectivité sociale des lieux qui structurent le développement de la vie urbaine (Plouchard, 1999). Les programmes d'habitat et d'urbanisation fonctionnaliste des années 1950 à 1975 s'inscrivent dans cette orientation ségrégative, à l'inverse des objectifs de mixité parfois affichés : leurs multiples défauts ont rendu les grands ensembles repoussant aux yeux des classes moyennes aspirant aux pavillons ou rejoignant le collectif privé, neuf ou ancien, de meilleure qualité, mieux inséré dans les villes ou plus proche de leur travail.

Cette phase marque le début de la formation de « ghettos » contemporains en France. Lefebvre (1960) utilise dans son article sur « Les nouveaux ensembles urbains », le terme de

« cités-ghettos », à côté de celui de « cités-dortoirs », mais aussi le mot « ghetto » seul pour désigner la manifestation possible, dans des nouvelles unités urbaines, des « déficiences » des agglomérations historiques ou « spontanées », par effet de « captation » voire de « condensation ». Le terme ghetto est aussi cité en 1968 dans la publication de son livre, *Le droit à la ville*, premier de sa série d'ouvrages sur l'évolution urbaine. Il s'agit cependant à cette époque moins de désigner des espaces de violence et de criminalité, comme y est davantage enclin l'imaginaire urbain depuis les années 1980, en raison de l'analogie avec la désagrégation sociale et la criminalité puissante des ghettos noirs étatsuniens (Wacquant, 2007), que de dénoncer l'ennui, le manque d'activités et de pratiques collectives liées tant au travail productif (développement des machines) que par le manque d'équipements de loisirs.

Toutefois, la signification du ghetto est alors convergente dans les deux cas : des fragments de ville, de taille suffisamment grande pour que les habitants qui sont contraints d'y vivre, en raison de leur exclusion sociale (à caractère ethno-racial ou pas), y produisent un mode de vie différent des autres espaces urbains, avec lesquels les frontières socio-spatiales sont délimitées. En effet, progressivement, le peuplement des espaces des catégories sociales de plus en plus déprolétarisées (déconnectées du travail industriel), peu qualifiées, est potentiellement exposé à des manifestations multiples de toutes formes d'anomie, dans les vies privées et publiques. Les conduites de désespoir, de contestation et de survie qui se développent dans les grands ensembles relèvent alors d'une gestion nouvelle des rapports sociaux (Duprez, 1982), au niveau du travail social, de la socialisation ou encore de l'aménagement territorial et de la politique du logement. Cependant, la poursuite vers des formes extrêmes de ces conduites de rupture (émeutes, organisation criminelle, communautarisme, désordre généralisé) ne montre-t-elle pas le sous traitement permanent de cette question en France sur le plan politique jusqu'à nos jours ?

Le recueil et l'étude de données réalisés auprès de différentes villes-communes de grand ensemble révèlent une dynamique de dégradation des situations et des conduites sociales vers une situation qui peut être qualifiée de ghetto ou proche de celle-ci. L'objectif de notre recherche est de mettre en valeur les principaux déterminants de celle-ci. Quels en sont les facteurs prédominants parmi les caractéristiques morphologiques de l'habitat, ou encore parmi les propriétés économiques, sociales, politiques voire institutionnelles des communes et de leurs agglomérations et plus largement du système économique et social actuel de la société ? La tâche n'est pas simple puisque ces caractères alimentent, tout en en découlant à la fois le plus souvent, la stigmatisation et la ségrégation des territoires et de leurs habitants :

concentration de chômeurs et de populations issues de l'immigration ; délinquance et violence interpersonnelle ; paupérisation et séparation familiales... Dans ce sens, l'hypothèse première de notre thèse a été que ce sont des variables à la fois macro sociales et locales qui déterminent, dans le contexte sociétal actuel, l'évolution des communes de grands ensembles : les pratiques tant sociales que spatiales des populations qui habitent à l'intérieur ou à proximité des grands ensembles sont subordonnées ou au moins en interdépendance avec les caractéristiques et les dynamiques sociales et spatiales de ceux-ci, en partie produits par la société.

Cette hypothèse se base sur le cadre paradigmatique des relations d'influence entre l'espace et le social que Lefebvre (1974) a posé : l'espace social, et notamment urbain, est produit par des groupes dominants ; il génère lui-même, en retour, des effets sociaux divers en termes de dynamique des relations sociales locales voire des rapports sociaux plus globaux entre grandes catégories sociales de la société. La sociologie urbaine est ainsi marquée par ce modèle de l'imbrication de la dynamique urbaine (les interactions et les activités sociales, les mobilités sociales et spatiales, les constructions et l'aménagement) dans celle de la société (rapports sociaux et mobilité sociale) (Bassand, Kaufman, Joye, 2002). La dégradation de certaines parties de la ville est donc indissociablement liée à la dégradation de la cohésion des rapports sociaux de production, et notamment de production même de l'espace physique et social (Joye, Schuler, 2002). Ce qui, au passage, institue un cadre à la résolution des « crises urbaines » Bourdin (2006), *i.e.* des problèmes aigus déstabilisant les villes (chômage, marginalité de certains groupes, tensions relationnelles, délinquance, criminalité, violence, pénurie de logements...) : c'est aux groupes qui ont la gestion, à tous les niveaux de responsabilité politique, des problèmes sociaux des citoyens et de leurs difficultés urbaines de déterminer la cohésion de leur rapport avec les groupes dominés. En assurant une place d'utilité sociale à chacun, à chaque groupe (Castel, 2000), l'État peut faciliter la gestion sociale locale des dysfonctionnements urbains, c'est-à-dire la gouvernance moderne des villes.

La recherche développée s'inscrit ainsi dans ce champ d'analyse des relations de dépendance réciproque entre production de l'espace et dynamiques micro et macro-sociales qui dépassent, tant sur le plan spatial que social et symbolique, le cadre géographique de leur territoire (Lapeyronnie, 2008 ; Maurin, 2004 ; Marchal, Stébé, 2009 ; 2010). De ce fait, puisque l'interdépendance socio-spatiale des territoires et la transversalité spatiale des processus sociaux qui génèrent des rapports de concurrence entre espaces proches mais distincts, un des

effets potentiels est la dévalorisation sociale de certains territoires et de leur population, à des degrés variables selon les contextes et les acteurs. Ce risque n'est-il pas inhérent au développement d'un espace sociétal et géographique constitué de multiples catégories sociales et spatiales de taille diverse, théoriquement ouvertes à la mobilité, et en interdépendance plus ou moins conflictuelle pour les positions privilégiées et dominantes dans les rapports de production, de socialisation et d'intégration ? C'est pourquoi, pour l'analyse des évolutions des zones de marginalité qui sont devenues les lieux d'implantation des grands ensembles, nous avons développée une notion : le *déclin social urbain*.

Cette notion s'inscrit dans une approche conceptuelle qui prend en compte la complexité des relations d'interdépendance qui dominent les espaces mais aussi les effets de fragmentation socio-spatiale des villes. Le processus qu'elle désigne est celui de la dégradation matérielle, sociale et symbolique d'une zone urbaine assez large et autonome sur le plan fonctionnel, comme les communes, en raison de l'existence simultanée de plusieurs phénomènes : 1/ la paupérisation et la fragilisation sociale et sanitaire d'une grande partie de la population résidente (sous l'effet de l'exclusion et de la précarité socio-économique élevée et persistante des couches peu qualifiées) ; 2/ la dégradation et le manque institutionnel d'entretien et de maintenance des immeubles et de l'ensemble matériel et infrastructurel des zones d'habitat ; 3/ la faiblesse voire la réduction des équipements et des activités institutionnelles, économiques et sociales en interne et dans l'environnement ; et 4/ la multiplication des expériences d'exclusion, de discrimination et de marginalisation sociale parmi les habitants, générant des conduites de protestation et de transgression multiple, à l'aide de la violence le plus souvent.

Les caractéristiques de cette notion s'inscrivent en résonance avec les analyses sur les ghettos contemporains. Elle s'inspire du terme de ghettoïsation utilisée davantage pour les zones d'habitat : cette dernière notion met en évidence les effets extrêmes de la concentration territoriale de la pauvreté à partir de ses diverses dimensions sociales et spatiales (Marchal, Stébé, 2010). Toutefois, la notion de déclin social urbain s'en démarque pour deux raisons : d'une part, l'échelle urbaine concernée, la ville-commune, est souvent plus large que les zones d'habitat sur lesquelles s'applique le terme de ghettoïsation, le plus souvent pour des quartiers-ghettos marqués par la concentration de la pauvreté et la relégation ethnique ; et d'autre part, la présence d'administrations territoriales, et de quelques services publics et privés de proximité, qui empêche de penser ces espaces comme en marge de la société, au

contraire de la figure archétypale du grand ghetto noir-américain de Chicago (Kokoreff, 2009).

La notion de déclin social a alors constitué un point d'appui conceptuel pour la recherche que nous avons menée. Elle se conforme tout à fait au paradigme de l'évolution différentielle des espaces urbains de Lefebvre, en en révélant une forme de manifestation empirique. Pour un espace social et local déterminé, les évolutions macro-sociales se reflètent donc à travers l'état et les modifications de ses traits d'ordre économique, social, institutionnel et matériel. Ces aspects sont certainement liés de diverses manières, non sans l'influence des politiques centrales et locales. Il convient d'ajouter que ce type d'effets sociaux localisés, comme le déclin social urbain, est, puisque socialement produit, en interaction avec l'évolution des autres parties de l'espace géographique global de la société : le regroupement de populations pauvres dans certaines localités urbaines constitue un pendant d'une configuration générale de peuplement où par ailleurs les catégories moyennes et supérieures stables s'agrègent dans d'autres espaces plus valorisés, préservés des groupes exclus et fragiles, souvent à des niveaux très fins de voisinages de petite taille, ce que révèlent les études sur la ségrégation sociale (Maurin, 2002 ; 2004).

Au sein des espaces ghettoïsés ou en déclin, comme les territoires internes et alentours des grands ensembles, les milieux sociaux constitués représentent pour les divers habitants des lieux de faible possibilité de réalisation de soi, d'investissement personnel et identitaire (Giraud, 2000), mais aussi, par conséquent de transaction sociale, en raison de la difficulté d'instaurer le plus souvent des compromis pratiques convenant aux habitants se côtoyant (Gibout *et al.*, 2009). Les conduites de repli social dans les appartements souvent relevées dans les enquêtes sur la sociabilité traduisent cette ambiance frustrante sur le plan social. L'hétérogénéité des profils des ménages, la prédominance et la multiplicité des difficultés d'existence et des conduites d'opposition à l'ordre social ségrégatif produisent en effet de nombreux signes matériels, sociaux et institutionnels de différence aux attentes, aux pratiques, aux intérêts et aux valeurs de chacun. Les relations et les pratiques sociales sont empreintes de méfiance qui renforce qui s'ajoute aux difficultés d'accès aux équipements et aux services urbains depuis les grands ensembles (Préteceille, 1995-a ; 1995-b ; 2000 ; 2002 ; 2004 ; 2006 ; 2008).

L'analyse des rapports sociaux contemporains montre une généralisation de la ségrégation dans les pratiques sociales des cadres du privé et au niveau des politiques conduites par les responsables de la gestion de l'État et de ses missions depuis les années 1970, sous les formes

de l'imposition du libéralisme économique dans les domaines sociaux. Cette caractéristique est à la base de la production sociale des ghettos modernes en France qui se dessine sans que les politiques sociales de la ville, d'ordre curatif, fondées sur l'animation et la protection sociale minimale, n'arrivent à juguler le phénomène.

Notre question de recherche initiale qui partait donc de cette volonté de connaître les déterminants sociaux et/ou spatiaux des situations sociales problématiques des communes de grands ensembles, s'est alors formulée, à partir de la formalisation de la notion de déclin social et de l'identification du phénomène causal de ségrégation, en termes de précision sur les modalités déterminantes : le déclin des grands ensembles constitue-t-il une modalité spatiale de la ségrégation sociale et pour quelles raisons ? Si des signes tendent à répondre à la première partie de la question par l'affirmative, nous avons pu aussi constater que les effets de ce phénomène renforcent les conduites ségrégatives en milieu urbain, au niveau micro social (pratiques sociales et notamment résidentielles des citoyens) et local (petits espaces d'environnements d'habitation). Ce qui accentue le sens originel de la notion de ségrégation urbaine relative aux inégalités sociales d'accès aux équipements des villes.

Notre première hypothèse, au regard des observations cumulées relatives aux critiques sur la forme urbaine et ses effets sociaux depuis les années 1960 jusqu'à la fin des années 1990, a été que les phénomènes de dégradation sociale ont comme principale source l'urbanisme et l'architecture fonctionnalisme prédominante, générant, par leurs propriétés intrinsèques, les conflits de cohabitation, l'ennui voire l'anomie des catégories les moins insérées. Cependant, recueil de données et confrontation aux travaux et aux analyses multiples à ce sujet, ont imposé l'idée d'un effet prédominant de cette variable sous-jacente qu'est la ségrégation sociale, et dont il faut comprendre les raisons et les formes de son existence, dans des domaines variés (de l'économie au spatial), à des niveaux sociaux distincts (des relations locales aux rapports sociaux plus globaux), selon des modalités diverses. Pour le destin des grands ensembles, qui constituent de manière assez systématique des milieux socio-spatiaux d'évolution négative de vie sociale locale, il se manifeste bien un double effet de gestion politico-institutionnelle, sur le plan matériel et du peuplement, et de rapport social de la part des populations locales et de la société dans son ensemble à ce type d'espace résidentiel et aux catégories auxquelles qu'il abrite.

La production sociopolitique des grands ensembles et leur gestion convergent avec les mécanismes ou les attitudes d'exclusion totale ou partielle dans les champs économiques et sociaux, notamment en milieu urbain puisque l'espace est devenu un enjeu important dans la

mobilité des catégories sociales les plus anxieuses dans l'économie mondialisée. Cet aspect se manifeste autant dans des politiques urbaines et sociales défavorables (équipements et services publics et privés d'intégration sociale insuffisants ou peu accessibles) qu'au niveau des usages sociaux, avec des phénomènes de mise à l'écart et de séparation dans les pratiques sociales et résidentielles de catégories sociales supérieures et moyennes. Celles-ci cherchent à se protéger des contacts sociaux indésirables, comme des méfaits et des atteintes divers, et à maximiser les situations d'entre-soi pour bénéficier de ressources sociales nécessaires face aux menaces de déchéance ou d'échec économique, social et symbolique.

Notre recherche s'est organisée autour de deux phases : la première est une double démarche d'études empiriques complémentaires, associant monographie intensive d'un site (Les Ulis, dans l'Essonne) et comparaison extensive de plusieurs espaces similaires en France (six communes de grands ensembles dans des espaces peu ou pas urbanisés auparavant, de taille petite ou moyenne et situées en marge de plus grandes agglomérations) ; la seconde a été un développement analytique exploitant les principaux résultats, en les confrontant à d'autres travaux dans ce domaine, pour en formaliser les notions et les variables qui ont été présentées. C'est lors de ces phases empiriques que le déclin social urbain a été appréhendé, d'abord par la démarche monographique menée grâce à la conduite pendant quatre années de l'observatoire local de la commune concernée (2000-2004). Ce type d'approche s'appuie sur l'expérience et les représentations des acteurs pour recueillir des informations, les traiter et les interpréter. Lefebvre (1968, p. 118-119) l'encourage pour des champs sociaux complexes comme celui de la ville : « Le mouvement dialectique se présente ici comme un rapport entre la science et la force politique, comme un dialogue, ce qui actualise les rapports « 'théorie-pratique' et 'positivité-négativité critique' ».

Dans l'ensemble, la thèse comporte quatre parties. La première est la problématique faisant se croiser deux ordres de phénomènes : d'une part, l'exclusion et la précarité sociale, avec ses effets de paupérisation et de fragilisation sociale ; et d'autre part, les pratiques de relégation dans l'espace, notamment en milieu urbain et dans les grands ensembles, des plus pauvres, précaires et fragiles socialement. Il est perçu que ces deux ordres de phénomènes sont liés par la même cause sociale déterminante : une même attitude ségrégative de la part des groupes dominants l'économie et la société vis-à-vis des catégories sociales les moins qualifiées.

Les trois parties suivantes de la thèse présentent les principaux temps d'analyse. Tout d'abord, la première partie, l'observation monographique de la ville des Ulis, qui rassemble

des données locales multiples, au-delà de premiers indicateurs standards d'évolution de la ville. La deuxième partie analyse un échantillon de six communes sélectionnées pour leur proximité morphologique avec la première étudiée. Celle-ci est associée à l'échantillon pour une analyse selon des critères homogènes et moins nombreux, en étudiant des données de même période historique plus récente. À des fins de comparaison, l'analyse est moins multifocale pour assurer l'obtention et la mise en forme de données identifiées comme pertinentes depuis l'étude monographique. Des éléments d'histoire et de profil social et urbain des six communes ont été rassemblés, ainsi que les projets en cours de rénovation urbaine en raison des problématiques urbaines qu'ils soulèvent sur les sites. Des cartes et des photos des situations urbaines accompagnent les textes.

Enfin, la troisième partie analyse ces données en identifiant et interprétant les relations les plus nettes entre les variables en présence, afin de comprendre la spécificité du destin des villes-communes marquées par les effets de ghettoïsation de leur grand parc d'habitat sur la situation sociale des habitants. Il s'agit d'abord de préciser les caractéristiques physiques et sociales qui constituent des freins à leur habitation pour une vie sociale satisfaisante des catégories initiales de leur destination (les catégories ouvrières et moyennes en ascension). Ensuite, ce sont ces facteurs premiers de dégradation qui sont étudiés pour en comprendre et expliquer leur manifestation. Ce qui renvoie au modèle libéral d'organisation sociale depuis les années 1970 qui a généré ce type d'espace résidentiel et sa gestion, en même temps que l'attitude anxieuse des individus pour leurs situations économique et sociale, dans un contexte de développement des inégalités sociales, de la précarité professionnelle, de l'exclusion socio-économique, de la paupérisation des ménages en difficultés sociales et de la faiblesse de l'État à trouver des mesures protectrices adaptées.

Des exclus dans les grands ensembles : cause de leur déclin ou modalité spatiale de la ségrégation sociale ?

À l'origine du développement de la problématique de la thèse, deux séries de phénomènes se trouvent réunies dans un type d'espace réputé pour son évolution sociale critique révélatrice de difficultés et de tensions d'intégration sociale : d'une part, l'exclusion et la précarité socio-économiques, et d'autre part, la relégation et la ségrégation urbaines qui se produisent particulièrement à l'endroit des grands ensembles d'habitation. Ce type d'habitat a été construit dans les années 1950 à 1970, sous l'impulsion de l'État et selon les principes de l'architecture et de l'urbanisme moderne formulés dans les années 1920 et 1930, en réaction aux nuisances produites par les villes industrielles en croissance depuis la fin du XIX^e siècle.

Les grands ensembles apportaient l'espace, l'air et la lumière aux occupants des appartements, en séparant les bâtiments entre eux de vides « naturels » dégagés de petites rues encombrées à leur pied. Il est vrai que marcher aux Ullis dans l'Essonne, « ville nouvelle avant l'heure », sur les dalles et sur les passerelles reliant une grande partie des différents quartiers au-dessus de son réseau viaire, n'est pas sans susciter un certain plaisir : l'aménagement est original, et le gain est tangible en termes de sécurité et de tranquillité vis-à-vis du trafic routier. Cependant un sentiment d'étrangeté voire d'isolement se dégage dans la pratique de cette forme urbaine, pouvant confiner à l'inquiétude à certaines heures et par endroit, lié au nombre peu élevé de citoyens dans les « rues » pendant la journée et à l'apparence de ceux-ci : alors que la ville présente sur le plan statistique un profil de classes moyennes et modestes, ce sont surtout des passants de faibles conditions et d'origine immigrée qui occupent l'espace public central.

Cette caractéristique est typique des espaces urbains de petite ou moyenne taille, privés autant d'un centre-ville diversifié et animé que d'activités économiques multiples et mélangées dans les espaces résidentiels et les bâtiments publics et culturels. Toutes centralités commerciales et économiques d'importance sont situées hors de la ville, dans d'autres zones aménagées, de manière volontairement séparée. La faiblesse d'animation des espaces extérieurs aux bâtiments administratifs centraux des communes et des quelques commerces plus ou moins regroupés autour est une conséquence de cet urbanisme de zonage des fonctions. En outre, la

faiblesse économique et sociale apparente des lieux et des habitants constitue bien souvent un autre élément d'ambiance caractéristique de ce type d'espace.

Des signes matériels et physiques multiples l'attestent : d'abord, des espaces extérieurs aux matériaux de faible qualité, usés, ou vandalisés et non remplacés par endroits, ainsi que des commerces aux produits bon marché et parfois de tendance ethnique pour s'adapter aux besoins des ménages d'origine étrangère, mais souvent limités sur les plans de la diversité, de la qualité et de la présentation des articles ; ensuite, sur le plan des personnes visibles en pleine journée de travail en semaine, toute une gamme prédominante d'hommes et de femmes affichent des signes de précarité économique et de fragilité sociale voire de distance culturelle avec les normes dominantes de la société française : des jeunes ou des adultes non-occupés, souvent des femmes ou des retraités des deux sexes, d'origine immigrée, aux vêtements européens parfois usés, ou aux tenues des cultures d'origine (nord ou noir-africaine et/ou musulmane, mais aussi indo-pakistanaise et asiatique, sans oublier sud-américaine).

La plupart du temps, en période de travail, les lieux de sociabilité locale découvrent ainsi toute une frange sociale populaire déprolétarisée en grande partie (ouvriers peu qualifiés au chômage, à la préretraite ou en interim), principalement d'origine immigrée. Pour certains, notamment les hommes, en parallèle au quotidien des courses de proximité le plus souvent réalisées par les femmes, les « cafés-tabac-PMU⁶ » sont les espaces de rencontre, pour partager un verre ou un café, ainsi que les frissons des jeux de hasards (loto et autres jeux de la Française des jeux) et des paris aux courses de chevaux retransmis sur les écrans télévisés. Dans les espaces publics locaux, on rencontre en outre des fonctionnaires des administrations locales en déplacement entre les services situés dans différents quartiers de la ville ou pour le déjeuner auprès des commerçants et restaurants de proximité. Aux Ulis, ils arpentent les différentes parties de la dalle du centre-ville de la commune et les passerelles reliant les différentes résidences situées à côté, en croisant la population locale. Ils peuvent d'ailleurs partager avec celle-ci une certaine interconnaissance voire une familiarité dans l'espace local, probante dans certains lieux, que montrent par exemple des salutations nombreuses, ouvertes et parfois démonstratives avec les différents usagers présents.

En revanche, les catégories moyennes voire supérieures, mais aussi plus modestes et insérées de manière régulière dans l'économie, qui habitent dans les immeubles collectifs, privés et

⁶ Le Pari Mutuel Urbain est le système d'enregistrement des paris sur les courses de chevaux hors des hippodromes, situé dans les cafés-tabac. Il est organisé par le Pari Mutuel, organisme habilité sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et d'un contrôleur d'État (Centre national de ressources textuelles et lexicographiques - CNRTL ; <http://www.cnrtl.fr/definition/p.m.u>).

sociaux, voire dans certains lotissements pavillonnaires que comportent ces communes (au sud-est de la commune pour les Ulis) fréquentent moins ces espaces aussi bien en journée de travail que le soir et les fins de semaine. Elles pratiquent davantage les équipements commerciaux et les zones d'activités à vocation régionale et à destination des classes moyennes, comme le centre commercial Ulis II qui borde le sud de la ville.

Ce tableau d'ambiance sociale en jour de travail est celui que connaissent les communes périphériques de catégories moyennes et modestes comme Les Ulis au début des années 2000. La traversée de leur « centre-ville », peu animé et peu mélangé sur le plan des fonctions, des activités et des catégories sociales, illustre l'intérêt d'analyser cette forme urbaine en croisant les deux ordres de phénomènes évoqué plus haut : d'une part, la marginalisation socio-économique d'une frange modeste de la population de l'ensemble de l'agglomération d'appartenance, et d'autre part, la relégation spatiale d'une partie de celle-ci dans des espaces d'habitat de faible valeur économique et urbaine, comme le grand ensemble d'habitation des Ulis.

La ville se distingue d'ailleurs, dans l'espace d'ensemble de l'agglomération parisienne, par une connotation symbolique plutôt négative en raison de la prédominance de son habitat – original mais en partie dévalorisé par les classes moyennes –, mais aussi du fait de la délinquance et de violence qui s'y manifestent, ainsi que des discours et des actions politiques et sociales qui focalisent les consciences locales sur son destin et son devenir. Comme abordé dans l'introduction, le développement de la problématique d'analyse – lié à l'objectif de chercher à comprendre, à qualifier et à expliquer l'état social global de ce type de commune –, conduit à examiner les causes de leur dégradation, puisque ces communes apparaissent toutes marquées par ce même phénomène de « crise urbaine ». Il s'agit ici, pour la progression de la question de recherche, d'approfondir l'analyse de deux aspects de celle-ci correspondant aux deux séries de phénomènes indiqués plus haut (exclusion et précarité socio-économique ; ségrégation urbaine) qui paraissent être à l'origine de la production sociale des espaces urbains de relégation sociale.

Ces deux ordres de phénomènes ne révèlent-ils pas une signification commune : le défaut d'intégration sociale des personnes les plus fragiles socialement et culturellement ? Dans les deux dimensions des phénomènes étudiés, social et spatial, cette caractéristique, qui relève d'attitudes sociales et politiques ségrégatives, se manifeste selon des modalités particulières, tout en finissant par endroit par se croiser : ce sont dans des espaces de faible valeur économique et sociale, et de faible investissement institutionnel, que des ménages et des

personnes en difficultés sociales peuvent se retrouver pour habiter. Pour le développement de la problématique, nous nous orientons vers la recherche de qualification des processus observables et des situations produites, permettant d'en reconstituer les modalités explicatives.

Un point-clé d'analyse est que les espaces sociaux des grands ensembles manifestent le plus nettement les signes des défauts d'intégration sociale et institutionnelle : les phénomènes de ghettoïsation et de ghettos tendent à être de plus en plus rapportés et reconnus. Ils confirment alors l'installation durable des phénomènes d'exclusion socio-économique d'une partie de la population, et de sa relégation spatiale, soit une forme de ségrégation urbaine dans les agglomérations d'appartenance de ces territoires. Ainsi, la problématique de notre thèse, à partir de questions portant sur le sens des situations de crise urbaine des espaces de grands ensembles, n'en écarte pas moins les exigences d'une sociologie explicative puisqu'elle vise à questionner les phénomènes qui les déterminent. Et, en quelque sorte, ce questionnement sur les causes contribue à révéler plus en avant la signification des processus concernés.

Plus précisément, la problématique suit deux principaux temps : premièrement, poser la question de l'existence, du sens, des modalités et des effets de l'exclusion sociale et économique ; deuxièmement, développer les mêmes questions concernant les situations de dégradation physique et sociale des territoires des grands ensembles (zones d'habitat et territoires plus larges d'appartenance), non sans lien avec l'exclusion sociale de certains de ces habitants mais aussi en raison de la manifestation de la même cause sociale déterminante qu'est l'attitude ségrégative ou excluante des groupes dominants, ici exercée dans les politiques urbaines et sociales ; celles-ci étant censées garantir l'intégration sociale des catégories peu qualifiées et en difficultés sociales, ainsi que la qualité fonctionnelle des espaces de grands ensembles pour les citoyens, en réalisant des interventions et une gestion institutionnelles à la hauteur des enjeux. Ces derniers pouvant se résumer par l'amélioration des caractéristiques physiques et de leur gestion, notamment par le biais de réhabilitation des immeubles et des espaces communs, et aussi par leur transformation spatiale et fonctionnelle pour leur revalorisation.

Chapitre I

L'exclusion socio-économique depuis les années 1970 : un premier signe de la ségrégation sociale moderne

La première question qui ouvre la réflexion sur ce thème est de comprendre et d'expliquer l'émergence de ce thème de l'exclusion économique et sociale, en lien avec les manifestations désignées sous cette appellation. La fin de « l'intégration économique de tous », mythe de la société industrielle des Trente glorieuses, sans chômage apparent, est-elle imputable aux seules déterminations de l'évolution économique, s'orientant vers la mondialisation de son organisation et de son fonctionnement ? La vision de l'économie comprise dans cette question est bien abstraite et déconnectée des réalités sociales qui déterminent l'évolution économique en tant que champ social de la production des biens et des services marchands et non-marchands.

L'exclusion économique et sociale relève de processus sociaux constitutifs d'un modèle de développement économique porté par un système social et une idéologie qui bénéficient à certains et désavantagent d'autres. L'exclusion est bien une catégorie d'action et de situation favorisée par une représentation du monde social et économique et des rapports entre groupes sociaux de la société : le libéralisme, constitutif des idées politiques développées au XIX^e, émerge sous une forme nouvelle dans les années 1970, en s'appuyant sur l'essoufflement du modèle keynésien face à la crise des dépenses sociales. En fait, l'existence, pendant les Trente glorieuses, de problématiques sociales diverses (sous-prolétariat urbain, pauvreté des retraités...) déconnectées de la croissance économique et de la redistribution institutionnalisée, dénoncées par des organisations militantes et progressivement prises en compte par des analystes différents, montrait que la logique de l'intégration et du bien-être social par tous était déjà défailante.

La pensée libérale justifie cependant la mise à l'écart des moins performants, en raison de leur faible qualification, souvent par héritage familial. La logique de performance et de compétition autorise des attitudes ségrégatives à des niveaux plus ou moins élevés d'institutionnalisation, avec des effets plus ou moins réversibles de fermeture des chances d'accès aux positions et aux activités favorisées pour les moins qualifiées, en raison de leur non appartenance aux groupes sociaux privilégiés. Cette idéologie se manifeste aussi bien au niveau du cadre politique générale de la gestion des activités économiques, devenues mondialisées, qu'au niveau des rapports sociaux dans la sphère productive et de reproduction

sociale (attribution des statuts et des positions sociales ; méthodes de décision et de concertation sociale ; destination des transferts sociaux...), et dans les pratiques sociales diverses dont les choix et modalités résidentiels en milieu urbain.

Cette partie aborde tant cet aspect contextuel que les différentes appréhensions militantes, politiques et sociologiques de l'exclusion pour cerner les phénomènes concernés, les enjeux sociaux qu'ils révèlent et leurs effets économiques et sociaux. La formation du processus de dégradation physique et sociale des grands ensembles en fait partie, abordée avec les notions de ghettoïsation et de déclin social urbain des territoires d'appartenance. Il s'agit d'identifier et de qualifier ce processus afin de permettre d'en retracer les causes sociales déterminantes (deuxième partie de ce chapitre).

A- Le contexte de l'exclusion : un régime politique néolibéral

Cette première partie de chapitre aborde le contexte social et politique du développement de la perception de la catégorie d'action de l'exclusion économique et sociale. Même si les premières expressions de ce terme apparaissent un peu plus tôt dans les années 1950, il s'agit d'abord de considérer la crise économique et sociale qui s'accroît au cours des années 1970, ainsi que le cadre idéologique et politique général du développement de multiples processus aux mêmes effets d'exclusion économique et sociale. Ce sont d'ailleurs souvent des causes strictement économiques qui sont régulièrement mises en avant depuis une quarantaine d'années pour expliquer la crise économique et sociale, avec son chômage de masse : la mondialisation et la financiarisation des échanges et de la production, mais aussi la modernisation de ceux-ci par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Maurin, 2002).

En fait, depuis les années 1970, indépendamment des sous-périodes de croissance ou de déclin économique, tous les segments hiérarchiques de la société ont été concernés par la fragilisation de l'emploi (Maurin, 2002) : surtout les ouvriers et les employés, notamment les moins qualifiés pour les emplois de production et d'exécution ; mais aussi les professions intermédiaires et surtout les cadres aux emplois qualifiés, les plus récents (moins d'un an d'ancienneté), comme les plus anciens (plus d'un an d'ancienneté). Il n'y a d'ailleurs pas en France de dualisation rigide du marché du travail, entre deux classes étanches – les précaires et les protégés –, qui serait liée à la généralisation des contrats à durée déterminée (CDD). À

la fin des années 1990, les CDD concernent 70 % des recrutements des établissements de plus de 10 salariés ; en 2009, cette part est passée à 80 % (Arnold, 2010). Cependant, les CDD ne sont pas irréversibles. À la fin des années 1990, près de 70 % de ces contrats (hors contrats saisonniers de très courte durée) sont transformés en contrats permanents, en partie grâce à la clause de non-renouvellement ; la création d'emplois permanents fait autant suite à une transformation de contrat temporaire qu'à une embauche directe sous contrat à durée indéterminée.

Comment se manifestent alors les phénomènes de précarisation économique et de paupérisation qui, d'une part, ont inspiré un sentiment de « chute sociale » auprès de nombreuses catégories sociales (Bachmann, Le Guennec, 1996), et d'autre part, ont favorisé le développement d'inégalités sociales entre une partie des couches moyennes et modestes en voie de déclassement et de paupérisation, et la partie des plus aisés devenant encore plus riche ? Dans la sphère de la production, la sélectivité accrue des recrutements s'est généralisée, au détriment de catégories jusque là insérées dans le travail ayant comme point commun une faible qualification ou expérience : certains jeunes, des femmes, des étrangers ou des immigrés et d'autres actifs encore peu performants. Progressivement, la figure des « pauvres laborieux » ou « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des travailleurs appartenant à des ménages pauvres, s'est imposée dans toutes les sociétés modernes⁷.

Sous l'effet du développement du non-emploi, du sous-emploi et de la limitation délibérée des revenus salariaux, la paupérisation de certains ménages s'est étendue, bien que la baisse générale des revenus soit limitée, et qu'il soit constaté que le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages continue à croître. C'est cependant une frange de la société qui se trouve vulnérabilisé par le changement de type du lien social entre les classes dominantes et les autres groupes sociaux, notamment les catégories ouvrières et employées les plus exposées à la mise à l'écart productive (Dubet, Martucelli, 1998 ; Castel, 1995). En masse, les chiffres ne sont pas minces. L'ancien Commissariat général du Plan avait montré qu'en 1996, l'ensemble des « sans emploi et sous-employés » (comprenant les chômeurs « officiels », les actifs précaires et les « exclus extrêmes du travail ») formaient 7,14 millions d'actifs, soit entre un quart et un tiers des actifs (29,1 %) : 3,08 millions étaient des chômeurs de la

⁷ Les *working poors*, repérés dès les années 1970 aux États-Unis d'Amérique, apparaissent en Europe dans les années 1980.

catégorie 1 de l'ancien Pôle emploi⁸ (ANPE, Agence nationale pour l'emploi) qui regroupe des demandeurs d'emploi disponibles immédiatement pour un travail à temps complet ; et 4,06 millions étaient des « précaires » et « exclus extrêmes » du travail. Ce décompte regroupe d'abord les différentes catégories de chômeurs, au sens officiel, que trois sources diffusent : le Bureau international du Travail (BIT), Pôle emploi, et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) avec le recensement de la population. Bien que ces trois indicateurs restent encore partiels pour révéler tout le non-emploi, en les associant ils permettent de fournir une idée du phénomène.

Tout d'abord, le chômage au sens du BIT est un indicateur fourni par les enquêtes annuelles sur l'emploi de l'INSEE, dans une acception assez restrictive, puisque les chômeurs y sont les personnes strictement sans emploi, n'ayant pas travaillé durant la période de référence (la semaine précédente) et se déclarant disponibles pour travailler et pouvant attester de recherches effectives d'emploi (en 1999 : 2 840 000 personnes en France). La seconde source est Pôle emploi, avec ses demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) qui sont comptés : seule une des catégories de demandeurs est utilisée pour les statistiques officielles (2 628 600 chômeurs officiels en 1999), ceux sans emploi au cours du mois, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein ou partiel, ou à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (catégorie A, regroupant les anciennes catégories 1, 2 et 3 de l'ANPE, pour les demandeurs hors activité réduite)⁹.

Enfin, la troisième source de recensement de chômeurs est l'INSEE, qui lors des recensements de population, enregistre toutes les personnes se déclarant spontanément chômeuses (ou plutôt en recherche d'un travail). Avec cette approche plus subjective, des mères de famille inactives ou des préretraités peuvent s'exprimer plus librement : en 1999, 3 401 600 se sont déclarés chômeurs. Ainsi, les écarts sont importants entre ces mesures : près de 560 000 entre le décompte du recensement et celui de l'Enquête emploi selon la référence du BIT ; ou encore un peu plus de 770 000 entre le décompte du recensement et celui de Pôle emploi avec sa catégorie officielle de chômeurs.

⁸ Pôle emploi est l'administration née de la fusion en 2008 entre l'Agence nationale pour l'emploi (l'ANPE) et les Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, les ASSEDICS, en charge de l'assurance chômage.

⁹ Les quatre autres catégories sont : les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois (moins de 78 h ; catégorie B ; anciennes catégories 1, 2 et 3 de l'ANPE avec activité réduite) ; les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures ; catégorie C, anciennes catégories 6, 7 et 8 de l'ANPE) ; les demandeurs d'emploi sans emploi, mais en stage, formation ou maladie (catégorie D, ancienne catégorie 4 de l'ANPE) ; et les demandeurs d'emploi en emploi (catégorie E, ancienne catégorie 5 de l'ANPE).

Ces écarts constituent des formes de représentation du « halo » du chômage, cet espace social indéfini de personnes exclues de la définition des « chômeurs » officiels. En portant une plus nette attention aux catégories non « officielles » du chômage, les volumes de demandeurs d'emploi ou de personnes sous ou non employées doublent quasiment en ordre de grandeur. En 2001 par exemple, l'enquête Emploi de l'INSEE révèle 2,2 millions de chômeurs, mais aussi 4,2 millions en tout en ajoutant le « chômage de l'ombre », ensemble qui comprend des chômeurs « découragés » (ne cherchant plus), et d'autres indisponibles par exemple d'une activité plus ou moins réduite. Pour l'ancienne ANPE, l'écart était du même ordre la même année 2001 (mars) : 2 millions de chômeurs « officiels » (catégorie 1), contre 3,65 millions de demandeurs d'emploi totaux (répartis parmi les autres catégories). En outre, ces volumes ne comptent pas ici tout ceux, et surtout toutes celles qui sont en inactivité forcée (Maruani, 2002). C'est donc en fait un vaste ensemble, composé du chômage, de l'activité précaire, du sous-emploi et de l'inactivité qui forme le non-emploi. Il mine toute la société, y compris les salariés occupés, puisque le rationnement de l'emploi tire vers le bas les niveaux de salaire, dont celui des actifs les plus vulnérables, dont les femmes en premier chef.

En outre, ces chiffres révèlent que le sous-emploi, l'instabilité professionnelle, l'inscription provisoire dans des dispositifs de formation ou la cessation anticipée d'activité constituent des situations plus nombreuses (55 % environ) que le chômage officiel (45 % environ). Par exemple, les auteurs d'un rapport au Premier ministre (Guaino, Barale, Molcinikar, 1997) ajoutent aux 3 millions de chômeurs officiels, 250 000 chômeurs « découragés », 300 000 chômeurs « dans l'incapacité de retrouver un travail », 460 000 personnes « retirées de la population active par les dispositifs de cessation anticipée d'activité », 1 000 000 personnes qui « subissent l'insécurité de l'emploi », 1 500 000 « personnes travaillant involontairement à temps partiel », 200 000 chômeurs « partiels » (temps complet réduit) et 350 000 personnes « sans emploi bénéficiant d'un dispositif de formation » (total : 4,06 millions) ; bien que certaines catégories se recouvrent et que d'autres précaires ou sans emploi échappent à cette recension, cet ordre de grandeur de plus de 7 millions d'actifs sans emploi et sous-employés forment en tout près de 30 % des actifs en 1997, que l'on peut séparer en 12,9 % de chômeurs et 17 % de précaires.

Il faut bien considérer que la précarité professionnelle commence aussi en situation de travail. Serge Paugam (2002) a défini la précarité d'actifs occupés selon de mauvaises conditions ou une insatisfaction de travail à l'origine de la volonté de changement d'emploi : un travail temporaire ou indéterminé mais exposés fortement au licenciement ; un travail stable mais

soumis à des conditions de pénibilité et de stress importantes ; ou enfin, un poste disqualifié, c'est-à-dire instable, peu rémunéré, peu intéressant et recevant peu de reconnaissance sociale et professionnelle. L'auteur évoque d'ailleurs trois « déviations » d'intégration économique par rapport à l'idéal type d'intégration professionnelle (emploi stable et satisfaisant) : l'intégration incertaine (fortes chances de perte d'emploi et de bonnes conditions de travail) ; l'intégration laborieuse (stabilité d'emploi, mais fortes pénibilité et tensions au travail) ; l'intégration disqualifiante, la plus importante et dommageable socialement en générant une crise d'intégration (absence de travail stable, et de sens conféré par celui-ci : reconnaissance, dignité, intérêt).

Ainsi, depuis les années 1970, la fragilisation de l'emploi constitue une conséquence de la tendance économique et politique néolibérale qui, avec la financiarisation de l'économie mondialisée, exige la flexibilisation du marché du travail et la recherche de réduction systématique des emplois. Tous les domaines sont touchés par cette orientation politique sans être assortie de dispositions sociales suffisamment protectrices et intégrantes. Nous pouvons rapporter plus précisément quatre différents processus techniques, économiques et politiques qui ont contribué à la précarité des trajectoires socio-économiques

Le premier est la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Celles-ci rendent moins utile – voire inutile ou même gênant par endroit – l'accumulation d'expérience professionnelle spécifique au sein des entreprises, ce qui modifie les organisations et les techniques de production. L'accroissement du risque de perdre son emploi y est corrélé fortement dans les années 1980 et 1990, selon les travaux d'Éric Maurin (2002). Dans les secteurs où les nouvelles technologies se répandent le plus rapidement d'ailleurs, le risque de perdre son emploi est le plus élevé. La raison est qu'elles incorporent des savoirs traditionnellement détenus par les plus expérimentés. Cela se vérifie aussi par la réduction de la différence de salaires entre les anciens et les nouveaux salariés. Dans ce contexte, les nouveaux savoirs, extérieurs aux entreprises, prennent de la valeur. Et dans ce cas, il n'y a toujours pas de réforme du dispositif de formation permanente à la hauteur de cet enjeu d'adaptation, tant pour les salariés souhaitant acquérir la maîtrise des nouveaux outils que pour ceux souhaitant se reconvertir, ce qui nécessite que le dispositif se déconnecte de la tutelle des entreprises pour le choix des formations, et que celles-ci puissent être longues et appropriées aux enjeux, séparés des besoins immédiats des entreprises.

Le deuxième processus qui fragilise l'emploi en France est celui de l'individualisation et de la personnalisation des conduites qui dominent la vie sociale et qui se diffusent dans le monde du travail (Maurin, 2002). Cela apparaît particulièrement net dans les secteurs en développement comme ceux des services aux personnes : les références catégorielles régulant les rapports de travail se sont affaiblies, à la faveur des références personnelles. Moins de syndicalisme, moins de solidarité professionnelle, moins de conscience d'appartenance professionnelle collective... La tertiarisation de l'économie y a une part de responsabilité, avec la prédominance de rapports plus directs avec le client – multiplication des services à la personne et personnalisation des rapports sociaux et des produits – et avec l'affaiblissement des contacts interprofessionnels, ainsi que l'idéologie de l'autonomie et de la responsabilité dans les organisations de travail. Cette évolution impacte d'ailleurs les professionnels : dépression et manque de confiance personnelles ; mécontentements et sentiment de pouvoir perdre son travail ; tensions conjugales et familiales ; divorces et violences familiales. Dans ce nouveau cadre social de travail, les responsabilités collectives des employeurs ainsi que de l'État régulateur, est d'ailleurs défectueuse.

Troisième phénomène favorisant la précarité de l'emploi : les dynamiques économiques des territoires. L'implantation et la nature des activités (exécution-production ; conception-direction-recherche) des entreprises et des administrations publiques (services centraux d'État ou services déconcentrés et décentralisés) orientent les besoins en main d'œuvre. De même, une composante importante et souvent négligée de ce processus, concerne les flux migratoires qui produisent des effets nets sur les structures sociales des territoires (Freyssinet, 2002 ; Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale - ONPES, 2002) : ils interagissent avec leur dynamisme économique, et renforcent, contredisent ou réduisent les processus d'appauvrissement ou d'enrichissement. L'action de l'État sur les plans tant de l'aménagement et du développement des territoires que de la réglementation des aspects internationaux de l'économie (échanges, localisation des productions, consommation..) paraît impuissante face aux dynamiques de la mondialisation qui délaissent des villes, des espaces et des types de production devenant inutiles aux systèmes productifs et de consommation mondialisés.

Enfin, quatrième déterminant de la crise de l'emploi : les décisions politiques explicites en matière économique et d'emploi ayant comme effet la discrimination de certaines catégories sociales de la sphère productive (Dubet, Martucelli, 1998). En la matière, la France a assuré son développement « grâce » au choix du chômage de masse indemnisé et garanti pour

maintenir la paix sociale (Olivennes, 1996). Ce sont les groupes privilégiés aux commandes de l'État et des grandes entreprises publiques et privées qui ont préféré, face à la sélectivité accrue de l'économie, favoriser un chômage de masse par le biais notamment du choix de la productivité maximale. L'objectif était de maintenir ou d'augmenter les revenus des « insiders », sans substitution de main d'œuvre, afin d'éviter les frais d'embauche et de licenciement. De ce fait, toutes les tâches nécessitant une faible qualification sont dépréciées car délaissées : les activités et le personnel qui en relèvent manquent de considération sociales et statutaires. C'est pourquoi au risque élevé de perte d'emploi, à l'anxiété et aux tensions dans les activités, il faut inclure dans le champ d'analyse de la précarité le critère de l'emploi peu valorisant ou peu satisfaisant (Paugam, 2002 ; Burchell, 2002).

Ainsi, la précarité liée à la diffusion des NTIC, à l'individualisation des processus de travail, à la pression pour la compétitivité internationale, ou encore aux choix politiques explicites de restriction de la main d'œuvre se répercute tout autant au niveau des tâches qualifiées que des tâches non qualifiées. Ce phénomène n'est pas sans effet sur le plan des identités sociales. La fonction quasi-exclusive de socialisation et d'identification sociale qu'a le travail est fortement mise à mal avec ces mécanismes d'exclusion et de précarisation sévissant sur le marché de l'emploi. La perte ou l'absence de sociabilité professionnelle « endommage » le lien organique des individus avec la société, du point de vue de leur place dans l'organisation globale et dans les représentations collectives.

Les situations de frustration et d'anomie collective et individuelle conséquentes (perte de sens dans les conduites) peuvent entraîner des comportements parfois destructurants et destructeurs (repli, désocialisation, non participation sociale, délinquance, criminalité, violence....), mais aussi, et plus rarement, des réactions constructives (opposition et militance politiques et sociales pour le changement social). Cette évolution est d'autant plus critique qu'il n'y a pas d'autres voies valables d'identification et de positionnement sociaux (Dubet, Martuccelli, 1998) : les finalités morales et l'autonomie des traditions communautaires ont globalement décliné, de même que les mouvements révolutionnaires ou modernisateurs portant des valeurs politiques universelles liées à diverses représentations du progrès collectif (grandes idéologies et utopies politiques jusque dans les années 1970).

Dubet et Martuccelli (1998) montrent plus fondamentalement que cette évolution économique et sociale est liée aux rapports sociaux de production-reproduction et d'organisation de l'économie et de l'État : ces rapports privilégient certaines catégories sociales (médecins,

agriculteurs, cadres supérieurs et professions intellectuelles, hauts-fonctionnaires...) qui, de par leur position dominante dans leur champ, protègent celle-ci au détriment de ceux ne pouvant se faire valoir. Depuis les années 1970, la logique de clivage liée au risque d'exclusion de la sphère du travail s'est instaurée tout autant dans la sphère de la reproduction sociale et institutionnelle : les mécanismes institutionnels (école, subventions, aides) qui distribuent les places dans l'économie et la société, ainsi que les transferts sociaux selon les places dans le système institutionnel et l'influence politique des catégories sociales, exercent davantage des opérations de sélection et d'exclusion sociale envers ceux exclus de la sphère économique qu'une action plus large d'intégration sociale de ceux-ci.

Cette situation explique que les réactions actuelles amères des dominés soient tournées non plus vers les dirigeants économiques mais plutôt vis-à-vis des appareils de reproduction, de contrôle social et d'administration puisque les précaires sont le plus souvent définis comme des assistés et plutôt comme des objets de politiques spécifiques. D'où le sentiment parfois d'une attitude de domination de la part des fonctionnaires, des enseignants, ou encore aussi des travailleurs sociaux. Dubet et Martucelli (1998) évoquent même une forme parfois manifeste de « colonialisme interne » contemporain.

Comment comprendre ces situations sociales nouvelles et les attitudes décrites ? C'est à l'application d'une philosophie politique inspirée de l'économie libérale dans l'organisation sociale d'ensemble de la société qu'il faut se référer. Les groupes sociaux dominants gérant l'État ont en majorité adopté, depuis le milieu des 1980, des normes très libérales d'action, dépassant les principes du droit administratif classique (légitimité de pouvoir, légalité, régularité, cohérence formelle). Le « tournant néo-libéral de l'État » (Muller, 2006) est d'abord lié à une volonté d'« économisation » du social (Martin, 1998-d), avec la hausse exponentielle de ses dépenses depuis les années 1950 et les difficultés de son financement à partir des années 1970 : ces dépenses passent de 9,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 1959 à près de 30 % (28,4 %) au milieu des années 1990 (Martinez, 2000). Pour gérer cette crise financière, une orientation plus économique de la gestion publique a été engagée et mise en œuvre par les élus, sous l'influence de certains économistes d'État et universitaires (Barbier, 2010).

De manière convergente, une orientation gestionnaire plus pragmatique, *i.e.* tournée vers la réussite de l'action, s'est imposée dans la sphère politico-administrative, avec la volonté de traiter des problèmes publics (notamment les questions sociales) (Duran, 2010). Le critère de

performance (efficacité et efficience) des modalités et des instruments d'action est devenu prédominant (le « nouveau management public » inspiré par les normes et outils du secteur privé), bien que réducteurs de l'appréhension des politiques publiques. Mais la crise de gestion de l'État-social (déficits de la protection sociale) dénoncée par les groupes libéraux et conservateurs exigeait des mesures nouvelles. Les solutions néo-libérales n'ont pourtant pas apporté de résultats tangibles puisque les régimes sociaux depuis les années 1970 ont poursuivi leur pente déficitaire et les aides de solidarité étatiques, bien que ne représentant que 4 % du PIB en 1998, apparaissent toujours difficiles à justifier aux yeux des couches moyennes, principales utilisatrices pourtant des dispositifs assurantiels et donc les plus responsables des tendances d'évolution du système global.

Cette situation ramène quasiment au XIX^e siècle lors des luttes politiques et sociales sous-tendues par l'opposition idéologique entre les libéraux et les partisans de l'application du principe de solidarité, c'est-à-dire entre les opposants aux dépenses sociales de l'État et les promoteurs de l'« État-providence » (Donzelot, Roman, 1991 ; Donzelot, 1994). Les politiques sociales constituent une méthode politico-institutionnelle de régulation du hiatus entre égalité politique effective et inégalité socio-économique, surtout lorsque cette dernière s'accroît. Ainsi, depuis la déconnexion continue entre croissance économique et intégration sociale à partir des années 1970 (niveau élevé de chômage), la nécessité de revenir sur le manque de prise en compte du social, hors champ des conflits du travail, paraît de plus en plus inévitable dans l'action étatique, alors que le camp libéral n'est jamais convaincu. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, la théorie durkheimienne de la solidarité organique (Durkheim, 2007) servit de base conceptuelle à la légitimation et l'imposition du social, s'appliquant prioritairement il est vrai aux catégories sociales parties prenantes de l'industrialisation croissante : en raison de leur interdépendance fonctionnelle objective, les individus se protègent des aléas à l'aide des règles de droit de la société – droit du travail et droit social –, d'abord pour des problèmes se référant au travail dont l'origine est imputée à la société.

Que faire alors face à la multiplication de problèmes sociaux multiples (retraite-vieillesse, situation des personnes handicapées, familles nombreuses et séparées, non-emploi, ségrégation dans l'habitat...), auxquels la croissance économique ne peut en elle-même, toute seule, apporter des réponses (Delors, 1971) ? Dans ce sens, l'exclusion économique et sociale des catégories moins utiles et influentes semble alors moins provenir de la « crise économique » et de la « crise de l'État-social », que de l'évolution des modalités des rapports

sociaux face aux mutations de l'économie. Diverses conduites sociales des décideurs et responsables sociaux ont bien été d'ailleurs produites pour écarter ou marginaliser les catégories les moins qualifiées et utiles. Par exemple, la suppression massive des postes non ou peu qualifiés dans l'industrie n'a pas été résorbée par les secteurs tertiaire et quaternaire (services aux entreprises et aux personnes), et par les activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il n'y a plus de recherche d'équilibre entre les qualifications, les revenus et l'emploi qui constituait une préoccupation politique pendant la période industrielle. La précarisation autorisée, voire encouragée, « cancérise » toute la régulation salariale héritée de cette époque (Bachman, Le Guennec, 1996).

S'ils sont au premier front pour faire face aux incertitudes de l'économie mondialisée, les élites n'en sont pas moins responsables du modèle d'organisation économique et des rapports sociaux qui s'est institué sur le plan intérieur, en reportant ou non ces incertitudes aux niveaux des employés (Bertho, 1997 ; Garnier, 2010) : elles pourraient être tout autrement absorbées à leur niveau, en préservant les catégories ouvrières et employées de celles-ci. Les responsables économiques et politiques ont favorisé un modèle économique nouveau face à la mondialisation qui intègre les incertitudes en instaurant un système fortement inégalitaire au détriment des catégories moyennes et modestes.

Ce modèle, le « keynésianisme inégalitaire », provient d'un mode de développement mis en œuvre à partir de la fin des années 1970 aux États-Unis, puis de manière moins accentuée en Europe et en France à partir des années 1980 (Pech, 2010). Il s'agit, dans un contexte de protections sociales fortes héritées du keynésianisme d'après-guerre, de restreindre voire de réduire les salaires et même le salaire minimum, ainsi que de toutes formes d'aides sociales, dans une logique de réduction des coûts du travail, de déréglementation du marché du travail et de soutien à la compétitivité des entreprises, afin de faire face à la concurrence mondiale des économies à bas coût de main d'œuvre. Cette orientation repose sur la prospérité d'une catégorie sociale particulière, les entrepreneurs mondialisés, lesquels sont censés apporter aux économies nationales l'investissement dans l'activité, l'emploi et la consommation qu'elles nécessitent. D'où les cadeaux fiscaux de plus en plus larges et élevés à ceux-ci, menés des années 1980 aux États-Unis jusqu'en 2007 en France avec le « paquet fiscal »¹⁰.

¹⁰ Loi en faveur du travail, de l'emploi, et du pouvoir d'achat (TEPA), ayant aussi lancé l'expérimentation du RSA dans 34 départements, adoptée en urgence le 1^{er} août puis, après recours de l'opposition devant le Conseil constitutionnel, le 21 août par le parlement dès l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République. Elle comporte toutes les mesures emblématiques d'un gouvernement libéral visant à augmenter la croissance économique et l'investissement économique, en tentant officiellement de freiner le départ à l'étranger des

Le problème est que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs, au moins sur deux plans (Pech, 2010) : d'une part, l'investissement productif, la création d'emplois et la compétitivité des entreprises n'ont pas augmenté en proportion de la suppression de la part de redistribution aux plus modestes *via* les salaires, et cela en raison des exigences de rendement déraisonnable du système financier, « pompant » une part croissante de la valeur ajoutée ; d'autre part, l'enrichissement attendu est contrarié par les niveaux d'endettement individuels et étatiques croissants, car faute d'augmentation générale des revenus réels des ménages (à l'inverse, ils baissent pour certains, dont une grande partie des classes moyennes), une pratique de recours outrancier au crédit a été facilitée, pour maintenir un haut niveau de leur consommation pour un haut niveau de production.

Ces éléments expliquent les dysfonctionnements à l'origine de la crise du système financier de 2008, aux répercussions mondiales. En outre, quand bien même la croissance économique serait au rendez-vous, elle n'aurait pas mieux assurée un développement qualitatif du système économique et social puisque, avec ces caractéristiques, ce modèle néolibéral accentue au contraire délibérément les déficits, les failles et les insuffisances des systèmes de protections sociales pensant que ces derniers sont à l'origine des incertitudes de l'économie mondiale, dont le défaut d'investissement des capitaux mondiaux dans le pays. Il est ici totalement évacué qu'à l'inverse, un système social stable et protecteur évite les tensions sociopolitiques qui ont pour le coup un effet direct sur le dynamisme économique d'un pays. À la place, il est constaté l'effritement du système assurantiel, par décomposition des assurances en fonction des risques encourus par chaque catégorie de population (Dubet, Martuccelli, 1998) et un très faible usage du potentiel redistributif de l'impôt pour tenter de réduire les inégalités sociales.

Comparativement aux 34 autres pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), notre système réduit les inégalités de 18 %, alors que les systèmes suédois et belges sont plus égalitaires, avec 52 % et 45 % de réduction des inégalités (Martinez, 2000). L'impôt sur le revenu est très faiblement exploité : en 1996, son poids sur le PIB est le plus faible avec 7,9 %, contre 9,6 % pour la moyenne de l'Europe des Quinze et 10,6 % pour celle des États-Unis d'Amérique (Allemagne : 8,2 %, Pays-Bas : 8,4 %, Italie : 9,5 %, Royaume- uni : 10,6 %, Belgique : 14,6 %, Suède : 19,2 %, Danemark : 24,4 %). Dans ce sens, les moyens pour réorganiser la socialisation et l'intégration sociale

capitaux et des grandes fortunes : suppression de l'impôt et allègement des cotisations sociales sur les heures supplémentaires ; octroi d'un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier pour les ménages acquéreurs ; allègement des droits à succession ; réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune ; et abaissement du plafond d'imposition globale du contribuable ou « bouclier fiscal » (de 60 à 50 %).

manquent inévitablement. Les processus de précarisation professionnelle et de fragilisation sociale produisent une couche assez importante de victimes dans un système social orienté vers la forte sélectivité et l'abandon des moins qualifiés. Le déploiement rapide de cette logique d'exclusion économique et sociale a été diversement perçu par les acteurs sociaux et les chercheurs.

B- Analyses sociales, politiques et sociologiques de l'exclusion

À partir des années 1970, le terme « exclusion » a connu un fort développement pratique, dans les différentes sphères du langage, commun et politique, ainsi que savant. Les registres politico-administratifs et militants de son usage, les plus anciens, ont d'abord révélé un sens très radical, selon une fonction de dénonciation politique : la rupture des relations avec la société (de ses institutions, de ses structures, et de ses activités) et donc la mise à l'écart complet de celle-ci, sous-entendant une exclusion sociale totale, avec des modalités spatiales et formelles très visibles. L'expression a été notamment utilisée dans les milieux associatifs de lutte contre la pauvreté dès l'après Seconde Guerre mondiale.

C'est un premier ouvrage scientifique et militant du Mouvement Aide à Toute Détresse (ATD Quart-Monde) qui utilise le terme pour son titre (Klanfer, 1965)¹¹. La notion sert en fait à l'analyse de la situation du sous-prolétariat industriel des bidonvilles, pauvre et sous-qualifié (le « Quart-Monde »), ni représenté ni pris en compte dans les institutions sociales et politiques. Cette étape ouvre la voie aux usages et politiques et savants de la notion pour l'analyse des effets sociaux des choix politiques de développement du chômage de masse et de la précarité économique d'une part, et des politiques sociales en charge de ceux-ci d'autre part.

La notion « exclusion » n'a pas encore à l'époque de réelle spécificité sémantique. Les réformateurs sociaux liés à ATD-Quart-Monde la confondent avec d'autres termes et notamment celui de Quart-monde, qui est formé d'exclus sous des formes diverses. La définition par Joseph Wrésinski du « Quart-Monde » dans la préface du livre de Jean Labbens (1969), l'atteste : « population la moins instruite, non ou à peine qualifiée au travail, celle qui

¹¹ Klanfer J. (1965), *L'exclusion sociale : étude de la marginalité dans les sociétés occidentales*, Paris : Bureau de recherches sociales, coll. Cahiers Science et Service. Selon Clavel (1998, p. 19), le terme existait déjà dans les discours de cette association en 1957. Le développement de cette partie problématique emprunte pour l'essentiel à cet auteur.

est souvent sous-employée, en chômage ou malade, a les revenus les plus bas ; celle qui accède le plus difficilement à un logement décent et moderne, et dont les retards scolaires des enfants sont inquiétants dès les premières années de l'école primaire [...] ; population la moins représentée dans nos institutions, parce que les syndicats ne l'atteignent pas, que les organisations familiales la connaissent tout au plus pour la prendre en tutelle et que ses intérêts pèsent moins lourds que ceux des autres dans les programmes des partis politiques » (cité par Clavel, 1998, p. 19-20).

Dans les années 1970, les réactions politiques et administratives aux analyses d'ATD-Quart Monde sur l'exclusion sociale furent celles d'abord des libéraux, comme celle de Lenoir (1974), mais aussi des socialistes, tous mus par une éthique de solidarité. Dans ce camp, la notion est traduite en termes d'« inadaptation sociale », par transposition de leur représentation du champ économique au champ social, pour désigner des profils sociaux non spécifiquement déterminés par leur condition socio-économique. La perception est structurée par une idéologie socialement portée par deux composantes de la bourgeoisie d'affaires, la petite et la grande bourgeoisie, aux intérêts pourtant divergents.

La première est celle des dirigeants des petites et moyennes entreprises traditionnelles dont les conceptions posent l'individu à l'origine de la société et naturalisent les inégalités sociales selon les dons et les mérites individuels, omettant ou occultant ainsi les conditions sociales objectives des positions sociales et des parcours individuels. Ils ont une vision biologique de la société dans laquelle les individus, comparés à des cellules, sont en libre compétition et doivent s'autoréguler naturellement, sans intervention de l'État. Cette conception n'est d'ailleurs pas sans proximité idéologique avec le développement de la médecine libérale d'Après-Guerre (Hatzfeld, 1963) : elle comporte une peur de la contamination pathologique des individus « sains » par des « noyau(x) d'inadaptation » (Lenoir, 1974).

Cette représentation déduit alors une nécessité de réaliser un « changement thérapeutique » des exclus, en les conduisant à l'« adaptation » de leurs comportements selon des mesures médico-juridiques et thérapeutiques édictées par les professions médicales et les services sociaux de l'État. Ce dernier doit par ailleurs inciter les citoyens et les associations à faire preuve de solidarité envers les exclus-inadaptés, et à les accompagner dans leur changement. L'illusion d'agir sur la société est ainsi complète, et évite d'orienter les institutions vers un objectif d'ouverture aux « exclus » en leur fournissant les conditions et les moyens réels d'utilisation de celles-ci, sur les plans économique, statutaire, matériel et de la formation-qualification.

La deuxième composante de la bourgeoisie qui a diffusé dans les années 1970 la représentation de l'exclusion comme inadaptation sociale est celle de la classe dirigeante et technocratique d'État, associée à la grande bourgeoisie des dirigeants des grandes entreprises privées nationales voire internationales. Cet ensemble aux interrelations nombreuses présente une différence par rapport à la petite et moyenne bourgeoisie traditionnelle quant au rôle de l'État dans le jeu économique et social : puisque la pauvreté persiste en temps de forte croissance économique, celui-ci doit remplir un rôle de régulation sociale et de réduction de celle-ci. Ce parti pris apparaît dans l'ouvrage de Lionel Stoléru, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* (1974), publié la même année que celui de R. Lenoir. La vision libérale est ici assortie d'une option interventionniste, keynésienne, planificatrice. La rationalité scientifique et technique est instrumentalisée pour résoudre les problèmes sociaux perçus comme des problèmes techniques, en développant une approche technocratique et quantitative.

Les documents officiels orientant la planification en matière sociale dans les années 1970 – rapports des commissions Action sociale et habitat du VI^e Plan (1971-1975) et Inégalités sociales du VII^e Plan (1976-1980) –, relèvent de cette idéologie qui exige une intervention correctrice planifiée de la part de l'État. En fait, les deux conceptions libérales de l'exclusion sociale comme inadaptation portées par les deux composantes de la bourgeoisie d'affaires relèvent d'une sensibilité démocrate-chrétienne autour d'une approche humaniste. Celle-ci a prévalu dans des courants tant libéraux que socialistes de hauts-fonctionnaires et de responsables politiques nationaux, en convergence avec des radicaux de gauche. En témoigne le consensus dans le débat entre responsables des différentes grandes organisations et institutions sociales et syndicales, administratives et politiques, organisé par la revue *Droit social* en 1974¹².

La rhétorique néanmoins libérale de l'exclusion comme inadaptation remplit d'abord une fonction politique de légitimer la nécessité de changement économique et social, impliquant la « liquidation du passé », c'est-à-dire des modes d'organisation et d'action passés. La pauvreté et l'« inadaptation » font alors partie des conséquences négatives de ces modes d'organisation passés qui justifient leur modification. L'usage du terme « inadaptation » est alors appliquée de manière extensive, tant sur les plans social et sanitaire, qu'économique, puisque la grande entreprise est appelée à remplacer la petite, jugée trop rigide et conservatrice.

¹² Revue *Droit social* (1974), « L'exclusion sociale », n° spécial sous la direction de J.-M. Belorgey et J.-J. Dupeyroux, novembre. Cependant, les représentants du Parti communiste sont absents.

Dans le domaine de l'habitat également, le discours de l'inadaptation a pu justifier une pratique de ségrégation spatiale des groupes fragiles qui pouvaient bénéficier auparavant de dispositifs de protection avec des logements proposés dans leur accompagnement social. Il s'agissait des cités d'urgence ou autres types d'habitat spécial, prévues pour les familles et les personnes pauvres de bidonvilles, de taudis ou encore sans logement. Dans l'élan des politiques d'urbanisation (grands ensembles pour les classes moyennes et ouvrières) et de résorption de l'habitat insalubre dans les années 1960 et début 1970, le regroupement transitoire des plus pauvres dans ce type d'habitat s'institutionnalisa et les politiques ne manquèrent pas de considérer les chômeurs et précaires de la récession des années 1970 comme autant d'inadaptés à la vie moderne et de les ranger avec les sous-prolétaires des années 1950 et 1960 : immigrés illettrés, familles nombreuses ou séparées, handicapés, accidentés du travail... De cités de transit, ces zones d'habitat spécial, situées à l'écart des villes, se sont transformées en habitat d'exception et de ségrégation sociale de catégories en difficultés d'insertion économique.

Des mesures d'accompagnement socio-éducatif, poursuivant un objectif thérapeutique, devaient favoriser leur « adaptation » pour accéder à la vie ordinaire et à l'habitat de droit commun. Au cours des années 1980, les gouvernements socialistes, ne portant pas ce regard médicalisant et ségrégatif sur les victimes du système économique et social, ont supprimé les cités de transit les plus vétustes, et ont engagé une rénovation et un changement de statut des cités les plus récentes (inscription dans le droit commun du logement). Cependant, l'image sociale négative des populations stigmatisées et des espaces de relégation ont rendu difficile d'une part, pour certains, leur intégration dans des dispositifs ordinaires (relogement dans des zones d'habitat ordinaire) et d'autre part, pour la majorité, une reconnaissance sociale positive déterminant leurs conditions d'existence (image valorisante) ; et ce, d'autant plus que la crise-mutation économique et sociale a persisté dans les années 1980.

Une deuxième fonction politique et sociale des discours sur l'exclusion comme inadaptation explique son adoption par les grands dirigeants économiques et les hauts-responsables politico-administratifs : la perpétuation de l'ordre établi des positions dominantes. Ce discours sert à promouvoir et justifier le changement, afin de conserver les prérogatives dans la dynamique des rapports sociaux dans les champs mouvants qu'ils occupent. Face à des problèmes à régler, il s'accompagne d'une démonstration de capacité, de volonté et de décision d'adaptation aux évolutions de situation. Et d'ailleurs, puisque l'adaptation au

« progrès » et à la « rationalité », n'est jamais partagée et collective simultanément, elle engendre des inadaptés nouveaux ou futurs.

À partir des années 1980, cette représentation sociale et politique de l'exclusion se modifie et se complexifie. La notion retrouve un sens plus économique et social comme lui avait attribué originellement le mouvement ATD–Quart-Monde dès les années 1950. En effet, depuis les années 1970, la hausse quantitative et la diversification des profils de ménages et de personnes en difficultés économiques et sociales (jeunes et actifs âgés au chômage croissants, familles séparées...), démontrent de plus en plus nettement l'invalidité de la vision médicalisante de l'inadaptation et élargissent les profils d'exclus par rapport aux sous-prolétaires urbains de l'économie des Trente glorieuses. L'exclusion renvoie à un phénomène non réductible à la « pauvreté volontaire » mise en avant par l'économie libérale (Paugam, 1996). Elle constitue un phénomène dont les multiples causes sont liées au fonctionnement même de la société moderne (modification du marché du travail, urbanisation rapide et ségrégative, séparation entre les générations, inadaptation du système scolaire, déracinement lié à la mobilité géographique, inégalités de revenus et d'accès aux soins et à l'enseignement...). Ce processus affecte de plus en plus de personnes et se propage dans tous les milieux : Serge Paugam (1996) évoque les enfants drogués et/ou révoltés dans les familles bourgeoises.

Avec la crise-mutation qui se poursuit, l'exclusion sociale comme processus inhérent au développement de l'économie capitaliste devient patente : l'arrivée de la gauche au pouvoir, sans complètement se distinguer du capitalisme libéral comme principe de développement de la société, favorise cette perception. Les différents manques, handicaps, problèmes et difficultés très hétérogènes que vivent un nombre croissant de groupes sociaux ne traduisent-ils pas les effets et les signes variés de ce mouvement ? À la fin du XX^e siècle, plusieurs phénomènes justifient l'érection de la notion en statut de paradigme d'analyse et d'action : d'abord, les pertes annuelles croissantes et ininterrompues d'emplois industriels depuis les années 1970, non compensées par les créations d'emploi des secteurs tertiaires et quaternaires (services aux entreprises, aux personnes ; information et communication...) ; ensuite, le développement foisonnant de mesures et de dispositifs d'insertion de toute nature, comme le revenu minimum d'insertion (ex-revenu de solidarité active), les contrats aidés, les entreprises et associations d'insertion...

Le passage des analyses sociales et politiques de la notion à celles dans le champ scientifique n'est pas aisé. Le terme est d'abord utilisé dans les années 1970 pour tenter de « sociologiser » les mesures des inégalités et de la pauvreté qui étaient jusqu'ici plutôt économiques et statistiques (Thomas, 1999). Il s'agit de passer à une analyse en termes de conditions de vie pour distinguer les anciens des nouveaux pauvres, ou encore, dans les années 1980, la « grande pauvreté », ou la « grande exclusion » par rapport à la précarité. Ces termes, dernières figures dans l'histoire des représentations sociales des objets du social (Karsz, 2000), se départissent difficilement de leur connotation sociale dévalorisée (après les « cas sociaux » et les « inadaptés » des années 1950, puis les « handicapés sociaux » des années 1960), et l'approche explicative a du mal à se développer.

Ainsi, face à l'écueil à éviter d'analyser de multiples situations individuelles d'exclusion qui mettent à mal l'effort de formalisation d'une unité conceptuelle de la notion (Paugam, 1996), les recherches vont porter davantage sur les mécanismes d'exclusion sociale, ou encore sur les processus conduisant à des situations sociales « extrêmes ». Pour certains, il n'est pas sûr que la notion contribue à la compréhension du développement durant les années 1970 et 1980 d'une couche sociale de personnes et de groupes aux profils socio-démographiques diversifiés et aux situations administratives multiples, victime de la sélectivité du système économique et composée. Le terme « exclusion » ne précise pas suffisamment s'il s'agit des dysfonctions conjoncturelles liées aux mutations économiques et sociales ou si ce sont les effets de la simple reproduction des mécanismes ségrégatifs au sein de la société (Verdès-Leroux, 1978). La notion dérange chez les chercheurs militants et surtout chez les responsables politiques de gauche opposés à l'économie de marché car il est perçu une manœuvre de la classe dirigeante pour faire croire au plus grand nombre en sa volonté de réforme sociale, évitant ainsi de s'attaquer aux vrais inégalités sociale (Paugam, 1996) : l'écart à la vision dialectique de lutte des classes génère un refoulement dans ces milieux, tout en favorisant les études dispersées sur des formes multiples de ségrégation sociale, sous des termes nombreux comme la marginalisation, les identités négatives, la délinquance...

Cependant, avec les effets prolongés de la crise économique, même pour les plus sceptiques sur la validité scientifique de la notion, que l'on retrouve encore maintenant (Karsz, 2000 ; Messu, 2003), les contenus problématiques qu'elle est censée évoquer sont intéressants. De quels problèmes parle-t-on et qui est concerné par ceux-ci ? À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les études d'organismes sociaux (Commissariat général au Plan), d'institutions (Communauté économique européenne) ou de hauts-fonctionnaires (rapport

Oheix en 1981¹³) mettent l'accent sur la précarité conduisant à la pauvreté, générant plusieurs plans de traitement de populations hétérogènes, traditionnellement à l'abri de la pauvreté traditionnelle, mais s'y engageant de manière nouvelle : les publics de la « nouvelle pauvreté » du milieu des années 1980 ne sont pas des inadaptés mais plutôt des victimes malgré elle de la conjoncture économique et de la crise de l'emploi.

Au début des années 1990, la notion d'exclusion revient avec la permanence et l'extension des situations de précarité, aggravant les conditions de la pauvreté. Le phénomène de régulation discriminatoire et ségrégative des inutiles économiques apparaît suffisamment généralisé, durable, tangible et surtout non compensé par des actions d'intégration comme le retour à l'emploi, pour être perçu scientifiquement comme étant passé du domaine du travail à celui de la société globalement, légitimant l'usage de l'expression « exclusion sociale » (Touraine, 1992). Cet effet a notamment été identifié comme tel lorsque sa combinaison avec la fragilisation des liens sociaux et familiaux est devenue patente, notamment lors des opérations d'évaluation du Revenu minimum d'insertion (RMI) dans les années 1990-1994, par le biais d'études longitudinales (Dubar, 1996) : 75 % des allocataires vivant seuls (avec ou sans enfants), montrant ainsi l'importance croissante des bouleversements des structures familiales (avec les séparations conjugales), et des pratiques relationnelles dépendant de plus en plus de l'insertion économique. Et cette évolution s'est inscrite dans les processus de socialisation les plus fondamentaux, à chaque étape du cycle de vie, comme le passage de l'école à la vie professionnelle et la mobilité professionnelle au cours de la vie active (organisation du marché du travail et de la gestion de l'emploi par les entreprises), et surtout comme dans les parcours scolaires, champ essentiel de la mobilité et de la reproduction sociale. Depuis les années 1970, l'institution scolaire y a accentué, avec la massification et l'objectif du collège unique et pour tous, un système d'exclusion sournois des classes populaires pour l'accès aux profits scolaires et sociaux (Bourdieu, Champagne, 1992).

La question du caractère explicite, conscient et socialement organisée de ce processus pose toujours question et son existence reste posée par certains (Messu, 2003). Cependant, un premier pas d'analyse sociologique est franchie en précisant l'objet à retenir des conduites ou des situations examinées : celui de la fermeture des chances sociales, afin d'exclure ou de limiter la participation aux activités valorisées ou l'accès aux positions dominantes ou privilégiées, pour reprendre la terminologie de Max Weber (1995). Ce processus de fermeture se manifeste spécifiquement dans les institutions (école, entreprises, villes, droit...) qui, dans

¹³ Oheix G. (1981), *Contre la pauvreté et la précarité, soixante propositions*, Rapport au premier ministre, Paris.

le processus de socialisation devant aboutir à la formation des identités sociales des individus, n'assurent pas l'accès et le maintien voire le retour à l'emploi, et par conséquent ne peuvent compenser la perte des relations sociales conduisant à l'isolement (Dubar, 1996). Les conduites et les dispositifs d'exclusion pour l'accès aux postes valorisés ne conduisent pas hors de la société mais vers des positions dominées ou les plus dévalorisées de celle-ci.

Il n'y a pas, comme le rappelle Robert Castel (2000), retranchement complet de la société comme la déportation et le génocide de juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, le bannissement de condamnés (avec expulsion territoriale), voire la mise à mort de criminels et d'hérétiques. Les exclus du travail qui peuvent connaître des difficultés d'isolement social ne sont pas également enfermés dans des espaces clos dans la société, comme des asiles, des prisons, des « maladreries » (pour les lépreux), voire des ghettos traditionnels définis légalement. Il n'existe pas non plus de statut spécifique d'exclus attribués à des fins de privation de droits et de participation à activités sociales (comme les statuts indigènes de la politique coloniale). La situation d'exclusion moderne correspond à une autre logique : celle de vulnérabilité sociale liée à la dégradation des conditions de travail, en ce qu'elle réduit les relations et les protections sociales fournies par l'emploi régulier. On s'éloigne ici de la seule sphère économique : les conséquences sociales du processus d'exclusion à l'encontre des moins qualifiés, généré par la mutation de la production, en a rendu visible et tangible l'existence.

Clavel (1998, p. 239) formule ainsi une définition sociologique de l'exclusion qui prend en compte le sens des effets des actes multiples d'exclusion : « processus de 'désagrégation'¹⁴ [du groupe social, de la sphère du travail, de la famille...] se traduisant par un mouvement centrifuge de différenciations sociales [éviction et mise à distance d'un ou de plusieurs individus], marquées par l'absence de liaisons positives et structurantes » [entre le groupe et les exclus]. L'émergence et l'envahissement même du thème de l'exclusion relèvent bien de la transformation fondamentale de la socialisation organisée par les institutions pour l'acquisition des statuts dans la sphère productive et des identités sociales favorisant l'intégration sociale.

Ainsi, les exclus se repèrent selon trois catégories d'indicateurs : celui des niveaux (parmi les plus faibles) de ressources et de situation socio-économique ; celui du déficit du lien social (isolement, désocialisation, perte des relations professionnelles, amicales et familiales...) ; mais aussi celui des indicateurs symboliques de représentation (stigmatisation, images et

¹⁴ Le terme est emprunté à P. Rosanvallon (1995), *La nouvelle question sociale*, Paris : Seuil.

réputation négatives, auto-exclusion...). L'exclusion sociale moderne se révèle par la présence d'au moins un indicateur dans chacun de ces faisceaux d'analyse. Dépassant l'impasse méthodologique et conceptuelle des travaux sur la mesure de la pauvreté, et se démarquant de la seule problématique des inégalités sociales, le succès de la notion s'explique en raison de sa prise en compte des aspects de liens sociaux et de crise identitaire que génèrent la non participation à la sphère productive et reproductive de la société.

Cependant, les situations d'exclusion ne sont pas nécessairement définitives et irréversibles, et des dispositifs de protection voire d'intégration sociale existent. La question est de savoir s'ils assurent de réelles chances nouvelles d'intégration (Donzelot, 1991), c'est-à-dire d'accès à des positions non dévalorisées, notamment dans la sphère productive, et de participation aux activités sociales dominantes. Par ailleurs, par les caractéristiques de ses manifestations, par sa signification, mais aussi par sa détermination causale, l'exclusion est très proche de la notion de ségrégation sociale, en tant conduite ou dispositif de différenciation à fin de traitement défavorable : les deux types de processus sont inhérents aux rapports de domination et de compétition entre individus et groupes sociaux de la société libérale, notamment entre ceux qui ont des positions assez proches entre eux dans la stratification sociale, que ce soit aux niveaux global, intermédiaire ou local de son organisation et dans les différents champs d'activité de celle-ci (Clavel, 1998)¹⁵.

Le rapport social d'exclusion est effectivement structurel et contradictoire, car d'une part, il s'inscrit nécessairement dans une histoire des relations entre groupes sociaux, et d'autre part, l'intensité des jeux d'opposition symbolique est en décalage avec la réalité des différences de position dans les rapports de production (qui déterminent les conditions de classe). Lorsqu'ils présentent des différences de degré internes aux mêmes classes, les groupes socialement proches en interaction tendent à transmuier leurs différences de situation en signes-supports de symbolisation de différences de position dans les hiérarchies sociales perçues. En situation de proximité sociale et spatiale, alors que les conditions et les positions sociales objectives convergent, l'activité symbolique de distinction voire d'opposition sociales peut être intense.

Si la compétition dans les rapports sociaux est la condition sociale de production de cette logique de l'exclusion sociale, comme celle de la ségrégation sociale, on peut rappeler que le fonds culturel la légitimant relève du projet libéral des classes bourgeoises de la société : leur

¹⁵ L'auteur définit le rapport social par les relations que les acteurs ou groupes sociaux entretiennent entre eux en fonction de leur place au travail, de leurs conditions matérielles de vie (logement par exemple) et de leur position dans la hiérarchie sociale (Clavel, 1998, p. 15). Les rapports sociaux évoluent en fonction de divers phénomènes comme la raréfaction du travail dans une société d'abondance.

valeur et leur volonté d'individualisme à partir du XVI^e siècle sont les moteurs du mode de production capitaliste. En réaction à l'organisation féodale et aux statuts collectifs fixes des sociétés d'Ancien-régime, les bourgeois ont instauré un nouveau régime de représentation des individus et de son rapport avec la société : la notion de liberté individuelle, dans le cadre du développement de la pensée libérale économique qui se dégage de la morale religieuse traditionnelle qui organisait la société et ses principes de solidarité (Dupuy, 1996), y supplante les contraintes du collectif et ses grandes divisions statutaires fixes ; et la conséquence de la mise en valeur des individus et des groupes sociaux est la compétition entre eux pour l'accumulation des biens et des pouvoirs, produisant une morale d'indifférence aux malheurs des autres qui n'empêche pas, selon une approche utilitariste, le développement du « bien universel », c'est-à-dire les plaisirs et les biens pour le plus grand nombre.

Ainsi, puisque la mobilité sociale est au principe de la formation et de la déformation de la société, les individus et les groupes de chaque catégorie sociale, qui partagent un ensemble de positions semblables dans les rapports de production, tendent à chercher à se valoriser par une domination symbolique sur les membres des autres catégories sociales inférieures, mais aussi sur ceux de la même catégorie aux positions sociales proches, et à qui il peut être récusé l'appartenance au même statut, voire à tout statut.

Avec le développement industriel massif à partir de la fin du XIX^e siècle, la majeure partie de la population impliquée dans ce changement d'organisation économique et sociale a adopté cet individualisme, notamment les couches ouvrières et employées, une fois qu'a été réduit le paupérisme des prolétaires par un système de protection et de droits sociaux. Cette régulation collective des rapports d'interdépendance fonctionnelle, avec des organisations et des associations professionnelles, a favorisé l'essor d'un « individualisme socialisé » (Clavel, 1998). Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'augmentation du niveau de vie et de la formation des personnes, l'individualisme a plus servi à la recherche d'autonomie de chacun vis-à-vis de l'environnement social dans la conduite de son destin (« individualisme d'autonomie »). Mais depuis le milieu des années 1970, l'effritement de la société salariale a transformé cet effet de jouissance de l'autonomie en potentielle souffrance de l'isolement pour ceux qui subissent la précarité, la pauvreté voire l'exclusion sociale.

Dans ce contexte axiologique et normatif d'un « individualisme d'autonomie » (Clavel, 1998), en temps de crise, les luttes pour la légitimation des positions et la reconnaissance de statuts positifs sont plus vives. L'exclusion présente une forme extrême de déni de position sociale positive à autrui, même s'il possède une place dans le travail. C'est le dernier terme

d'un permanent processus de dévalorisation sociale. Il comporte une forte charge symbolique révélant une exaspération imaginaire des antagonismes sociaux, à la différence des mécanismes de paupérisation et de simple précarisation. En effet, il y a bien des pauvres qui ne sont pas des exclus sociaux, comme les retraités détenteurs du minimum vieillesse ou des personnes en situation de handicap bénéficiaires d'allocations stables et de droits spécifiques leur permettant d'organiser leur quotidien selon ces ressources (bien qu'elles soient maigres, ce qui peut se rapprocher d'un processus d'exclusion, ressentie comme tel par les intéressés d'ailleurs).

En revanche, des familles nombreuses et d'origine étrangère, avec des parents parfois précaires mais non pauvres, pourront restées captives de cités de transit, de quartiers mal réputés, de logements insalubres ou de centres d'hébergement, parce que non suffisamment aidés sur le plan financier pour l'accès au logement normal, mais surtout parce que subissant de multiples discriminations dans les procédures d'attribution des logements ou encore dans l'accès à l'emploi et la promotion dans le travail. Ce type de situation, faute d'une politique sociale adéquate de production, d'accompagnement et d'accès au logement, peut entraîner un cumul de nouvelles situations particulières et défavorables : non accès aux droits sociaux, absence de confort, problèmes de santé, difficultés éducatives...

Cette pente n'est-elle pas le signe des effets d'actes multiples de « fermeture excluante » dans les rapports sociaux que subissent ceux qui en sont victimes dans leur vie sociale, dans leur rapport aux institutions sociales (dirigées par les groupes dominants), et même dans leurs relations avec des groupes avec lesquels ils sont en compétition pour l'accès aux ressources, aux activités et aux positions favorables ? Souvent, les relations de voisinage sont teintées de méfiance voire d'évitement ou même d'hostilité derrière un civisme de façade¹⁶. Car la volonté de disqualification sociale dans les rapports de force entre groupes s'appuie sur ces particularités de situation. Celles-ci sont l'objet d'un jeu conflictuel d'interprétations concernant le sens du statut occupé ou des pratiques sociales menées, ou encore le pouvoir politique ou institutionnel à disposition.

L'enjeu de cette lutte symbolique est bien la distinction statutaire entre groupes pour se positionner au mieux dans la structure sociale (Clavel, 1998, p. 235) : « ...la transmutation

¹⁶ Ralf Dahrendorf (1972) avait réalisé une telle analyse à propos des luttes sociales internes aux classes moyennes ascendantes pendant le développement industriel : elles investissaient de multiples champs de la vie sociale (logement, loisirs, culture, politique...) en s'opposant entre groupes internes pour y détenir les positions dominantes.

imaginaire [...] des différences de déterminations objectives en rapports de positions statutaires, [...] prend l'allure d'une lutte pour la légitimation d'un statut ». Cette lutte de domination comporte une dimension de lutte de sens, c'est-à-dire d'imposition des visions et des divisions du monde intégrant les positions tenues par chacun. Cette lutte de sens engendre donc des rapports de forces, c'est-à-dire « des rapports inégaux d'autorité légitimée ». L'objectif du rapport d'exclusion est d'enfermer symboliquement les dominés dans une position défavorisée en leur attribuant des significations aux effets de stigmatisation (agissant comme un marqueur social), et d'intériorisation du stigmate par les exclus, pouvant conduire à un comportement d'auto-exclusion par ceux-ci.

Ce phénomène est ainsi à la base du renouvellement de la problématique de l'intégration sociale, puisque les mécanismes d'intégration par le travail industriel se sont érodés : protections et droits liés au statut de travailleur, affaiblissement des réseaux de sociabilité, déficit des repères identitaires et déclassement social, avec une dimension de déconsidération sociale. Parmi les diverses analyses réalisées dans ce domaine, trois notions principales ont été produites à propos des conséquences sociales de ce phénomène : le processus de *désaffiliation sociale* énoncé par Castel (1995) qui désigne l'individualisation négative liée au chômage prolongé, en rompant avec les solidarités organiques du travail, et qui conduit à la *vulnérabilité sociale* du désaffilié social (Castel, 1991 ; 1995 ; 2004) ; la *disqualification sociale* analysée par Serge Paugam (1991) qui prend en compte les effets négatifs de la dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociales sur la perception de l'employabilité sur le marché du travail, autant par les autres que par les individus concernés ; enfin, la *désinsertion sociale*, évoquée par Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada-Léonetti (1994), qui fait référence à l'effet de la dévalorisation liée aux ruptures économiques et relationnelles en termes de place, négative ou déniée, dans l'ordre symbolique de l'appartenance à la société.

L'exclusion sociale définie par Clavel (1998, p. 224) recouvre ces notions puisqu'elle engendre un « processus de disqualification progressive qui conduit les individus de la fragilité à la dépendance jusqu'à la rupture du lien social, dont l'inemployabilité – subjective et objective – apparaît comme le terme fondamental et problématique ». La double logique de distinction statutaire et d'exclusion sociale spécifique aux rapports sociaux contemporains est à l'origine de ces diverses conséquences de fragilisation des liens sociaux et de la sécurité sociale des individus. Elle se manifeste selon des processus multiformes et incessants qui prennent le dessus dans les rapports sociaux. Ceux-ci sont à la fois dynamiques (liés aux

effets de mobilité individuelle et collective et au désir de distinction) et multidimensionnels (traversant plusieurs domaines de la vie sociale et les cumulant). Ils produisent des effets sociaux et spatiaux dans tous les domaines de la vie sociale : travail, logement, éducation, consommation...

Ainsi, les rapports de domination, qui sont des enjeux des luttes de classes et des luttes de groupes sociaux plus réduits à l'intérieur d'une même classe, se sont déplacés et démultipliés dans ces nouveaux espaces sociaux en dehors de la sphère de la production économique. Et la compétition pour le pouvoir implique une autorité légitimée par des attributs déterminants dans chaque champ et que chaque groupe cherche à s'approprier et à déposséder ou à dénier aux autres : les moyens de production dans la sphère productive, mais aussi le savoir et l'information, ou encore la fonction ou la position sociale définie socialement.

Par ailleurs, d'autres approches paradigmatiques rejoignent le constat de l'inhérence de l'exclusion sociale dans les rapports sociaux de sociétés aux statuts et positions assez hiérarchisés et à conquérir selon des filières et voies spécialisées sélectives. C'est le cas de l'approche socio-anthropologique développée sur le terrain de la rencontre des altérités et notamment de la différence par rapport aux groupes dominants ou majoritaires dans la société. Ici aussi, les caractéristiques individuelles ou collectives deviennent des supports de symbolisation des rapports sociaux par leur transmutation en symboles de positions sociales : différence et origine géographique, ethnoculturelle et/ou sociale ; sexe ; handicap ou disgrâce physique... Cette orientation est liée à l'accroissement de l'hétérogénéisation sociale et culturelle des sociétés engendrée par la hausse de la différenciation interne des espaces et des milieux sociaux.

Dans ce contexte, Erving Goffman (1996) a conceptualisé la notion de *stigmat social* qui se réfère à un mécanisme de traitement social défavorable – ou encore de discrimination sociale négative – de certains individus par d'autres. Certaines différences d'attributs physiques, culturels ou comportementaux, ne répondant pas aux critères et aux attentes sociaux à priori, se voient alors négativement perçues par les groupes majoritaires et dominants, et deviennent des raisons de mise à l'écart de leurs porteurs : ces attributs deviennent alors des stigmates sociaux. Ce phénomène s'inscrit dans l'analyse des processus divers d'exclusion sociale au sein du tissu social, hors sphère exclusive du travail : du fait de la lutte pour les positions positives dans la hiérarchisation sociale, l'exclusion sociale est liée aux opérations de

classification des individus en fonction de leur appartenance ou non à des catégories sociales, sur la base de la comparaison de critères objectifs et subjectifs perçus.

Martine Xiberras (1994) décrit un double mouvement dans ces mécanismes : d'une part, la fermeture du groupe dominant aux extérieurs et, d'autre part, en réaction, une auto-exclusion de la part des individus « refusés », qui cherchent à s'organiser, parfois pour mieux se faire accepter ensuite (retrait ou réaction conflictuelle à l'encontre du groupe dominant). Les exclus, après avoir subi l'exclusion des dominants, tendent, après une étape d'opposition, à interioriser, par résignation, puis à adopter leur identité sociale d'exclu, attribuée de l'extérieur, et mettent à leur tour à distance les dominants, en réaction à leur stigmatisation et en conformité avec une culture déviante pour certains. Parfois, des communautés d'« exclus », de précaires et de marginaux se constituent dans des rapports chaleureux d'entraide et de coopération, voire de défense face à la société pour mieux se faire accepter (Dubet, Martuccelli, 1998 ; Goffman, 1975 ; Xiberras, 1994).

Caractérisés par une « parenté de conditions et des pratiques communes », les exclus sont « assignés à [leur] place par le jeu des déterminations économiques, [et ils] occupe(nt) une position affectée de négativité sociale au sein d'un ensemble de positions » (Clavel, 1998 ; p. 239). Ils sont des « exclus de l'intérieur » comme le formulent Bourdieu et Champagne (1992) à propos des parcours réservés par l'Éducation nationale aux enfants d'ouvriers et d'employés subalternes. C'est-à-dire qu'ils « ne sont pas hors de la société, mais [...] impliqués dans un rapport social dont la maîtrise leur échappe » (Clavel, 1998, p. 238). La ligne de partage peut d'ailleurs, tant dans l'habitat qu'à l'école, traverser les couches ouvrières, entre d'un côté, les familles d'actifs plus qualifiés et considérés, et de l'autre côté, celles d'actifs moins qualifiés et dévalorisés par les classes dominantes, bien que les deux catégories puissent être employées de la même manière régulière et stable.

Les exclus, forment-ils alors une classe sociale isolée dans la société libérale ? S'ils ont des profils socio-démographiques et administratifs extrêmement variés, ils partagent néanmoins une identité commune liée à un destin et des positions sociales semblables dans les rapports sociaux de production. Ils forment une communauté de *classe agie* (Clavel, p. 230) subissant les contradictions de la société en mouvement. Cependant, ils ne sont pas dotés de la conscience collective favorisant les actions de luttes sociales ; ils forment plutôt, selon Clavel, une couche sociale sans « argent, pouvoir et savoir » (attributs des dominants), ni places et positions régulières dans la sphère économique et dans les représentations sociales qui permettent de s'ériger en classe ou groupe politique.

Bien que partiellement représentés dans le discours politico-médiatique, soutenus par des associations caritatives diverses, et bénéficiant de ressources minimales par le système de protection sociale, leurs comportements se caractérisent principalement par la logique de survie, voire au maximum par des démarches individuelles partiellement socialisées de sortie de situation. Ils restent dépendant de l'immédiateté d'existence composée d'une activité prédominante de consommation de biens matériels et symboliques par rapport à la production, d'une sous-valorisation de la dimension politique et d'une survalorisation de la dimension privée, limitant la conscience collective aux relations personnelles sur un mode défensif ou identitaire. C'est pourquoi toute potentialité d'opposition à leur condition est détournée en agressivité « *a-révolutionnaire* » : émeutes sporadiques, violences, délinquance, manipulations politiques ou mafieuses...

C- Les effets économiques et sociaux de l'exclusion

Sur le plan de la structure sociale d'ensemble, les destins individuels concernés par l'exclusion et la précarisation économique et sociale ont un impact collectif au sein des couches moyennes, mais surtout des catégories modestes. Ce qui produit un étirement vers le bas de la structure sociale, alors que certaines catégories supérieures ont des revenus toujours croissants. L'examen de la structure sociale pour comprendre les problèmes sociaux en cours est essentiel, car des indicateurs très généraux peuvent laisser des impressions trompeuses dans ce domaine. En effet, il peut être constaté par exemple que le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages a bien augmenté d'environ 15 % entre 1983 et 1997.

L'élargissement de l'éventail des salaires ainsi que la généralisation de l'emploi féminin, double potentiellement la source de revenu d'activité des ménages, n'y sont pas pour rien (Bordone, 1999)¹⁷. Il en est de même des revenus des retraités comme le rappelle Stéfán Lollivier (1999) : leur niveau de vie a augmenté deux fois plus vite que celui des actifs des années 1970 aux années 1990, avec l'enrichissement des droits à la retraite et l'accumulation des revenus du patrimoine. Avec les retraités, indique-t-il, la tendance globale est celle de la hausse du niveau de vie moyen (2 à 3 % par an), engendrant, après une stagnation de 1984 à 1990, une forte baisse des inégalités de niveau de vie, mesurée par le rapport inter-décile

¹⁷ Jacques Bordone s'appuie sur les travaux du Centre d'études sur les revenus et les coûts (CERC).

entre les revenus disponibles moyens des ménages les plus riches et ceux des ménages les plus pauvres (de 5 en 1970 à 3,5 en 1996).

Depuis 1997, les apparences de stabilité voire de réduction des inégalités, se sont prolongées (Pech, 2010) : de 1997 à 2007 par exemple, sur le plan des seuls revenus salariés des actifs occupés, la moyenne de ceux des 10 % les plus pauvres a augmenté plus vite (+ 15,7 %) que celle des 5 % les plus riches (+ 12,8 %). Cependant, les indicateurs d'écart de niveaux de vie atteints par les ménages, selon les revenus salariaux et de patrimoine, se sont accentués (INSEE, 2010) : pour n'en rester qu'à la période étudiée la plus récente, de 1997 à 2003, le rapport entre le patrimoine moyen du dernier décile des ménages (patrimoines les plus élevés) et celui du premier décile (patrimoines les plus faibles) est passé de 1 631,6 à 2 134,5, soit une hausse de 30,8 % en sept ans¹⁸ ; plus récemment encore, de 2003 à 2008, le rapport entre la moyenne des revenus du dernier décile des ménages (et non le patrimoine) et celle des revenus du premier décile est passé de 6,07 à 6,67, soit une hausse de près de 10 % (9,9 %)¹⁹.

En outre, derrière ces moyennes, les évolutions catégorielles sont nettement différenciées. Par exemple, au niveau des revenus primaires des seuls salariés (avant impôts et transferts sociaux), les inégalités se creusent depuis le début des années 1990, au détriment notamment des jeunes actifs, du fait de leur accession plus difficile au marché du travail (chômage et études plus longues de plus en plus fréquents) : leurs revenus ont stagné voire se sont réduits, notamment avec le risque de perte d'emploi qui s'est accru, et les transferts sociaux (allocations familiales, prestations logements, RMI avant le RSA), au rôle plus redistributif que les impôts depuis les années 1980, n'ont que légèrement contrarié cette tendance (Lollivier, 1999). Durant les années 2000, cette évolution négative s'est accentuée.

En 2009, le taux de chômage des 15-24 ans est de 23,7 % (niveau historique depuis 1975), contre 8,2 % pour les 25-49 ans et 6,1 % pour les plus de 50 ans. Ce taux très élevé, certainement liée à la crise financière de 2008, confirme néanmoins une tendance haussière commencée avant la crise, observée par exemple déjà entre 2004 (20,5 %) et 2006 (22,3 % ; soit + 1,8 point), avant le cycle de renversement de tendance de 2006-2008 précédant la crise (19,1 % en 2008). De son côté, le taux de chômage des adultes de 25 à 49 ans baissait

¹⁸ Cependant, selon les auteurs de cette édition du portrait social statistique, compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur – qui est bien à lire comme un chiffre absolu, produit du rapport entre deux valeurs, ici les patrimoines estimés en euros – est très volatil (cf. tableau « Patrimoine » p. 283 du rapport, dans la partie « Annexes »).

¹⁹ Cet indicateur centré sur la moyenne des revenus pour chaque décile est plus pertinent que le seul rapport inter-décile entre les valeurs limites, puisque les valeurs les plus fortes sont prises en compte.

légèrement de 8,2 % en 2004 à 8 % en 2006 (soit -0,2 point). Ainsi, la baisse conséquente des revenus salariés des jeunes a pu orienter globalement les revenus des couches moyennes vers la pauvreté ; celle-ci étant définie conventionnellement par le seuil des *très bas salaires*, *i.e.* le seuil de pauvreté, soit moins de 50 % ou de 60 % du revenu médian selon les conventions statistiques.

Cette évolution salariale correspond à une « sous-moyennisation » générale des classes moyennes observable des années 1980 à 1990 (Chauvel, 1999) : leurs revenus se situeraient autour de 80 % du revenu médian, alors qu'elles se trouvaient regroupées autour des revenus médians de 1956 à 1984. Pour les franges inférieures des couches moyennes, leur régression s'est arrêtée au niveau juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire, en se concentrant en fait au-dessous du seuil des bas salaires qui correspond à moins de deux-tiers du revenu médian. Ce point est attesté par le fait que, entre les années 1970 et la moitié des années 1990, le taux de pauvreté monétaire des salariés (part de la population salariée sous le seuil de pauvreté – ici de 50 % du revenu médian –, parmi l'ensemble des actifs salariés) est resté stable pendant près de vingt ans (Freyssinet, 2002).

Cependant, de leur côté, les revenus les plus élevés s'accroissent dans les secteurs de la haute technologie, du tertiaire supérieur (service aux entreprises) et des directions des grandes entreprises mondialisées, ainsi que les revenus du patrimoine économique et financier. Ces fortes hausses n'ont cependant pas influé sur la partie moyenne de la structure sociale, mis à part l'impact symbolique important dans les représentations sociales de la hausse des inégalités sociales. Les plus riches ont des revenus grandissants, notamment patrimoniaux, pendant que les autres groupes sociaux s'enlisent dans la stagnation voire la régression avec le temps.

C'est en ce sens que les inégalités sociales se sont accrues. En France, depuis 2004, il est vrai que celles-ci sont devenues plus sensibles que dans les années 1980 et 1990 (Lombardo, 2011)²⁰ : alors que le niveau de vie²¹ des personnes les plus modestes (20 % des personnes situées au bas de l'échelle des revenus) a cessé d'augmenter plus rapidement que les ménages

²⁰ Plus globalement, les données ci-dessous recourent diverses publications de l'INSEE rapportées dans ses collections nationales, contenues et accessibles sur son site internet. Ici, ce sont notamment les publications d'INSEE-Références qui ont été utilisées : Emploi et salaires (édition 2011) ; Les revenus et les patrimoines des ménages (édition 2011) ; Tableau de l'économie française (édition 2011) ; France, Portrait social (édition 2010).

²¹ La définition de l'INSEE du niveau de vie d'une personne – enfant ou adulte – correspond au revenu disponible de son ménage divisé par le nombre de personnes qui le composent ; chaque personne étant comptée comme une unité de consommation (uc) selon l'échelle d'équivalence de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

intermédiaires, ce sont surtout les ménages les plus aisés qui ont vu leur niveau de vie fortement augmenter, grâce à une plus forte croissance des revenus du patrimoine. Selon un nouvel indicateur de l'INSEE, la masse des revenus détenue par les 20 % des personnes les plus riches divisée par celle détenue par les 20 % les plus modestes, le rapport d'inégalité s'est accru entre les périodes 1996-2004 et 2004-2008 : la première période présentait même une légère baisse, de 4,1 en 1996, à 4 en 2004.

L'écart s'est accru ensuite pour arriver à 4,3 en 2008, soit une progression de 0,2 point en seulement quatre ans. En termes proportionnels, les masses de niveaux de vie sont réparties de la manière suivante : les 20 % les plus pauvres en détiennent près de 9 % et les 20 % les plus riches près de 38,3 %. Les 10 % les plus riches en détiennent 24,3 %, soit les 2/3 de la masse détenue par les 20 % les plus riches, ce qui signifie que ce sont les plus riches (les 10 %) qui détiennent le double que les 10 % les plus riches suivants. L'écart est donc fort entre ces deux catégories de riches ; ce qui illustre l'écart de l'extrémité par rapport au reste de la société. Leur richesse s'est accrue entre 2003 (23,4 % de la masse des niveaux de vie) et 2008 (24,3 %) de 0,9 point, soit une hausse de 3,8 %, contre une hausse de 0,2 % pour 90 % de la population.

L'accroissement spécifique du niveau de vie des plus riches est essentiellement lié à la hausse de 11 % par an en moyenne de leurs revenus de patrimoine pendant cette période. Par ailleurs, la part des pauvres dans la population, *i.e.* des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, est en stagnation depuis les années 2000 (13 % en 2008), alors qu'elle baissait depuis les années 1970 (14,5 % encore en 1997, et 13,1 en 2001). Ils représentent aujourd'hui près de 7,8 millions de personnes²². De plus, la mauvaise situation économique des pauvres s'est intensifiée au cours des années 2000 (Lombardo, 2011) : leur niveau de vie médian s'est légèrement écarté du seuil de pauvreté depuis 2002, date de reprise du chômage et du nombre d'allocataires du RMI, jusqu'en 2008 ; cet écart passe de 16,5 % en 2002 à 18,8 % en 2005 et redescend légèrement en 2008 à 18,5 %. Cette pauvreté monétaire qui s'éloigne du revenu médian affecte d'ailleurs fortement les familles monoparentales, puisque, en France, 30 % d'entre elles sont pauvres.

²² Le taux de pauvreté français de 2008 (13 %) se situe en-dessous du taux de 17 % de l'Europe des 27 (évolution stagnante aussi dans la même période), avec des écarts importants entre pays : 11 % et 12 % aux Pays-Bas et en Suède, contre 19 % à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Ces données sont à prendre avec précaution, avec des marges d'erreur et des fluctuations selon les auteurs et les publications, même de la part de l'INSEE. À la fin des années 1990, l'alignement de l'INSEE à l'appareil statistique européen EUROSTAT, pour la mesure de la pauvreté de 50 % à 60 % du seuil médian, a pu également compliquer la tenue de longues séries temporelles.

Un autre indicateur de l'intensification de la pauvreté parmi les ménages pauvres est l'évolution du nombre des détenteurs des minima sociaux et de leur pouvoir d'achat²³. En 2001, l'INSEE décompte 3,28 millions de personnes bénéficiant d'un des neuf minima sociaux ; ils sont 3,5 millions en 2009, soit une hausse de 6,7 %. Leurs montants mensuels maximaux sont faibles (Mathern, 2010) : entre le tiers et près de la moitié du seuil de pauvreté (seuil à 949 € en 2009) pour les trois minima attribués à des personnes en âge et en capacité supposés de travailler – l'Allocation temporaire d'attente (ATA) (324,55 € en 2010²⁴), le RSA-socle (460,09 €) et l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) (460,51 €) – ; entre 500 et 600 € pour les allocations à durée limitée visant à compenser les difficultés temporaires engendrées par une rupture de situation familiale – l'Allocation de parent isolé (API ; 590,81 €) et l'Allocation de veuvage (565,13 €) – ; et enfin, les montants d'allocation les plus élevés concernent les personnes en incapacité ou en capacité très réduite de travailler en raison de leur âge ou de leur situation de handicap : Minimum invalidité (639,74 €), Minimum vieillesse (677,13 €), l'allocation adulte handicapé (AAH ; 681,63 €) et l'Allocation équivalent retraite (AER) (994,32 €).

Le versement de ces allocations dépend des ressources des personnes ou de leur foyer dans une limite maximale, parfois équivalente au montant maximal d'allocation (RSA, API et AAH), parfois légèrement supérieure de 15 € (Minimum vieillesse et Minimum invalidité), mais aussi selon un écart positif de près de 140 € (ATA et Allocation de veuvage), voire de près de 600 € (ASS et AER-R). Par ailleurs, ce qui constitue en dernière instance un signe supplémentaire de cette intensification de la pauvreté, le pouvoir d'achat des minima sociaux a généralement peu évolué depuis vingt ans, suivant de près le rythme de l'inflation : stagnation pour l'API et l'Allocation de veuvage ; petite hausse (4 %) pour le RMI/RSA-socle, l'ASS, le minimum vieillesse et le minimum invalidité ; et croissance pour l'ATA (14,4 %), et pour l'AAH (7 %), suite à une valorisation exceptionnelle à une certaine date.

Cette évolution confirme les forts contrastes d'évolution des niveaux de vie des individus dans la période toute récente, entre 2003 et 2008 : en moyenne, les niveaux de vie ont crû de 7,4 % pour l'ensemble de la population (de 20 590 € à 22 110 €), de 1,7 % pour les personnes

²³ Cf. annexe de la liste des minima sociaux, leur sigle et signification.

²⁴ Montants indiqués pour une personne adulte seule. Le fait d'être en couple joue sur les barèmes de tous les minima sociaux, sauf ceux concernant explicitement des personnes sans conjoint (l'Allocation de parent isolé, API, et, l'Allocation de veuvage, AV). Quant au nombre d'enfants, il modifie uniquement les montants du RSA et de l'API, qui sont les seules prestations réellement « familialisées », c'est-à-dire visant à assurer un minimum de ressources pour un foyer, et non pour une personne en particulier.

les plus pauvres (décile le plus faible ; de 7 930 € à 8 070 €), et de 11,85 % pour les 10 % les plus riches (de 48 100 € à 53 800 €). Au regard de l'inflation des prix (+ 10,25 % entre l'indice des prix à la consommation de 2003 et celui de 2008²⁵), le décile le plus faible connaît une nette dépression de son pouvoir d'achat, ce qui démontre l'accentuation des inégalités sociales sur le plan économique.

À ce sujet, avant la fin même des Trente Glorieuses, de nouvelles formes d'inégalités étaient apparues par rapport à des inégalités plus classiques en déclin. D'une part, les barrières sociales ont été atténuées et remplacées par des niveaux sociaux plus ouverts, avec la hausse de la mobilité sociale, la réduction et le fractionnement des classes et communautés ouvrières dans l'univers des classes moyennes. Mais d'autre part, les rapports de domination se sont transformés, complexifiés et démultipliés dans d'autres situations sociales et pour des catégories sociales spécifiques, à mesure que le salariat industriel s'est décomposé (Dubet, 2001). Trois formes d'inégalité apparaissent plus importantes, parce que plus globales et transversales, ou encore parce qu'issues directement des inégalités anciennes, en se présentant sous une forme nouvelle.

D'abord, le travail féminin « sous tutelle » masculine, doublant les inégalités subies par les femmes dans les tâches ménagères. Margaret Maruani (2002) confirme en indiquant qu'une idéologie sexiste et dominante héritée en partie du temps de l'emploi industrialo-masculin des Trente glorieuses conçoit les femmes comme population active d'appoint devant compléter le revenu et l'emploi stable de l'« homme de la famille », alors même que, surtout chez les femmes à bas salaires, celles-ci apportent en majorité plus de la moitié des revenus des couples en ménage ; il ne s'agit pas d'un salaire d'appoint et pourtant, en 2001, en France, 80 % (77 % en Europe) des salaires inférieurs au Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC ; 3,4 millions de salariés, soit 16,6 % des salariés) sont ceux de femmes ; plus d'une femme salariée sur quatre travaille pour moins de 838 € par mois, contre 6 % des hommes. Ensuite, la précarité et le sous-emploi d'une masse importante d'immigrés non qualifiés et de leur descendants est la deuxième forme d'inégalités importantes, vivant en partie dans des quartiers de relégation, à la base de la formation de minorités ethniques. La troisième forme, le frein de l'insertion professionnelle des jeunes actifs, surtout des moins

²⁵ Site internet insee.fr, rubrique « Base de données », tableau « Indice des prix à la consommation (Annuel, Ensemble des ménages, Métropole, Base 1998) – Ensemble ». Si l'on ne regarde que l'indice pour les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé en métropole et dans les DOM, la hausse est plus importante encore, de 12,3 %.

qualifiés et issus de l'immigration. Pour ces trois formes prédominantes d'inégalités, à chaque fois, un ensemble complexe de facteurs interviennent dans la production de ces inégalités, tout comme des processus sociaux et politiques ayant parfois comme objectifs contraires de les limiter...

Cette diversité des figures victimes des inégalités sociales modernes montre la nécessité d'une approche prudente sur leurs différentes causes conjoncturelles et les manifestations de ces dernières. Car les événements qui y conduisent sont, dans les trajectoires individuelles, multiples : échec scolaire ; tensions voire séparation familiales ; maladies diverses voire handicap ; récession économique générale ou réduction et délocalisation d'activité ; discrimination sexuelle, ethnique ou d'âge à l'embauche ou à la mobilité interne... Les figures prédominantes des inégalités subies risquent ainsi d'être les principales en matière de pauvreté. Au début des années 1990, le risque de tomber dans la pauvreté monétaire (*i.e.* sous le seuil des 50 % du revenu médian), au vu de la fréquence des événements qui y amène, concerne une grande partie de la population (CERC, 1993) : 1/3 de la population intégrée socialement et économiquement ; 50 % pour la population fragilisée sur le marché du travail ; et surtout 3/4 des chômeurs. Bien sûr, il n'y a pas de schéma simple de passage, ni de *continuum* unilinéaire, entre des « in » et des « out », des protégés ou des intégrés, et des « exclus » ou des pauvres. Les frontières sont poreuses entre d'une part, l'intégration et le bien-être matérielle et d'autre part, les divers états et mécanismes de fragilisation et de paupérisation individuelles.

En fait, réaliser des descriptions concourantes et fines de la ou des pauvretés, voire en réaliser une typologie simple, au niveau national comme sur plusieurs sites locaux, s'avère toujours complexe et inachevé. Les critères sont multiples : faiblesse des revenus, bénéficiaires de minima sociaux, statut d'emploi, composition des ménages ou niveau des diplômes... Le problème est, à l'image de l'analyse de l'exclusion sociale, qu'en modélisant des processus d'entrée et de maintien dans la pauvreté toujours plus particuliers et individuels, les descriptions et les explications brouillent toute approche conceptuelle simple, puisque les attributs communs devenant moins nombreux. La tentative d'objectivation absolue, notamment statistique, de la pauvreté de populations particulières, est en fait impossible.

La plupart du temps, les informations brutes et non corrélées induisent de les compléter et de les expliquer par des recueils d'informations supplémentaires : par exemple, dans les études rapportées dans *Les travaux* de l'ONPES (2002), il apparaît que dans le bassin parisien, les zones d'habitat les plus éloignées de Paris concentrent le plus de familles monoparentales. Ce

mécanisme, révélant indirectement les situations économiquement défavorisées d'une grande partie de ces familles, posent des questions sur les effets sur les territoires concernés, en termes variés : destin des familles et de leurs membres, et notamment des enfants, ou encore évolution des besoins et des dispositifs sociaux sur les territoires.

Ainsi, les apports cognitifs de ces analyses empiriques, outre leurs effets pervers en termes de réification potentielle de catégories sociales à des fins politico-administratives (les bénéficiaires du RSA, les familles monoparentales, les illettrés...), évacuent ou minorent les causes sociales de la modification des trajectoires et des expériences individuelles (évolution des rapports sociaux, des institutions de l'organisation, des relations et des mobilités sociales) ; les analyses favorisent plutôt la formalisation d'événements typiques de basculement individuel dans la pauvreté, sur la base de cumul de « manques », de « handicaps » ou d'aléas dans plusieurs secteurs de la vie sociale et économique. En revanche, les approches microsociales permettent d'aborder des phénomènes sociaux majeurs dans le domaine de la pauvreté en leur donnant une place pas toujours habituelle dans les analyses socio-économiques.

Un exemple significatif est la question de la séparation conjugale qui constitue le premier facteur d'entrée dans la pauvreté monétaire des ménages depuis le début des années 1980. La perte ou le défaut d'emploi stable n'est en fait qu'un facteur secondaire du niveau de vie des personnes (Maurin, 2002, p. 50) : « Une très large majorité de ménages tombant dans la pauvreté ou n'arrivant pas à sortir de la pauvreté d'une année sur l'autre sont en fait des ménages dont la situation vis-à-vis du marché du travail est restée stable, voire s'est améliorée. En moyenne sur la période analysée (1987-1994), les trois-quarts des ménages persistant dans la pauvreté sont ainsi des ménages dont le nombre de chômeurs dans la famille est resté stable ou même a diminué. En France, la précarité des situations professionnelles semblent n'être en tant que telle qu'un facteur secondaire de récurrence et de persistance des situations de pauvreté. La précarité des situations familiales semble un facteur bien plus décisif ».

Ce phénomène doit être rapporté à celui de la divortialité croissante et de la montée du célibat (Villeneuve-Gokelp, 1996). Il y a plus de divorces de nos jours, dans les récentes comme les anciennes promotions de mariage : en 1996, on compte 39 divorces prononcés pour 100 mariages réalisés dans le passé, toutes durées de mariage prises en compte (cet indicateur conjoncturel ne signifie pas que 39 % des mariages finissent en divorce, mais il représente

néanmoins une mesure du risque de divortialité selon l'INSEE²⁶) ; en 2004, date la plus récente d'estimation de l'INSEE, on passe à 45 divorces pour 100 mariages passés. Si l'union libre augmente, le nombre de célibataires également (1970 : 26,5 % ; 1999 : 33,3 % ; 2009 : 37,6 %), ainsi que le nombre de ménages de personnes seules (1970 : 22 % ; 1999 : 31 %, dont 50 % de ménages seuls à Paris ; en 2005 : 32,5 % et 33,3 % en 2008).

Les familles monoparentales passent de 12,5 % des familles en 1990, à 14,8 % en 1999 et à 17,6 % en 2008²⁷ ; elles représentent 6,8 % des ménages en 1990 et 8,1 % en 2008. Les couples sans enfants augmentent de 23,4 % en 1990 à 25,9 % en 2008 ; et les familles (couples avec enfants) sont les seules à baisser, de 36,4 % des ménages en 1990 à 27,5 % en 2008. Ainsi, la structure des ménages en France peut se décomposer schématiquement de la manière suivante à la fin des années 2000 : une majorité, un tiers, de personnes seules – réparties entre près de 58 % de femmes (19,5 %) et près de 42 % d'hommes (13,8 %) – ; un grand quart de couples avec enfants ; un petit quart de couples sans enfant ; et presque un dixième de familles monoparentales.

Les déterminants sociaux de ces phénomènes, et notamment des divorces entraînant la pauvreté des familles, sont multiples. Dans un premier temps, l'affaiblissement des relations sociales primaires (familiales et de voisinage), engendré par la montée de « l'individualisme d'autonomie » évoqué plus haut, et produit de la généralisation du travail salarié et de ses effets en termes d'accroissement des niveaux de vie et d'indépendance financière et sociale des personnes, dont les femmes surtout, vis-à-vis des communautés d'appartenance. Il faut aussi considérer le mode électif et réticulaire de sociabilité qui s'est imposé.

Il est donc significatif de constater que c'est plus spécialement à partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 1990 que s'est durcie la frontière entre pauvreté et non pauvreté, *i.e.* la probabilité plus forte que les pauvres restent pauvres et que les aisés restent aisés (Maurin, 2002) ; encore une fois, au détriment des familles monoparentales avec plusieurs enfants, du fait de leurs faibles revenus, que leurs membres aient ou non un emploi, et que celui-ci ou ceux-ci soit stable(s) ou non. On comprend ainsi que la pauvreté monétaire des individus dépend de la dimension collective de leur vie individuelle, *i.e.* la composition du ménage d'appartenance, sachant que le taux de pauvreté monétaire augmente avec la

²⁶ Cf. document « Sources et méthodes – Les indicateurs démographiques » du site internet de l'INSEE : www.insee.fr

²⁷ Données INSEE.

hausse du nombre d'enfants et que ce dernier est encore plus élevé au sein des familles monoparentales.

Autrement dit, la conjugaison des séparations conjugales et de l'affaiblissement de la solidarité mécanique – en langage durkheimien pour désigner la solidarité de la communauté d'appartenance – détermine un risque élevé d'entrée dans la pauvreté et certainement aussi un sentiment d'abandon voire de rejet. En outre, le milieu urbain contemporain ne renforce-t-il pas cet état de faiblesse des liens de solidarité ? En effet, le lien social de type citadin se caractérise surtout par une multiplicité des liens faibles, en même temps qu'une faiblesse des liens forts (Joseph, 1994). Dans ce contexte, la perte de liens familiaux, pouvant s'ajouter à celle de liens professionnels, est durement ressentie lorsque des besoins de solidarité se manifestent.

Par ailleurs, il reste que, en dehors de la référence à des seuils conventionnels de revenus permettant de distinguer des catégories socio-démographiques assez nettes qui relèvent de la pauvreté monétaire (jeunes ménages urbains, femmes seules avec un nombre élevé d'enfants...), la difficulté de cerner les pauvres exhaustivement est en réalité une situation normale d'un point de vue sociologique : les différents attributs de l'état de pauvreté mis en avant dépendent de la perception qu'en ont les « riches » et les institutions de régulation. Elle révèle en creux leurs idéaux normatifs. Ceux-ci s'expriment, tout autant que pour l'exclusion dans les rapports sociaux, sur le plan de la symbolique de la valeur des modes de vie liés aux statuts sociaux : les pauvres sont moins bien logés, ne partent pas en vacances, ne mangent pas à leur faim, sont concentrés dans les mêmes secteurs... Les définitions les plus officielles de la pauvreté qu'en donnent les chercheurs, souvent économistes, et des hauts-fonctionnaires inscrits dans l'action politique et sociale voire les institutions sociales publiques ou les institutions politiques officielles, attestent de cette approche relative.

Le Conseil européen de décembre 1984 considère comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État (membre) où elles vivent » (Glaude, 1998). De même, une définition de la précarité sociale du rapport du Conseil économique et social *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* (Wrésinsky, 1987), s'inscrit dans cette approche : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux ».

Pour en rester à la pauvreté, état qui peut se confondre à celui d'exclu, trois approches sociales et économiques existent (Glaude, 1998), qui se réfèrent toujours à l'appréciation de niveaux relatifs de critères de conditions d'existence : d'abord, la pauvreté « monétaire », caractérisée par une insuffisance de revenus estimée par rapport à un « seuil de pauvreté » monétaire qui se calcule en valeur « absolue »²⁸ ou relative (50 % ou 60 % du revenu²⁹ médian) ; ensuite, la pauvreté « d'existence », définie par l'absence de biens d'usage et de consommation de base ; enfin, la pauvreté « subjective », qui repose sur la perception par les individus ou les ménages de leur manque d'aisance ou l'écart entre leur revenu et le minimum qu'ils jugent nécessaire. Ainsi, à la fin des années 1990 l'attribution du qualificatif de « pauvres » à des catégories d'actifs occupés, les *travailleurs pauvres* et les *salariés pauvres*, désigne ceux qui vivent en-dessous des standards sociaux de conditions d'existence³⁰. L'analyse de la pauvreté s'opère alors principalement *via* l'exclusion et la précarité dans la sphère du travail et de ses revenus comme cause, mais aussi *via* l'exclusion comme conséquence, puisque la pauvreté prive de participation et d'usage de biens et de services dans tous les domaines de la vie sociale (santé, formation, relations sociales, logement...), de manière cumulative, comme l'indique le rapport De Gaulle-Anthonioz (1995) pour le Conseil économique et social : la pauvreté expose davantage les personnes concernées à de l'exclusion sociale dans les relations sociales qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, comme analysé plus haut.

Ainsi, l'analyse sociologique de la pauvreté doit, à l'instar de l'approche de l'exclusion sociale, se distinguer des études sociales et économiques en se rapportant aux rapports sociaux, et notamment aux inégalités sociales, avec les représentations réciproques des différentes catégories sociales, des plus dominantes aux plus dominées, et celles des institutions de régulation et de protection sociales de la société qui objectivent ces inégalités. À la différence des approches économiques et administratives de la pauvreté centrées sur les conditions d'existence, l'approche sociologique se préoccupe de la forme et du caractère du

²⁸ Aux États-Unis, le seuil officiel est « absolu », défini à partir des « besoins alimentaires », eux-mêmes définis inmanquablement par rapport à des normes sociales de consommation.

²⁹ Les revenus sont dans ce cas l'ensemble des salaires (et autres revenus non salariés) et des prestations sociales, moins les impôts directs.

³⁰ Les travailleurs pauvres sont les « personnes ayant été sur le marché du travail au moins la moitié de l'année, soit en travaillant, soit en recherchant un emploi, tout en demeurant dans des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté » ; et les salariés pauvres sont « tout ceux qui, de leur travail, perçoivent une rémunération mensuelle inférieure au SMIC » (Maruani, 2002, p. 101-123). À titre illustratif, les 3,4 millions de salariés pauvres en France en 2001 sont à 80 % des femmes, alors que les travailleurs pauvres sont essentiellement des hommes. Des données plus récentes n'ont pas été trouvées dans les publications de l'INSEE.

lien social, avec sa dimension imaginaire, entre les pauvres et le reste de la société (Messu, 2003 ; Simmel, 2005).

L'analyse ne peut écarter les inégalités sociales qu'il révèle, dans le cadre du rapport de dépendance structuré entre les groupes sociaux, qui détermine leurs situations sociales et économiques. Roland Pfefferkorn (1999) apporte une définition de l'inégalité sociale: elle résulte « d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources [de celle-ci], due aux structures mêmes [de celle-ci], et faisant naître un sentiment d'injustice au sein de ses membres ». L'étude des inégalités sociales impliquent alors l'identification, au sein d'une structure sociale, d'une ou de plusieurs distributions inégales des ressources, perçues comme injustes par certains, entre individus des différentes catégories de cette structure.

À l'origine de ces distributions inégales socialement perçues comme injustes, il peut y avoir des intentions délibérées, des failles incontrôlés d'un système d'allocation, des dispositifs ou des processus de distribution sous des formes diverses générant de manière involontaire des inégalités entre bénéficiaires. Évidemment, ces perceptions dépendent des représentations que chaque catégorie a d'elle-même, des autres catégories et réciproquement, ainsi que des représentations qu'elles ont toutes de l'état et de l'évolution de la société, de ses valeurs et normes prédominantes, ainsi que de son organisation. Dans ce cadre, la pauvreté apparaît aux plus aisés comme un problème social seulement lorsqu'ils ont intérêt, face aux risques de scandale, voire de réaction révolutionnaire, à réaliser une forme quelconque de justice redistributive. La pauvreté devient ainsi un problème pour eux afin de l'organiser (la justice) sans altérer les règles de l'accumulation et de la conservation des richesses, ou encore en préservant la règle générale de la cohésion sociale. Il leur revient, et aux institutions politiques et sociales qu'ils conduisent, de problématiser, d'énoncer et de rendre visible, selon des traits et des qualificatifs choisis, l'état de pauvreté qu'il convient d'éradiquer pour maintenir la paix sociale. Ils doivent ainsi disposer d'une grille de lecture de la distribution des positions sociales possibles, et des règles de génération de celles-ci, afin de désigner celles relevant de la pauvreté.

Ces éléments liés aux aspects sociaux du phénomène d'exclusion ont des traductions dans les politiques publiques non spécifiquement économiques et sociales comme les politiques urbaines et de logement, et ils induisent des phénomènes particuliers dans le peuplement des différents espaces des villes, ainsi que dans les relations et les pratiques sociales en leur sein : un processus de « ghettoïsation » de zones résidentielles de faible qualité s'est engagée. Les

politiques sociales de la ville censées le contrecarrer n'y parvient pas, ce qui engendre une formation durable de quartiers-ghettos et d'espaces plus larges les comprenant en déclin social. Le chapitre suivant tend à montrer que l'exclusion économique et sociale prend alors dans le champ urbain des formes de ségrégation diverses, aux niveaux tant politique que des relations et pratiques sociales quotidiennes, ce qui explique la production de plus en plus avancée des zones de marginalité urbaine.

Chapitre II :

Le déclin des grands ensembles : effet et modalité spatiale de la ségrégation sociale persistante des moins qualifiés ?

Cette approche sociologique de l'exclusion et de la pauvreté – centrée sur les inégalités sociales liées aux rapports sociaux avec leurs déterminations symboliques – peut-elle servir de paradigme dans l'analyse de la « crise urbaine » ? En effet, certains indiquent que la « question sociale », qui fait référence à la condensation de divers problèmes sociaux (Soulet, 1996), n'est plus, comme ce fut le cas pendant une grande partie du XX^e siècle, essentiellement axée sur les problèmes de production, dans la sphère du travail. Depuis les années 1980, elle a évolué (Donzelot, Roman, 1991) : de l'entreprise (employeurs *contre* salariés), le lieu du social semble être passé à la ville (intégrés et qualifiés à côté des exclus du travail, des sous-employés, des sous-qualifiés, des sous-protégés...). La domination et l'exploitation économiques ainsi que les risques sociaux empêchant de travailler seraient devenus moins problématiques que la rareté du travail pour les pauvres, voire pour les couches moyennes.

Cette représentation postule que, coupés du monde du travail, les exclus ne génèrent plus que des problèmes qui relèvent de leur condition de vie dans leur habitat, au niveau de leurs activités et pratiques diverses (relations sociales, pratiques sociales et culturelles), surtout dans l'espace urbain. Avec Sylvie Tissot (2007), nous conviendrons que cette orientation qui, si elle peut avoir le mérite de se centrer sur une catégorie d'action problématisée socialement (l'exclusion), tend à occulter ce qui reste un problème certainement plus central des rapports sociaux, celui de la mise à l'écart de la sphère de production des moins qualifiés par la classe dirigeante. Et puisque l'espace physique et la société entretiennent des rapports fonctionnels,

la différenciation de l'espace social a des effets de différenciation de l'espace physique et *vice et versa* (Magri, 1996).

L'exclusion économique et sociale se trouve avoir été une occasion nouvelle, à partir des années 1980, d'étudier la ségrégation socio-spatiale. Car celle-ci recouvre des modalités extrêmement variées : dispersion entretenue par des autorités, et appropriée parfois par des groupes sociaux la subissant ; organisation d'une instabilité résidentielle des catégories ouvrières et employées autour des zones d'habitation bourgeoise ; ou encore immobilisation dans des enclaves territoriales confinant à la formation de ghettos... La question d'ordre sociologique est de savoir si ces situations révèlent et génèrent pour les catégories dominées des processus d'intégration sociale voire des ouvertures à des mobilités sociales, ou si la ségrégation spatiale contribue à une ségrégation sociale stricte dans ses intentions, c'est-à-dire d'empêchement d'accéder aux positions et aux activités sociales valorisées.

Après les politiques industrielles et d'habitat à partir des années 1950 générant une extension de la ville et de ses formes, avec une modification des états de division sociale antérieure des espaces urbains, des politiques diverses ont à partir des années 1970 généré de nouvelles modalités ségrégatives. La politique du logement instaurant l'aide à la personne (1977) d'une part, pour fluidifier les trajectoires résidentielles individuelles entre segments du parc de logements, et d'autre part, le mode de développement inégalitaire face à la crise économique, suscitant de l'exclusion socio-économique, ont produits un effet pervers de relégation spatiale des précaires et exclus dans les espaces les plus dévalorisés aux yeux des citoyens, générant des concentrations de populations en difficultés sociales problématiques socialement.

Et puisqu'un état de ségrégation est toujours difficile à cerner (Magri, 1996), nous nous demandons dans ce chapitre si le processus de déclin social qui s'est développé dans les territoires de grands ensembles n'est pas révélateur voire un instrument déterminant d'une forme moderne de ségrégation spatiale des exclus socio-économiques, expliquant ainsi l'émergence des thèmes de la ghettoïsation et du ghetto dans les villes contemporaines.

A- Exclusion, relégation spatiale et « ghettoïsation » dans les grands ensembles

L'exclusion socio-économique produit-elle des effets tangibles spécifiquement urbains, et notamment sur le plan des espaces résidentiels et des pratiques sociales non liées au travail ? Un important point de débat est celui de l'évolution de la répartition spatiale des catégories

sociales, qui serait imputable au phénomène étudié. La précarisation professionnelle des moins qualifiés, des jeunes, de certains immigrés, des femmes, ainsi que des « seniors », leur exclusion durable parfois de la sphère productive, et les effets économiques, sociaux, familiaux et psychologiques de cette situation ainsi que la hausse des inégalités sociales qui s'ensuit, en interaction avec l'envolée des revenus des catégories supérieures du privé, constituent une série de phénomène coïncidant avec la bipolarisation aux deux extrémités des espaces sociaux (Préteceille, 2006) : d'une part, les quartiers accueillant davantage de catégories supérieures sont plus nombreux et ces catégories y sont proportionnellement en croissance et d'autre part, il y a accentuation de l'homogénéisation sociale d'une « minorité significative » de quartiers populaires, s'écartant plus fortement du profil des espaces moyens mélangés et évidemment du profil des quartiers supérieurs. Un renforcement des polarisations sociales de l'espace s'est produit de chaque côté des espaces mixtes, ou plutôt des espaces sans polarisation ; ceux-ci restent néanmoins prédominants et stables depuis la fin du XX^e siècle, selon la part de la population active totale (45 %).

En fait, les espaces déjà polarisés se renforcent dans leur caractère par l'augmentation de la présence des catégories sociales dominantes dans les mêmes secteurs spatiaux. Ce qui ne signifie pas qu'un secteur soit occupé totalement par une seule grande catégorie sociale. Cependant, les quartiers les plus mélangés (où aucune grande catégorie sociale n'est surreprésentée) se rapprochent légèrement dans leur composition des espaces où prédominent les classes populaires et les ménages immigrés. Il faut aussi indiquer que tout l'espace des catégories et des espaces géographiques des classes moyennes est lui-même en cours de polarisation : des nouvelles catégories intermédiaires, plus dynamiques démographiquement, liées aux technologies récentes remplacent les classes moyennes traditionnelles, mais sans qu'il y ait forcément ségrégation dans l'ensemble (Préteceille, 1995-a).

Ces constats d'évolution des espaces sociaux convergent avec ceux d'ordre socio-économique sur l'appauvrissement depuis les années 1980 des catégories modestes et moyennes du fait de la précarisation de l'emploi, des séparations familiales, des processus d'exclusion sociale et de la fragilité des liens primaires d'entraide. Avec le départ dès les années 1960 (Peillon, 2001) de ménages de catégories supérieures puis moyennes, surtout de ménages jeunes, hors des quartiers de grand ensemble notamment d'habitat social, les identités socio-urbaines des grands ensembles d'habitat se sont modifiées en termes de paupérisation et d'affaiblissement des statuts socio-économiques des habitants. Mais ce déclassement concerne bien plutôt des catégories modestes dès le départ, le mythe urbain des

grands ensembles comme habitat des classes moyennes salariées fondues avec les anciennes classes populaires d'industries ne doit pas être pris comme une réalité historique : ces espaces ont été en très large majorité peuplés dès leur livraison par des ménages modestes, ouvriers et employés d'exécution.

Les ménages moyens n'étaient bien souvent que de jeunes ménages au début de leur ascension : ils se sont très rapidement trouvés incommodés par la promiscuité spatiale avec les normes majoritaires des catégories populaires. Si les structures sociales initiales pouvaient paraître globalement moyennes, c'était du fait de la stabilité d'emploi et de la bi-activité éventuelle des ménages ouvriers et employés. La crise économique des années 1970 a brisé cette image : d'abord, une diversification progressive puis, avec l'accroissement du phénomène de déclassement des ménages, une homogénéisation des situations sociales « vers le bas ».

Cette évolution n'a pas été sans rapidement générer des tensions, notamment parce que les politiques économiques et sociales n'ont pas développé de dispositifs suffisamment efficaces d'accompagnement, de formation et de protection des catégories précarisées, ni de dispositifs économiques assurant un plus important partage du travail et une création plus forte de nouvelles activités publiques et privées demandeuses de main d'œuvre. Pour certains, s'inscrivant dans la logique de l'exclusion aboutissant à la « territorialisation du social », ce sont également les collectivités territoriales, dont les communes, qui n'ont pas développé assez tôt des politiques d'intégration, notamment des immigrés, adaptées à leurs situations nouvelles (Lapeyronnie, 1991).

Ces premières observations montrent que, au niveau d'un type d'espace social particulier d'échelle non négligeable, même si du niveau infra-agglomération, les représentations métaphoriques en termes de « dualisation » ou d'« éclatement » de la ville sont, concernant les formations sociales, certainement caricaturales. Le premier net mouvement de polarisation – celui de l'isolement résidentiel recherché – est circonscrit à une tranche limitée des couches supérieures. Cette sélectivité résidentielle est le plus souvent liée à la cartographie des établissements scolaires les plus prestigieux ou promoteurs (Maurin, 2004), puisque la formation scolaire constitue le premier maillon d'une chaîne de (re)production des élites sociales et des carrières supérieures.

Le second mouvement de polarisation socio-spatiale relève d'un phénomène d'assignation/relégation et de regroupement des catégories marginalisées, pauvres et/ou

exclues dans les mêmes espaces urbains dégradés et dévalorisés. Dans les zones d'habitat social dévalorisé notamment, la relégation spatiale des plus pauvres est aussi devenue synonyme d'une immobilité résidentielle forcée. Depuis près de trente ans, c'est le sentiment de ne pouvoir échapper à une zone d'habitation vouée à une dégradation lente et continue qui crée le malaise et l'insécurité : déficit de mobilité ; mauvaise insertion dans le marché de l'emploi ; faible consommation de biens et de services entraînant la désaffectation des équipements commerciaux, administratifs et culturels ; vie quotidienne dans une aire limitée et enclavée, et aussi faible développement du marché du logement. Des situations de conflits et de tensions liées à une cohabitation non désirée se développent et favorisent des attitudes ségrégatives et le sentiment d'insécurité. Ainsi, globalement, l'accentuation des polarisations traduit la vigueur des tendances à la ségrégation et à l'exclusion dans les rapports sociaux de cohabitation urbaine (Brun, 1998 ; Clavel, 1998).

Depuis les années 1990, la reconnaissance de la fragmentation de l'unité urbaine est liée aux processus de métropolisation de la société, qui évoque la production de très grandes villes dans lesquelles vivent de plus en plus de personnes et imprime un mode de vie dominant à l'ensemble de la société, y compris ces parties situées dans un cadre non urbain. Ce cadre favorise des mécanismes multiples de différenciations sociales et spatiales susceptibles de fragiliser les liens sociaux (Bassand, Kaufmann, Joye, 2002 ; Paquot, Lussault, Body-Gendrot, 2000 ; Stébé, Marchal, 2010) : redéploiement de ségrégations anciennes et accentuation de la spécialisation fonctionnelle de l'espace dans les agglomérations urbaines, combinant centre historique compact et dense, et zones sub- et périurbaines plus ou moins diffuses avec de nouvelles centralités ; autonomisation des différents niveaux d'intégration sociale (famille, voisinage, quartier, communes...) ; accentuation des inégalités sociales entre quartiers plus ou moins homogènes, permise par le marché du logement et les affinités socioculturelles ; et déconnexion systématique de l'espace et du temps dans la vie quotidienne (plusieurs lieux pour des activités différentes – courses, relations sociales, travail et loisirs –, ayant des temporalités diverses).

Dans les mégapoles (plus de 10 millions d'habitants), aux limites de plus en plus incertaines qui recouvrent un espace régional couvrant plusieurs agglomérations comme la région parisienne, ou dans les grandes villes régionales, les activités sont de plus en plus liées à l'économie mondiale, le « tertiaire global », basée sur des entreprises internationales et leurs services financiers et informationnels, avec un poids élevé de la haute technologie

industrielle. Elle s'implante dans quelques « villes globales », internes aux grandes régions urbaines, en réseau dans le monde comme l'a conceptualisé Saskia Sassen (1996 ; 2004), et dans lesquelles augmentent les catégories supérieures diplômées et les catégories moyennes avec un recul des classes populaires les moins qualifiées (prolétariat tertiaire remplaçant le prolétariat industriel).

Les effets de cette orientation se combinent avec les fonctions et les activités de toute sorte qui préexistaient dans les villes concernées : politiques industrielles et services liés aux États et à l'importance des marchés de consommation (Préteceille, 1995-b). Une déformation progressive conséquente des structures sociales, comme en région parisienne, s'est manifestée avec une progression des catégories supérieures liées aux entreprises, une régression des catégories moyennes et ouvrières d'industrie traditionnelle, une augmentation, des catégories moyennes tertiaires, et enfin un recul, du prolétariat tertiaire qui s'est en grande partie substitué au prolétariat ouvrier. L'accentuation des hiérarchies et des inégalités sociales a favorisé les effets de polarisations sociales de l'espace. Pour Paris et sa région, pilier du développement du secteur tertiaire pour tout le territoire national, cette évolution s'est traduite par l'accentuation de la surreprésentation nationale des chefs d'entreprise, des professions libérales, de l'information, des arts et du spectacle.

La complexité des espaces résidentiels, de par leur mélange majoritaire et la logique sous-jacente de leurs dynamiques, interdisent cependant d'évoquer abruptement des images simples comme la « ville duale » ou « éclatée » pour décrire ses réalités. Ces notions ont même des usages scientifiques plus particuliers pour aborder soit l'étalement de la ville, avec l'affaiblissement de son unité et de sa fonction politique et institutionnelle (Lefebvre, 1968, 1970 ; Beauchard, 1993), soit des effets de différenciations sociales de l'espace, duales ou tripartites selon les théories. Dans les deux cas, ces notions ne s'adaptent pas vraiment à l'analyse d'un espace telle une commune d'une grande agglomération. Par exemple, le terme de dualisation, appliqué aux vifs contrastes réels entre les extrêmes des situations résidentielles (les « beaux-quartiers » et les quartiers défavorisés), n'aboutit-il à ne retenir que celles-ci, d'autant plus si elles s'accroissent dans le temps ?

La « gentrification » est d'ailleurs statistiquement bien visible, ainsi que, à l'autre bout de l'échelle sociale, la concentration des groupes marginalisés, chômeurs et immigrés peu qualifiés, dans les ensembles de logement social et les quartiers anciens dégradés. Les études socio-démographiques extensives (sur l'ensemble du territoire national) mettent d'ailleurs à jour la présence importante de nombreux chômeurs et précaires dans presque tout type

d'espace sociogéographique, délimité selon le critère d'homogénéité sociale relative (commune ou secteur urbain), sauf celui des actifs les plus riches et diplômés (Martin-Houssard, Tabard, 2003)³¹. Cependant, si le facteur « chômage » est devenu un critère incontournable de la structuration sociale des espaces, tant est systématique « l'exclusion territoriale des chômeurs », la dualisation des statuts sociaux des habitants de l'ensemble des espaces géographiques n'implique pas du tout une bipartition spatiale généralisée dans l'ensemble de ceux-ci.

L'artefact statistique produit cette image qui est d'ailleurs plus forte dans les parties urbaines les plus modestes. Sans oublier que l'analyse de la concentration spatiale dépend largement de l'échelle spatiale prise en compte, car même dans les espaces où elle apparaît la plus forte, elle ne se révèle que partielle, avec une réalité plus diffuse, comme dans le cas des quartiers dégradés d'habitat social (Avenel, 2001 ; Dubet, 1999). Concentration spatiale ne signifie donc pas la dualisation spatiale, expression utilisée de façon réductrice à des fins d'analyse parfois. De même, les « quartiers de chômeurs » se distinguent statistiquement dans la plupart des secteurs aux catégories les plus modestes et précaires, mais ce sont des quartiers où, s'ils se trouvent en majorité des chômeurs, il y vit d'autres actifs occupés. La bipartition ne peut donc être évoquée objectivement.

La ville est donc moins globalement éclatée ou dualisée qu'elle ne connaît des déséquilibres ou des polarisations plus ou moins accentués par le développement économique et les évolutions politiques et sociales, ainsi que par les mouvements divergents de mobilité résidentielle selon les grandes catégories sociales. Comment dans ce cadre décrire les quartiers « sensibles » qui ne peuvent être réduits à des zones de concentration socio-urbaine de familles pauvres, puisque d'une part, ce caractère est relatif à l'échelle d'observation choisie, et d'autre part, tous les espaces comprenant des personnes pauvres ne sont pas des « quartiers sensibles », définis en partie par d'autres caractéristiques comme des violences et une délinquance des jeunes, et de même, tous les individus ou ménages pauvres ou en difficultés sociales ne sont pas concentrés dans les seuls espaces résidentiels « ghettoïsés » en majorité ?

³¹ Cette publication s'inscrit dans la lignée des travaux de l'INSEE depuis 1975 concernant la partition du territoire selon les critères socio-économiques. La classification des communes selon la composition des positions d'emploi des habitants (catégories professionnelles et branches d'activité économique de l'entreprise) est réalisée sur la base des actifs hommes seulement des ménages. Depuis 1999, l'analyse est entreprise à l'échelle infra-communale pour les communes de + de 10 000 habitants, avec l'unité Triris, c'est-à-dire trois îlots Iris de 2 000 habitants au minimum, soit pour le Triris, 5 000 habitants au minimum. Les IRIS étant déjà des plus petits îlots regroupés pour l'information statistique.

Cependant, si tous les lieux d'habitation des pauvres ne subissent pas de fortes tensions sociales, il reste que les territoires de fortes tensions sociales comportent une part importante de personnes et de ménages en difficultés sociales. Comment analyser alors la spécificité de l'entité sociale composée des diverses catégories de personnes et de ménages vivant dans ces zones de regroupement ? Les espaces ouvriers ou d'habitat social ne sont pas des espaces structurés par quelques principes centraux (conflits du travail), par des normes sociales partagées par la majorité, ou même par un code de langage ou des valeurs stables et acceptées par la plupart. Ce ne sont pas non plus des zones complètes de pauvreté.

Il n'y a pas de profil-type de ces espaces, puisque les combinaisons entre catégories sociales en présence sont multiples. Néanmoins, au tournant des années 2000, une tendance générale s'est dégagée à partir des études statistiques disponibles (Avenel, 2002) : la moitié de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville y serait stable, avec des revenus moyens, et l'autre moitié y serait précaire, avec une grande minorité d'instables économiques (30 %) et de dépendants aux dispositifs sociaux (10 %). La première moitié de population « stable » regroupe d'une part, des catégories aux revenus fixes, comme les retraités de tranches moyennes de revenus (environ 15 % dans le calcul de l'époque rapporté par Avenel), et d'autre part, des ménages aux revenus plus confortables d'ouvriers et d'employés souvent qualifiés, en tant que catégories supérieures des classes populaires (environ 35 %).

En ce qui concerne la deuxième moitié de la population de ces espaces, la partie précaire, quatre catégories la composent : 1/ les inactifs aux faibles ressources comme certaines femmes seules et certains étudiants (env. 15 %) ; 2/ une frange précarisée d'employés et d'ouvriers – les « travailleurs pauvres » –, aux emplois stables mais avec de faibles revenus pour leurs ménages qui se trouvent sous le seuil de pauvreté (env. 10 %) ; 3/ des individus aux emplois instables et précaires au seuil de la dépendance (env. 15 %) dont les $\frac{2}{3}$ ont moins de 35 ans et vivent avec moins de 404,60 € (2 650 F) / mois (à la fin des années 1990) ; et 4/ un groupe sous le seuil de la dépendance, dont les revenus proviennent exclusivement des prestations sociales (environ 11 %), avec des revenus légèrement plus faibles que les instables.

Ces grandes catégories sont fortement hétérogènes, relatives et mouvantes selon les quartiers et les périodes temporelles. Serge Paugam (1995) avait bien rappelé au milieu des années 1990 l'effet principal de cette proximité spatiale de ménages pauvres de situations sociales complètement différentes : l'empêchement de toute organisation d'une entité collective de

soutien et d'entraide. Il s'agit bien d'un effet social de l'habitat social, ou du moins de certaines de ces composantes, sur la dégradation des liens sociaux locaux. Les évolutions des profils sociaux des communes sont d'ailleurs très nuancées, et différenciées par quartier et résidence : diminution ou maintien des catégories populaires, augmentation des catégories aisées, ou intermédiaires... Pour Marco Oberti (1995), de multiples évolutions disparates et micro-localisées accentuent l'hétérogénéité sociale primaire due à la diversité de la structure du parc de logements, des équipements et des services disponibles, ainsi qu'à l'image sociale des sous-quartiers.

Dubet (1999) a dénommé les populations des quartiers de relégation, des « classes moyennes prolétarisées », soulignant ainsi le phénomène de paupérisation de classes moyennes qui a eu lieu. Peut-être y voit-il aussi la relégation des pauvres dans des espaces prévus pour les nouvelles classes moyennes urbaines de la modernité ? Les rapports sociaux y sont marqués de manière assez générale par une « humeur ségrégative », permettant de se démarquer des problèmes des voisins et d'avoir à ne régler que les siens individuellement (Avenel, 2001). Ce régime relationnel n'empêche pas que chaque quartier, selon les compositions sociales des parcs d'habitat, développe au fil du temps une identité collective propre, des représentations multiples et variables dans le temps et selon les individus et les groupes sociaux, dont les sens dépendent des contextes territoriaux dans lesquels ils se trouvent (Plouchard, 1999).

Ainsi, la singularité du peuplement des grands ensembles, déterminé le plus souvent par les politiques de mixité sociale des bailleurs sociaux, est que l'hétérogénéité de ces composantes empêche toute création durable de liens sociaux (Dubet, 1999). L'image homogène et négative des quartiers pauvres, notamment d'habitat social, malgré leur forte diversité réelle, provient de la manifestation des tensions et des micro-ségrégations sociales entre groupes et individus fragiles, vulnérables, précaires et d'origine immigrée (Plouchard, 1999 ; Delarue, 1991). Elles sont liées à la dispersion dans l'espace des différentes catégories de personnes et de familles à problèmes qui pèse sur la sociabilité, les pratiques et les conduites locales : d'où l'attitude de méfiance dans un contexte de diversité des trajectoires et des situations, de faiblesses des revenus, et des effets d'un processus global de déclassement social et symbolique.

Donzelot (2004) le rapporte aussi : cette contrainte d'un entre soi, le caractère subi du voisinage hétérogène et pauvre souvent, se rajoute de manière pesante avec le confinement résidentiel qui affecte les plus défavorisés. La situation n'est en fait ni entièrement négative, ni généralisable en tous lieux : des réseaux de solidarité et d'entraide, des réseaux

communautaires et de jeunes existent bien (Dubet, 1995) ; avec la durée de résidence, des liens peuvent s'établir entre des personnes et différents groupes d'une cité. Mais ces liens se font encore trop souvent selon des affiliations subjectives, entretenues par des attitudes de retenue et de mise à distance, et non sur une base de sentiment d'appartenance à une communauté de vie objective. Comment donc formaliser les principes du quotidien des habitants les plus précaires des quartiers subissant la relégation sociale ? Pour ce même auteur, il y en a quatre : d'un côté, la désorganisation sociale et « l'exclusion relative » (du travail et du système social), et, de l'autre côté, la participation dépendante de l'action sociale et l'intégration communautaire des populations issues de l'immigration.

Ainsi, les déséquilibres sociaux de peuplement de la ville générés par la crise-mutation de l'économie et du système politique et social ont-ils accru une forme de mixité sociale et culturelle, non pas entre grandes catégories sociales (moyennes et modestes par exemple), mais plutôt au sein des catégories modestes, selon une stratification fine sur le plan social, mais d'importance pour les rapports sociaux de distinction sociale internes aux espaces locaux. Cette mixité contrainte est à l'origine des tensions et des conflits entre groupes sociaux en présence, sur fond de processus sociaux englobants de dévalorisation spatiale, de délaissement institutionnel et de stigmatisation collective.

Les « éclats » sociaux dans les villes ne concernent-ils pas alors plutôt les manifestations diverses de conflits interpersonnels et parfois collectifs, de « basse ou de haute intensité » (Mohammed, Mucchielli, 2003), à l'occasion des interactions multiples entre habitants, au sein des mêmes ménages parfois, entre voisins plus ou moins proches, ou encore entre habitants et agents d'institutions diverses agissant sur place ? La cohabitation et le côtoiement posent les conditions de l'intensification des difficultés sociales de chacun, comme le rappellent plusieurs observations de l'équipe de Pierre Bourdieu (1993) dans l'ouvrage *La misère du monde*. Ces difficultés se matérialisent dans l'ensemble de l'espace physique des habitants, essentiellement selon trois traits : d'abord, le désordre urbain, dans ses deux aspects physique et social, avec des pratiques délinquantes et un ensemble lié de comportements sociaux et de propriétés écologiques de l'espace synonymes d'anomie ; par ailleurs, une morphologie architecturale et urbaine brute et surtout insécure des espaces, sous l'effet de comportements troublants ou menaçants de certains habitants subissant et exprimant individuellement une partie de l'anomie collective parfois dominante ; et enfin, l'ethnisation des relations sociales, c'est-à-dire la mise en avant des critères ethniques dans les relations.

Ces traits, constatés par d'autres (Lepoutre, 1997 ; Paugam, 1995), favorisent, dans des contextes de voisinage tendus, les conduites attentoires entre habitants et dans leurs rapports avec le reste de la ville. La violence s'est développée comme mode d'expression et a été instrumentalisée à des fins prédatrices. Par exemple, selon Hugues Lagrange (1995), ce qui différencie au début des années 1990 les secteurs d'habitation pauvres des espaces riches, c'est bien la prégnance de la violence dans les premiers (8 à 9 fois plus de violence que dans les seconds), et celle des vols et de la drogue (2 fois plus dans les communes pauvres qu'aisées). Globalement, les quartiers sensibles sont quatre à cinq fois plus touchés par la délinquance que les autres quartiers. L'impact de ces montées de violence et de criminalité se ressent globalement au niveau national : la criminalité globale depuis le début des années 1950 jusqu'à la fin des années 1990 croît de façon spectaculaire (de 0,5 à 2 millions de délits et crimes, soit quatre fois plus), portée d'abord par une forte poussée des prédatations (vols et cambriolages x 11), puis déterminée aussi à partir des années 1980 par une hausse de la violence (coups et blessures, émeutes, dégradations, mais aussi outrages à la police et à des représentants de l'État).

Cette violence se développe d'abord de manière progressive, puis brutale à partir des années 1990, selon les sources policières³² (Lagrange, 1995). En revanche, selon Philippe Robert (2002), si au début des années 2000, vols et violences ont globalement, sur le plan des catégories statistiques directes, légèrement décliné, avec des variations locales, il reste que l'on ne peut conclure à la tendance à la baisse de la violence : celle-ci semble plutôt se déplacer du champ conflictuel et expressif à celui de l'instrumentalisation pour les vols, puisque ce sont près de 70 % des violences subies par les individus qui le sont pour des vols ; ces violences ne sont pas classées dans les agressions, ce qui diminue leur visibilité statistique. Au cours des années 2000, cette tendance s'est accentuée³³ : si le taux de criminalité (ensemble des crimes et délits rapporté à 1 000 habitants) a baissé de 64,08 ‰ en 2000 à 53 ‰ en 2011 de manière continue (avec une stagnation entre 2001 et 2002), en raison de la baisse continue des atteintes aux biens (1 804 600 vols plus 341 900 destructions et

³² Les statistiques policières ne représentent qu'une mesure des activités de signalement aux parquets d'une partie de la délinquance connue par les services de police et de gendarmerie (beaucoup de faits restent consignés en main-courante ou classés par les policiers sans trace pour les parquets). Pour ce qui est des vols et des atteintes aux personnes, l'appareil de collecte qui est ici policier, et également administration d'action, est jugé par les spécialistes, pour beaucoup des infractions, comme suffisamment stable dans le temps pour permettre des examens d'évolution des faits (Aubusson de Cavarlay, 1997 ; Robert, 2002 ; Mucchielli, 2001 ; Lagrange, 1995 ; Roché, 1993). Ces statistiques sont complétées par des enquêtes systématiques de victimation, pour dégager les grandes tendances d'évolution de la délinquance.

³³ Cf. les dossiers thématiques « Conditions de vie – Société » du site internet de l'INSEE : les tableaux « Taux de criminalité », « Faits constatés en 2011 » et « Part des mineurs dans la criminalité et la délinquance en 2011 », et le dossier « Criminalité – délinquance » (INSEE - Références ; février 2012).

dégradations en 2011), sauf pour les vols avec violence qui progresse toujours (leur nombre en 2009, 112 800, augmente de 7,3 % en 2010, et ne baisse que très légèrement, de 0,1 %, entre 2010 et 2011) ; en revanche, en 2011, le taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, 7,4 ‰, plafonne à sa plus haute valeur depuis 1996 (avec hausse de 13,8 % entre 2003 et 2010 comprenant pour la première fois cette valeur de 7,4 ‰), sous l'effet de la croissance continue des violences crapuleuses surtout (121 200 en 2010 ; + 7,3 % depuis 2009 ; mais légère baisse de 0,1 % entre 2010 et 2011), et un peu moins des violences non crapuleuses (deux fois plus importantes que les précédentes), les violences sexuelles (de l'ordre de 23 000 par an) et des menaces et chantages (80 000 par an).

Un des facteurs de cette croissance est la violence des mineurs, révélant ainsi les difficultés de socialisation qu'ils rencontrent (échec scolaire, tensions familiales, difficultés d'insertion professionnelle, chômage de longue durée). Leur part dans l'ensemble des mis en cause est passée de 13 % en 1990 à 21 % en 2000, puis varie depuis 2005 autour des 18 % (18,9 % en 2010 et 17,7 % en 2011). Cette hausse provient en grande partie du doublement de leur part dans les crimes et délits contre les personnes (coups et blessures volontaires, menaces ou chantages, viols) entre 1990 (7,2 %) et 2000 (15,9 % ; les trois sous-catégories composantes augmentent de manière importante). Depuis, ce niveau de violence se maintient, avec de légères fluctuations entre 2005 (14,4 %) et 2011 (15,8%). En 2001, près d'un vol avec violence sans arme à feu sur deux (50,5 %) est causé par un mineur, contre moins d'un tiers (31,4 %) en 1990 (46,4 % en 2000). En 2005, près d'un cinquième (19,9 %) des faits de port et détention d'armes prohibés relèvent d'un mineur contre 11,2 % en 1990 (16,5 % en 2011). Et depuis 2000, près d'un incendie volontaire sur deux relèvent de ceux-ci : 47,1 % en 2000, 48,4 % en 2005, 51,4 % en 2008 et 47,2 en 2011 (contre 27,5 % en 1990). Cette aggravation de la violence, notamment sous l'effet de la jeunesse en difficultés, place la France au niveau européen le plus élevé des taux d'homicides. De toute l'Union européenne (dont les pays plus pauvres d'Europe centrale et de l'Est), avec le deuxième niveau le plus élevé de crimes et délits violents en 2008 (331 800 faits constatés, loin derrière la Grande Bretagne (1 035 000), mais devant l'Allemagne (210 900), l'Italie (146 600), l'Autriche (129 600) et l'Espagne (116 600)), la France a le taux moyen 2006-2008 d'homicides (pour 100 000 habitants) le plus important de tous les grands pays Ouest-européens : 1,37 (839 homicides en 2008), contre 0,84 pour l'Allemagne (656 homicides en 2008), 1,02 pour l'Espagne (408), 1,13 pour l'Italie (654) et 1,35 pour le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles uniquement ; 662 homicides en 2008).

B- Des politiques de la ville et sociales territorialisées inefficaces

Avec ces premières données issues de divers travaux, il apparaît que l'enjeu cognitif concernant les zones « sensibles » ne se limite pas à la seule question de l'éventuelle concentration territoriale des pauvres dans certains quartiers ou espaces plus larges, puisqu'il y a « bien plus d'allocataires de minima sociaux, de pauvres, de logements dégradés en dehors de ces quartiers », rappelle Julien Damon (2004-a) ; mais l'enjeu, « c'est bien (plutôt) la concentration de problèmes issue de dynamiques de ségrégation socio-spatiales qui s'auto-alimentent » (p. 7) qui est au cœur de la problématique sociologique. Ces tensions sont liées aux mouvements de territorialisation urbaine, eux-mêmes liés aux évolutions et aux modifications de structure sociale, qu'ont générés les processus économiques et sociopolitiques liés à la globalisation économique. L'objet de cette sociologie est alors, selon Damon (2004-a) « (l')intensité localisée et (l')inégalité de la distribution spatiale des problèmes sociaux qui posent problème en termes de cohésion sociale ». L'exemple des émeutes de la part de jeunes déstructurés de certains quartiers ségrégués – en lien le plus souvent avec la mort de jeunes en relations diverses avec une intervention policière –, illustre cette idée de territoires en souffrance dont les émeutes d'octobre et de novembre 2005 ont constitué un point paroxystique par l'étendue des sites concernés sur le territoire national et la longueur de la durée de leur manifestation (Mucchielli, Le Goaziou, 2007).

En effet, les émeutes, apparues déjà sous des formes peu spectaculaires et médiatisées dans les années 1970, sont officiellement identifiées une première fois en juillet 1981 à Vénissieux (quartier des Minguettes), dans la banlieue lyonnaise. On les retrouve en 1990 à Vaulx-en-Velin (banlieue lyonnaise), puis à Sartrouville et à Mantes-la-Jolie, dans le département des Yvelines en Île-de-France. Entre 1990 et 2005, les émeutes sont devenues chroniques (Mucchielli, Aït-Omar, 2007) : cité des Fontenelles à Nanterre (septembre 1995), Saint-Jean à Châteauroux (mai 1996), Dammarie-les-Lys en Seine-et-Marne (décembre 1997), le quartier du Mirail à Toulouse (décembre 1998), Vauvert dans le Gard (mai 1999), la Grande Borne à Grigny et les Tarterêts à Corbeil-Essonnes (septembre 2000), Les Mureaux dans les Yvelines (janvier 2002), Hautepierre à Strasbourg (octobre 2002), Valdegour à Nîmes (mars 2003) et Monclar à Avignon (décembre 2003). En 2005, il y eut deux émeutes à Aubervilliers (1^{er} et 2 avril) et au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin (16-19 octobre), avant les grandes émeutes de l'automne 2005. Le mouvement ne s'arrête ainsi pas là puisque dès le 1^{er} semestre 2006, d'autres se sont manifestées, en commençant par Montpellier et Montfermeil. Depuis lors, on

a vu dans l'introduction plus haut que les émeutes en France étaient passées à une fréquence de plus d'une fois tous les quinze jours en 2011, comme le relève le site internet d'Alain Bertho³⁴.

Les émeutes ne sont cependant qu'un aspect des effets sociaux de la coprésence de familles et des personnes pauvres et précaires dans des espaces urbains dévalorisés, et de leur relation avec les institutions sociétales. La fragilisation psychologique des personnes exclues, les conduites d'évitement, les tensions familiales et l'échec scolaire et éducatif, la multiplication de réseaux d'économie souterraine et illicites, la diffusion des conduites d'ivresse et de l'usage des drogues...sont autant de phénomènes divers qui émergent et s'accroissent parfois avec la persistance de la marginalisation sociale et la paupérisation des ménages, et sur lesquels les diverses actions des institutions de régulation et d'intégration sociales semblent avoir un faible impact. Ainsi, à l'instar du champ de l'urbanisme, le champ économique et social est influencé voire structuré par les politiques de l'État.

Politiques urbaines et politiques sociales peuvent d'ailleurs se croiser et/ou s'associer plus ou moins volontairement pour servir des objectifs urbains et sociaux interdépendants et complémentaires. Par exemple, simultanément aux processus de mobilité sociale résidentielle qui influencent le développement urbain, des politiques sociales et urbaines ont, dans le cadre de la politique de la ville, comme objectif commun d'intervenir sur les effets de désorganisation et de désordres sociaux liés à la relégation des plus pauvres et des précaires dans les mêmes espaces. La perpétuation ou plutôt la persistance, voire l'accroissement par endroits des problèmes sociaux des « quartiers en crise » s'expliquerait ainsi tant par l'influence conjointe de phénomènes économiques, sociaux et urbains d'un côté, que par des modalités de politiques publiques dans les champs économiques, sociaux et urbains, de l'autre côté.

En effet, les mouvements de territorialisation sociale ne dépendent pas des seules aspirations ou des seules conditions sociales et économiques d'existence des différentes catégories sociales dans l'espace urbain. L'État et ses services, ainsi que les collectivités locales, pour et avec d'autres opérateurs privés (promoteurs immobiliers, entreprises de travaux publics, gestionnaires et bailleurs sociaux, organismes divers...), ont un rôle dans le devenir des catégories sociales et des espaces. De même que les politiques sociales constituent l'objet principal d'analyse sociologique de la pauvreté (Simmel, 2005 ; Autès, 2006), il y a alors bien lieu d'analyser l'action politique et sociale qui vise les effets socio-urbains problématiques de la crise-mutation de l'économie à des fins d'intégration sociale et urbaine (Bachman, Le

³⁴ <http://berthoalain.com>.

Guenneec, 1996). Dans ce domaine, le constat principal est que les quartiers dégradés de grands ensembles d'habitat social relèvent d'un véritable délaissement institutionnel et politique (Peillon, 2001 ; Wacquant, 2007), tant par manque de volonté que par incapacité à trouver des solutions adaptées aux attentes des populations marginalisées, par effet de déconnexion avec celles-ci.

N'est-il pas en effet exact que l'État, garant de la cohésion sociale, a depuis les années 1970, fait montre d'une faible capacité d'action sociale efficace, notamment en milieu urbain ? Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994, p. 220) écrivent dans *l'État animateur* que « les mécanismes généraux de solidarité laissent passer une part croissante de la population... Par l'effet de leur conception sectorielle et abstraite des problèmes, les institutions d'intégration ne saisissent pas les réalités locales, territoriales, avec l'efficacité qui conviendrait pour notre époque. Il en résulte pour l'État une perte de crédibilité et pour la vie politique une "désaffection démocratique" ».

La connaissance des réalités sociales locales apparaît donc insuffisante le plus souvent pour les programmes et projets sociaux. Du côté des élus locaux, alors que la décentralisation a donné des moyens politiques de gestion locale autonome, une attitude trop souvent managériale de gestion économique du territoire entrave leur fonction de représentation de la totalité de la population, y compris les plus pauvres et les fragiles qu'ils refusent parfois sur leur territoire. Gérard Martin constate que la rupture entre l'État et la société est générale, elle relève des « dysfonctions des mécanismes institutionnels [...] assurant la transaction (sous formes de règles, activités, prestations, services) entre la population, ses conditions de vie et de travail et son inclusion ou insertion dans la société globale » (1998-c, p. 45).

Quelles sont alors les politiques sociales développées à partir des années 1970 pour intervenir sur ce problème malgré l'impression de « vide social » (Martin, 1998-c) existant entre l'État et la société ? Des mesures et des dispositifs se sont développés mis en place au croisement de mobilisations sociales et d'innovations politico-administratives pour transformer les milieux urbains dégradés (Chevalier, 2002) : projets d'« action sociale globale » au milieu des années 1970, territorialisés et communautaires ; mouvements de luttes urbaines liés aux programmes de réhabilitation (institutionnalisés sous la forme des procédures Habitat et vie sociale dès 1977) ou encore mobilisation des organismes HLM après la loi Barre de 1977 portant réforme de l'aide au logement, en orientant une partie de la subvention publique à la construction vers les ménages (création de l'Aide personnalisée au logement, APL, et de divers prêts).

Par la suite, dans les années 1980, d'autres dispositifs, hors cadre du droit commun, sont apparus de manière connexe à ces politiques : les Missions locales pour l'insertion des jeunes ; les Zones d'éducation prioritaire (ZEP) de l'Éducation nationale ; le Conseil national de prévention de la délinquance (CNDP), les Conseils communaux et départementaux de prévention de la délinquance (CDPD ; CCPD), ainsi que les Contrats d'action de prévention et de sécurité (CAPS) pour tenter de rapprocher les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et de l'éducation ; la mission « Banlieues 89 » dans le champ urbain et architectural... Dans les années 1990, ce sont de nouveaux droits qui ont été formulés dans plusieurs domaines : droit à l'insertion (loi instituant le RMI, en 1988), droit au logement (loi Besson, en 1990), droit à la ville (Loi d'orientation pour la ville, la LOV, en 1991), droit à la santé (Couverture médicale universelle, CMU, issue de la loi de lutte contre les exclusions en 1998)...

En parallèle, des dispositifs de développement social et urbain (DSU) se sont accrus en nombre et en moyens, devenant la « politique de la ville » en cours d'institutionnalisation au tournant des années 1990 : la LOV instituant la possibilité d'exonération de taxe professionnelle pendant cinq ans pour les entreprises s'installant ou s'étendant dans les « grands ensembles et quartiers d'habitat dégradés » ; les Grands projets urbains (GPU) décidés par le Conseil interministériel des Villes dès 1991 ; les contrats de ville en 1993, devenus contrats urbains de cohésion sociale en 2006 (CUCS) entre l'État et les collectivités locales ; la loi d'orientation pour l'aménagement et de le développement durable du territoire (LOADT) en 1995 instituant les ZUS et les Zones de revitalisation urbaine (ZRU), renforçant les dispositifs d'exonération fiscale et sociale ; le Pacte de relance pour la ville en 1996 rajoutant une troisième zone, les Zones franches urbaines (ZFU), aux problèmes plus intenses selon les critères retenus³⁵ ; puis les Grands projets de ville (GPV) et les Opérations de rénovation urbaine (ORU) de 1999 ; la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de 2000 instituant l'obligation de 20 % de logements sociaux dans les communes urbaines ; le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) de 2003 concernant la démolition et la construction de logements sociaux ; la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 ; ou encore le plan « Espoir Banlieue » de 2008...

³⁵ À ce sujet, le rapport Sueur (1998, p.108) sur la politique de la ville indique que les ZUS ont été formées à cette occasion dans une négociation entre la Délégation interministérielle à la Ville (DIV), les préfetures et les élus sur la base de contrats de ville « jugés prioritaires » et de « grands ensembles et quartiers d'habitat dégradés » de la LOV. Les différentes zones préexistaient donc au travail statistique de construction des indicateurs. Cf plus de précisions plus bas.

Les programmes d'action sont souvent pluri-thématiques : équipements, habitat-logement, prévention de la délinquance, éducation, transport, santé, économie et emploi.... Arrivent-ils pour autant à contrecarrer les effets de ce relâchement sensible du lien entre, d'un côté, les dominants et les gagnants de la société moderne, et de l'autre côté, les modestes et moins utiles dans la production ? Les mesures sont-elles suffisantes, adaptées, efficaces et/ou efficaces ? En premier lieu, il convient de rappeler qu'en France, la satisfaction dans les revendications politiques s'acquiert avec âpreté. L'État, surtout dans le social, agit souvent – c'est devenu presque « traditionnel » –, avec retard, sous l'effet d'à-coups brutaux d'expression des problèmes sociaux par la population, sous forme de massives et violentes manifestations (Join-Lambert, 1997). C'est bien le cas dans le champ de l'intégration sociale en milieu urbain, comme l'attestent la création de la Délégation interministérielle à la Ville (DIV) en 1988, puis celle d'un ministère de la Ville en 1990, survenues à la suite d'émeutes successives, afin de regrouper et de coordonner les actions des différents services de l'État et des collectivités locales dans ce domaine (Mucchielli, Le Goaziou, 2007).

Le « malaise social urbain », pour reprendre la formule de Claude Chaline (1998), avait déjà été politiquement et socialement ressenti dès la fin des années 1950 avec la mise en place de la commission « Vie dans les grands ensembles d'habitation » au Commissariat au Plan en 1957 par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, à la demande du Parlement (Piron, 2004). Les premières tentatives d'action sociale communautaire et de réhabilitation des îlots concernés, initiées par des militants associatifs ou administratifs, apparurent au début des années 1970. Les espaces touchés étaient déjà divers : communes ouvrières des anciens bassins de grandes industries traditionnelles, centres des grandes villes, ou encore espaces d'habitat social d'après la Seconde Guerre mondiale liés à la production des grands ensembles. En ce qui concerne le logement des pauvres et des étrangers pauvres, la place du mouvement des organismes de HLM a été grandissante, ce qui lui a valu un poids important dans la genèse de la politique de la ville dès la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les Assises de l'habitat social d'octobre 1981 témoignent de cette orientation (Estèbe, 2005).

Les actions de « développement social urbain » – c'est-à-dire de développement du tissu social et du cadre matériel des territoires en tensions – sont le fruit de l'action conjointe de l'État et des collectivités locales afin d'agir « en complément, et non en substitution, des interventions communes à tous les territoires » (Damon, 2004-a). Les grands ensembles, avec de nombreuses zones HLM d'habitat ouvrier, ont été les quartiers historiques de la politique

de la ville. Pour quelles raisons principales ? Dans un premier temps, dès la fin des années 1960, le phénomène de « paupérisation du peuplement de l'habitat social » s'est développé sans jamais tarir jusque dans les années 1990 (Stébé, 1995) : en 1973, 41 % des ménages entrants avaient des revenus inférieurs au revenu médian des ménages ; en 1978, ils sont 48 % ; en 1984, 59 % ; et en 1988, 63 %. La présence croissante dans le logement social de catégories sociales inférieures aux classes moyennes relève donc d'une tendance historique de plus de trente ans d'ancienneté.

Cependant, en 1999, sur les 3,8 millions de logements HLM, seuls 19 % sont habités par des ménages pauvres, selon le critère de 50 % du revenu médian (Davezies, 2004). Ces pauvres en HLM ne représentent d'ailleurs aussi que 31 % de l'ensemble des ménages pauvres, soit 2,3 millions de ménages. Les populations pauvres et les territoires pauvres ne se recouvrent donc pas ; il y a même plus de pauvres dans les territoires non pauvres. Ces éléments expliquent en partie le déséquilibre financier entre action sociale et action territoriale en faveur de politiques sociales « aveugles territorialement » : par exemple, au début des années 2000, les dépenses de services publics et de sécurité sociale, qui jouent implicitement comme mécanisme redistributif en faveur des pauvres, représentent près de 500 milliards d'euros ; de leur côté, les politiques explicites en faveur des pauvres, les minima sociaux, ne représentent que 11 milliards d'euros ; et enfin, les actions spécifiques de développement des territoires pauvres ne sont financées qu'à hauteur de 1,5 milliard d'euros (Davezies, 2004).

Dans ce champ d'actions sociales et urbaines territorialisées, même si les quartiers prioritaires relèvent d'habitats populaires extrêmement diversifiés (habitat ouvrier traditionnel du Nord et de l'Est de la France, habitat auto-construit du Sud-ouest, centres anciens vétustes ou dégradés des grandes villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur...), l'habitat social est le critère spécifique de la « géographie prioritaire », rappelle Philippe Estèbe (2005). Pourquoi ? Il est vrai que tous ces types d'espaces urbains présentent des indicateurs proches de problèmes « handicapants » ou « aggravants » : taux de chômage multiplié par deux, en moyenne par rapport au reste de la France ; plus de chômeurs parmi les jeunes de 16-25 ans, parmi les femmes ou encore au sein des immigrés/étrangers ; plus d'employés précaires. Cependant, ce sont surtout dans les anciennes zones à urbaniser en priorité (ZUP) où ont été construits la majorité des grands ensembles qu'apparaissent les difficultés les plus nombreuses et aiguës, avec la taille de la population et des sites, le plus grand nombre de familles nombreuses, de familles monoparentales et aussi de personnes d'origine étrangère, ce qui

confère à cet habitat une forme sociale spécifique. Louise Plouchard (1999) évoque même le rôle social de fait des grands ensembles dans leurs agglomérations.

Jusqu'au X^e Plan (1989-1993), les quartiers visés par la politique de la ville furent désignés conjointement par les collectivités territoriales (maires) et les services de l'État (préfets), sur la base des connaissances sensibles – et de leur sensibilité et volonté politiques –, qu'ils en avaient, avec leur réputation et les problèmes qu'ils posaient. En parallèle, et jusqu'à nos jours, l'État entreprend, indépendamment des contrats avec les collectivités locales, sa propre politique de « discrimination territoriale positive » dans ses domaines de compétence propres, comme l'aménagement ou le développement économique, avec les deux Plans de relance pour la ville de 1993 et de 1996.

Cette idée de discrimination territoriale positive en milieu urbain avait déjà été avancée au début des années 1980 par Bertrand Schwartz, en charge de la commission sur l'insertion professionnelle des jeunes³⁶ (Donzelot, Méval et Wyvekens, 2003 ; Estèbe, 2005). De même, dans un autre secteur d'intervention à la même période, de manière complémentaire et convergente dans les motifs et les objectifs, la politique des ZEP relevait de cette logique de « discrimination positive ». Elle a été initiée en juillet 1981 et vise à « contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé » (extrait du texte réglementaire, *in* Oeuvrard, Rondeau, 2004).

Pour aller plus loin, cette logique de zonage discriminatoire préexistait aux gouvernements socialistes des années 1980 : le droit administratif lié à la planification du développement économique de la France l'appliquait à travers la politique d'« aménagement du territoire », expression forgée en 1950 pour désigner la politique d'équipement, dans une optique de « parité sociale globale », pour réduire les inégalités de situation entre différentes parties du territoire, dans un but de sauvegarde ou de renforcement de la cohésion sociale (Calvès, 2004). L'objectif est la répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire national tant de la croissance économique et démographique, que de la récession et de la précarité. Cette politique est notamment toujours appliquée dans les départements et territoires d'Outre-mer : avantages divers aux fonctionnaires venant de métropole ;

³⁶ B. Schwartz est l'auteur d'un des trois rapports « fondateurs » du Développement social urbain (DSU) en France, juste après les émeutes des Minguettes à Vénissieux (1981). Son rapport concerne l'insertion des jeunes (Schwartz, 1981). Le second porte sur la prévention de la délinquance (Bonnemaison, 1982), et le troisième sur l'ensemble des volets politiques, économiques, sociaux et institutionnels favorisant la politique de développement social des quartiers (Dubedout, 1983).

défiscalisation et primes aux entreprises ; « préférence locale » en matière d'accès à l'emploi... Ces dispositions « discriminatoires » ont inspiré celles appliquées, par simple transposition parfois, aux zones prioritaires de la politique de la ville.

Pour mettre cette politique en œuvre, le zonage est l'outil de définition de la géographie d'intervention prioritaire de l'État : il aide à « territorialiser » l'action, c'est-à-dire à produire une action adaptée au contexte et aux besoins d'un territoire délimité, comportant des spécificités. L'application de cette méthode de manière plus précise, « objective » et officielle par l'État, par rapport aux désignations de territoires sans critères homogènes et sans limites fixes qui prévalaient dans les années 1980, a été décidée par le président François Mitterrand, en décembre 1990, lors des Assises de Bron dans la banlieue lyonnaise, après les émeutes apparues la même année à Vaulx-en-Velin et à Mantes-la-Jolie dans la région parisienne.

La Délégation interministérielle à la Ville (DIV) et l'INSEE ont en 1991 défini une géographie de la crise urbaine à partir des caractéristiques des populations en fonction quelques variables considérées par la direction de la DIV comme significatives de l'« exclusion » (Estèbe, 2005) comme les jeunes de moins de 25 ans, les chômeurs de longue durée, et les étrangers. Les moyennes de référence ont servi aux comparaisons nécessaires. Ce zonage a pu servir le Pacte de relance pour la ville décidé en 1993 par le Comité interministériel des villes pour l'engagement des GPU lors du XI^e Plan de 1994-1999. Plus précisément, c'est Jean-Marie Delarue, auteur du rapport *Banlieues en difficulté, la relégation* en 1990, devenu en 1991 délégué interministériel à la Ville, qui impulsa l'élaboration d'indicateurs nationaux d'évaluation des « quartiers sensibles » : vice-président du Conseil national de l'information statistique (CNIS) de l'INSEE, il en formula la demande auprès de la direction de l'institut, dans une perspective de rationalisation de la politique de la ville (Tissot, 2007). La catégorisation statistique des « quartiers sensibles » fut échafaudée en s'inspirant de deux démarches des chercheurs et statisticiens de l'INSEE. La première est celle de statisticiens de trois directions régionales de l'INSEE inscrits dans les travaux d'analyse de la pauvreté depuis la deuxième moitié des années 1980, consistant à rassembler des données du recensement sur les conditions de vie des mêmes individus habitant les mêmes quartiers en convention (considérés comme pauvres).

Ils ont progressivement standardisé la mesure, constituant ainsi une catégorie territoriale de « quartiers sensibles » afin de les comparer entre eux et avec les entités territoriales d'appartenance (ces connaissances devant servir à l'évaluation des politiques menées). La Mission « Villes » de la direction générale de l'INSEE s'inspira de cette catégorisation, en

1992, et de sa fonction évaluative. Elle diffusa un guide d'aide à l'élaboration de « tableaux de bord sociodémographiques des quartiers », publié en 1996, préconisant l'usage des mêmes sources et des mêmes indicateurs, notamment pour définir « objectivement » les décisions et modalités d'action sociale globale. Cependant, cette méthodologie souffrira de problèmes d'application en raison de la concurrence avec des organismes nationaux et locaux (Caisses d'allocations familiales, Agence d'urbanisme...), ainsi que de la prédominance des modalités politiques de choix des « territoires prioritaires ».

La deuxième démarche inspirant la catégorisation nationale des quartiers à des fins évaluatives fut la grande enquête nationale de 1991 de la Mission « Villes », demandée par la DIV et portant sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. Elle consista, après décompte et délimitation géographique, à déterminer, dans des tableaux de moyennes, les écarts de données entre chaque quartier et l'agglomération d'appartenance (voire la France) : le délégué interministériel à la Ville s'en inspira pour ne retenir que quatre indicateurs principaux correspondant à la vision qu'ont les réformateurs des composantes de la problématique des banlieues en difficulté (résidence HLM, taux de chômage, taux d'étrangers et part des jeunes ; plus tard, le taux de non-diplômés remplaça le taux d'étrangers). Cela servi tant à justifier leur vision d'une société duale qu'à convaincre les élus et fonctionnaires de la nécessité d'action urgente et importante.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 a repris cette méthode (tableau des moyennes) en se centrant sur la dimension économique : il s'agissait d'agir sur les zones urbaines « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi » (extrait du texte de loi ; Damon, 2004-b). Cette loi a d'ailleurs servi de cadre à la mise en œuvre du Plan de relance pour la ville, qui devait être un « Plan Marshall pour les banlieues », déjà réclamé au début des années 1990 par certains députés, et décidé par le Gouvernement Juppé après l'élection de Jacques Chirac en 1995, dont la « fracture sociale » était un de ses principaux thèmes de campagne. Il s'agissait d'encourager l'implantation ou le maintien d'entreprises dans les zones définies en leur octroyant des aides fiscales et des exonérations de charges sociales.

Les zones furent hiérarchisées en trois groupes, par ordre croissant de la faiblesse des moyens financiers de la commune d'appartenance : les ZUS, puis les ZRU et enfin, les ZFU. Ce classement a été opéré par l'intermédiaire de l'« indice synthétique d'exclusion » calculé en multipliant d'abord les taux de jeunes de moins de 25 ans, de chômeurs de longue durée et

d'actifs « sans diplôme » avec la population totale de la zone, puis en divisant le résultat par le potentiel fiscal de la commune. Depuis la loi de 1979 portant création de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans le cadre de la péréquation intercommunale des ressources publiques, le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale d'une collectivité territoriale qui permet de mesurer sa capacité fiscale théorique, c'est-à-dire la masse des recettes mobilisables si elle appliquait des décisions « moyennes » (définies sur le plan national) en termes de fiscalité.

Le potentiel fiscal est donc un ratio égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation et contribution économique territoriale – nouvelle taxe d'habitation), si on appliquait à leurs bases brutes les taux moyens nationaux pour la catégorie de collectivités concernée (selon la strate de taille de population), majorée d'une part du montant de la DGF perçu l'année précédente, hors dotation de solidarité urbaine ou rurale (DSU-DSR). Cet indicateur diffère ainsi du produit des taxes effectivement levées sur la commune, dès lors que les taux d'imposition locaux diffèrent de la moyenne des taux observés dans les communes de taille comparable. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche. Ainsi, l'indice synthétique d'exclusion est certes sensible à la taille de la population concernée par les difficultés (ou à la taille du ou des quartiers), selon Estèbe (2005), mais il dépend davantage des capacités financières de la ville-commune. Cette approche sous-entend que l'État intervient en substitution aux administrations communales qui ne peuvent peser sur le sort économique et social de leur territoire, et notamment celui des quartiers en crise.

Cette logique de discrimination territoriale développée par les institutions a-t-elle été évaluée ? Pour Jacques Donzelot (1991), c'est une politique du « troisième type » qui s'est mise en place après le droit du travail et les droits sociaux étendus à d'autres risques sociaux. Contre les effets de désaffiliation sociale liés à la perte de travail, elle attribue des droits à ceux qui ne sont plus ou pas concernés par les formes classiques de protection sociale apportées par le travail. Cependant, au regard de la situation des « publics » habitants les quartiers de la politique de la ville – ils ne sont « ni insérés, ni intégrés, ni au travail » (Donzelot, 1991) – cette politique paraît insuffisante ou inadaptée.

L'impact quasi nul des ZUS sur les emplois locaux le confirme : elles ont connu, majoritairement, une situation d'emploi qui s'est aggravée, plus que celle de leurs agglomérations d'appartenance. En dix ans, entre 1990 et 1999, une hausse de 25 % des

effectifs de chômeurs a été constatée (de 400 000 à 500 000), faisant passer le taux de chômage de 18,9 % à 25,4 %, soit 6,5 points supplémentaires ou encore une hausse de 34,5 % de ce taux (Fitoussi, Laurent, Maurice, 2004 ; Le Toqueux, Moreau, 2004). De leur côté, leurs agglomérations d'appartenance, dont le taux de chômage en 1990 (11,5 %) se situait globalement à un niveau plus bas de plus d'un tiers par rapport à celui des ZUS, ont connu une hausse plus faible que les ZUS, avec 2,8 points supplémentaires, pour un taux à 14,3 % en 1999, soit une hausse de 24,3 % du taux. Dans l'ensemble, ce sont les trois quarts des ZUS qui ont « décroché » par rapport à l'évolution de l'emploi de leur bassin d'appartenance, alors qu'un quart seulement ont rattrapé leur déficit.

Du point de vue démographique, Jean-Louis Le Toqueux (2002) a bien relevé qu'entre 1990 et 1999, les ZUS du territoire métropolitain (4,46 millions d'habitants en 1999) ont perdu 6 % de leur population, alors que le reste des agglomérations (58,52 millions) en gagnait 3,25 %. Cette réduction signifie-t-elle que les départs de ces zones sont prédominants ou bien que la population globalement y vieillit plus fortement que dans le reste des territoires ? Pour ceux qui partent, s'agit-il d'un effet de leur mobilité sociale ascendante, ou d'une volonté de fuir les désagréments de tensions vécues (rapports de voisinage, désordres publics, incivilités quotidiennes, méfiances réciproques) ? Nous pourrions dire sans crainte de trop se tromper que, certainement, l'ensemble de ces causes peut se combiner. D'autre part, la géographie de la pauvreté définie par l'INSEE en 1996, a certainement évolué. D'autres territoires avoisinants, sans être des ZUS, pourraient peut-être même davantage justifier de bénéficier de telles actions publiques. Sans compter que certaines ZUS se sont peut-être certainement « améliorées » : des habitants ont pu trouver des satisfactions dans des situations professionnelles et familiales.

Plus précisément, les limites de l'action se retrouvent au niveau des modalités de mise en œuvre de la politique de développement social urbain (Jaillet, 2004) : incapacité de changement d'échelle d'intervention de la part des élus (en relais des réticences des majorités d'habitants) ; manque de lisibilité de cette politique ; conflits et concurrences entre administrations convergentes dans leurs objectifs ; faiblesse globale des moyens financiers engagés par l'État ; échec de la méthode d'incitation de la pour orienter les politiques « de droit commun » vers ces territoires (les élus attendent plutôt des moyens supplémentaires substantiels, et non des subventions à des fins d'expérimentation et d'innovation des actions d'accompagnement social en tout genre, sans garantie de pérennisation).

Le rapport Sueur (1998) sur cette politique voit pour sa part, en premier lieu, un problème de répartition et d'orientation des budgets sociaux gérés par les collectivités compétentes, puisqu'il est constaté le manque d'investissement des dépenses sociales des conseils généraux dans les zones urbaines, au profit des zones rurales. Certains dont le territoire urbain est concerné par cette politique ne sont toujours pas signataires des contrats de ville des années 1990. Par exemple, en 1995, la masse de leurs crédits d'aide sociale s'élevait à 78 milliards de francs (11,9 milliards d'euros), contre 250 millions de francs (38,15 millions d'euros) de contribution aux programmes de développement social urbain.

S'il y a globalement insuffisance, inefficience et manque d'adaptation des politiques sociales territorialisées, on peut même se demander plus en amont quelles sont les causes institutionnelles premières du maintien et de l'apparition des espaces de tensions à des échelons communaux ou infra-communaux ? S'agit-il déjà, depuis les premiers effets de l'exclusion économique et sociale et de la relégation dans les espaces dépréciés, d'un manque d'adaptation des institutions à ces situations urbaines ? Les mécanismes redistributifs auprès des ménages ou des territoires, ainsi que les politiques habituelles d'intégration et de solidarité sont-ils en cause dans la formation d'inégalités situationnelles de ces secteurs avec les espaces voisins ? Si des crédits de dépenses sociales existent selon des masses non négligeables, comme cela a été indiqué plus haut, quelles sont les facteurs organisationnels des défauts constatés à l'échelle infranationale ?

Il est vrai, dans un premier temps, que les inégalités socio-spatiales évoluent selon des dynamiques différentes à chaque échelle géographique, précise Laurent Davezies (2004) : dans les décennies passées, si les inégalités de revenus se sont effectivement réduites entre les régions entre elles, entre les départements entre eux et entre les agglomérations entre elles, la situation est en revanche inverse entre les quartiers voire à l'échelle intercommunale. Deux explications sont apportées (Davezies, 2004 ; Jaillet, 2004) : le niveau principalement local (quartiers, des communes et des groupes de communes formant les bassins d'emploi et de vie) des logiques distinction spatiale entre catégories sociales ; et l'incapacité de l'État et de ses services locaux de cadrer et de contrôler les flux de redistribution sociale au niveau infra-agglomération, ce qui va de pair avec l'impuissance à limiter les mécanismes de relégation résidentielle et la constitution d'espaces de concentration des plus pauvres.

En outre, l'évolution culturelle du modèle juridique d'action sociale joue en défaveur des habitants les plus pauvres, étrangers et démunis, ce qui renforce davantage cet effet de déconnection entre le système institutionnel et la structure sociale : aide sociale (l'assistance,

la solidarité) et sécurité sociale (les assurances sociales) sont devenus davantage discrétionnaire ; l'utilisateur doit, de plus en plus, faire la preuve de son droit et la démarche d'accès à celui-ci. C'est pourquoi un certain nombre de droits ne sont pas utilisés par certains pour de multiples causes : illettrisme et méconnaissance culturelle ; refus de demande par dignité dans la douleur ou la pauvreté ; complexité des mécanismes de détermination et d'attribution des prestations. Cette problématique de la citoyenneté sociale, disparue avec la régulation économique keynésienne et les institutions de « l'État-providence », est de retour depuis la fin des Trente glorieuses. Davezies (2004) avance même l'idée que l'État a indirectement participé à la spirale du sous-développement et de la pauvreté rencontrée par certains quartiers urbains, en renforçant, avec l'accroissement des services publics, les emplois féminins bénéficiant aux classes moyennes, à leurs femmes actives qualifiées. Ce qui a accentué l'écart de niveau de vie avec les classes populaires fragilisées par la désindustrialisation (hommes et femmes peu qualifiés). Ce phénomène a favorisé les segmentations territoriales de l'économie industrielle des Trente glorieuses.

Si l'on tient compte de ces difficultés, la question sociale contemporaine pourrait être davantage formulée comme une question « socio-spatiale locale » : alors que, sous l'effet des logiques libérales de gestion politique de l'économie et du social, les mécanismes redistributifs et d'intégration nationaux présentent des lacunes vis-à-vis de segments sociaux et territoriaux larges, quelle(s) modalité(s) de politiques structurelles et/ou territorialisées faut-il déployer ? La décentralisation mise en œuvre à partir des années 1980 n'a pas montré ni une capacité ni des résultats nets pour enrayer l'appauvrissement de certaines couches sociales et leur concentration dans certaines zones territoriales.

Cette problématisation confirme le questionnement de notre recherche : le manque d'adaptation et de performance des politiques publiques au caractère libéral depuis les années 1980 (Muller, 2006), expliquant la persistance des manifestations intenses des problèmes sociaux et urbains par endroit, impriment à leur tour la vie sociale des villes-communes d'appartenance des secteurs « sensibles » ? Comment se représente à ce niveau territorial cette problématique du manque de volonté politique de solidarité, et donc de moyens et d'efficacité d'intégration sociale ?

C- Lacunes institutionnelles, ghettoïsation et déclin social urbain

Que la persistance des « quartiers en crise » provienne des failles des politiques locales de redistribution de la richesse nationale ou de développement des territoires, ou encore que le manque d'innovation pour l'extension des protections sociales hors du champ du travail contribue à cette situation, il reste qu'il ne paraît pas, chez les acteurs ou chez les analystes, de représentation fine et stable de la situation des « quartiers sensibles », en difficultés ou encore en crise, en alternative aux images politiques et sociales stéréotypées. Il est vrai, dans un premier temps, que les analyses empiriques font valoir des réalités hétérogènes des grands secteurs résidentiels d'HLM et de logements privés. Comme Plouchard (1999) le rappelle, l'« effet contexte » qui les distingue combine trois types de variables : 1/ la structure des parcs de logements, comprenant ou non des segments plus ou moins grands et défavorisés ; 2/ le type de population d'occupation, avec l'accueil et le maintien ou non de population plus ou moins pauvres ; et 3/ la position géographique des secteurs d'habitation dans l'agglomération d'appartenance, déterminant tant la distance aux équipements, activités et services urbains que la valeur foncière et immobilière des logements et des autres constructions. On peut rajouter la qualité des aménagements, des infrastructures et des équipements dans les zones concernées et aux alentours, sans oublier le poids des attentions sociopolitiques et institutionnelles, aux niveaux local et *supra*, par les acteurs vis-à-vis de ces parcs de logements (projets d'investissement, de travaux...).

Cette variété de structure de gestion, de positions socio-institutionnelles, de localisation spatiale et de caractéristiques physiques et sociales des îlots d'immeubles conduit de fait à une très grande variété des images et du sens de ce type d'habitat dans l'espace urbain. Ce sont surtout les variables qualitatives de pratiques et de perceptions qui permettent de différencier les espaces (Plouchard, 1999) ; les seuls critères socio-démographiques et économiques, traditionnellement utilisés pour décrire les quartiers (comme la démarche de Tableaux de bord sociodémographiques décrits plus haut), ne suffisent donc pas.

Quelles sont ces indicateurs qualitatifs ? Les relations sociales de voisinage et les interactions dans les espaces extérieurs, les usages des espaces et des équipements, la participation associative, et donc l'ensemble des perceptions et des représentations sociales de ces pratiques. Ils permettent de mesurer la vie collective et individuelle qu'y mènent les habitants, avec les difficultés de cohabitation qu'ils rencontrent (bruits, tensions de voisinage, délinquance, dégradation...), mais aussi les rapports d'attachement, de satisfaction,

d'identification ou d'appropriation qu'ils entretiennent avec le quartier. Par exemple, le quartier vécu comme positif est celui où la vie sociale y est perçue comme positive et dynamique pour soi (association, activités, échanges...) et dont la perception d'ensemble est positive du fait de l'attachement et de l'adéquation avec les attentes de relations, d'image et des ressources. Ainsi, si chaque grand ensemble, comme chaque quartier, a une identité territoriale originale (formes matérielles et spatiales et contenus démographiques et institutionnelles) c'est bien cette dimension sociale de la vie de quartier (pratiques et représentations sociales) qui détermine la différenciation socio-spatiale, plus que les seuls profils socio-démographiques.

C'est bien pourquoi la représentation des difficultés intenses des quartiers en crise doit se définir sur ce plan de la vie sociale et des relations qu'y entretiennent les individus, en ce que celles-ci conditionnent en partie leur intégration sociale urbaine. Ces aspects peuvent être analysés en termes d'une part, de ghettoïsation pour les espaces d'habitat cumulant paupérisation et exclusion socio-urbaine d'une population comportant de nombreuses personnes marginalisées, et d'autre part, de *déclin social urbain* pour l'ensemble de l'espace urbain environnant les quartiers-ghettos ou en voie de ghettoïsation. Ces deux notions permettent d'aborder l'analyse de faits sociaux en milieu urbain en lien avec les investissements politico-institutionnels d'intégration sociale et territoriale. En sociologie urbaine, la dynamique urbaine (les interactions et les activités sociales, les mobilités sociales et spatiales, les constructions et l'aménagement) est imbriquée dans celle de la société (rapports sociaux et mobilité sociale) (Bassand, Kaufman, Joye, 2002). La dégradation de la ville est donc indissociablement liée à la dégradation du social, *i.e.* aux rapports sociaux de production, et notamment de production même de l'espace physique et social (Joye, Schuler, 2002), ce que nous avons vu être imputable à l'adoption de l'idéologie néolibérale par les élites politique, même socialiste en France dans les années 1980, ayant pour effet la déconnexion des classes populaires et modestes du système économique et social.

Ce qui, au passage, institue un cadre pour la résolution de « crises urbaines » diverses, appréhendées selon Alain Bourdin (2006) en tant que difficultés de gestion de problèmes aigus, qui se révèlent surtout au moment des récessions économiques et/ou de fortes immigrations déstabilisant les villes en générant des phénomènes spécifiques comme le chômage, la marginalité de certains groupes, les tensions relationnelles, la délinquance, la criminalité et la violence, la pénurie de logements adaptés, ou encore une mortalité massive et subite... L'action (la « réaction sociale » selon Simmel), doit alors viser l'intensification du

travail d'intégration locale pour assurer la continuité de la cohésion sociale globale de la société. Cependant, il n'y a pas de modèle et de voie uniques dans ce domaine.

Dans le cas français, qui globalement ne connaît qu'échecs et frustrations depuis près de quarante ans à ce sujet, Ali Sedjari (2006) suggère deux principes à respecter : d'abord, viser le changement du social pour enclencher des « mouvements d'urbanité », ce qui rejoint les appels à se concentrer sur les mécanismes structurels de reconnexion des classes populaires au travail (Tissot, 2007) ; ensuite, rompre avec le modèle inefficace d'action brutale qui a été trop souvent appliquée, encore dans les opérations actuelles de rénovation urbaine. Quatre conditions doivent aussi être mises en œuvre pour des résultats durables : 1/ des interventions à l'échelle des agglomérations et de manière globale ; 2/ une visée exclusive du bien-être des habitants, notamment les plus fragilisés, en les impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ; 3/ l'attention à la mixité sociale résidentielle pour limiter les risques de rupture sociale liée à la concentration trop exclusive des pauvres ; et enfin 3/ l'organisation d'administrations autonomes, y compris financièrement, au service de la gestion des politiques d'intégration urbaine (contre le manque de structuration suffisante des villes pour leur capacité intégrative).

Ces propositions de gestion des crises urbaines permettent d'appréhender la notion de déclin social urbain en termes de développement, dans une zone donnée, de phénomènes socio-politiquement problématiques ; ils concernent et sont réalisés par des populations qui subissent l'exclusion économique en raison de leurs faibles qualification et ressources sociales, et qui sont regroupées dans l'espace urbain dans des lieux gérés et aménagés de manière inadaptée par les institutions. Pour affiner cette approche définitionnelle il faut la distinguer d'un champ connexe de recherche et d'intervention qui traite d'un aspect de la question générale et plus ancienne du développement des villes et des agglomérations : c'est le champ du *déclin urbain*, ou de la décroissance urbaine (Fol, Cunningham-Sabot, 2010). Ce thème existe au moins depuis l'École de Chicago aux États-Unis, sous l'intitulé encore très actuel de *urban decline* ou plus récemment de *shrinking cities* ; cette dernière expression se focalise sur le rétrécissement ou la rétractation des villes du point de vue majoritairement démographique. Le détour par ce courant de recherches permet de prendre du recul par rapport à celui très spécialisé des problèmes sociaux dans des fragments de ville ou liés à la fragmentation des villes. Il est une source d'alimentation conceptuelle importante pour le type d'analyse de cette recherche.

Cherchant à comprendre la croissance des villes, les sociologues nord-américains ont, à partir des années 1920, développé des théories en termes de cycle de vie, avec des étapes de croissance et de déclin, moins au niveau de l'ensemble des aires urbaines qu'à celui de leurs territoires internes, constitués d'aires résidentielles « morales » ou « naturelles » plus petites. Pour Homer Hoyt (1939), par exemple, le déclin de certains quartiers résidentiels est inéluctable en raison de la dévalorisation immobilière liée à l'arrivée de populations moins aisées et d'origine ethnique. Par la suite, la recherche sur ce type de processus s'est davantage centrée sur les villes dans leur totalité, en mettant en relation leurs composantes pour des analyses spécifiques comme la décroissance démographique des centres-villes et le déclin de leurs activités économiques et des emplois. Ces phénomènes sont alors décrits comme liés aux mouvements de péri- et de suburbanisation des ménages aisés et des activités, soutenus par les institutions politico-administratives à travers des mesures d'aménagement et d'urbanisme ainsi que des aides financières et économiques.

Cette approche plutôt démographique s'est développée pour la comparaison internationale de l'évolution des villes dans le monde entier. Des modèles de « contraction » urbaine sont échaudés, comprenant parfois des étapes de « résurgence » ou de « ré-urbanisation » des villes (Fol, Cunningham-Sabot, 2007). De 2000 à 2005, par exemple, il est montré que parmi les 414 plus grandes agglomérations mondiales de plus d'un million d'habitants, 30 ont perdu des habitants, notamment dans le Nord des pays du monde. L'analyse de ce phénomène n'est cependant pas sans complexité voire contradictions : certaines villes peuvent connaître un déclin démographique, alors que les autres avec lesquelles elles forment une agglomération sont en croissance, tout comme l'agglomération globalement peut l'être, ou au contraire ne pas l'être. En fait, rien que sur le plan démographique, les modes d'évolution des villes sont d'une grande variété, sans compter d'autres dimensions, économique, sociale, morphologique et encore politique dans lesquelles les variables sont multiples.

En démographie par exemple, les unités peuvent être soit des ménages et des individus (taille des ménages, niveau de vie, migration...), soit des logements, soit des emplois et des établissements, et les études peuvent s'articuler diversement avec une ou plusieurs autres dimensions. Néanmoins, Sylvie Fol et Emmanuèle Cunningham-Sabot (2010) constatent que malgré la flexibilité conceptuelle potentielle du déclin urbain, les analyses mettent principalement l'accent sur deux dimensions, démographiques et économiques, et mobilisent deux modèles explicatifs : l'un, plus linéaire, qui limite le nombre de variables pour valoriser un enchaînement causal, au risque d'écarter d'autres phénomènes essentiels ; l'autre, déjà

évoqué, est celui du cycle de vie, calqué sur celui des produits en économie (mouvement de destruction créatrice de l'innovation dans une économie capitaliste libre).

Ces deux modèles restent réducteurs de la multiplicité et de la réalité nouvelle des phénomènes actuels. En effet, si la dimension économique dans le développement urbain joue un rôle déterminant, c'est de manière différente à ses effets traditionnels puisque ses manifestations se sont transformées : les phénomènes de décroissance démographique et de marginalisation spatiale et fonctionnelle des villes dépendent d'une économie mondialisée et technologique. Ce mode de développement tend à disjoindre les systèmes de production élargis dans le cadre de la division internationale du travail, de leur ancrage territorial de base ou initial. Les villes dépendent de plus en plus nettement de ce mode de production économique, soutenu par les politiques nationales dans la relation qu'elles entretiennent avec celui-ci.

Ce n'est alors que plus secondairement que des phénomènes spécifiques exercent une influence sur les différentes dimensions du développement urbain, qu'ils soient d'ordre démographique (vieillesse, baisse de fécondité, hausse du nombre de ménages...), de stratégie de localisation et d'habitat des ménages (centres d'agglomération ou périphérie...), voire même urbanistique (déconcentration du bâti...). L'organisation spatiale de l'économie mondiale polarise la croissance démographique et économique de certaines villes au détriment d'autres, en raison de leur position par rapport aux thèmes, aux espaces, aux mouvements et aux infrastructures recherchées et nécessaires à son déploiement. Les territoires délaissés dépendent alors de politiques publiques diverses en matières économique, urbaine et sociale, pour leur développement (Fol, Cunningham-Sabot, 2010).

Cette analyse confirme l'enjeu crucial mis en exergue par Lefebvre, qu'est devenu l'espace dans les rapports sociaux de production : la sélectivité et la ségrégation socio-spatiales sont mises en œuvre comme moyen et comme effet de l'économie, devenue mondiale. Ce qui induit d'une part, la mise à l'écart de centres urbains trop éloignés de son champ, et d'autre part, dans les agglomérations qui se globalisent (par l'orientation de leurs activités dans l'économie mondiale), la fragmentation socio-spatiale qui se durcit à mesure qu'augmentent les écarts d'inégalités socio-économiques entre les inclus et les exclus de cette économie.

De ce courant de recherches considérant l'évolution des villes de par leur relation avec l'économie, et par là, de sa gestion politique selon un cadre idéologique, il est possible de rendre plus légitime l'utilisation du terme déclin, dans les villes, concernant leur vie sociale et

leurs situations résidentielles. Il constitue un point d'articulation entre les deux approches, celle se préoccupant des évolutions d'ordre plus quantitatif (démographique) des villes, et celle révélant les problèmes d'exclusion socio-économique et de fragmentation urbaine des villes. Des situations peuvent d'ailleurs se croiser entre l'évolution démographique des villes et l'évolution sociale et morphologique dans celle-ci, ce que montre l'existence de fortes tensions sociales (*e.g.* des émeutes) liées à l'exclusion socio-urbaine dans des agglomérations par ailleurs en croissance démographique et économique. La possibilité de cette articulation des approches autorise en quelque sorte un emprunt conceptuel inhérent.

Au passage, le terme déclin dans une approche scientifique doit s'exempter d'enchevêtrement possible avec des jugements de valeurs implicites. Selon le Larousse 2005, le déclin désigne la diminution de grandeur ou de valeur. La prévention du risque d'écart à l'éthique scientifique exige de préciser ou d'objectiver les critères utilisés pour produire une appréciation qui soit non seulement factuelle mais surtout indexée à une théorisation du phénomène qui impose d'examiner si les faits rapportés sont conformes ou non aux notions étudiées. Cela nécessite de formuler des définitions opérationnelles de celles-ci, *i.e.* qui permettent de les mesurer (Ghiglione, Matalon, 1999). Dans cette perspective, le terme déclin peut revêtir un caractère plus qualitatif que la simple acception démographique pour l'analyse du *développement des villes*, voie privilégiée par Lefebvre (1968, 1973, 1970), pour désigner les relations sociales, le statut et le bien-être des différentes catégories d'habitants dans les différentes parties des agglomérations. Cet accent sur la dimension qualitative du développement urbain n'est pas sans lien avec l'appellation « développement social urbain », utilisée dans les années 1980 par les acteurs politiques et administratifs dans ce domaine (Chevalier, 2005). Le champ sémantique que révèle cette notion de déclin social urbain étant ainsi circonscrit, il est possible d'en parachever la formalisation qui résulte des analyses produites dans ce domaine, et que la présente recherche a pu conforter.

En effet, les premiers éléments recueillis et analysés lors de cette recherche, notamment dès le démarrage de l'étude monographique de la première ville-commune abordée (les Ulis dans l'Essonne) ont concerné les structures et les évolutions socio-démographiques et urbaines (dont les caractéristiques des logements et de leur occupation), l'emploi et le niveau de vie, mais aussi certaines pratiques et attentes sociales. Cette première approche a dégagé deux premiers principaux traits qui ont tendance à être en commun avec d'autres travaux sur les quartiers-ghettos : 1/ la sous-moyennisation de la structure sociale, avec des ménages plus fragiles croissants, liée à une paupérisation corrélative d'une partie de la population, et le

développement systématique de la délinquance des jeunes et de la violence ; 2/ une communauté résidentielle segmentée en groupes plus ou moins intégrés et plus ou moins précaires et assistés, avec un ordre social en rupture avec celui du reste des villes et celui des premiers temps de peuplement de ces zones d'habitat.

En fait, une dynamique de problèmes sociaux s'enclenche dans un espace où sont croissantes les victimes de l'exclusion sociale, accentuant ainsi le processus de transformation de la composition sociale, des relations sociales et des modes de vie des quartiers. Le déclin social selon ces traits trouve un écho particulier dans l'analyse des processus d'évolution socio-territoriale des villes que Donzelot (2004) a synthétisé en trois termes, qui pourtant ne désignent pas le même ordre de phénomènes : la relégation des plus pauvres et fragiles socialement dans les ZUS, dans certains autres quartiers d'habitat social ou même dans certains quartiers anciens dégradés ; la péri-urbanisation des classes moyennes, dans des zones d'habitat pavillonnaire essentiellement ; et la gentrification des centres-villes, c'est-à-dire l'embourgeoisement de quartiers centraux anciens plutôt populaires (ouvriers et artisans), par l'installation de couches moyennes et supérieures à la recherche de centralité et de proximité d'équipements nombreux et diversifiés.

De ces trois notions, une seule s'applique, comme le déclin, à l'évolution des propriétés sociales et matérielles de l'espace : la gentrification, conséquence de l'agrégation des plus aisés et intégrés dans l'économie mondialisée. Les autres mouvements du développement des villes ne désignent que les mouvements d'installation des catégories sociales dans l'espace, sans éléments explicites sur les relations sociales et l'état des structures institutionnelles et des équipements et services publics et privés qui s'y trouvent. La gentrification ne désigne-t-elle pas le phénomène inverse d'évolution d'un espace physique et social à celui que le terme de déclin pourrait recouvrir ? Il ne s'agit pas d'étudier la métamorphose des espaces qui s'embourgeoisent ou qui s'aménagent pour et par les couches moyennes et supérieures, mais celle des zones urbaines en cours de dévalorisation matérielle et symbolique, par et pour les populations précaires, exclues et reléguées. La bipolarisation socio-spatiale que traduisent ces deux mouvements provient bien du développement des phénomènes économiques et sociaux de creusement des inégalités sociales, d'exclusion des moins qualifiés et d'accroissement des revenus des cadres du privé dans un contexte de leur précarisation potentielle imposées par règles libérales de l'économie mondialisée. L'agrégation spatiale recherchée par ces derniers (parfois dans des résidences closes en milieu mixte) se réalise le plus souvent par volonté de séparation physique nette des espaces de catégories ouvrières précarisées.

Dans cet effort de définition, il est d'abord constaté que l'expression « déclin social urbain » comporte deux adjectifs juxtaposés sans élément de liaison, ce qui produit un effet d'imprécision : s'agit-il de « déclin social *dans* ou *de* l'urbain » ou plutôt de « déclin social *et* urbain » ? En effet, les éléments fonctionnels et physiques d'un espace peuvent ne pas évoluer alors même que des changements sociaux l'affectent : structure des ménages, type de relations sociales, culture et mode de vie, mode d'usage et de perception des éléments et des fonctions de l'espace... Cependant, l'interdépendance et le recouvrement partiel des deux domaines, le social et l'urbain, portent à considérer que le déclin de l'un ne va pas sans celui de l'autre, et *vice et versa*.

Par exemple, le phénomène inverse de gentrification évoqué plus haut se rapporte effectivement à ces deux aspects, d'une part, la transformation de la composition sociale des résidents d'un quartier (ouvriers remplacés par couches moyennes et supérieures), et d'autre part l'évolution des attributs de qualité des logements et des équipements de l'habitat dans le sens parallèle (amélioration par réhabilitation et investissements), en tant que produit social d'un jeu entre acteurs et institutions sociales (Stébé, Marchal, 2010 ; p. 138-139). Dans ce sens, le terme gentrification, s'il peut être encore à préciser quant aux phénomènes qu'il désigne et à ses déterminants, semble aisément se dégager de tout jugement de valeur, au contraire de ce que peut véhiculer à première vue la notion de déclin social urbain (hors courant de recherches dans la sphère anglophone, évoqué plus haut, du déclin urbain à caractère démographique et économique). Une première précision de la notion est d'indiquer que son champ concerne les phénomènes de diminution, en termes de grandeur ou de valeur, des relations sociales, des statuts et du bien-être des habitants d'une zone urbaine.

En outre, existe-t-il une théorie du déclin social urbain, ou encore les explications concernant la marginalisation voire la ghettoïsation urbaines peuvent-elles s'appliquer à son endroit ? À ce niveau, il faut d'abord revenir aux constats historiques et sociologiques concernant la tendance à la disparition des entités communautaires à base spatiale, et la réduction corrélative de la conscience collective des individus en raison d'un élargissement des espaces géographiques et sociaux de mobilité des individus. L'intensité des relations sociales et de leurs dimensions affectives et identitaires dans les mêmes zones d'habitat a diminué, en premier chef dans les quartiers des villes ; même si ce phénomène ne s'est pas diffusé de manière homogène et simultanée à tous les milieux sociaux de l'espace national.

Les quartiers ouvriers par exemple, caractérisés par un mode de vie collective où la séparation entre la vie privée et la vie publique n'est pas nette, ont certainement conservé ce

fonctionnement tant que les industries les employaient. En outre, la déstructuration des communautés traditionnelles, villageoises voire urbaines, n'engendre certainement pas dans tous les quartiers des phénomènes de concentration des plus pauvres et des plus fragiles d'une agglomération, ainsi qu'une forte délinquance, voire une violence prédominante entre les personnes. D'autres explications doivent être avancées. Jacques Beauchard (1993), par exemple, met spécifiquement en avant la réduction de la capacité des villes à constituer des unités politiques d'intégration sociale en raison de l'évolution des paramètres politico-institutionnels, économiques et urbains ayant agi dans ce sens. Selon lui, la dispersion des éléments fonctionnels et sociaux des villes, avec le départ de populations et d'entreprises vers les zones périphériques, produit ce même effet d'« éclatement » de la ville évoquée par Lefebvre, bien que ce terme, et d'autres proches sémantiquement, aient pu être usés non sans une certaine inflation rhétorique.

En effet, Jacques Brun (2008) a qualifié d'« hystérisation potentielle » le discours analytique dans les années 1980 sur les transformations urbaines, exigeant d'examiner plus précisément les notions métaphoriques utilisées : éclatement, desserrement, division, fragmentation... Jusqu'à la fin des années 1990, ce type de production ne fait qu'entériner l'analyse lefebvrine de l'évolution des villes. Celle-ci n'est pas sans lien avec les travaux précédents des sociologues de l'École de Chicago sur le fractionnement divers des espaces urbains : des changements économiques, sociaux mais aussi urbains sont désignés comme déterminants de la « disparition » de la ville au profit de l'urbain (Haumont, Levy, 1998). Ces termes métaphoriques marquent les imaginaires et suscitent des émotions au détriment de la précision d'analyse des phénomènes décrits, tout en révélant en creux une vision idéaliste de la ville moyenne sans ségrégation (ou faible). En réalité, les problèmes d'intégration et d'exclusion y existent tout autant que dans les grandes villes. Cependant, ces phénomènes n'y atteignent pas l'ampleur d'une réelle crise de la ville, au sens de rupture qualitative forte difficile à gérer par les institutions urbaines et politico-administratives.

Ainsi, à la fin des années 1990, les réflexions portent moins sur la réalité que sur la portée sociale de la transformation fragmentaire des villes. Jean-Pierre Lévy (1998) qui postface le même ouvrage collectif, appelait par exemple à la reconnaissance des phénomènes de « pathologie sociale », comme la relégation de populations défavorisées et la compétitivité accrue de groupes sociaux pour l'occupation de bons quartiers, dont la gentrification des zones d'accessibilité maximale est une forme. Lévy précise que ce ne sont pas les formes urbaines qui expliquent en majorité les problèmes sociaux et politiques, voire la perte

d'identité et d'unité de la ville ; ce sont plutôt les comportements et les rapports sociaux qui ont des effets urbains. Par exemple, ce sont bien les conduites des catégories sociales, moyennes, aisées et modestes, qui déterminent des processus de valorisation/dévalorisation des zones urbaines, selon des durées jamais définitives (il évoque lui aussi la notion de « cycles »). Les pratiques résidentielles dépendent elles-mêmes d'une part, des activités socio-économiques qui agissent conjointement et de manière complexe sur le marché du travail et sur celui du logement, et d'autre part, des politiques sociales et économiques en cours. C'est pourquoi il évoque la forte *flexibilité sociale de l'espace*, c'est-à-dire l'extrême souplesse d'usage des lieux, même si demeure leur « esprit » pour la mémoire collective.

Par ailleurs, une variable supplémentaire peut être abordée dans la recherche de précision de la chaîne de causalité, ou plutôt du contexte des déterminations, liant évolution socio-économique et évolution socio-spatiale par le biais des pratiques résidentielles des citoyens et des politiques sociales et économiques : les équipements et les services publics nécessaires à la population dont la politique de gestion ne se distingue pas du cadre idéologique de mise en œuvre des autres politiques économiques, sociales et urbaines. L'insuffisance des structures institutionnelles de services dans certaines zones urbaines a un effet direct sur l'intégration sociale. Et Beauchard (1993) dénonçait déjà vigoureusement la réduction des moyens institutionnels d'intégration sociale que sont les services publics depuis la crise économique des années 1970. Il ne s'agit plus simplement d'affaiblissement de la fonction intégratrice des villes dans le champ de la production économique (du fait de l'externalisation des catégories supérieures et de la délocalisation des activités productives), mais plutôt de production de l'exclusion et de la marginalisation sociales pour les catégories restées sur place par défaut d'équipements et de services publics.

En ce sens, les trois principaux rapports politico-institutionnels sur la politique agissant sur la crise liée à la ségrégation sociale et urbaine dans les vingt dernières années du XX^e siècle confirment ces défauts d'adaptation qualitative et d'insuffisance quantitative des services publics et des équipements (Dubedout, 1983 ; Delarue, 1991 ; Sueur, 1998). Un autre rapport dans la décennie 2000, du Conseil d'analyse économique, *Ségrégation urbaine et intégration sociale* (Fitoussi, Maurent, Maurice, 2003), évoque ce fait à partir des analyses de Préteceille (2000 ; 2002) sur le niveau d'équipement de la région parisienne entre les années 1970 et la fin des années 1990, dans les domaines de la petite enfance (crèches), de la culture (salles de spectacle, de cinémas et de concerts, bibliothèques publiques, écoles, ateliers d'arts plastiques, Maisons des jeunes), de la santé (établissements hospitaliers et professionnels de

soins) et des bureaux de poste. Il constate que l'amélioration au cours de la fin du XX^e siècle est beaucoup plus faible dans les zones périphériques sous-dotées que dans les zones centrales de l'agglomération, avec des différences internes privilégiant les quartiers riches de Paris.

Un écart se creuse donc en raison du lien entre le niveau d'équipement et la centralité urbaine ou l'ancienneté d'urbanisation, mais aussi selon la composition sociale des localisations résidentielles. Quoiqu'il en soit, ce lien contraste avec les « besoins sociaux » potentiels que font apparaître les évolutions socio-démographiques qui sont d'une part, la baisse de la population dans la partie centrale de la région urbaine (Paris et première couronne) et sa croissance dans la deuxième couronne, et d'autre part, la répartition spatiale des catégories sociales. Les équipements les plus importants et leur accroissement dans les espaces centraux profitent donc à une population plus spécifique et en diminution, avec la spécialisation en cadres supérieurs et intermédiaires du privé, alors que les zones périphériques sous-équipées (mais aussi les quartiers parisiens populaires du Nord et de l'Est), plus peuplées par des catégories moyennes et ouvrières, connaissent une progression plus faible du niveau d'équipements.

Les politiques d'équipement public suivent donc une logique spatiale défavorable aux catégories populaires, contrairement aux justifications théoriques des politiques d'aménagement et d'urbanisation à l'origine de la redistribution sociale constatée au tournant des années 2000. Cette dernière comporte bien un caractère ségrégatif. En fait, la réduction de la capacité des villes à fournir des services au public est en partie une conséquence fiscale de l'externalisation, de la délocalisation et/ou de l'insuffisance des catégories supérieures et des activités économiques, non compensées par les dotations étatiques de fonctionnement et les mécanismes de solidarité intercommunale. Par voie de conséquence, le déclin social et économique des villes s'accompagne d'un risque élevé de marginalisation institutionnelle de leur population.

L'effet de ségrégation issu de la territorialisation concrète des politiques d'équipement et de services publics est d'ailleurs renforcé par trois autres formes d'inégalités sociales liées aux localisations résidentielles des personnes (Préteceille, 2004) : d'abord, l'inégal accès aux emplois pour les habitants de banlieues périphériques, du fait de la faiblesse des infrastructures de transports et de la dépendance à l'usage de l'automobile ; ensuite, la sélectivité de la mobilité résidentielle pour se rapprocher des emplois et/ou des équipements (difficile et plus rare pour les classes populaires contraintes par le logement social

réglementé, ou dépendantes d'un marché locatif de basse qualité se réduisant, ou encore d'un marché d'accès à la propriété dans les segments éloignés et dégradés du parc immobilier) ; et enfin, les inégalités de la pression fiscale locale puisque celle-ci dépend de la structure des bases fiscales des territoires, elle-même liée au niveau de présence d'entreprises et aux valeurs foncières et immobilières.

Ainsi, les différences de qualité des espaces résidentiels produisent des effets cumulatifs d'inégalités sociales renforçant la *ségrégation urbaine* des dispositifs d'équipement et implantation de services publics. La « solution-miracle » de la mobilité quotidienne (déplacements spatiaux) promue pour réduire la ségrégation reste de ce fait insuffisante en raison des contraintes de coûts, d'infrastructure, de moments et de temps de transports, ainsi que des coûts d'accès économique (tarifs) et social (codes sociaux et culturels) aux équipements une fois atteints dans leurs aires d'implantation (Préteceille, 2004). Les moyens matériels, temporels et sociaux de mobilité pour l'accès aux ressources structurelles d'un environnement sont hiérarchisés selon les revenus et les ressources des ménages. Les inégalités sociales s'expriment alors en termes de « sous-mobilité » spatiale mais aussi de « sur-mobilité » contrainte parfois (Gibout, 2004), *i.e.* de surconsommation non désirée de temps et d'espace pour des déplacements en raison tant de dispositions et de caractéristiques urbaines objectives des localisations résidentielles (offre de transport et d'équipements, forme urbaine, rythme des activités...) que des raisons personnelles d'ordre économique, sanitaire ou social (faibles ressources économiques, chômage, handicap, méconnaissance de la ville...) à ne pouvoir réaliser ou bénéficier des activités et services proches, être domicilié à proximité de ceux souhaités ou disposer d'une voiture pour se rendre rapidement sur des lieux concernés. Ces situations engendrent de la marginalisation voire de l'exclusion quant à l'usage de la ville, notamment pour les femmes en raison de leur plus grande fréquence d'occupation de positions et de fonctions sociales dominées dans les sphères familiales et domestiques (garde, encadrement et accompagnement des enfants aux activités ; pratiques de chalandises ; faibles qualifications ; monoparentalité ou mères au foyer...).

Ces éléments liés aux politiques et aux difficultés d'usage des équipements et des services s'ajoutent à la thèse de la réduction de l'unité des villes, et de leur déclin, par les mouvements d'externalisation et de délocalisation sociale et économique. Avec la réduction de leur capacité d'intégration, fonction politique pourtant majeure, l'urbanité des villes est en fait affaiblie, ce qui constitue une étape nouvelle de détachement de la ville par la *cité politique*, depuis la fin des cités-États grecs (Beauchard, 1993). Le vide produit par cette défection

génère, outre une sur-appropriation de l'espace public par le champ économique (à travers la publicité et la privatisation de l'espace), des replis communautaires potentiels, en réaction à la multiplicité jugée menaçante des grandes cités ouvertes. L'espace public ne devient-il pas un espace socioculturel, menacé de divisions et de conflits territoriaux de toute sorte entre groupes sociaux et ethniques rassemblés (Semprini, 1997) ? L'éclatement social mais aussi politique de la ville signifie ainsi une (dé)composition sociale territoriale exaltée par les risques de conflits, et poussant à la recherche de leur évitement.

Marie-Christine Jaillet-Roman (2006) précise que cet effet de déclin politico-institutionnel accompagnant l'extension urbaine s'observe géographiquement aux deux points des mouvements d'externalisation dans l'espace : au niveau des villes-centres de départ, laissant certains secteurs abandonnés et dégradés que ne peuvent ou ne veulent investir les champs économique et institutionnel ; et d'autre part, au niveau des communes périphériques d'installation des couches moyennes et supérieures, où des regroupements intercommunaux socialement homogènes fragmentent l'espace périurbain, en refusant la participation aux communes ayant un profil social majoritaire inférieur. Les espaces périphériques se recomposent selon des modalités sélectives et compétitives de collaboration intercommunale, traduisant la tendance accrue à la quête d'entre-soi territorial des classes moyennes et supérieures, qui se répercute dans la fréquentation des équipements, notamment scolaires (Maurin, 2004).

Ainsi, le transfert de centralité, générée par l'extension urbaine, dans certaines banlieues et dans certains espaces périurbains anciens ne bénéficie pas à toutes les catégories sociales et spatiales (Jaillet-Roman, 2006). Entre les centres valorisés faisant « archipel » dans l'ensemble de l'espace urbain, les espaces les plus dégradés et dévalorisés constituent des supports territoriaux d'orientation des ségrégations socio-urbaines. Les espaces marginalisés comportent les espaces d'habitat les moins valorisés : grands ensembles d'habitation et lotissements pavillonnaires dégradés, ou encore quartiers centraux vétustes. Ce mode de développement urbain accentue les risques d'inégalités territoriales et génère pour les espaces dévalorisés de faibles capacités économiques d'intégration et d'offre de services publics, ce qui contribue au sein des populations résidentes au malaise, au dénuement et à la frustration. Selon Jaillet-Roman (2006), la hausse des votes protestataires (notamment en direction du Front national) ou de la violence individuelle et collective en sont des signes.

Ces deux approches sociopolitique (Beauchard) et géographique (Préteceille, Jaillet-Roman) de l'urbain consacrent en partie le lien entre cadre urbain et cadre politique et social

d'intégration sociale, par l'intermédiaire des rapports sociaux locaux et de l'action politico-institutionnelle locale. Le problème pour l'action politique urbaine est que les échelons communaux et intercommunaux ne recouvrent que partiellement les espaces de vie quotidienne des individus : les « bassins de vie » selon l'INSEE représentent des territoires multi-communaux comportant les équipements de proximité régulièrement fréquentés par la majorité des habitants. Il est difficile d'y exercer un pouvoir et un contrôle démocratiques pouvant résister aux mécanismes ségrégatifs des agglomérations ou des espaces urbains d'appartenance plus larges. La difficulté est encore plus forte en ce qui concerne l'échelle métropolitaine de manifestation des grandes divisions sociales de l'espace urbain, puisque, jusqu'à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, elle ne comportait pas d'assemblée élue pour la maîtrise complète du développement économique et social, et donc de son identité.

Les effets de cette nouvelle loi sont donc attendus avec intérêt puisqu'elle met en œuvre une nouvelle organisation des structures de politique territoriale en créant, entre autres modifications, deux nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : d'une part, la métropole, agglomération d'au moins 500 000 habitants, en substitution au Département et à la Région sur l'aménagement et le développement économique, écologique, éducatif, culturel et social, et d'autre part, le pôle métropolitain, espace de « métropoles multipolaires » d'au moins 300 000 habitants autour d'un EPCI centre d'au moins 150 000 habitants, pour le développement économique, la promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, l'aménagement de l'espace et le développement des infrastructures et des services de transport. Présentées comme plus adaptées aux entités urbaines, ces structures sont censées améliorer la « compétitivité et la cohésion » de leurs territoires³⁷.

Enfin, une dernière série de travaux parachève la formulation des composantes définitionnelles de la notion de déclin social urbain. Loïc Wacquant (2007), dans son analyse des ghettos étatsuniens et français, utilise l'expression « déclin urbain », non pas au sens des études sur le *urban decline* des villes, mais bien dans le sens de la différenciation interne des

³⁷ Cependant la notion de compétitivité est certainement utilisée de manière incertaine par les auteurs de la loi. En effet, la définition consensuelle qui prévaut au sein des économistes et des institutions internationales comporte en elle-même déjà la notion de cohésion sociale. Selon le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, la compétitivité est définie comme la « capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale » (Gaulier, 2003). Le risque est que le terme soit employé et compris comme celui de la compétition entre entreprises, par analogie à son sens premier dans le champ économique. Évidemment, les territoires n'ont pas de parts de marché à se disputer, ils poursuivent des intérêts propres liés à leur spécificité différentielle.

espaces sociaux des villes. Il identifie quatre domaines de sa manifestation dans l'analyse du passage des ghettos à des « hyper-ghettos », *i.e.* des ghettos en décomposition sociale et en déclin économique : il mêle, d'une part, deux dimensions plus strictement urbaines – la configuration spatiale et la position structurale et fonctionnelle dans la société urbaine –, et d'autre part, deux aspects plus sociaux – la composition institutionnelle et démographique, et le vécu des habitants, *i.e.* leurs expériences et relations sociales quotidiennes (Wacquant, 2007, p. 57). Les causes dégagées y sont essentiellement externes, par la transformation du système de forces économiques, sociales et politiques, modelant les territoires sociaux et symboliques des habitants.

Les effets internes de ces changements concernent l'ordre social de la communauté concernée, avec une organisation sociale différente du fait de l'insécurité économique et sociale, de la forte hostilité raciale et de la constante stigmatisation publique subie par les habitants. Il établit ainsi une liste de phénomènes caractéristiques du déclin des ghettos, révélant sa « transformation du tissu économique et social » (Wacquant, 2007, p. 64), à deux niveaux et selon plusieurs aspects : d'une part, une dégradation physique (délabrement) et commerciale des espaces, et d'autre part, des difficultés sociales des ménages (séparation, échec scolaire, isolement...), favorisant la violence de rue et l'insécurité multiforme des habitants.

En incise dans le débat sur la légitimité du terme ghetto pour décrire la situation de certains quartiers d'habitat dégradés français – ce que Wacquant (2007) n'accepte pas du point de vue de ces enquêtes réalisées dans les années 1990 –, il peut être rapporté, à titre d'exemple ayant force de démonstration empirique, le témoignage écrit du maire de Clichy-sous-Bois (Dilain, 2007), en Seine-Saint-Denis, où se trouve le grand ensemble de Clichy-Montfermeil (commune voisine) : il évoque par exemple la « peur panique » des Clichois envers les trois collèges de la ville qui ont des nombres d'élèves en difficultés sociales croissants, avec jusqu'à 24 % d'élèves en classe de 3^{ème} redoublants contre 12 % en Seine-Saint-Denis ; en plus, les difficultés de dialogue entre les écoles et les parents étrangers sont nombreuses avec les traducteurs qui manquent ainsi que le temps aux enseignants, souvent jeunes et inexpérimentés ; un autre point est la fermeture du seul Centre médico-psychologique (CMP) pour enfant et jeunes de la ville, qui demandait déjà trois à six mois de délai pour un rendez-vous, pour des raisons « mystérieuses », alors que trois CMP sur la ville seraient nécessaires selon lui ; autre souci, la faiblesse du réseau de transports freinant le développement économique et social du territoire...

Ainsi, l'interdépendance dans la spirale du déclin entre les composantes sociales, économiques et institutionnelles des territoires est donc réelle en France, de manière analogue aux ghettos étatsuniens même si des différences de degré et de modalités peuvent exister entre les sites, en France comme aux États-Unis. Le déclin social urbain aboutit en grande partie à la spécialisation sociale par le bas du peuplement de l'espace. C'est pourquoi le niveau de vie de la population concernée se réduit en moyenne, et enfin, de nettes conséquences sanitaires se manifestent : la faiblesse des moyens d'accès aux soins, avec la réduction des services de prévention et de protection, sont corrélées avec des taux de morbidité et de déréliction sociale en hausse (mortalité violente, incidence du sans-abrisme, et diffusion du sida liée à l'usage des drogues). Globalement, ce que Wacquant (2007) décrit pour les ghettos noirs étatsuniens, se vérifie aussi en France, même si cela peut-être avec un temps et dans des proportions moindres parfois.

Cependant, les signes de ghettoïsation de certains territoires ne manquaient en France dès la fin des années 1980 et le début des années 1990. Par exemple, le rapport Delarue (1991) confirmait la dégradation de la vie des habitants dans les quartiers « sensibles » selon cinq paramètres : 1/ les défauts physiques et matérielles de l'habitat et de son urbanisme proche, qui aggravent les difficultés sociales et économiques de chacun ; 2/ l'urbanisme plus large à l'effet d'isolement, dans le sens d'enclavement, et de rupture urbanistique et relationnelle des habitants par rapport au reste des villes ; 3/ la fragilité économique de l'espace et des habitants, avec la baisse des emplois industriels et la faiblesse des commerces ; 4/ les nombreux jeunes dont une partie subit des crises familiales et d'insertion importantes et se tournent vers la violence ; et 5/ la paupérisation des ménages et le processus de départ des plus fortunés et d'arrivée des plus pauvres, avec l'aggravation de la situation sociale globale à mesure que se prolonge la crise économique.

Plus précisément, cette réflexion à partir des diverses approches analytiques des phénomènes de dégradation et de dévalorisation de certains espaces urbains permet d'arrêter quelques traits prédominants composant cette notion de déclin social urbain. Elle désigne *un processus de perte de valeur symbolique d'une localité urbaine en deux principaux points* : 1/ *la dégradation physique par le manque d'entretien et de maintenance des immeubles et de l'ensemble matériel et infrastructurel de l'habitat*, faute de moyens propres des habitants et d'investissements de solidarité suffisants par les gestionnaires et les pouvoirs publics ; et 2/ *une dégradation sociale selon plusieurs aspects* : a) *la paupérisation et la fragilisation sociale et sanitaire de la population résidante*, liées au départ des catégories supérieures vers

d'autres localités (pour se rapprocher du travail, des équipements et des services publics et/ou rechercher une meilleure qualité d'habitat), à la précarisation économique voire à l'exclusion plus ou moins nette de l'activité économique des catégories moyennes et modestes restantes (en raison du déclin du bassin local d'activité(s) principale(s), d'une qualification insuffisante et/ou du racisme ou de la discrimination ethnique et sociale), et/ou à la faiblesse des transferts et revenus de solidarité, ainsi que des politiques d'intégration socio-économique ; b) *la réduction en son sein et aux alentours des activités institutionnelles* (socialisation, éducation, santé, police, bailleurs, autres services publics), *économiques* (commerces, services privés et banques), *culturelles et sociales* (associations diverses d'activités culturelles, de sport et de loisirs et sociabilité de voisinage dans les espaces extérieurs) ; et c) *le développement d'activités transgressives et subversives avec des tensions et des violences croissantes dans les interactions sociales internes et dans les relations sociales avec l'extérieur*, dépassant la capacité des structures d'intégration restantes à y remédier (école, police, poste, associations de quartier...). Ce processus constitue la manifestation des effets sociaux et spatiaux de la fragmentation urbaine, entraînant la stigmatisation et la ségrégation du territoire et de ses habitants dans le reste de la société urbaine.

Cette définition fait écho aux analyses sur les ghettos contemporains mettant en évidence les tendances extrêmes de la concentration territoriale de la pauvreté à partir de ses diverses dimensions sociales et spatiales (Marchal, Stébé, 2010). Aux traits structurels et objectifs principaux du déclin social urbain décrits, il est possible d'intégrer des phénomènes subjectifs existant de manière plus intense dans les zones assimilables à des ghettos (Giraud, 2000 ; Lapeyronnie, 2008 ; Marchal, Stébé, 2010) : le repli sur soi, l'anomie individuelle et collective, et la dévalorisation identitaire dans des espaces où les supports spatiaux mais surtout sociaux de sens à l'action et à la définition positive de soi sont en diminution, voire rares ou inexistantes. Toutefois, cette notion se démarque de celle de ghetto pour deux raisons : la première est que l'échelle urbaine d'observation concernée, la ville-commune ou des espaces contigus de communes voisines, est souvent plus large que les seules zones d'habitat auxquelles s'applique le terme de ghettoïsation ; la seconde est qu'avec la présence de services publics et administratifs divers, notamment communaux, voire intercommunaux, les situations ne peuvent se réduire à un état homogène sur l'ensemble des territoires des signes de dégradation sociale et spatiale évoqués plus hauts.

Le déclin social urbain peut donc affecter divers localités résidentielles en fonction de la conjoncture économique, sociale, urbaine, politique et institutionnelle qui se manifeste

particulièrement dans une agglomération ou un espace urbain. Parmi ces espaces se comptent, en majorité, les grands ensembles d'habitation qui ont dès leur création révélés une problématique spécifique concernant leur dynamisme social et urbain. Contrairement à une idée reçue, si leurs habitants ont pu souffrir parfois du déclin d'industries dont dépendait le choix de construction de leurs habitations, leur désaffection assez générale vis-à-vis de cet habitat a été manifeste dès les premiers peuplements, indépendamment du dynamisme économique de l'environnement (Peillon, 2001). Dans ce sens, dans les six communes de grand ensemble étudiées, la faiblesse des parts relatives des catégories moyennes et supérieures et des ménages à faibles, voire très faibles revenus, est patente. En plus de propriétés peu satisfaisantes pour les classes moyennes, ce type d'espace résidentiel se trouve en concurrence avec d'autres formes d'habitat plus valorisées (pavillons, collectif privé) créées dans le système résidentiel (Lévy, 1998) de leurs agglomérations ou bassins d'habitat.

D- Le déclin social des communes de grands ensembles : un effet d'une modalité spatiale de la ségrégation sociale ?

Notre recherche doctorale se propose donc de mener une analyse comparative de différentes villes-communes de grands ensembles d'habitation (Les Ulis, Mureaux, Chelles, Evry-Courcouronnes, Fontenay-sous-Bois, Nanterre, Noisy-le-Grand, St-Denis, St-Maur-des-Fossés, Val-de-Marne, Villejuif) qui constituent une base empirique à la conceptualisation présentée de la notion de déclin social urbain. Ce sont les effets sociaux en milieu urbain de la crise économique et sociale – amenant à la formation de zones marginalisées qui fragmentent l'espace urbain – qui sont étudiés : les comportements de délinquance, les problèmes de logement et d'accès au travail, les tensions de voisinage, ou encore les cloisonnements culturels des manifestations locales de festivité.... L'analyse de ces phénomènes amène à réfléchir aux limites spatiales des fragmentations, et de leurs effets, qui se manifestent à l'insu des couches urbaines les plus exclues.

Ainsi, l'étude de cas de villes-communes de grand ensemble se distingue de celle des quartiers-ghettos. Le déclin social concerne non seulement les quartiers sociaux des villes-communes, mais aussi l'ensemble de celles-ci, avec des quartiers mixtes voire des espaces d'habitat privé, si l'on considère qu'une série de problèmes relevant des phénomènes du déclin s'y déroulent. L'analyse des évolutions sociales à une échelle communale permet de dé-focaliser le regard sur des problématiques ou des phénomènes se manifestant dans les

espaces restreints des quartiers-ghettos (chômage des habitants, délinquance de bas d'immeuble, tensions de voisinage, dégradation d'espaces intérieurs et extérieurs, enclavement d'un quartier...). Ce qui produit une vision plus large et ouvre l'analyse à divers questions ou thèmes nouveaux liés à la prise en compte d'éléments différents de l'espace (action municipale, autres quartiers résidentiels, espaces fonctionnels commerciaux ou de loisirs...) et de dimensions plus nombreuses de la vie urbaine (politique, culture et loisirs, rapports sociaux, travail...).

Les questions abordées sur un ou des thèmes habituels de l'analyse des quartiers de relégation socio-urbaine peuvent être étendues à l'espace communal global, voire à celui de l'agglomération ou du bassin d'habitat : par exemple, la mobilité résidentielle ou encore les défaillances des politiques sociales et urbaines locales se manifestent-ils ou se font-ils ressentir pour l'ensemble du territoire ? Si c'est le cas, peut-on avancer que les frontières de différenciation socio-spatiale, qui se durcissent dans les agglomérations, comportent une certaine zone d'épaisseur, avec une limite tournée vers les quartiers de concentration des plus fragiles et l'autre limite se fixant à celle des communes qui les contiennent, voire au-delà, si les communes voisines sont en forte interaction urbaine avec celles-ci ?

Cet espace frontalier entre les limites des villes de quartiers-ghettos et les quartiers-ghettos eux-mêmes, aux frontières déjà mouvantes selon l'évolution des peuplements, constituerait alors un espace transitoire entre les deux mondes urbains, mais qui, pour chaque côté, appartient déjà à l'autre monde opposé. Dans cet espace transitoire ou limite se manifestent diversement certaines problématiques issues des quartiers sociaux qu'il environne.

À cette échelle, les représentations de la ville « éclatée » ou « duale » ne sont donc pas réellement pertinentes voire envisageables. On n'y trouve pas de simple partition, plus ou moins radicale, entre des espaces d'habitat qui les composent, avec des problèmes de crise d'intégration urbaine circonscrits nettement dans l'espace. Au contraire, des effets plus étendus spatialement à travers les pratiques sociales locales affectent plusieurs aspects de la vie sociale de la commune. La question qui guide alors le recueil et l'analyse de données à cette échelle est de savoir si ces effets sont bien constitutifs de la manifestation du déclin social urbain à l'échelle communale, notion définie plus haut indépendamment de la référence à la taille du territoire concerné ?

À ce niveau où les municipalités et l'administration interagissent avec les besoins d'intégration et de protection des plus faibles (Dubet, 1995 ; Schnapper, 2001), qui ont

d'ailleurs une plus faible mobilité quotidienne que les couches moyennes (Préteceille, 2004), quelles évolutions les formations sociales observées suivent-elles ? Celles-ci sont-elles attribuables aux effets de l'exclusion économique et sociale et de la ségrégation urbaine, en termes d'accès aux équipements et services publics, présentés plus haut, en raison du contexte politique national marqué par la prégnance de l'idéologie néolibérale.

Quels aspects et quelles dynamiques sociales les populations des communes des grands ensembles présentent-elles ? Y-a-t-il « éclatement », déchirure, dualisation ou encore polarisation sociale par le bas des tissus sociaux de chaque commune ? Sur le plan des dynamiques relationnelles, quelles sont aussi les grandes caractéristiques, avec des différences probables selon les lieux de rencontres et d'interaction ? Quelles sont alors les causes ou les déterminants éventuels de ces évolutions ?

Ces questions ne sont pas sans importance pour comprendre la vie urbaine d'une large partie de nos concitoyens si l'on considère que le total des territoires et des populations concernés par cette problématique est considérable : pour la période 2000-2006, 247 contrats de ville (dispositifs d'engagement d'actions d'intégration et de développement social et urbain regroupant l'État, les collectivités locales et d'autres acteurs concernés) recouvraient près de 1 500 quartiers prioritaires, soit 713 ZUS sur les 751 existantes, et un plus grand nombre encore de quartiers non ZUS ; ce qui représentait près de 2 200 communes et 27 millions de personnes (Cour des comptes, 2002).

Depuis 2006 et jusqu'en 2014, ce sont 497 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui remplacent les contrats de ville en France métropolitaine (467) et dans les départements d'Outre-mer (30). Si l'on considère que les 247 contrats de ville de la période 2000-2006 ont été transformés en 355 CUCS, il y a 142 nouveaux CUCS, soit 40 % de nouveaux contrats en hausse, selon le site internet du système d'information géographique du Comité interministériel des villes³⁸, organisme chargé auprès du Premier ministre d'établir et de suivre l'action de l'État en matière de politique de la ville. Évidemment, les CUCS ne recouvrent pas que les territoires d'implantation des grands ensembles, mais l'analyse des phénomènes sociaux et urbains qui s'y manifestent, avec une recherche d'adaptation d'outils conceptuels et d'interprétation théorique, peut constituer une ressource intellectuelle pour l'ensemble des espaces qui font face à une crise d'intégration urbaine du même ordre.

³⁸ <http://sig.ville.gouv.fr>.

Ainsi, la question centrale de notre recherche est de savoir ce qui, dans le cas de phénomènes significatifs de déclin social dans les villes-communes de grand ensemble, est déterminant dans cette évolution : est-ce la variable morphologique, *i.e.* l'habitat sous forme de grand ensemble qui domine l'ensemble urbain communal, ou sont-ce d'autres caractéristiques économiques, sociales ou politiques, internes ou externes, qui expliquent le développement d'un processus ségrégatif à l'encontre des communes et de leur évolution sociale ? Ou encore, est-ce une combinaison de celles-ci ? Pour le dire autrement, en quoi les grands ensembles sont-ils liés au déclin social qui s'observe, non seulement dans leur périmètre mais aussi dans les espaces avoisinants, voire leur commune d'appartenance ?

Cette question peut se décliner en trois interrogations complémentaires : d'abord, comment se manifestent empiriquement, sur l'ensemble des territoires des villes-communes, les évolutions de leur structure et de leur dynamique sociales, ainsi que les phénomènes problématiques habituellement décrits pour les seuls quartiers sociaux (précarité, souffrances psychologiques et tensions relationnelles, délinquance et insécurité dans l'espace extérieur) ? Ensuite, peut-on développer une représentation d'ensemble de ces manifestations, telle le déclin social urbain, qu'elles apparaissent similaires ou différenciées selon plusieurs cas empiriques ? Enfin, quel est le principal ou quels sont les principaux déterminants de ces évolutions observées aux échelons communaux ?

L'hypothèse principale est que le déclin social de l'ensemble d'une ville-commune de grand(s) ensemble(s) a comme source cette forme urbaine prédominante, dans un contexte sociétal global commun à toutes les situations urbaines du territoire national. Les manifestations problématiques de la ghettoïsation des quartiers de grand ensemble marquent d'une même empreinte les sociétés locales d'un déclin selon des formes variables liées aux caractéristiques de celles-ci. En d'autres termes, le déclin social est lié à la morphologie socio-urbaine prédominante du territoire, ce qui signifie que les grands ensembles constituent en eux-mêmes un déterminant d'évolution de la vie sociale locale.

Et cet effet constitue une caractéristique secondaire influencée par les différentes politiques contribuant à la formation de ce type d'espace et à son évolution, sur le plan urbain et social, en raison des tendances à la ségrégation sociale de la part des pouvoirs institutionnels vis-à-vis des groupes sociaux les moins qualifiés et en difficultés sociales. Les pratiques sociales dans les espaces communaux et les pratiques spatiales de leurs populations prennent des formes, des directions et des modalités soumises à des degrés divers aux dynamiques sociales prédominantes dans les espaces de grand ensemble.

Ce constat renvoie au thème des relations d'influence réciproque entre la société et son espace : si l'espace du social relève d'une production sociale, suivant le précepte de Lefebvre (1974), alors il produit lui aussi, en retour, des effets structuraux sur les dynamiques sociales qui s'inscrivent principalement dans cet espace. Ce qui revient à reconnaître tant l'influence des configurations matérielles des villes sur leur vitalité sociale, *i.e.* sur la nature et l'intensité des échanges et des rapports sociaux qu'elles induisent (Jacobs, 1961 ; Remy, 1998 ; Voyé, 2002), que le ressort des modalités de production sociale de ces configurations, en termes de pratiques, d'objectifs affichés, implicites ou impensés, de moyens mis en œuvre, d'acteurs en présence et de leur relation.... Dans ce cas, si les grands ensembles constituent un type d'espace social qui génère dans son environnement le même type d'effets de dégradation socio-spatiale, c'est certainement en raison des déterminations socio-institutionnelles de leur production, *i.e.* de la politique d'urbanisme de leur mise en œuvre et les politiques urbaines et sociales actuelles qui les maintiennent et les rénovent.

Et si Alain Bourdin et Marie-Pierre Lefebvre (2002) ont pointé le caractère « édifiant » des grands ensembles, *i.e.* leur grande taille et, corrélativement, leur poids démographique prédominant dans les espaces sociaux locaux, leur relation avec le déclin social urbain est alors cohérente avec la conception moderne des espaces urbains en termes de *continuum* complexes de situations résidentielles ouvertes et imbriquées malgré des ruptures morphologiques certaines par endroit. Les données empiriques recueillies dans le cadre de notre thèse montrent tout un ensemble de relations de continuité et de proximité qu'entretiennent ces espaces avec leur environnement : partage de lieux d'usage communs ; mobilité spatiale et pratiques sociales quotidiennes croisées et partagées des habitants de diverses parties de la commune ; phénomènes médiatiques et représentations sociales englobant les espaces ; action et discours politiques chroniques sur l'espace local, son identité, ses problèmes et les projets qui le concerne... Les territoires avoisinants (centres-villes ou autres quartiers périphériques) partagent de près ou de loin le destin des habitants des quartiers ghettos (Duprez, Hedli, 1992), indépendamment même de la similitude des caractéristiques sociales et urbaines entre eux, et des évolutions économiques et politiques effectives des territoires.

La partie suivante, l'étude monographique concernant la ville des Ullis dans l'Essonne, au sud de la région parisienne, constitue le premier volet de l'analyse empirique de la thèse ; le second volet se composant de l'étude comparative réalisé avec les six villes-communes de

grand(s) ensemble(s)³⁹ situées en France et citées plus haut (troisième partie). Dans les deux cas, les analyses font ressortir à quel point les diverses politiques d'intégration, locales et supra-locales, ne conjurent pas les phénomènes de déclin qui s'y développe sous une forme ou sous une autre. C'est en ce sens que le type d'habitat en grand ensemble apparaît comme une variable socio-spatiale incontournable de la problématique des crises urbaines d'intégration. Elle révèle le rapport ségrégatif que la société des classes moyennes et supérieures entretient avec les grands ensembles, et par-delà, avec les catégories ouvrières les moins qualifiées.

³⁹ L'expression « grand ensemble » est au singulier lorsque l'ensemble immobilier concerné a été construit selon un même plan-masse. Il est cependant le plus souvent utilisé au pluriel, même lorsque l'urbanisation provient d'une seule programmation, quand l'ensemble présente un très large parc avec différentes sous-parties distinctes.

Les Ulis au tournant des années 2000 : les signes du déclin social au sein d'un espace de classes moyennes

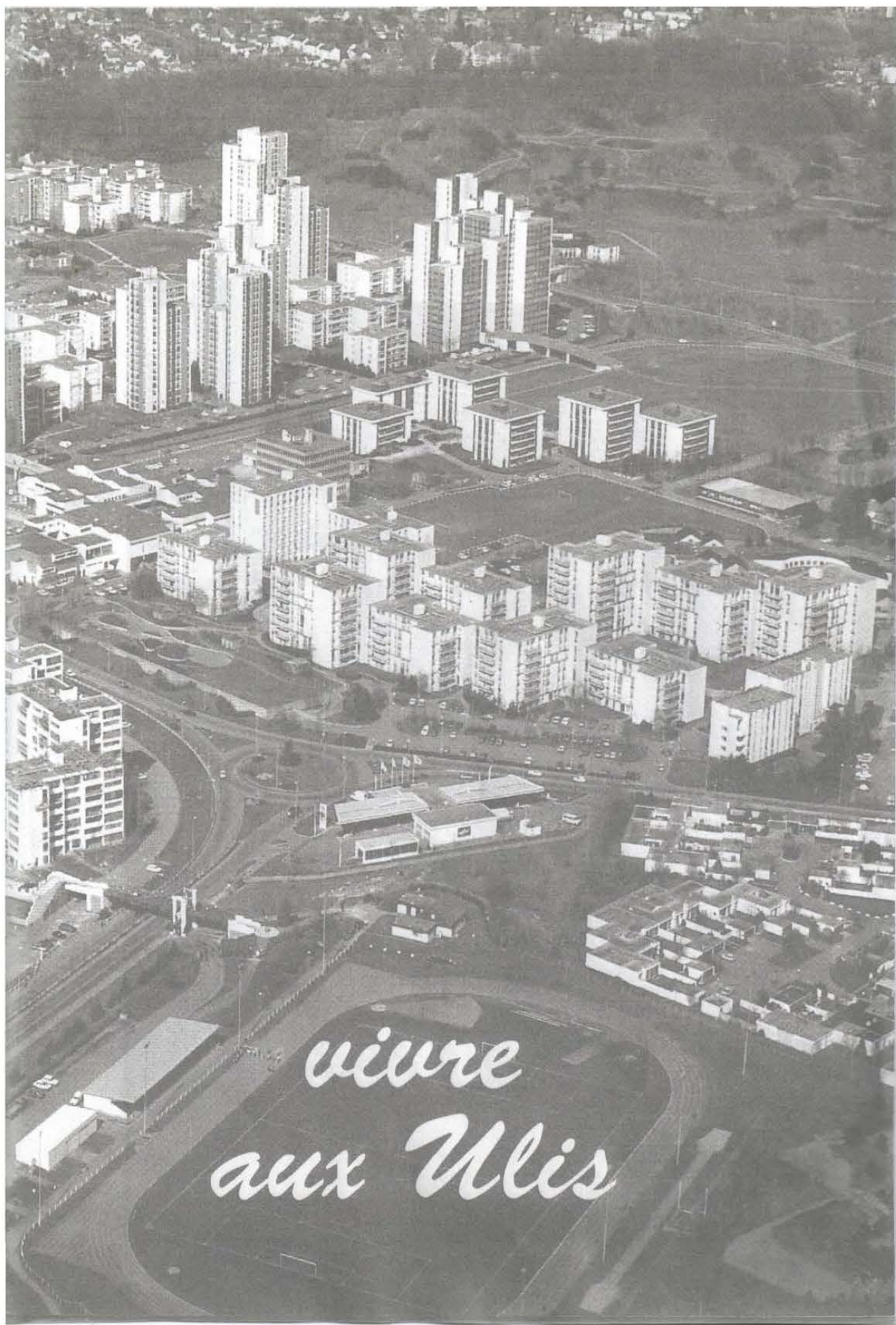
Les Ulis est une ville de taille « petite-moyenne » (25 000 habitants) du sud-ouest de la région parisienne qui présentait encore à la fin des années 1990 un profil statistique de commune de « classes moyennes techniciennes », selon une qualification de chercheuses de l'INSEE (Martin-Houssard, Tabard, 2003). Que recouvre cette dénomination assez large alors que, par ailleurs, la ville supporte une mauvaise réputation dans son environnement régional liée à des phénomènes de dévalorisation spatiale, de paupérisation d'une partie de sa population, de tension et de dégradation des relations sociales locales⁴⁰ ?

Plusieurs phénomènes semblent contribuer à un processus lié au « malaise social urbain » (Chaline, 1996). Des données sur l'état et l'évolution passée des structures sociales et démographiques de la ville et sur les difficultés économiques et d'intégration de diverses catégories d'habitants sont rassemblées afin d'approfondir l'analyse des phénomènes de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociales. L'essentiel des observations concerne le début des années 2000, période de conduite du dispositif de recueil des principales données utilisées : l'observatoire local de la Ville. Cette approche monographique et multifocale a permis de donner forme à la notion de déclin social urbain, dont la tendance est confirmée par des données rapportées de la fin de la décennie 2000. Cette période est d'ailleurs davantage étudiée dans la troisième partie de la thèse, la comparaison de la ville avec les situations des six communes de grands ensembles échantillonnées. Les deux chapitres de cette partie abordent d'une part, une description générale de l'histoire de la ville et de son état social vingt-cinq ans après sa création officielle et d'autre part, les phénomènes particuliers qui signalent le processus de déclin qu'elle subit.

Ci-après : photo aérienne (non datée) du grand ensemble des Ulis (Viala, Beugras, 1993), certainement fin des années 1970, début des années 1980 (construction et aménagement achevés)

⁴⁰ À titre d'illustration récente, lors des grandes manifestations nationales d'opposition au projet sur les retraites de l'automne 2010, les Ulis offre le spectacle d'émeutes dont le nombre de jeunes participants est le plus élevé de tout le département (cf. « Des casseurs dans les manifestations », *Le Républicain de l'Essonne en ligne*, 21.10.2010) : le mardi 19 octobre au matin, devant le lycée de la ville, l'Essouriau, 200 « casseurs », non lycéens selon des témoins, caillassent et incendient un bus de voyageurs, et envoient un cocktail Molotov « à deux pas de la maire de la commune (PS) Maud Olivier » (elle n'a pas été blessée).





Chapitre III

Les Ulis : du grand ensemble pour une « ville nouvelle » au peuplement en difficultés

Ce chapitre présente plusieurs éléments caractéristiques de la situation de la commune constituant le premier terrain de la recherche, celui qui a été le plus approfondi. Il s'agit en premier lieu de reconstituer le contexte du site avec sa localisation et l'histoire de sa construction, de son peuplement et de son organisation. Un point est particulièrement abordé au sujet de son évolution démographique et sociale : un phénomène de décroissance que l'on retrouvera dans la quasi-totalité des autres sites de grands ensembles étudiés (cf. chapitre VI). Associés au constat d'une situation économique et sociale « sous-moyenne » par rapport à son environnement urbain et territorial, ces éléments sont les premiers à susciter une réflexion sur le sens et la forme de l'évolution sociale de ce type de ville fonctionnaliste en milieu rural ou périurbain : cette évolution est plus loin qualifiée de déclin social urbain à l'issue d'une analyse plus approfondie et étendue à la fois (cf. chapitre VIII).

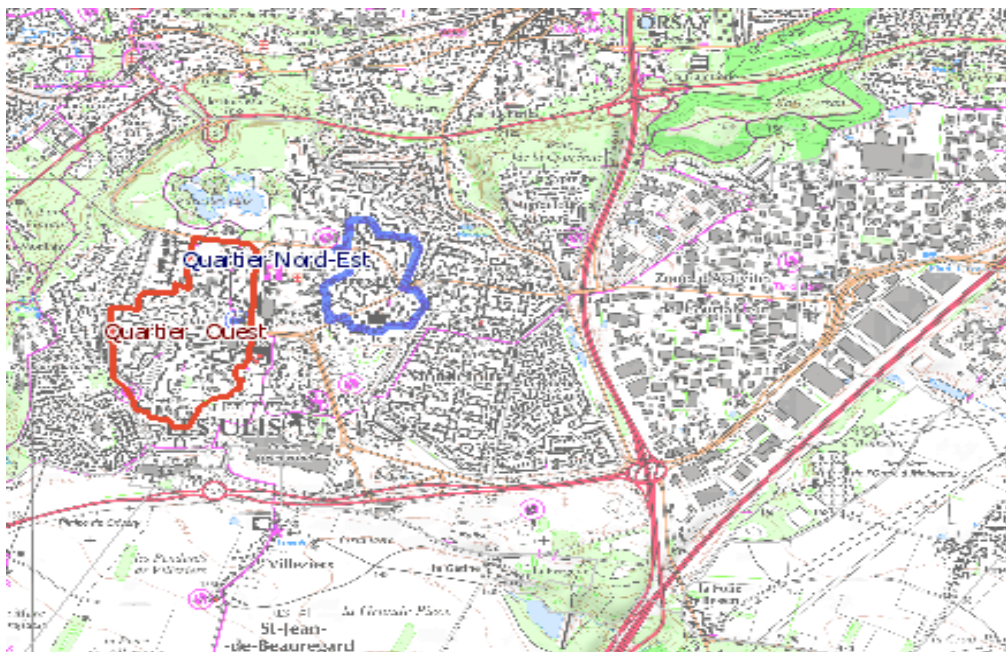
Le recueil de ces premières données et leur première exploitation ont été produits dans un cadre institutionnel, un observatoire social communal. La conduite de ce dispositif, pour un usage scientifique profitable, a été rapidement traitée dans la problématique, mais il reste à préciser certains aspects techniques et épistémologiques traitant de sa validité scientifique. Ce point est présenté après avoir caractérisé l'espace de la ville des Ulis d'un point de vue général.

A- Présentation générale de la commune

La commune des Ulis, située à vingt-trois kilomètres au sud-ouest de Paris Notre-Dame, comprend 24 590 habitants en 2008 (enquêtes annuelles de recensement INSEE). Cette population municipale⁴¹ est légèrement croissante depuis l'année précédente (24 528 habitants au recensement de 2007), mais a surtout baissé de 4,6 % depuis le recensement général de la population de 1999 (25 781 habitants). À l'origine de la commune se trouve la

⁴¹ La *population municipale*, pour les analyses, comprend les habitants des résidences principales, les sans-abri et les personnes en habitation mobile et les personnes des communautés (de locaux d'habitation d'un même gestionnaire (foyer, maison de retraite...), dont les étudiants en internat dans la commune, les étudiants mineurs en internat hors commune mais de résidence familiale dans la commune et les détenus d'établissement comptés avant 1999 dans la population comptée à part). Pour faire la *population totale*, il faut rajouter la *population comptée à part* qui comprend les résidents de manière non habituelle dans la commune (étudiants, personnes d'une communauté d'une autre commune, personnes SDF rattachées à la commune mais non recensées dans celle-ci).

Zone à urbaniser en priorité (Z.U.P.) de Bures-Orsay, du nom des deux communes de la vallée de l'Yvette, dans la corne nord-ouest de l'Essonne, créée en 1960 et réalisée à partir de 1966⁴².



Afin de répondre aux besoins en logement de la région capitale dans les années 1960 et notamment de canaliser l'urbanisation plus ou moins organisée de la Vallée de Chevreuse, l'État chercha dès 1955 à créer un territoire nouveau dans cet espace constitué d'un large plateau agricole. En 1956, les deux communes, Bures-sur-Yvette et Orsay, avec d'autres communes voisines, furent amenées à prendre un certain nombre d'option dans le cadre du projet d'aménagement de la Région parisienne (Plan d'urbanisme intercommunal, PDUI, n° 17). Alors que les élus locaux souhaitaient davantage un mode lent et progressif d'urbanisation, dans le prolongement des fonctions résidentielles et touristiques des deux communes, des projets d'installation, dans le secteur d'Orsay, de l'annexe de la faculté des Sciences de Paris, de grandes écoles parisiennes et d'organismes de recherche, vinrent modifier cette orientation.

La présence depuis 1952 du Centre d'études nucléaires à Saclay, petite commune (bourg) à quelques kilomètres au nord-ouest des deux communes, explique ces choix. Celle-ci était

⁴² Parmi d'autres sources institutionnelles recueillies, plusieurs éléments de présentation concernant les Uliis sont extraits de trois documents : CREPA (1991), Viala, Beugras (1993) et Acadie (1999).

considérée comme un pôle en développement par le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région parisienne (PADOG) de 1960 ; plan rédigé par le Service d'Aménagement de la Région parisienne (SARP) du district de la Région parisienne (ex-conseil régional). C'est dans ce type de localisation, non loin de Paris, et à proximité de grands domaines agricoles que des grands ensembles, dont celui de Bures-Orsay⁴³, ont été prévus comme des « noyaux urbains secondaires » pour « colmater les derniers vides de l'agglomération », entre d'une part, Paris, et, d'autre part, les noyaux urbains anciens à rénover de la banlieue ainsi que les quatre noyaux urbains nouveaux créés pour la densifier (La Défense-Montesson à l'Ouest, Vélizy-Villacoublay au Sud, Le Bourget-Sarcelles au Nord-est et à l'Est un espace imprécis entre l'autoroute et Créteil) (Cottour, 2008).

Entre 1959 et 1960, les filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations en charge de l'édification d'un grand ensemble, et le commissaire à la construction encouragèrent les municipalités de Bures et d'Orsay à créer une ZUP. Elle fut gérée par une société d'économie mixte créée en 1962, la SAMBO (Société d'aménagement Bures-Orsay) en charge de l'acquisition des terrains, de l'assainissement, de la viabilisation et de la prévision des équipements. Le conseil d'administration de cette société comprenait les deux collectivités locales et les organismes publics et privés en charge de l'urbanisation.

En 1964, un district urbain, le DUBO (District urbain Bures-Orsay), structure politique locale, composée de membres des conseils municipaux des deux communes, a été créé pour la validation, l'orientation et le contrôle des travaux de la société d'économie mixte. Par ailleurs, trois architectes, associés aux architectes de chaque commune, furent engagés dans la construction des Uli : Robert Camelot, architecte de la Société immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC), ayant conçu l'aménagement de La Défense ; François Prieur, ayant élaboré le plan d'urbanisme de la Vallée de Chevreuse ; et un peu plus tard Georges-Henri Pingusson pour un ensemble résidentiel HLM.

Tout en s'inspirant des principes de l'urbanisme moderne de séparation des rues et des voies piétonnes, de développement des espaces verts, ils avaient un projet plus « humain » : d'une part, créer des voies publiques multi-usages, privilégiant néanmoins les piétons, et d'autre part, des groupes de bâtiments de hauteur modérée, bien que rehaussés sur dalles, mais aussi plus individualisés. Viala et Beugras (1993) rapportent même que, face au parallélisme et au

⁴³ Les autres grands ensembles prévus du PADOG sont Massy-Antony, Créteil, Alfortville-Maisons-Alfort, Vitry, Stains-Saint-Denis-Pierrefitte, Argenteuil, Fontenay-sous-Bois, Aulnay-Sevrans, Tremblay-lès-Gonesse, Sarcelles-Garges-lès-Gonesse, Épinay-sur-Seine et La Courneuve.

monolithisme des « caisses à savon » qui tendaient à être construits un peu partout, François Prieur visait des « rues très animées, avec des commerces indispensables à cette animation ».

Il est étonnant alors de constater que c'est la Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET), filiale technique de la Caisse des dépôts qui réussît, auprès des acteurs techniques (société d'économie mixte) et politique (district urbain et ministère de la construction), à faire prévaloir son avis de réaliser des petits centres commerciaux de quartier.

De même, le projet de grand axe d'animation nord-sud au long duquel étaient prévus commerces, artisanats et équipements a été dissipé : d'une part, par la création, au sud de la ville, d'un centre commercial, Ulis II, séparé des rues et du centre politico-administratif, en raison de l'obtention de crédits en fin de chantier pour viabiliser et promouvoir les quartiers sud de la ville ; et d'autre part, par l'abandon du projet de téléphérique joignant les gares de Bures et d'Orsay au plateau des Ulis, et au pied duquel une grande place était prévue avec un café, une dalle, une résidence universitaire, un bâtiment de la sécurité sociale. Par ailleurs, en fin de chantier, certains programmes de résidences ont pu être plus densifiés et équipés, renforçant la dissémination des équipements et des activités de la ville en créant des petits centres commerciaux par quartier.

Dans ce sens, une autre séparation de fonction était programmée dès la conception du projet : la grande zone d'activités, Courtabœuf, à l'est de la commune, de surface similaire à la zone d'habitation à l'ouest de la commune, était coupée de celle-ci par un vaste espace pavillonnaire, dont une grande partie est sur le territoire de la commune voisine Orsay. Cette configuration forme un territoire en « U », avec entre les deux extrémités une distance géographique et un obstacle morphologique entre le grand ensemble et la zone d'activités. Celle-ci, qui recouvre aussi certains territoires de communes voisines, n'a d'ailleurs été conçue qu'après les études préalables de l'aménagement et de l'urbanisation de la ville entre 1962 et 1965.

Au final, la partie habitat de la ville se retrouve, pour ses résidents, caractérisée principalement par une mono-fonctionnalité résidentielle dominante. Un maire, M. Hugonnet, de la commune voisine Limours, déclare qu'il a alors rapidement perçue cette ville nouvelle comme « décentrée, désaxée » (Viala, Beugras, 1993). Avec l'obstination des architectes à vouloir séparer les rues des voies piétonnes, notamment dans la partie centrale de la ville, celle-ci apparue comme « une plateforme » pour y vivre quelques temps, heureux du point de vue dominant sur la nature environnante qu'offre l'occupation des plus hauts

appartements des tours les plus grandes (dix-sept étages pour certaines, alors qu'il était programmé un maximum de quinze à seize).

Cependant, l'originalité du panorama a pu rapidement cédé à la « lassitude », selon ce maire, sentiment autrement exprimé en termes d'ennui, en raison de l'absence d'urbanité à proximité. Situation qui, avec les autres désagréments pratiques de stationnement et de circulation imposés par la séparation des rues et des voies piétonnes, contribue au désir de quitter la ville.

Ainsi, depuis sa création administrative en 1977, la municipalité des Ulis cultive certes un centre-ville composé d'une mairie, devant laquelle la plateforme, constituant une esplanade piétonnière de jonction de toutes les dalles et passerelles issues des résidences les plus proches, accueille non seulement quelques services et commerces (une poste, un supermarché, et des cafés et/ou restaurants), mais aussi des équipements culturels mélangés à quelques services administratifs : un foyer socio-éducatif avec vocation audiovisuelle, devenue salle de cinéma Art et essai de 227 places, occupé aussi par le service culturel de la Ville ; ainsi qu'une salle des fêtes et de spectacle de 800 places ; et un service d'informations et de gestion des associations de la ville.

La mairie se situe au sud de cet espace sur dalle, en prolongement de celle-ci par une passerelle en béton assez large qui enjambe une route et aboutie sur une esplanade au fond de laquelle se côtoie la mairie et la médiathèque de même forme cubique et de taille à peu près similaire (au-dessous de cette esplanade se situe le parking couvert du centre-ville). De l'extérieur, sur les routes adjacentes à la dalle, ce centre-ville perché qui devait en partie servir aux visiteurs des communes résidentielles voisines (au moins des deux communes-mères Orsay et Gif-sur-Yvette) est peu ouvert, lisible et même accessible. Il n'a pas su créer un espace d'intégration locale par des activités suffisamment denses et variées pour y attirer la majorité des catégories sociales de l'espace urbain intercommunal local leur permettant d'y échanger dans la convivialité (Délégation interministérielle à la Ville, Ville des Ulis, 2002)⁴⁴ : peu fédérateur et peu animé, il attire surtout les jours de marché qui a lieu justement au niveau de la route adossé au mur portant la dalle.

À cette conception urbaine défectueuse sur le plan fonctionnel et médiocre sur le plan esthétique s'ajoute un manque d'attractivité de ces commerces. Le vieillissement du bâti a été

⁴⁴ Cette convention a été intégrée au contrat de ville 2000-2006 de la ville, et a été remplacée par le projet de rénovation urbaine de la période 2006-2014.

en outre rapide et mal compensé, en raison notamment de la situation foncière et juridique complexe qui rend difficile toute intervention. Enfin, un dernier aspect de planification urbaine a contribué à la faiblesse de la centralité ulissienne : la concurrence du centre régional Ulis 2 (complexe de galeries commerciales et d'hypermarché), situé pourtant à moins d'un kilomètre au sud de ce centre-ville, mais séparé par un parc urbain qui les dissocie immanquablement.

Dans l'ensemble, la morphologie urbaine « fonctionnaliste » de la ville, composée d'une part, de blocs et de tours regroupés, avec des espaces souvent naturels entre les îlots de bâtiments, et d'autre part, de fonctions urbaines en grande partie séparées, contraste avec les communes voisines plus anciennes, rurales et pavillonnaires. La ville apparaît donc relativement atomisée, son organisation spatiale est constituée de cités-résidences juxtaposées, cloisonnées et tournées sur elles-mêmes, générant des handicaps de fonctionnement urbain et social : les voies et les espaces sont confus, les entités sociales de résidence sont peu animées. Cette configuration apparaît dans un cadre urbain dense par rapport à l'environnement : la ville constitue à la fin des années 1990 la cinquième densité démographique du département ; l'habitat collectif y est quasi-exclusif, avec 9/10ème du parc de logements, tendance toujours favorisée dans les projets de renouvellement et de rénovation urbaine de la municipalité dans les années 2000.

En fait, une vocation dominante d'habitat social homogène semble aussi s'imposer dans l'image même de la ville : en 1990, 4 758 logements, soit 49 % de l'ensemble du parc de logements, sont des logements HLM ; en 1999, ils représentent 52,2 % ; en 2007, l'INSEE en indique 47,1 %. L'essentiel des résidences HLM (91 %) a été construit entre 1968 et 1974. Leur répartition spatiale est concentrée autour du centre de la ville, côté zone d'habitation de la commune : le grand secteur Ouest de ce territoire comporte en 1999 près de 70 % du logement social (3 123 logements sur 4 519 logements sociaux des principales résidences occupées, avant travaux de renouvellement urbain débutés en 2002), et le secteur Est/Nord-est près d'un quart (1 142 logements sur 4 519).

Le tableau suivant donne un aperçu de cette répartition déséquilibrée de logements sociaux dans la ville sur ses deux secteurs principaux. Il rapporte la structure de répartition datant de 1999 complétée du nombre de logements démolis (282) dans le cadre de la rénovation urbaine depuis 2007 (le volet construction est en cours, sans logements livrés encore). Ce faible volume de démolition fait que, sans compter les évolutions de logements vacants et de construction de petites unités de logements depuis 1999, la structure actuelle du parc de

logements n'est globalement pas modifiée : 67 % de logements sociaux dans le secteur Ouest (2 841 logements) et 27 % dans le secteur Est/Nord-est (1 142).

Tableau 1- **Répartition sectorielle des principales résidences de logements sociaux aux Ulis – Base RGP 1999 complétée des logements démolis de la rénovation urbaine 2007-2010**

	Principales résidences et nombre de logements sociaux par secteurs de la ville (Total= 4 519 en 1999 – 282 lgts démolis = 4 237 lgts)				
Bailleurs	Grand Ouest 3 123 – 282 = 2 841 lgts	Est/Nord-est 1 142 lgts	Sud / Sud-ouest 21 lgts	Sud-est 122 lgts	Centre 111 lgts
<i>OPIEVOY</i>		Chanteraine (366)			
<i>Toit et Joie</i>		Barceleau (583)			
<i>Logis-Transports</i>		Chataigneraie (193)			
<i>3 F</i>	Htes Bergères (597)			Pendant de Villeziers (86)	
	Bosquet (621)				
	Daunière (524-75 = 444)				
<i>SCIC</i>	Fraisiers (70)		Vaucouleur (21)		
	Amonts (538-104 = 434)				
	Avelines (443)				
<i>LOGIREP</i>	Htes Plaines (400-102 = 298)				
<i>EFIDIS</i>				Arlequin (36)	
<i>OPAC</i>					Mt-Ventoux (111)

Sources : RGP 1999 –Service Habitat de la Ville des Ulis – Site internet consultée en août 2010 et en août 2011

Par ailleurs, sur le plan de l'environnement territorial, celui-ci est marqué par le caractère technologique et tertiaire de pointe de deux pôles d'activité proches qui se confirment jusqu'à nos jours : le technopôle du plateau de Saclay, regroupant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, et intégré plus largement à un

ensemble de zones d'activités industrielles et tertiaires de pointe, à laquelle participe la zone d'activités de Courtabœuf des Ulis⁴⁵ ; et le pôle tertiaire de Massy avec des industries de pointe et un réseau de transport très efficace et ancré sur les connexions nationales et internationales, avec les lignes B et C du Réseau express régional (RER) et une ligne du Train à Grande Vitesse (TGV), à proximité et en lien avec l'aéroport d'Orly. En 1999, ces infrastructures de transport servent, en ce qui concerne les déplacements domicile-travail, au près des deux-tiers des actifs ulisiens (63,5 %) qui travaillent en très grande majorité à Paris ou dans les autres départements de l'agglomération hors Essonne (5 % travaillent dans l'Essonne) ; le tiers restant travaille dans l'administration sur la ville ou dans la zone d'activités de Courtabœuf.

La ville appartient au bassin d'habitat Massy-Les Ulis, catégorie spatiale évolutive, non démographique, mais liée à la politique de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine, définie par les préfetures et les directions de l'Équipement pour programmer les aides de l'État en matière de logement⁴⁶. En 2006, elle est composée de 24 communes : Ballainvilliers, Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Les Ulis, Longjumeau, Massy, Morangis, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle, Wissous.

En mars 2009, la ville a reçu l'approbation de sa demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CLAPS), regroupant dix communes (96 800 habitants) du nord-ouest du département autour de Saclay : Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle. Enfin, Les Ulis appartient au plus périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, mise en place par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) le 6 mars 2006 : cette OIN regroupe 28 communes, associée à un projet plus vaste de regroupement de 49 communes (regroupant six EPCI dont la CLAPS à laquelle appartient Les Ulis) dans un

⁴⁵ Les autres communes de cet espace comprenant plusieurs zones d'activités de pointe sont : Massy, Palaiseau, Châtenay-Malabry, Vélizy, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Trappes, Villebon et Villejust.

⁴⁶ Cette catégorie territoriale dans le champ politique est instaurée par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elle sert donc à désigner des territoires concernés par l'exclusion urbaine. Elle est délimitée selon des critères tenant compte des structures et de procédures préexistantes sur les territoires : former un territoire de plusieurs communes contiguës dont l'une au moins compte plus de 5 000 habitants avec un parc de logements sociaux d'au moins 20 % ; comporter une ou plusieurs ZUS ; être réalisé à la demande de la majorité des maires du territoire des communes agglomérées où existent d'importants déséquilibre de peuplement.

même établissement public d'aménagement, afin d'orienter le développement économique en relation avec les activités scientifiques de pointe du territoire.

Du point de vue sociodémographique, en 1982, selon l'INSEE (Bessy, 1990), les Uli fait partie des espaces des classes techniciennes et qualifiées, caractérisés par la surreprésentation des ingénieurs et des techniciens, des cadres administratifs supérieurs, des contremaîtres, des ouvriers qualifiés, des professeurs, des personnels de services médicaux et sociaux, et des employés de bureau et de commerce. Ce poids des catégories supérieures était lié aux entreprises tertiaires et de haute technologie de l'environnement (Plateau de Saclay, Orsay, zone d'activités de Courtabœuf). Mais au tournant des années 2000, ce profil social moyen-supérieur a évolué dans le sens d'une « sous-moyennisation sociale » : le caractère « moyen et supérieur » de sa structure sociale, qui a accompagné sa création et son développement, comme dans le mouvement d'ensemble de périurbanisation de l'espace parisien (Donzelot, 2004 ; Jaillet, 2004), s'est atténué. En outre, depuis une vingtaine d'années, le revenu moyen sur la commune tend à baisser, notamment du fait d'une diminution quantitative tant absolue que relative des catégories supérieures ; une relative paupérisation sociale s'est même engagée (cf. *infra*).

Sur le plan socio-urbain, l'appropriation de la ville par ses premiers habitants arrivés en 1968 est loin d'avoir été limitée ou marquée par le manque d'investissement personnel et collectif de ceux-ci. La première Association des familles ulissiennes et de ses environs (créée en 1968), issue des diverses démarches d'enquête et de pétitions pour développer les premiers équipements de la première résidence, fut rapidement suivie dans les années 1969-1970 de la création d'un organe d'investissement plus important encore : l'Office de gestion des équipements socio-éducatifs (OGESE). Ce dernier servi d'abord de porte-parole des habitants auprès du district (DUBO) pour l'élaboration des équipements, avant d'en prendre la gestion de certains. En parallèle, fut mis en place en 1971, les Chardons, un club de prévention, non sans lien avec des problèmes de délinquance déjà manifeste, des tensions racistes et des incidents lors des premières fêtes communales.

L'OGESE centra aussi ses premières actions en direction des enfants et des jeunes par dans. Une première Maison pour Tous fut par exemple créée en 1972 dans un quartier achevé. De leur côté, les organismes constructeurs et bientôt gestionnaires de logements sociaux créèrent également des services du même type : Maison de quartier avec un animateur, suscitant la création d'une association de locataire ; ouverture d'une antenne d'animation ALFA (Antenne pour le Logement Familial et l'Animation des grands ensembles). Sur l'ensemble

de la ville, de 1970 à 1973, trois autres associations se sont développées (l'Association pour le Temps Libre, l'Union sportive de Bures-Orsay et le Mille-Club) et des groupes informels divers se sont multipliés en même temps que des antennes locales de grandes associations qui se sont installées (associations caritatives et sportives).

Ce mouvement associatif continua de se développer tout au long des années 1970 pour répondre aux besoins d'animation, d'activités et de services sociaux multiples d'une population atteignant plus de 20 000 habitants en sept ans (20 283 habitants au recensement de 1975). La plupart des organismes promoteurs installèrent des services sociaux et facilitèrent la création des associations de locataires des nouvelles résidences qui se peuplaient. De ce mouvement apparurent des fédérations d'associations sociales et culturelles. Certains élus du premier mandat (1977-1983) étaient d'ailleurs issus de ces organisations. Services municipaux et services associatifs étaient pour le moins enchevêtrés, tant le dynamisme associatif poussait au développement et à la structuration des services municipaux.

Cependant, depuis les années 1980, un changement de composition sociale de la population, sa paupérisation ainsi qu'une fonction de relégation urbaine de son parc de logements dans la région parisienne deviennent assez perceptibles. À titre d'exemple, le service Habitat de la Ville des Ulis indique, en 2003, une part importante de familles monoparentales ayant fait une demande de logement, et qui ont d'ailleurs toutes été logées selon le service⁴⁷ : 22 % des 959 demandeurs de logement en 2002 (cf. *infra*). Cette proportion a dépassé les plus forts niveaux des années 1997, 1999 et 2000 (entre 19 et 20 %), malgré des baisses ponctuelles en 1998 et 2001 à 14 %.

Il apparaît ainsi que la commune, au titre de son appartenance à l'environnement francilien, subit les aspects négatifs de la « globalisation tertiaire » (Préteceille, 1995-b), qui assigne une fonction d'accueil et de logement des plus pauvres de la métropole aux espaces d'habitat social dévalorisés, comme aux quartiers et aux immeubles anciens dégradés des centres villes. Ces espaces se polarisent avec des catégories sociales encore plus pauvres, tandis que les espaces les plus riches se polarisent en sens inverse, en voyant notamment une grande partie de leurs anciens et nouveaux habitants devenir encore plus riches. Les caractéristiques antérieures de la structure sociale se sont accentuées, ainsi que les hiérarchies socio-urbaines et les inégalités de conditions d'existence ; par conséquent la lisibilité des effets de la

⁴⁷ Service Habitat de la mairie des Ulis (2003), *Bilan d'activités 2002*, Mairie des Ulis.

relégation dans les zones d'habitat social et les quartiers anciens dégradés s'est accrue (Madoré, 2004). En ce sens, l'image des Ulis, à l'instar des autres quartiers de ce type, surtout en région parisienne, se ternit.

Cette évolution apparaît à bien des égards comme l'histoire d'une anticipation mal appliquée. En effet, dans un environnement régional plutôt favorisé, l'enjeu de développement de la ville des Ulis avait été, avant même sa création comme commune en 1977, d'éviter la « déqualification » par la disparité socio-urbaine avec les communes voisines (CREPA, 1991). Cependant, les limitations de volume sur les bâtis et les efforts d'aménagement paysager n'ont pas réussi à enrayer, avec la crise économique et sociale persistante, les manifestations croissantes de multiples « désordre urbain » (Wacquant, 1993) au sein de son grand parc d'habitat, avec les deux principaux secteurs d'habitation HLM de la ville, qui sont séparés d'une courte distance par le petit centre-ville qui ne joue pas son rôle fonctionnel. Les données recueillies et présentées *infra* montrent que des tensions sociales et civiles se sont accumulées avec l'augmentation du nombre de ménages pauvres, précaires ou en difficultés sociales, le développement de la délinquance de certains jeunes et les dégradations continues de certaines parties du bâti et de l'espace public. La mauvaise réputation de la ville s'est de ce fait parallèlement développée.

Les villes voisines du département ayant les mêmes caractéristiques sociales et urbaines (classes moyennes techniciennes et intermédiaires de grandes industries, et d'autres catégories moyennes salariées du secteur public, logées dans des grands ensembles d'habitation), ont présenté une destinée semblable. Par exemple, Isa Adeghe et Nicole Tabard (1990) avaient déjà constaté dans une étude concernant Corbeil-Essonnes que des populations pauvres du département sont concentrées dans certains de ces espaces urbains comme Évry, Massy, Grigny... produit par la politique de densification urbaine de la banlieue avec des grands ensembles. Ce type de communes urbaines du département, après des années de crise économique et sociale, de modifications des profils des ménages résidents et de relégation urbaine, semblent se transformer en espaces de « classes moyennes et modestes », pour imiter en partie la catégorisation statistique de l'INSEE, que les actifs soient salariés ou au chômage. Même plus, ils pourraient être baptisés espaces de classes moyennes et modestes *précarisées* voire *exclues*, pour reprendre cette fois-ci François Dubet (1999) qui évoque les « classes moyennes prolétarisées » à propos des habitants des quartiers populaires.

Cette tendance s'est confirmée dans le temps, ce qu'a montré l'étude de l'INSEE évoquée dans la partie problématique plus haut (Martin-Housard, Tabard, 2003) : dans la quasi-totalité

des espaces urbains, la présence de « quartiers de chômeurs » est nette sur le plan statistique. La catégorie d'espace social de la ville des Ulis est concernée par cette évolution (Martin-Houssard, Tabard, 2003) : elle relève de ces espaces de « classes moyennes techniques et de commerce de gros », localisés surtout en Île-de-France à 50 % – comme Les Ulis, Massy, Savigny-sur-Orge, Évry, Chelles ou Gagny – et dans beaucoup de banlieues des grandes agglomérations de province (à 22 %) ⁴⁸. Les espaces de relégation des quartiers sociaux se situent donc à proximité des couches moyennes restantes dans ces espaces et issues du premier mouvement de périurbanisation de l'espace francilien pendant le dernier quart du XX^e siècle. Elles peuvent d'ailleurs elles aussi s'être trouvées paupérisées si elles ont subies des problèmes d'emploi et des séparations conjugales. Ce qui a nécessairement infléchi la dynamique de structuration socioculturelle de leur espace liée à la période d'avant la crise économique et sociale.

D'autres auteurs rapportent que se constituent des entités diversifiées dans les grands ensembles, de par la présence de groupes de précaires, aux situations sociales et des comportements culturels divers (Baudin, Lefeuvre, 2002). Ainsi, et c'est ce qui apparaît le plus important sur le plan urbain, les processus de précarisation et d'exclusion sociales, de relégation socio-urbaine, suivi de l'immobilisation résidentielle des plus pauvres, observés depuis une vingtaine d'années dans plusieurs zones ou secteurs, a abouti à des formations sociales suffisamment stables pour être rendues visibles par les statistiques sociales nationales.

Aux Ulis donc, théoriquement, ou plutôt statistiquement, comme dans d'autres communes comprises dans cette catégorie moyenne et supérieure d'espaces socio-urbains, trois types de quartiers et de groupes sociaux peuvent coexister : des catégories supérieures du tertiaire (cadres et professions libérales) ; des catégories hautes, moyennes et modestes des activités techniques (ingénieurs, professions intermédiaires et employés administratifs) ; et des chômeurs nombreux des activités administratives et commerciales, et de services aux particuliers, avec des personnels en activité dans les domaines des services directs aux particuliers (restauration-café, services aux personnes).

⁴⁸ Trois types d'espace différents sont ainsi identifiés à l'intérieur de cette grande catégorie d'espace (à partir de 50 % de catégories sociales et professionnelles spécifiques) : 1/ les « espaces tertiaires », avec des professions libérales et des cadres tertiaires et d'entreprise ; 2/ les espaces d' « activités techniques », avec des ingénieurs en chimie, travaux publics, des professions intermédiaires d'entreprises ; et 3/ les espaces du « chômage tertiaire », regroupant des chômeurs intermédiaires et des employés administratifs et commerciaux d'entreprise, des personnels de services directs aux particuliers, et enfin des actifs non chômeurs des services directs aux particuliers (cafés-restaurants, services aux personnes). Ces espaces de classes moyennes sont donc assez hétérogènes.

Cette description est donc fortement composite, puisqu'il réside autant de pauvres que de riches dans ces espaces, et elle renseigne insuffisamment sur la spécificité locale du profil social de la commune, par rapport à d'autres communes appartenant à cette même catégorie d'espace socio-économique. Cependant, de toute évidence, aux Ulis comme dans les communes de ce type d'espace, une corrélation avec l'accroissement de la population pauvre dans la population communale apparaît, sans toutefois qu'il soit question d'une concentration spatiale exclusive de celle-ci.

Dans ce sens, depuis 1996, et cela soutient l'hypothèse de la paupérisation, une ZUS a été définie : la Ville n'étant pas pauvre en raison des recettes liées à sa zone d'activités, ce sont bien les difficultés sociales de la population qui sont ici concernées par cette mesure d'inscription dans la politique de la ville de l'État. Pour les représentants de l'État, selon les documents diagnostiques et programmatiques du début des années 1990, cette évolution avait bien fait apparaître l'enjeu de gestion de ce grand parc social, sous deux principaux aspects : 1/ au niveau interne à la commune d'abord, avec le maintien de la cohésion malgré l'hétérogénéité sociale croissante de la population et la dégradation des rapports sociaux ; cette évolution faisant suite aux difficultés sociales des habitants et à l'arrivée de populations plus fragiles que les précédentes ; 2/ au niveau supra-local ensuite, avec le développement des démarches intercommunales, pouvant œuvrer pour une répartition régionale plus équilibrée des différentes fonctions urbaines, notamment l'habitat social dans l'espace aggloméré, afin de favoriser le développement intérieur plus « équilibrée » de la commune.

Les éléments concrets informant sur la dégradation des situations sociales des habitants et des rapports sociaux dans la ville sont rapportés et traités après la deuxième section ci-dessous consacrée à l'outil de recueil et d'analyse de ces éléments.

B- L'observatoire local : un dispositif stratégique de recueil de données multiples

Cette première étude a été menée à partir d'une pratique d'analyse particulière que constitue la conduite d'un observatoire local, de 2000 à 2004, aux Ulis, dans le sud de la région parisienne. L'idée de création de ce dispositif émanait du chargé de mission de coordination du conseil communal de prévention de la délinquance (assemblée de divers professionnels et intervenants dans ce domaine chargée de définir une politique commune), mission rattachée administrativement à la direction générale de la Ville, financée par des crédits partagés entre

l'État, le Conseil général et la Ville. Sur le plan professionnel, cette démarche originale, plus socialisée que d'autres pratiques habituelles d'enquête, requiert une adaptation des critères de scientificité. Dispositif-outil d'analyse continue d'un territoire local par le biais de l'échange et du partage d'informations multiples et variées entre différents acteurs, sa création est motivée, en général, par le sentiment d'insuffisance et d'inadaptation des données disponibles issues souvent de sources nationales. L'orientation des travaux de ce dispositif, axée sur la représentation de plusieurs dimensions de la précarité sociale vécue par les habitants de la ville, est à la base de la conception du choix du thème d'ensemble de cette recherche : les formes contemporaines des inégalités sociales et leurs manifestations socio-spatiales, étudiées au niveau de villes-communes de grand ensemble d'habitat.

La méthodologie est orientée de manière à s'appuyer sur l'expérience et les représentations des acteurs pour recueillir des informations, les traiter et les interpréter : les problématiques d'information et de connaissance doivent être communes à une partie principale d'entre eux ; les données sont récoltées selon un mécanisme de demande-fourniture d'informations auprès des acteurs compétents, et croisées à d'autres sources extra-locales et expertes ; les analyses sont réalisées en fonction des objectifs et des besoins de connaissances, et les résultats sont présentés en réunions thématiques à des fins de validation, d'assimilation, d'interprétation et de réflexion pour leurs actions (avec le développement d'interrogations nouvelles pour orienter de nouvelles demandes d'informations).

Les observatoires ont une histoire qui consacre l'engagement de travaux scientifiques, sur des territoires locaux, en relation avec les préoccupations de connaissance des acteurs concernés. Rappelons en effet que les professionnels recrutés pour ce type de dispositif le sont moins en raison d'une expertise ou d'une fonction d'« intellectuel organique » qu'ils pourraient tenir, mais plutôt dans le but de participer scientifiquement aux débats concernant des questions locales (Soulet, 1996), en « inscrivant des faits dans un cadre intelligible en vue de transformer peu ou prou la réalité sociale » (Castel, 1996, p. 53). Il s'agit ainsi de savoir combiner validité et efficacité de la production et de la diffusion de connaissance au service de politiques locales. Une réflexion d'ordre historique et épistémologique centrée sur ce type de démarche scientifique, proche de l'action politique mais aussi technique pour divers professionnels de champs d'intervention spécialisés (économie, action sociale, écologie, habitat-logement...), a permis de formaliser les modalités de cette adaptation des principes scientifiques (Chebroux, 2007).

Sur le plan épistémologique, cette démarche suit une éthique scientifique pragmatique telle que préconisée et analysée par Castel et Soulet il y a plus de vingt-cinq ans (Castel, Soulet, 1985). Ils en distinguent cinq caractéristiques : 1/ le déplacement partiel du champ de légitimation scientifique en prenant en compte le point de vue des acteurs ; 2/ l'existence d'une demande sociale comme base de travail ; 3/ une relative socialisation dans l'exercice de la recherche, entraînant une diminution de la temporalité du circuit d'inscription des connaissances dans le social ; 4/ la production de connaissances sur la base de la confrontation de logiques sociales hétérogènes ; 5/ un dépassement du cloisonnement des tâches entre praticiens et professionnels des sciences sociales. Un critère de *validation sociale* nécessaire à la validité des méthodes de recherche qualitative (Paillé, 2004) peut s'appliquer de deux manières : d'une part, la soumission systématique des interprétations au débat et à la révision auprès des publics non scientifiques et d'autre part, la recherche de convergence des résultats avec les perceptions sociales des faits. Les connaissances ordinaires et savantes se recouvrent ici partiellement et s'articulent « par un processus continu de réalimentation réciproque et d'amalgame » (Corcuff, 1991 ; p. 532).

La proximité sociale assumée avec les acteurs pour l'observation ne doit cependant pas rompre avec la distance nécessaire pour garantir l'indépendance du travail scientifique. La neutralité axiologique dans l'analyse des données nécessite une certaine autonomie fonctionnelle. Aux Ulis, la structure d'animation de l'observatoire était composée, d'une part, du responsable de la mission de coordination de la prévention de la délinquance qui en était l'instigateur (directement rattaché à la direction générale des services), et, d'autre part, du sociologue recruté à cet effet. Il n'y avait aucune subordination à une quelconque mission opérationnelle particulière qu'il fallait accompagner. L'autonomie fonctionnelle autorise de ce fait plusieurs attitudes formelles à l'égard des acteurs : d'un côté, une indépendance par rapport aux influences politiques et idéologiques, notamment de la hiérarchie institutionnelle ; et de l'autre côté, le déploiement d'une rigueur scientifique et technique, mais aussi d'un esprit d'ouverture lié à une extériorité du regard sur le territoire.

En revanche, l'exploitation des « données locales » sur le plan scientifique entraîne une collaboration explicite et structurée avec les acteurs, du fait de la conscience de l'interdépendance et de la circularité fortes des échanges entre les logiques socio-administratives de ceux-ci et les logiques d'analyse scientifique (Corcuff, 1991). Les objectifs ou les désirs communs de connaissances entraînent une sorte de pacte fondé sur des perspectives de travail croisé qui conditionne la réussite des collaborations par l'obtention

d'une richesse d'informations (Beaud, 1996). La prise en compte de la diversité des points de vue élève de ce fait le niveau général de connaissance de manière précieuse (Castel, 1996). Cette collaboration dialectique entre acteurs et scientifiques est d'ailleurs, pour les premiers, une condition d'éviter toute démarche technocratique, idéologique et sans critique, aussi recommandée par Lefebvre (1968, p. 118-119) pour l'intervention dans des champs sociaux complexes comme celui de la ville : « Le mouvement dialectique se présente ici comme un rapport entre la science et la force politique, comme un dialogue, ce qui actualise les rapports « 'théorie-pratique' et 'positivité-négativité critique' ». La condition de ce dialogue souhaitable est d'établir une orientation d'analyse commune aux acteurs, ouverte à leurs préoccupations cognitives, en structurant les questionnements dans ces axes thématiques.

En facilitant la circulation d'informations hétérogènes de manière innovante (Mouton, 2002), en dehors des seuls aléas décisionnels liés aux cycles politiques électoraux (Guillotreau, 1998), cette activité est régulatrice, voire médiatrice, en créant un support de relations sociales et en favorisant l'accompagnement des acteurs dans leur réflexion, alors que les tensions liées à la concurrence et à la méconnaissance mutuelle sont toujours vives (Boure, 1989 ; Debordeaux, 1996 ; Donzelot, 1996 ; Nardin, 1993). Seule une production collective, par étapes validées démocratiquement et intégrant les points de vue jusque dans les interprétations hétérogènes des faits rapportés et de leurs analyses (Mahey, 2002), favorisent la participation libre et pérenne des acteurs concernés.

Outre, des capacités d'analyse scientifique qui assurent la crédibilité du sérieux de la démarche auprès des acteurs (reformulation et traduction des préoccupations de savoir des acteurs en objets plus), le fonctionnement d'un tel dispositif repose avant tout sur l'animation du processus d'observation collective par des procédures participatives et interactives, constituant un système interactif de collaboration entre acteurs (Savoye, 1996) : réunion de travail ; échange d'information ; discussions et débats collectifs. L'objectif est de faciliter l'accès ou de faire circuler l'information recherchée en disposant des données de gestion et en recueillant et croisant les représentations des acteurs, ce qui est souvent plus fructueux et parfois plus précis que le recueil auprès des personnes concernées. En effet, en plus des coûts souvent rédhibitoires des démarches d'enquête directe, celles-ci présentent de nombreux biais et des déconvenues dommageables (Plouchard, 1999 ; Simonin, 1993) en raison du désir de bien paraître et/ou de l'instrumentalisation possible des enquêtes par les enquêtés (Ghiglione, Matalon, 1999).

Plus globalement, cette approche ne peut se comprendre sans connaître le mouvement historique d'institutionnalisation hétérogène, non coordonnée et plutôt libéral des observatoires locaux. Ils s'apparentent aux démarches d'analyse des problèmes sociaux à des fins d'intervention sur eux : enquêtes démographiques d'abord depuis la fin du XVIII^e siècle ; puis, depuis la fin du XIX^e siècle, extension aux questions relatives au « social » (Donzelot, 1994 ; Martin, 1992 ; Soulet, 1996). Dans ces démarches, enquêtes empiriques et questions théoriques sont articulées à l'action politique et sociale, que ce soit sous forme d'expertise sociale (éclairage sans intervention), de théorie instrumentale (prescription sans agir) ou d'ingénierie sociale (analyse pour innover dans le champ social) (Savoye, 1996).

Les statistiques sont venues renforcer le crédit de ces enquêtes, en se distinguant du pragmatisme et des « à peu près » du qualitatif (Desrosières, 1993 ; Martin, 1998-a). Cependant, l'institutionnalisation l'observation quantitative au début du XX^e siècle a écorné les approches dites « globales » qui intègrent le social et l'économique, en donnant, suivant la théorie keynésienne du développement, la primauté aux politiques macro-économiques. Les politiques sociales étant alors conçues, *via* quelques mécanismes de redistribution (systèmes de protection sociale et de fiscalité), comme une conséquence « naturelle » de la croissance économique. Cependant, à la fin des années 1960, avec la complexification des sociétés en développement, un retour à la prise en compte du social et du local s'est opéré, en pleine période des Trente Glorieuses, avec le « mouvement des indicateurs sociaux » (Andréani, 1979 ; Delors, 1971).

À l'instar de la planification économique de l'après Seconde Guerre mondiale, une planification sociale est mise en œuvre pour divers problèmes liés peu ou prou au développement économique : conditions de vie de certains ménages et de certaines catégories sociales (personnes âgées, jeunes...), encombrement urbain, exclusion économique et pauvreté, insécurité, pollution... Cependant, les outils d'analyse, les services et les organismes d'études et de recherche ont longtemps manqué d'utilité directe pour les acteurs (Boure, 1989 ; Fouquet, 1993). L'enjeu réside dans la capacité à pouvoir représenter une « localité » dans la diversité de ses dimensions intéressant des acteurs (vie sociale, économique, politique et culturelle...), au détriment d'une production perçue comme partielle élaborée pour des politiques nationales à des fins de comparaison et d'agrégation de différents « territoires locaux » (Desrosières, 1994). L'histoire de l'émergence des observatoires locaux est donc liée à l'histoire des différentes actions des institutions pour s'adapter à cette nécessité. Deux principaux mouvements se sont dessinés : d'un côté, les initiatives multiples

et successives de l'INSEE pour diffuser des informations adaptées aux acteurs régionaux, sans en perdre pour autant la prérogative d'élaboration de celles-ci ; et, de l'autre côté, un mouvement parallèle, diffus et non coordonné par la statistique publique, de création d'observatoires de nature variée et portés par des acteurs locaux.

Les premières démarches s'inscrivent dans l'histoire de la déconcentration de l'INSEE, à partir de la fin des années 1960, sous l'impulsion d'acteurs et d'organismes divers intéressés par le développement territorial et social (Martin, 1998-b ; 1998-c ; 1998-d). L'idée d'« observatoire » affleure au tournant des années 1960 dans les réseaux politico-administratifs et intellectuels décentralisateurs (Bardet, 1998). Avec la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)⁴⁹, des Observatoires économiques régionaux (OER) sont créés dans chaque « métropole d'équilibre » pour organiser des rencontres avec les utilisateurs de l'information, sous administration d'un Comité régional d'observation composé de producteurs et d'utilisateurs d'information.

Cependant, le surcoût par rapport aux données nationales, la mauvaise tolérance à l'erreur voire l'impossibilité d'application d'une analyse macro-économique au niveau local se sont opposés à cette expérience, avec d'autres freins exogènes tels le manque de projets communs d'observation aux acteurs locaux, et les réticences d'intellectuels et de professionnels du secteur social concernant l'informatisation des données individuelles ou géographiques (Willm, 1989 ; Delaporte, 1996). Au cours de la décennie 1970, certains OER essaieront le système des « correspondants locaux » (1976-1978) pour se rapprocher des besoins des utilisateurs, mais cela n'a pas suffi à améliorer la crédibilité et l'adaptation de l'information des grands services de l'État (Willm, 1989). De même, les systèmes locaux d'information rassemblant des équipes locales inter-administratives n'arrivèrent à produire l'information stratégique à partir d'interactions régulières (Willm, 1989 ; Simonin, 1993). Et les études locales de l'INSEE se limitaient encore à appliquer les catégories du recensement et des études nationales aux espaces locaux (Willm, 1989.).

La décentralisation entraîna l'INSEE dans une autre série d'expériences de statistiques locales et sociales, à différents niveaux administratifs, sous l'effet de deux déterminations de

⁴⁹ Créée en 1963, la DATAR a été remplacée le 1er janvier 2006 par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) en intégrant les fonctions de la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME). En 2009, elle est redevenue la DATAR, avec un changement de termes – Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale –, en ajoutant aux missions précédentes, celle de réflexion prospective et stratégique sur les métropoles.

l'obligation (loi du 7 janvier 1983) d'établissement des statistiques liées à l'exercice des compétences transférées (formation professionnelle et apprentissage, urbanisme...), et des premières démarches d'évaluation impulsées par les corps d'inspection de l'État. La dynamique d'adaptation de l'INSEE se poursuit jusqu'à nos jours, notamment suite à la deuxième étape de la décentralisation (2002-2004), accroissant la place de l'information dans les systèmes d'action publique.

À côté de l'institut de statistiques publiques, d'autres démarches ont favorisé la mise en œuvre de systèmes d'information locale poursuivant des objectifs d'analyse localement élaborés. Elles ont été encouragées par les premières lois de décentralisation (Rouchet, 1999) et rendues possibles par les moyens techniques et financiers accrus des collectivités, la baisse du coût de l'informatique et de la bureautique, la hausse de la puissance informatique de traitement des données et la diffusion très rapide de la maîtrise de ses techniques. Les dispositifs sont nombreux, hétérogènes et instables dans le temps (Debordeaux, 1996 ; Delaporte, 1996) en raison du changement des situations sociales et des difficultés relationnelles entre partenaires locaux qui limitent les évolutions d'analyse aux seules limites des compromis fragiles localement déterminés (Donzelot, 1996 ; Delaporte, 1996).

Les activités menées sont généralement de trois types (Legros, 1993) qui se combinent le plus souvent : l'animation interactive (forums, séminaires, journées d'études, rencontres-débat...); la prescription d'études et de recherches (programmes et sélection des chercheurs ou consultants) ; et la collecte de données auprès des acteurs à des fins d'analyse et de diffusion de l'information. L'outillage méthodologique qui est mis en œuvre dépend du choix des activités réalisées. Pour l'observatoire des Ulis, ce sont essentiellement le recueil et l'analyse de données, ainsi que l'animation interactive qui ont été réalisées ; la seconde activité servant davantage de moyen au service de la première, mais pas seulement puisque la dimension relationnelle et socialisante est déterminante dans la réussite de ce type de démarche.

Après mon recrutement sur dossier et proposition de modalités de conduite de l'observatoire dans la collectivité territoriale (orientation thématique, technique et organisationnelle), le travail a suivi deux principes. D'abord, la définition d'un cadre conceptuel d'observation, ici celui de la « précarité-exclusion-pauvreté »⁵⁰, selon plusieurs composantes thématiques, afin

⁵⁰ Cette orientation s'inspire des considérations en cours dans les approches scientifiques et spécialisées de ces phénomènes (cf. *supra* partie Problématique). Pour le professionnel de la collectivité à l'initiative de la création de l'observatoire, cette orientation s'inscrit dans une conception large de la prévention la délinquance : la

de constituer une structure de recherche d'informations susceptibles de fournir des indicateurs dans chaque thème : difficultés d'insertion professionnelle (sans et sous-emploi) ; pauvreté des ménages ; difficultés de logement (accès, jouissance, maintien) ; difficultés d'intégration des immigrés ; insécurité civile ; et difficultés diverses de la vie quotidienne (scolaires, alimentaires, sanitaires...) ; cette large approche a été soumise à avis, contribution, débat et validation aux acteurs pour leur participation à l'observatoire.

Le deuxième principe de travail a été la déclinaison territoriale des indicateurs, tant sur la commune globalement qu'au niveau d'unités d'observation plus petites que sont les résidences (îlots résidentiels) ou secteurs d'habitation⁵¹ ; parfois des échelles spatiales plus larges que la commune (secteurs infra-départementaux, communautés de communes et autres territoires comme les départements et les régions), sont utilisées à des fins de comparaison, de confrontation et d'information sur l'évolution des phénomènes à l'extérieur de la commune. Ainsi, l'identification d'indicateurs de difficultés et de précarités sociales s'est réalisée de manière interactive à partir d'objectifs de connaissance ou d'information divers dans chaque thème concerné formulés avec les acteurs, à partir d'un niveau de connaissance le plus avancé possible des questions abordées. À des fins d'optimisation des opérations d'analyse et d'interprétation des données fournies, tous les acteurs étaient invités à accompagner celles-ci de « commentaires d'analyse », c'est-à-dire d'éléments sur leur signification et leur contextualisation de leur point de vue, voire des analyses plus poussées permettant de les comprendre et de les expliquer. L'objectif étant d'accumuler des faits et des points de vue multiples sur les différents objets étudiés pour développer des analyses exposées de manière accrue à la complexité voire au débat et à la critique.

Ensuite, rapport et synthèse annuels étaient rédigés présentant les connaissances accumulées dans chaque domaine et constatant leurs évolutions dans le temps, produisant ainsi une vision, si ce n'est globale, au moins large et synthétique, des différentes difficultés sociales qui affectent les habitants sur la commune. Les résultats, présentés à la réunion annuelle plénière de l'observatoire ainsi qu'en groupes thématiques plus restreints, permettaient de développer de nouvelles problématiques de connaissance pour le cycle suivant de recueil et d'analyse de

prévention sociale, qui vise l'action sur les aspects sociaux à l'origine des actes de délinquance et de criminalité (pauvreté monétaire et précarité économique ; injustice sociale, économique et juridique ; relégation urbaine ; manque de protection sociale ; problèmes familiaux et éducatifs...).

⁵¹ La structure morphologique de la partie grand ensemble à l'origine de la création de la ville a été conçue selon une composition d'îlots résidentiels juxtaposés et tournés vers eux-mêmes, peu ouverts sur le reste de la ville. Ces îlots forment un découpage urbain assez net de près de 34 unités, largement utilisées par les services municipaux et les autres acteurs pour décrire le territoire et ses habitants. Ce qui constitue un atout dans le processus d'observation : code commun aux acteurs sur le local, il favorise l'échange à ce sujet.

données (cycle annuel calqué sur le rythme d'exercice annuel des actions des acteurs afin que les données recueillies émanent des bilans d'activités les plus récents de ceux-ci.

C- La structure sociodémographique et économique déclinante de la population

Cette section aborde les principaux traits socio-démographiques et économiques de la population communale. Depuis 1982, c'est près de 20 % de la population qui, à chaque période intercensitaire, quitte la ville et un peu moins qui s'y installe. Cette tendance est mal compensée par le solde naturel des décès et des naissances, puisque ces dernières ont baissé alors que les premiers augmentent avec le vieillissement de la population ; il y a d'ailleurs une hausse spectaculaire du nombre de retraités. Les autres changements de la structure sociale sont la réduction des catégories supérieures (cadres et professions intellectuelles) et des catégories inférieures (employés et ouvriers), alors que d'autres voient leurs effectifs s'accroître (professions intermédiaires) et parfois très fortement (retraités, familles monoparentales croissante et ménages à faibles niveaux de revenus des ménages). Globalement la sous-moyennisation sociale évoquée par Louis Chauvel (1999) s'installe.

Dès le milieu des années 1990, plusieurs éléments montrent cette tendance : hausse de la part des familles monoparentales, notamment dans le parc social de logement ; hausse des ménages dont la personne de référence est au chômage ; et hausse de la part des revenus faibles et moyens, et baisse de la part des revenus supérieurs. De ces évolutions économiques et démographiques d'ensemble, la structure sociale de la population locale a subi une modification. Un processus de changement social par rapport à une situation antérieure a été opéré. Il peut être interprété en termes de *déclassement social*. Les interventions urbaines et sociales depuis les années 1980 peinent à le juguler.

Plusieurs phénomènes traduisent ainsi cette évolution en termes de dégradation des conditions sociales d'existence individuelle et collective : la hausse de besoins multiples de solidarité économique dans la population (avec la croissance de prestations sociales et d'actes d'aide sociale sous des formes multiples) ; la hausse et l'intensité des manifestations de désordre civil, *i.e.* de délinquance, de comportements de violence et d'une criminalité, au sens large, développant le sentiment d'insécurité dans la ville ; la baisse de la participation associative et le repli communautariste de certains groupes issus de l'immigration étrangère ou ultramarine... Ces problèmes se manifestent en partie ou dans l'ensemble, selon les cas, des

espaces de la ville, contredisant l'image positive et dynamique initiale de la ville originelle et agréable des classes moyennes et ascendantes. Des éléments significatifs de ce processus de dégradation sociale sont présentés ci-dessous.

1. La dynamique de décroissance démographique : plus de départs, faibles décès et naissances, et vieillissement

L'évolution démographique de la ville suit une tendance baissière depuis près de trente ans (- 12,3 % de 1982 à 2007), ce qui est inédit pour le département (+ 21,7 % à la même période) et la région (+ 15,1 %). Elle paraît pourtant dans un premier temps cohérente avec l'évolution d'ensemble des zones urbaines sensibles (ZUS) sur le territoire national, comme la baisse de 6 % entre 1990 et 1999 le montre (Le Toqueux, 2002), et celle de 2,3 % entre 1999 et 2006 (Chevalier, Lebeaupin ; 2010).

Cependant, pour cette dernière période, cinq régions ont leur ZUS en légère croissance, dont l'Île-de-France (+ 0,2 %), alors que la ZUS des Ulis continue à décroître entre 1999 et 2006 de 4,3 %. La situation locale est donc bien singulière. L'expression de « décroissance démographique post-construction » désigne le fait qu'à l'issue de l'achèvement de leur construction et de leur premier peuplement complet, un phénomène de décroissance démographique s'observe dans les grands ensembles. Aux Ulis comme dans les autres grands ensembles observés.

Pendant les trois dernières périodes intercensitaires à partir de 1982, la décroissance pour l'ensemble de la commune est continue et forte : d'abord, de 3,75 % entre 1982 et 1990 ; ensuite, de 5,2 %, entre 1990 et 1999 ; puis de 4,8 % entre 1999 et 2007 (voir graphique et tableaux pages suivantes). Plus précisément, si l'on prend les variations annuelles de la population, la tendance à la baisse est en fait la même pendant 17 ans, de 1990 à 2007, soit - 0,6 % par an.

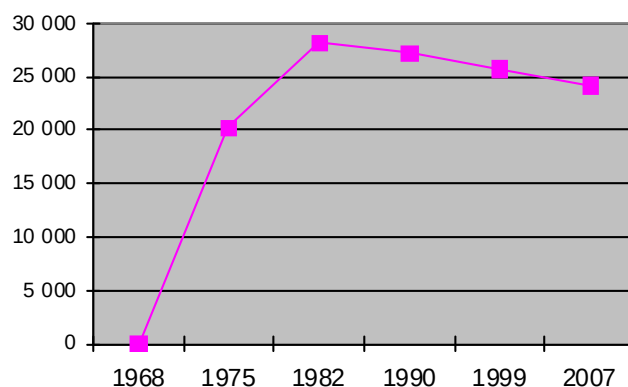
Tableau 1 - Les Ulis – Évolution de la population municipale 1968-2007

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008
Population municipale	0	20 316	28 256	27 197	25 781	24 528	24 590

Évolution %		+ 20 316	+ 7 940	- 1 059	- 1 416	- 1 253	+ 62
			+ 39 %	- 3,7 %	- 5,2 %	- 4,8 %	+ 0 %

Source : INSEE

Les Ulis - Evolution démographique 1968-2007



C'est le haut niveau du solde migratoire résidentiel négatif qui en est la principale cause, avec des variations annuelles de $-2,5\%$ entre 1982 et 1990, de $-2,3\%$ entre 1990 et 1999, et de $-2,2\%$ entre 1999 et 2007. De son côté, le solde naturel (naissances-décès), avec lequel le mouvement migratoire interagit pour déterminer l'évolution de la population totale, ne parvient pas à le compenser ; au contraire, il a fortement baissé après la première période intercensitaire (1982-1990), pour passer de $+2,2\%$ par an à seulement $+1,7\%$ par an entre 1990 et 1999. Entre 1999 et 2007, il s'est même encore un peu réduit, avec $+1,6\%$ par an.

Ces évolutions résultent de mouvements importants de population, comme l'indiquent les données pour la période 1968-1999 dans le tableau 3 *infra* (les données absolues pour 1999-2007 ne sont pas connues). C'est la baisse du nombre de naissances, au niveau du solde naturel, qui est la principale cause de l'accentuation de la baisse de la population totale entre les deux périodes 1982-1990 et 1990-1999. En effet, la variation du seul solde migratoire est devenue fortement négative à partir de 1982 : $-5\,502$ personnes de 1982 à 1999, et $-5\,424$ personnes de 1990 à 1999 ; alors que le solde était positif de 1975 à 1982 ($+4\,545$ personnes), et que, entre 1968 et 1975, la ville a été peuplée à sa création par $20\,316$ personnes s'y installant.

Tableau 2 - **Structure de l'évolution démographique 1968-2007** (en chiffres relatifs)

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	+4,8	-0,5	-0,6	-0,6
. due au solde naturel en %	+2,1	+2,0	+1,7	+1,6
. due au solde apparent des entrées sorties en %	+2,7	-2,5	-2,3	-2,2
Taux de natalité en ‰	22,9	22,3	19,4	18,7
Taux de mortalité en ‰	2,3	2,3	2,6	3,0

Source : INSEE

Et c'est surtout avec le solde naturel plus faible de 1990 à 1999 (4 012) que de 1982 à 1990 (4 443), que la baisse de la population totale s'est accrue d'une période à l'autre. En effet, malgré l'atténuation du solde migratoire négatif de grande ampleur entre les périodes 1982-1990 et 1990-1999 (78 individus de moins ; - 1,45 %), c'est surtout le déficit de naissances entre ces deux périodes (- 318 naissances), accentué par la hausse du nombre de décès (113), qui explique la baisse plus forte de la population communale à cette dernière période (1990-1999), par rapport à la baisse de la période précédente (1982-1990).

Tableau 3 – **Structure de l'évolution démographique 1968-1999** (en chiffres absolus)

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	0	0	3 783	4 964	4 646
Décès	0	0	388	521	634
Solde naturel	0	0	3 395	4 443	4 012
Solde migratoire	0	20 316	4 545	-5 502	-5 424
Variation totale	0	20 316	7 940	-1 059	-1 412

Source : INSEE

Ce dépeuplement contraste avec les tendances croissantes très importantes des communes sur le bassin environnant, d'où le caractère nécessairement « symptomatique » de cette désaffection locale (Acadie, 1999) : quatre communes proches de la Vallée de l'Yvette gagnent 8 % de 1982 à 1990, et 5,2 % de 1990 à 1999 (Palaiseau, Villebon-sur-Yvette, Orsay et Gif-sur-Yvette) ; celles du Plateau connaissent des hausses spectaculaires, de 24 % entre 1982 et 1990, et de 22,5 % entre 1990 et 1999 (Bris-sous-Forges, Forges-lès-Bains, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Janvry, Limours, Marcoussis, Nozay, Saint-Jean-de-Beauregard, Villejust) ; enfin, l'arrondissement total de Palaiseau et même le département de l'Essonne

connurent également une croissance globale, respectivement de 5 % et de 4 % de 1990 à 1999. Seule la ville de Grigny, construite pour l'essentiel de 1967 et 1971, avec deux vastes grands ensembles, La Grande Borne (3 981 logements) et la deuxième plus grande copropriété d'Europe, Grigny 2 (près de 5 000 logements), partage avec Les Ulis ce même abaissement de sa population entre 1982 et 1999 : - 6,4 % pour Grigny et -8,7 % pour Les Ulis.

En revanche, alors que Grigny connaît un retournement de tendance dans les années 2000, avec une hausse de 11 % de sa population de 1999 à 2008, qui ne fait que s'esquisser aux Ulis à la fin de cette période, avec une stagnation. Cependant, les situations sociales globales de la population ne sont pas comparables, puisque, en 2008, le revenu net déclaré moyen de Grigny est de 14 736 €, et des Ulis de 20 786 €, soit un niveau aux Ulis supérieur de 41 % à celui de Grigny. Avec un tel profil social modeste, Grigny connaît certainement des dynamiques sociales et de peuplement très différentes par rapport à celles des Ulis, dont celle de l'entassement des plus pauvres dans les logements et l'habitat dévalorisés (les phénomènes de l'hébergement et des marchands de sommeil en sont alors des symptômes⁵²).

Par ailleurs, à côté de mouvements migratoires et naturels déficitaires que paraissent partager les secteurs et communes examinés et caractérisés par un urbanisme de grands ensembles, trois autres effets sur la dynamique démographique de ces espaces ont été repérés. D'abord, un vieillissement du profil général de la population qui rééquilibre le rapport des générations. La part des jeunes de moins de 20 ans, rien qu'entre 1990 et 1999 a diminué de 10 %, tout en restant encore importante : 30,9 % de la population en 1999 (idem en 2008), contre 27,1 % pour le département (27,5 en 2008).

Dans ce sens, un équilibrage générationnel du rapport entre les moins de 40 ans et les plus de 40 ans s'est opéré dans cette décennie : de trois quarts de moins de 40 ans et d'un quart de plus de 40 ans, le rapport est passé à deux tiers / un tiers. Un deuxième fait notoire est le passage dans cette décennie à une légère prédominance de la population féminine et à une faible majorité de petits ménages. De 1990 à 1999, les femmes deviennent légèrement majoritaires, atteignant 50,3 % (tendance se confirmant dans la décennie 2000, avec en 2008, 50,9 % de femmes), provenant surtout d'un sur-accroissement des femmes de 40 ans à 59 ans.

⁵² Cf. les articles du journal *Le Parisien* à ce sujet in www.leparisien.fr: articles du 02 mars 2004, du 19 mai 2005 et du 20 janvier 2009.

Concomitamment, la taille des ménages et des familles qui s'observe sur la commune se rétrécit dès la période 1990-1999 du fait d'une majorité nouvelle de petits ménages de 1 et 2 personnes (50,3 % des ménages). La période récente présente un prolongement de cette évolution : les ménages d'une personne seule passent de 24,8 % en 1999 à 26,3 % en 2008 (soit une hausse de 6 %), et les ménages de famille monoparentale passent de 12,4 % à 15,3 %, soit une hausse spectaculaire de 23,4 %. Ainsi, en même temps que la paupérisation et la réduction quantitative de la population ulissienne, se manifestent le vieillissement, la féminisation de la population et le rétrécissement des ménages. Les secteurs d'habitat social, aux structures de logement le plus souvent conçues pour des profils de ménages familiaux (Peillon, 2001) restent ainsi perméables aux tendances démographiques sociétales. Ces caractéristiques se retrouvent dans les publics des acteurs locaux, même dans le champ social. Par exemple, en 2001, l'Épicerie sociale⁵³ de la ville constate, à l'occasion de la distribution de colis alimentaires, un élargissement aux ménages « moyens » dans les aides alimentaires, et une prépondérance des personnes de plus de 50 ans seuls ou en couple. Autre exemple, dans le parc social, en 2002, les personnes seules ont représenté plus d'un quart des attributions de logement, et presque toutes les familles monoparentales demandeuses (22 %) ont été logées ; celles-ci étant majoritairement des femmes seules. Cependant, depuis 1999, le manque de petits logements est manifeste selon le service Habitat qui évoque explicitement ce problème dans son rapport 2002. Les structures de logement des immeubles locaux ne sont plus adaptées à la tendance démographique.

Ces évolutions contribuent au changement de profil social de la ville. Pour rappel, l'INSEE indiquait dès le début des années 2000 que le « chômage » était un critère devenu incontournable de structuration de l'espace de plusieurs communes urbaines, dont fait partie Les Ulis (Martin-Houssard, Tabard, 2003). Les chômeurs, tellement nombreux et concentrés dans certains secteurs, constituent des « quartiers de chômeurs », *i. e.* y résident en présence majoritaire. Cette diversification sociale entraîne un changement de stratification socio-spatiale et d'image locale : développement de la présence de catégories pauvres dans certains quartiers résidentiels et dans les espaces, les équipements et les services de la ville.

⁵³ Les Épiceries sociales relèvent des municipalités ou de leur groupement, et sont essentiellement financées par un CCAS ou CIAS, avec le concours de l'État (Action sociale et sanitaire ; emploi et formation professionnelle), des collectivités départementales et régionales, d'organismes sociaux (Assurance maladie, Caisse d'Allocation familiale), d'entreprises agroalimentaires et de distribution. Il existe aussi des Épiceries solidaires, créées par des individus et des associations faisant appel à des concours financiers divers.

Cette analyse peut être confirmée aux Ulis en appréhendant les difficultés d'emploi de la population active. L'utilisation des données du chômage d'ailleurs, est, pour ce faire, largement complétée par une analyse des actifs précaires non chômeurs. Ce qui donne une image d'ensemble plus significative des effets de précarisation des actifs ulissiens par la crise-mutation de la société.

2. La sous-moyennisation de la population

Les caractéristiques des dynamiques de peuplement de la commune modifient la structure sociale de la population dans le sens d'une sous-moyennisation, de deux principales manières : d'une part, par le biais de la réduction des catégories supérieures et du maintien voire de la légère croissance des professions intermédiaires, ce qui a pour effet de situer les revenus moyens de l'ensemble des foyers et des foyers imposables sous les revenus des ensembles sociaux globaux de référence (France, Île-de-France et département) ; et d'autre part, sous l'effet du vieillissement de la population qu'atteste la croissance forte de la part des retraités sur la ville.

Depuis une trentaine d'années, Les Ulis présente un visage différent de celui de la fin des années 1970. L'espace ulissien était défini en 1982 (Bessy, 1990) par une surreprésentation des catégories techniciennes et qualifiées (ouvriers qualifiés, ingénieurs) et des classes moyennes et supérieures du tertiaire. De nos jours, les catégories sociales en présence ne correspondent plus à celles de la création de la ville à la fin des années 1970. Sa catégorie statistique de profil de commune s'est ainsi transformée. Pourrait-elle encore faire partie des « Communes en forte expansion de salariés du secteur public et de techniciens », comme Évry et Villiers-sur-Orge, selon la classification du début des années 1980 ?

À cette époque, ce type d'espace représentait un sous-espace appartenant lui-même à la catégorie plus générale des « Espaces des classes techniciennes et qualifiées », comprenant deux autres types de communes à part celui des Ulis : les « Communes d'artisans, de contremaîtres et de salariés de l'industrie », comme Marcoussis, et les « Communes d'ingénieurs et de techniciens », comme Orsay et Villebon. La catégorie générale d'espace, avec ces trois types de sous-espaces de communes, était marquée, selon l'INSEE, par une compétence technique importante : les ouvriers par exemple étant souvent plus qualifiés qu'ailleurs.

Cependant, le processus de précarisation professionnelle a engendré un changement de la morphologie sociale de beaucoup de ces espaces dont les Ulis, malgré une partie encore non négligeable de classes moyennes voire supérieures dans le parc privé. Pour rappel, l'INSEE indique en 2002, que le « chômage » est devenu un critère incontournable de structuration des espaces (Martin-Houssard, Tabard, 2003). Une forte présence de chômeurs est tellement concentrée dans certains secteurs que ces derniers constituent maintenant des « quartiers de chômeurs » (présence majoritaire de ceux-ci en leur sein). L'espace social local a perdu de son homogénéité, il a subi une hétérogénéisation du point de vue du statut socio-économique, entraînant un changement de stratification socio-spatiale locale et de son image.

Ce changement est certainement plus localisé sur certaines parties de sa structure sociale et de son espace : moins de catégories aisées et réellement moyennes, c'est-à-dire situées autour des revenus médians ; plus de retraités qui remplacent les catégories actives de la population ; et encore plus de catégories précaires, voire pauvres regroupées dans certains quartiers ou îlots de ségrégation. Ce qui entraîne des effets dans les interactions et les activités sociales locales, ainsi que dans l'usage de l'espace local, de ses équipements et de ses services.

Le tableau 4 ci-après concernant l'évolution entre 1990 et 2009 de la structure sociale de la population des Ulis et de son agglomération (unité urbaine de Paris) informe que la forme de la sous-moyennisation locale repose bien sur la nette réduction des catégories supérieures (inverse à la hausse dans l'agglomération) et sur la prépondérance des catégories exécutives et techniciennes de l'économie tertiaire, avec une transformation des catégories populaires rejoignant le profil de l'agglomération : niveau élevé et stable pour les professions intermédiaires et légèrement en baisse pour les employés (alors qu'en région parisienne les professions intermédiaire s'accroissent davantage et les employés plus faiblement) ; réduction importante des ouvriers et forte hausse des retraités pour se rapprocher des niveaux parisiens.

Les catégories supérieures ont diminué nettement de 1990 à 1999 (-9,8 %), et un peu moins de 1999 à 2009 (-3,8 % de leur part dans la population). Cette perte d'effectifs les éloigne davantage de leur part dans la structure d'agglomération totale : en 2009, ils ne représentent plus que 10,5 % de la population contre 17,5 % en région parisienne, soit 60 % de cette proportion. Cette baisse entraîne, avec les ouvriers (-12,8 % et -21,4 %), et aussi avec les « Autres sans activité professionnelle » (-18,6 % et -14,3 %) l'essentiel de la baisse globale de la population des Professions et catégories sociales (-3,7 % et -2,5 %), alors qu'elle

progresses pour l'agglomération parisienne (+7,3 %). Cela rejoint le constat de la baisse démographique continue dans un environnement en croissance.

Tableau 4 – Évolution 1990-2009 de la population des Ulis et de l'Unité urbaine de Paris de 15 ans et plus selon les Professions et catégories socioprofessionnelles (nomenclature INSEE)

Professions et Catégories socioprofessionnelles	Les Ulis						Agglomération parisienne			
	1999		Évolution 1990-1999 des valeurs absolues	2009		Évolution 1999-2009 des valeurs absolues	1999		2009	
Ensemble	19 336	100 %	- 3,7 %	18 844	100 %	-2,5 %	7 827 233	100 %	8 394 997	100 %
Agriculteurs exploitants	4	0 %	///	1	0 %	///	2 218	0 %	2 755	0 %
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprises	340	1,7 %	+ 26,9 %	332	1,8 %	-2,3 %	248 850	3,2 %	235 067	2,8 %
Cadres et professions intellectuelles sup.	2 064	10,7 %	- 9,8 %	1 986	10,5 %	-3,8 %	1 074 739	13,7 %	1 464 133	17,4 %
Professions intermédiaires	3 320	17,1 %	- 0,2 %	3 364	17,9 %	+ 1,3 %	1 199 574	15,3 %	1 369 797	16,3 %
Employés	4 700	24,3 %	- 0,1 %	4 364	23,2 %	-7,1 %	1 462 374	18,7 %	1 467 827	17,5 %
Ouvriers	3 064	15,8 %	- 12,8 %	2 407	12,8 %	-21,4 %	850 271	10,9 %	774 563	9,2 %
Retraités	1 752	9 %	+ 96,4 %	2 883	15,3 %	+ 64,6 %	1 369 179	17,5 %	1 581 080	18,8 %
Autres sans activité professionnelle **	4 092 (4 392) *	21,2 %	(-18,6 %)*	3 506	18,6 %	-14,3 %	1 620 028	20,7 %	1 499 774	17,9 %

Source : INSEE RGP 1999

* : données de 1999 avant changement de définition des populations municipales et comptées à part.

** : Autres sans activité professionnelle : catégorie regroupant les chômeurs de plus de 15 ans n'ayant jamais travaillé et les inactifs divers autres que retraités : militaires du contingent, étudiant et élèves de plus de 15 ans, les femmes au foyer de moins ou de plus de 60 ans, les retraités de moins de 53 ans, les personnes ne gérant que leur patrimoine, les détenus, les personnes vivant d'une activité illégale ou de la prostitution

Les professions intermédiaires sont restées stables entre 1990 et 1999 et légèrement croissantes (+ 1,3 %) de 1999 à 2009, avec une part de près de 18 % (17,9 %) en 2009, encore supérieure au cadre d'agglomération (16,3 %). De leur côté, les catégories subalternes continuent entre 1999 et 2009 leur baisse observée de 1990 à 1999, de manière plus forte que dans l'agglomération globale : alors que les ouvriers perdaient près de 13 % de leurs effectifs (- 12,8 %) entre 1990 et 1999, et qu'ils continuent à décroître de façon plus importante entre 1999 et 2009 (- 21,4 %), les employés perdent un peu plus de 9 % pendant cette dernière période (- 9,1 %), alors qu'ils avaient quasiment stagné à la période précédente (- 0,1 %). En

tout, la part totale des catégories populaires actives (non retraitées) est passé de 40,1 % en 1990 à 36 % en 2009 (soit une baisse de près de 10,2 %), se rapprochant légèrement de leur part plus faible et diminuant encore dans l'agglomération (de 29,6 % à 26,7 %, soit une baisse de 9,8 %).

Aussi et surtout, dans ce tableau, deux catégories ont présenté une forte hausse : d'une part, les « Artisans, commerçants et chefs d'entreprises », avec 340 individus en 1999 et 332 en 2009, rejoignant un peu la part presque deux fois plus importante de cette catégorie dans la population parisienne (2,8 % en 2009, contre 1,8 % aux Ulis). Cette hausse s'est essentiellement manifestée dans la décennie 1990 (+ 27 %). Un autre rattrapage très visible est celui des retraités qui voient leur effectif quasiment doubler (+ 96 %) de 1990 à 1999, puis continuer à augmenter des deux tiers entre 1999 et 2009. Leur part n'est plus qu'inférieure de 28,9 % de celle de l'agglomération en 2009 (15,3 % contre 18,8 %) alors qu'elle l'était de 48,5 % en 1999 (9 % contre 17,5 %), soit près de la moitié moins nombreuse. Hausse des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et surtout des retraités compensent ici surtout la baisse des ouvriers et dans une moindre mesure celle des catégories sociales sans activités.

L'augmentation plus vigoureuse des retraités confirme le constat de vieillissement de la population locale indiqué en introduction (ils sont près de 1 130 individus en plus en 2009 par rapport à 1999). Ce phénomène est certainement plus visible dans le parc HLM, puisqu'on verra plus bas que, au début des années 2000, le nombre d'inactifs parmi les adultes du parc social d'habitat était supérieur à celui du parc privé ; la différence tient certainement à une plus forte présence de retraités dans le parc HLM que dans le privé. En 2009, ils forment une catégorie numériquement supérieure à celle des ouvriers (15,3 % contre 12,7 %) et à celle des cadres et professions intellectuelles (10,5 %), ce qui n'était pas le cas en 1999, contrairement à l'agglomération parisienne (17,5 % pour les retraités, 10,9 % pour les ouvriers et 13,7 % pour les cadres à cette date).

Ainsi, même si la catégorie des retraités est forcément hétérogènes en termes de professions, de niveau hiérarchique occupé et de statut antérieurs, leur hausse numérique n'en demeure pas moins significative, avec la baisse importante des cadres dans la commune, d'une diminution des revenus des ménages concernés, et donc des revenus moyens. En outre, sur le plan socio-économique, Chauvel (1999) a indiqué que la sous-moyennisation de la population signifiait aussi et surtout que les ménages de catégories moyennes ont des revenus qui se situent en-dessous des revenus médians. Aux Ulis, deux indicateurs économiques

confirment en 2008 la sous-moyennisation sociale et économique des groupes sociaux en présence, par rapport aux territoires globaux de comparaison : la médiane des revenus par unité de consommation des ménages ; et les revenus moyens des foyers fiscaux. En fait, les revenus des catégories moyennes des Ulis apparaissent bien inférieurs aux zones de comparaison supra-locales (tableau 5 ci-après).

Tableau 5 – Revenus déclarés nets moyens des foyers fiscaux et médiane par unité de consommation aux Ulis et dans les zones de comparaison en 2008 et 2009

	Les Ulis	Essonne	Agglomération parisienne	Île-de-France	France métropolitaine
2008			Données 2009		
Ensemble des foyers	20 786 € (20 781 € en 2009)	28 044 €	29 916 €	30 198 €	23 450 €
Foyers imposables	28 978 € (29 349 € en 2009)	37 178 €	42 036 €	42 144 €	33 863 €
Foyers non-imposables	9 883 € (9 581 € en 2009)	10 014 €	9 311 €	9 422 €	9 784 €
2000 Ensemble des foyers	20 106 €	25 306 €	ND*	28 448 €	ND*
Médiane des revenus par unité de consommation des ménages - 2008	16 433 € (16 362 € en 2009)	22 023 €	21 292 €	21 234 €	18 129 €

Source : INSEE

* ND : information Non disponible

D'abord, selon les données de l'INSEE, la médiane des revenus des ménages des Ulis en 2008 (16 433 € par unité de consommation) a une position inférieure de plus de 9 % (- 9,3 %) à celle de la France métropolitaine (18 129 €), mais surtout de près de 23 % (- 22,6 %) à celle de l'Île-de-France (21 234 €), et de plus de 25 % (- 25,4 %) à celle de l'Essonne (22 023 €). En 2009, la médiane ulissienne qui a légèrement baissé en un an (16 362 €) est inférieure de 23,15 % à celle de l'agglomération parisienne (21 292 €). Ensuite, les revenus nets déclarés moyens de l'ensemble des foyers fiscaux (personnes actives remplissant une déclaration de revenus, seules ou avec un conjoint marié) reprennent

cette structure d'écarts relatifs des Ulis (20 786 € en 2008) par rapport aux zones de comparaison, et de manière plus exacerbée pour les zones plus globales que sont la France, l'Île-de-France et l'agglomération : en 2008, l'écart est plus de 11 % (11,4 %) de moins que la France (23 450 €) ; il est légèrement plus de 31 % (31,1 %) de moins que l'Île-de-France (30 198 €), et près de 26 % (25,9 %) de moins que l'Essonne (28 044 €) ; en 2009, les revenus nets déclarés moyens (20 781 €, qui ont baissé en un an), sont de 30,5 % inférieurs à ceux de l'agglomération (29 916 €).

Cette structure d'écart s'est fortement accentuée depuis 2000 vis-à-vis du département (25 306 €, contre 20 106 € pour Les Ulis) : puisque l'écart inférieur était de 20,5 % à cette date, cela signifie que la hausse de l'écart de 2000 à 2008 est de plus du quart (26 %) ; la marginalisation départementale des Ulis est donc croissante et même inquiétante à ce stade. Vis-à-vis de la région (28 448 € pour 2008), l'écart inférieur important de 2008 constaté pour Les Ulis (31 %) s'est en fait légèrement élevé par rapport à 2000 (29,3 %) où il était déjà important. Comme l'a montré Davezies (2004), c'est effectivement au niveau infra-départemental que les disparités territoriales de revenus se développent.

En outre, avec une part de foyers non-imposables aux Ulis assez nettement supérieure (42,9 % en 2008) à l'Île-de-France (36,5 %) et à l'Essonne (33,6 %), mais inférieure à celle de la France métropolitaine (45,8 %), les écarts de revenus entre les foyers imposables et entre les foyers non-imposables de ces entités soulignent les deux phénomènes aux Ulis de diminution des catégories supérieures et subalternes, et de croissance des retraités aux revenus plus faibles. En effet, en ce qui concerne les revenus des seuls foyers imposables, les écarts des Ulis avec la France, l'Île-de-France et l'Essonne sont, respectivement, inférieurs de près de 14 % (14,4 %), d'un peu plus de 31 % (31,2 %) et de près de 22 % (22,05 %).

L'écart ici moins grand avec l'Essonne, que pour la médiane et les revenus nets moyens de l'ensemble des foyers fiscaux, semble indiquer que la faiblesse des revenus des catégories supérieures et moyennes, comme effet partiel de la sous-moyennisation évoquée, concerne aussi le département d'appartenance des Ulis. En ce qui concerne les écarts des revenus des seuls foyers non-imposables, ils sont faibles voire à l'avantage des Ulis, ce qui illustre la réduction observée de la part des ouvriers et des employés, ainsi que la hausse des retraités aux revenus réduits : écart quasi nul avec la France (1 % de plus), près de 5 % de plus que l'Île-de-France (+ 4,9 %), et un peu plus de - 1 % que l'Essonne (- 1,3 %). Aux Ulis, c'est donc bien au niveau de la partie supérieure des revenus qu'un déficit existe ; la ville reflète

d'avantage la fraction moins fortunée de l'échelle des positions des ménages de la structure globale, en étant privée de la partie supérieure de celle-ci.

Cette situation de faiblesse générale de la richesse de la population s'observait déjà au milieu des années 1990 (ACADIE, 1999). La moyenne des revenus des ménages imposés était de près d'un tiers de moins que dans les communes avoisinantes (à l'époque, le bassin d'habitat d'Orsay) : 128 000 F (soit 19 512 €), contre une fourchette de 163 900 F (24 985 €) à 221 400 F (33 750 €). La même relation avec le déficit des revenus dans les tranches supérieures était avancée : 21 % des ménages ulisiens avaient des revenus supérieurs à 160 000 F (24 390 €) contre 30 % dans le département de l'Essonne. La structure des revenus montrait bien une polarisation dans les tranches intermédiaires : 59 % des ménages avaient des revenus compris entre 60 et 160 000 F (9 146 à 24 390 €) par an. De plus, la part des ménages non-imposables était déjà, bien qu'inférieure à celle de 2008 (42,6 %), largement plus importante aux Ulis (39 %) que pour les autres communes du plateau (29 % au maximum), soit au minimum un écart de plus de 10 points.

En 2000, cinq ans après, le taux de foyers fiscaux non-imposables s'était légèrement élevé⁵⁴ : 40 %. Il est légèrement inférieur à celui d'Évry (45 %) mais supérieur à Morsang-sur-Orge (31 %) – qui a une structure sociale ouvrière plus marquée –, au département (32 %), et à l'Île-de-France (35 %). En 2004, le mouvement d'extension de la part des foyers non-imposables aux Ulis gagnait encore quatre points par rapport à 2000, pour atteindre 44 % des foyers, ce qui représente une hausse plus forte que celles du département (34 %) et de l'Île-de-France (37 %), qui ne sont que 2 points. La ville semble rejoindre le niveau national de 48 %. En 2009, le niveau est légèrement inférieur de 43 % (il semble qu'il ait légèrement fluctué à la baisse puis à la hausse puisqu'en 2008, il était de 42,9 %).

Cette logique d'extension plus forte que dans les communes voisines de la part des ménages plus modestes traduit l'accentuation de la paupérisation et du regroupement spatial des plus modestes dans le même type de commune, comme évoqué dans la problématique plus haut (Préteceille, 1995-b). Pour prendre un autre exemple que Les Ulis, la ville d'Évry, chef-lieu du département de l'Essonne, passe de 45 % à 51 % de foyers non imposés entre 2000 et 2004 (50,5 % en 2009), ce qui équivaut à une hausse de six points, soit deux points de plus par rapport à la hausse constatée aux Ulis, et quatre de plus par rapport aux hausses départementale et régionale. Cet accroissement des foyers modestes se vérifie d'après les

⁵⁴ Site du gouvernement www.impots.gouv.fr, rubriques « Plan du site », « Documentation » et « Impôts des particuliers » (puis choix du niveau d'accès Départemental et communal).

niveaux de revenus nets moyens de l'ensemble des foyers. En 2000, la moyenne des revenus nets des foyers aux Ulis (20 106 €) était légèrement supérieure à celle d'Évry (19 949 €), et les deux étaient inférieures de près de 30 % à la moyenne régionale (28 448 €) et de près de 20 % à celle du département (25 306 €).

En 2008, l'écart entre Les Ulis (20 786 €) et Évry (18 656 €) s'est nettement creusé au détriment d'Évry, passant en 8 ans de 157 € d'écart à 2 130 €, soit un écart multiplié par 13. Pour rappel, Évry est liée comme Les Ulis à l'urbanisation par la densification de la banlieue parisienne, mais un peu différemment sur le type d'opération, puisque son développement s'inscrit dans le cadre, plus tardif que celui des Ulis, de la création des cinq villes nouvelles du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965.

Cependant, la forme urbaine produite ne se distingue pas nettement des villes construites auparavant, puisqu'elle comporte des grands ensembles d'habitation, aux quartiers disparates séparés les uns des autres et des espaces de production et de services, ainsi qu'un faible centre-ville, comme aux Ulis. Le résultat se rapproche de celui de Grigny : la paupérisation et la hausse de la population traduisent un phénomène de regroupement des plus pauvres dans des espaces urbains défectueux et non attractifs.

La faiblesse de richesse relative de la population explique ainsi les manifestations multiples de difficultés économiques et sociales des habitants qui peuvent s'observer sur la ville. Par exemple, à partir de la moitié des années 1990, le service Habitat de la ville constate (rapport d'activité 2003) des problèmes croissants pour le maintien dans le logement de certains habitants : d'une part, les demandes et les bénéficiaires d'aide au logement ont fortement augmenté jusqu'au début des années 2000 ; d'autre part, le nombre de dossiers d'expulsion suivis en Sous-préfecture a été en croissance continue pendant près de dix ans entre 1993 et 2002 (tableau 6 ci-dessous) : de 131 en 1993 à 223 en 2001 (soit une hausse de 70 %), avec une légère baisse en 2002 (204 ; soit une baisse de 8,5 %). Et les expulsions signées ont varié de 14 en 1993 à 22 en 2002 (pic de 24 en 1999 ; précédé d'un creux un an auparavant de 6), soit une hausse de plus de 50 % (57 %) en dix ans.

Tableau 6 – Données relatives aux expulsions aux Ulis de 1993 à 2002

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Expulsions signées	14	14	15	15	19	6	24	14	21	22
Expulsions reportées selon accords	2	2	3	6	4	1	1	1	2	4
Expulsions réalisées avec Concours Force publique	1	6	9	1	6	0	13	10	15	0
Départs volontaires	8	6	3	8	9	5	9	3	4	0
Non réalisées	3	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Nbre de dossiers suivis en S/Préfecture pour Les Ulis	131	151 (+15,3%)	189 (+25,2 %)	155 (- 18 %)	163 (+ 5,2 %)	179 (+ 9,8 %)	183 (+ 2,2 %)	210 (+ 14,7 %)	223 (+ 6 %)	204 (- 9 %)

Source : service Habitat de la Ville des Ulis.

D'autres données illustrent la dégradation de la situation sociale des habitants de la ville à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Par exemple, toujours du service Habitat, il est indiqué que le taux de ménages endettés lourds (plus de 1 500 € à une date donnée dans l'année) dans le parc social de logement est très important dans certains segments de parc : 26 % dans le programme d'un bailleur en 2001, ou encore 29 % en 2002 dans celui d'un autre.

Par ailleurs, si la paupérisation de certains ménages relève avant tout des changements de leur configuration familiale, avec les séparations familiales croissantes (Maurin, 2002), il est intéressant de connaître la part des ménages de familles monoparentales, et leur évolution, qui tirent vers le bas les moyennes des revenus des ménages. Le tableau 7 ci-dessous indique que les familles monoparentales ulissiennes représentent, en 2007, des parts très élevées parmi l'ensemble des familles et des ménages, par rapport aux échelles territoriales supérieures de référence. Avec l'Essonne, l'écart oscille entre + 46 % parmi les familles et + 44 % parmi les ménages. Vis-à-vis de l'Île-de-France l'écart est plus faible parmi les familles (+ 28 %), mais fort parmi les ménages (+ 45 %). Et par rapport à la France métropolitaine, l'écart est franchement plus net, marquant une spécificité spatiale remarquable : + 55 % parmi les familles, et + 68 % parmi les ménages.

**Tableau 7 - Familles monoparentales aux Ulis en 1999 et 2007, et zones de comparaison
en 2007**

Familles monoparentales	Les Ulis 1999	Les Ulis 2007	Essonne 2007	Île-de- France 2007	France Métropolitaine 2007
Parmi les ménages	12,4 %	14,1 %	9,8 %	9,7 %	8,4 %
Parmi les familles	17,4 %	20,6 %	14,1 %	16,1 %	13,3 %

Source : INSEE

Les différentes analyses réalisées et l'examen d'exemples sur les revenus et les difficultés des ménages illustrent la convergence des deux représentations de la structure sociale : d'une part, celle qui présente les catégories socioprofessionnelles et leur poids relatif, en mettant en avant la stabilité voire la légère hausse des professions intermédiaires, pendant que les catégories supérieures et subalternes perdent de l'importance ; et d'autre part, celle qui tient compte des niveaux de richesse et de la configuration des ménages qui composent les catégories de la structure sociale, mettant en avant le caractère structurel de la faiblesse relative des revenus des ménages, notamment parmi ceux des actifs imposés, et l'attention à porter sur les ménages de familles monoparentales ou de personnes seules, en croissance.

Le chapitre suivant présente des analyses montrant que dans plusieurs domaines les difficultés économiques et sociales des habitants s'accroissent au tournant et au début des années 2000. Elles découlent sans aucun doute d'une dégradation des conditions d'existence depuis les années 1980, avec l'extension et l'approfondissement des phénomènes de précarité, d'exclusion et de relégation spatiale.

Chapitre IV :

Des signes importants de précarité, d'exclusion et de tensions sociales

Ce chapitre présente des aspects socio-économiques devenus typiques de la question urbaine contemporaine. Il s'agit de phénomènes ayant pris de l'importance quantitative dans l'espace local : d'abord, la présence importante de ménages et de personnes précaires économiquement et/ou fragiles socialement ; ensuite, celle d'un ensemble populationnel hétérogène issu de l'immigration dans les quartiers sociaux ; et, enfin, le développement d'un niveau élevé de délinquance juvénile. Dans la plupart des cas, les données se limitent à la période 1999-2004, liée à la conduite de l'observatoire local de la Ville. Cependant, il apparaît que les situations présentées ne constituent qu'une étape de la tendance à l'accentuation de la dégradation sociale jusqu'à la fin des années 2000, si l'on tient compte des grands indicateurs socio-économiques déjà rapportés plus haut ou qui le sont plus loin dans le cadre de la comparaison entre les communes de grands ensembles (chapitre VI) : revenus, structure sociale en catégories socioprofessionnelles, chômage et précarité, niveau de délinquance...

En guise d'introduction, il est présenté à titre illustratif des données décrivant la demande de logement social sur la ville entre 1997 et 2002 (date maximale de données obtenues du service Habitat de la Ville avant la fin d'exercice de l'observatoire) : l'importance voire la croissance des phénomènes révélateurs de la précarité-exclusion des ménages qui cherchent un logement social aux Ullis, sont patents. Ils expriment d'une autre manière la sous-moyennisation en cours dans la ville à cette période.

A- La demande de logement social, indicateur de relégation socio-spatiale locale

Les évolutions du peuplement de la ville et de ses flux d'immigration résidentielle peuvent être décrites à partir des caractéristiques des demandeurs de logement dans le parc social, notamment des demandeurs résidents à l'extérieur de la ville. En y ajoutant la description des demandeurs ullisiens et des entrants finaux dans le parc social de logement, il en ressort des catégories socio-administratives qui esquissent les profils sociaux des personnes concernées par le phénomène dont elles sont le signe : la concentration, par relégation quasi-exclusive dans le parc social de la ville, des habitants modestes et disqualifiés de cette partie sud de

l'agglomération parisienne. Ce que Hugues Lagrange (1995) avait remarqué dès le milieu des années 1990 à propos de l'« assignation à résidence » des pauvres dans les mêmes quartiers, en tout cas pour les secteurs qui disposent de structures d'habitat favorables à l'accueil des ménages socio-économiquement fragiles ou précaires

Selon le Tableau 7 *infra* concernant la demande de logement social au service Habitat de la Ville, entre 2000 et 2002, les parts de demandeurs extérieurs, parmi l'ensemble des demandeurs, qui varient entre 900 et 1 000 par an, sont plutôt mineures et en légère décroissance : 30,7 % en 2000, 26,5 % en 2001 et 24 % en 2002. Ces chiffres indiquent que la ségrégation ou la relégation urbaine correspondent, au début des années 2000 dans cet espace d'habitat, moins à un processus de déplacement des plus pauvres et modestes d'une grande zone urbaine (région parisienne) vers un petit territoire de moindre valeur, qu'à un phénomène de mobilité résidentielle interne à la commune entre différents secteurs géographiques et différents segments et types d'habitat de la commune.

Ainsi, les trajectoires sociales de stagnation, voire de déclin ou de déclassement de statut socio-économique, s'accomplissent en grande partie dans la commune, même si sa région urbaine est pourvoyeuse de nombreux demandeurs à son endroit. Dans ce sens, le profil des demandeurs extérieurs, même s'ils partagent une certaine faiblesse de niveau de vie, change en partie par rapport à celui des demandeurs internes, sur les plans socio-démographiques (âge, statut familial et origine ethnique) et de l'activité professionnelle (lieu de travail). Les demandeurs extérieurs n'apparaissent pas comme une source de différenciation sociale négative par rapport à la demande interne, et semble même plutôt, par certains aspects, apporter des caractéristiques positives pour la cohésion sociale locale, comme la motivation du rapprochement par rapport au travail tend à le montrer.

Dans le détail, les points de comparaison entre les deux catégories de demandeurs apportent les résultats suivants. D'abord, ils sont légèrement plus âgés et davantage parents d'enfants, avec un travail aux Ulis même ou aux alentours. Moins marqués par une origine ethnique spécifique, ils recherchent davantage des appartements de grande taille (F5) ou de petite taille (F1). En effet, pour 2001, le service Habitat indique dans ce sens que les extérieurs sont plus âgés (entre 30 et 50 ans), à 58 % contre 37 % pour les ulissiens, et ont un peu plus des enfants que les Ulissiens, à 49 % contre 44 %. Les Ulissiens, eux, ont à 40 % moins de 30 ans, contre seulement 30 % pour les extérieurs. Les premiers sont donc plus dans une dynamique de décohabitation.

Tableau 7 - La demande de logement social au service Habitat de la Ville entre 1997 et 2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<i>Nombre de demandes (fin d'année) :</i>		622 ?	771 ?	937 ?	929	959
Demands ulissiennes :		534	625	649	683	729
Demands externes :				288	246	230
. Part des hébergés	20,2 %	21,6 %	26,6 %	29,4 %	19 %	15,5 %
. Part des décohabitants	18,4 %	18,9 %	17,5 %	18,7 %	22 %	15,5 %
. Part des locataires HLM	43,5 %	47 %	39,7 %	35,3 %	?	24 %
. Part du secteur privé	10 %	10,2 %	10,3 %	13,9 %	?	12,5 %
. Part des ménages < 60 % Pla	75,5 % en 1995	77,6 %	83,5 %	85 %	88 %	
. Part des sans domicile fixe						0,2 %
. Par des Foyers / hôtels						8,5 %
. Part des chômeurs et inactifs (retraités, pensionnés, étudiants, chômeurs)	19,5 %	22,2 %	20,3 %	17 %	13 %	20 %
. Part des employés et ouvriers	64,4 %	65,9 %	69 %	71 %	70 %	67 %
. Part des faibles ressources (<1144 E)	44,8 %	48,6 %	39,9 %	46,7 %	37 % ou 51 % ? **	35 %
. Part des cadres et professions intermédiaires	11,7 %	11,9 %	8,7 %	8,7 %	13 %	10 %
. Part des tensions familiales			33,6 %	35,7 %		
. Part des personnes seules	30,9 %	29,3 %	32,8 %	40,7 %	35 %	40 %
. Part des familles monoparentales	20,1 %	13,8 %	20,6 %	19,8 %	14 %	22 %
. Part des nationalités étrangères	30 %	30,4 %	28,8 %	29,5 %	23 %	23,5 %
. Travailleurs locaux (Ulis, Courtabœuf, BH***)	47,4 %	47,9 %	49,3 %	60,8 %	60 %	49,5 %

Source : service Habitat de la Ville des Ulis

* Les % sont calculés au 31/03/2001 (année 2000 + 1^{er} trimestre 2001), d'où la modération dans l'interprétation de leur évolution depuis 1999.

« ? » signifie qu'il y a un problème de fiabilité et de validité des données, selon le service Habitat (système d'enregistrement)

** Problèmes de validité et de fiabilité des données. *** BH : bassin d'habitat

Définition des types de demandeurs :

- *Demands enregistrées en mairie* : demandes des ménages habitant et travaillant aux Ulis et au parc d'activités de Courtabœuf. Les demandes enregistrées sont tant internes (résidents) qu'externes (non résidents aux Ulis).
- *La demande ulissienne* : demandeurs résidant aux Ulis.
- *La demande externe* : demandeurs résidants sur une autre commune que Les Ulis : demande enregistrée en mairie de ménages travaillant aux Ulis, transmission par la Préfecture car demande émanant d'un autre département, transmission par une autre commune ayant enregistré la demande

Cependant, les demandeurs extérieurs sont en plus grande « cohérence territoriale » avec leur lieu de travail que les Ulissiens, puisque celui-ci est, plus que pour ces derniers, situé davantage aux Ulis même ou dans une commune proche. Cet aspect n'est pas négligeable concernant l'éducation des enfants, compte-tenu de l'importance de l'impact du temps de déplacement domicile-travail dans le temps pour les relations intrafamiliales. Par ailleurs, les demandeurs extérieurs ne font que limiter une tendance à la croissance de la population ethnique de la ville, avec une part légèrement moins élevée de personnes étrangère (19 %) que pour l'ensemble des demandeurs (23 %).

Du point de vue des ressources, les demandeurs extérieurs ont presque la même proportion de revenus mensuels inférieurs à 1 144 € que les demandeurs ulissiens (36 %, contre 37 %), bien qu'ici, le service Habitat signale, pour l'année 2001, une incertitude liée à un problème de fiabilité de la donnée pour l'ensemble des demandeurs. Globalement, les non-Ulissiens proviennent plus souvent de l'habitat privé (21 % contre 11 % pour les Ulissiens), même si cet aspect est moins net puisque beaucoup de demandes déposées ne renseignent pas à ce sujet. Le plus souvent, ils orientent leur demande davantage pour des logements, soit de petite taille (F1), à 19,5 % (contre 7,5 % pour les Ulissiens) soit, à l'opposé, de grande taille (F5), à 13 % (contre 8 %), bien qu'ici aussi les renseignements sur dossier manquent. Les Ulissiens paraissent rechercher davantage les logements intermédiaires (F2, F3 et F4).

Dans un second temps, d'autres grandes caractéristiques de l'ensemble des demandeurs de logement social ont été étudiées pour ce début d'années 2000. Rapportées en fait à la composition de leur ménage, l'ensemble des demandeurs présentent des ressources très faibles en grande majorité : près de 9/10^e des demandeurs (en 2001) en ont d'un niveau inférieur à 60 % du plafond de ressources défini pour les Prêts locatifs aidés (PLA), soit 745 € par mois à cette période pour une personne seule (niveau déterminé pour l'accès aux logements sociaux, et qui est le seuil le plus bas de ressources d'entrée dans le parc HLM⁵⁵).

Entre deux tiers et 70 % d'entre eux sont des ouvriers ou employés, entre 1997 et 2002. Les inactifs – retraités, pensionnés, chômeurs et étudiants – représentent 20 % en 2002. Seuls 13 % sont soit des cadres soit des professions intermédiaires. 22,5 % sont des familles

⁵⁵ En 2002 (décret du 28 décembre 2001), le plafond de ressources annuelles pour l'accès en HLM en Île-de-France hors Paris était de 14 891 € pour une personne seule (21 802 € en 2009), 22 254 € pour deux personnes sans autre personne à charge (sauf jeunes couples dont la somme des âges est inférieure à 55 ans) (32 584 € en 2009) ; 26 751 € pour 3 personnes ou 1 personne avec une personne à charge (ou 1 jeune couple sans personne à charge) (39 170 € en 2009) ; 32 044 € pour 4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge (46 917 € en 2009) ; 37 934 € pour 5 personnes ou 1 personnes avec 3 personnes à charge (55 541 € en 2009).

monoparentales en 2002 (valeur la plus haute d'une fourchette comprise entre 14 % et 22,5 % depuis 1997). Pour la première fois aussi, cette année là, des demandes sont enregistrées par des personnes en foyers et en hôtel (8,5 %), ou encore sans domicile fixe (1 famille à la rue ; 0,2 %).

Ainsi, le niveau social de la demande est en partie modeste. Et près d'une fois sur deux elle est liée à des difficultés familiales : séparation (pour les familles monoparentales), mais aussi « tensions familiales » à 35 % en 2000 par exemple. D'autre part, un fait est aussi significatif du déclassement social croissant qui détermine la demande de logement social. Alors que la demande est en hausse, on constate au début des années 2000 une forte baisse de la part des demandeurs résidant en HLM au moment du dépôt de la demande : 47 % en 1998, alors à son plus haut niveau, contre 24 % en 2002, soit près de 50 % en moins en quatre ans.

Il y a donc une hausse de la demande de résidents du parc privé ulissien ; ce qui constitue un signe de la paupérisation des catégories moyennes. L'accès au parc privé pour les plus jeunes, et le maintien dedans pour les plus âgés en mobilité sociale (grâce au travail ou aux relations familiales), ne sont pas aisés. Ce constat d'évolution est fortement instructif en ce qu'il s'oppose à *l'a priori* que la reprise économique de 1997-2001, si elle n'a pu profiter aux plus en difficultés d'emploi, situés notamment dans le logement social, aurait permis aux catégories d'habitants du parc privé de s'y maintenir très facilement.

Dans ce sens, un autre aspect d'analyse concernant les demandeurs de logement social auprès de la Ville confirme la manifestation de difficultés socio-économiques importantes de certains Ulissiens au début des années 2000 : la différence, parmi les demandeurs, entre les hébergés et les décohabitants. Cette analyse permet également d'appréhender les conditions de vie des Ulissiens, car, par exemple, une forte proportion d'hébergés parmi les demandeurs illustre la contradiction entre un parc de logements sociaux doté d'une image plus ou moins dégradée et la tension sur ce marché qui pousse néanmoins à déposer une demande de logements aux Ulis. Les hébergés représentent 29,4 % des demandeurs en 2000 et 15,5 % en 2002. Pour rappel, à cette dernière date, la tension sur le marché local se manifeste par la hausse en un an de la demande (+ 6 %) et une baisse notable des attributions (- 14 %). Le ratio de marché constaté y est alors plutôt faible (11,3 logements à pourvoir pour 100 demandes de logement).

En 2002, hébergés et décohabitants représentent chacun 15,5 % des demandeurs de logement, avec une prédominance pour les hébergés les quatre années précédentes de plus de

50 % environ par rapport aux décohabitants (cf. tableau 7 plus haut). Cependant, ces deux catégories de demandeurs de logement doivent pouvoir être distinguées. S'il apparaît aux Ulis que les deux partagent pour l'essentiel la même caractéristique de faibles ressources économiques (plus de 90 % de leurs effectifs présentent des ressources inférieures à 60 % du plafond PLA en 2001), ils diffèrent sur les plans démographique, social et en termes de choix lié au logement.

Ces différences s'expliquent pour beaucoup par le plus jeune âge des décohabitants (72 % ont moins de 30 ans, contre 28 % pour les hébergés), même si les hébergés sont aussi de jeunes actifs en majorité : ils ont moins de 40 ans à 68 %. D'autre part, la part des étrangers est chez les décohabitants moitié moins importante que chez les hébergés (21 % par rapport à 40 %) ; ils sont moins seuls, ou plus en couple même si plus célibataires, et ont moins d'enfants. La diversité sociale se situe aussi au niveau de la provenance résidentielle : celle-ci est plus variée pour les décohabitants, avec une part du logement privé (30 %) plus importante que les hébergés (près de 22 %).

Les catégories sociales et professionnelles des décohabitants sont plus diversifiées. D'abord, la proportion des catégories modestes, bien que majoritaire, est moins importante chez eux que chez les hébergés, avec notamment moins d'ouvriers : 40 % d'employés et 38 % d'ouvriers chez les hébergés, contre 45 % d'employés et 21 % d'ouvriers chez les décohabitants. Ces derniers comportent ainsi plus de catégories intermédiaires (9 %, contre 4 % pour les hébergés), de catégories supérieures (11 % de cadres, contre 2 %) et d'inactifs retraités et étudiants (10 %, contre 4 %). Effet du plus jeune âge aussi sans doute, les décohabitants apparaissent moins stables professionnellement : 51 % ont un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein, contre 62 % pour les hébergés.

Sur le plan du logement recherché, les hébergés, plus âgés, plus seuls mais ayant aussi plus d'enfants (certainement dans un autre logement, à l'étranger ou dans une autre région dans le cas de migrants), recherchent plus fortement des grands appartements (F3 et F4) tandis que les décohabitants manifestent un peu plus d'intérêt pour les petits logements, tout en présentant une demande importante de grands logements (55 % recherchent un F1 ou un F2, contre 45 % un F3 ou F4 ; les hébergés recherchent à 78 % un F3 ou F4, et à 24 % un F1 ou F2).

Enfin, il est intéressant de noter que les décohabitants, en forte majorité, expriment des préférences précises de localisation (87 %) et de bailleurs de logement (89 %), alors que les

hébergés ne sont qu'une minorité à exprimer une préférence de quartier (15 %) : par exemple, de manière apparemment contradictoire, les décohabitants indiquent rechercher des logements vers l'est de la ville (43 % ; et 21 % pour le nord, 15 % pour le sud, et seulement 8 % pour l'ouest, qui représente la ZUS), mais ils marquent une forte préférence, à près de 50 % des choix, pour le bailleur social Groupe 3F implanté dans ce secteur Ouest sensible (certainement du fait des loyers).

De leur côté, les hébergés forment une population plutôt homogène démographiquement, socialement et du point de vue de leurs attentes : ils sont essentiellement de jeunes actifs de moins de 40 ans, pour une large part d'origine étrangère (40 % d'étrangers). Même s'ils travaillent le plus souvent de manière stable (62 %), avec une bonne partie de précaires tout de même (25 %, dont 8 % de chômeurs), ils ont pour la plupart des ressources très faibles (90 % inférieurs au seuil de 60 % du PLA). Il est d'ailleurs intéressant de noter que les hébergeurs sont souvent de condition similaire à eux, puisqu'ils habitent à près de 78 % dans les programmes sociaux de la ville.

Néanmoins, en tant que population active, en grande partie au travail, ils sont une catégorie cible pour le logement social. Ils relèvent ainsi certainement, pour une majorité d'entre eux, de la catégorie de travailleurs pauvres ou aux bas revenus, dont les revenus n'apportent pas à eux-mêmes et à leur ménage un niveau de vie suffisant, surtout en région parisienne. Ces situations révèlent aussi souvent des flux d'immigration par des réseaux migratoires, familiaux et/ou de diasporas parfois, où les liens de connaissance de parentèle ou d'appartenance ethnique (selon les groupes de migrants) peuvent constituer un facteur important pour la solidarité interpersonnelle.

Pour terminer cette partie d'illustration de la sous-moyennisation de la structure sociale ulissienne, un dernier aspect a été analysé : il s'agit des flux d'entrée dans le logement social. Ils ont été 8,5 % en moyenne annuelle en 2001 à avoir passé le cap des procédures d'attributions, chiffre variant entre 5 % et 13 % par résidence ou bailleurs (regroupant plusieurs résidences), sans prendre en compte une petite résidence (l'Arlequin) représentant 0,5 % du parc, soit 36 logements. Dans le cadre de l'observatoire social, il a été engagé une analyse cherchant à évaluer l'impact *a priori* de leur profil dans le peuplement et au niveau de la vie sociale des résidences, des quartiers et de la ville elle-même. Une première remarque provient de l'observation des attributions des bailleurs en 2002 réalisée par le service Habitat

de la Ville. Il retient, dans son bilan d'activité 2002, trois principaux constats concernant les profils des entrants dans le parc social :

- chez tous les bailleurs, présence d'une forte proportion de familles monoparentales « relogées » (à ne pas confondre avec le relogement des opérations de rénovation urbaine) ;
- importance des ménages pauvres, malgré des contrats à durée indéterminés (CDI) souvent présentés ;
- logement d'un très grand nombre de « décohabitants ».

Si la tendance à la présence croissante de familles monoparentales et/ou pauvres semble se manifester (22 % de ménages de familles monoparentales ; et près de 90 % d'entre elles aux ressources inférieures à 60 % du plafond du PLA), allant dans le sens de l'idée d'un flux de relégation sociale aux Uli, il reste que le grand nombre de décohabitants constitue un point potentiellement positif en termes d'intégration sociale locale : même si cette entrée peut signifier l'échec d'un itinéraire résidentiel hors commune et hors segment social, ces personnes bénéficient sur place d'un potentiel de relations familiales et amicales passées, support de sociabilité large, notamment pour les jeunes scolarisés dans la commune ; ce qui se peut se traduire par des ressources de solidarité non négligeables dans la vie quotidienne. Enfin, cette situation offre l'avantage d'une certaine connaissance acquise concernant les institutions locales.

Les principaux résultats d'analyse des profils des entrants dans le parc social de la ville corroborent les indicateurs de précarisation économique et sociale des ménages moyens et modestes. Le tableau 8 résulte d'une tentative d'évaluation de cet « apport social » des entrants dans les résidences sociales de la ville, établie grâce à l'accès aux nombreuses données concernant ceux-ci. Il montre par exemple que, en 2001, les parts de ménages précaires varient de 0 à 33 % selon les résidences. Pour chaque résidence ou chaque ensemble de résidences par bailleurs, une description des entrants a été réalisée selon deux types d'indicateurs rassemblant des informations sur leur situation économique et sociale.

Cette analyse peut être appliquée chaque année afin d'évaluer l'« apport social » à la commune, *i.e.* leurs effets éventuels dans chaque résidence selon les profils économiques et les caractéristiques socio-démographiques révélant une forme de « disposition au lien social local » ; cela, en tenant compte aussi des tailles des groupes d'entrants, proportionnellement à celles des résidences d'installation, et de l'état général des profils des résidents présents.

L'objectif était d'apprécier les effets *a priori* des arrivées en termes de capacité à apporter de la stabilité socio-économique, à établir du lien social, avec, pour les parents, l'éducation des enfants.

Ces évaluations constituent une forme d'indice synthétique d'un « apport en cohésion sociale » des entrants dans les résidences, les quartiers et la ville globalement, sachant que la dimension relationnelle est importante dans les quartiers sociaux, sensibles aux questions de désorganisation et d'indifférence sociales, ou encore de dérégulation des conduites collectives et individuelles (Paugam, 1995). Le tableau 8 *infra* n'est rapporté qu'à titre illustratif de la méthode réalisée de regroupement ordonné des données (et de manière abrégée). Car d'une année sur l'autre les profils changent en termes de niveaux de vie et d'intégration sociale locale : plutôt positifs une année, il peut être plus négatifs l'année suivante par exemple. Le tableau ne présente qu'une année de cet exercice d'analyse (2001) pour illustrer l'état socio-économique, au début des années 2000, des demandeurs de logement social aux Ulis.

Tout d'abord, les « apports » sont assez variés d'une résidence à l'autre : à la résidence de la Châtaigneraie par exemple (du bailleur Logis-Transport ; Nord-est/Est de la zone d'habitat de la ville), les actifs demandeurs des cinq ménages entrants travaillent tous aux Ulis, mais ont de très faibles revenus (100 % sont inférieurs à 60 % du plafond PLA), alors qu'à celle de Chanteraine (OPIEVOY, même secteur géographique), ils travaillent tous dans les départements limitrophes (temps de transport plus long), et 87 % ont des revenus inférieurs au 60 % du plafond PLA. Sur le plan social, les disparités sont aussi nombreuses : par exemple, 40 % des arrivants sont seuls aux Bosquets ou aux Hautes-Bergères, contre 15 % aux Hautes-Plaines ; les familles monoparentales peuvent aussi varier du simple au double avec 17,5 % aux Hautes-Plaines, contre un tiers à Chanteraine et 31 % aux Avelines.

Cette analyse multicritère permet d'éviter des interprétations décalées comme par exemple les revenus mensuels qui ne sont pas rapportés à la taille du ménage à la différence de l'estimation des ressources par rapport au plafond PLA. Cette étude confirme le caractère prédominant des difficultés économiques et sociales des ménages qui s'installent dans le logement social au tournant des années 2000 aux Ulis. Trois catégories ressortent plus nettement : 1/ les familles monoparentales ; 2/ les ménages d'actifs occupés mais pauvres, avec un contrat de travail en CDI dans la plupart des cas, mais des ressources familiales inférieures au 60 % du plafond PLA ; 3/ une part importante des étrangers, avec 30 à 35 % de part des entrants dans les trois cas où ils sont mentionnés (pour 6 résidences).

Tableau 8 - Évaluation de l' « apport social » des ménages entrants dans les résidences sociales de la ville - 2001

Bailleurs	Résidences	Total Lgts	Ménages entrants Nbre %		Profil économique	Profil social
<u>Nord-est/Est de la ville</u>						
- Efidis	Arlequin	36	2	0,5	Pas de données fournis	
- OPAC	Ventoux	111	15	13,5	1/3 ont des revenus < 60 % Pla ; 80 % sont en CDI ; Pas de revenus < 1144 €/mois	Moins de 30 ans ; plus de décohabitants dont 13 % de la résidence ; 1/3 sont seuls ; 40 % travail aux Ulis
- Opievoy	Chanteraine	366	22	6	87 % sont < 60 % Pla ; 14 % sont < 1144 €/m. ; 82 % CDI	33 % de familles monoparentales ; 20 % issus de la résidence ; travail : départements limitrophes surtout
- Logis-Transport	Châtaigneraie	196	10	5	100% < 60% Pla ; 20% < 1144 €/ m. ; 100% CDI	30 % familles monoparentales ; 18 % issus de la résidence ; 30 % étrangers ; 40-50 a en majo. ; travail : Ulis pour tous
- Toit et Joie	Barceleau	583	47	8	77% < 60% Pla ; 17% < 1144 €/ m. ; 6% chô. ; 85% CDI	28 % familles monoparentales ; 15 % perso. seules ; travail : Ulis majorité ; 17 % issus de la résidence.
<u>Ouest de la ville</u>						
- Logirep	Hautes-Plaines	400	40	10	80% < 60 % Pla ; 2,5% < 1144 € / m. ; 75% CDI ; 12,5% chô.	40 % de 18-30a ; 17,5 % familles monoparentales ; 15 % seuls ; travail : Ulis principalement
- SCIC	Amonts	538	75	7	Ressources faibles ; Amonts : 57% < 1144 €/ m. ; Avelines : 25% < 1144 €/ m. + 3 % de chômeurs ; 80% en CDI	Amonts : 1/3 perso. seules, 12 % issus de la résidence ; Avelines : 31% familles monoparentales ; 6% issus de la résidence ; Pour toutes les résidences : 1/3 étrangers ; travail : Ulis + départements limitrophes
	Avelines	444				
	Fraisiers	70				
	Vaucouleur	21				
- Groupe 3F	Daunière	522	176	9,5	Ressources « moyennes » ; en majorité en CDI ; Bosquet : 13 % d'inactifs ; Pendant de Villezières : 15 % inactifs ;	Bosquet et Htes-Bergères : env. 40 % personnes seules ; beaucoup de 18-30 a ; Daunière + Bosquet : 20 % familles monoparentales ; Bosquet : 35% étrangers
	Bosquet	621				
	Hautes-Bergères	596				
	Pendant de Villezières	86				

* Source : service Habitat de la Ville (Bilan d'activité 2002) ; pour information, les résidences sociales ne se situent qu'au Nord-est/Est de la zone d'habitat de la ville, ainsi qu'à l'Ouest de celle-ci.

Nota : Lecture du tableau

Pour chaque résidence, les profils des entrants sont indiqués selon deux dimensions : économique (niveau de vie des ménages selon seuil médian des revenus, rapport au plafond de ressources du Prêt locatif aidé (PLA) et nature du contrat de travail (CDI ou non, si activité salariée)) ; et sociale, conçue comme d'une part, la capacité à établir du lien social (âge, en comptant sur le dynamisme de la jeunesse, lieu de travail (aux Ulis ou proche), présence de parents ou pas dans la ville, et ancienneté de la vie dans celle-ci) et d'autre part, la capacité d'éducation des enfants, sans freins familiaux et professionnels (configuration parentale à la maison, et travail aux Ulis ou à l'extérieur, selon des données sur : la tranche d'âge d'appartenance, la composition familiale (couple, personne seule ou famille monoparentale), le motif de changement de logement (décohabitant ou non), la résidence de provenance et le lieu de travail). Dans le tableau, il est à chaque fois rapporté les caractéristiques principales (majoritaires) des entrants.

Par exemple, pour la résidence du Ventoux de l'OPAC (secteur Nord-est/Est de la ville), en sigle et abréviation parfois pour gagner de l'espace d'écriture : un tiers des entrants ont un revenu inférieur à 60 % du plafond du PLA (1/3 < 60 % PLA), 80 % sont en CDI et aucun n'a un revenu inférieur à 1 144 €/ mois ; ce sont surtout des jeunes de moins de 30 ans, en majorité des décohabitants, dont le tiers est une personne seule, et 40 % travaillent dans la ville.

Globalement aussi, sur le plan des effets sociaux en termes de cohésion sociale, cet apport annuel n'apparaît pas nécessairement positif. Les indications de provenance résidentielle antérieure – de 12 à 18 % de la même résidence – ne sont pas assez significatives pour conclure à une éventuelle compensation des déficits économiques et sociaux apparents par l'existence de nombreux liens d'interconnaissance ou par une durée d'ancienneté de résidence locale plus ancienne permettant des conditions économiques et sociales d'existence satisfaisantes.

Si cette approche permet aussi de suivre la politique d'attribution des bailleurs et des autorités dans ce domaine, elle reste évidemment partielle pour l'analyse des structures sociales présentes dans les résidences, en ne s'intéressant qu'à près de 8 % en moyenne de ménages dans chaque résidence. Pour ce faire, il faut plus précisément relever dans la durée, de manière régulière, l'évolution de l'ensemble des profils économiques et socio-démographiques des ménages occupants. Cette approche est possible avec les enquêtes d'occupation sociale que réalisent les bailleurs sociaux tous les deux ans. Cette source d'informations a justement été exploitée *infra* pour affiner la sociographie de la population résidente aux Ulis.

B- Présence importante de la précarité socio-économique

Une analyse des informations locales disponibles montre que la structure des actifs aux Ulis, à l'instar de ce qui est observé au niveau national, est constituée d'un ensemble large d'« actifs précaires ». Il a été rapporté dans la problématique qu'à la fin des années 1990, cet ensemble comprend, au niveau national, d'une part, les chômeurs « officiels », pour un peu moins de la moitié d'entre eux (près de 45 %), et d'autre part, d'autres sans emploi et sous-employés, c'est-à-dire des actifs précaires peu dévoilés dans les statistiques officielles du chômage et qui forment la partie majoritaire de l'ensemble des précaires et des sans emploi (près de 55 % de cet ensemble). Plus précisément au niveau des Ulis, cette structure des actifs précaires en deux catégories internes, réparties en 45 % / 55 % sur le plan national, semble prendre une forme particulière liée à son parc social : il s'observe un rapport de près d'un tiers pour les premiers (chômeurs « officiels ») et de près de deux-tiers pour les seconds (autres sans emploi et sous-employés).

Ce constat découle d'un exercice d'estimation réalisé à partir d'une première évaluation théorique de base, suivie d'un recueil de données auprès de structures et d'institutions sociales locales. Les actifs précaires apparaissent nettement plus importants que ce qu'amènent à penser les statistiques officielles du seul chômage. Ce qui donne matière à justifier la plupart des constats empiriques et des représentations subjectives sur la précarité dans la ville de la part d'acteurs réalisant de l'accompagnement social, pour qui le taux de chômage « officiel » ne traduit pas la réalité du phénomène qu'ils côtoient. L'estimation réalisée aboutit à un coefficient multiplicateur remarquable entre eux : à peu près le double des premiers par rapport aux seconds sur toute la commune et pas loin de plus du triple dans le parc social.

Deux étapes ont été réalisées pour la construction de cette population d'actifs précaires : d'abord, la comparaison entre les données officielles du chômage – celles de Pôle emploi (ANPE à l'époque de l'étude) et celles du recensement de la population de l'INSEE – avec les perceptions subjectives des acteurs de l'emploi concernant les personnes en précarité professionnelle ; ensuite, la prise en compte plus large de différentes catégories d'actifs précaires, non chômeurs au sens strict (selon les définitions de l'INSEE et de Pôle emploi), et révélées par différents questionnaires de populations précaires sur la ville. Cette construction établie au début des années 2000 vaut pour sa fonction conceptuelle davantage que pour la mise en valeur d'un état des lieux récent. Ce dernier point est néanmoins évoqué en fin d'analyse, en interprétant les données officielles les plus actuelles à la lumière de la construction conceptuelle réalisée auparavant.

1. Un chômage « officiel » faible et fluctuant selon les sources

Il y a encore peu de temps, l'indicateur le plus souvent mis en avant concernant le chômage, au moins sur le plan médiatique, était celui du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, c'est-à-dire l'ANPE à l'époque du recueil des données entre 2000 et 2004. Parmi les différentes catégories de demandeurs d'emploi, c'est la catégorie A (catégorie 1 avant la réforme de 2008⁵⁶), qui est présentée comme la plus représentative du chômage, bien que de plus en plus, celle-ci soit accompagnée des données cumulant les autres catégories (B, C, D ou E). La

⁵⁶ Cette réforme de l'ANPE a réduit les huit catégories existantes de demandeurs d'emploi en cinq, en les qualifiant par des lettres au lieu de chiffres. C'est au cours de cette réforme que la dénomination du service public de l'emploi s'est changée en Pôle emploi.

première catégorie, regroupait à l'époque du recueil de données « les personnes sans emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein ». La nouvelle catégorie A des chômeurs depuis la réforme de 2008 est élargie à ceux cherchant un emploi à « temps partiel, ou à durée déterminée, temporaire ou saisonnier » (anciennes catégories 2 et 3 de l'ANPE)⁵⁷. Cette nouvelle catégorisation est centrée sur la mise en valeur des demandeurs n'ayant eu aucune activité le mois précédent l'enregistrement de leur inscription, tout en incluant toutes les formes d'emploi recherchées : contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, à plein temps ou à temps partiel.

Le problème est qu'en l'absence d'une connaissance régulièrement mise à jour de la population active totale, qui n'était relevée que tous les huit à neuf ans selon la méthode de recensement général de la population de l'INSEE avant sa méthode par sondage partielle annuelle (le dernier recensement général étant en 1999), il est difficile de produire un taux de chômage suffisamment « valide » à tout moment avec les seuls nombres de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le rapport entre ceux-ci et la population active n'a de sens que lorsque le recensement de cette dernière a été récente. La validité d'un tel calcul se dégrade au fil des années qui passent, en utilisant une base de population active de plus en plus ancienne. C'est pourquoi les évolutions du chômage selon Pôle emploi sont dans les statistiques administratives davantage présentées en chiffres absolus (en termes de nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, ou de ceux des catégories A, B et C cumulées, couvrant les demandeurs en activité réduite courte ou longue).

Cependant, parfois, à des fins comparatives dans le temps, des taux de chômage d'années successives sur la même base de population active à une date passée donnée, sont calculés et comparés pour apprécier en valeur relative l'évolution de la quantité de chômeurs. Pour notre analyse, il est rapporté dans le tableau 9 *infra* une première appréciation du chômage officiel aux Ulis, par rapport à son environnement, selon les taux officiels de l'ANPE en 2001, date peu éloignée du recensement de 1999. A cette époque, l'année 2001 est celle de la fin d'un petit cycle de croissance de l'économie, commencé en 1997-1998 (Maurin, 2002), qui se traduit, tant sur le plan national que régional par une baisse du nombre de chômeurs et du taux de chômage. Les données concernant Les Ulis en 2001 sont plutôt favorables à première vue.

⁵⁷ Ces catégories 2 et 3 d'avant la réforme étaient publiées depuis mars 1983, mais n'étaient généralement pas associées au décompte et à l'analyse du chômage.

Tableau 9 - Taux de chômage global et des jeunes et part des demandeurs de longue durée aux Ulis, selon l'ANPE, pour le département, la région et la France métropolitaine en 2001

<i>Données 2001 (mi-année)</i>	Les Ulis	Essonne	Île-de-France	France métropolitaine
Taux de chômage	5,8 %	5,3 %	7,6 %	8,8 %
- 25 ans	10,1 %	10,7 %	9,3 %	15,6 %
DELD > 1an	24,4 %	28,1 %	31,2 %	31,6 %

Sources: Agence locale de l'emploi (ex-Pôle emploi) des Ulis et données Insee ; DELD= demandeur d'emploi de longue durée.

Tout d'abord, la ville se distingue du département par un écart légèrement supérieur pour le taux de chômeur global (5,8 %, contre 5,3 % pour le département), mais les taux catégoriels de jeunes et de chômeurs de longue durée sont plus faibles pour la ville (respectivement 10,1 % et 24,4 %) que pour le département (10,7 % et 28,1 %). Par rapport à la région (7,6 %) et à la nation (8,8 %), le taux ulissien de chômage global selon l'ANPE est en revanche très inférieur. C'est seulement pour les jeunes de moins de 25 ans que la région (9,3 %) présente un taux inférieur à ceux des Ulis (10,1 %) et du département (10,7 %). Pour le chômage de longue durée, par rapport aux niveaux national, régional et départemental, la situation aux Ulis est meilleure.

En résumé, le chômage des Ulis apparaît globalement plus faible que sur les territoires national et régional, en phase avec son département. Cependant, la ville s'en démarque d'une part, par un chômage d'adultes de courte durée plus important, puisque le chômage de longue durée est plus faible que pour les autres territoires. Si, dans une moindre mesure, le chômage des jeunes de moins de 25 ans est légèrement plus élevé que dans la région, et que le chômage global dépasse légèrement le département, on peut supposer que ce soit la catégorie des chômeurs adultes de plus de 25 ans, inscrits pour des « courtes » durées au chômage (moins d'un an), qui est proportionnellement la plus importante aux Ulis par rapport aux autres territoires.

Cette interprétation implique que le chômage des Ulissiens serait adapté à la compétitivité accrue de l'activité économique, du moins en partie pour la part des plus à même à occuper des postes (les chômeurs qualifiés qui sont au chômage pour une courte durée), dès que les reprises économiques ou les opportunités se font sentir. Dans les années 1990, n'est-ce pas d'ailleurs la fragilisation de l'emploi par la technologie qui a produit la croissance de chômeurs (Maurin,

2002), même dans des contextes parfois de hausse du niveau global d'emploi, renforcée par la hausse plus forte de la population active (Clerc, 2006) ? Est-ce à dire que la population ulissienne vit dans l'ensemble mieux l'évolution économique générale que l'ensemble de la population régionale ou nationale ? Le décalage de perception parmi les acteurs locaux entre, d'un côté, les chiffres des chômeurs officiels et, de l'autre côté, les impressions d'une plus grande quantité de population vivant dans la pauvreté ou la précarité, interroge les représentations qui circulent en la matière.

En effet, un ensemble d'événements locaux, de faits et de phénomènes observés concernant les habitants traduit plutôt une autre réalité : difficultés de paiement des loyers et des cantines scolaires ; renonciation aux soins de santé ; demandes d'aides financières ; multiplication des vols et des actes de violence pour prédation ; difficultés d'emploi et de logement pour les jeunes, les étrangers et les immigrés faiblement qualifiés... Ces représentations des différents acteurs, peuvent-elle être appréciées et objectivées de manière plus proche de la réalité perçue par les acteurs locaux de l'emploi ?

En fait, il y aurait une sorte de « chiffre noir » de la précarité, non révélé par les instruments « officiels » et qui représenterait une population concernée de manière floue et incertaine, sujette à des distorsions et des formalisations hasardeuses. Pour une estimation se rapprochant de la réalité, des données d'acteurs ont pu être croisées, en fonction de leur pertinence (leur sens), de leur accessibilité pour leur recueil, et surtout, de leur correspondance avec les propriétés du binôme conceptuel « précarité professionnelle - exclusion du travail » pour pouvoir en constituer une mesure (Ghiglione, Matalon, 1999). Avant de rechercher auprès des acteurs des données qui renseignent sur le nombre d'actifs en situation de précarité professionnelle, le taux de chômage selon l'INSEE, mesuré lors de l'application de l'enquête Emploi dans le recensement général de la population de 1999 (puis dans les enquêtes de recensement par sondage depuis cette date), a été examiné. Cet indicateur apporte une première mesure de la population d'ensemble concernée par le chômage, au-delà de ceux qui font la démarche de s'inscrire à Pôle emploi.

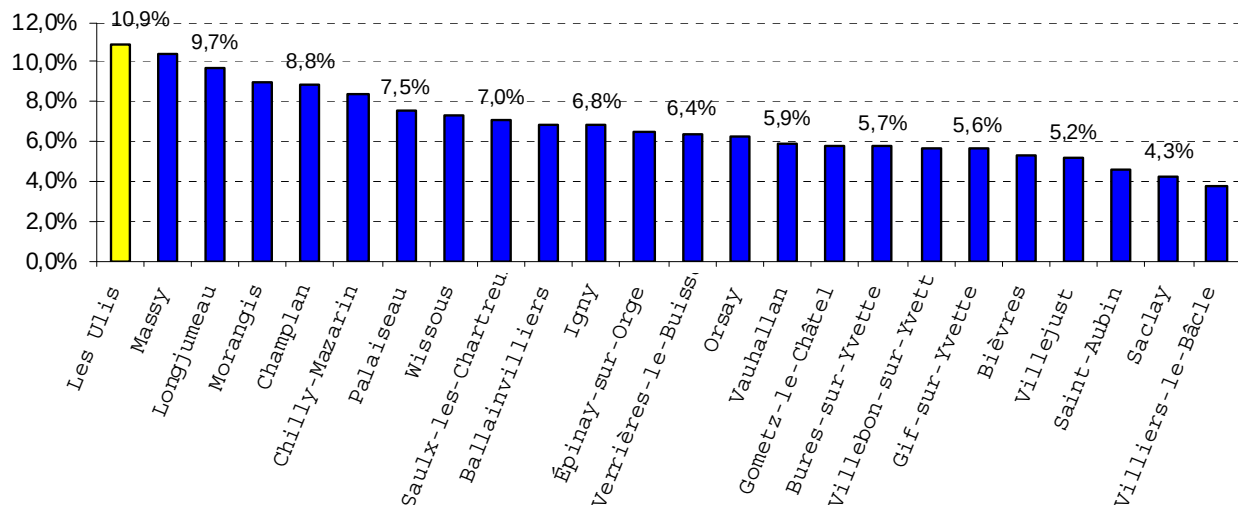
En effet, l'INSEE relaie au plan national le mode d'appréhension du chômage du Bureau International du Travail (B. I. T.) qu'applique l'office de statistiques européen (Eurostat), pour se conformer aux conventions statistiques internationales. Pour l'Institut français de statistiques (INSEE), le chômage désigne alors la situation de tout individu de plus de 15 ans « sans emploi, [sans] avoir travaillé une seule heure au cours de la semaine de référence, ne pas être au

chômage partiel, être disponible pour travailler dans un délai inférieur à 15 jours – voire 30 en cas de maladie bénigne – et être en quête effective d'un travail ». Le recensement de la population de 1999 pendant lequel l'enquête Emploi est appliquée à tout le territoire constitue une mesure très opportune pour notre approche analytique. En plus de prendre en compte tous les différents objectifs d'emploi des personnes, le taux de l'INSEE est intéressant en ce qu'il résulte d'un mode déclaratif de la part des individus, indépendamment de leurs relations à l'administration de l'emploi : une partie plus large d'actifs est alors concernée, puisqu'il n'y a ni obligation ni vérification d'être inscrit à Pôle emploi, à part pour ceux souhaitant obtenir une allocation chômage ou des prestations de formation ou de stage dispensées par le service de l'emploi.

Qu'en est-il aux Ulis ? Comme au plan national, l'enquête Emploi appliquée localement révèle une population active au chômage plus nombreuse que celle de l'ANPE, indiquant ainsi un premier écart important entre les situations sociales réelles et la connaissance qu'en a le service public local de l'emploi. En 1999, le taux INSEE de chômeurs aux Ulis est de 10,9 % (voir graphique au-dessous). Il est de 12 % en 2006, de 11 % en 2007 et de 11,4 % en 2008. Pour 1999, le taux est donc supérieur de 2,6 points par rapport au taux ANPE 1999 (8,3 %), soit un écart de près de 30 % (31,3 %). Cet écart représente un ensemble non négligeable d'actifs précaires non révélés comme tels par l'ANPE. Ce taux est d'ailleurs le plus élevé du bassin d'habitat de 24 communes des Ulis comme le montre le graphique *infra*. Cette révélation d'un premier écart qui laisse à penser que des chômeurs de la ville ne sont pas présentés comme tels par l'administration de l'emploi ouvre la réflexion sur la réalité de la prise en compte des diverses situations de précarité professionnelle de ses habitants.

Une question est par exemple de chercher à connaître ce que représentent en quantité, les autres catégories de demandeurs d'emploi du service public de l'emploi (7 autres catégories au moment de l'enquête, 4 autres après 2008) : ne couvrent-elles pas, plus ou moins complètement, la précarité économique des actifs partiellement voire déjà occupés, en ce qu'ils cherchent un autre poste selon divers motifs ? Auprès de plusieurs sources, plusieurs éléments ont aidé à estimer de manière empirique cette catégorie d'« actifs précaires ». Il s'agit davantage d'une détermination d'un ordre de grandeur vraisemblable que d'une mesure exacte issue d'une enquête extensive à la manière d'un recensement, car les sources ont un caractère administratif impliquant des données certainement partielles en partie et dotées d'une faible garantie sur leur fiabilité.

Graphique 1 - Taux de chômage INSEE dans le bassin d'habitat - RP 1999



Source : Secrétariat de la Ville des Ulis

Ce qui n'est somme toute pas le plus important puisque l'objectif est d'abord de fournir une première validation empirique à une catégorie d'analyse par un recueil de plusieurs données différentes. Cette catégorie d'analyse servant à aborder le phénomène de diffusion de la précarité professionnelle dans l'ensemble de la population active.

2. Une estimation de l'ensemble des sans emploi et sous-employés de la ville

Trois types de données sociales, locales et disponibles informent concrètement sur la population active précaire : la catégorie des « Personnes majeures (actives) sans emploi et précaires » dans les enquêtes d'occupation dans l'habitat social ; le dénombrement et la répartition spatiale dans la commune des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 de l'ancienne ANPE ; les usagers de moins de 25 ans de la Mission locale qui viennent y chercher des solutions à leurs difficultés d'emploi et d'insertion. Ces trois types d'information, complétés de quelques autres données d'autres sources annexes, couvrent tant les chômeurs que les autres actifs occupés partiellement ou temporairement, malades, indisponibles ou encore démotivés, mais qui souhaitent tous

occuper un travail satisfaisant, le plus souvent à temps plein et à durée indéterminée, et qui sont ou pas, inscrits à Pôle emploi.

Ainsi, dans un premier temps, l'analyse des Enquêtes d'occupation sociale des bailleurs sociaux de la ville des Ulis montre que, dans l'ensemble, 43 % des adultes actifs dans le parc social d'habitat n'ont pas d'emploi stable en 2000 (tableau 10)⁵⁸.

Tableau 10 - Situation d'activité et d'emploi des personnes majeures parmi les résidents des bailleurs sociaux des Ulis¹ - 2000

Personnes majeures	OPAC	OPIE-VOY	Toit et Joie	Logirep	SCIC	RUF-3F	Logis-Transport	Ensemble
Total	167	675	992	628	1 746	1 561	383	6 386
Total Actifs	167 100 %	551 100 %	924 100 %	534 100 %	1 605 100 %	1 290 100 %	202 100 %	5 273 100 %
Emploi stable	126	328	621	330	803	684	129	3 021
Total Sans emploi et précaires	41 25 %	223 40 %	303 33 %	204 38 %	802 50 %	606 47 %	73 36 %	2 252 43 %
Emploi précaire seul	10	46	72	39	100	131	11	409
Sans emploi inscrits à l'ANPE	8	35	42	49	148	145	16	443 (7 %)
Sans emploi hors inscrits ANPE	23 14 %	142 26 %	189 20 %	116 22 %	554 35 %	330 26 %	46 23 %	1400 26 %

Source : Service Habitat et Cadre de vie de la Ville des Ulis- Pré-Bilan 2001 (La ligne Total actifs a été rajoutée par l'auteur)

¹ 82 % à 100 % des « personnes majeures » des bailleurs ont répondu, excepté pour Logis-Transports (383), dont moins de la moitié n'a pas répondu (47 %), soit 53 % ont répondu (202). Ce défaut a une incidence certainement limitée pour l'analyse des tendances majeures des proportions de l'ensemble des réponses dans les enquêtes des bailleurs.

Le Tableau d'origine est ici modifié en ce qu'il est complété par la ligne « Total Actifs » (2^{ème} ligne) en additionnant les lignes « Emploi stables » et « Total Sans emploi et précaires ». Les pourcentages en-dessous des chiffres sont ainsi calculés par rapport au Total des actifs et non au total des « Personnes majeures », catégorie qui comprend les inactifs, puisqu'il y a un écart entre le Total des « Personnes majeures » et le total des Actifs.

⁵⁸ Ces données sont extraites du Pré-Bilan 2001 du service Habitat et Cadre de vie de la Ville des Ulis.

Ces enquêtes étant biennuelles, il a été constaté que les données de 2002 ont présenté des tendances similaires ; il est vrai que le temps court entre ces deux dates d'observation peut expliquer cette stabilité relative. Celle-ci concorde d'ailleurs bien avec la stabilité du taux de chômage officiel à ces deux dates (6,9 % et 6,8 % du taux de demandeurs de catégorie 1 sur la ville). C'est pourquoi, nous ne présentons qu'un tableau d'une seule année, celle de 2000. Le but étant d'abord de saisir un état des lieux ponctuel à la fin de la décennie 1990 qui a vu une très forte précarité se diffuser sur le plan national.

Pour certains bailleurs sociaux, les adultes se déclarant « sans emploi » ou « précaires » sont près de la moitié des actifs, notamment pour les deux plus importants d'entre eux en nombre de logements : Groupe 3F (47 %), SCIC (50 %). Des chiffres assez étonnants dans ce tableau 2 étant ceux de la rubrique des adultes « Sans emploi 'hors inscrits ANPE' » : 27 % le sont chez l'ensemble des bailleurs, avec un pic de 35 % pour la SCIC et de 26 % pour OPIEVOY et le Groupe 3F. La catégorie « Sans emploi inscrits à l'ANPE » (avant dernière ligne du tableau) représente en moyenne près de 7 % des actifs interrogés, soit 443 personnes comptées (dernière colonne du tableau). Cependant, le « Total des sans emploi et précaires » représente 43 % des actifs, soit 2 252 individus (4ème ligne et dernière colonne).

Entre ces deux catégories, ce qui peut se dénommer un « coefficient multiplicateur de précarité » de valeur six (au minimum) s'est donc constitué :

$6 \times 7 \% \text{ de sans emploi ANPE} = 42 \%,$

soit presque les 43 % de sans emploi et précaires. Cette différence importante entre les « Sans emploi inscrits à l'ANPE » et l'ensemble des précaires correspond à la catégorie des « Sans emploi *hors inscrits* ANPE » (dernière ligne du tableau) qui, en moyenne pour tous les bailleurs (dernière colonne), représente 26 % des actifs, soit 1 400 individus. Il s'agit bien à ce stade, avec ces données des bailleurs sociaux, d'une preuve de la forte différence entre les chômeurs inscrits à l'ANPE et ceux qui n'y sont pas inscrits et qui n'ont donc pas de visibilité officielle pour l'ensemble des acteurs de la ville.

Le deuxième type de données d'estimation locale des actifs précaires, après celui des Enquêtes d'occupation des bailleurs, est la répartition résidentielle des demandeurs d'emploi (DE) de catégories 1 et 6 (DE 1 et DE 6), fournie par l'ANPE locale et mise en forme par le secrétariat de la mairie des Ulis. Ce qui constitue une prise en compte simultanée des chômeurs « officiels »

(catégorie 1 des demandeurs d'emploi avant la réforme) et des autres actifs occupés, au moins à mi-temps, mais précaires, c'est-à-dire en recherche d'un emploi à durée indéterminée et à plein temps (demandeurs d'emploi de catégorie 6, ayant travaillé au moins 78 h dans le mois, et en recherche aussi d'un CDI à temps plein).

Cet indicateur est produit bimestriellement par la mairie sous forme de tableau des demandeurs d'emploi par résidence. Ceux analysés sont de janvier, mars, juin, septembre et décembre 2002. Si ces informations ne représentent que partiellement l'ensemble des actifs précaires, car les DE 6 ne recouvrent que ceux qui ont travaillé au moins 78 h dans le mois et cherchent un CDI à temps plein (il manque ceux qui cherchent un temps partiel, un CDD, ou qui sont en stage, en formation ou en emploi précaire de type emploi aidé), ils apportent une dimension géographique à l'analyse, en indiquant les présences de précaires dans chaque résidence, et leur répartition entre le parc social et le parc privé.

Le principal résultat de traitement de ces informations est que, sur un an, près de 70 % de ces deux types de demandeurs d'emploi (DE 1 et DE 6) logent dans l'habitat social et 30 % sont dans le parc privé des logements. Si l'on croise cet indicateur avec les informations des Enquêtes d'occupation sociale des bailleurs sociaux de la ville, il est possible d'extrapoler à l'échelle communale la part globale approximative d'actifs précaires totaux sur la ville. Deux critères de répartition sont à prendre en compte : la part des logements sociaux dans le parc total de logements de la ville (52,2 % en 1999 ; 47,1 % en 2007), et celle des habitants de ce parc parmi l'ensemble des habitants ulisssiens (60 %⁵⁹). En revanche, la part plus précise d'actifs dans le logement social de la ville n'a pu être qu'estimée, faute de données disponibles précises en la matière⁶⁰.

Selon le tableau des Enquêtes d'occupation sociale des bailleurs, il y a, en 2000, 5 273 actifs recensés (cf. tableau 2 *supra*), qui représentent 38,5 % des 13 663 actifs de l'ensemble de la ville en 1999 (selon recensement INSEE). Ces chiffres des bailleurs sur les actifs dans leur patrimoine peuvent être légèrement majorés, puisque le service Habitat avait indiqué que les taux de réponses aux enquêtes étaient de 82 à 100 % des « personnes majeures », et qu'un bailleur,

⁵⁹ Ce chiffre a été formé à partir des données du recensement INSEE 1999 du nombre d'habitants dans chaque résidence. Les nombres d'habitants par résidence se trouvent d'ailleurs dans les documents des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 que produit le Secrétariat général de la Ville, pour connaître la part de chômeurs parmi les habitants de chaque résidence.

⁶⁰ Un décompte détaillé serait sans doute souhaitable, mais le principe de fonctionnement du dispositif d'observation – utilisation de données disponibles – n'en a pas donné l'occasion.

Logis-Transport, n'avait pu rapporter que 53 % de taux de réponse. Ce qui signifie que dans les immeubles de ce bailleur, parmi les 181 « personnes majeures » restantes entre l'ensemble des personnes majeurs (383) et les actifs totaux (202 employés stables, et actifs sans emploi et précaires), il y en a certainement d'autres qui sont actives, et pas seulement inactives (retraitées, handicapées...). Ainsi, avec ces petites défaillances connues dans les données relevées, il n'est pas disproportionné d'augmenter légèrement la part des actifs du logement social parmi l'ensemble des actifs de la ville de 38,5 % à 40 % au minimum.

Pour rappel, ce tableau 2 sur les occupants du parc social montre que la part des actifs précaires (2 252 « Total des Sans emploi et précaires »), parmi les actifs du logement social (5 273), est de près de 43 %. Sur cette base, une opération d'estimation théorique de la population précaire dans l'ensemble de la ville a pu être réalisée. Si l'on utilise l'indicateur de répartition résidentielle des demandeurs d'emploi 1 et 6 de l'ANPE (mis en forme par le secrétariat général de la Ville), en le transposant aux données empiriques d'enquêtes d'occupation sociale des bailleurs sociaux, les actifs précaires du parc social (2 252 au moins), représentent alors 70 % de l'ensemble des actifs de la ville. Ainsi, en 2000, le nombre total de précaires sur la ville et, par conséquent, celui dans le seul parc privé sont facilement estimables :

- Dans l'ensemble de la ville, le nombre d'actifs précaires est d'environ :

$$(2\,252 : 70) \times 100 = 3\,217$$

Ces 3 217 individus représentent alors 23,5 % environ des actifs de l'ensemble de la ville. Vu les défauts évoqués des enquêtes par les bailleurs, cette proportion peut être arrondie à 25 %, pour former un ordre de grandeur approximatif mais vraisemblable, et facile à retenir.

- Les actifs précaires du seul parc privé sont donc environ :

$$3\,217 - 2\,252 = 965.$$

Si l'on considère que 60 % des actifs sont dans le parc privé (puisque'il a été estimé plus haut que près de 40 % d'actifs sont dans le parc social), les actifs précaires du parc privé représenteraient ainsi près de 12 % des actifs de ce parc :

- . 60 % des actifs dans le parc privé correspondent à :

$$13\,663 \times 0,60 = 8\,197,8, \text{ soit } 8\,198 \text{ actifs en arrondis}$$

- . les 965 actifs précaires de ces 8 198 actifs correspondent à :

$$(965 : 8\,198) \times 100 = 12 \text{ \% environ}$$

Un profil des actifs précaires ulissiens peut être esquissé grâce à certaines données de l'agence locale de l'emploi. Si l'on reprend les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 (tableau 11 ci-dessous), ils sont essentiellement – à 75 % – des catégories socioprofessionnelles inférieures dans le secteur tertiaire : employés et ouvriers non qualifiés et qualifiés du transport, de la logistique, des services administratifs et commerciaux ainsi que des services aux personnes et aux collectivités. La présence de cadres à 14 % et de catégories intermédiaires techniciennes à 11 % confirme la diffusion de la précarité à tous les niveaux de qualification.

Tableau 11 - Profil des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 aux Ulis par qualification
(fin juin 2002)

Ouvriers non qualifiés	5 %
Ouvriers qualifiés	12 %
Employés	58 %
Agent de maîtrise, techniciens	11 %
Cadres	14 %

Source : ALE des Ulis

En outre, le tableau 12 *infra* des domaines d'activité visés par les demandeurs d'emploi confirment cette caractérisation. Ils se tournent majoritairement vers les activités tertiaires : transport-logistique, administration, ou services aux personnes ou aux collectivités. Ce qui est une caractéristique centrale de l'espace parisien pour les emplois de faible niveau de qualification, pour l'essentiel, en dehors de la sphère de production de haute technologie et des services de haut niveau aux entreprises.

Tableau 12 - **Aspirations professionnelles des demandeurs d'emploi des Ulis** (juin 2002)

Personnel du transport et de la logistique	18 %
Personnel des services administratifs et commerciaux	16 %
Personnel des services aux personnes et aux collectivités	13 %
Cadre administratif, professionnel de l'information et de la communication	8 %
Personnel de la distribution et de la vente	8 %

Source : ALE des Ulis

Un point mis en exergue par les travaux de l'observatoire mérite d'être évoqué : au même titre que le taux de chômage officiel, le taux d'allocataires du RMI par rapport à la population active, masque complètement le niveau de la précarité professionnelle des actifs. Entre 1995 et 2002, aux Ulis, ce taux stagne autour des 2,2 %, en se trouvant quasiment coupé du cycle de croissance économique. En fait, les effectifs ont même un peu baissé : de 322 en 1995 à 295 en 2002, soit une baisse de 8 %, dépassant même en cela la tendance légèrement baissière du nombre d'actifs sur la ville (- 5,25 % entre 1990 et 1999), tout en restant moins forte que la forte baisse du chômage officiel (demandeurs d'emploi de catégorie 1) qui a été de 38 %. Ce constat confirme que l'entrée dans la pauvreté connaît donc des mouvements de fond qui suivent faiblement, c'est-à-dire sans influence immédiate et complète, les évolutions quantitatives du chômage.

L'étude de l'évolution du profil des bénéficiaires⁶¹ montre d'ailleurs que, en ce début des années 2000, ils sont de moins en moins concernés par une problématique directe d'accès à l'emploi, que par des problèmes de santé mentale et physique. Les données du CCAS (Centre communal d'action sociale) et de la Maison des solidarités située dans la ville des Ulis (ex-Centre départemental d'action sociale et Protection Maternelle et Infantile du Conseil général) montrent cette évolution entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990 : de plus en plus d'hommes, en mauvaise santé mentale et physique.

⁶¹ La catégorie des « bénéficiaires » regroupe tant les allocataires que les bénéficiaires sans allocation financière d'action d'accompagnement médico-social et d'insertion.

En 1989, les femmes (à 57 %, avec ou sans enfant, contre 52 % au niveau national) et les problèmes d'accès à l'emploi étaient prédominants (CREPA, 1991), puisqu'à 89 %, les bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi (contre 59 % au niveau national) ; ils étaient d'ailleurs aussi plus âgés (57 %), plus fortement étrangers (48 %) et plus nettement parents d'enfants (32 %) qu'au niveau national (respectivement 36 %, 14 % et 18 %). Ce profil est plutôt celui d'une population en difficulté d'intégration économique et sociale, dont les fortes difficultés pour les étrangers, mais pas vraiment condamnée à l'exclusion économique, puisque la recherche d'emploi prédomine), ni en situation de marginalisation sociale totale, puisque le profil de parents, en couples avec enfants prédisposent à plus de liens que les personnes seules aux faibles ressources.

Dix ans plus tard, en 1999-2000, la marginalisation sociale est plus apparente : les profils recouvrent plus d'hommes seuls, et plus de problèmes de santé mentale et physique (Chebroux, 2001) : ils sont moins de la moitié (46 %) inscrits au service public de l'emploi (contre 89 % dix ans plus tôt) ; les hommes sont majoritaires (51,5 %) et 38 % sont des hommes seuls (auxquels il faut ajouter 24 % de femmes seules) ; leurs problèmes principaux relèvent de la santé mentale et physique (44 %) d'abord, puis des problèmes de surendettement et d'autres difficultés budgétaires (25 %). Aussi, des durées d'inscription dans le dispositif dépassant les deux ans (avant 1998) pour 45 % d'entre eux montrent une situation de marginalisation sociale de plus en plus nette.

Sur le plan spatial, ils résident principalement, à trois quarts d'entre eux, dans les deux secteurs de quartiers sensibles de la ville (Grand Ouest et Est/Sud-est) dont le foyer Sonacotra d'abord, qui comporte à lui seul 16 % des bénéficiaires du RMI. Dans ce sens, près de 80 % des bénéficiaires sont d'origine immigrée. Ce profil est beaucoup plus inquiétant en ce qu'il décrit une population située plus dans un processus d'exclusion sociale d'une population devenue inutile dans le système économique et social, et en difficultés de santé et de lien social, ainsi que financier. Le retour à l'emploi ne paraît pas, pour les plus affectés de difficultés, très proche.

Pour l'année 2002, le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui suit environ 50 % des bénéficiaires du RMI à l'époque (152), confirme la tendance à la surreprésentation masculine ($\frac{2}{3}$ d'hommes), mais signale une forte part à nouveau de problèmes d'accès à l'emploi et de formation. Ce qui signifie que se tenir au seul taux de bénéficiaires qui semble osciller entre 2,3 % et 2 % depuis presque son instauration, ne permet pas de saisir l'évolution qualitative des

profils : il informe sur les situations de marginalisation avancée, avec les problématiques de désocialisation et de problèmes sanitaires et financiers, et celles de difficultés d'accès à l'emploi malgré des qualifications acquises (41,5 % ont des niveaux supérieurs au bac) ou par défaut de formation adaptée au marché local de l'emploi.

Il faut plutôt prendre en compte d'autres dispositifs administratifs pour appréhender la population pauvre ou en difficultés économiques et sociales des Ulis. Car par exemple, toujours selon le bilan du CCAS, pour cette année 2002, les détenteurs du RMI ne représentent qu'une petite partie des adultes précaires de la commune : 295 allocataires du RMI sont dénombrés, alors que par ailleurs plus de six fois plus de personnes, soit 1 851 en 2002, sont « bénéficiaires » soit de la CMU (couverture médicale universelle, accordée à toute personne en situation régulière dont le revenu fiscal annuel est inférieur à 6 402 € à cette date), soit de l'AME, Aide médicale d'État, destinée à assurer l'accès aux soins des étrangers qui ne remplissent pas les conditions de régularité du séjour en France (Tableau 13 ci-dessous).

Le nombre de « bénéficiaires » de l'AME a d'ailleurs fortement augmenté en un an, de 37 %, ce qui révèle un peu plus la présence de la population étrangère en situation irrégulière et pauvre. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de la CMU semble recouvrir plus fidèlement que le RMI la population adulte susceptible de vivre dans un ménage pauvre, si l'on se réfère au nombre d'actifs précaires estimés plus haut (3 217).

Tableau 13 - **Bénéficiaires de la CMU et de l'AME aux Ulis**

Prestations	2001	2002	Évolution 2001-02
CMU (de base + complémentaire)		1 717	
AME	105	144	37 %
Total des bénéficiaires		1 851	

Sources : CCAS (2003), Bilan d'activité 2002, CCAS de la ville des Ulis.

À ce sujet, la prévision de Louis Chauvel (1999), évoquée dans la problématique de la recherche, de voir apparaître des groupes familiaux nombreux, paupérisés à la suite de trajectoires professionnelles précaires subies pendant la crise-mutation économique, semble trouver une

réalisation aux Ulis. En effet, pour le Centre communal d'action sociale des Ulis, les acteurs locaux doivent se mobiliser « compte tenu du nombre élevé de personnes demandant à bénéficier du RMI »⁶².

Enfin, le troisième principal indicateur exploité pour mesurer la précarité socioprofessionnelle aux Ulis est le nombre de jeunes suivis par la Mission locale de la ville. Les jeunes ont en effet une place particulière dans cette approche, tant le problème de leur insertion professionnelle est devenu aigu au cours des années 1990 (Lagrange, 2001), et que les difficultés dans ce domaine ne sont pas sans lien avec les parcours déviants des jeunes trouvant des horizons professionnels totalement brouillés. En tant que principal dispositif qui se charge de ceux-ci, la Mission locale, dispositif instauré au début des années 1980 en France, renseigne sur leur nombre et leur évolution depuis sa création en 1992 sur la ville. Elle constitue une structure d'accueil et d'accompagnement social des jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle.

La lecture du tableau 14 ci-dessous sur le nombre de jeunes suivis par celle-ci montre une nette concordance avec le phénomène analysé nationalement : en dix ans (1992-2002), la hausse de la part des jeunes suivis, parmi l'ensemble des jeunes de 15-24 ans actifs de la commune a été très forte, de plus de 65 % environ (en tenant compte de la diminution de cette classe d'âge d'actifs entre 1990 et 1999 de 22 %, soit de 4 914 à 3 828 individus, ce qui correspond à 1 089 individus de moins). Les autres lignes du tableau (ligne 1 et 3) présentent les évolutions d'effectifs pour Les Ulis et pour l'ensemble du territoire d'intervention de la Mission locale (24 communes) : la montée en charge est croissante pendant cette période, de 28 % pour la commune à près du double (99 %) pour tout le territoire de la Mission locale. La précarisation professionnelle des jeunes actifs ulissiens s'accroît fortement dans la zone d'habitat de la ville.

En outre, avec un bond principal entre 2000 et 2001 de plus d'un tiers des jeunes suivis et une stagnation de 2001 à 2002, il est possible d'indiquer que même en fin d'un sous-cycle de croissance économique (1997-2001), malgré une politique d'emploi importante à destination des jeunes (emplois-jeunes), les effets d'insertion de la jeunesse active sont faibles et tardifs. Sur le plan socio-économique de l'emploi, ce point est révélateur d'un chômage d'actifs peu qualifiés, la croissance ne bénéficiant qu'aux plus compétents et qualifiés (Freyssinet, 2004).

⁶² CCAS (2003), *Bilan d'activités 2002*, mairie des Ulis, p. 19.

Tableau 14 - Nombre de jeunes suivis par la Mission locale des Ulis de 1992 à 2002

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Évolution 1992- 2002
Jeunes des Ulis	847	763	766	709	696	752	791	786	810	1088	1084	28 %
% parmi les 15-24 ans actifs 4914 en 1990 3828 en 1999	17 %										28 %	65 %
Jeunes des 24 communes d'intervention de la Mission locale	1155	1248	1302	1353	1401	1544	1613	1534	1588	2185	2300	99 %

Sources : Mission locale des Ulis, Bilan d'activité 2002, Mission locale des Ulis ; INSEE RGP 1990 et 1999

Ainsi, dans une commune achevée d'être construite il y a près de trente-cinq ans, composée initialement de catégories moyennes, tertiaires et techniciennes intégrée, la croissance de jeunes actifs peu qualifiés, en difficultés d'insertion, est le signe d'un renouvellement de population qui a été réalisée depuis les années 1980, notamment par le mécanisme de départ des catégories moyennes et de leur remplacement par des populations plus modestes. Cette jeunesse fragile est même déterminante dans l'ensemble de la population précaire de la ville. En rapportant les chiffres de la Mission locale à ceux de l'ensemble des actifs précaires de la ville, toutes catégories d'âge confondues, les jeunes précaires ulissiens de 15 à 24 ans (1 084) représentent en 2002 près d'un tiers de l'ensemble des actifs précaires de la ville (près de 3 217, estimés plus haut), ce qui est extrêmement élevé si l'on tient compte de l'ordre de grandeur de la part de l'ensemble des jeunes actifs parmi l'ensemble des actifs de la ville, soit pas plus de 10 % (exactement 8,8 %, avec 1 166 jeunes de 15 à 24 ans).

Le tableau 15 *infra* reconstitue pour l'année 1999, les populations actives par tranches d'âge aux Ulis, avec le taux d'activité et la situation d'emploi des individus. Avec un taux d'activité (52,8

%) nettement plus important que les 15-19 ans (8,7 %), et un taux de chômage légèrement moins élevé (20,9 % contre 24,1 %), mais d'un niveau très important encore, les 20-24 ans apparaissent comme la tranche d'âge charnière dans cette problématique.

Tableau 15 - Taux d'activité et situation d'emploi par tranches d'âge de la population active des Ulis en 1999

âge quinquennal	population active				
	population active	taux d'activité	avant un emploi	chômeurs	taux de chômage
<u>15 à 19 ans</u>	162	8,7	123	39	24,1
<u>20 à 24 ans</u>	1 044	52,8	802	218	20,9
<u>25 à 29 ans</u>	2 109	85,7	1 844	259	12,3
<u>30 à 34 ans</u>	2 122	90,5	1 927	195	9,2
<u>35 à 39 ans</u>	1 924	90,8	1 745	179	9,3
<u>40 à 44 ans</u>	1 763	91,0	1 593	170	9,6
<u>45 à 49 ans</u>	1 687	90,7	1 535	152	9,0
<u>50 à 54 ans</u>	1 720	88,5	1 566	154	9,0
<u>55 à 59 ans</u>	878	74,3	772	106	12,1
<u>60 à 64 ans</u>	222	29,2	204	18	8,1
<u>65 ans ou plus</u>	31	2,5	31	0	0,0
Total	13 662	69,5	12 142	1 490	10,9

Source : INSEE

En conclusion de cette étude sur la taille de la population précaire locale, le principal résultat est que les 6,9 % de chômeurs officiels de la commune en 2000 (6,8 % en 2002) selon l'administration de l'emploi appartiennent à un ensemble de près de 25 % d'actifs de la commune qui connaissent la précarité professionnelle (sous emploi et sans emploi). Avec 927 chômeurs officiels parmi près de 3 215 actifs précaires, la population d'actifs précaires dans la ville – chômeurs « officiels » compris – est à peu près 3,5 fois plus nombreuse que les chômeurs officiels connus (catégorie 1 de l'ancienne ANPE à cette époque). Dans le parc d'habitat social, qui rassemble 60 % de la population et près de 50 % des logements de la ville, il y a près de 43 % des actifs qui sont précaires (les actifs du parc social représentant près de 40 % de l'ensemble des actifs de la commune).

Ce constat de l'étendue de la précarité professionnelle se vérifie surtout auprès des jeunes également, qui sont fortement surreprésentés parmi les actifs précaires : la part des jeunes actifs précaires est près de trois fois plus grande que celle des jeunes actifs parmi tous les actifs de la ville. C'est ici une situation sociale explicative des manifestations de la déviance et de la violence juvénile des Ulis, surtout de la part de ceux sortis sans qualification du système éducatif.

Dans les faits, plus qu'un simple constat de « mécompte du chômage », pour reprendre les termes du titre de l'ouvrage de Margaret Maruani (2002) sur l'invalidité des données officielles du chômage, le silence officiel sur de tels écarts à certains endroits comme aux Ulis apparaît comme un déni intellectuel et politique. Il est en outre préjudiciable lorsque dans de tels contextes, le taux de chômage officiel devient en quelque sorte trompeur sur la situation économique d'une population donnée : si au niveau national, par exemple à la fin des années 1990, le rapport entre les demandeurs d'emploi de catégorie 1 de l'ANPE (les DE 1) et les autres actifs précaires était de 45 % / 55 %, selon le Commissariat général du Plan, aux Ulis, les estimations réalisées ci-dessus montrent, au début des années 2000, que ce rapport est plus inégal, de 28 % / 72 % ; il signifie qu'en 2000, le taux de chômage officiel de 6,9 % induit un taux de près de 18 % d'autres actifs précaires hors chômeurs officiels. Si ce n'est pas clairement mis en valeur et connu par les acteurs locaux, comment développer des politiques publiques adaptées ?

En outre, comment développer des analyses plus avancées sur certains comportements ou certaines relations sociales si ce phénomène est méconnu ? Le voile de méconnaissance relève aussi certainement pour une bonne part d'une incapacité technique à fixer conventionnellement des termes, des expressions, voire des catégories empiriques, descriptives mais aussi analytiques, permettant d'évoquer l'ampleur de la diffusion de la précarité professionnelle au sein de la population active. La catégorie des « actifs précaires », comprenant les chômeurs et les autres précaires dans des situations variantes, constitue une première réponse à cette nécessité. La recherche de critères communs, de sources et de méthodes de recueil de données, pour les études nationales et locales, doit encore être poursuivie.

Un second point attire l'attention et mérite d'en évoquer toutes les significations possibles. Avec le poids démographique du parc social dans la population communale (60 % de la population communale) d'une part, et, au sein du premier, la forte surreprésentation de la part des actifs

précaires parmi les actifs y résident d'autre part (près de 43 %, contre 12 % des actifs dans le parc privé), celui-ci paraît déterminant dans le processus global de modification de la structure sociale de la ville, vers une sous-moyennisation et une précarisation de la population, dont plusieurs facettes sont abordés depuis plus haut.

Au début des années 2000 donc, aux Ulis, le taux d'actifs précaires parmi les actifs est donc près de quatre fois supérieur dans le parc social à celui dans le parc privé, et, en valeur absolue, les effectifs d'actifs précaires du parc social sont 2,3 fois plus nombreux (presque 2,5 fois plus) que dans le parc privé, alors que c'est dans ce dernier segment de parc que le nombre d'actif est le plus important (60 %), bien que la population d'ensemble soit plus importante dans le parc social. Pour rappel, parmi les près de 3 400 actifs précaires estimés sur l'ensemble de la ville (25 % des 13 663 actifs de 1999), près de 2 252 logent dans le parc social et on a déduit que près de 965 sont dans le parc privé de logements⁶³.

Avec la dimension spatiale et démographique du parc de logements sociaux dans la ville, ce sont la précarité professionnelle des adultes des ménages et leur logement majoritaire dans ce parc qui le rendent déterminant dans le processus global de sous-moyennisation sociale de la commune. Le poids du parc social dans le parc total de logements (50 % de l'ensemble des logements, 60 % de la population), de par l'accueil de ménages à bas revenus ou à situations familiales ou sociales difficiles (monoparentalité, familles nombreuses, faibles qualifications des parents, situation d'immigration...), a induit une forte composante d'actifs précaires dans l'espace social local.

Cette étude révèle le déséquilibre socio-résidentiel interne à la commune urbaine, se superposant en partie à la différence entre ses deux types de parc, privé et social, de logements. Elle conforte le diagnostic de la fonction sociale de l'habitat, au sens d'accueil des plus pauvres, qui devient de moins en moins partielle mais de plus en plus exclusive, comme l'a rappelé Jean-Marc Stébé (2002) au début des années 2000, et qui doit devenir un critère référentiel prédominant dans l'action auprès des plus en difficulté.

La section suivante présente un aspect socialement et scientifiquement débattu qui a vu jour aux Ulis – le développement d'une nombreuse population issue de l'immigration – en ce qu'il

⁶³ Les 183 individus d'écart restant par rapport aux 3 400 actifs précaires estimés dans l'ensemble de la ville, devraient vraisemblablement se partager dans les mêmes proportions entre parc privé et parc social de logement, puisqu'il manquait des données de certains bailleurs, notamment un à qui la moitié des questionnaires d'enquête d'occupation sociale manquait (voir plus haut).

exprime une dimension de marginalisation en raison de la discrimination ethno-raciale qui se manifeste en France. Ce phénomène est analysé, tout comme celui de la violence et de la délinquance traité plus loin, du fait de la place importante qu'il occupe dans les questions sociales et les débats sur les plans local et national.

C- Une importante population issue de l'immigration

D'un point de vue général, dans certains nouveaux espaces urbains périphériques peu valorisés, comme dans une grande partie des immeubles des grands ensembles, des ménages d'origine immigrée ont été logés dans les mêmes résidences et quartiers, ce qui a entraîné la formation d'ensembles de grande taille de populations d'origine immigrée. Ce phénomène a prolongé dans le parc social périphérique des agglomérations celui de la concentration et de la visibilisation des minorités ethniques observé dans l'habitat privé ancien et dégradé des centres des grandes villes dans les années 1980 et 1990 (Blanc, Le Bars, 1993). Selon les recensements de la population de l'INSEE, la population étrangère des UliS représente 14,8 % de la population municipale totale en 1999 (ou encore 14,4 % des ménages) et 13 % en 2007. Pour ce qui est des immigrés selon leur définition officielle appliquée par la statistique publique (individus nés étrangers à l'étranger, venus résider en France plus de trois mois, pouvant être ou ayant été naturalisés), 21 % des UliSsiens sont nés à l'étranger en 1999, soit 5 405 personnes, et 20 % en 2007, soit 4 916 personnes.

Cependant, aux UliS, comme ailleurs, la visibilité des regroupements de migrants et de leurs descendants apparaît en décalage par rapport à ces données. Perçus comme intrigants pour certains, et sources de tensions sociales locales, comme les clivages sociaux selon les identités ethniques, la hausse de la délinquance chez les jeunes de certaines catégories de groupes ethniques, ou encore l'émergence du racisme et des références ethno-raciales dans les relations sociales, cette présence n'est pas sans effet sur la dégradation de l'image de la ville dans son environnement. Car une bonne partie des propriétés et des représentations de l'espace social local dépend de la situation et des conduites des différents groupes et ménages appartenant à sa population diverse. Comment alors mesurer et appréhender la formation communale d'une population d'origines immigrées multiples et de grande taille, qui dépasse les représentations qu'en fournisse la statistique officielle ? Ce choix d'analyse est lié d'une part, au signe de risque

de précarité et d'exclusion sociale que traduit et génère en même temps un tel phénomène de forte présence et d'autre part, à son effet potentiel connexe sur la marginalisation urbaine de la commune dans son environnement spatial.

1. De l'immigration à la population ethnique

Le logement dans les espaces périphériques, peu chers par rapport aux centres-villes embourgeoisés, ou plus disponibles par rapport aux vieux immeubles ou quartiers centraux déjà occupés, est une des modalités de l'intégration socio-spatiale de l'immigration (Barou, 2006). Les regroupements résidentiels à des fins identitaires et de protection sociale face à l'étrangeté de la société d'accueil est un phénomène bien connu. Il est cependant non exempt de « problèmes sociaux » multiples (tensions interethniques, délinquance, inadaptation dans l'habitat...) qui peuvent apparaître difficilement solubles et surmontables à des acteurs locaux au regard des moyens conceptuels et matériels de réflexion et d'action dont ils disposent (Soulet, 1996). Une des premières questions pour une ville qui n'avait pas dans son projet initial de vocation particulière d'accueil important des populations immigrées de la région parisienne est de savoir quelle est la taille de la population concernée par ces phénomènes ? Quel volume numérique occupe-t-elle dans l'espace local pour appréhender les phénomènes et les problèmes qui intéressent les acteurs locaux ?

Par exemple, au début de l'exercice de l'observatoire social, en 2001, cette question est apparue avec une certaine acuité auprès de nombreux responsables et techniciens municipaux qui se sont trouvés perplexes et peu avancés sur le thème abordé sur le seul plan conceptuel par une agence parapublique destinée à former sur ce champ les agents des collectivités locales et du public (ADRI : Agence pour le développement des relations interculturelles). Alors que l'intervenante centrait son propos sur les notions d'intégration et de relation interculturelle, de manière un peu abstraite selon eux, le sentiment majoritaire des participants était que les outils pour circonscrire et agir sur le phénomène au niveau local n'étaient pas fournis. La question de l'appréhension de la dimension quantitative et qualitative de ce phénomène n'était en rien abordée au cours de l'intervention spécialisée de cette agence. Cette situation de dénuement quasi moral étant accentuée par l'absence de données de l'INSEE en la matière, pour cause d'interdit officiel des statistiques sur les identités ethniques et culturelles. Ce qui converge souvent avec les valeurs

politiques parmi les décideurs et les responsables de politiques publiques, qui se représentent une intégration républicaine universelle fondée sur l'insertion individuelle et l'homogénéisation culturelle. La reconnaissance d'identités culturelles extranationales pouvant se confondre avec la promotion de communautés ethniques aux droits distinctifs de la communauté nationale constitue un objet de tabou ou de déni assumé.

Cependant, dans les années 1990, des chercheurs commencent à exprimer un autre point de vue. La démographe Michèle Tribalat (1998), a pu avancer que, dans la période actuelle, le développement démographique dû à une partie des descendants d'immigrés justifie de qualifier d'insuffisantes ou d'inadaptées les données sur la nationalité pour une analyse plus fine de l'immigration en France. En utilisant et en croisant des données de nationalité et de lieu de naissance des parents – que l'INSEE ne publie pas systématiquement sur des supports publics, mais qui peuvent s'obtenir pour des motifs de recherche ou sur demande particulière des institutions publiques⁶⁴ –, la démographe indique l'intérêt de déterminer la nature, la taille et l'évolution des catégories des populations issues de l'immigration, à différentes phases historiques, pour des études diverses. Par exemple, en France, selon elle, plus de 50 % des français vivent dans un département comprenant une commune de plus de 30 000 habitants où la concentration des jeunes d'origine étrangère représente plus de 30 % de la jeunesse locale, les Français d'ascendance perçoivent plus ou moins nettement cette réalité sociale. Ils ne comprennent pas les discours relativistes, statistiques et savants, masquant ou réduisant la réalité quantitative de la présence immigrée, avec sa concentration par endroit et ses effets de transformation des modes de vie et des identités locales.

Le plus souvent, les questions et débats d'acteurs ne portent pas sur les raisons des phénomènes de regroupements résidentiels ethniques dans l'espace urbain : le fait qu'ils offrent un espace de « sas », d'accompagnement, d'entraide utile aux parcours individuels de chaque membre, comme cela a été montré depuis les études de l'écologie sociale et urbaine de Chicago au début du XX^e (Alphéïs, 1993) est souvent intuitivement perçu, même si les formes prises ne sont pas toujours acceptées. Ce sont davantage les effets négatifs potentiels et parfois en cours de ces regroupements qui inquiètent, comme la propension à adopter des conduites déviantes et de trouble à l'ordre public, ou encore les difficultés d'adaptation ou de se conformer à la sociabilité urbaine dans la vie quotidienne, demandant autonomie et respect des normes d'occupation d'un

⁶⁴ La direction administrative de la mairie des Ullis, par exemple, possédait des graphiques de la répartition des Ullisiens selon le lieu de naissance des parents.

logement, de pratique de son environnement, d'éducation des enfants et de relations de voisinage (Barou, 2006).

Face à la rhétorique du « seuil de tolérance » de la taille de la population immigrée, brandit dans les débats publics selon une vision rigide et idéologique de l'influence du nombre d'immigrés sur leur intégration et leurs relations avec les autochtones, les recherches montrent que cette influence intervient lorsque les immigrés et leurs descendants sont concentrés spatialement et dans des zones pauvres et délabrées, où se manifestent les difficultés d'existence et les conduites délinquantes (Martuccelli, Wieviorka, 1990). Les attitudes de rejet apparaissent dans des conditions dégradées de vie économique et sociale et de cohabitation entre les groupes (Dubet, 1989 ; De Rudder, 2002). C'est pourquoi, puisque le risque de marginalisation et de tensions sociales, préjudiciable pour tous (immigrés et leurs descendants, voisinage, commune et société d'accueil) est tangible, et que c'est à ce niveau local que se construisent le mieux les politiques d'intégration (Lapeyronnie, 1992), il est intéressant d'évaluer la quantité de personnes concernées par les difficultés d'intégration ; ce volume populationnel révélant ainsi non seulement la faible valeur sociale relative de l'espace local mais aussi les risques de renforcement de sa marginalisation avec une population exposée aux risques de précarité et d'exclusion sociale, sur critères social et ethno-racial.

Aux Ulis, nous avons pu estimer qu'entre un tiers et 45 % de la population est « d'origine ethnique », ou encore potentiellement « ethnicisable », c'est-à-dire à qui l'attribution de caractères ethniques est possible, traits les rapprochant de l'étranger et que ne partagent pas la majorité des autochtones sur les plans physique, comportemental, culturel ou encore symbolique et moral (Simmel, 1994 ; Lepoutre, 1997, Elias, Scotson, 1997). Les personnes concernées constituent de ce fait une population discriminable sur les différents marchés économiques et sociaux. Comment a-t-on réalisé cette estimation ? À l'instar de l'analyse sur les actifs précaires de la ville, nous avons élargi la représentation de la population concernée par ce phénomène. En 1999 par exemple, il y a 1 021 français nés dans les DOM-TOM, soit 4 % de la population ; ce qui fait, avec les 21 % d'immigrés indiqués plus haut, 25 % d'Ulissiens nés à l'étranger et dans les DOM-TOM. Ce rapprochement n'est pas anodin si l'on s'intéresse aux rapports entre groupes sociaux et les perceptions mutuelles qu'ils peuvent entretenir.

En effet, les sociétés modernes sont de plus en plus multiethniques : des identités ethniques et culturelles se manifestent davantage dans les espaces urbains, à des fins de valorisation sociale

parfois (Germain, Blanc, 1998), surtout parmi les classes moyennes et supérieures (Martiniello, 1995), mais le plus souvent selon une logique de différenciation sociale à finalité excluante (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995), et selon un processus pas toujours conscient comme se réalise l'intégration (Sayad, 1994). L'industrialisation de l'économie, la construction des États-nations et la citoyenneté démocratique, aux effets d'atomisation intégratrice des communautés locales et issues de l'immigration, n'empêchent la constitution d'entités ethniques, hétéro-imputées ou auto-organisées (Martiniello, 1995). Sur le plan scientifique d'ailleurs, la notion d'ethnicité est d'abord apparue dans la sociologie nord-américaine et anglo-saxonne selon une acception se voulant en rupture avec les connotations raciales – ou plutôt racistes – potentielles de son usage dans le langage commun.

Il convient ainsi de se montrer prudent quant à la production et à l'usage de statistiques ethniques ou sur les apparences, afin de ne pas contribuer à attribuer de l'extérieur et à durcir des identités selon des catégorisations ethniques non adaptées, pouvant participer au risque d'institutionnaliser une organisation et une vision sociale à base ethnique et communautaire. Ce qui exigerait de passer à une gestion étatique de la co-existence pluriethnique contre le risque de développement de tensions pouvant dégénérer, à l'extrême, à des massacres intercommunautaires (Habsbown, 1993). Contre cet écueil, et celui de naturaliser des différences en fonction d'origines indépassables (Le Bras, 1998), une condition de la représentation ethnique est de proposer un contenu définitionnel reposant sur les perceptions sociales des apparences de l'origine ethnique ou de l'appartenance culturelle qui sont liées aux phénomènes identitaires qui se développent dans chaque pays. Car la différenciation culturelle de la population et des pratiques sociales est bien une réalité aux multiples facettes (cultures régionales, sociales ou culturelles, issues de l'immigration ancienne ou récente...) face à la majorité des membres des sociétés et de leur mode de vie.

En outre, l'ethnicité peut apparaître aussi dans un sens politique comme groupe d'intérêt sur la scène publique (notamment aux États-Unis). La mise en valeur de caractères ethniques dans les définitions socio-identitaires s'inscrit dans des rapports sociaux et des interactions sociales concrètes, révélateurs souvent d'une inégalité sociale structurelle au détriment du groupe « ethnicisé » ou « s'ethnicisant ». En France, l'ethnicité a pris de l'importance dans la vie sociale, politique et culturelle contemporaine (Martiniello, 1995) ; l'espace public devenant de plus en plus un espace socioculturel, en réaction aux discriminations ethno-raciales subies et avec

l'appui d'instances communautaires parfois (Semprini, 1997). Elle a parfois une signification sociale et politique, entre choix individuels et contraintes sociales déterminantes : division et stratification ethniques du marché du travail ; politiques étatiques sur des groupes cibles ; ou encore effet de la recherche sociale et sociologique.

Pour faciliter les politiques d'intégration, un volet de reconnaissance de la différence culturelle est parfois activé. La production de connaissances, suivant le modèle anglo-saxon, sur le sort des populations ethniques pour favoriser la reconnaissance de leurs droits sociaux multiples (emploi, éducation, logement...), c'est-à-dire pour favoriser leur égalité sociale, apparaît alors préférable à la mode française passée du silence qui prête le flanc aux représentations fantasmagoriques de la présence étrangère. Évoquer les représentations ethniques ou d'apparence au sein d'une population, c'est rendre compte des difficultés d'intégration des populations issues de l'immigration, auprès des populations autochtones, comme des élus et des professionnels du social (Sartre, 1985 ; Blanc, 1993 ; Bouzar, 2001 ; Tenoudji, 2001 ; Wieviorka, 2001). Il s'agit de susciter et d'alimenter le débat public et de sortir de la confidentialité de la recherche défendue par certains chercheurs (Simon, 1999 ; Tripier, 1999).

La visibilité rationnelle des regroupements immigrés, ou plutôt de leur représentation sociale en tant que population ethnique ou d'apparence étrangère, dans des espaces locaux est donc intéressante et souhaitable. Lepoutre (1997) a réalisé des quantifications ethniques en produisant lui-même les informations à partir de ses outils d'enquête : questionnaire d'interconnaissance, trombinoscope et listes de fichiers de publics d'institutions. Il établit un coefficient multiplicateur de 3 entre le taux d'étrangers (au sens juridique) dans le grand ensemble étudié (La Courneuve), et le taux d'« ethniques » (recouverts par les quatre grandes catégories de Français issus de l'immigration) : les taux passent effectivement de 28 % de la population du grand ensemble pour les étrangers, à 85 % « d'ethniques », dénombrés en examinant les fichiers scolaires des enfants du grand ensemble (692 inscrits au collège), et à 90 % environ estimés par le questionnaire d'interconnaissance, soumis à un adolescent d'origine immigrée, portant sur 945 habitants du grand ensemble (demande sur la nationalité, l'ethnicité – Arabe, Noir, Asiatique... – ou la culture d'origine des habitants).

Les populations potentiellement « ethnicisables » renvoient ainsi à des groupes sociaux exposés aux rapports d'exclusion selon les variables ethniques. Lepoutre (1997) énumère cinq grandes catégories de population qui sont exposées à une ethnicisation excluante. D'une part, les

étrangers, au sens juridico-administratif de la nationalité, puis d'autre part, quatre catégories de Français : les originaires des départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM) ; les rapatriés d'Afrique du Nord ; les étrangers naturalisés Français ; et les Français de parents immigrés de l'étranger. On aperçoit ainsi l'écart quantitatif important entre la seule population étrangère et cette population issue de l'immigration française (d'Outre-mer et d'Afrique du nord) et étrangère ayant acquis la nationalité française.

Ces grandes catégories sociales liées à des processus d'immigration sont intéressantes et recouvrent de multiples dénominations ethniques en raison de certains attributs visibles qui associent les populations à une origine lointaine. Ce qui les expose de fait à la possibilité de discrimination négative, selon la modalité la plus contraignante de l'ethnicité, celle de l'hétéro-imputation sociale qui leur échappe et qui les définit en partie. Elles peuvent être soumises à un processus symbolique d'ethnisation dans les rapports sociaux, dans les relations sociales locales ou même par l'État, en ayant des conséquences défavorables dans leur vie sociale. C'est pourquoi les analystes doivent pouvoir proposer des catégories d'analyse pertinentes pour un usage adapté aux politiques d'intégration.

Pour tenter une estimation de la taille de la population ethnique aux Ulis, la méthode suivie a été de réaliser empiriquement, par étape, une agrégation d'informations éparpillées dont disposent des structures locales d'animation, d'accompagnement et d'action sociale au service des habitants. Une tentative d'opérationnalisation a ainsi été réalisée auprès de divers acteurs sociaux concernant les pays, les espaces et/ou les cultures d'origine de leurs publics.

2. La « population ethnique » aux Ulis : une population précaire de l'immigration surtout dans l'habitat social

Quelle situation de regroupement de populations issues de l'immigration trouve-t-on aux Ulis et quelles en sont les représentations sociales ? Les données rassemblées indiquent qu'il est possible d'établir une hypothèse valable entre un tiers et 45 % de la population communale qui relève d'une appartenance ethnique. Il y aurait une prédominance de Noirs couvrant près de la moitié de cette catégorie de la population (eux-mêmes partagés entre Noir-africains pour 80 % et Ultra-marins, notamment Antillais, pour 20 % d'entre eux). Ensuite, les Maghrébins constituent le

deuxième groupe ethnique, avec entre un quart et un tiers de cet ensemble de populations issues de l'immigration. Par ailleurs aussi, comme sur le plan national, à côté de ces deux grandes catégories d'immigrés, il existe une très large diversité de petites catégories ethniques (une cinquantaine a été décomptée aux Ulis) qui se retrouve dans diverses structures sociales.

Des opérations d'estimation permettent d'avancer ces résultats, dont la confirmation finale pourrait se réaliser par le biais d'une « enquête d'ethnicité » dans chaque quartier de la ville, par le biais d'un questionnaire d'interconnaissance ou d'auto-déclaration. Cette description ethnique semble correspondre avec les flux migratoires aux Ulis : les Noirs-africains sont plus massivement arrivés dans les années 1980, alors que les flux de Maghrébins y sont plus anciens (avec d'autres catégories d'immigrés comme les Portugais notamment). Cette distinction se retrouve dans la répartition des publics selon les dispositifs sociaux sur la ville : on retrouve plus de Noirs-africains dans ceux révélant une plus grande fragilité sociale, comme les Femmes-relais pour les relations entre populations immigrées et institutions, ou encore l'AME, pour les immigrés « sans-papiers », comme nous le verrons plus loin.

Selon le même écart estimé par Lepoutre (1997) à La Courneuve, entre la population étrangère, juridiquement, et la population ethnique dans le grand ensemble, la population communale des Ulis comporterait, avec près de 15 % de population étrangère aux Ulis en 1999, près de 45 % de population ethnique, par transposition du coefficient de 3 traduisant cet écart. Mais cette transposition ne peut pas s'appliquer exactement de cette manière puisque l'analyse à La Courneuve porte sur le grand ensemble, alors qu'aux Ulis, on aborde le sujet pour l'ensemble de la ville, qui est certes formée par un grand ensemble fondateur, mais qui a été pensée avec une part importante de logements privés à destination des classes moyennes (près de 50 %). La proportion de population ethnique est donc nécessairement répartie de manière inégale dans l'espace résidentiel communal. Tout comme la répartition des actifs précaires, analysée *supra*, où il a été estimé que près de 70 % de la population active précaire résident dans le parc d'habitat social et près de 30 % dans le parc privé. Pour tester ces approximations, les structures de soutien scolaire de la ville, d'insertion et d'accompagnement socio-économique ont été enquêtées. La confrontation de leur connaissance des publics à cette estimation ne la contredit pas. Elle en apporte plutôt des mises en forme consonantes.

Les premières structures qui détiennent pour leur compte des données « ethniques » sont celles qui peuvent connaître, à condition de leur demander, le pays de naissance ou d'origine de leur

publics, c'est-à-dire les parents des enfants pour le soutien scolaire, ou encore les adultes cherchant des activités culturelles à réaliser ou auxquelles assister. Ces structures adaptent et préparent même souvent leurs offres en fonction des demandes et des caractéristiques culturelles d'origine des publics.

Par exemple, dans les commentaires accompagnant les informations fournies en 2003 à l'Observatoire social, le Club Léo Lagrange relève le paradoxe de penser accueillir « les enfants de tout horizon social, culturel et géographique [...] tout en recevant rarement les publics d'Afrique noire » dans leur action d'accompagnement scolaire. Ils sont pourtant nombreux, comme cela apparaît dans les effectifs des publics d'une autre structure d'accompagnement scolaire de la ville, l'Entraide scolaire municipale de la Maison pour Tous (MPT) de Courdimanche (nom d'une résidence privée située à côté de la plus petite des concentrations de logements sociaux de la ville, dans le secteur Est / Nord-est de celle-ci).

Le Club Léo Lagrange est lui situé plus au sud de la commune que cette structure, dans le centre-ville, près de la mairie. Cette localisation un peu plus éloignée des logements sociaux (secteurs Ouest et Nord-est), et surtout son fonctionnement indépendant par rapport à la mairie, et à ses différents services qui couvrent la ville, expliqueraient l'absence d'enfants noirs-africains chez eux qui ne sont pas conduits par les services institutionnels chez eux. La visibilité ethnique a permis de montrer, à la surprise de plusieurs acteurs locaux, qu'un certain type de population immigrée n'est pas pris en charge par cet organisme d'éducation populaire. L'hypothèse a été que les familles noir-africaines constituent aux Ulis une vague d'immigration récente ; et pour beaucoup, elles s'en remettent en premier lieu aux services municipaux pour leurs besoins d'aide et de soutien sociaux. Le Club Léo Lagrange recevrait des publics ayant déjà une certaine familiarité avec l'environnement local, du fait d'une présence plus ancienne dans la commune et en France. Quoiqu'il en soit, le tableau 16 *infra* présente les données de ces deux structures pour l'année scolaire 2002-2003.

D'autres structures de soutien scolaire existent, notamment celle de la Maison pour Tous (MPT) des Amonts, centre social situé dans le secteur Grand Ouest, la plus grande concentration de logements sociaux de la ville (3 123 logements ; soit près de 70 % des logements du parc social de la ville). Malheureusement, cette MPT ne s'est pas associée à cette investigation, ce qui n'a pas permis que la structure de soutien scolaire qui y agit puisse apporter des informations de ce caractère sur son public.

Tableau 16 - Effectifs des publics des deux structures de soutien scolaire de la ville des Ulis selon les catégories ethniques (année 2002-2003)

Catégories d'origine ethnique	Entraide scolaire municipale de la MPT de Courdimanche		Club Léo Lagrange		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Français métropolitains	5	8	21	41	26	23
<i>Autres origines ethniques</i>	56	92	30	59	86	77
. Noirs-africains	22	36	0	0	22	20
. Maghrébins	16	26	13	25,5	29	26
. Antillais*	8	13	8	15,5	16	14
. Portugais	4	6,5	8	15,5	12	10,5
. Pakistanaï	3	5	-	-	3	2,5
. Indiens	-	-	1	2	1	1
. Espagnol	1	1,75	-	-	1	1
. Italien	1	1,75	-	-	1	1
. Turque	1	1,75	-	-	1	1
Total élèves reçus	61	100	51	100	112	100

Sources : Maison pour Tous de Courdimanche, Les Ulis ; Club Léo Lagrange, Les Ulis ; Chebroux J-B (2003), Observatoire social de la Ville des Ulis. Données 2002, Mairie des Ulis.

* Le décompte des Antillais à l'entraide scolaire de la MPT de Courdimanche s'est effectué oralement, selon la responsable entretenue par téléphone en novembre 2003.

Pour rentrer dans le détail des informations fournies, en 2002, sur les 112 élèves fréquentant les deux premières structures de soutien scolaire, près de 80 % (77 %) sont d'origine non métropolitaine (tableau 16). Bien sûr, l'homogénéité ethnique des « Français métropolitains » n'est jamais évidente ; il se peut tout à fait que certains d'entre eux aient une ascendance d'origine étrangère au niveau des grands-parents. Ces éléments n'ont pas été vérifiés ni contrôlés pour un recensement ethnique homogène sur la ville, car ce qui importe justement à ce stade, c'est le processus social autonome de recensement des origines ethniques effectué par des structures d'action sociale elles-mêmes, en relevant le pays d'origine des parents issus de l'immigration.

On pourrait regretter un manque d'une certaine précision dans les catégorisations, notamment dans le cas de parents « mixtes ». Quoiqu'il en soit, ce processus manifeste la volonté de certaines structures de disposer de telles connaissances pour connaître les différents publics qu'elles servent. En comparant les deux structures, on constate que la place prépondérante occupée par les enfants noir-africains à la MPT de Courdimanche se trouve prise, au Club Léo Lagrange, par les enfants maghrébins, qui y deviennent majoritaires, avec les Antillais. Le Club Léo Lagrange a introduit cette distinction ethnique plus fine avec l'origine antillaise que l'on ne retrouve pas à l'Entraide scolaire de Courdimanche. C'est la responsable de cette dernière structure qui a indiqué que les enfants antillais sont comptés parmi la catégorie des Français (ce qui relève du domaine juridique plus que social) : ils étaient 8 l'année dernière, comme ils le sont cette année⁶⁵.

Une autre information sur la composition interne de la population ethnique aux Ulis peut apparaître par le biais des données de l'AME, fournies par le CCAS dans son bilan d'activités 2003⁶⁶. Le nombre de demandeurs de l'AME a augmenté de 37 %, de 91 en 2001 à 121 en 2002, après une hausse de 63 % entre 2000 et 2001 ; ce qui montre que les flux migratoires se poursuivent en partie. La structure ethnique des demandeurs en 2002 est la suivante : 54 % sont originaires d'Afrique noire ; 36 % le sont d'Afrique du nord et 10 % du Pakistan, du Chili, de Bulgarie et des Comores.

Cette structure de public est proche de celle de l'Entraide scolaire où prédominent les Noirs-africains pour près de 40 % des enfants non métropolitains (22 sur 56), puis les maghrébins pour plus d'un quart (16 sur 56 enfants, soit 28,5 %). Les autres origines ethniques (portugaise, pakistanaise, espagnole, turque...) viennent plus loin derrière avec des effectifs plus faibles. L'ordre des deux premières catégories de groupes ethniques est convergent entre les structures : Noir-africains d'abord, pour une part proche de la moitié des populations ethniques ; puis Maghrébins ensuite, pour un peu moins d'un tiers.

Par ailleurs, la lecture des deux bilans d'activités de 2003 des deux Maisons pour Tous de la Ville (la MPT de Courdimanche dans le secteur Est/ Nord-est de la ville ; et la MPT des Amonts dans le secteur Grand Ouest) fait apparaître une programmation et une fréquentation

⁶⁵ Entretien réalisé en novembre 2003.

⁶⁶ CCAS (2003), *Bilan d'activités 2002*, Mairie des Ulis, p. 19.

ethnoculturelles des animations et des services, un peu plus marquées en faveur des populations maghrébines. On retrouve ce caractère dans deux types d'activités : d'une part, les services et les activités non spécifiquement ethniques (écrivain public de Courdimanche, alphabétisation, sorties de visite des musées parisiens, atelier théâtre ou encore après-midi Santé) ; d'autre part, ce qui est plus attendu, les services et les activités plus ethniquement connotés comme les cours d'arabe, les soirées maghrébines, les ateliers de percussions maghrébines, les sorties hammam...

Est-ce à dire que les Noirs-africains et les Antillais (même s'il y a peu de visibilité chiffrée des Antillais concernant les fréquentations des centres), sont, avec les groupes ethniques beaucoup plus minoritaires, moins représentés en programmation et fréquentation dans ces structures ? Rien n'est moins sûr. Il semble plutôt, en écoutant les propos des responsables des MPT, et en examinant leurs activités, que les sensibilités ethniques s'expriment davantage à travers des activités exclusivement centrées sur elles-mêmes, au détriment des projets inter ou multiculturels, outils de mise en œuvre de l'intégration des acteurs locaux. Et ces manifestations « mono-ethniques » plébiscitées par les publics des structures d'animation urbaine intriguent les directions des MPT et les responsables administratifs et politiques de la mairie.

Cependant, n'est-ce pas là une réaction de courte vue de leur part ? Ces manifestations n'expriment-elles pas leur vigueur sur le champ du repli des mouvements associatifs antérieurs, ceux des classes moyennes et plus modestes des Français métropolitains qui étaient les premiers habitants de la ville, mais qui ont maintenant investi la sphère politique locale, ou alors quitté la commune, ou encore abandonné leurs actions au détriment d'une sociabilité dépassant l'étroit territoire communal ? Par exemple, la MPT des Amonts (secteur Grand Ouest, le plus grand site d'habitat social de la ville) a présenté pour l'année 2000 des statistiques de soirées thématiques (repas, danses, contes et/ou chansons) où le nombre de participants « ethniques » correspondants à la culture ethnique de la soirée thématique (maghrébine ou noir-africaine) est cinq fois plus importante que le nombre de participants de la soirée « chansons françaises » : il y a eu près de 120 et près de 130 participants pour les soirées « tunisienne » et « africaine », soit environ 250 participants en tout, contre près de 50 pour la soirée « française »⁶⁷. Si le directeur de cette MPT ne présente pas directement les publics des trois soirées comme des publics « ethniquement » homogènes, il précise néanmoins dans son rapport d'activités 2001 qu'« il est apparu que ces manifestations ont permis l'appropriation importante de tel ou tel public en fonction des origines

⁶⁷ Maison Pour Tous des Amonts (2001), *Rapport d'activité. Année 2000*, Mairie des Ulis.

ethniques » (p.14). Cette homogénéité ethnique lui semble suffisamment marquée pour laisser entendre qu'il souhaite la changer : « Une meilleure information, une intégration de ce type de soirée dans une programmation cohérente assureront certainement la mixité des publics... » (p.14).

En théorie, l'intégration des immigrés passe par des étapes de communalisation (de regroupement communautaire) aux effets identitaires réconfortants, souhaités par les individus concernés. Les responsables locaux le constatent et souhaitent pourtant éviter les tendances à la communautarisation exclusive des divers groupes ethniques. N'est-ce pas contradictoire ou juste un reflet inconscient de l'ambivalence du phénomène d'intégration ? À ces deux bilans d'activité des deux Maisons Pour Tous, s'est ajouté un entretien en début d'année avec la secrétaire d'accueil du Donjon, structure de gestion du secteur associatif de la ville, et l'élue de la Ville en charge de ce secteur. Leurs propos convergent avec les observations des MPT. L'essoufflement de la vie associative apparaît à travers une diminution du nombre et des activités des associations; le caractère ethnique, ou « mono-culturel », des activités se confirme avec les soirées thématiques, l'apprentissage de l'arabe, des groupes de femmes maghrébines en accompagnement social.

De l'autre côté, échoue la mise en place d'activités visant l'interculturel comme la Fête de la musique avec des artistes hétérogènes ou d'autres programmes présentant des références culturelles françaises et internationales en chansons et en peinture. Cependant, un facteur semble concurrencer cette tendance au centrisme socioculturel des populations issues de l'immigration : l'appartenance communale qui transcende les appartenances d'origine. Le succès des manifestations avec des artistes amateurs de la ville le démontre. Cela confirme les réflexions développées plus haut sur l'intérêt d'une analyse des questions sociales et d'intégration au niveau communal, plutôt qu'au seul niveau des quartiers infra-communaux.

Dès lors, les responsables locaux ne s'inquiètent-ils pas trop rapidement sur les risques communautaristes ? Le « centrisme socioculturel » apparent des populations immigrées ne s'oppose en réalité pas à la dynamique d'intégration dans la société d'ensemble, ce qu'une certaine indifférence de leur part aux autres cultures, françaises et immigrées, ne doit pas laisser penser. Leur conduite correspond à un stade antérieur de l'ouverture complète à la culture du pays d'accueil ; ils ne peuvent se comporter spontanément en « Français métropolitains »,

pouvant reconnaître et s'approprier rapidement les œuvres savantes ou populaires de ceux-ci, et en laissant derrière eux les références culturelles de leur vie dans leur pays d'origine.

Le stade actuel de leur intégration est plutôt, en lien avec la durée de présence en France, celui de la découverte de l'environnement géographique et physique du pays et du partage des conditions de vie matérielle et sociale, du mode de vie global et normal. Le succès des activités de vacances en station balnéaire et en montagne, ou encore celui des visites et des fréquentations de la capitale, l'atteste. Il exprime une préférence à la familiarisation progressive avec le cadre environnemental de la société d'accueil. Ainsi, l'attachement à leurs activités identitaires révèle leur besoin de maintenir et d'entretenir leur culture d'origine.

Par ailleurs, l'intégration est un processus non dénué de tensions pouvant éclater en conflits avec l'environnement des populations immigrées. Dans ce sens, la Ville a rapporté des comportements agressifs de la part de certains membres de groupes antillais et noir-africains. Le service des associations a subi, de manière marginale mais marquée, l'agressivité de trois associations au début de l'année 2001. Ces associations auraient émis pour leur activité particulière des menaces et des violences verbales à l'occasion de demandes de locaux pour se regrouper, indépendamment des règles habituelles d'attribution des salles municipales.

D'autre part, certains groupes de jeunes, issus de l'immigration pour l'essentiel, « rappers » ou non, auraient aussi manifesté des comportements agressifs envers les institutions locales afin d'utiliser, sans considération des règles institutionnelles, les moyens matériels de la mairie. Assurément, ces constats rapportés par un agent d'accueil, son chef du service associatif, et une élue du secteur, montrent le type de tensions provenant de la gestion de locaux utiles aux besoins légitimes de regroupement communautaire et d'activités culturelles de certains immigrants et de leurs descendants.

Au passage, recenser exhaustivement les différentes identités ethniques qui coexistent sur un territoire nécessiterait une enquête auprès des différents acteurs d'intégration et d'animation sur la ville. Car aucun d'entre eux ne semble connaître l'ensemble de celles-ci. En effet, de multiples catégories ethniques apparaissent dans divers publics. Elles sont issues des diverses zones de la planète, ce qui accentue le caractère cosmopolite de la ville : Vietnamiens, Laosiens, Cambodgiens, Coréens, Chinois, Taïwanais, Japonais pour les Asiatiques ; Allemands et Écossais pour les ouest-européens ; Ukrainiens et Bulgares pour les Européens de l'Est ; Turques

et Syriens pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient ; Indiens pour le sud de l'Asie ; Brésiliens et Chiliens pour l'Amérique du sud.

De ces diverses informations sur les populations ethniques, comment a-t-on estimé un volume global approximatif dans l'ensemble de la population communale ? Les populations ethniques qui fréquentent les soirées festives des MPT sont près de cinq fois plus nombreuses que les Français métropolitains (250 contre 50). Les enfants qui suivent le soutien scolaire de deux structures importantes de la ville (MPT Courdimanche et Club Léo Lagrange) sont à 23 % des Français métropolitains (26 sur 112) ; soit près de 80 % sont d'origine immigrée, c'est-à-dire près de quatre fois plus que les Français métropolitains. L'estimation approximative de la population ethnique globale a pu s'établir par transposition de ces proportions relevées, que l'on retrouve ailleurs dans d'autres structures d'accueil de populations locales, comme celles de l'insertion et de l'emploi.

En effet, les structures d'insertion sociale et professionnelle (le Plan local d'insertion par l'économie, PLIE ; le Réseau local d'appui aux bénéficiaires du RMI du Conseil général ; l'Agence locale pour l'emploi, ALE) décrivent nécessairement leurs publics très sommairement, en fonction de la nationalité et de l'appartenance à l'espace européen : Français, nationalité CEE⁶⁸ ou Hors CEE. Cependant, ces structures peuvent commenter des approximations de données ethniques, en estimant parmi les Français, la part de ceux qui sont d'origine étrangère ou immigrée (évaluation par connaissance du caractère ethnique du public).

Le dispositif PLIE des Ulis, pour commencer, comptait 640 bénéficiaires d'action d'insertion. 190, soit près de 30 % était étrangers hors CEE. Pour l'estimation de la part de catégorie ethnique qui pouvait en faire partie, l'application du coefficient multiplicateur « ethnique » de 2,5 produit un taux de près 75 % de bénéficiaires de ces actions. Ce coefficient a été fixé à cette valeur (2,5), un peu au-dessous de la valeur de l'estimation de Didier Lepoutre (1997) à la Courneuve : il s'agissait d'obtenir auprès des responsables de structures d'insertion une appréciation spontanée de ces estimations, en évitant des valeurs extrêmes qu'ils ne constateraient pas dans leur activité.

⁶⁸ CEE : Communauté économique européenne. Ce sigle provient d'une dénomination d'une ancienne composante de l'Union européenne, remplacée par la Communauté européenne, la CE, en 1993.

Le directeur du PLIE n'a pas pu par exemple contredire ce taux approximatif, sans pour autant pouvoir être précis à ce sujet. Il déclara lors d'un entretien téléphonique : « Nous disposons simplement de 3 catégories (de nationalité) : France, CEE, Autres. (...) Cependant, les personnes de nationalité française sont pour une certaine part issues de l'immigration, sans qu'on puisse l'évaluer plus précisément ». En effet, le PLIE n'est pas doté d'outils permettant de mesurer ce type d'indice.

Ensuite, le Réseau local d'appui (RLA) du Conseil général de l'Essonne concernant la politique auprès des bénéficiaires du RMI. Ils étaient en 2000 près de 33 % (32,9 %) sur les 401 d'entre eux, à être de nationalité autre que française et de la communauté européenne. L'application du coefficient « ethnique » de 2,5 apporte un taux de 82 %, soit près de 4/5^{ème} des bénéficiaires du RMI qui seraient d'origine ethnique. Le RLA en relation avec l'observatoire social n'a pas contesté cette évaluation approximative sur la base de sa connaissance du public.

L'opération a été la même pour les chômeurs de longue durée enregistrés par l'ALE et pris en charge par le PLIE : 104 étrangers hors CEE sur 283 en 2000, soit une part de 36,7 %, permettent d'estimer une part de 92 % à peu près parmi eux de personnes d'origine immigrée, de l'étranger ou d'outre-mer (en multipliant 36,7 x 2,5).

Globalement, en appliquant aux trois types de publics d'actifs précaires ce coefficient de 2,5, les « actifs ethniques » sont estimés à environ 80 % des actifs précaires de la ville. Dans la partie précédente sur l'évaluation des actifs précaires de la ville, leur part était de 25 % à peu près. Par déduction, il est alors possible d'établir que près de 80 % des 25 % d'actifs précaires sont d'origine immigrée. Ce qui représenterait une population active ethnique de près de 20 %. Pour la population globale, actifs et non actifs compris, le recensement de l'ensemble de la population en 1999 indique que 14,8 % des Ulissiens sont étrangers et que 25 % sont nés soit à l'étranger (21 %), soit dans les DOM-TOM (4 %).

Si l'on applique au taux d'étrangers le coefficient de 3 ressortant de l'enquête de Didier Lepoutre (1997), cela donnerait près 45 % de population ethnique parmi l'ensemble de la population totale. Cette valeur approximative peut être légèrement excessive, puisque le parc total de logements de la commune n'est pas uniquement composé de logements sociaux où résident (50 %) où résident les plus précaires (la population totale des logements sociaux ne représente d'ailleurs que 60 % de la population communale). Cependant, les 25 % de personnes nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM ne couvrent certainement pas tous les cas de liens avec une origine ethnique

apparente : il faut aussi prendre en compte ceux nés en France d'un ou de deux parents nés à l'étranger. Ainsi, sans pouvoir réaliser plus en avant des investigations à ce sujet, l'hypothèse de résultat la plus valable se tiendrait entre un tiers et 45 % de la population communale qui serait d'origine ethnique, et peut-être près de 40 %.

Ce résultat hypothétique souffre d'une vérification empirique plus avancée. Toutefois, il apporte, par les différentes données utilisées, une connaissance suffisante qui confirme l'idée de l'effet d'ethnisation de l'espace local produit par la relégation des plus pauvres d'origine immigrée dans l'habitat social de la ville. Au sujet de la dégradation des rapports entre autochtones et immigrés, nous avons vu que les conditions d'habitat et d'existence sont déterminantes dans les relations de voisinage. Parmi ces conditions, il y a le niveau de vie des immigrés regroupés qui, s'il est pauvre, risque d'influer sur la gestion de leur habitat qui constitue une partie de l'environnement de la ville. Ce point est à l'origine des tensions interethniques et de la dépréciation de la qualité de l'espace concerné (Wieviorka, Martucelli, 1990).

Parmi les comportements qui influent sur les rapports de voisinage et les représentations sociales, se trouvent les pratiques polygamiques qui concernent quelques familles immigrées : une quinzaine aux Ullis au début des années 2000, selon le service Politique de la ville de la mairie. Cette situation familiale pèse en plus sur les conditions de vie des familles avec leurs enfants, ce qui ne favorise pas leur intégration (Fainzang, Journet, 1989). Dans son fonctionnement, la polygamie est couramment une double (dans trois quarts des cas), voire une triple (pour le quart restant) monogamie (quelques rares cas concernent 3 épouses ou plus) car la vie quotidienne est cloisonnée entre les couples formés par le mari et chacune des coépouses pour couper tout moyen pour une femme de s'immiscer dans les affaires des autres couples. Les hommes cumulent donc deux ou trois relations de couples alors que les femmes vivent des monogamies séquentielles en se partageant un mari dans le temps et en considérant leur relation conjugale comme à part.

Le droit a rappelé l'interdiction de cette pratique en France, notamment pour les ressortissants étrangers en 1993, avec obligation de démembrement (progressif) pour les personnes concernées (Bourdellois, 1993). En dehors des contradictions avec les principes juridiques généraux concernant les droits et libertés individuelles, notamment des femmes, des aspects sociaux et culturels justifient cette interdiction. D'abord, les coépouses concernées vivent une tension forte dans l'espace domestique et les relations entre elles, et avec leur mari : difficulté d'appropriation

de l'espace intérieur ; promiscuité et aussi isolement ; et dépendance financière à leur mari, ce qui exacerbe leurs rapports de concurrence.

Beaucoup de femmes concernées ont dénoncé leur situation qui leur est faite : imposition d'une seconde épouse, empêchement de l'accès libre à l'information sur le contrôle des naissances ou aux moyens contraceptifs... Elles se retrouvent dans un système qui ne favorise ni leur participation à la société extérieure ni leur autonomie. En outre, ce mode de vie favorise la natalité au sein de la famille, mais aussi engendre souvent une dégradation des relations entre enfants et conjointes. Les enfants, nombreux, sont trop souvent livrés à eux-mêmes, car peu suivis par le seul mari, et ont des difficultés à suivre une scolarité normale du fait du surpeuplement des logements et du manque de suivi scolaire par les parents, ignorant ou méconnaissant les valeurs, les normes et les codes du système éducatif familial.

Dans le domaine du logement, les ménages polygames se heurtent à des problèmes graves, liés essentiellement à l'insuffisance de logements sociaux assez grands pour répondre à la taille hors norme des familles. Les problèmes de la sur-occupation des logements se cumulent avec d'autres problèmes sociaux, ce qui les renforce : promiscuité peu favorable à l'épanouissement des enfants, notamment scolaire et aussi psychologique ; dégradation générale et rapide des équipements et des éléments de confort à cause d'une utilisation trop intensive ; problèmes de voisinage suscités par l'utilisation tout aussi intensive des parties communes de logements collectifs. En conséquence, face à la forte réticence de nombreux bailleurs, un grand nombre de ces familles est compartimenté dans la fraction la plus dégradée du parc, ce qui accentue leurs risques d'exposition à l'insalubrité pour leurs membres.

De plus, dans le contexte légal d'interdiction de la polygamie depuis 1993⁶⁹, il n'est pas rare que soient substitués les papiers d'une épouse à l'autre : ce qui peut conduire à des difficultés de prise en charge médicale et donc à des problèmes de santé et d'identité. Enfin, il convient de rappeler que les interdictions de la polygamie et l'obligation de sa sortie pour les familles polygames, accompagnée de mesures sociales d'accompagnement, d'aide et de soutien à ce processus, apportent un appui certainement salutaire à un processus qui se serait produit sans l'aide publique dans des conditions beaucoup plus douloureuses pour les intéressés et leur environnement.

⁶⁹ Loi du 24 août 1993 qui modifie l'ordonnance du 2 novembre 1945 concernant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, en interdisant la délivrance d'un titre de résident à un ressortissant étranger vivant en situation de polygamie.

En outre, plusieurs caractéristiques sociales et culturelles de notre société actuelle fragilisent les conditions de maintien de la polygamie dans celle-ci. D'abord, le contexte social et sanitaire en écarte la justification sexuelle de ses partisans : la frustration masculine et l'empêchement de reproduction pendant le début de maternité, du fait des croyances en l'impossibilité de relations sexuelles chez les femmes pendant l'allaitement. Aussi, la polygamie ne bénéficie pas d'un contexte culturel favorable concernant les unions : l'écart d'âge au premier mariage (femmes très jeunes, hommes assez voire très âgés) et le remariage systématique des veuves et divorcées ne sont pas les modèles dominants en ce domaine.

En outre, les possibilités multiples de divergence et d'autonomisation des femmes concernées dans les espaces urbains modernes impliquent des potentialités de changement de comportement pour elles. Par ailleurs, la pratique polygamique comporte de sérieuses limitations financières et matérielles pour les hommes qui la souhaitent, car, dans les pays d'origine, déjà, elle symbolise la réussite sociale et la détention d'un capital économique pour l'entretenir. Touchés par la précarité professionnelle et la paupérisation, le maintien traditionnel de la pratique polygamique engendre pour les hommes un risque d'accroissement des difficultés financières.

À ce sujet, en France, la sécurité sociale n'avait pas, pour des raisons budgétaires, accepté la prise en charge de la maladie et de la maternité pour les coépouses, bien qu'en 1978, une circulaire autorisait une deuxième femme, vivant maritalement avec un homme marié, d'être ayant droit de celui-ci. Pour les pensions de veuvage, elles étaient fractionnées entre coépouses. Enfin, dernier point qui aurait plaidé en faveur d'une lente disparition probable de cette pratique sans loi d'interdiction et décret d'application de démembrement des familles polygamiques : l'absence de lobbying des institutions musulmanes françaises pour cette pratique.

En conclusion sur cette section concernant la population ethnique aux Uli, sa quantification empirique a pu montrer le lien entre les personnes d'origine étrangère et leur fragilité socio-économique. Une large partie de la population précaire est d'origine immigrée et, *vice et versa*, une large partie des populations issues de l'immigration est précaire. Ce qui rejoint le constat démontré des discriminations ethniques sur le marché du travail (Baudemont, 2002), indépendamment même des qualifications des personnes, surtout en période de raréfaction du travail. Cela ne veut évidemment pas dire que les actifs ethniques sont tous des précaires.

Certains peuvent avoir une activité stable et régulière, et relever des catégories moyennes voire supérieures de la population communale.

Quel sens alors attribuer à l'accroissement dans certaines villes de populations modestes issues de l'immigration récente, et exposées au risque des tensions racistes et de la discrimination ethnique négative ? Ne rendent-elles pas manifestes la paupérisation d'une partie plus ou moins grande de certains de leurs espaces socio-résidentiels, ainsi qu'un processus de relégation sociale en cours dans ceux-ci ? La présence d'une population ethnique assez importante dans la commune est bien le résultat d'une ségrégation socio-spatiale dans les segments d'habitat social de la ville, des actifs précaires issus en grande partie de l'immigration récente, ultra-marine ou étrangère.

Ainsi, puisque l'on connaît les effets potentiels de la dégradation des relations de voisinage, liée à la paupérisation d'un groupe d'habitants d'origine immigrée, on peut estimer que ce phénomène de formation d'un ensemble populationnel ethnique important dans la commune (entre un tiers et 45 % des habitants), traduit non seulement la paupérisation sociale dans l'espace résidentiel et communal, mais contribue aussi au phénomène de déclassement ou même de déclin social de la ville, avec des effets probables de tensions interethniques qui s'y manifestent. Les phénomènes de violence et de délinquance des membres des ménages pauvres dans la ville, et notamment des jeunes, constituent une confirmation de cette situation.

La section suivante constitue le dernier axe d'analyse de l'espace social de la commune des Ulis : les questions d'incivilités, de délinquance et de violence voire de criminalité de la part des jeunes hommes en grande partie. Ce phénomène est lié au regroupement spatial de nombreuses familles socialement fragiles aux enfants en difficultés éducatives et d'insertion, entraînant, la formation de bandes de jeunes en « galère » (Dubet, Lapeyronnie, 1992), s'influençant dans l'espace de leur habitat immédiat, au pied des tours et des barres, dans la déviance et la délinquance. Ce point est tout autant symptomatique du déclassement social de la commune que les phénomènes de sous-moyennisation de la structure sociale, de peuplement devenant majoritaire de son parc d'habitat social par des ménages précaires, d'étendue de la précarité professionnelle, de paupérisation d'une partie de sa population et d'importance de la population ethnique étudiés plus haut.

D- Insécurité élevée de voisinage et dans l'espace public : violence, prédation et drogue

En ce début des années 2000, pendant quatre années d'observation des chiffres et des connaissances des acteurs locaux dans ce domaine, les principaux constats ont été les suivants : à partir d'un niveau élevé à la fin des années 1990, il y a eu une baisse statistique des violences et des atteintes les plus graves (coups et blessures volontaire, homicides...), mais une hausse tant des vols divers, au profit desquels la violence s'est reportée en partie (les vols avec violence), que des atteintes à la paix publique génératrices du sentiment d'insécurité (les incivilités multiples, parfois violentes, et les usages et trafics de hasch dans beaucoup d'espaces de la ville). En grande partie, des jeunes sont impliqués, formant une grande partie des mis en cause policiers, ainsi que des auteurs de troubles et de désordres plus ou moins violents dans les espaces publics et collectifs de la ville.

Plusieurs données ont été rassemblées et croisées : celles des appareils officiels de sécurité de l'État (« État 4001 » de la direction départementale de la sécurité publique et données d'appels à « Police secours-17 »), avec des informations issues de sources et d'acteurs locaux ayant une connaissance, par leur activité, des tensions et des problèmes de délinquance et de sécurité dans la ville : la société de transport en commun Les Cars d'Orsay ; certains établissements scolaires ; un mouvement citoyen-associatif local (à travers son journal associatif Le Phare) ; les cellules de tranquillité publique de la Mission de coordination de prévention de la délinquance de la mairie ; la société de maintenance de l'éclairage public ; un bailleur social ; des responsables de services municipaux ; ainsi que deux organismes d'études ayant produit un diagnostic social et une enquête.

1. La violence et les prédatons constatées par la police et d'autres acteurs locaux

Entre 1996 et 1998, en moyenne, sur les trois années, le niveau de délinquance de voie publique aux Ulis est le troisième plus élevé des villes de l'Essonne, selon l'étude *Villes-Avenir* du Conseil général de 1999, basée sur les statistiques policières du département⁷⁰ : 66,39 faits répertoriés pour 1 000 habitants, derrière Corbeil-Essonnes (77,68) et Évry (76,10). Depuis cette date, l'observatoire social n'a pu constater qu'une hausse continue de la délinquance et de l'insécurité

⁷⁰ Conseil général de l'Essonne (1999), *Étude Villes-Avenir*, Mairie des Ulis.

sur la ville : par rapport à 1998, le nombre de faits criminels constatés en 2002 par la police nationale (données de l'« État 4001 » de la direction départementale de la sécurité publique) a augmenté de 9 % (2 233 faits en 2002, contre 2 052 en 1998).

En 2001, un pic de 2 355 faits est même apparu, soit une hausse de près de 20 % par rapport à l'année précédente (1 982 faits en 2000), apportant un caractère net à cette tendance croissante de la criminalité locale (suivie d'une légère baisse, de 5 %, de 2001 à 2002). On peut y voir une corrélation avec la hausse continue de la précarité des jeunes adultes ulissiens durant les années 1990, décennie qui a particulièrement touchée les jeunes en matière d'emploi (Lagrange, 2001).

Les manifestations de délinquance et de violence concernent en fait une majeure partie des équipements et des espaces publics et privés de l'ensemble de la ville. Les prédations de biens privés importantes (voiture, biens dans les logements), les trafics de drogues, ou les actes de violence se manifestent variablement en divers lieux de la ville, mais en couvrant globalement celle-ci complètement. Depuis 1998, on constate que (cf. tableau 17 *infra*), après une relative stagnation des faits constatés de 1998 à 2000 (de 2 052 à 1 982 faits), il y a une nette hausse de 2000 à 2001 (2 355, soit + 19 %), avec une légère baisse de 2001 à 2002 (2 233, soit – 5 %). L'impression est que la situation sécuritaire de la ville, déjà mauvaise, s'est donc aggravée globalement d'un palier au tournant des années 2000.

Dans le détail, le tableau 17 ci-dessous, utilisant les données de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), permet de saisir les évolutions des faits de délinquance et de criminalité constatés entre 1998 et 2002, distingués par type d'atteintes (aux biens, aux personnes et à la paix publique). Les trois catégories d'atteintes augmentent assez nettement, avec une très forte hausse, de près du double pour les atteintes aux personnes (de 131 à 259 faits ; + 98 %). La hausse des atteintes aux biens, les plus nombreuses, est de près de 11 % (de 1 250 à 1 384 faits), et celle des atteints à la paix publique est un peu plus importante : de près de 15 %, en passant de 498 à 572 faits. L'augmentation totale de ces trois catégories d'atteintes est de près de 18 % (alors que celle de tous les faits de la DDSP, *i.e.* comprenant d'autres faits hors de ces atteintes, est moitié moins importante, soit de près de 9 %).

Les évolutions annuelles des faits d'insécurité ne sont pas linéaires, ce qui relativise la critique de pur artefact sans intérêt des chiffres policiers de la délinquance. Par exemple, de 2000 à 2001, il est constaté une élévation de 33,5 % des atteintes aux personnes (de 218 à 291 faits), ce qui est spectaculaire si l'on tient compte que les agressions ont un impact direct sur le sentiment

d'insécurité des personnes. Elles alimentent les peurs directes pour l'intégrité physique des personnes, peurs qui constituent une des deux composantes du sentiment d'insécurité ; la seconde étant l'ensemble des préoccupations sociales pour le crime et l'évolution de la société et de sa cohésion, qui dépend davantage du profil des individus, de leur âge, de leur condition socio-économique et de leur insertion sociale que de leur exposition réelle au risque d'agression (Roché, 1993).

Tableau 17 - **Nombre de faits de délinquance et de criminalité aux Ulis selon les catégories d'atteintes** (de 1998 à 2002)

Atteintes	1998 %		1999 %		2000 %		2001 %		2002 * %		Evolution 1998- 2002
Aux personnes	131	7	199	10,5	218	12,5	291	14	259	12	+ 97,8 %
Aux biens	1 250	66,5	1 299	69	1 152	65	1 280	61,5	1 384	62	+ 10,8 %
A la paix publique	498	26,5	391	20,5	396	22,5	515	25	572	26	+ 14,8 %
Total	1 879	100	1 889	100	1 766	100	2 086	100	2 215	100	+ 17,8 %
Ensemble des faits DDSP **	2052		2 043		1 982		2 355		2 233		+ 8,8 %

* Les poids relatifs des catégories d'atteintes sont modifiés en 2002 par l'intégration de nouvelles rubriques dans celles-ci : les dégradations et incendies de biens privés et les délits à la police des étrangers pour la paix publique, et les violences contre enfant et famille pour les personnes (voir détail page suivante).

** Cet ensemble de faits comprend d'autres faits non inclus dans les trois grandes catégories d'atteintes

D'autre part, cette même année 2001, aux Ulis, les atteintes à la paix publique montent selon un ordre de grandeur similaire : 30 % (de 396 à 515). Alors que les atteintes aux biens n'augmentent que de 11 %. Ces évolutions ont une incidence sur la structure des parts relatives de chacune des trois catégories d'atteintes : malgré un retrait de 11 % du nombre de faits de 2001 à 2002, la part relative des atteintes aux personnes parmi les autres atteintes a presque doublé en quatre ans (+ 97,8 %) : elle a même d'abord doublé en trois ans, puis a légèrement diminué l'année suivante (12 % en 2002). Cette hausse s'est essentiellement faite au détriment des atteintes aux biens, dont la part est passée de 66,5 % à 62 % ; les atteintes à la paix publique ayant conservé leur niveau de 26 %.

Tableau 18 – Nombre de faits de délinquance et de criminalité aux Ulis par catégories d’atteintes et par rubriques (de 1998 à 2002)

Catgories d’atteintes	1998	1999	2000	2001	2002
Aux personnes					
Homicides	2	3	0	1	3
Coups et blessures volontaires	44	77	81	104	62
Menaces	4	13	20	13	34
Extorsions (racket)	9	13	8	7	
Vols avec violence	31	50	55	102	114
Mœurs (agressions, atteintes)	3	9	13	9	18
Mœurs (viols)	2	3	0	5	2
Violences conjugales	36	31	41	50	17
Infractions contre la famille et l’enfant					9
Aux biens					
Cambriolages	121	85	143	156	146
Vols divers	295	253	255	317	410
Recels	10	22	9	22	
Vols V. A.	217	245	157	216	155
Vols de 2 roues	50	40	34	27	25
Vols roulotte et accessoires	557	611	464	447	414
Escroquerie et abus de confiance	31	43	95	95	234
À la paix publique					
Trafic	1	1	1	4	0
Usage et revente	13	44	44	67	74
Dégradations de biens publics	22	25	24	26	20
Incendies biens publics	5	1	1	6	2
Outrages	18	14	27	41	44
Rebellions	21	12	21	31	-
Dégradations volontaires V. A.	408	294	274	336	280
Chiens soumis à réglementation	-	-	4	4	-
Destructions –dégradations de biens					132

privés autres que V. A.					
Incendies de biens privés					11
Délits à la police des étrangers					9

Le tableau 18 *supra* détaille ces catégories d'atteintes par rubriques. Par exemple, pour les atteintes aux personnes, l'impression est que la violence physique, croissante entre 2000 et 2001, s'est réduite d'intensité, après une forte hausse : c'est le cas pour les « coups et blessures volontaires » (1999-2000 : +5,2 % ; 2000-2001 : +28,5 % ; 2001-02 : -40 %), ainsi que les « viols » (1999-2000 : de 3 à 0 ; 2000-2001 : de 0 à 5 ; 2001-2002 : 5 à 2). L'importante baisse des « violences conjugales » de 2001 à 2002 (de 50 à 17 faits, soit - 66 %) confirme cette tendance.

En revanche, les violences verbales ou gestuelles continuent globalement d'augmenter assez fortement, comme les « menaces » et « extorsions » (de 20 en tout en 2001, à 34, en 2002, soit + 70 %), ainsi que les atteintes aux « mœurs » autres que viols (de 9 à 18, +100 %). De même, une hausse notable des déjà nombreux « vols avec violence » (de 102 à 114 faits, soit + 12 %) confirme que la violence reste un moyen de plus en plus utilisé pour voler. En outre, l'impression de violence est aussi alimentée par les rubriques des « rebellions » et des « outrages » dans les atteintes à la paix publique, empêchant de conclure à une baisse de la violence aux Ulys à cette période. Cette violence contre les dépositaires et les représentants de l'ordre public est en partie liée à ceux-ci selon un mode de relation particulier (Mucchielli, 2007). Ces deux rubriques ont d'ailleurs fortement augmenté de 1998 à 2001 : plus du double pour les « outrages » (+ 127 %) et de moins de la moitié pour les « rebellions » (+ 47,6 %). De 2001 à 2002, alors que les « outrages » augmentent légèrement (de 41 à 44 faits), le nombre de « rebellions » n'est pas renseigné.

Ces évolutions des violences physiques et verbales de 1998 à 2002 se trouvent confirmées par des observations d'autres acteurs locaux. Par exemple, le tableau 19 suivant montre que conducteurs et contrôleurs des bus de la société des Cars d'Orsay – principale société du réseau local de bus à l'époque – ont été fortement touchés par les agressions physiques en 1999 et 2000, avec 13 et 11 rapports d'incidents chaque année ; ce qui correspond à la remontée après 1998 des faits de violence des statistiques policières (coups et blessures volontaires, vols avec violence et les atteintes aux mœurs). Dans les transports en commun par car d'ailleurs, la violence physique

à l'encontre des personnels a bien baissé en 2001 (3 incidents signalés) et légèrement remontée en 2002 (6 faits rapportés), ce qui montre que la tension n'a pas connu de baisse durable.

Tableau 19 - **Agressions et dégradations touchant les bus des Cars d'Orsay aux Ulis** (de 1998 à 2002)

Agressions dégradations –	1998	1999	2000	2001	2002
Contre le personnel					
. Verbales	-	6	3	7	8
. Physiques	4	13	11	3	6
Entre voyageurs					
. Verbales	NC	-	0	NC	-
. Physiques	NC	-	5		
. Vols - rackets	NC	4	-		
Ensemble des occupants du car					
. Lacrymogène	2	1	7	1	1
. Bris de glace	12	13	12	5	10
. Jet de projectiles	-	-	2	6	11
. Pitt Bull	-	-	3	-	
TOTAL	4	37	38	22	25

Source : Service Interurbain des Cars d'Orsay

Les violences verbales contre le personnel se sont d'ailleurs maintenues et ont même augmenté : 6 et 3 faits signalés en 1999 et 2000, contre 7 et 8 faits en 2001 et 2002. D'autres chiffres de violence ont été plus élevés encore, pendant ces deux années 2000 et 2001, entre voyageurs (4 vols-rackets en 1999, 5 violences physiques en 2000) et surtout à travers des actes « aveugles », visant les bus globalement et leur « cargaison » : 13 bris de glace et une utilisation de lacrymogène en 1999 (au même niveau d'ailleurs que 1998), et le même niveau en 2000 pour les bris de glace (12 incidents rapportés à ce sujet), avec une forte hausse de la lacrymogène (7),

accompagnés de l'apparition des caillassages de bus, avec 2 « jets de projectiles », qui ont augmenté en 2001 (6) ; ces derniers ont atteint un niveau très élevé en 2002, avec 11 faits rapportés.

Une première prudence de lecture du tableau est de savoir si les faits d'insécurité ci-dessus présentés par la société Les Cars d'Orsay sont bien imputables aux Ulissiens, puisque les bus suivent des lignes interurbaines, de Massy-Palaiseau aux Ulis, en passant par Orsay et Gif-sur-Yvette par exemple. Il se pourrait que des auteurs d'insécurité d'une commune traversée par cette ligne viennent créer des troubles aux Ulis. Cependant, pour le responsable de la fourniture des données de 2002, entretenu en 2003, les fraudes et les problèmes rencontrés par sa société de transport se concentrent bien aux Ulis ou sont le fait d'Ulissiens, sans aucun doute.

Il indique que même si les agressions contre le personnel (15 en 2002 contre 13 en 2001, avec un pic de 19 en 1999) et contre les bus en général et les voyageurs en particulier (22 en 2002 contre 12 en 2001, et un pic de 29 en 2000), n'ont pas toujours été « perpétrées sur la commune, elles concernaient malgré tout des Ulissiens ». Par ailleurs, une confirmation de la tendance à outrage des autorités est manifeste : des « actes de rebellions sont en hausse lors des contrôles de titres de transports, obligeant les conducteurs à effectuer des détournements de lignes vers le commissariat des Ulis afin de procéder à des vérifications d'identité ou faire face à des outrages ou des violences ».

Entre 1998 et 2002, les taux de fraude constatés à chaque opération de contrôle restent les mêmes aux Ulis, oscillant majoritairement entre 15 et 20 %, avec parfois une chute à 5 %, et des pics en soirée. Lors de ces opérations, les tensions avec les publics jeunes de 12-25 ans sont les plus vives, et les résistances sont particulièrement fortes. Cette réaction face aux contrôles montre l'ampleur et la ténacité de la fraude comme source principale des tensions avec le personnel des Cars d'Orsay et des forces de l'ordre. Car, par ailleurs, la société ne constate pas « sur le réseau, de tensions particulières et durables pouvant expliquer ces augmentations d'agressions ou de dégradations de façon rationnelle. »

Ces tensions liées à la fraude, mais aussi les actes de caillassage des bus revêtent un symbolisme de la relation conflictuelle entre les jeunes de milieux populaires et la société. Azouz Begag a décrit cette logique dans un entretien paru dans *Le Monde* du 29 novembre 1997 : « Symboliquement, les transports collectifs urbains représentent une des ultimes liaisons de service public qui 'relie', sans discrimination, le quartier sensible au reste de la ville. Dès lors, le

caillassage et les violences que subissent les bus expriment un désir de couper les ponts avec la société d'exclusion, une revendication du ghetto en tant que territoire de survie. Ce sont toujours des bandes de jeunes, âgés de 12 à 14 ans, qui sont à l'origine des agressions. Leur démarche est basée sur la provocation de tous les représentants de l'ordre établi. Pour eux, agresser un bus, c'est agresser l'État ». Begag montre avec Rossini (1999) que c'est la distance symbolique, et non la distance physique, qui sépare de manière déterminante les modes de vie des habitants des « quartiers d'exclusion » de ceux du reste des villes.

Cette distance symbolique est le produit de l'« exclusion sociale et territoriale » qui sanctionne le plus fortement les moins qualifiés dont les immigrés et leurs enfants peu ou pas formés. Ainsi, un « enclavement socioculturel progressif » s'est manifesté dans certains quartiers par le développement d'une culture spécifique. Elle traduit une distance symbolique intériorisée par les jeunes et instrumentalisée dans leurs rapports sociaux avec le reste de la société (groupes, institutions, médias) : soit ils revendiquent le stigmate du quartier dans leur affirmation identitaire, soit ils s'en distancient pour leur insertion sociale.

Revenons à l'analyse du tableau 18 concernant les statistiques de la criminalité selon les catégories d'atteintes. Pour les atteintes aux biens, après une hausse généralisée de 1998 à 2001, on constate de 2001 à 2002 un ralentissement des atteintes aux biens privés importants, mais les intentions prédatrices restent élevées. Il y a eu un arrêt de la croissance des cambriolages (146 faits, soit -6 % de 2001 à 2002), qui avaient, entre 1998 et 2001, augmenté de 29 % (de 121 à 156). Une baisse importante des vols de voiture est aussi notable (155 faits, soit -28 %) ; celle-ci s'inscrit dans une évolution « normale », car chaque année elle s'inverse par rapport à l'année suivante. Elle est en 2002 revenue à une valeur proche de 2000 (157 faits). Enfin, cette dernière année encore, la diminution des vols de deux roues (-2 faits) et des vols à la roulotte et accessoires (-7 %) se poursuit.

Comment expliquer ces baisses concomitantes ? Cela provient-il d'une baisse de la pression prédatrice ou plutôt d'un réel développement de la sécurité protégeant les objets volables ? C'est plutôt la deuxième solution puisque l'on constate par ailleurs que l'intention prédatrice reste vive, avec la hausse des vols divers et des recels (+21 % de 2001 à 2002). En outre, la voie de la ruse est fortement investie cette même année : une hausse de 146 % se constate pour les faits d'« escroquerie et d'abus de confiance » (de 95 en 2001 à 243 en 2002). La délinquance prédatrice, ou économique, est en forte dynamique aux Uls en ce début de millénaire.

Pour ce qui est des atteintes à la paix publique, les croissances du défi aux autorités et de la consommation de drogue se sont poursuivies de 2001 à 2002. Mais, une baisse du vandalisme de biens publics et de voitures s'est également observée. Avec une légère hausse de trois unités (de 41 à 44), les « outrages » poursuivent tout de même la hausse spectaculaire des deux précédentes années (+ 92 % de 1999 à 2000, et + 52 % de 2000 à 2001). C'est dans le domaine de la dégradation de biens publics et de véhicules que le relâchement est le plus net : de 26 à 20 dégradations de biens publics, ce qui fait passer le niveau au-dessous de celui de 1998 ; de même pour la baisse de 30 % de dégradations de véhicules (280 faits), qui atteint le niveau de faits rejoignant le plus bas de la période qui était en 2000 (274, contre 408 en 1998). Enfin, si aucun fait de trafic de drogue n'est relevé en 2002 (de 4 faits en 2001 à 0 fait en 2002), les faits d'usage et de revente de drogue poursuivent leur hausse (de 67 en 2001 à 74 en 2002, soit + 10 %), après le bond de 52 % de 2000 (44 unités) à 2001 (67). Ce phénomène confirme ainsi les constats empiriques des acteurs, sur la croissance de la consommation de hasch aux Ulis, qui seront présentés plus loin.

En définitive, le niveau de criminalité constaté aux Ulis, parmi les plus hauts des communes du département à la fin de l'année 1998, a augmenté encore jusqu'en 2001, notamment dans ses composantes de violence et de vols, touchant les personnes, les biens et la paix publique. De 2001 à 2002, un fléchissement notable s'est cependant manifesté sur les formes physiques de la violence, sauf pour certains vols avec violence, les prédatons de biens privés importants (voitures, logements) et le vandalisme ; mais la violence verbale et gestuelle, la consommation de drogue et les intentions prédatrices diverses sont restées aiguës et ont poursuivi leur hausse.

La violence sérieuse des jeunes entre eux et envers les institutions, la hausse des prédatons ainsi que la consommation et le trafic de drogues constituent des grandes tendances de la délinquance locale. Pour les jeunes de milieux populaires et des classes moyennes précarisées, ces actes marquent l'échec de leur intégration dans la société, d'où les comportements agressifs et de mise à distance des symboles de la société dans des quartiers pauvres. En réaction, l'insatisfaction de la population locale se montre alors forte : à travers le journal associatif communal et des réunions de conseil de quartier, les expressions d'attente d'une plus grande présence, action et coordination des polices nationale et municipale ont été nombreuses.

Par ailleurs, la réduction de la violence physique aux Ulis est certainement liée à la mise en œuvre du dispositif de police de proximité à partir de 1999, dont la ville fut choisie site pilote

national, tout en expliquant aussi la hausse des violences contre les « agents dépositaires de l'autorité » indiqués plus haut (e.g. hausse des outrages de 92 % de 1999 à 2000, et de 52 % de 2000 à 2001 ; les « rebellions ont augmenté de près de 50 % en trois ans, de 1998 à 2001). L'augmentation du nombre de « mis en cause »⁷¹ traduit cet effort de répression et d'élucidation des infractions, bien que le ratio reste encore faible : de 13 mis en cause pour 100 faits en 1998, on passe à 22 en 2001 et 23 en 2002. Le tableau 20 suivant représente les effectifs en valeur absolue que représentent ces ratios annuels, ainsi que les effectifs de mineurs, puisque le sujet est souvent source de débats scientifiques et sociopolitiques.

Tableau 20 - Mis en cause, dont les mineurs, aux Ulis et en France métropolitaine de 1998 à 2002

Mis en cause (MEC)	1998	1999	2000	2001	2002
Ensemble MEC	265	408	411	524	512
Mineurs	58	126	90	136	133
% Mineurs / ensemble MEC Ulis	22 %	31 %	22 %	26 %	26 %
% Mineurs / ensemble MEC en France métropolitaine*	28 %	27 %	26,5 %	27 %	25 %
Part des -18 a / pop. tot Ulis		28 %			
Part des -18 a / pop. tot France métro.		22 %			

Source DDSP Essonne

* Source : INHES / OND (2007), Rapport 2007 de l'Observatoire national de la délinquance, *Fiche thématique n° 10 : « Les mineurs mis en cause en 2006 »*, <http://www.inhes.interieur.gouv.fr/Le-rapport-2006-69.html>

Le tableau montre bien la forte hausse, de près du double, des effectifs de mis en cause entre 1998 et 2001 (+ 259, soit + 97 %), suivi d'une stagnation / léger infléchissement l'année suivante (- 12 personnes). Pour les mineurs mis en cause (MEC), la tendance croissante est plus forte que

⁷¹ Selon le lexique de l'Observatoire national de la délinquance (OND), les « mis en cause », dans la statistique institutionnelle de la direction centrale de la police judiciaire (appelée État 4001) sont des personnes concernées par une procédure d'audition par procès-verbal liée à des indices attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions dans le champ de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime. Il est précisé que l'identification ne suffit pas pour qu'une personne soit mise en cause, que les aveux ne sont pas nécessaires et qu'une personne entendue comme témoin, même gardée à vue, n'entre pas dans la statistique des personnes mises en cause (http://www.inhes.interieur.gouv.fr/fichiers/OND_Lexique_031208.pdf).

celle de l'ensemble des MEC (+ 134 % entre 1998 et 2001), avec un pic en 1999 (31 %) suivi en 2000 d'un retour au niveau de 1998 (22 %), d'une remontée en 2001 (26 %) et d'une stagnation en 2002. Cette évolution est plus fluctuante que celle observée au plan national qui tend plutôt à suivre une pente en légère baisse, pour aboutir en 2001 et 2002 à des valeurs similaires (27 % et 26 %). Ainsi, si l'évolution croissante des mineurs mis en cause est plus forte que celle de l'ensemble des mis en cause, leur part parmi l'ensemble des MEC ne paraît pas démesurée par rapport à celle du niveau national : elle l'a dépassée en 1999 et l'a rejointe en 2001-2002. Si l'on s'en tient à l'action policière aux Ulis, la délinquance des mineurs n'est pas surdéveloppée par rapport au niveau national.

Toutefois, sans disposer des chiffres ulissiens plus récents, on peut conclure que ce tournant des années 2000 a bien été pour les mineurs des Ulis et la population d'ensemble, une période difficile. Dans ce sens, une autre source d'illustration locale de la montée de la violence juvénile populaire pendant ces années aux Ulis apparaît avec les mesures à caractère disciplinaire fournies par le collège des Amonts (tableau 21 ci-dessous). C'est le collège de la grande ZUS de la ville. Ces trois indicateurs que sont le nombre de conseil de discipline, les journées d'exclusion et les avertissements ont tous augmenté plutôt fortement de l'année 2000-2001 à l'année 2001-2002. Ils révèlent une hausse des tensions en un an au sein du collège.

Les conseils de discipline ont plus que doublé (8 à 17), les nombres de demi-journées ont augmenté très fortement en mode « interné » (+238 %) et plus faiblement en mode hors établissement (+16 %).

Tableau 21 – Mesures disciplinaires au collège des Amonts des Ulis de 1997 à 2002

Nombre de	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02
Conseils de disciplines	8	3	6	8	17
Demi-journées d'exclusion					
• Internée				13	44
• Non internée				662	770
Avertissements				63	70

Source : Coordination REP

Enfin, les avertissements ont aussi augmenté, plus faiblement, de 11 %. Encore une fois, des chiffres traduisent au moins autant si ce n'est plus l'activité de la direction et des équipes pédagogiques et administratives du collège, que l'évolution propre des actes violents des collégiens. Il n'en reste pas moins qu'ils montrent des difficultés auxquelles sont confrontées ces équipes, et qui les gèrent de manière disciplinaire. Mais c'est l'existence préalable de difficultés et de tensions que nous retenons comme élément significatif, sans préjuger de la pertinence de la réaction scolaire qui se manifeste.

Au lycée des Ulis, L'Essouriau, ce type de données n'a été rapporté que pour l'année 2002-2003. Une telle analyse diachronique n'a donc pas pu être possible. En revanche, l'information sur l'usage du cannabis a été fournie en terme comparatif, car relevant d'une perception non consignée de la part du coordonnateur du Réseau d'éducation prioritaire (REP) : par rapport à une période passée récente, la consommation a selon lui augmenté aux abords de l'établissement; elle s'est stabilisée à l'intérieur de l'établissement. Cette remarque sera à relier avec une analyse plus globale de la consommation de hasch aux Ulis qui est réalisée plus bas.

2. Violences et désordres nombreux dans la plupart des espaces de la ville

Pour toute une série de raisons qui tiennent aux habitants et aux agents de police, les données statistiques policières, reproduites plus haut, ne représentent pas tous les faits d'insécurité et de tensions vécus par les Ulissiens. Les atteintes à la paix publique, avec les incivilités, tensions et conflits de voisinage, et les atteintes aux personnes, avec les violences interpersonnelles, sont en réalité beaucoup plus nombreuses que ce que rapportent les agents au parquet. Une source d'approche de cette réalité peu reconnue se manifeste dans les appels au 17 de Police-secours, que peuvent diffuser sur demande les directions départementales de sécurité publique. En effet, par jour, plus de six appels sur sept en moyenne sont liés à la criminalité et concernent des atteintes aux personnes et à la paix publique ; ce que les services policiers ne relaient pas dans une procédure pénale.

En 2001, le service d'appel téléphonique de secours de la police nationale (le 17) a enregistré 2 916 appels, parmi lesquels 2 544, soit 87 %, ont plus directement trait à la criminalité (un doute subsiste cependant sur la signification de la rubrique « Blessés voie publique » présentée par la

direction de la sécurité publique ; mais le relatif faible effectif de celle-ci, 144, ne remet pas fortement en cause l'analyse suivante). Les 372 appels restants sont des faits liés aux accidents de la route (soit 13 % des appels). Cela fait en tout près de huit appels par jour, dont sept pour la délinquance/criminalité et un pour les accidents.

Ce volume de faits indiqués par téléphone à la police par les Ulissiens correspond à près de 1,25 fois au volume des faits dans les statistiques officielles de la police en 2001 (2 085). On ne peut cependant pas conclure hâtivement que les statistiques officielles ne représentent que trois quarts de la criminalité réelle, puisque des méconnaissances de fonctionnement du 17 subsistent concernant le mode d'enregistrement, le statut par rapport aux faits enregistrés, et surtout l'unité ou les unités de ces chiffres : s'agit-il toujours du nombre d'appels, ou parfois du nombre de faits désignés par plusieurs appels ? Quels sont les modes de décompte pour les faits faisant l'objet de plusieurs appels ou plusieurs faits décrits par un appel ?

Ici, tout comme les statistiques officielles, des difficultés de signification se présentent, avec en plus la question du statut de ces chiffres par rapport aux données officielles : un fait peut être certainement doublement compté, tant en appel au 17, que enregistré officiellement s'il est traité par la police et adressé à la justice. L'intérêt de ces chiffres réside donc plutôt dans les grandeurs ou les tendances qu'ils présentent, plutôt que dans une exactitude contrôlée. En outre, les appels au 17 ont de ce point de vue une part de validité plus nette que les statistiques officielles puisqu'ils ne subissent pas la déformation des processus de traitement par l'appareil pénal (produisant une importante part de « classement sans suite »). Les statistiques du 17 sont par conséquent plus représentatives du vécu des habitants, bien qu'il subsiste certainement encore toute une partie de faits criminels et d'insécurité qui n'est pas – par lassitude, ignorance ou choix délibéré d'anonymat – indiquée par les habitants aux dispositifs de sécurité publique.

Dans le tableau 22 suivant présentant le nombre d'appels au 17 en 2001, et les catégories d'atteintes dans lesquelles on peut les ranger par analogie avec les rubriques des statistiques policières officielles, il apparaît clairement que les atteintes aux personnes et à la paix publique sont l'objet des plus nombreuses atteintes ou peurs d'atteintes des Ulissiens. Ces données sont très révélatrices, si l'on reconnaît l'impact psychologique et affectif des agressions sur les individus (Roché, 1993). Comparativement au tableau plus haut des faits constatés par la police selon les mêmes catégories, on voit que cette structure des appels au 17 est inverse à celle des faits officiellement constatés par la DDSP.

Ce tableau montre un état des préoccupations sécuritaires des Ulissiens totalement inverse à celui qui pourrait sembler se dégager des données d'activité de la sécurité publique locale. La paix publique dans les quartiers et les problèmes de sécurité des personnes vis-à-vis des agressions physiques constituent des objets de plainte bien plus importants que les vols et les cambriolages. Dans ce sens, les données des appels au 17 montrent que les statistiques officielles de la criminalité sont parcellaires et ne renseignent pas suffisamment sur les objets principaux de crainte des citoyens.

Tableau 22 - **Appels au 17 et faits constatés par la police selon les catégories d'atteintes aux Ulis en 2001**

Catégorie de faits criminels rapportés au 17	Appels en 2001	Faits constatés par la police en 2001 (Tableau 20)
Atteintes aux personnes (agressions, rixes, VAMA*, jets de pierre, violences, blessés voie publique)	29,5 %	14 %
Atteintes aux biens (vols, cambriolages)	10 %	61,5 %
Atteintes à la paix publique (perturbateurs, différends de voisinage, tapages, dégradations, nuisances sonores)	60,5 %	25 %
TOTAL	100 %	100 %

Source : DDSP

VAMA : Vol à main armée

60 % des faits signalés du 17 concernent des troubles à la paix publique, contre seulement un quart des faits « constatés » par la police, c'est-à-dire faisant l'objet d'une transmission à la justice pour traitement pénal (tous les autres faits restant dans les mains courantes ne sont pas publiés). Ce plus grand écart entre données du 17 et données de faits constatés transforme la signification de cette rubrique des données officielles. Il révèle la faiblesse des statistiques policières de gestion qui sont souvent un peu trop rapidement prises comme des indicateurs complets et valides des faits criminels sur un territoire.

Aux Ulis, les faits de perturbation de la paix publique que révèlent plus largement les appels au 17 suivent l'ordre d'importance suivant : ils proviennent de l'action d'« individus perturbateurs » en majorité (à 43 %), puis de « différends » (22,5 %), de « tapages » (17,5 %), de

« dégradations » (14 %) et, plus faiblement, de « bruits domestiques » (3,5 %). Ces faits constituent des troubles de voisinage qui sont autant de difficultés pour les individus à vivre en harmonie avec leur environnement.

À titre d'exemple, certains bailleurs ont fourni des observations sur l'insécurité qui concordent avec ces éléments. Logis-Transport – qui gère la résidence La Châtaigneraie dans le secteur Est de la ville – explique en 2003 que, si cette résidence connaît une amélioration « globale » de la situation, car celle-ci étant jugée « stable », des incivilités persistent avec les attroupements de jeunes devant les halls et sur le perron de la loge des gardiens. De même pour les dégradations de l'éclairage public aux Ulis. Dans un premier temps, entre 1995 et 2002, le nombre d'interventions de la société STPEE en charge de l'entretien a baissé continûment, passant de 405 à 227 interventions par an ; ce qui fait une baisse de près de 50 % (48 %) en sept ans.

D'autre part, avec 135 € par intervention en 2002, contre 111 € en 1995, la hausse du coût de réparation par armoire a montré que la gravité des dégradations s'est accrue (avec une forte augmentation en 2000 : plus de deux tiers en un an ; de 87 € à 145 € par intervention). La hausse du prix du matériel dégradé et changé y est certainement en partie responsable. Cependant, la pression des actes malveillants y ressort donc toujours présente, malgré une meilleure qualité et solidité du matériel urbain (selon le responsable du service Technique de la ville).

Près d'un tiers (29,5 %) des appels au 17 concerne des atteintes aux personnes. Dans les statistiques officielles, cette rubrique présente une proportion de moitié plus faible (14 %). Le manque de correspondance entre d'un côté, l'activité policière et ses résultats, et de l'autre, les attentes de protection des individus, peut encore se faire questionner par cet écart. Les appels pour cette catégorie d'atteintes se répartissent de la manière suivante : d'abord des « violences » (25,5 %) et des « agressions » (23,5 %), sans détail de la différence entre ces catégories ; ensuite, des « blessés de voie publique » (18,5 %), puis des « jets de pierre » (15 %), des « rixes » (10 %) et une dernière catégorie, intitulée « V.A.M.A. », pour Vols à main armée (7 %).

Les signalements à la force publique des actes de violence physique sont donc bien élevés, contrairement à l'occurrence qui en faite dans les statistiques officielles. Sans analyser plus en avant les causes et raisons de cet écart, certainement multiples, celui-ci invite ainsi à relativiser la faible part de ces violences aux personnes rapportée par les statistiques officielles. Il s'agit en tout cas de prendre très au sérieux ces déclarations de violence vu la diminution de leur représentation

quantitative officielle que produit la procédure statistique policière, alors que leur impact psychologique sur les victimes, témoins ou personnes informées de ceux-ci sont fortes.

Enfin, les atteintes aux biens ne concernent qu'un dixième des appels, partagés pour moitié entre « cambriolages » et « vols ». Ils révèlent un écart encore plus important avec les données de la sécurité publique que celui des atteintes à la paix publique, mais dans un sens inverse : il ne s'agit plus d'un poids relatif plus élevé que dans la structure des statistiques policières ; mais plutôt, d'une quasi-disparition de la victimation signalée pour vols et cambriolages, par rapport aux statistiques policières dans lesquelles elle apparaît comme le problème majeur à gérer (65 % des atteintes constatées). Il y a certainement ici l'effet d'un mécanisme institutionnel dans lequel la déclaration aux services de police (17 ou commissariat) de ces victimations trouve à s'inscrire dans une procédure de déclaration et de prise en charge plus structurée et suivie par les services judiciaires (rapport aux assurances notamment).

Par conséquent, sur sept appels par jour au 17, liés à la criminalité, il y a environ :

- quatre à cinq appels pour des problèmes liés à la paix publique, dont 2 pour des « individus perturbateurs », 1 à 2 pour des « différends », 1 pour du « tapage », 1 en alternance entre les « dégradations » et les « bruits domestiques » avec une occurrence plus importante pour les « dégradations » ;
- un à deux appels pour des atteintes aux personnes : pour « violences » ou « agressions », en alternance régulière et quotidienne ; puis 1 pour « blessé de voie publique », « jets de pierre », « rixes » ou « V.A.M.A. », en alternance plus espacée ;
- un appel, un peu moins de tous les 2 jours, pour des atteintes aux biens : « cambriolages » ou « vols » en alternance régulière.

Ces données d'appel au 17 apportent une bonne information concernant l'écart entre les besoins de sécurité et les activités policières que révèlent les statistiques de l'État 4001 fournies par les directions départementales de sécurité publique. S'en servir pour se détourner d'un usage exclusif des données policières officielles pour l'interprétation des problèmes criminels locaux est donc nécessaire, et permet de comprendre une des causes de la mauvaise image de la ville, pouvant aisément être perçue comme insécure pour certains habitants connaissant ces actes.

Cela explique par conséquence, dans un contexte de recherche de sécurité et de tranquillité de l'habitat par les habitants des villes, la mauvaise position sociale de la ville dans les représentations sociales locales, et notamment sa mauvaise réputation voire sa stigmatisation. Ce critère de sécurité des personnes et de tranquillité d'habitat, qui se trouvent ici peu assuré, contribue au déclassement symbolique de la ville vis-à-vis de son statut antérieur et de ses espaces voisins.

En juin 2002, le journal associatif de la ville *Le Phare* a publié un numéro évoquant les problèmes concernant les habitants. Cet article provient du comité de quartier Centre-ouest, celui de la ZUS des Ulis, qui comporte le plus grand nombre de logements sociaux de la ville (70 % des 4 500 logements sociaux). Les problèmes du moment auxquels les habitants de cet espace sont confrontés y sont énumérés : les caddies abandonnés ; les paraboles sur les façades ; le stationnement sauvage des voitures ; et les incivilités des jeunes envers les adultes.

Ces problèmes, qui ne relèvent pas du grand banditisme, illustrent deux tendances des préoccupations chez les habitants et notamment les plus vulnérables et sensibles au désordre urbain : d'abord, des problèmes relevant de l'ordre physique, matériel et esthétique même, qui s'expriment avec les remarques sur les caddies et les stationnements sauvages de voitures, ainsi que les paraboles fixées sur les façades ; ensuite, une question d'insécurité personnelle avec les tensions relationnelles entre certains adultes et certains jeunes, que traduit le reproche d'incivilités au quotidien de la part de certains jeunes (attroupements répétés autour de lieux fonctionnant comme des marchés de drogues ; appropriation de l'espace sans égard à l'environnement, dégradation et nuisances sonores...).

D'après une femme membre du comité de quartier, auteure de cet article dans *Le Phare*, intitulé « Expression de la démocratie locale : le comité de quartier de Centre-ouest », cela « crée un sentiment d'insécurité d'autant plus difficile quand on est seul ». Ce sentiment d'impuissance et de vulnérabilité de l'individu dans les grands sites d'habitat social, face au trop grand nombre d'actes et de faits de désordre, est une nouvelle manifestation du postulat simmelien sur le lien entre le nombre des unités sociales et l'intensité et la probabilité des phénomènes sociaux qui s'en dégagent.

Ce climat d'insécurité dans la ville concerne l'ensemble du territoire communal avec des tensions vives, majoritairement dans les relations entre des jeunes et des adultes, liées à des dégradations,

des nuisances sonores, des squats, des stationnements gênants et des épaves de véhicules, ainsi que des trafics de drogue. La Mission de coordination de la prévention de la délinquance de la Ville, par le biais de l'animation de réunions d'habitants et de professionnels couvrant tout le territoire (4 Cellules de tranquillité publique), indique que le sujet de la sécurité et de la tranquillité publique (incivilités, dégradations, nuisances sonores, squats, délinquance et trafics divers) sont prédominants dans chaque zone, ce qui traduit un souci de qualité pour l'espace urbain, son aménagement et ses usages.

3. L'usage et la vente de drogue très répandus

Pour terminer sur l'analyse des problèmes aux Ulis, il reste l'usage de la drogue, et notamment le haschisch parmi les jeunes. Tous les milieux sociaux sont concernés, et la proximité avec les quartiers sociaux n'y est pas innocente, puisque l'introduction massive du hasch en France correspond à la rencontre dans les quartiers populaires et les villes d'une fraction de la jeunesse des couches moyennes, vivant la « bohème » dès les années 1970, et des immigrés du Maghreb, et notamment du Maroc, qui ont développé un marché d'importation pour satisfaire les envies de consommation (Mauger, Fossé, 1977 ; Mauger, 1994).

Aux Ulis, l'observatoire social a rencontré un accord d'acteurs sur la perception de la hausse de la consommation et le rajeunissement des consommateurs de joints, en même temps que se développe le trafic de cette substance. En revanche, ils sont aussi unanimes sur la faible prise en charge socio-sanitaire, éducative, policière et judiciaire de cette affaire. Pour rappel, en 2002, les statistiques de la Sécurité publique vues plus haut, présentent les données suivantes relatives à la drogue en 2002 : 0 fait de trafic de drogue (contre 4 faits en 2001), mais les faits d'« usage et revente de drogue » poursuivent légèrement leur augmentation (+ 10 %), qui avait été importante de 2000 à 2001 (+52,5 %). Cela confirme ainsi les constats empiriques de certains acteurs sur la croissance du phénomène de consommation aux Ulis.

Le coordonnateur REP de l'Éducation nationale d'abord, qui, comparativement à une période passée récente, a vu apparaître cette hausse de la consommation aux abords du lycée au tournant des années 2000 (à l'intérieur de l'établissement, la consommation existe et serait « stable »). Par ailleurs, les animateurs du service municipal de la Jeunesse ont rapporté les mêmes constats, et notamment dans les quartiers Ouest et Est, à l'endroit des quartiers sociaux.

Ces derniers ont perçu une augmentation importante de la consommation entre 1998 et 2002, et le même rajeunissement des consommateurs, avec des collégiens de plus en plus concernés, les filles encore moins que les garçons. Si les trafics ne s'étendent pas à tous les quartiers de la commune, ils restent bien visibles et font les ressources de certains jeunes délinquants. Ces trafics concernent plus les lycéens et les jeunes sortis du système scolaire mais aussi quelques collégiens utilisés comme intermédiaires par les plus grands. En revanche, ils ne constatent pas de dérapage des drogues « douces » aux drogues « dures ». En outre, les lieux de consommation de la ville sont connus : l'intérieur de plusieurs bâtiments, une « colline » en face d'une résidence, les abords d'établissements scolaires...

Plusieurs échanges informels avec deux autres acteurs de la ville confirment cet état de généralisation et de rajeunissement de la pratique, ainsi qu'une absence de mobilisation d'acteurs éducatifs, socio-sanitaires, policiers et judiciaires sur le phénomène. D'abord, la responsable du centre de santé des Ulis : elle a confirmé, en 2002, cette augmentation et le rajeunissement des consommateurs, surtout aux abords des établissements scolaires, alors que ce phénomène est plutôt dénié selon elle par les équipes pédagogiques de ces établissements. Ensuite, les associations spécialisées sur la toxicomanie, en lien avec le coordonnateur de la Mission du Conseil communal de prévention de la délinquance de la Ville : elles sont bien informées de ce phénomène de consommation étendue du hasch et ne s'en étonnent pas pour ce qui est des Ulis.

Cette évolution concerne d'ailleurs fortement l'Essonne par son appartenance à la région Île-de-France qui, devant l'Aquitaine et un peu moins la Bretagne et l'Est de la France, est la région où la consommation du cannabis est la plus élevée, selon l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT, 2002).

En définitive, cette augmentation de la consommation et de sa visibilité, accompagnée de la hausse des trafics nécessaires aux approvisionnements et de la hausse du nombre des jeunes trafiquants (jeunes, scolarisés ou non, vivants du trafic), conduisent à une banalisation dérangeante de la drogue aux Ulis. Le développement de son usage, récréatif ou addictif, multiplie les opportunités pour les jeunes de le rencontrer. Non seulement, il favorise les comportements de regroupement de bandes autour de consommations collectives visibles et répétées sur la voie publique, ce qui ne facilite d'ailleurs pas l'insertion sociale individuelle de leurs membres, mais en plus, il maximise les possibilités pour les plus engagés dans des trajectoires délinquantes de se trouver à terme dans des usages pathologiques de ceux-ci.

La conjoncture de forte précarité professionnelle pour les jeunes en insertion qui s'est développée dans les années 1990, en a entraîné beaucoup dans une situation d'*indétermination sociale*, combinant l'absence de valorisation sociale et celle de ressources monétaires nécessaires pour une relative autonomie, ce qui a favorisé une consommation intensive de cannabis (Aquatias, 1999). En outre, si des situations de désœuvrement moral – lié à des situations familiales délétères – peut expliquer l'intensification des pratiques de consommation de hasch des plus jeunes, pour les plus âgés en activité, ce sont des situations de précarité professionnelle et des problèmes relationnels, familiaux ou judiciaires parfois aigus qui expliquent une consommation intense.

Enfin, le passage éventuel de la consommation de hasch suivie de drogues dures et de la toxicomanie s'inscrit davantage dans une trajectoire délinquante (Cagliero, Lagrange, Moyses, 1999), que dans les usages récréatifs des trajectoires d'insertion normale (études, travail). Dans tous les cas, l'effet de désordre social lié aux attroupements répétés et continus, nombreux et nuisibles dans plusieurs espaces de la ville ne peut qu'en être renforcé, ainsi que les effets symboliques sur l'image sociale de la ville, plus négative et repoussante : dégradations du bâti, du mobilier, des infrastructures et de certains équipements ; nuisances sonores, incivilités, et tensions avec d'autres usagers de l'espace qui s'en écartent pour cause de menaces ou d'agressions réelles...

On remarquera à ce stade que la police nationale, en charge de la répression de cette évolution, a bien dû constater l'augmentation de ces pratiques autour de la drogue : les faits pour usage-revente de drogue passant de 13 à 74 en quatre ans, de 1998 à 2002. Toutefois, son action sur les trafics est encore trop faible : de 1 à 4 affaires relevées entre 1998 et 2001, et 0 en 2002. Au vu des constats précédents sur l'usage et la consommation de hasch, il paraît pourtant plus que vraisemblable que des sources d'approvisionnement et des circuits et marchés de revente existent aux Ulis, car ils sont à l'origine de l'opportunité du développement de ces pratiques. Par ailleurs, la limitation de la demande de hasch pour usage récréatif ou des autres drogues est une affaire socio-éducative que les acteurs locaux n'ont pas encore suffisamment prise en charge dans la ville.

En conclusion, cette section relève clairement que, pendant cinq ans, de 1998 à 2003, un ensemble multiple de vols et d'actes d'incivilités, pouvant user de violence verbale ou aussi se manifester lors de tensions face aux représentants de sécurité et de contrôle, est en hausse. La baisse de la violence physique interpersonnelle (coups et blessures volontaires, viols, violences conjugales) à partir de 2000 survient après une évolution croissante dans les années 1990 atteignant un niveau des plus élevés du département. Et la continuation de la hausse des « rebellions » et des « outrages » révélées par la police nationale, ainsi que des violences visant les bus globalement et leurs utilisateurs, montrent aussi le détournement des violences interpersonnelles les plus graves vers les symboles de la société.

Des habitants répartis sur l'ensemble de la ville expriment leur préoccupation face aux conséquences multiples des comportements, individuels et collectifs, de dégradations et d'atteintes aux biens, aux personnes et à la tranquillité publique, provenant d'une partie de la jeunesse locale. La lassitude et l'inquiétude sont d'autant plus vives que cette hausse de l'insécurité locale fait suite à une précédente période passée où se sont déjà développés ces phénomènes de déviance, de violences, de désordre et de troubles de l'espace public local (cf. étude *Ville-Avenir* du Conseil général de 1998 sur la période du milieu des années 1990). Il apparaît en outre que le risque de remontée en gravité des atteintes sur la ville soit réelle, surtout dans les quartiers Grand Ouest et Nord-est : la pression de la violence verbale et des tensions avec les représentants de l'ordre reste manifeste ; et la demande claire de renforcement de la coordination des actions des deux polices, nationale et municipale, traduit cette perception locale de la dégradation potentielle.

Depuis les années 1990, avec la précarité croissante d'insertion professionnelle des jeunes, les pratiques déviantes et délinquantes, orientées aussi à des fins économiques se sont développées dans des parties de l'espace communale si nombreuses et dispersées, que le sentiment d'insécurité semble prédominer non seulement dans les quartiers sociaux, mais aussi dans les autres parties de la ville où figurent des équipements et des espaces publics objets de pratiques de regroupement, voire d'appropriation ou de délinquance de la part de certains jeunes. C'est en ce sens que la commune dans son ensemble présente une dégradation des relations sociales, dont la source se situe principalement dans les quartiers sociaux de la ville. De par l'importance de leur composition socio-spatiale, s'ils évoluent difficilement, la vie sociale dans l'ensemble de la ville en est indissociablement concernée.

Il est alors constaté l'insuffisante intervention sociale et sécuritaire des pouvoirs publics qui ont minoré les effets sociaux en termes d'anomie et de tensions sociales du chômage de masse et continu, ainsi que ceux de la dévalorisation sociale des grands ensembles, ce que traduit en partie le refus de l'institution policière en France de se décentrer de ses grands axes de criminalité et d'ordre public (Mohammed, Mucchielli, 2007). Dispositions qui dans l'ensemble aggravent la ségrégation territoriale de ceux subissant le développement de la violence de la part de ceux, souvent des voisins, qui sont les plus exclus de la société.

L'accompagnement social des parents des jeunes (Mohammed, 2007) et de ceux-ci dans la vie sociale et économique des agglomérations (Pumain, 1987) pourrait pourtant avoir des effets autrement plus bénéfiques sur les situations sociales des zones de concentration plus élevée de ménages pauvres et fragiles.

En conclusion de cette analyse monographique, l'application aux UliS d'un principe de construction continue de connaissances, évolutives et partielles, sur des phénomènes observés (Kohn, 1998), à partir des données empiriques multiples, elles aussi partielles et évolutives, se croisant et s'enrichissant, permet de produire une représentation multidimensionnelle de l'espace local. En particulier, une esquisse de géographie de la précarité urbaine a été dégagée ; un « géo-diagnostic sociologique » s'est progressivement constitué en constatant les manifestations de chaque variable étudiée dans chaque unité spatiale de la commune que sont les résidences d'habitation. Pour l'essentiel, ce sont les unités de logements sociaux dans lesquelles s'observent des difficultés sociales de toute sorte de la part des habitants. Plus précisément, en 2003, dix résidences, sur un peu plus d'une trentaine que compte la ville avec un petit secteur pavillonnaire au sud-est de celle-ci, se retrouvent en tête des manifestations de multiples problèmes.

Ces résidences, toutes à vocation sociale, se retrouvent dans deux principaux secteurs géographiques de la ville, de la partie habitation de la commune : l'Ouest (avec les résidences Les Hautes Bergères, Les Hautes Plaines, La Daunière, Les Avelines, Les Amonts, Le Bosquet et le foyer Sonacotra) ; et le secteur Nord-est (La Châtaigneraie, Chanteraine et Le Barceleau). Ils constituent en partie, pour le premier la ZUS de la ville, et pour le second, le deuxième secteur prioritaire de la politique de la ville inscrit dans le Contrat urbain de cohésion sociale. Il

existe donc bien une distribution déséquilibrée dans l'espace des manifestations les plus nombreuses et aiguës des difficultés sociales.

Sur un moyen terme de près de quatre ans, voire plus, si l'on considère les données relatives à l'antériorité des situations observées de certaines résidences, une certaine stabilité s'observe de la marginalisation sociale dans certaines résidences, parfois indépendamment de l'évolution de certains autres problèmes et de leur intensité, repérable selon les indicateurs identifiés (nombre de bénéficiaires du RMI, de ménages en impayés de loyers, tensions de voisinage...).

Cependant, plusieurs phénomènes précis, significatifs d'une dégradation des conditions d'existence et en partie du malaise des quartiers sociaux, se manifestent aussi dans d'autres résidences et secteurs d'habitat non seulement social mais aussi privé : par exemple, la répartition des chômeurs et des demandeurs d'emploi de catégorie 6 (dont 30 % d'entre eux se situent dans le parc privé de logements), les problèmes de délinquance ou encore les difficultés financières concernant l'alimentation (impayés de cantine scolaire, épicerie sociale).

Ainsi, le processus de sous-moyennisation de la structure sociale de la population et le déclassement corrélatif de sa structure urbaine, ne se sont pas réalisés sans heurts et sans effets sociaux problématiques : la forme d'une question sociale locale a émergé et constitue un enjeu pour les politiques publiques et sociales locales. Du côté des groupes sociaux moyens et supérieurs restés dans la commune, tant dans les immeubles sociaux que dans les autres quartiers d'immeubles privés de la ville, c'est un enjeu de coexistence, de relations sociales locales voire de côtoiement dans l'habitat et les espaces publics (Bordreuil, 2000) qui s'est affirmé.

Ils rencontrent des problèmes de sécurité et de tranquillité publique face aux personnes et aux groupes paupérisés et désocialisés pour certains, victimes hétérogènes de l'exclusion du travail et de la précarité sociale. Car il est un fait que chacun doit « se situer par rapport » à ce que représente pour eux socialement les quartiers sociaux de la ville et leurs habitants les plus fragiles, exclus et marginalisés qui circulent et fréquentent celle-ci (Bourdin, Lefeuvre, 2002).

Finalement, cette analyse monographique rapporte l'objet de la recherche aux « grands ensembles d'habitation », qui constituent le cadre principal de manifestation des phénomènes étudiés. Un tel type spatial dans une commune polarise non seulement l'attention sur les problèmes sociaux qu'il recouvre, par l'ampleur de ceux-ci, mais également les comportements

de tous les habitants en son sein et proche de celui-ci, et particulièrement ceux de la commune puisqu'elle est la première entité collective de responsabilité politique qui la « supporte ». Les habitants de l'ensemble de la ville, du grand ensemble, de son grand segment social, ou encore ceux en dehors de celui-ci, vivent au quotidien, dans les espaces publics et collectifs de la commune, avec les événements et les comportements relatifs aux problèmes sociaux qu'engendre la cohabitation avec des familles en difficultés économiques et sociales : tensions de voisinages, comportements dépressifs, violences intrafamiliales, délinquance des jeunes....

Toutes les dimensions symboliques et sociales des quartiers les plus problématiques de la zone d'habitat de la ville impriment la majeure partie des évolutions sociales de la commune toute entière. À ce stade, la recherche peut donc avancer de manière plus assurée vers la conceptualisation du sens global et des causes principales de la dynamique sociale observée aux Ulis depuis sa création jusqu'au début des années 2000 : le *déclin social urbain* décrit dans la problématique, dont les traits peuvent se dérouler sous divers aspects, relativement aux caractéristiques des sites sur lesquels il se manifeste.

Pour conforter cette analyse visant à croiser les réflexions entre l'évolution des « quartier-ghettos » et leurs manifestations sociales au niveau des communes d'appartenance, la partie suivante présente une comparaison de la situation des Ulis avec six autres communes aux caractéristiques à la fois similaires et variées. Elle singularise le rôle déterminant des grands ensembles dans le déclin des communes, lorsqu'ils sont la partie principale voire exclusive de la composition du tissu urbain, malgré des histoires, des profils sociaux et des environnements distincts, et ce dans différentes régions de France.

Des villes de grands ensembles en milieu rural et périurbain : des situations sociales négatives

Cette partie présente la démarche de caractérisation des situations et des évolutions des communes partageant la même morphologie immobilière que Les Ulis, à savoir le caractère de « grand ensemble » d'habitat réunissant logements privés et sociaux lié à l'urbanisme des années 1950 à 1970. L'étape permet par la suite (cf. troisième partie suivante) d'aborder l'analyse de ces résultats, en termes interprétatifs et explicatifs. Il s'agit ici d'observer si ces communes présentent comme les Ulis une évolution marquée par des modifications de structure sociale et le développement de difficultés et de tensions sociales multiples (précarisation, paupérisation, fragilisation sanitaire, développement de la violence, délinquance). À la différence de la monographie réalisée sur Les Ulis, l'analyse sera centrée sur un nombre de traits plus restreints considérés comme significatifs vis-à-vis de la recherche.

Quels ont été les principes d'échantillonnage de communes pour cette analyse comparative ? Historiquement, parmi les productions engendrées par l'urbanisme fonctionnaliste, il y a d'abord eu la création de quartiers à l'intérieur et en périphérie des grandes et moyennes villes anciennes, qui, à l'image d'Aix-en-Provence dans les années 1950 (Lefebvre, 1960), a déjà contribué à accentuer la ségrégation socio-spatiale par l'effet de la stratification sociale poussée de l'espace urbain : des groupes d'immeubles habitation toujours plus grands ont été installés, séparés les uns des autres, et fortement différenciés sur le plan économique et de la qualité des constructions, en raison de l'intervention de constructeurs variés, pour des publics de niveau social différencié. La dilution de la classe ouvrière hors des quartiers populaires socialement définis vers des immeubles de catégorie supérieure atténua alors cette organisation urbaine.

Dans le mouvement d'urbanisation du territoire après la Seconde Guerre mondiale, il y a eu aussi l'apparition de « villes nouvelles », censées être équipées à dessein, loin des centres urbains anciens, à 20 ou 30 km en moyenne, en raison d'abord de l'implantation d'industries diverses qui

nécessitaient un aménagement du territoire adapté (Fourcaut, 2002). Ce type d'urbanisme a été mis en œuvre par une filière encadrée par les organismes étatiques. Il est intéressant à étudier puisqu'il semble plus facile d'y mettre en relation des observations ou des données urbaines et sociales avec les formes urbaines, afin d'étudier leurs relations éventuelles, tout en n'écartant pas *a priori* le rôle potentiel de la distance aux villes, notamment en termes de ressources économiques et sociales pour les habitants, et de leurs accès aux services urbains. Il faut se garder de penser que la distance équivaut à un isolat dans un espace rural prédominant. Bien au contraire, le territoire portant des voies de circulation mélange habitat individuel, ou petites unités d'habitat et d'activités agricoles, bourgs, villages voire petites villes. En ce sens, les grands ensembles ont le plus souvent servi à densifier les périphéries des grandes zones urbaines, en accompagnant l'externalisation des activités, dans l'optique d'apporter des îlots d' « urbanité intermédiaire ».

Les communes échantillonnées relèvent de ce type de production, tout en représentant évidemment une variété de situations puisqu'aucun contexte territorial et aucune configuration de construction ne sont assimilables à d'autres. La sélection a été effectuée sur la base de listes de réalisation dressées dans les ouvrages ou documents historiques, en fonction des critères de proximité avec le cas ulissien. Avec six communes retenues, situées en divers points du territoire national, la question est de savoir si leurs différences ont eu un effet dans la vie au sein des grands ensembles, ou plutôt si, à l'inverse, les grands ensembles, selon leurs caractéristiques (taille, forme, aménagement ou relation avec le tissu préexistant), ont engendré des modifications sociales et urbaines dans les espaces concernés. Y-a-t-il des effets partiels ou totaux observables ? D'une certaine manière, et non sans ironie, peut-on constater l'objectif de « table rase » du projet d'architecture et d'urbanisme moderne visant à éliminer les désagréments supposés de la ville (promiscuité, insalubrité, pollution, décadence morale...) par la disparition de ses formes traditionnelles ?

Les deux chapitres de cette partie abordent dans un premier temps l'histoire de la formation de ces communes de grands ensembles en milieu rural et périurbain, puis dans un second temps, la comparaison de leurs situations sociales selon des données les plus récentes de la deuxième moitié des années 2000. Elles montrent une similitude avec de fortes différences parfois sur certains aspects tenant à leur spécificité contextuelle. Globalement, un même phénomène de dégradation des conditions de vie et des rapports sociaux locaux s'observe.

Chapitre V

Des grands ensembles différents dans des contextes spatiaux variés

Comment se présente notre échantillon ? Il comporte six communes de contexte et de situation sociale différents avant la construction des grands ensembles : d'un côté, l'absence quasi totale d'immeubles d'habitation et d'habitants comme aux Ulis et de l'autre côté, une petite agglomération préexistante. Trois communes ont été établies sur des espaces très faiblement habités en 1946, c'est-à-dire comportant moins de 1 000 habitants, et ce depuis au moins 160 ans selon les données démographiques exploitant les recensements de population le plus loin dans le temps passé (cf. *infra*) : Farébersviller (536 habitants en 1946) et Behren-lès-Forbach (429) en Moselle, dans l'Est de la France ; ainsi que Mourenx dans les Pyrénées-Atlantiques, dans le Sud (215).

C'est ce village qu'Henri Lefebvre (1968, 1970 ; Paquot, 2009 ; Delceux, Hess, 2009) a vu se transformer en petite ville construite avec de grands immeubles et à partir duquel il a échafaudé la première critique approfondie sur le caractère non urbain de ses formes, leur contresens historique et leurs effets déstructurants pour les individus puisque dépourvues de potentiel de sociabilité qui caractérise la ville. Les grands ensembles de ces trois communes choisies ont été construits selon le même mode d'aménagement que Les Ulis, hors des grands centres urbains, en créant une zone urbaine nouvelle ou en faisant passer le territoire d'un petit bourg à une ville, de taille petite ou moyenne.

Deux autres entités, plus volumineuses en 1946 que les précédentes, sont incluses dans l'échantillon : Bagnols-sur-Cèze dans le Gard, et Pierrelatte dans la Drôme. À la date de ce recensement de population d'après-guerre, elles sont près de dix fois plus grandes que les premières, avec l'une deux fois plus importante que l'autre. Une première explication en est que, à partir d'un bourg rural au Moyen-âge, ces agglomérations se sont développées dans le long temps, de manière légèrement croissante sur le plan démographique, au moins pendant la dernière période de 160 ans dont les recensements sont disponibles : Bagnols-sur-Cèze comptait déjà 4 800 habitants en 1793 et 5 216 en 1946 ; à Pierrelatte, il en était dénombré 2 789 en 1793 et 3 237 en 1946. Cet essor continu est dû à l'installation de premières industries au XIX^e siècle.

Enfin, une troisième catégorie de territoires d'implantation d'un grand ensemble est représentée par une sixième commune, située dans le Rhône, dans la périphérie lyonnaise : Rillieux-la-Pape.

Sa particularité est que, depuis la fin du XVIII^e siècle, elle était en déclin démographique tendanciel jusque dans les années 1920, passant de 2 789 habitants en 1793 à 1 684 en 1921. Cependant, l'agglomération a repris de la croissance dans la décennie 1920 (3 185 habitants en 1931, sans prendre en compte la scission en deux communes intervenue en 1927). À la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, l'agglomération présente 3 716 habitants, soit un niveau la situant entre Pierrelatte et Bagnols-sur-Cèze.

Ainsi, l'échantillon distingue trois cas de situation urbaine avant la construction d'un grand ensemble d'habitat : l'absence d'agglomération, voire le très faible peuplement (Farébersviller, Behren-lès-Forbach, Mourenx) ; une petite agglomération en légère croissance tendancielle sur le long terme, ayant donc certainement des traditions culturelles concernant leur vie économique et sociale (Bagnols-sur-Cèze, Pierrelatte) ; et un cas de croissance urbaine plus récente (Rillieux-la-Pape), après un lent déclin sur le long terme précédent, laissant entendre que la vie économique et sociale s'y est développée de manière plus récente après une lente involution des activités pendant près d'un siècle passé. Ensuite, les évolutions d'après-guerre entre 1946 et le début de construction des grands ensembles (date variable selon les sites), ont légèrement accentué ces différences de situation pré-grand ensemble : peu de changement pour les trois communes faiblement peuplées (en 1954 Farébersviller compte 600 habitants, Behren 524, et Mourenx 218) et pour Bagnols-sur-Cèze (5 546 habitants en 1954) ; nette progression pour Pierrelatte (4 252 habitants en 1962, contre 3 237 en 1946, soit une hausse de 31 %) et très forte pour Rillieux-la-Pape (6 456 habitants en 1962, contre 3 716 en 1946, soit une hausse de 72 %).

Pour chaque commune, il est présenté des caractéristiques démographiques et socio-économiques à l'aide d'une compilation de textes, de cartes et de photos, notamment sur les grands ensembles à des moments différents : juste après leur construction, dans leur état actuel ou en phase de travaux de rénovation (démolition-construction, réhabilitation). Les sources pour les éléments visuels, mais aussi informationnels, sont diverses : des travaux scientifiques menés dans ou sur les communes ; les productions des collectivités territoriales, des organismes ou des administrations de l'État aux échelons central et local (Agence nationale de la rénovation urbaine, ministères, secrétariat général du Comité interministériel des villes...), dont les fichiers informatiques sont accessibles le plus souvent par internet ; l'encyclopédie électronique libre Wikipédia sur son site internet ; ou encore des productions de particuliers ou de groupes sociaux divers s'exprimant par internet ou des publications papiers. La diversité des sources expliquent

l'inégalité du niveau de détail de certaines présentations. Les données statistiques rapportées des sources non scientifiques ont été vérifiées avec les productions de l'INSEE.

Aussi, pour avoir une vision complète des territoires de ces communes, les grandes étapes et caractéristiques de leur histoire locale sont rapportées, synthétiquement, du plus loin point que les sources consultées le permettent. Il s'agit de constater l'existence d'identités sociales, culturelles, politiques et économiques extrêmement variées issues d'événements, de traditions et de pratiques multiples qui semblent toutes avoir été marginalisées avec le développement urbain par les grands ensembles des années 1950 à 1970. Ces derniers tendant à imposer leurs problématiques lorsque les situations urbaines et sociales concernant leurs communes sont abordées.

Enfin, des descriptions relatives aux projets de rénovation urbaine des communes, liés au Programme national de rénovation urbaine (PNRU), défini par la loi du 1^{er} août 2003⁷², sont réalisées. L'engagement dans ce programme permet d'apprécier les problématiques urbaines et sociales mises en avant, ainsi que les solutions proposées, en tant qu'indicateur d'une représentation d'un modèle de vie urbaine à atteindre et du chemin à parcourir pour en poser les conditions de réalisation. Les éléments de diagnostic mis en avant par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de ces projets ont été exploités de même que des cartes du site internet de la DIV, et plus précisément, le site internet du système d'information géographique (SIG) du Secrétariat général du Conseil interministériel des villes (CIV) qui exploite lui-même les données de l'INSEE.

A- Un grand quartier d'une petite ville en croissance continue : Pierrelatte (Gard)

Composée de 12 893 habitants en 2008, Pierrelatte, commune très étendue de 49,3 km², est située à l'extrême sud-ouest du département de la Drôme (Drôme provençale), dans la région Rhône-Alpes, à l'ouest de la vallée du Rhône. La ville n'appartient à aucune intercommunalité de projet. Elle fait partie du bassin d'habitat de la Drôme Sud. Adossée à un « rocher » qui la protège du mistral, elle se localise à respectivement 70 km et 25 km au sud de Valence et de Montélimar, ainsi qu'à 60 km au nord d'Avignon. Elle est limitrophe des départements de l'Ardèche à l'ouest et du Vaucluse au sud. Entourée de palissades montagneuses, recouvertes

⁷² Le PNRU se déploie depuis 2004 sur environ 400 ZUS, parmi les plus peuplées, ainsi que sur 150 autres quartiers, présentant des difficultés socio-économiques similaires. Cf. www.ville.gouv.fr/territoires-prioritaires.

d'immenses forêts verdoyantes et giboyeuses, la plaine tricastine débouche au sud du « Robinet » (lieu dit du défilé du Rhône à Donzère au nord de Pierrelatte). À l'ouest, c'est une vaste étendue marécageuse, arrosée largement par le Rhône. Pierrelatte dispose d'une gare desservie par de nombreuses lignes régionales, dont des trains directs donnant correspondance en gare de Valence-Ville pour Grenoble, avec un accès direct aux Universités pour les étudiants. La ville est traversée par la route nationale 7 (Lyon-Valence / Avignon-Aix) et par l'autoroute A7. Elle est également desservie par des autocars départementaux.



La ville s'est développée à partir d'un peuplement ancien et d'une histoire communale importante : village formé vers le IX^e siècle à l'abri du rocher appelé Pétra-Lata ; « charte d'affranchissement », forteresse, muraille, château et développement agricole sont soutenus par les Templiers, les seigneurs du Saint Empire romain germanique et les rois de France ; la commune sort des guerres de religion « rachetée » par les habitants et offerte en seigneurie au 1^{er}

Prince de Conti, neveu de Mazarin (principal ministre des rois Louis XIII et Louis XIV de 1643 à 1661). Un premier canal de dérivation du Rhône à la fin du XVII^e siècle améliore l'agriculture par l'irrigation des terres. En 1789 les sociétés populaires sont créées. Les terres sont vendues aux citoyens. La première mairie est mise en place.

La petite ville s'industrialise à la fin du XVIII^e siècle, avec l'apport d'eau pour les activités de tannerie et de filatures, et le développement des communications, ce qui entraîne d'une part, l'enrichissement des exploitants (qui construisent des châteaux), et d'autre part, le développement urbain de la ville (immeubles, infrastructures et bâtiments). En 1814, la seigneurie est redonnée au futur Louis XVIII. En 1852, la voie ferrée (Avignon-Lyon) marque le début de la prospérité économique. L'industrie est renforcée et les premières entreprises s'installent en ville au début du XX^e siècle.

Après la Libération, la renommée de Pierrelatte est étroitement liée à la construction du canal du Rhône de Donzère-Mondragon et à l'installation du site nucléaire du Tricastin. Ce sont en effet de grands chantiers de travaux publics et industriels qui vont en outre marquer l'évolution urbaine contemporaine de la ville. D'abord, la construction du canal de Donzère-Mondragon entre 1947 et 1958, deuxième canal de dérivation du Rhône (28 km de long), assure, en plus des débouchés d'emploi, de nouveaux réseaux d'assainissement et d'eau potable.



Centre ville historique (Ville de Pierrelatte, 2010)



Grand ensemble du Roc, jouxtant la ville historique (Ville de Pierrelatte, 2010)

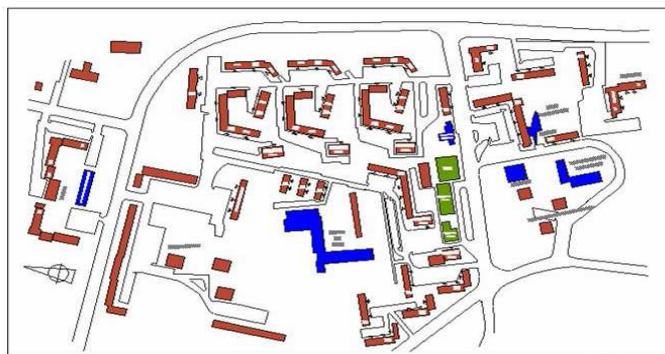
Ensuite, à partir de 1958, est installé le site nucléaire du Tricastin sur le territoire communal et trois communes limitrophes en raison du bénéfice apporté par les eaux du canal pour les opérations de refroidissement des réacteurs. Les chantiers sont d'abord réalisés pour Électricité

de France (EDF) et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Les activités d'exploitation de l'uranium sont croissantes et continues jusqu'à nos jours (fabrication de combustible par enrichissement d'uranium d'abord ; puis production énergétique par la centrale nucléaire construite à partir de 1974 et mise en service en 1980).

En 2008, ce site est le premier site français de concentration des industries nucléaires, et le deuxième site pour son étendue après celui de la Hague (*Le Monde*, 17 juillet 2008). On y trouve aussi des entreprises de gestion des déchets irradiés et des effluents, et un centre de recherche du CEA. Cette activité a entraîné une forte croissance urbaine jusqu'en 1968. La population a triplé entre 1936 et 1968. Le grand ensemble dont la construction débute en 1961, tout comme la construction de l'autoroute A7 à la même période, s'inscrit dans cette dynamique sans toutefois prendre en charge l'ensemble des besoins quantitatifs en logement.

La Zone à urbaniser en priorité constitue un quartier, le Roc, avec un centre commercial, deux groupes scolaires et un lycée construit à proximité immédiate du centre ville (Ville de Pierrelatte, ANRU, 2008). Le programme, d'une étendue faible par rapport à la surface très grande de la commune (0,31 km², contre 49,3 km² pour la commune), comprenait 1 647 logements, dont près de 70 % de logements sociaux construits par Drôme Aménagement Habitat (Office public de l'habitat du département de la Drôme) et 30 % de copropriétés. Cela représentait plus du double des logements existants à Pierrelatte à l'époque, puisqu'en 1962 la commune comptait 1 263 résidences principales (cf. tableau 11 *infra*).

Plan-masse du quartier du Roc
(1961) – Commune de Pierrelatte



De nos jours, le secteur du Roc, qui constitue la ZUS de la ville déclarée en 1996, ne représente plus qu'une part qui s'est quasiment réduite de trois-quarts par rapport au reste de la ville,

puisque de 1968 à 2006, après la construction du grand ensemble, le nombre de résidences principales de la ville a presque doublé (+ 88 %), ce qui fait que les logements du grand ensemble ne représentent plus que 30 % des résidences principales, et près du quart (24,8 %) de la population communale, soit 3 058 habitants sur 12 315, y résident (Secrétariat général du CIV, 2010-a). Ce qui montre que la population est d'ailleurs très inégalement répartie sur le territoire. Le quartier a une image homogène et morne de tours et de barres de taille pourtant « humaine », contrastant avec l'habitat local (îlots de taille plus grande que le reste du tissu urbain), avec des cours qui pourraient être intéressantes à aménager. Une spirale de dévalorisation a été engagée, malgré la proximité du centre ville.

Le premier point problématique est d'ordre social puisque les problèmes sociaux de la ville se « concentrent en majeure partie sur les tours et les barres » (Ville de Pierrelatte, ANRU, 2008, p. 5) et notamment dans un bâtiment. Sur le plan urbain, les principaux dysfonctionnements diagnostiqués sont : un quartier impénétrable, du fait de la coupure par une voie ferrée, de l'existence de voies de contournement et de l'absence de voie routière distincte reliée à l'extérieur ; un schéma viaire labyrinthique et replié sur des culs de sac (parking), avec un cheminement problématique nécessitant d'emprunter ces parkings privés pour joindre des voies structurantes du quartier ; et enfin, un centre de quartier avec centre commercial faisant obstacle aux axes piétons de liaison avec le centre ville et tournant le dos au quartier. C'est la partie nord du quartier qui regroupe les immeubles posant le plus de problèmes sociaux, avec la délinquance importante et la vacance élevée des logements, bien que les espaces publics soient de meilleure qualité ; la partie sud comprend la majeure partie des équipements, avec une moindre qualité urbaine mais un meilleur fonctionnement social.

Entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, la ville s'est d'ailleurs inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville, tant dans ses axes sociaux, de prévention et de sécurité qu'urbain (Ville de Pierrelatte, ANRU, 2008) : la procédure Développement social des quartiers (DSQ) de 1989 à 1994 ; le contrat de ville de 1994 à 1999 ; le Comité d'environnement social en 1989, le Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) en 1994, puis le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et le Contrat local de sécurité depuis 2003, et enfin, la Zone d'éducation prioritaire (ZEP) en 1989 et le Réseau d'éducation prioritaire (REP) en 1997. L'élaboration d'un projet de rénovation urbaine en 2005 a conduit les

élus à s'engager dans une nouvelle politique de la ville contractualisée avec l'État par le biais du CUCS depuis 2007.

Le projet de rénovation urbaine défendu par la ville est d'en faire un « quartier comme les autres » pour d'une part, revaloriser son image auprès des habitants et agir sur l'attractivité de la commune aux niveaux départemental et régional, et d'autre part, améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier et les liens entre les différents quartiers de la commune. Pour cela, le projet prévoit deux principaux axes d'intervention : un « remodelage et un mixage de la morphologie » du quartier, ainsi qu'une dispersion dans le tissu urbain des logements sociaux pour éviter leur concentration spatiale et les effets de délinquance des jeunes.

Le premier axe est multidimensionnel : d'abord, une démolition de 222 logements (16,5 % de son parc) d'immeubles stigmatisés et faisant obstacle aux voies de circulation, compensée par la construction de 210 à 220 logements en petits immeubles dont au moins la moitié de statut social et mieux disposés par rapport aux frontières du quartier et à ces voies de circulation ; ensuite la formation d'un maillage viaire interne relié et intégré dans l'organisation communale de circulation et d'urbanisation (équipements, nouvelles voies et alignements urbains) ; enfin, en lien avec la résidentialisation des îlots (coupure entre espaces publics et privés, fermeture des parkings résidentiels et création d'aires de jeux pour enfants), le centre et les frontières avec certains espaces du quartier sont réaménagés.

Ce réaménagement consiste d'abord à réaliser un mélange d'immeubles de taille et de statut divers : un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 lits, un centre commercial rebâti, renforcé par une galerie marchande, aux abords aménagés (parvis, trame verte) et adapté à la circulation (maillage viaire et trame verte), et un nouveau front bâti avec l'EHPAD, mixte entre logements et activités tertiaires (résidence sociale, locaux associatifs, services divers). Le tout doit être intégré à la ville par une liaison physique, avec des constructions adaptées aux normes et pratiques du développement durable concernant l'éclairage public, le chauffage, la collecte déchets (capteurs photovoltaïques, normes énergétiques...). Sur le plan des frontières internes à la ville, des espaces verts d'ouverture entre quartiers sont programmés.

Par ailleurs, le deuxième axe d'intervention, beaucoup plus succinctement présenté dans les programmes affichés, est celui de la construction d'une centaine de logements sociaux dans le reste de la ville, avec un foyer d'hébergement de 30 lits.

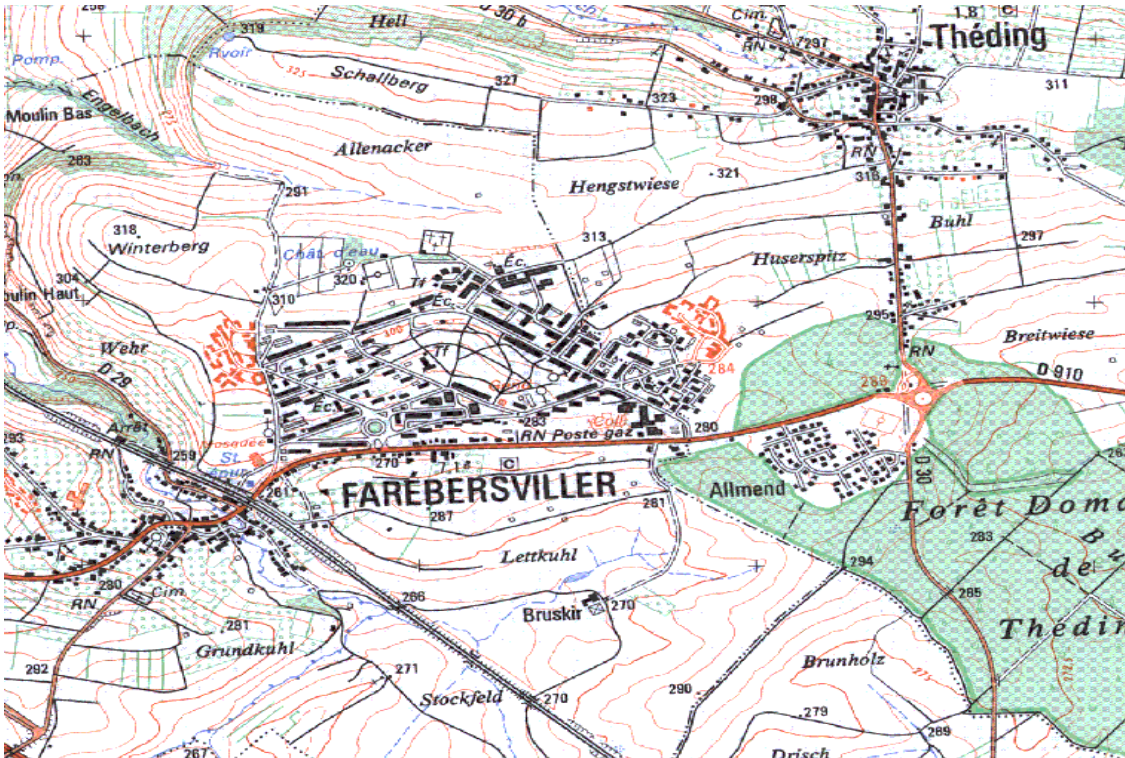


Immeubles du quartier du Roc (Ville de Pierrelatte, 2010)

B- Une grande Cité à l'écart des villes et du village communal : Farébersviller (Moselle)

Farébersviller, comme Behren-lès-Forbach présenté plus bas, fait partie du bassin houiller de la Sarre et de la Lorraine, au nord-est du département de la Moselle. Composée de 5 935 habitants en 2008 qui occupent 2 232 logements, elle appartient à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (11 communes et 34 309 habitants en 2008). À partir de 1954-1962, se sont implantées sur les villages originels de cette région des grandes cités de logement des Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) pour les ouvriers et leurs familles. Sur le plan historique, Farébersviller dépendait au moyen-âge de la seigneurie de Hombourg-Saint-Avold, avant de passer aux mains du duc de Lorraine, en 1581, puis la commune a été intégrée au royaume de France en 1766. Annexée comme toute la Moselle à l'Empire allemand de 1871-1918, beaucoup de ses jeunes gens meurent au combat pendant la Première Guerre mondiale sous l'uniforme allemand, sur le Front de l'Est, mais aussi à l'Ouest, en France et dans les Flandres. Après le nouveau drame de l'Annexion de la Moselle pendant la Seconde Guerre, et le bombardement intense de la région par l'aviation étatsunienne, la commune de 600 habitants en 1954 reprend son essor grâce à l'industrie du charbon et avec la construction de son grand ensemble d'habitations pour les mineurs.

Un demi-siècle d'activité dans ce domaine plus tard, le territoire présente trois aspects socio-économiques et géographiques essentiels : la fin de l'activité d'exploitation minière pendant des décennies de couches de charbon qui a marqué de son empreinte les paysages, l'habitat, la démographie et les modes de vie (dernière fermeture de puits à Creutzwald en 2004) ; le caractère frontalier avec une forte influence sur les dynamiques territoriales puisque le travail transfrontalier est très important (près de 15 000 Mosellans du Bassin Houiller travaillent en Sarre, en Allemagne) ; une hétérogénéité paysagère comportant deux typologies de communes, les communes urbaines des vallées (de La Rosselle, du Merle et de la Moselle) et les communes rurales du plateau.



Sur le plan des voies de communication, le territoire comporte quatre axes routiers majeurs : deux autoroutes (A4 Metz-Strasbourg et A320 Freyming-Merlebach-Sarrebruck) et deux routes

nationales (RN3 Saint-Avold-Forbach et RN56 Saint-Avold vers Strasbourg). Les lignes ferroviaires principales sont les lignes de la Société nationale des chemins de fer (SNCF) Paris-Francfort et Béning-Thionville ainsi qu'une ligne ferroviaire constituée des anciennes voies de Charbonnage de France (CdF). Les grands axes de communication placent le territoire intercommunal à une demi-heure de l'Agglomération de Metz, à un quart d'heure de Sarrebruck et à moins d'une heure de Strasbourg.

Pour faire face au déclin de la mono-industrie du charbon, la commune a rejoint en 1989 le district de Freyming-Merlebach créé en 1975, regroupant sept communes, pour amorcer la reconversion et le développement du territoire (Communauté de communes de Freyming-Merlebach, 2010). Le Pacte Charbonnier qui a clôturé un siècle et demi d'exploitation charbonnière a été signé en 1994 (Préfecture de Moselle, 2007-a). Ce district s'agrandit en 1990 (Henriville et Béning-lès-Saint-Avold), devient communauté de communes en décembre 2001 (se superposant au canton de Freyming-Merlebach), et s'agrandit en 2003 avec Hombourg-Haut.

L'intercommunalité de 34 309 habitants en 2008 est donc composée d'une ville centre, Freyming-Merlebach (13 172 habitants), de deux communes périurbaines, Hombourg-Haut (7 869 habitants) et Farébersviller, et de huit communes rurales qui forment près de 20 % de la population communautaire : Barst, Béning-lès-Saint-Avold, Betting-lès-Saint-Avold, Cappel, Guenviller, Henriville, Hoste, Seinghouse. Sur le plan de ses réalisations, on peut compter en 1975, une zone artisanale et commerciale à Betting, en 1990, la méga zone industrielle de Moselle Est installée à Seinghouse, Henriville et Farébersviller, ainsi que la mise en œuvre d'un réseau de télédistribution (construction d'une station de tête, d'un bâtiment de vidéo-communication et d'un pylône ; enfouissement des câbles ; et raccordement des habitations). Pour le devenir des sites de Charbonnages de France, problématiques en raison des effets environnementaux (affaissements, inondations...), un projet global d'aménagement est prévu. Enfin, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est porté par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle, créé en 2004 avec les trois autres intercommunalités (Forbach, le Pays Naborien et le Warndt) qui couvrent l'ensemble du Bassin Houiller.

Comme à Farébersviller, la population du territoire intercommunal, ainsi que celles de deux autres communes urbaines proches (Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut) baissent depuis 1968 (de 17 % pour la communauté de communes et de 25,2 % et 25,5 % pour les deux villes proches). Pour rappel, Farébersviller a perdu 25,8 % de sa population à la même période, ce qui

montre que l'évolution démographique dépend davantage du cycle du développement industriel, commun ici à plusieurs communes du bassin houiller et notamment de la communauté urbaine, que de la forme urbaine d'habitation des populations. Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut, bien que disposant de quartiers ouvriers, n'ont pas été agrandis par des programmes de grand ensemble des années 1950-1970.

Avec l'industrie houillère en déclin entraînant des pertes d'emploi de près de 20 % entre le début des années 1990 et celui des années 2000 dans l'ensemble de la communauté de communes, et l'absence d'autres activités suffisamment volumineuses pour la remplacer et offrir des emplois aux jeunes générations d'actifs, la population de la région suit ainsi un processus de vieillissement de la population, avec l'accroissement de la part des plus âgés, et de dédensification des logements, avec la réduction de la taille des ménages liée à la décohabitation des enfants devenus grands et qui quittent la région. En 1999, le taux de chômage atteignait déjà 15 % sur l'ensemble du territoire communal avec un taux de 27 % pour les moins de 25 ans, qui représentaient 81 % des demandeurs d'emploi.

Si l'afflux de travailleurs migrants avec de nouveaux quartiers et de nouvelles zones d'habitat construits pendant l'après Seconde Guerre mondiale dans la région a certainement favorisé le maintien d'une population active jeune, il est perceptible que, avec le déclin de l'activité économique principale, la tendance inverse produit un rapprochement voire un dépassement de la situation française qui connaît un vieillissement global : en effet, en 2008, la part des plus de 65 ans dans la communauté de communes est de 18,5 %, contre 17 % pour Farébersviller et 16,7 % en France métropolitaine. Les populations jeunes en âge de travailler ont en effet tendance à quitter le territoire qui offre peu d'emplois au profit des pays limitrophes et du sillon mosellan.

Cette tendance entraîne des effets en matière d'équipement (maisons de retraites, foyers médicalisés, soins médicaux et maintien à domicile), de services de proximité et d'habitat de petite taille. L'habitat est d'ailleurs au cœur des enjeux du territoire intercommunal avec des restructurations urbaines imposant une adaptation du par et le développement d'unités pour les personnes âgées. Le parc locatif des Houillères du Bassin de Lorraine (15 600 logements), entreprise nationalisée en 1946 pour être incluse à Charbonnages de France (organisme public de coordination des Houillères de France), et regroupant les compagnies lorraines de Sarre et Moselle, Petite-Rosselle et Faulquemont-Folschviller, a d'ailleurs été cédé en 2001 à une société commerciale, la Société par Actions simplifiée (SAS) Sainte Barbe, contrôlé par la Société

Nationale Immobilière (S.N.I.), ancienne Société de gestion immobilière des Armées (société d'économie mixte à but non lucratif) et filiale depuis 2004 de la Caisse des dépôts (établissement public d'investissement dans l'économie nationale, ayant des activités de marché).

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach a engagé un Programme Local de l'Habitat (PLH) dont le diagnostic a mis en évidence le fractionnement du territoire en deux entités distinctes, espaces urbains et espaces ruraux, qui fonctionnent et réagissent de manière inégale et d'où se dégagent des enjeux très différents en fonction du type de commune (rurale ou urbaine). Les trois communes de plus de 5 000 habitants (Farébersviller, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut) s'engagent sur l'accueil des Gens du voyage et sur la rénovation urbaine des trois ZUS : La Cité de Farébersviller (de priorité 1 décidée par les acteurs⁷³), La Cité Chapelle à Freyming-Merlebach/Hombourg-Haut (priorité 2) et La cité des Chênes à Hombourg-Haut (priorité 2). Un quatrième quartier, Arc-en-Ciel à Freyming-Merlebach, est délimité pour y développer des actions sociales et urbaines, mais il est de niveau 3 en priorité.

La commune est constituée de deux entités très différentes : le village, lieu originel au sud-ouest ; et la Cité, grand ensemble créé à partir de 1954 par les HBL pour les mineurs de la vallée de la Moselle toute proche. C'est une véritable ville nouvelle étendue sur 85 hectares (ha) et deux communes, Farébersviller pour 74 ha, et Thédling (2 195 habitants en 2006) pour 11 ha. En 2006, 5 979 habitants (population municipale) résident dans la ZUS qui délimite la cité (Secrétariat général du CIV, 2010-b), dont 84,6 % à Farébersviller (5 057 résidents qui représentent 84 % des 6 020 habitants de la commune), et 13,4 % à Thédling (922 qui représentent 42 % de la population municipale totale).

Sur les 2 313 logements que compte la Cité sur les deux communes au début des années 2000 (Préfecture de Moselle, 2007-a), 2 157 sont occupés en 2006 (Secrétariat général du CIV, 2010-b), soit un taux de vacance de 6,7 %. Elle se situe à distance des zones urbanisées qui l'ont précédée, mais est à proximité de la zone d'activités de la communauté de communes de Freyming-Merlebach. La liaison avec la ville même de Freyming-Merlebach se réalise par l'autoroute A4, mais il est à péage. La Cité est séparée de l'ancien village par la voie ferrée.

⁷³ Une priorisation d'action sur les territoires a été établie par l'État, pour la répartition des moyens par les acteurs locaux, à partir d'une analyse sur les écarts de revenu médian des ménages par IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique), et sur propositions des préfets. Trois niveaux de priorité ont été affectés : les deux premiers ont donné lieu à des listes de sites, complétées par les acteurs locaux ; le troisième n'a fait l'objet d'aucun recensement national (DIV, 2009).

Vue globale de la Cité et de zones pavillonnaires juxtaposées (Ville de Farébersviller, 2010)



Sur le plan de sa conception urbaine, son maillage est peu clair, de nombreuses voies se terminant en impasse, alors que certains axes sont très empruntés mais peu valorisés. Elle est essentiellement composée d'immeubles collectifs dont les degrés de traitement et de réhabilitation sont divers. Elle ne donne pas l'impression de densité (vastes espaces extérieurs, parc central), sauf à proximité de la voie CD 910. La partie nord autour des équipements sportifs et des écoles paraît totalement enclavée, du fait de l'insuffisance de desserte directe depuis le centre et de sa localisation en frange du tissu bâti. Malgré l'implantation d'importants nouveaux équipements structurants (place du marché...), la réhabilitation à l'identique des logements HBL n'a pas gommé l'image négative de la Cité.

La population est hétérogène sur le plan culturel et fortement touchée par le chômage et la précarité (21 % en 2006), surtout parmi les jeunes de moins de 20 ans représentant 33 % de la population. Les différentes vagues d'immigration qui ont suivi les besoins de l'industrie charbonnière ont conduit à une composition multiculturelle de la population. Les premiers immigrés étaient d'origine italienne ou maghrébine, suivis de turcs qui représentent 25 % du total des étrangers selon le diagnostic inscrit dans le CUCS de 2007 de la communauté de communes (Préfecture de Moselle, 2007-a), sans que l'on sache s'il s'agit de 1999 ou de 2006.

Selon ce même document, en 1975, la population étrangère représentait 45 % de la population totale de la Cité, 36,5 % en 1985, environ 25 % « aujourd'hui ». Si le quartier est d'apparence calme et bien entretenu, les dysfonctionnements rapportés sont les suivants : présence de déchets

et d'ordures dans certaines rues, jetés parfois par les fenêtres, sans compter les pièces mécaniques, notamment automobiles, à l'abandon, ce qui révèle un relatif désintérêt des habitants pour leur cadre de vie ; et une insécurité graduée qui s'exprime par des dégradations diverses avec une délinquance touchant de plus en plus les préadolescents.

Dans ce sens, outre le classement en ZEP du collège et à la mise en place du Réseau « Réussite Scolaire » (RRS) de Farébersviller (regroupement d'écoles élémentaires et du collège pour favoriser la continuité des parcours d'apprentissage), plusieurs dispositifs socio-éducatifs, d'insertion professionnelle et de prévention de la délinquance ont été mis en place depuis plusieurs années. Au centre François Rabelais, sont recensés un Point emploi, des permanences de la Mission Locale du Bassin Houiller, ainsi que l'action de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) concernant le suivi du RSA et l'accompagnement au quotidien de ses bénéficiaires.

Par ailleurs, de nombreuses actions d'insertion sont menées comme le chantier d'insertion qui dispose de douze postes par an. De même, avec le soutien de l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée (AIPS), un chantier éducatif a pu être mené en 2006 en partenariat avec le bailleur Sainte Barbe. La ville et le service public de l'emploi sont associés pour des activités multiples à destination des jeunes, comme par exemple en 2006, la Rencontre Emploi et Diversité, un Forum pour l'emploi, ou encore un programme d'accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi. Cependant, l'action d'intégration n'est pas suffisante jusqu'à cette fin de la décennie 2010. En 2007, les pouvoirs publics signataires du CUCS reconnaissent que le centre social Saint-Exupéry, qui dispense l'essentiel des interventions sociales, ne profite pas beaucoup à de nombreux jeunes.

Le document contractuel signale leur hostilité à l'occasion de la création de nombreux emplois sur la zone économique voisine qui ne leur profitent pas, ni aux autres habitants de la cité. Sur ce point, les difficultés d'intégration n'étaient pas calmées trois ans plus tard, puisque le rapport Bockel (2010, p. 63) sur la prévention de la délinquance des jeunes, rapportait que le 16 février 2009 à Farébersviller, une bande constituée d'une vingtaine de jeunes du quartier de La Cité a commis de nombreux délits (dégradation de la brigade locale et plusieurs incendies), suite au différend portant sur les horaires d'ouverture du foyer de jeunes qui l'oppose à la gestionnaire.

Sur le plan des politiques sociales, La Cité a connu la procédure DSQ dans les années 1980 et ses deux communes supports ont fait partie des deux générations de contrat de ville, d'abord

séparément au sein des communautés de communes (1994-1999), puis au sein du bassin houiller plus globalement (2000-2006) recouvrant seize communes ; elles sont depuis chacune inscrite dans un CUCS intercommunal à nouveau distinct, celui de la communauté de communes de Freyming-Merlebach pour Farébersviller, et celui de la communauté de communes Forbach Porte de France pour Théding.

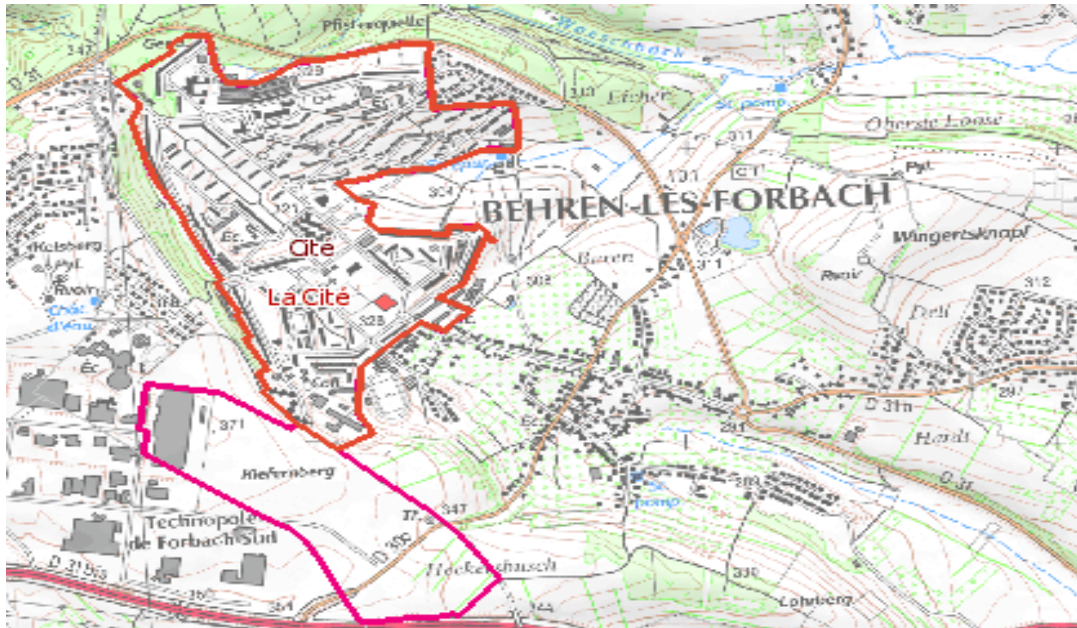
Pour l'habitat, l'État, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et Sainte Barbe ont programmé une rénovation/réhabilitation d'une durée de 15 ans à compter de 2001. Pour la gestion de Proximité, Sainte Barbe a embauché une douzaine de gardiens issus de la cité. Chaque gardien gère entre 15 et 21 entrées, et une politique de réfection systématique des logements avant relocation a été mise en place depuis 2003. Le bailleur s'occupe également de l'enlèvement des épaves de véhicules. Les principaux problèmes restants dans ce domaine, évoqués en 2007 dans le diagnostic du CUCS, sont les nuisances sonores et la saleté due essentiellement au non respect du tri sélectif et de l'enlèvement mensuel des encombrants.

Concernant le développement économique, le classement en ZRU en 1996 a été insuffisant pour créer de nouvelles activités (non-absorption de la demande d'emploi), mais celle-ci favorise la stabilisation de l'activité économique dans le quartier. La présence de la cité à proximité de la zone d'activités mise en place par la communauté de communes de Freyming-Merlebach ne constitue pas non plus une opportunité pour les demandeurs d'emploi de la ZUS, dans la mesure où les exigences des entreprises en matière de qualification sont très pointues. Cette situation est vécue par les jeunes comme une discrimination et rend les relations entreprises/jeunes encore plus difficiles sur ce site.

C- Une grande Cité en périphérie d'une petite ville et à l'écart du village communale : Behren-lès-Forbach (Moselle)

Behren-lès-Forbach (8 514 habitants en 2008) est située, comme Farébersviller à quelques kilomètres plus à l'est, à la limite nord-est du département de la Moselle, dans le bassin houiller Sarre-Lorraine, encore plus proche de la frontière allemande. Elle fait partie d'une autre communauté intercommunale que Farébersviller, la communauté d'agglomération de Forbach

Porte de France depuis 2003 (21 communes⁷⁴ dont Thédning qui partage le grand ensemble de La Cité avec Farébersviller; 80 196 habitants en 2008), issue du district de Forbach créé en 1970, et de la communauté de commune de l'Agglomération de Forbach de 2002.



La ville est campée sur le plateau surplombant la ville de Forbach, et son habitat est, selon le même schéma que Farébersviller, caractérisé par un village "cœur historique" et une cité construite à l'écart pour les besoins des mines des Houillères du Bassin Lorrain (HBL). L'existence du village est ancienne : au début du XIV^e siècle, elle est mentionnée dans un document sous l'orthographe de « Berne », et le village appartient, entre autres, à la seigneurie de Forbach puis à la châtelainie⁷⁵ de Sarreguemines. Behren fait tour à tour partie du duché de Lorraine ou du comté de Nassau-Sarrebruck.

Au XVII^e siècle, la guerre de Trente Ans (1618-1648) n'épargne pas ce qui n'est encore qu'un village avec son occupation par l'armée suédoise (les châteaux voisins de Forbach et de Sarreguemines sont détruits sur l'ordre du cardinal de Richelieu). Après la guerre désastreuse de 1870 le village, associé à Kerbach, devient allemand. À cette même époque, la région devient un

⁷⁴ Alsting, Behren-lès-Forbach, Bousbach, Cocheren, Diebling, Etzling, Farschviller, Folkling, Forbach, Kerbach, Metzing, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Eting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Schœneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteling et Thédning.

⁷⁵ Une châtelainie (ou mandement) est le plus petit territoire d'administration du Moyen-Âge, sur le quel le maître d'un château, le châtelain, officier comtal ou princier, exerce les droits banals liés à l'administration du château, ainsi que, par délégation, les droits militaire et judiciaire.

important bassin industriel grâce notamment à ses mines de charbon. Durant la Première Guerre mondiale, les hommes de Behren combattent dans l'armée allemande, la plupart sur le front russe. Après la Libération, en 1927, Behren est définitivement séparé de Kerbach et porte le nom de Behren-lès-Forbach.

Le 1^{er} septembre 1939, tout le village est évacué par ordre de l'autorité militaire (zone rouge de la ligne Maginot). La population prend la route de Gaubiving et à Château-Salins tout le monde prend le train à destination du département de la Charente, sauf les familles des mineurs qui sont dirigées sur les différents bassins houillers français (Pas-de-Calais ; Saône-et-Loire). Après son occupation par les Allemands, le 17 février 1945, la localité est libérée, sinistrée à 80 %. Elle est choisie pour être la deuxième plus grande cité ouvrière des HBL avec le grand ensemble Behren-Cité, inauguré en 1962, qui fait passer le village de 534 habitants en 1954 à une ville champignon de 10 486 habitants en 1962 et 12 512 Behrinois en 1968. Cette Cité comporte 2 972 logements (Préfecture de Moselle, 2007-b), et 7 768 habitants en 2006 (Secrétariat général du CIV, 2007-b). Ils représentent 85 % des 9 146 habitants de la commune en 2006. Actuellement, c'est la ville ayant la plus importante part de population habitant en Zone urbaine sensible hors région parisienne.

Vue globale du grand ensemble de Behren-lès-Forbach
(Communauté d'utilisateurs et développeurs Piwigo, 2010)



Commencée en 1957, la Cité était considérée comme la banlieue de Forbach (21 801 habitants en 2007). Son architecture est en "morceaux de sucre" avec quelques grandes barres construites en fonction du relief de colline et des forêts. Malgré un équilibre reconnu entre bâti et espaces extérieurs, la réhabilitation, à l'identique, des immeubles uniformes n'a pas modifié l'image négative de l'ensemble. « Cité dortoir » privée de centre ville dynamique, cet espace urbain est déconnecté par rapport au village et au reste de son environnement. Il est grossièrement composé de quatre secteurs organisés autour d'un centre commercial.

Les équipements publics existants sont insuffisants et insuffisamment adaptés aux besoins des jeunes notamment. Les abords d'immeubles ont été délaissés et les stationnements inorganisés, ce qui rend difficiles les cheminements piétonniers. Le bailleur Moselis (nouvelle identité de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de la Moselle depuis 2005) signale une baisse de la demande concernant la tour et une vacance croissante (le bailleur Sainte Barbe, évoqué pour Farébersviller, est aussi présent à Behren avec près de 2 600 logements). Le grand espace central du quartier n'est pas valorisé, de même que le bâti implanté tout autour. Comme beaucoup d'autres cités minières, la Cité bénéficie de jardins familiaux à proximité, toutefois ils sont peu organisés à l'exception de ceux du plateau qui ont bénéficié d'une réhabilitation à la fin des années 1990.

La Cité est aujourd'hui marquée par les particularités suivantes : enclavement aggravé par de faibles liaisons routières vers l'extérieur ; habitat collectif uniforme ; effet de remparts lié à la disposition de longues barres d'immeubles en périphérie de la Cité (l'ensemble des bâtiments a été disposé selon le chemin de grue d'une part et en fonction du circuit de ramassage des mineurs d'autre part, produisant une morphologie urbaine en forme d'escargot) ; absence de centralité avec quatre secteurs adossés à une limite et organisés autour d'un petit centre commercial ; et enfin, absence de hiérarchisation du réseau viaire interne, dont les rues sont par ailleurs implantées à trop faible distance des immeubles.

Sur le plan sanitaire et social, les habitants, relevant du régime minier en grande partie, ne connaissent d'abord pas de déficit particulier en termes d'accès à la santé. Néanmoins, comme à Farébersviller, le vieillissement de la population et la hausse des personnes dépendantes n'est pas ou très peu pris en charge. Mais surtout la ville est sinistrée socialement avec une population pauvre, peu qualifiée et d'origine étrangère en grande partie : 45 % des jeunes (moins de 25 ans) sont au chômage (Préfecture de Moselle, 2007-b) ; en 2008, le revenu net moyen de l'ensemble

des foyers est de 13 073 €, soit presque la moitié moins (- 44 %) que la France métropolitaine (23 450 €) et en dessous de Farébersviller (13 418 €) ; le taux de ménages imposés est aussi de cet ordre de moitié moins que celui de la France métropolitaine (27,3 % contre 55,8 %, soit un écart de - 51 %), juste en-dessous aussi du niveau de Farébersviller (28,7 %).



Vues de certaines parties du grand ensemble (Communauté d'utilisateurs et développeurs Piwigo, 2010)

Sur le plan de la composition en immigration, la commune compte six fois plus d'immigrés de plus de 55 ans (près de 60 % ; soit 59,2 %) qu'en France métropolitaine (9,3 %). Pour la génération descendante, le niveau est deux fois moins haut : 19,3 % pour Behren, contre 11,4 % en France et 28,5 % pour Farébersviller. Selon le rapport de l'Observatoire des ZUS publié en 2003, Behren était la ville la plus pauvre de France, parce qu'elle disposait de peu de taxes professionnelles, de taxes foncières (car peu de propriétaires), et un nombre important d'exonérés de la taxe d'habitation (Rmistes et faibles revenus). Sur le plan des identités ethniques, le CUCS 2007 évoque trente et une nationalités d'origine.

La Cité est d'ailleurs classée en ZEP, avec près de 1 000 enfants étrangers, qui connaissent des difficultés d'adaptation dans le milieu scolaire, en lien avec la fragilité des parents et la pauvreté des ménages. La commune est classée en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et bénéficie du dispositif Réseau Ambition Réussite (RAR) pour son collège et les écoles attenantes⁷⁶. Le

⁷⁶ Selon le portail internet du gouvernement (www.gouvernement.fr), le "Réseau ambition réussite" (RAR) est une mesure d'éducation prioritaire de l'Éducation nationale, qui, avec le « Réseau réussite scolaire » (RRS) évoquée pour Farébersviller, fait suite aux réseaux d'éducation prioritaire (REP) qui avaient en 1999 pris le relais des ZEP. Le RAR s'applique aux établissements concentrant les plus grandes difficultés sur les plans sociaux, économiques et scolaires (le RRS concerne des établissements aux publics plus hétérogènes). Il s'agit de définir des projets collectifs d'établissements d'une même zone (collège et leurs écoles élémentaires associées) et apporter des moyens de réussite scolaire (10 à 15 % de moyens financiers supplémentaires par l'État pour plus de personnels, d'activités ou de dispositifs de soutien et de suivi individualisés sur le plan scolaire mais aussi sanitaire et social, voire financier

diagnostic du RAR concernant la Cité indique un fort taux de familles défavorisées (plus de 90 %), des parents en grande partie inactifs (congé charbonnier, retraités, bénéficiaires du RMI et chômeurs) et d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue, ce qui explique les difficultés scolaires des enfants (en 1999 près de 40 % des élèves de la ZEP étaient de nationalité étrangère). Les familles sont décrites comme fatalistes et manquant de motivation et d'ambition scolaire, surtout pour les filles. C'est pourquoi les parents concernés auraient des difficultés à poser des exigences aussi bien en termes de règles, de rythme de vie que de suivi de la scolarité avec à la clé des problèmes de comportement, de risque de décrochage scolaire et de conduites à risques.

10 % des élèves de 6^{ème} ont deux années de retard. Près de 20 % des 15-24 ans n'a aucun diplôme. De la jeunesse qui échoue à la déviance délinquante, la distance est parfois courte. La ville engage un CLS pour 2003 avec un diagnostic de sécurité établi par Jean-Yves Trépos, sociologue et professeur à l'université de Nancy II. Il a analysé 1/ que le sentiment d'insécurité était plus fondé sur les incivilités que sur une véritable délinquance, 2/ que l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de comportements civils devaient servir à la prévention en amont et 3/ que, de même, de nombreux petits litiges pouvaient trouver une réponse autre que judiciaire ou correctionnelle, notamment par l'accès aux droits, dont d'abord l'information sur les droits quotidiens, qui participe activement à la prévention.

Sur le plan de la politique sociale urbaine, la commune a participé à la procédure Développement social des quartiers du Bassin houiller et a fait partie successivement du Contrat de Ville de l'Agglomération de Forbach (8 communes ; 1994-1999) et de celui du Bassin houiller (16 communes ; 2000-2006). La Cité a été classée en zone de redynamisation urbaine (ZRU) en 1996 et en zone franche urbaine (ZFU) en 2006. Elle nécessite un aménagement ambitieux afin de répondre aux objectifs de désenclavement, de centralité et de diversification fonctionnelle. Pour pallier à cette carence, un projet ANRU est préparé depuis 2005 pour diverses interventions urbaines, sur l'habitat et les équipements existants, comme la réhabilitation des deux groupes scolaires, ainsi que la création d'équipements nouveaux tels qu'une médiathèque et une maison pour l'emploi⁷⁷.

comme la bourse au mérite de 800 € suite au brevet des collèges). En 2009, on recense 254 RAR qui scolarisent près de 260 000 écoliers et 122 700 collégiens soit 5 % environ des élèves (15 % pour les RRS).

⁷⁷ Le bulletin municipal de juin 2011 évoque une signature du projet au courant de ce mois-ci.

Il s'agirait de désenclaver la Cité par l'amélioration des liaisons routières avec la ville et l'agglomération, de créer deux pôles de centralité avec un centre commercial et une nouvelle mairie, une médiathèque et une maison de l'emploi, de « résidentialiser » différents immeubles comportant 810 logements, de diversifier l'offre d'habitat, avec la réhabilitation de 1 440 logements, et, enfin de démolition 20 % de logements sociaux au cœur du quartier (plus de 500 logements dans 8 barres et une tour).



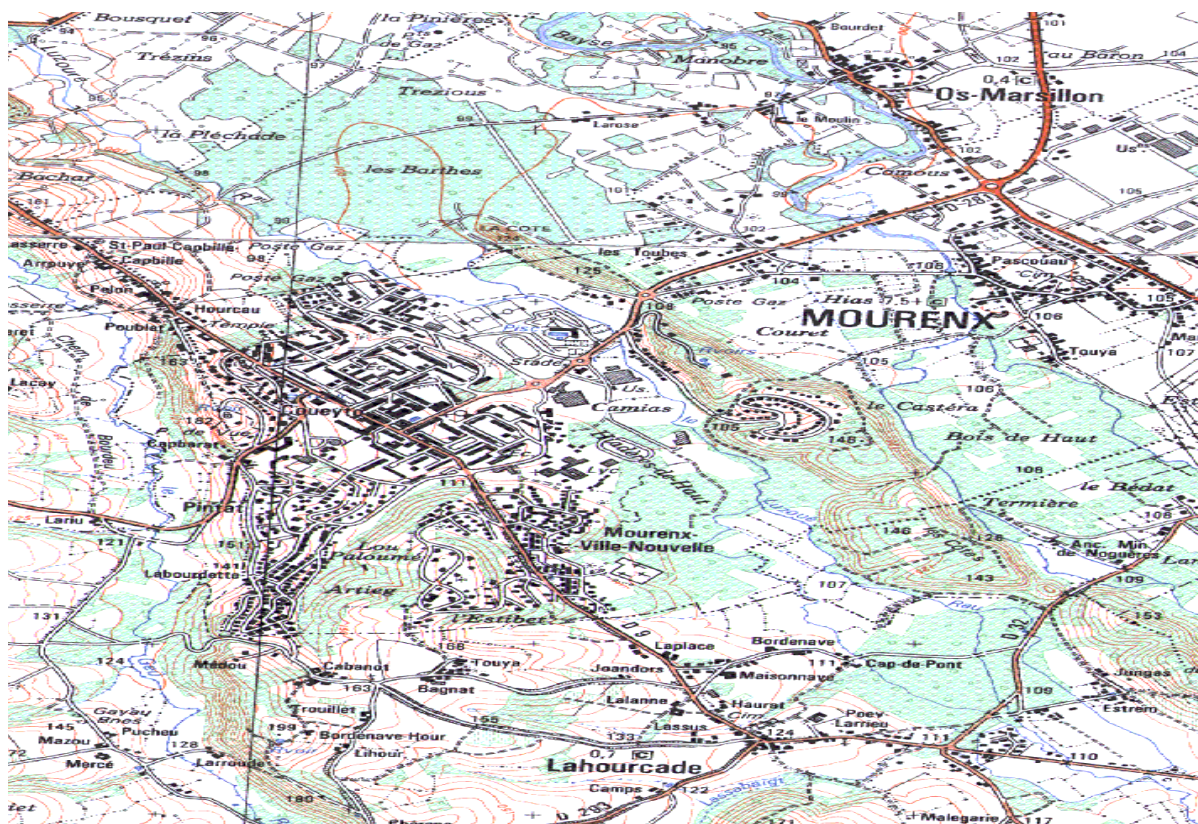
Photo d'une partie de la Cité après réhabilitation (Communauté d'utilisateurs et développeurs Piwigo, 2010)

D- Une petite « Ville nouvelle » à distance des villes et du village communale : Mourenx (Pyrénées-Atlantiques)

Mourenx (7 406 habitants en 2008 ; 634 ha ou 6,34 km²) se situe en Béarn, au cœur des Pyrénées-Atlantiques, dans le Sud-ouest de la France. Cette ville qui constitua le premier terrain d'investigation des nouvelles formes du développement urbain d'Henri Lefebvre se situe au centre du triangle formé par Pau (à près de 15 km), Orthez et Oloron-Sainte-Marie. Au vieux bourg formé à partir du XII^{ème} siècle, a succédé une « ville nouvelle » commencée en 1957 selon le modèle des grands ensembles, liée à l'exploitation à partir de 1949, d'un gisement de gaz et de pétrole à Lacq, située à cinq kilomètres de Mourenx.

De nos jours, la commune fait partie de la plus grande intercommunalité du département, la Communauté de communes de Lacq qui comprend 47 communes (produit de la fusion le 1^{er}

janvier 2011 de quatre communautés de communes précédentes : d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein). Ce nouvel ensemble de près de 35 400 habitants sur 534,2 km² (ou 53 420 ha) représente 25 % de la richesse départementale⁷⁸ (Communauté de communes de Lacq, 2011). En 1951, c'est la découverte du gisement de gaz considéré comme l'une des plus importantes poches du monde qui a déclenché la décision d'y développer un complexe industriel, dans un contexte d'euphorie et d'excitation générale relayées par les médias⁷⁹ : centrale thermique sur la commune d'Artix, et à Lacq, usine d'aluminium, unité de production de méthanol et de chlorure de vinyle, et usine de fabrication de polyéthylène puis de polystyrène par La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA, créée en 1941) est le principal opérateur.



⁷⁸ Abidos, Abos, Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Besingrand, Biron, Boumourt, Cardesse, Casteide-Cami, Casteide-Candau, Castetner, Castillon-d'Arthez, Cescou, Cuqueron, Doazon, Hagetaubin, Lâa-Mondrans, Labastide-Cezeracq, Labastide-Monréjeau, Labeyrie, Lacadée, Lacommande, Lacq-Audejos, Lagor, Lahourcade, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont-Arance, Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Saint-Médard, Sarpourenx, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Urdès, Viellenave-d'Arthez et Vielleségure.

⁷⁹ Le « Bakou pyrénéen » selon *La République des Pyrénées*, ou encore « l'ère du Texas béarnais » dans d'autres supports (Girard, 2006).

En 1960, 7 000 emplois sont créés ; les travailleurs viennent de toute la France, d'Espagne, du Portugal et d'Afrique du Nord. Le grand complexe industriel est construit en cinq ans. L'histoire urbaine moderne de la commune commence avec la nécessité de loger la main d'œuvre. Cette ville « patronale » moderne (Girard, 2006), mais aussi d'État, dans le cadre de sa politique industrielle, a été créée *ex nihilo*, avant même le décret de 1958 sur les ZUP posant le cadre administratif opératoire des grands ensembles. Son histoire est originale, non seulement parce que sa construction ne résulte pas d'un choix premier, et qu'elle s'est trouvée comme dernière solution pressante à réaliser, mais aussi en raison de son hétérodoxie par rapport au modèle classique de ce type d'opération.

Tout d'abord, le choix d'une ville pour près de 15 000 ouvriers et cadres à loger a été tardif car imprévu initialement. Après un premier programme élaboré par la SNPA pour ses employés, deux premières solutions pour loger l'ensemble des familles du site ont échoué : d'une part, la solution des nouveaux quartiers dans les deux villes alentours, Pau et Orthez, a été refusée par crainte des « communistes » ou de la « racaille » (Girard, 2006) ; et d'autre part, la dissémination dans les villages autour de Lacq que sont Lagor, Artix et Abidos (après des premières constructions à Lagor, Arthez et Artix), apparaissait trop coûteuse en termes d'équipement et de réseaux, ainsi que d'assainissement, sans compter les difficultés de mise en œuvre pour un seul maître d'ouvrage.

La SNPA et le gouvernement décidèrent alors d'établir rapidement un ensemble urbain unique de 3 000 logements pour 12 000 habitants. Pour ce faire, l'architecte Jean-Benjamin Maneval fut invité à proposer un plan-masse. Diplômé de l'École nationale supérieure des Beaux Arts, membre de l'*Urban Land Institut*, et associé à René-André Coulon et Philippe Douillet, il travaillait à ce moment sur le chantier de Sarcelles avec Jacques-Henri Labourdette.

Le nouveau projet était donc de créer une ville nouvelle à proximité des industries, non seulement dans un lieu bien exposé, non inondable, de faible valeur agricole, et à l'abri des vents dominants, ce qu'offrent les contreforts de colline de Lagor sur la commune rurale de Mourenx (Délégation à l'Architecture et à la Construction, 1980), mais aussi avec toutes les caractéristiques d'une ville autonome, sur les plans de l'habitat et de la vie urbaine (Girard, 2006). La SNPA et un groupe de grandes entreprises (Pechiney, Aquitaine Chimie et EDF) se sont associés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et à sa filiale opérationnelle la SCIC,

Société Civile Immobilière de Construction⁸⁰, pour créer la SCIL, Société civile immobilière de Lacq. Cette dernière, opératrice privée agissant avec des capitaux publics (la Caisse des dépôts détenant 60 % du capital ; sa filiale 20 % et les entreprises publiques et privées 20 %), a acquis directement les terrains auprès de trois propriétaires privés.



Figure synthétique du tracé du grand ensemble
(C. Marti, 2010)



Carte postale d'une vue aérienne du grand ensemble de
Mourenx à sa construction (C. Marti, 2010)

La municipalité et les organismes HLM n'ont pas été inclus dans l'opération, et la ville nouvelle s'est implantée à l'écart du village de 218 habitants en 1954. Le terrain choisi de 50 hectares sur la commune domine ainsi les usines de la zone industrielle du Luzoué, à 2 km, séparée par une forêt. Après démarrage du chantier en juillet 1957, l'édification et le peuplement des nouveaux immeubles furent rapides, ainsi que l'ouverture des services publics : un an après, les 800 premiers logements étaient occupés, en octobre 1958, l'école Charles de Bordeu ouvre ses portes. Plus de 3 000 logements ont ainsi été bâtis entre 1957 et 1961 (270 à 280 logements par mois). En 1962, on dénombre 8 660 habitants et l'ensemble accueille 10 700 habitants en 1968. Les

⁸⁰ Celle-ci fut la première filiale technique de l'État pour mettre en place les opérations de logement de grande envergure que sont les grands ensembles (Landauer, 2008) : tout en déposant les architectes et les collectivités locales de leurs prérogatives, elle promouvait un modèle d'habitation centré sur la sphère individuelle et l'organisation rationnelle du territoire.

logements (du F1 au F5⁸¹), de surfaces un peu en-dessous des normes actuelles (52 m² pour un F3 et 63 m² pour un F4), répondent tous à un même schéma de configuration : mêmes tailles et emplacements des cuisines, salles de bain (toilettes comprises) et salons ; salles de bain et cuisines étant regroupés autour des cages d'escaliers. Un chauffage au sol commun montre la modernité de la construction. Dans les barres, chaque cage d'escalier dessert deux appartements par palier, et parmi les tours, celle des « Célibataires » est atypique, avec que des appartements F1 et un restaurant panoramique en haut.

Même si en apparence les architectes ont suivi les principes formels d'urbanisation abstraite et fonctionnaliste des grands ensembles, ils ont néanmoins introduits une nouveauté concernant le centre civique constitutif de son autonomie politique et urbaine (municipalité, services publics), dimension délibérément évacuée par les principes de la Charte d'Athènes qui appelle à rompre avec la tradition urbaine européenne (Girard, 2006). C'est bien d'ailleurs le « tout État » qui caractérise ce programme, duquel ont été écartés les acteurs locaux.

Néanmoins, bien que le résultat n'ait pas été probant à ce niveau, Maneval visait explicitement une densité en vue d'assurer une existence urbaine à la ville. Ainsi, paradoxalement, avant même l'urbanisation massive en France selon le modèle des grands ensembles d'habitation dans les ZUP, une des premières réalisations pionnières dans ce domaine s'est distinguée en suivant les idées de différentes productions intellectuelles véhiculées à l'échelle mondiale : la nécessité des *civic centers* a traversé tant les débats des derniers Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), que ceux de l'évaluation des *news towns* anglo-saxonnes ou de la période de la Reconstruction d'après-guerre en France.

Dans cette perspective, Mourenx-ville s'organise à partir d'un centre-ville et avec des quartiers comportant des places, notamment celle de la mairie et celle du marché, dont l'espace est piétonnier (voitures cantonnées dans des parkings arrières) ; ce qui va à l'encontre de l'urbanisme fonctionnaliste qui proscriit l'espace public au profit de l'espace de mobilité et celui de la nature. La forme urbaine se compose de cinq îlots (dont trois autour du centre), constitués chacun d'un ensemble de 300 logements, répartis dans une tour et plusieurs barres alentours.

⁸¹ Le « F » signifie Fonction. F1 est l'appartement de première fonction comprenant une pièce commune avec cuisine (séparée ou non) et une salle d'eau. F2 indique une pièce supplémentaire pour une chambre, et F3 une deuxième chambre, etc. La dénomination actuelle plus usitée en T1, T2, T3... signifie Type 1, Type 2, Type 3... Elle a succédé à la terminologie précédente en raison d'un changement de norme (dont la réduction des surfaces).

Ils disposent d'une école élémentaire et sont reliés à un groupe de logements individuels (Girard, 2006). Une ouverture formelle caractérise ces espaces résidentiels, en raison de l'application de certaines normes urbaines d'ordre technique, rappelle Henri Lefebvre (1960) : leur taille devait être réduite (5 000 personnes maximum par îlot) et la proximité des immeubles d'habitation limitée pour éviter la fermeture spatiale et son éventuel corollaire, le repli social ; cependant, une distance jugée suffisante a été appliquée pour faciliter des possibilités d'interconnaissances entre habitants d'un même îlot ou d'îlots différents.

D'autres nuances formelles distinguent le programme local des productions de ce type (Marti, 2010) : les bâtiments se ressemblent mais « ne sont pas identiques », ainsi que les intervalles entre bâtiments, leurs longueurs et leurs hauteurs. Bien que les unités de voisinage, au sens de l'îlot, soient composées de manière identique, ces différences font qu'aucune n'est semblable aux autres. La disposition des constructions, homogène et non tendue, induit néanmoins un « équilibre formel » qui participe à la production d'un tissu par l'effet d'une matière homogène et continue. Autres différences avec les grands ensembles dans leur majorité selon Girard (2006) : d'une part, une gamme complète d'équipements collectifs, dans la partie est de la ville nouvelle (« Cité scolaire » regroupant des établissements du secondaire et des équipements sportifs diversifiés), et d'autre part, des jardins privatifs aux pieds des immeubles.

Vue de Mourenx et des usines de Lacq au loin
(Communauté de communes de Lacq, 2011)



Cependant, le modèle du grand ensemble ne peut pas être tout à fait écarté comme le propose Girard (2006) puisque, au-delà des formes architecturales identiques (tours et barres), le résultat ne forme pas une ville dense et diversifiée, avec des rues nombreuses et étroites. À part quelques maisons accolées et des grandes maisons en périphérie, il n'y a pas de nette hiérarchie de densité : contrairement à l'objectif iconoclaste de départ, la répartition des masses bâties est régulière sur l'ensemble du territoire.

L'espace social est dilaté, ce que renforce la modestie démographique de l'ensemble urbain conçue à dessein (Lefebvre, 1960). La configuration spatiale de la voirie et des immeubles isolés de grande taille (barres allongées de quatre à cinq étages et tours à chaque îlot) suit une orientation purement géométrique, abstraite vis-à-vis de la topographie ou d'une raison plus fonctionnelle : à Mourenx, la généralisation de l'emploi de courbes pour dessiner les voiries n'est appliquée que pour contrebalancer la rectitude géométrique des constructions (Girard, 2006).

L'ambiance urbaine de « cité-dortoir » monotone s'applique tout à fait à Mourenx, avec ces quarante quasi-exemplaires de la même barre configurés en îlots, comportant chacun une vaste cour-jardin, une tour, voire quelques commerces et une école pour certains. De toute évidence, les nuances formelles internes apportées par le concepteur du plan-masse, n'impactent pas significativement la vie humaine et sociale dans cet ensemble. Celle-ci dépend d'une organisation spatiale ségrégative, même si la centralité affirmée, notamment politique autour de la municipalité, a pu constituer une voie de mobilisation collective de la part notamment des habitants massivement locataires (aux deux-tiers) contre la SCIC, dénoncée pour sa volonté d'éponger les dettes de construction via les charges locatives.

Enfin, ce type d'habitat collectif et sériel, malgré des jardins privatifs, rendent difficiles l'appropriation et l'individuation de l'espace, ce qui justifie sa dévalorisation, voire sont rejet spontanés. Girard (2006) note même que Lefebvre ressent ce type de réaction psychoaffective lorsqu'il écrit dans son livre *Introduction à la modernité* (Lefebvre, 1962, p. 123) : « La Ville Nouvelle ne se présente pas mal. Le plan d'ensemble (le plan-masse), ne manque pas d'allure... Pourtant, chaque fois, je m'effraie devant ces machines à habiter ».

En fait, Mourenx-Ville Nouvelle constitue une étape historique essentielle dans le mouvement de l'architecture et de l'urbanisme moderne commencée dans les années 1920. Son édification d'un

tenant, en tant que totalité homogène tant bâtie que spatiale, malgré ses autres caractéristiques évoquées plus haut, constitue un modèle dans l'histoire des villes : l'objectif de sa construction en une seule opération est devenu un principe fondateur pour la famille de faits urbains qui suivront, celle des grands ensembles (Marti, 2010). Dans la plupart des cas, leur localisation et leur configuration visaient d'ailleurs à juguler une croissance soudaine des agglomérations, générant une surdensité jugée insupportable en raison de nuisances multiples déjà difficiles, voire impossibles, à gérer.

À quoi alors renvoie ce type de spatialité particulier dont les formes ne sont pas seulement déterminées par les contraintes de construction rapide et massive ? Car la configuration de la ville, même si elle peut paraître ouverte en interne, ne confine-t-elle pas à un repli à l'échelle de la ville ? Pour Lefebvre (1960), une même idéologie sociale est à l'œuvre dans cette option urbanistique : la volonté de produire des cités de type « communautaire »⁸². Cette forme innovante à l'époque entretient donc un risque de fermeture des relations sociales, en facilitant les possibilités de contrôle social pesant et en entraînant des limitations de mobilité sociale, et donc de développement culturel et intellectuel des personnes...

Ainsi, une régression de la vie sociale et personnelle peut se produire alors même qu'il est recherché, au contraire, la formation d'unités socio-spatiales dans lesquelles les liens sont de type « communautaire » (solidarité mécanique de Durkheim), c'est-à-dire denses, intenses et chaleureux, et où le collectif prime sur l'individu. Mais le défaut de faible marge de liberté que celui-ci dispose dans ce cas est à l'encontre des aspirations sociales et de l'évolution sociétale.

Cette illusion de pouvoir produire des formes sociales anciennes à partir de formes d'habitat, est certainement liée à une perception et une interprétation erronées – nostalgiques ? – des relations de proximité spatiale et sociale régulières : seule est prise en compte l'intensité affective ou émotionnelle supposée de ce type de fonctionnement collectif, en oubliant l'existence des normes et des mécanismes de contrôle nécessaires pour fonctionner. En outre, un regroupement spatial n'engendre en rien mécaniquement une intensité de relations satisfaisantes sur le plan du développement individuel de chacun. Les relations sociales de type organique en grande majorité sont plus individualisées et fonctionnelles, et elles engendrent localement dans le cadre des relations personnelles, à l'inverse de l'utopie communautaire, de la distance sociale entre

⁸² Lefebvre utilise aussi l'expression d'« unité de voisinage » pour le cas des nouveaux quartiers construits aux abords (c'est-à-dire « au voisinage ») des agglomérations anciennes.

individus car ceux-ci ne partagent plus les mêmes activités et représentations sociales qui en découlent (Tönnies, 1977).

De son enquête à Mourenx Lefebvre (1960) tira un enjeu central pour la modernité : sortir de l'ennui les habitants malheureux de ce type de ville, de la monotonie liée au manque d'intensité de la vie urbaine et de l'éloignement des grandes villes de la région. Les effets négatifs sur le plan psychologique de cette situation étant accentués par les tensions voire les névroses multiples liées à la promiscuité interne aux immeubles que produit la sonorité intra et inter-appartements. Mourenx souffre d'avoir été conçu comme un village de grande taille, peu relié aux restes des agglomérations. C'est un espace conçu en quelque sorte comme un agrandissement par dilation et écartement de ces éléments physiques et sociaux, et non par densification contiguë.

Qu'en est-il aujourd'hui de Mourenx et de sa vie sociale ? Les industries pétrolières ont subi la crise des années 1970, et en 1980 l'usine Péchiney (près de 5 000 emplois) a fermé. La ville a perdu, corrélativement, 3 000 habitants alors même que les bourgs et des villages environnants s'accroissent. Ceci ne signifie pas obligatoirement un départ des employés mis au chômage, mais plutôt un vieillissement de la population, avec le départ hors de la ville des enfants ayant grandi, et la faible arrivée de nouveaux ménages et actifs dans ces industries, et donc une faible augmentation naturelle au sens démographique (naissance moins décès). Sur le plan physique, la tristesse des façades s'est accentuée par leur vieillissement accéléré : de nombreuses fissures sont apparues par endroits en moins d'une dizaine d'années. Comme la plupart des grands ensembles (Peillon, 2001), Mourenx a été construit à moindre coût et surtout peu entretenu, malgré des pathologies constructives sérieuses (Girard, 2006) : manque d'étanchéité des toitures de terrasse, fissures nombreuses des murs extérieurs et menuiseries bois en mauvais état.

En outre, la centralité globale, notamment socio-économique est restée faible, puisque le centre commercial s'est peu développé, tout comme le développement du petit commerce et de l'artisanat malgré la volonté politique initiale d'une liste « 'apolitique', mais de gauche » (Lefebvre, 1960), qui marquait l'appropriation démocratique de la ville face aux gestionnaires du grand ensemble dont la SCIC. Ce manque de dynamisme de l'espace public est le résultat d'une faible densité (20 % de la surface au sol est occupé par le bâti) qui a du mal à être reconnu alors même que les habitants constatent des parkings et des espaces verts trop vastes et trop coûteux à entretenir, et des équipements collectifs qui continuent encore de manquer.

Dans les années 1980, la vacance devient importante et la SCIC va alors mener une campagne de réhabilitation (remplacement des tuyaux de réseaux d'eau et de gaz, ainsi que des menuiseries) soutenue par les élus et les habitants, suivie, dans les années 1990, de travaux d'embellissement du centre-ville, d'une nouvelles réhabilitation des façades extérieures des bâtiments (avec restructuration physique interne et externe de deux immeubles importants du centre-ville⁸³) et de la construction de trois lotissements hors de l'ensemble « ville-nouvelle ». Cela ne modifiera pas sa dévalorisation symbolique et son évolution sociale.

Le déclin urbain est pleinement engagé sous l'effet du déclin du chômage et de la paupérisation d'une majeure partie de ses habitants et en raison de la faiblesse structurelle de la qualité de ses immeubles d'habitation et de son entretien et maintien. De la ville industrielle proposant un habitat moderne aux couches ouvrières, la ville devient une « banlieue » de grand ensemble stigmatisée de Pau la bourgeoise, mais aussi d'Orthez, qui refusent les catégories populaires fragiles et exclues (Girard, 2006).

Avec le manque d'attractivité de la forme urbaine, l'accès au logement social est devenu le motif principal d'arrivée dans la ville pour une population plus précaire économiquement et fragile socialement, même si les logements et les équipements neufs et les immeubles réhabilités peuvent attirer certains jeunes couples intégrés. Une dualisation sociale s'est amorcée puisque pour les résidents des immeubles sociaux, le sentiment d'une situation de captivité ne trouvant pas ailleurs de logements décents prédomine. L'accroissement de la part des personnes âgées assez pauvre issues des premières vagues de peuplement industriel renforce le caractère précaire de la population d'ensemble.

En 1996, la ville nouvelle dans sa partie d'immeubles collectifs (le quartier « Neuf Coueyto ») a été classée ZUS. En 2006, cette zone compte 3 736 habitants, soit la moitié de la population communale (49,5 %) (Secrétariat général du Comité interministériel des villes, 2010-d), ce qui montre que les lotissements pavillonnaires hors de la ville nouvelle et le vieux bourg se sont davantage accru que la Ville Nouvelle.

⁸³ Entre 1990 et 1996, la grande tour des Célibataires (18 étages d'appartements F1) est restructurée avec des appartements plus grands, une amélioration des éléments d'étanchéité, d'insonorisation et d'isolation, une réfection des parties communes avec la sécurité incendie, et enfin un traitement des façades important (variation des percements et des couleurs, adjonctions de balcons). De même la barre S est cassée en son milieu (suppression de trois appartements et les pignons sont transformés en balcons).

Les années 2000 sont celles de l'accentuation des interventions physiques de renouvellement urbain sur cette partie avec, d'une part, la loi de 2000 portant sur la Solidarité et le renouvellement urbain, et d'autre part, celle de 2003 sur le Programme national de rénovation urbaine. Sans transformation majeure de la forme urbaine, ni mouvement de densification immobilière et de diversification importante de ses fonctions sociales, les effets urbains de ce type d'opération seront ambigus. Par exemple, la démolition en 2002 d'une tour de douze étages, celle de l'Aubisque, « allège » le centre-ville selon Girard (2006), alors que celui-ci n'est pas particulièrement dense⁸⁴.

Par ailleurs, étonnement, alors qu'elle constate la marginalisation sociale de la population du parc social de logement, Girard (2006) qualifie de « centralité urbaine favorable » (p. 107) la présence des 2 174 logements sociaux qui permettrait selon elle le « redressement » démographique de la ville, en oubliant de mentionner les effets sociaux négatifs en termes de concentration de catégories de ménages et de personnes exclues, précaires et en difficultés sociales, ce qui constitue une situation propice au développement des phénomènes de tensions et de délinquance sociales dans l'espace local. Comme cela a été analysé et mis en valeur dans la partie problématique de la thèse, cette analyse comporte un biais de focalisation sur la dimension démographique pour l'analyse de l'évolution urbaine, au détriment des caractéristiques sociales de la population et de la dynamique de ses relations, se situant sur le plan plus qualitatif du développement urbain.

Sur le plan qualitatif justement, la Ville s'est engagée dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un contrat éducatif local (CEL). En même temps, elle poursuit ses efforts de rénovation urbaine dans une perspective plus intercommunale et également qualitative en ayant contractualisé en 2008 un projet de rénovation avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la Communauté de commune de Lacq et le Conseil général. Il vise à 1/ démolir des bâtiments du centre de la ville nouvelle O (108 logements sociaux) dont la barre de cent mètres de long (voir photo ci-dessous), 2/ réaménager et redimensionner les places centrales et quelques bâtiments (dont l'hôtel de ville), 3/ implanter de nouveaux équipements (dont un centre culturel-

⁸⁴ Cette conception de Girard (2006) semble davantage s'appliquer à la dynamique sociale de la population plutôt qu'à sa dimension démographique : d'une part, on a vu que la densité démographique réelle de la ville reste très faible par rapport aux villes anciennes, et d'autre part, Giraud (2000) a bien montré que la « lourdeur » d'un environnement social désigne en fait les tensions, pesanteurs, fermetures et contrariétés multiples de relations sociales qu'imposent aux individus un environnement social, démographiquement dense ou pas, mais hétérogène et dans lequel les individus ne trouvent pas de supports de relations sociales propres à leur construction et développement identitaires.

médiathèque intercommunal à la place de la barre O) et des locaux professionnels, 4/ restructurer certains autres quartiers, 5/ « résidentialiser » 149 logements et réhabiliter 909 logements, et 6/ réaliser des constructions dans le secteur de son parc urbain (116 logements sociaux).

Dans ce sens, la Ville projette déjà de nouvelles interventions de transformations dans un plan « ANRU 2 » avec la création d'un deuxième groupe scolaire (Clavé, 2011). Cependant, les travaux sont trop lents pour des attentes fortes de requalification. Les élus de la ville ont compris que le développement urbain doit être multidimensionnel, il ne peut se satisfaire d'une seule action d'attraction démographique par le logement social, ce qui est par ailleurs difficile à réaliser.

« Les tendances démographiques sont formelles : les gens ne veulent plus vivre à Mourenx et notamment dans l'hyper-centre où le bâti est devenu obsolète », a déclaré le député-maire David Habib en juillet 2011 lors d'une visite sur site du préfet, qui est aussi délégué départemental de l'ANRU, d'un conseiller général et des membres de la SNI, Société nationale immobilière de la Caisse des dépôts⁸⁵ (Clavé, 2011). Pourquoi la SNI ? Une partie du parc HLM a été vendue à la SBHM de Pau (une tour, la « Tour Habib », a été baptisée du nom du président de la SBMH de l'époque... et maire actuel de Mourenx). Celle-ci a rénové et mis en vente les appartements sous la forme de copropriétés.



Préparation de la « déconstruction » de l'immeuble O (La République des Pyrénées, 2010)

⁸⁵ La SNI, premier bailleur français en 2006 selon le rapport annuel de la Caisse des dépôts de la même année, est l'ancienne Société de gestion immobilière des Armées (devenu SNI en 1976), comme vu avec Farébersviller (détentrices des Houillères du Bassin de Lorraine). Elle est filiale à 100 % de la Caisse des dépôts depuis 2004 et possède à cette date les douze entreprises sociales pour l'habitat (ESH) de la SCIC (qui était majoritaire dans la Société civile immobilière de Lacq à la construction de la Ville Nouvelle) ainsi que de la SA HLM en Île-de-France (ex-SCIC Habitat Île-de-France). Elle possède 100 % de la SAGI (Société Anonyme de Gestion immobilière, d'activité foncière) et 97 % d'EFIDIS (groupe de quatre SA HLM d'Île-de-France créé en 1990). La SNI possède en outre cinq établissements et plusieurs filiales de logements locatifs intermédiaires, trois entreprises de services aux collectivités (SCET-Services, Conseil, Expertise et Territoire, CD Habitat et CD Cités), ainsi que les 28 % de la Caisse des dépôts dans ADOMA (ex-SONACOTRA).

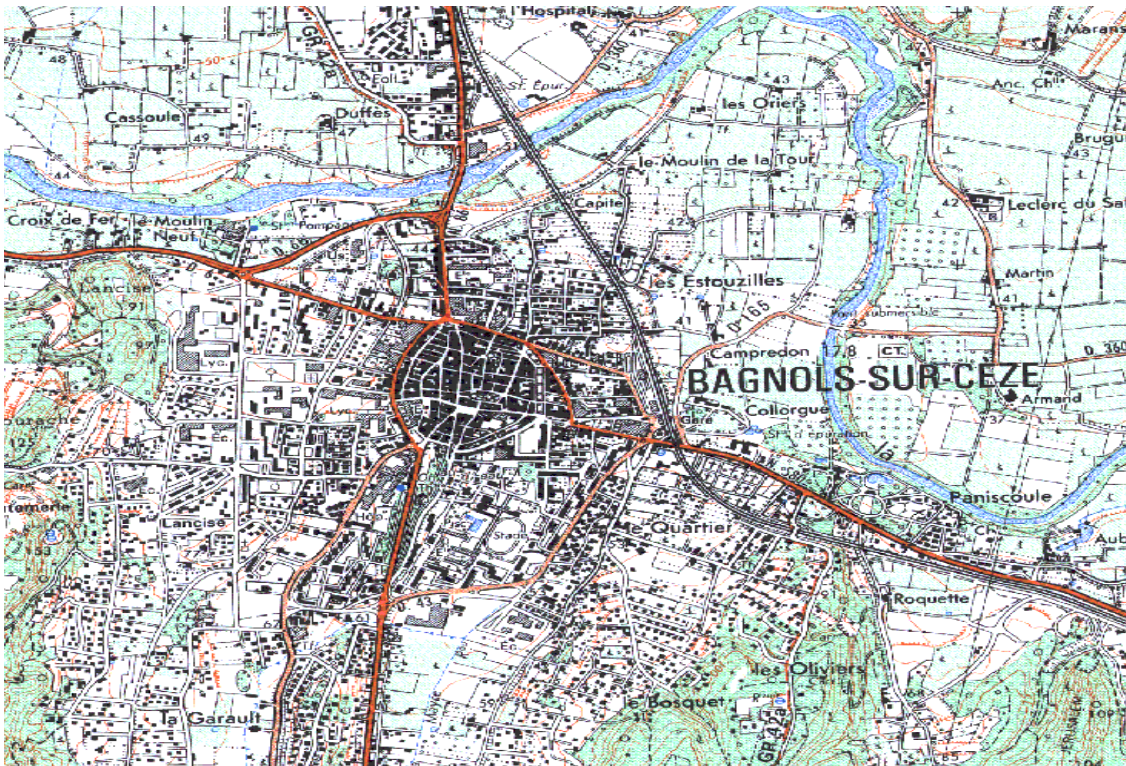
C'est la SNI et sa filiale Coligny (dont elle est majoritaire) basée à Pau qui ont racheté tout le parc de la SCIC (La République des Pyrénées, 2011). Quoiqu'il en soit, les propos sont plus que pressants puisque les travaux devaient être terminés en décembre 2010 (Faure, 2010). Le bâtiment, de 100 mètres de long et à cinq niveaux, est situé au bord de la place de la mairie. Il constitue la première opération visible du programme de rénovation urbaine. À la place laissée vide, est prévu un pôle urbain consacrée à la culture : une médiathèque, deux salles de cinéma, une galerie d'art, l'association Lacq-Odyssée, et la compagnie théâtrale « Les pieds dans l'eau » (Ville de Mourenx, 2010). Les prémices d'une entrée dans l'urbanité à une échelle régionale se posent avec une certaine lenteur et progressivité, ce qui change dans l'histoire urbaine de la ville, mais renoue avec le caractère prédominant de l'évolution des villes.

E- Plusieurs quartiers d'une petite ville : Bagnols-sur-Cèze (Gard)

D'origine romaine, Bagnols (du latin *balnéarius*, lieu où l'on prend des bains), au nord-est du département, est un petit centre urbain rayonnant dès le Moyen-âge, à une trentaine de kilomètres au nord d'Avignon, sur la vallée de la Cèze, au carrefour de la route de Lyon au Midi par la rive droite du Rhône. C'est la troisième ville la plus peuplée du département, après Nîmes (à près de 50 km au sud-ouest) et Alès (près de 60 km à l'ouest). Depuis l'Antiquité, le territoire de la commune, avec les celtes d'abord, est en relation avec Marseille, puis inclus dans la cité de Nîmes, et, à partir du V^e siècle, dans celle d'Uzès. La construction au IV^e siècle d'un sanctuaire à l'emplacement de l'actuelle église témoigne de cette histoire (Ville de Bagnols-sur-Cèze, 2011). Par la suite, des mouvements religieux se développent et avec eux la construction de chapelles, mais surtout, la commune a connu une histoire économique et urbaine prospère tout au long des siècles jusqu'à la Révolution et malgré les conflits politiques, les guerres civiles et les grandes épidémies : au XII^e siècle, Bagnols devient seigneurie, dans la mouvance des Comtes de Toulouse ; en 1208, la première charte communale est signée et en 1223 un marché est créé sur décision royale.

Jusqu'en 1789 d'ailleurs, la ville est administrée par des consuls (ancêtres des conseils municipaux dotés du pouvoir d'administration et de défense, élus au suffrage « universel », *i.e.* par des chefs de famille ou de « feu », des chefs des métiers, des femmes veuves ou des marchandes de services). Depuis le XVII^e siècle, c'est l'industrie de la soie (avec élevage du vers

à soie et artisanat textile) qui a fait la prospérité de la ville (près de 5 000 habitants à cette période), et ce sont les tensions sociales dans ce domaine qui ont conduit à une émeute populaire en avril 1789 avant même que la Révolution ne commence, en conséquence de la hausse du prix du pain.



La ville s'est modernisée au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle alors que la population se maintient entre 4 000 et 5 000 habitants. Les portes et remparts médiévaux sont détruits, des boulevards et des espaces verts sont créés hors du tracé précédent de la ville (boulevard Lacombe et Jardin du Mont-Cotton avec son théâtre de verdure) ; l'approvisionnement en eau est assainie et améliorée, les rues sont pavées ou recouvertes, et le cimetière déplacé... Dans les années 1870, le chemin de fer dessert la commune, avec une gare qui est inaugurée en 1881. Le tournant majeur de l'histoire urbaine bagnolaise a lieu au milieu des années 1950.

En 1954 est créé à quelques kilomètres au sud-est de Bagnols le centre nucléaire de Marcoule sur les communes de Chusclan et de Codolet qui associe recherches sur la bombe atomique avec construction de réacteurs nucléaires à usage militaire, et développement de la filière graphite-gaz par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), initialisant les réacteurs nucléaires pour les centrales françaises de production électrique⁸⁶. Cette industrie a entraîné une transformation spectaculaire de la ville, avec la population qui a triplé en une quinzaine d'années, avec 16 500 habitants à la fin des années 1960 contre seulement 5 500 au milieu des années 1950. Dans la hiérarchie des domaines d'activité, l'agriculture cède la première place à l'industrie et aux services et Bagnols devient un temps "la ville la plus jeune de France". Un lycée classique et un lycée technique prennent le relais du vieux collège, tandis qu'un centre hospitalier moderne sort de terre à proximité de l'Hôtel Dieu.

En fait, les premières opérations principales ont eu lieu entre 1956 et 1961, pour le compte du CEA, par Georges Candilis, un des principaux collaborateurs de Le Corbusier dans la promotion du mouvement d'architecture moderne et lors de la création de la Cité Radieuse de Marseille (1945-1952). Il a réalisé un des quartiers, les Escanaux, au sud de la ville. Et étalé sur vingt ans, l'ensemble des opérations a constitué un paysage urbain transformé de façon spectaculaire bien que la ville ait préservé son centre historique aux hôtels particuliers, aujourd'hui en partie piétonnier. Plus tard, une politique de construction de lotissements pavillonnaires à partir des années 1980 a été menée, en même temps que des zones commerciales aux entrées de la ville, et une zone industrielle qui s'étend sur la route d'Avignon. L'ensemble est jugé équilibré entre urbanisme ancien, celui des grands ensembles, et les lotissements récents. Depuis les années 1970, la population communale poursuit sa croissance à un rythme plus lent, de 16 468 habitants en 1968 à 18 506 en 2008. Désormais troisième ville du département, la ville affirme un rôle de capitale du "Gard rhodanien", entre Alès, Nîmes, Avignon et Montélimar.

Les 2 700 logements sociaux représentent près de 40 % du parc total des résidences principales au début des années 2000. Ils se concentrent sur quatre quartiers (Escanaux, Citadelle, Coronelle et Vigan Braquet). La ville constitue donc une petite agglomération diversifiée et coupée de toute

⁸⁶ Le site comporte aujourd'hui de très nombreuses activités nucléaires : Phénix (réacteur expérimental de la filière à neutrons rapides) ; production de MOX (*Mixed Oxide*, mélange d'oxyde d'uranium et de plutonium permettant le recyclage du combustible nucléaire à l'usine de traitement de La Hague) ; entreposage, traitement et centre d'étude sur les déchets radioactifs ; laboratoire de traitement des combustibles irradiés ; installation nucléaire militaire exploitée par AREVA (réacteurs arrêtés en 2009, en attente de démantèlement).

autre grande zone urbaine, puisque le caractère de son environnement, dans et hors la commune, est resté nettement agricole et naturel, avec des collines de garrigues cernant la ville, et un vignoble et des cultures maraîchères dans une grande partie du territoire communal.



Immeuble du quartier des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze
(Contributeurs à Wikipédia, 2010)

Cependant, plusieurs territoires internes à la ville évoluent selon des logiques de déclin, non sans lien avec la réduction des activités du site industriel de Marcoule (fermeture de réacteurs notamment) et l'obsolescence des espaces urbains construits pour y loger la main d'œuvre concernée. Les quartiers d'habitat social de cette époque (cités plus haut), proches du centre ville, concentrent une population marquée par l'instabilité économique et un revenu relativement faible (Ville de Bagnols-sur-Cèze, 2007).

Au sein de la ZUS définie en 1996 (quartiers Escanaux, Citadelle et Coronelle pour l'essentiel, évoqués *infra* ; 3 773 habitants en 2006, hors quartier Citadelle qui fait partie du nouveau périmètre de 2007), qui était même une ZRU selon le site internet du système d'information géographique du Comité interministériel des villes⁸⁷, moins d'un ménage sur quatre est imposable. En 2002, un ménage sur deux y déclare un revenu fiscal annuel par personne

⁸⁷ <http://sig.ville.gouv.fr>

inférieur à 5 201 € (430 € par mois), soit un revenu médian près de deux fois et demi inférieur à celui de l'ensemble de la commune. Alors qu'à l'échelle nationale, une famille sur dix en ZUS vit sous le seuil de pauvreté, à Bagnols, à cette date, entre 100 et 150 ménages avec enfants qui vivent avec de très faibles revenus. Face à la « ghettoïsation » de ces quartiers sociaux proches du centre ville, expliquant la faible attractivité résidentielle globale de la ville selon le document conventionnel des institutions (Ville de Bagnols-sur-Cèze, 2007), et les habitants des quartiers périurbains aisés paraissent se « retrancher », afin de tenter de se « préserver ».

En effet, la pauvreté architecturale du grand ensemble et la brutalité de sa juxtaposition au tissu préexistant, avec un peuplement de catégories en difficultés sociales et économiques croissantes, présentent à certains égards une image sociale « triste et amère » (Roques, 2004). Ce phénomène s'installe malgré une forme urbaine considérée comme douce par son respect de la ville ancienne, en considérant sa structure ainsi que la topographie, les traces urbaines du passé antique et le climat (Délégation à l'Architecture et à la Construction, 1980). D'une part, le nouvel espace fonctionnaliste avait pourtant été équipé pour toute la ville d'un stade, de commerces, d'un centre culturel et d'une piscine, et d'autre part, les bâtiments, entre des petites barres de cinq étages et six tours, présentent une certaine variété formelle au niveau des façades et des entrées et aussi des espaces intermédiaires avec les maisons anciennes.

Par ailleurs, les appartements sont dotés de loggias, et les espaces de proximité (jardins, chemins d'accès, parking) sont soignés et, encore une fois, considérés comme appropriables par les habitants. L'expérience bagnolaise montre bien qu'un processus de dégradation symbolique de quartiers de grands ensembles peut s'enclencher, en raison notamment de l'accroissement de la précarité au sein de leur peuplement, même si les aspects formels et urbains (mixité fonctionnelle) ne sont pas à l'origine du rejet social. Cependant, les qualités matérielles et physiques restent de certainement moindre valeur en comparaison avec les autres espaces résidentiels de la commune qui s'offrent aux classes moyennes et supérieures, ainsi qu'aux catégories plus modestes mais stables qui sont inscrits dans une dynamique urbaine globale positive sur le plan du travail. En effet, à Bagnols, l'industrie et l'enseignement techniques et industriels assurent l'intégration des jeunes et attirent encore des migrants (Roques, 2004). En fait, six secteurs en déclin social urbain ont été identifiés par les acteurs locaux de la politique de la ville (Ville de Bagnols-sur-Cèze, 2007).

D'abord, le quartier des Escanaux, de Candilis, principal secteur de la géographie prioritaire de la Ville. Il est classé en ZUS depuis décembre 1996, avec le quartier de la Citadelle puis celui de Coronelle (cf. *infra*). Les 1 250 logements sociaux (3 174 habitants en 1999) représentent 47 % du parc social bagnolais. Le taux de chômage atteint, au milieu des années 2000, 38 % des actifs, et 40 % pour les moins de 25 ans ; les non-diplômés y représentent 47 %. Par ailleurs, 38 % des habitants sont des personnes isolées, et 22 % des familles sont monoparentales. La population étrangère y représente 24 %, contre 8 % pour l'ensemble de la ville. Malgré les équipements culturels, sportifs, scolaires et administratifs, et les nombreux commerces de proximité, les « problématiques » de grand ensemble y sont bien identifiées : une cohabitation parfois difficile entre les générations (tensions et conflits de voisinage) ; des déséquilibres sociaux ou ethniques qui pèsent sur la vie sociale, en conséquence d'une politique de peuplement peu concertée ; des dégradations nombreuses dans les halls d'immeubles ; une faible participation des habitants aux réunions de quartiers et un manque d'associations ; une pénurie de locaux collectifs ; et enfin, signe devenue symptomatique, l'incivilité de la part de jeunes qui se rassemblent de jour comme de nuit à certains endroits du quartier.

Le second secteur est celui des Cèdres, situé à l'entrée sud de la ville. Il présente un même problème de concentration de ménages en difficultés socio-économiques, avec une certaine surpopulation révélatrice de la difficulté des ménages à trouver des logements adaptés à leur taille, et de la situation d'enfants non suffisamment insérée pour accéder au logement indépendant. Bien que le bâti (logements et parties communes) ait fait l'objet d'une rénovation en 1990 et d'une opération d'amélioration de la qualité de service en 2003, une étude préalable à la démolition partielle de ce groupe d'immeubles a été engagée en tant qu'« opération d'investissement ANRU isolée ».

Le troisième secteur est le quartier de la Citadelle qui comprend 370 logements sociaux, au sud de la ville, et qui fait partie du nouveau périmètre de la ZUS depuis 2007. Il est proche de deux grands centres commerciaux. La population y est majoritairement issue de l'immigration et vieillissante. L'absence d'associations de quartier et la faible participation des habitants aux réunions de quartier révèlent un fort repli social et un défaut d'intégration sociale. L'intervention urbaine prévue a été la réalisation de deux opérations d'accession à la propriété pour introduire de la mixité sociale. Au nord de ce quartier de la Citadelle, se trouve le quatrième secteur en déclin : le quartier de la Coronelle, « micro-quartier » de 20 logements individuels et d'un

immeuble collectif de 48 logements, soit 290 personnes en 1999. Il a été réhabilité en 1989. Il fait aussi partie depuis 2007 de la ZUS. La population est essentiellement issue de l'immigration et 45 % ont moins de 20 ans. Ses « problématiques » sont la vétusté des pavillons, les dégradations de l'immeuble collectif, et l'absence d'aires de jeux pour les enfants et d'espaces verts. Le bailleur Habitat du Gard y prévoit la démolition des logements individuels et la reconstruction de logements individuels et collectifs, en tant qu'« opération ANRU isolée ».

Le cinquième secteur est à l'ouest de la ville, le quartier Vigan-Braquet : il compte 600 logements sociaux, avec des tours et des résidences, comprenant près de 2 200 personnes concentrées sur l'avenue du même nom, à côté d'une zone pavillonnaire. Malgré la présence de nombreux équipements sportifs et commerces de proximité, et les opérations d'amélioration de l'habitat et de la qualité de services, il est constaté : une augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles en situation précaire ; peu de mouvements de population dans les logements sociaux ; une augmentation des impayés de loyers ; et une cohabitation parfois difficile entre les générations. Ici, malgré l'absence d'association de locataires, un centre social municipal favorise une implication des habitants jugée forte. Il est aussi observé que la délinquance sur le secteur est stable (20 % de la délinquance de la commune), et les dégradations se concentrent autour de l'école. Ce quartier n'échappe pas aux regroupements répétés de certains jeunes dans certaines parties de l'espace.

Un dernier secteur traité, dénommé « centre-ville », composé de nombreux commerces, équipements et logements individuels et collectifs, dont une centaine de logements sociaux, concerne environ 2 200 habitants. La population y est considérée comme vieillissante. La problématique principale concerne l'inadaptation de l'habitat puisqu'il y est relevé une forte vacance de logements dans le parc privé au milieu des années 2000 (20 %), en raison de l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande (demande de villas et de grands appartements, contre disponibilité de petits appartements). Par ailleurs, la rotation dans les logements sociaux est faible, ce qui obstrue l'accès au logement des populations les plus fragiles.

Avec des qualités physiques et matérielles très différentes de ces programmes, et parfois jugées bonnes à l'origine, ces constats et les différentes mesures socio-urbaines indiquent une généralisation, pour une grande partie des secteurs de grands ensembles, des phénomènes de dégradation des situations économiques et sociales des habitants, des espaces matérielles et des conduites et des rapports sociaux locaux. Une convention de gestion urbaine de proximité (GUP)

est engagée pour améliorer les conditions d'habitat dans tous ces lieux (Ville de Bagnols-sur-Cèze, 2007) : elle vise à inciter la présence des services municipaux sur ces quartiers et l'action des associations locales et des habitants. Contre les incivilités, la Ville a en outre mis en place un service d'écoute et de médiation (depuis juin 2005) et a prévu un projet d'« insertion par le sport » avec le centre social municipal.

Ces mesures révèlent l'engagement de la Ville dans un processus d'intervention globale et qualitative tentant de contrer les divers phénomènes et problèmes sociaux de déclin qui se sont développés dans son espace. Il faut ici noter que cette dynamique de crise apparaît avec une croissance démographique, un peu comme le montre Pierrelatte (cf. *supra*). Les données sur l'évolution annuelle du nombre de résidences principales indiquent qu'une politique de construction de logements progressif et continue est à l'œuvre (chapitre VI *infra*) malgré l'affirmation des autorités d'une faible attractivité résidentielle. Il est alors possible de penser que le peuplement continu en cours concerne davantage des ménages en difficultés, selon un processus d'entassement des plus pauvres dans les espaces dévalorisés. Car, sans amélioration de la situation sociale et d'emploi des habitants actuels des grands ensembles de Bagnols, il est difficile de saisir alors comment une politique de hausse du parc de logement et de la population totale pourrait assurer le développement sociale de la ville.

F- Une grande « Ville nouvelle » entre deux villages proche d'une grande ville : Rillieux-la-Pape (Rhône)

Rillieux-la-Pape, 14,48 km² (1 448 ha) et 29 578 habitants en 2008, est une commune du Rhône située en bordure du département et à la périphérie nord-est de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY ou Grand Lyon créée en 1969, avec 58 communes et 1 266 059 habitants en 2008 ; de 52 715 ha ou 527,15 km²). La commune, dont la limite sud n'est située qu'à 6 km de l'Hôtel de Ville de Lyon (Pelletier, Delfante, 2004), présente cependant un certain isolement géographique, qui, s'il peut être perçu comme un atout en termes d'environnement résidentiel, est aussi considéré comme un handicap en termes de relation avec le centre de l'agglomération (Ville de Rillieux-la-Pape, ANRU, 2005). La présence de l'autoroute A46 nuance néanmoins cette caractéristique et fait de la ville une entrée d'agglomération.

Le territoire communal a une histoire qui concerne deux villages, Rillieux et Crépieux, séparés en 1927 avec le développement de Crépieux et réunis en 1972 par souci de cohérence territoriale avec le développement de l'agglomération locale accéléré par la construction de la Ville nouvelle entre 1958 et 1974, lié à l'agglomération lyonnaise de manière de plus en plus nette⁸⁸.

Commune de Rillieux-la-Pape



⁸⁸ Jusqu'en 1967, les deux communes faisaient partie du département de l'Ain, le changement étant lié à la création de la communauté urbaine de Lyon et de son appartenance à l'agglomération en développement qu'elle recouvrait.

Ayant connu les Celtes entre 1 300 et 700 avant notre ère, puis les romains en guerre contre les Helvètes (Rilliacum vient de « rilla » en bas latin, signifiant la piste, la voie romaine antique), le territoire appartient par la suite à la première province lyonnaise (Ville de Rillieux-la-Pape, 2011). Au X^e siècle, suite aux pillages des sarrasins et des Ongres (Hongrois), un prieuré est formé à Rillieu⁸⁹. A partir du XV^e siècle, le pays rentre dans deux siècles de guerres entre les sires de Beaujeu, l'Archevêque de Lyon, le dauphin de Viennois et les comtes de Savoie et de Genève. La cité dépend toujours de l'Isle Barbe et du Franc Lyonnais au plan ecclésiastique mais devient une seigneurie particulière au XVIII^e siècle, allant de Saint-Maurice de Beynost à Lyon dans le pays de Bresse.

Sous la Révolution, la vie quotidienne à Rillieu est à l'image de nombreuses autres communes de France, dominée par les frictions entre la population et les anciens nobles et membres du clergé (un domaine qui sera confisqué, Vassieux et qui formera un quartier de la ville, appartenait déjà aux hospices de Lyon). La délimitation de Rillieu qui se trouve alors dans l'Ain avec Caluire est discutée de 1790 à 1795. En 1793, en pleine révolte lyonnaise contre sa municipalité, réprimée par la Terreur républicaine, 74 000 hommes, formant les troupes républicaines, affluent dans la région dont 9 000 soldats postés aux alentours de Caluire et Rillieux. En 1813 et 1814, Rillieux⁹⁰ fait partie du territoire des batailles napoléoniennes contre les troupes autrichiennes (3 000 hommes postés à Miribel, communes voisines, pour occuper Lyon).

À la fin du XIX^e siècle, sur une grande partie de son territoire actuel (un tiers de sa superficie), un fort de la ceinture défensive de Lyon fut construit, constituant le quartier Vancia rattaché à la commune en 1968. Une autre partie de la commune a été à la base du développement urbain moderne de la ville : le domaine de la Roue, du seigneur du même nom depuis au moins 1700, comprenant des terres agricoles, une ferme, un grand parc, une écurie et des remises (25 ha). En 1900, le domaine est racheté par un négociant en soieries qui le reconstruit à son goût, puis après un temps d'inoccupation, la propriété est acquise en 1956 par une société de construction : la maison bourgeoise, ou château (Bouvry, 1982) fût rasée et, en raison du choix de ce territoire pour le développement industriel de Lyon, des lotissements d'immeubles collectifs et de maisons individuelles y furent construits. Il comptait près de 430 logements, avec un centre commercial

⁸⁹ Un prieuré est une ferme dirigée par un ou des religieux, avec comme objectif de revivifier les campagnes soumises aux invasions barbares et aux guerres (celles des Hongrois ou Ongres au X^e siècle en particulier), sources d'épidémies et de famines.

⁹⁰ Le « x » à la fin de Rillieu et de Crépieu apparaît à la Révolution.

et un centre social, formant le premier quartier moderne de la commune, la cité de la Roue. Elle visait à loger le personnel de la zone industrielle constituée peu avant sur la commune dans le cadre du plan d'externalisation des activités industrielles de Lyon. Cette opération a préfiguré à la constitution de la grande ZUP qui suivra instantanément et qui constitua un saut quantitatif plus élevé encore pour le développement démographique et urbain de la ville.

En effet, l'éloignement relatif du territoire par rapport à l'agglomération lyonnaise a motivé dans les années 1950 la création d'une première zone industrielle sur la commune (Lojkine, 1974). Les terrains étaient bon marché et extensibles pour les entreprises, ce qui permettait de desserrer le centre de l'agglomération lyonnaise. La faible distance avec la ville pouvait servir autant au déplacement de la main d'œuvre qui travaillait en centre-ville qu'au recrutement local une autre main d'œuvre moins concentrée et « peu revendicative » par son éloignement du centre de l'agglomération.

Pour accroître la population communale, la Ville entreprit avec l'Office public départemental des HLM (OPDHLM), la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) et la Coopérative départementale d'HLM de créer en 1957 ce premier nouveau quartier, celui de la Roue, à la place du domaine et de son château préexistant : en 1958, ces logements sont construits, dans dix bâtiments collectifs à usage locatif (petites barres de 5 étages) et 140 pavillons en accession à la propriété, avec jardin, situés au centre du demi-cercle formé par les barres. Un centre commercial et un centre social sont associés à l'opération.

La production de ce quartier a été un test positif pour la grande ZUP lancée la même année. Il marque déjà une certaine modernité conceptuelle puisque se revendiquant explicitement de la critique urbaine à l'encontre de l'urbanisme des « cités-casernes » dont les masses gigantesques des édifices tendraient à écraser les individus, à leur faire perdre contact avec la multitude des co-habitants, et au sein de laquelle ils s'installeraient dans l'ennui d'une ville sans agrément, distraction et verdure (Bouvry, 1982, p. 228).

Il est en effet surprenant de rencontrer l'affirmation d'une rupture aussi nette dans cette deuxième moitié des années 1950 alors que le mouvement d'opinion, sociale et scientifique, de rejet de ces nouveaux cadres résidentiels ne s'est développé, lors de la première période de leur construction (1951-1957), que progressivement, de manière parallèle, avec le sentiment contraire de leur attrait (Vadelorge, 2006 ; Kaës, 1963). L'aspect totalement anarchique de cette première période de production, sur le plan du pilotage, des contenus et des modalités opérationnels

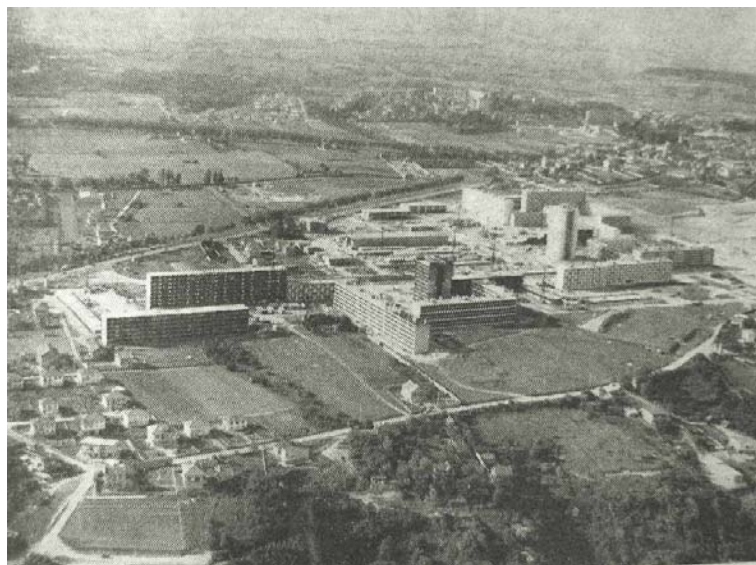
(Peillon, 2001) avait d'ailleurs pu contribuer au manque de netteté de leurs effets. C'est à partir d'une succession de premiers grands programmes dans la deuxième moitié des années 1950 que les critiques se sont généralisées au début des années 1960 à l'encontre des responsables étatiques des politiques urbaines (Fourcaut, 2006).

Pour l'opération Rillieux-Crépieux, la création de la ZUP de 130 ha en 1958, au sud du bourg de Rillieux, sur un grand plateau naturel, procédera de cette logique de construction d'une « Ville nouvelle », selon l'appellation de ses promoteurs. Ce projet d'ensemble est destiné à l'intention de couches modestes et moyennes de l'agglomération lyonnaise en extension, suivant l'extension des zones d'activités de celle-ci. La réalisation du grand ensemble fut affectivement associée à trois zones d'activités, Mercières, Industrie, Marronniers, après la gare de Sathonay-Rillieux. Seuls deux quartiers, Alagniers et Velette, étaient à vocation unique de logements locatifs, implantées loin du centre d'agglomération et près de nouvelles zones industrielles.

C'est le quatrième grand ensemble de l'agglomération lyonnaise : 5 500 à 6 000 logements pour près de 20 000 habitants étaient prévus, avec un centre administratif et commercial complet, mais aussi un marché public, un centre social, un centre de sécurité sociale, un dispensaire d'hygiène sociale, un centre de Protection maternelle et infantile, une maison des jeunes et de la culture (MJC), une église principale, et un parc des sports (Bouvry, 1982, Darnière, 2002). En 1962, un arrêté préfectoral signe la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) ayant comme objet de réaliser et de gérer les équipements de la ZUP. Ceux-ci sont créés au fil des constructions pilotées par la Société d'équipement du département de l'Ain (SEDA) ayant été autorisée par cet arrêté de 1962 à acquérir les immeubles bâtis et non bâtis dans cette ZUP sur une superficie de 120 ha. Parmi les maîtres d'œuvre figurent aussi la Société d'économie mixte de construction du département, l'Office départemental d'HLM, la coopérative de construction et le Crédit immobilier.

La ZUP devait avoir un caractère urbain avec ce centre à l'ossature plus serrée et aux équipements plus denses. Le plan masse organisé autour d'un axe sinueux nord-sud, assez banal (Pelletier, Delfante, 2004), se compose de cinq îlots de près de 1 000 logements formés par des immeubles sous forme de barre de 300 à 900 logements disposés de manière variable en parallèle et en perpendiculaire, avec parfois une tour à l'intérieur. Les îlots paraissent assez fermés du fait de la jonction de certains immeubles à leur bout, formant des angles et des cours intérieurs.

Des centres commerciaux intégrés dans chacun d'eux et les groupes scolaires élémentaires renforcent cet effet de fonctionnement collectif séparé. Surtout, selon leur emplacement géographique, une différenciation de statut de l'habitat s'est établie en suivant la qualité environnementale de l'espace : aux terrains nord du plateau, de moindre intérêt, affectés au secteur social, s'opposent les terrains sud sur lesquels ont été bâties des constructions privées d'accession à la propriété, situés sur le balcon dominant la vallée du Rhône, autour du ravin de Castellane avec des plages. Globalement, la Ville nouvelle paraît aérée, avec de larges avenues et des immeubles à distance plus longue hors centre ville, et un grand nombre d'espaces verts et de zones fleuries. La construction totale a duré près de vingt ans, jusqu'en 1974.



Vues du grand ensemble « Ville nouvelle » en période de construction dans la ZUP au nord de Rillieux-la-Pape (Maurice, 2010)



Somme toute, comme la plupart des grands ensembles, cet ensemble urbain n'a pas échappé aux belles promesses jamais tenues en termes d'aménagement et d'équipement (Pelletier, Delfante, 2004) : les jardins privatifs en pied d'immeubles, justifiant les hauts immeubles, n'ont pas ou

prou été réalisés ; et le plan masse, produit d'études d'urbanisme précédentes limitées, traduit une recherche d'économie dominée par le souci de créer un tissu urbain homogène et cohérent vu de haut ; les équipements imposés par les critères quantitatifs (école, collèges, centres sociaux, commerces...) ont été eux aussi, malgré les réalisations indiquées, limités dans leur application.

La commune est de ce fait composée de trois secteurs d'une même agglomération : d'une part, les deux villages Rillieux et Crépieux reliés par la cité de La Roue et la Ville nouvelle, qui a parachevé la continuité urbaine entre les deux villages anciens. Cette dernière, par son échelle et sa morphologie, continue au début des années 2000 à constitué un « monde à part » (Ville de Rillieux-la-Pape, ANRU, 2005). Car la ville a une identité rurale sur laquelle s'est développée les grands immeubles et l'habitat individuel non sans disparités géographiques, architecturales et culturelles (Délégation à l'Architecture et à la Construction ; 1980).

Au nord, entre le quartier de la Roue et la Ville nouvelle, les deux secteurs d'ensemble d'immeubles collectifs, s'étendent les zones maraîchères des Mercières. Au sud, c'est le royaume de l'eau et la partie nord de la grande île de la Pape qui fait partie du territoire communal (réserve naturelle avec espèces protégées, inaccessible au public). A l'est, un parc d'agrément (de Sermenaz) s'étale sur cent hectares. Enfin, les trois quartiers, Crépieux, le Village et Vancia, offrent la physionomie la plus pittoresque de la ville avec des sites anciens typiques : rues étroites, vieilles maisons, fermes à cour fermée.

Si la ZUP ne couvre que 9 % de la superficie communale, 60 % de la population communale y réside en 2006, pour près de 55 % du parc total de logements de la ville (Ville de Rillieux-la-Pape, 2007), dont une forte population issue de l'immigration (75 nationalités se côtoient à Rillieux-la-Pape). Mais c'est surtout la concentration de ménages en difficultés sociales et économiques qui contribue au développement d'une ambiance urbaine de détérioration des comportements et des relations sociales (Secrétariat général du Comité interministériel des Villes, 2010) : en 1999, avec un chômage plutôt élevé à 19,1 %, dans un contexte local déjà difficile (15,1 % pour la commune globalement ainsi que pour l'unité urbaine de Lyon), le taux de familles monoparentales de 23,5 % est non seulement plus important que les taux de la commune (18,5 %) et de l'agglomération lyonnaise (16,1 %), mais aussi que la moyenne des ZUS du département (21,5 %) et de celle des ZUS de la région (21,8 %).

À partir de données provenant de diverses sources administratives (Ville de Rillieux-la-Pape, 2007), si le pouvoir d'achat disponible moyen semble bien avoir progressé jusqu'au milieu des années 2000, au total, l'écart entre le niveau moyen de la commune et celui des autres villes du département s'est aggravé. En 2004, les foyers fiscaux disposant d'un revenu inférieur à 7 500 € représentent 30,5 % du total communal contre 25 % pour la moyenne d'ensemble des communes du département et 28,9 % pour la moyenne nationale (entre 2000 et 2004 le nombre de foyers non imposés connaît une augmentation de 11, 8 %).

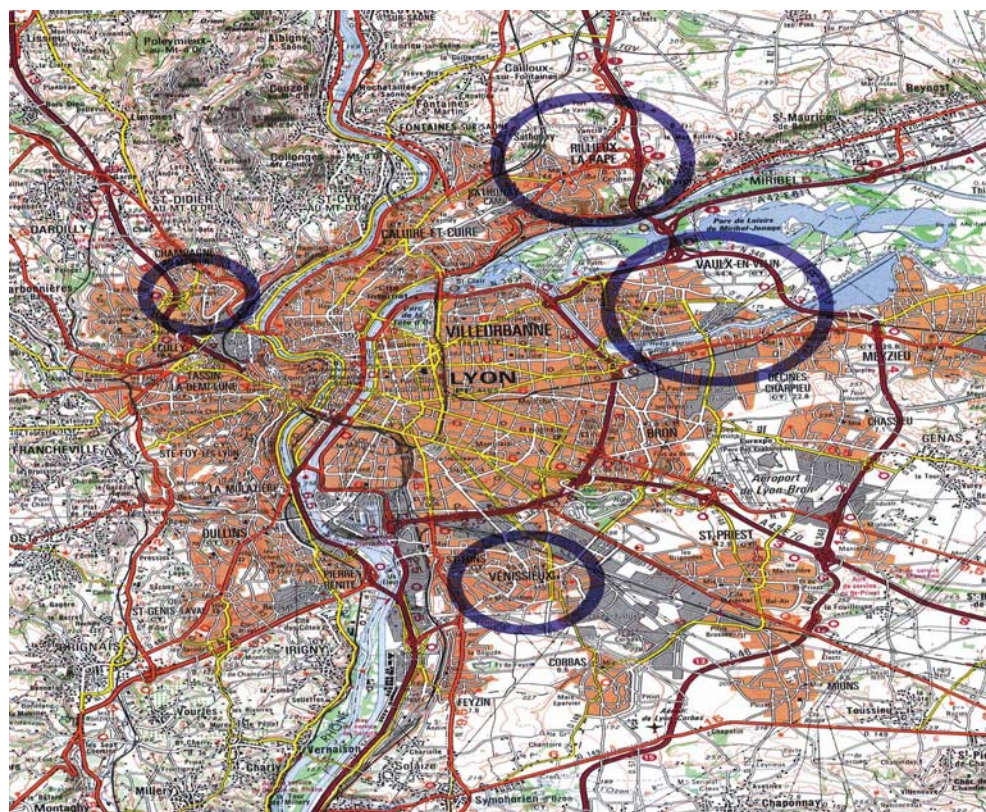
Du fait d'une certaine lenteur de sa construction par rapport aux trois autres grands ensembles de l'agglomération lyonnaise, les difficultés sociales semblent être apparues avec un certain décalage par rapport à eux. En outre, sa situation sur le plateau nord, sur les terres agricoles de la Dombes (liées au département de l'Ain) est bien différente de Vénissieux et Vaulx-en-Velin appartenant à la plaine de l'est Lyonnais, à tradition industrielle. Elle diffère également de la construction de La Duchère dont la continuité urbaine avec Vaise (Lyon 9^{ème}) donne un contexte très différent.

Suite aux premières expériences de Grand Projet Urbain à Vénissieux et Vaulx-en-Velin dans les années 1990, Rillieux-la-Pape s'est donc également engagée avec Lyon dans un Grand Projet de Ville débuté dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, poursuivi par la convention 2005-2010 avec l'ANRU et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009. Le quartier de La Roue y est aussi ciblé, ainsi qu'une autre petite partie de la Ville nouvelle qui n'était pas comprise dans le premier périmétrage de la ZUS en 1996. Avec les trois autres grands ensembles de l'agglomération compris dans le Grand projet de Ville⁹¹ (Vaulx-en-Velin, Vénissieux, et Lyon-La Duchère), des caractéristiques communes d'évolution sociale et urbaine ont été observées : d'abord, une baisse démographique de 7 à 12 % entre les recensements de 1999 et 2006 ; deuxièmement, des indicateurs sociaux supérieurs de 10 à 15 points à la moyenne de l'agglomération lyonnaise (par exemple, 14 à 18,7 % de bénéficiaires du RMI, ex-RSA ; 27 à 40 % d'allocataires de la CAF à bas revenus).

⁹¹ Les quatre sites retenus au titre du Grand projet de ville s'inscrivent dans les conventions d'application communales du contrat de ville cadre de l'agglomération lyonnaise. Parmi les objectifs généraux définis en termes d'habitat et d'urbanisme, de déplacement et de développement économique, on constate l'absence de la formation et de la qualification, domaine essentiel dans le champ de l'intégration sociale. Ainsi, la portée sociale d'un tel dispositif d'action sera très certainement limitée dans ce cas.

Ensuite, si la situation de l'emploi a pu parfois nettement s'améliorer dans l'agglomération (- 20 % de chômage en un an dans les années 2000), elle reste difficile dans ces zones pour les chômeurs de longue durée, en lien avec la concentration de population moins qualifiée. Enfin, ce qui a contribué au développement de l'action à l'échelle de l'agglomération, les évolutions sociales et urbaines sont préoccupantes selon le bilan du XI^e plan (1994-1999), au chapitre des interventions urbaines et sociales : malgré des avancées remarquables (réhabilitation de 70 % du parc HLM, intervention en copropriétés, requalification urbaine par les opérations de Grand projet urbain comportant des démolitions), la vacance augmente dans les zones sensibles, la production de logements sociaux diminue dans le reste de l'agglomération, ce qui accroît les déséquilibres sociaux entre les territoires, et l'insécurité persiste.

Carte du Grand projet de ville de la Communauté urbaine de Lyon



Agglomération de Lyon avec : Rillieux-la-Pape au nord ; Vaux-en-Velin à l'est ; Vénissieux au sud ; et La Duchère à l'ouest

Source : Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010)

La Ville affiche d'ailleurs comme objectif l'établissement d'un cadre de vie plus adapté aux attentes des habitants et aux évolutions qualitatives des modes de vie (Ville de Rillieux-la-Pape, ANRU, 2005 ; Ville de Rillieux-la-Pape, 2007). Elle évoque aussi la diversification de l'offre de logements, entre autres par le renouvellement urbain, afin de pouvoir appliquer « le concept de

parcours résidentiel au sein de la commune ». Plus globalement, la Ville vise à mieux intégrer le grand ensemble de la Ville nouvelle au sein de la commune et du plateau nord de l'agglomération lyonnaise, dont elle souhaite faire partie du pôle de développement, en relation avec le regroupement de communes de la Côtière situé dans le département de l'Ain voisin.

En fait, Rillieux-la-Pape a progressivement bénéficié pour son grand ensemble Ville nouvelle (mais aussi pour la cité de la Roue dans une moindre part), au cours des dix dernières années, et en général à sa demande, de la plupart des dispositifs créés dans le cadre de la politique de la ville ou des politiques partenariales voisines. Ainsi la Ville nouvelle a été d'abord classée en zone urbaine sensible et en zone franche urbaine – non sans lien avec les questions sécuritaires qui ont agité la ville dans les années 1990 –, puis en Réseau d'éducation prioritaire (RER) par le ministère de l'Éducation nationale. La commune bénéficie d'un Contrat éducatif local, d'un Programme de réussite éducative (PRE), d'un Contrat local de sécurité, d'une convention de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), d'un Contrat enfance jeunesse (avec la Caisse d'allocations familiales).

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, en plus de multiples opérations d'aménagement, de restructuration et de requalification des espaces et voiries, avec la construction d'équipements divers, il est prévu, dans la partie renouvellement/rénovation urbaine de ces conventions, les éléments suivants : la démolition de près de 200 logements, entre 200 et 250 logements construits, et la réhabilitation de près de 1 000 logements. Par rapport aux autres sites de l'agglomération lyonnaise, c'est le plus petit niveau de volume d'opérations en unités de logement. À terme, l'objectif est de constituer Rillieux-la-Pape et sa Ville nouvelle comme pôle de développement du nord-est de l'agglomération.

Ce dynamisme territorial est programmé essentiellement par le biais économique et de l'urbain, au sens de l'aménagement spatial, qui complète l'action sur l'éducation et la gestion urbaine évoquée plus haut. Il s'agit de susciter une meilleure image de la ville et un plus grand désir chez les catégories moyennes de résider à Rillieux : d'abord, il est recherché une centralité forte entre le principal centre commercial de Bottet/Verchères et le bourg de Rillieux (réfection du centre et des galeries commerciales ; et maillage reliant les deux espaces), associé à une centralité de quartier à la Velette, censée favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle dans l'agglomération rilliarde ; ensuite, le champ éducatif n'est abordé que par l'intervention physique sur un des deux collèges (Maria Casarès) et la MJC ; et enfin, il est prévu la résidentialisation

d'un quartier, celui des Semailles (recomposition de son espace résidentiel, entre le groupe scolaire, le square et l'avenue d'Europe, ainsi qu'un chemin qui le traverse), avec la densification urbaine d'un autre quartier (Sermentaz) où un parc d'activités y est implanté, en créant un début de nouveau quartier (les Balcons de Sermentaz) et en aménageant un parc qui en fait part (Les Balmes).

Ainsi, cet échantillon de communes de grands ensembles présente, indépendamment même des contextes géographiques, sociaux et d'habitat voire d'urbanisme de chaque site, une gamme assez large de caractéristiques de constructions réalisées toujours selon les mêmes objectifs de loger et d'offrir un cadre urbain à des contingents de main d'œuvre attendus en raison du développement d'une industrie importante dans le secteur concerné. Les formes produites par ces caractéristiques particulières de construction sont sur chaque site particulières dans leur interaction avec celui-ci : « grand quartier » ou plusieurs quartiers insérés dans une petite ville en croissance ; ou encore, grande cité ou « Ville nouvelle », grande ou petite, à distance des villes ou en périphérie d'une grande ville, et coupée ou non du village originel.

Comme cela a été abordé pour chaque commune, il apparaît que malgré cette diversité formelle et de contexte de construction, il se trouve dans chaque cas le développement de phénomènes similaires relatifs à des problèmes sociaux ou publics, engendrant par eux-mêmes des réactions et des interventions institutionnelles en termes d'aménagement urbain, d'action sur le bâti et d'action sociale. Elles tentent d'enrayer les aspects qui paraissent relever d'un même processus par leur concomitance : décrochage économique et paupérisation des catégories essentiellement ouvrières, départ des catégories supérieures voire moyennes et modestes stables, ainsi que développement de tensions relationnelles et de conduites transgressives et violentes, de la part de certains jeunes en particulier.

Pour être plus précis encore sur ces aspects sociaux, en ce qui concerne tant la structure sociale des populations actuelles de ces communes que leurs situations économiques et les conduites sociales qui s'y développent, nous consacrons un chapitre de recherche à un examen comparatif des données à ce sujet. Il s'agit d'analyser les aspects convergents et divergents de ces différentes situations urbaines rassemblées.

Chapitre VI

La similitude des situations et des dynamiques sociales négatives sous des formes variées

Pour réaliser l'analyse comparative de ces communes, y compris Les Ulis, et de leurs évolutions avec des données restreintes et jusque dans la deuxième moitié des années 2000, deux principales sources ont été utilisées : d'une part, les diverses productions de l'INSEE liées aux recensements, récoltées soit à la bibliothèque de l'INSEE à Paris (fascicules des recensements de 1946, 1954 et 1962), soit sur son site internet, à la rubrique des statistiques locales et communales exploitant les recensements jusqu'en 2007 voire 2009 sur certains indicateurs (ont été utilisés les rubriques Tableaux détaillés croisant localités et thèmes, et Dossiers thématiques plus complets par localité, depuis 1949 ou 1968 jusqu'en 2006) ; d'autre part, le site internet du Laboratoire de Démographie historique de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) intitulé « Des villages Cassini aux communes d'aujourd'hui »⁹², sous la direction de Claude Motte et de Marie-Christine Voulour. Cette dernière source regroupe un fonds de cartes anciennes (dites de Cassini) et contemporaines, ainsi que les données démographiques des communes de France depuis 1793, issues des sources administratives anciennes et des recensements de l'INSEE.

Deux types de variables ont pu être rassemblés. Les premières sont d'ordre démographique et matériel : les nombres d'habitants et de logements habités (résidence principale), à chaque recensement ; le solde annuel d'entrées et de sorties résidentielles des villes (à partir de 1968) ; les densités de population par logement (et par km²) ; enfin, la part de logements HLM dans le parc total de logements. Le second type de variables est d'ordre social et économique : le niveau de chômage parmi les actifs (depuis 1968) ; la part des foyers et des ménages imposés (1999 et 2008) ; ainsi que les niveaux de revenus de l'ensemble des foyers en moyenne, de ceux qui sont imposés et de ceux qui ne le sont pas.

Que permettent de constater ces premières indications ? Cinq principales observations sont développées dans cette partie d'analyse : tout d'abord, la modestie des revenus, malgré leur contraste, qui situe les communes au-dessous du niveau moyen enregistré en France

⁹² Cf. www.cassini.ehess.fr

métropolitaine, liée à des proportions importantes de faibles qualifications ; puis, une décroissance démographique post-construction des populations communales qui se manifeste notamment lorsque le volume du grand ensemble par rapport à l'agglomération préexistante dépasse un certain seuil ; par ailleurs, en tant que facteurs explicatifs du point précédent, un double phénomène de dé-densification rapide des logements et de vieillissement de la population qui tend à rapprocher la structure démographique des communes de grands ensembles de la moyenne française ; en outre, une population active plus fortement déconnectée du travail, en raison de profils ouvriers non qualifiés au chômage majoritaires ou d'employés et techniciens plus qualifiés sous-employés ; enfin, une violence importante qui paraît déjà repérée dans les années 1990 et en croissance dans les années 2000, allant des incivilités aux tensions relationnelles entre groupes sociaux, en passant par son instrumentation pour des prédateurs et le trafic de drogues.

A- Des univers sociaux et urbains contrastés mais modestes

Une première présentation des communes a été établie sous forme de tableau (tableau 23 *infra*). En 2008, les tailles de population varient entre 5 935 habitants pour Farébersviller et 29 578 pour Rillieux-la-Pape. Mourenx (7 406 habitants), Behren-lès-Forbach (8 514), et Pierrelatte (12 894) constituent les trois autres petites communes de l'échantillon autour des 10 000 habitants. Bagnols-sur-Cèze (18 545) et Les Ulis (24 590) se situent au niveau intermédiaire et supérieur. Comparativement à l'ensemble du territoire national français, le niveau moyen de richesse des populations (revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers) est indiqué, ainsi que le taux de chômage (selon l'INSEE) de la population active des 15-64 ans et les ménages fiscaux imposés.

Tableau 23 - Profil socio-démographique des communes en 2008 et effets de la construction de leur grand ensemble (GE)

	Les Ulis (91)	Farébers- viller (57)	Behren-lès- Forbach (57)	Mourenx (64)	Rillieux-la- Pape (69)	Pierrelatte (26)	Bagnols-sur- Cèze (30)	France Métropo- litaine
Population totale 2008	24 590	5 935	8 514	7 406	29 578	12 893	18 506	62 134 866
Nbre Résidences principales 2008	8 990	2 232	3 219	3 392	11 554	5 511	8 235	26 615 476
Revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers - 2008	20 786 €	13 418 €	13 073 €	16 915 €	21 924 €	19 187 €	18 981 €	23 450 €
% chômage / actifs 15-64 ans (INSEE)	11,4 % (2008)	28,2 % (2008)	25,6 % (2008)	19,7 % (2008)	15,3 % (2008)	16,8 % (2008)	16,4 % (2008)	11,1 % (2008)
	10,9 % (1999)	19,7 % (1999)	21,9 % (1999)	20,5 % (1999)	15,1 % (1999)	18 % (1999)	19,4 % (1999)	12,9 % (1999)
% Ménages fiscaux imposés - 2008	61,5 %	28,7 %	27,3 %	45,1 %	51,8 %	40,4 %	47,4 %	55,8 %
Période RGP de construction des GE	1968 - 1982	1954 - 1962	1954 - 1962	1954 - 1962	1962 - 1975	1962 - 1968	1954 - 1962	
Population avant construction GE	0	600	524	218	6 465	4 252	5 546	
Population après construction GE	28 256	8 453	10 487	8 659	30 894	9 757	12 905	
Evolution démographique entre la population après construction GE et 2008	- 13 %	- 29,8 %	- 18,8 %	- 14,5 %	- 4,3 %	+ 32,1 %	+ 43,4 %	
% HLM / les résidences principales en 1982	51,1 % de 8 308 lgts	49,1 % de 1 979 lgts	29,9 % de 3 029 lgts	49,1 % de 2 963 lgts	54,4 % de 9 817 lgts	25,5 % de 4 145 lgts	30,5 % 6 296 lgts	
% pop. en ZUS et éven- tuellement en quartiers CUCS 2006*	61,2 %	99,3 %	83,7 %	49,5 %	63,6 %	24,8 %	39,2 %	

Source : INSEE- Recensements et Données locales ; site internet insee.fr et bibliothèque de l'INSEE - Paris

* ZUS (zone urbaine sensible) et « quartiers CUCS » (contrat urbain de cohésion sociale) : territoires d'intervention publique ; population des « quartiers CUCS » : population des seuls ménages (non compris les communautés, établissements pénitentiaires, abris de fortune et habitations mobiles) selon les services fiscaux

Ce tableau présente aussi les périodes intercensitaires de construction des grands ensembles, les niveaux de population en début et en fin de période, avec l'évolution démographique constatée depuis cette dernière jusqu'en 2008. La part de logements HLM parmi les résidences principales en 1982 montre que les programmes ne se réduisaient pas à des HLM exclusivement (Peillon, 2001). Enfin, l'indication dans le tableau de la part de la population dans la géographie prioritaire des pouvoirs publics (ZUS et quartier des CUCS) en 2006 informe sur la non-concordance automatique entre zone d'habitat délimitée pour les difficultés sociales qui s'y manifeste et les zones de logements HLM.

Sur le plan des revenus imposables moyens de l'ensemble des foyers fiscaux en 2008, toutes les communes sont en-dessous de la moyenne de la France métropolitaine (23 450 €), mais présentent une large répartition allant de la légère sous-moyennisation (Rillieux-la-Pape, Les Ulis, Pierrelatte et Bagnols) à presque la moitié de la moyenne nationale (Farébersviller et Behren), suggérant une pauvreté très étendue. En effet, pour ces deux dernières communes, les revenus moyens sont de 13 418 € pour Farébersviller et de 13 073 € pour Behren, soit 57 % et 55,7 % du revenu moyen français. En haut de la répartition des revenus moyens, Rillieux-la-Pape ne s'éloigne pas trop de la moyenne française avec 21 924 €, soit un niveau à 93,5 % de celle-ci. Les Ulis, avec 20 786 €, se situe à 88 % de ce niveau global moyen, alors que pourtant la ville se situe en région parisienne, dont le niveau global des habitants est plus élevé : le revenu net déclaré moyen est de 30 198 € pour l'Île-de-France et de 28 044 € pour son département, l'Essonne.

Ainsi, sur ce seul plan économique, la population ulissienne, si on la compare au territoire régional, ce qui est davantage pertinent vu le niveau et le coût de vie globalement supérieurs par rapport au reste du territoire national, se situe plus qu'en-dessous de la position de sous-moyenne, définie à près de 80 % des revenus moyens, indiquée par Chauvel (1999), puisque le revenu moyen ulissien est à 69 % de celui de la région et à 74 % de celui du département. Un autre point de référence atteste de ce niveau relativement bas des revenus de population : les deux communes qui l'entourent directement et dont elle est le fruit, Orsay et Bures-sur-Yvette, présentent des niveaux très supérieurs à elle, de près du double, respectivement 37 866 € et 43 642 €.

Parmi les communes de l'échantillon, deux autres communes, non franciliennes, s'inscrivent dans cette position sous-moyenne par rapport au revenu moyen français : Pierrelatte (18 945 € ; à 82 %) et Bagnols-sur-Cèze (18 580 € ; 81 %). Mourenx avec 16 915 € a une situation vis-à-vis de l'ensemble du territoire national déjà plus basse (72 %), ce qui est proche des Ulis par rapport à sa région. Ces éléments de richesse moyenne des populations des communes montrent qu'elles se situent toutes dans la partie inférieure, voire, pour les communes mosellanes, parmi les plus pauvres des communes métropolitaines. L'univers social des communes de grands ensembles est donc en majorité – quasi-exclusivement ? - un univers modeste, avec une certaine variété du bas à la moitié de l'échelle socio-économique.

Un critère modifie légèrement ces éléments de positionnement économique des populations communales. Le taux des « ménages fiscaux » imposés : il s'attache non pas aux foyers fiscaux mais aux « ménages fiscaux », et puisque chaque ménage recouvre un ou plusieurs foyers fiscaux, ce critère indique plus précisément le niveau de richesse des individus, puisque l'on prend en compte les revenus de l'ensemble du ménage d'appartenance. Aux Ulis, il est à 61,5 %, soit, particularité dans l'échantillon, plus qu'au niveau national (55,8 %). Il faut certainement reconnaître là encore un effet régional : que ce soit pour des conjoints non mariés ou pour des cohabitants d'actifs de la même famille ou non, il y a certainement un effet du genre de vie parisien qui associe mariage tardif des couples et tension sur le marché du logement qui favorise des cohabitations involontaires, prolongées entre enfants et parents, et arrangées entre amis ou connaissances familiales ou non.

En revanche, dans les autres communes, sauf à Rillieux-la-Pape (51,8 %), le taux est bien plus faible qu'au niveau national : 47,4 % et 45,1 % pour Bagnols et pour Mourenx, soit égal ou légèrement supérieur à 80 % du taux national ; 40,4 % pour Pierrelatte, fidèle à sa position intermédiaire dans l'échantillon (72,5 % du taux national) ; et surtout, les deux communes mosellanes (28,7 % pour Farébersviller et 27,3 % pour Behren) sont à la moitié du niveau français (respectivement 49 % et 51,5 %).

En ce qui concerne les taux de chômage mesurés par le recensement de l'INSEE, pour 1999 et pour 2008, l'image d'univers sociaux très dégradés sur le plan du travail est confirmée. Le premier indicateur en est l'ensemble des niveaux de taux dans les communes de l'échantillon assez largement supérieurs à ceux de la France métropolitaine (12,9 % en 1999 et 11,1 % en

2008), sauf pour Les Ulis (10,9 % et 11,4 %) dont l'étude monographique de la première partie a toute fois montré que ces taux ignoraient un autre ensemble d'actifs précaires de près de deux fois supérieur aux chômeurs officiels, ce qui est peut-être une spécificité de la région parisienne qui serait à confirmer. Quoiqu'il en soit, en 2008, les taux de chômage des communes de l'échantillon, hors Ulis, varient entre 15 % et 28 %, ce qui est près du triple par rapport au taux global français.

Le second indicateur apparaît dans le sens de l'évolution des taux entre 1999 et 2008. Seules les communes ayant une situation urbaine légèrement développée avant l'installation d'un grand ensemble (Bagnols-sur-Cèze ; Pierrelatte), et notamment quand ce dernier ne constitue par un volume trop disproportionné par rapport à la taille de l'agglomération préexistante, connaissent une amélioration. Celle-ci est ainsi parallèle à l'évolution de la situation française globale. En effet, Bagnols-sur-Cèze affiche une décrue de 19,4 % à 16,4 %, et Pierrelatte de 18 % à 16,8 %. Alors que les autres communes connaissent une situation soit stable, légèrement croissante (de 15,1 % à 15,3 % pour Rillieux-la-Pape) ou décroissante (de 20,5 % à 19,7 % pour Mourenx), soit qui s'accroît assez fortement, comme pour les deux communes mosellanes, avec de 21,9 % à 25,6 % pour Behren, et surtout de 19,7 % à 28,2 % pour Farébersviller.

Les Ulis fait encore exception, puisque les taux croissent, mais de manière modérée (de 10,9 % à 11,4 %), ce qui signifie certainement que les autres actifs précaires, non chômeurs officiels, sont aussi en croissance. Un fait semble confirmer ce point : si les actifs occupés sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres communes (car le taux de chômage y est plus bas), les foyers aux Ulis devraient donc avoir des revenus plus élevés en moyenne qu'ailleurs. Cela apparaît exact pour Pierrelatte et Bagnols, mais pas pour Rillieux-la-Pape qui pourtant à un taux de chômage plus élevé que celui des Ulis. On peut donc en déduire qu'aux Ulis, une part d'actifs non chômeurs officiels enregistre un faible niveau de revenus, certainement du fait de la précarité socio-économique vécue.

Ainsi, l'évolution croissante du chômage aux Ulis, même progressive (+ 1,5 point en une décennie, soit une hausse de 13,8 %), montre une certaine convergence en cours avec les autres communes de grand ensemble, qui peuvent s'améliorer légèrement, être stable ou même encore que toutes les autres communes, sauf Farébersviller et Behren, présentent une baisse. Ce qui non seulement traduit une certaine homogénéité des statuts socio-économiques dans les

agglomérations d'appartenance, mais aussi pourrait laisser entrevoir, à terme, une homogénéisation ou un rapprochement progressif des situations socio-économiques des populations des communes. Même si pour les deux communes mosellanes, les hauts niveaux du chômage en 1999 et 2006, et la forte hausse entre ces deux dates (+ 43 % pour Farébersviller ; + 16,9 % pour Behren) signent une dérive socio-économique, notamment pour la première.

Cette dérive qui paraît totale pour Farébersviller est confirmée par la délimitation en 2006 de l'ensemble de sa population en ZUS (99,3 %). Elle est suivie de près par Berhen (83,7 %) et d'un peu plus loin par Vaulx-en-Velin (74,5 %). La surprise vient de Rillieux-la-Pape et des Ulis, dont les populations ont des revenus moyens les plus élevés de l'échantillon, mais une zone urbaine sensible qui couvre des parts importantes de population, plus de 60 % (61,2 % pour les Ulis, et 62,9 % pour Rillieux). Cette proportion est similaire à celle de la population en HLM aux Ulis. Ce qui laisse accroire que ces communes présentent une certaine disparité sociale, entre des entités socio-spatiales en difficulté, en grande partie celle du parc HLM des grands ensembles, mais pas seulement, et d'autres où les résidents sont en meilleure situation économique et sociale (parc privé du grand ensemble ou HLM construit après le grand ensemble et de meilleure qualité). La définition d'un territoire d'action publique prioritaire rend visible en quelque sorte une tendance au fractionnement social interne des communes de classes moyennes.

Cette vision converge pour Les Ulis tant avec le critère indiqué plus haut du taux des ménages imposés, assez élevé en 2008 (61,8 %), qu'avec le taux approximatif de population active précaire – près de 25 % – estimée au début des années 2000 dans l'étude monographique précédente. Rillieux-la-Pape semblerait aussi présenter cette configuration duale sur le plan des revenus et des situations économiques des habitants. De leur côté, les faibles taux de population habitant dans les ZUS de Pierrelatte (24,8 %) et de Bagnols (32,2 %), ainsi que les faibles parts de logements HLM en 1982 dans ces communes (25,5 % et 35,5 %), confirment que leur chantier construction des grands ensembles ne représentait qu'une part certes importante mais pas disproportionnée par rapport à leur agglomération préexistante.

Cet examen de données doit pourtant conduire à être prudent quant à l'interprétation des parts des logements HLM dans les parcs totaux de logements. Celles-ci ne sont pas systématiquement significatives des difficultés socio-économiques des populations puisque d'une part, si les parts de logements HLM dans les communes sont majoritairement proches de la moitié de leur parc

total de logements, elles ne convergent pas nécessairement entre elles dans les difficultés présentées jusqu'ici (*e.g.* la situation économique très négative à Farébersviller), et que d'autre part, des proportions plus faibles de logements sociaux, comme à Behren avec près de 30 % (29,9 %) en 1982, peuvent être associées à des situations extrêmement fragiles, proches de celle Farébersviller.

En fait, l'univers social de faible niveau économique des communes de grand ensemble, avec de grandes différences entre elles dans la moitié inférieure de l'échelle des revenus moyen de population des communes, s'explique par la surreprésentation de trois catégories différentes de population dont la caractéristique principale est le faible niveau de vie : les familles monoparentales, les personnes actives peu ou pas qualifiées et enfin les personnes d'origine immigrée. Les situations de pauvreté relative des niveaux de vie des individus de cette dernière catégorie s'expliquant principalement par la faiblesse des niveaux de qualification de ceux-ci. Avec d'autres caractéristiques évoquées dans l'analyse de manière parfois complémentaire, la répartition inégale de ces trois principales catégories de population contribue à rendre hétérogènes les populations sur les plans sociaux, familiaux et culturels.

Si la séparation conjugale est le premier facteur d'entrée dans la pauvreté des familles et donc de leurs membres (Maurin, 2002), la forte proportion de familles monoparentales dans une commune explique alors le niveau de vie réduit de la partie de la population concernée par cette configuration familiale, face aux charges de logement et de vie quotidienne avec des enfants. Et cela même si le revenu moyen de l'ensemble des foyers se situe à un niveau pas trop éloigné de la moyenne nationale, comme aux Ulis. Dans ce sens, il a été rajouté dans le tableau 24 ci-dessous la part des couples avec enfants parmi les ménages afin de saisir un autre indicateur de la dimension collective du niveau de vie : il s'agit de compléter l'information sur les niveaux de revenu déclarés par les actifs de la ville.

Dans ce tableau, Les Ulis est d'ailleurs la commune dans laquelle les taux de familles monoparentales parmi les ménages et les familles sont les plus élevés de l'échantillon, et l'écart supérieur par rapport à la moyenne nationale dépasse largement les 50 % : la part parmi les ménages (15,2 %) est supérieure de 80 % à celle de la France métropolitaine (8,5 %) ; la part parmi les familles (22,1 %) dépasse de 63,7 % le niveau national (13,5 %), soit près de 2/3 supplémentaire.

Tableau 24 – Part des familles monoparentales parmi les ménages et les familles et part des couples avec enfants parmi les ménages des sept communes étudiées et de France métropolitaine en 2008

	Les Ulis	Farébersviller	Behren-lès-Forbach	Bagnols-sur-Cèze	Rillieux-la-Pape	Pierrelatte	Mourenx	France Métropolitaine
Part des familles monoparentales								
Parmi les ménages	15,3 %	10,9 %	13,2 %	10,5 %	12,6 %	8,9 %	10,6 %	8,5 %
Parmi les familles	22,1 %	15,3 %	19,1 %	16,8 %	18,5 %	13,9 %	17,4 %	13,5 %
Part des couples avec enfants parmi les ménages	36,2 %	36,8 %	34,7 %	23,6 %	33,4 %	29,5 %	24,5 %	28,3 %

Source : INSEE

Pour les autres communes, les situations sont assez variées. Les deux communes mosellanes sont différentes entre elles, rendant inassimilables leurs situations respectives : Behren est très proche des Ulis, avec des taux très élevés de familles monoparentales (13,2 % parmi les ménages et 19,1 % parmi les familles), alors que Farébersviller est plus proche de la moyenne nationale (10,9 % et 15,3 %). Bagnols et Mourenx ont des parts parmi les ménages plus proches du niveau national (respectivement 10,5 % et 10,6 %), alors que leurs parts parmi les familles sont plus élevées que la moyenne nationale (16,8 % et 17,4 %) ; ce qui peut signifier que la pauvreté ou les difficultés d'existence liées à ce type de situation familiale sont plus nettement répandues parmi les familles que parmi l'ensemble des ménages. Enfin, Pierrelatte présente la situation la plus proche de la moyenne française (8,9 % de familles monoparentales parmi les ménages et 13,9 % parmi les familles).

Les parts de couples avec enfants modifient légèrement la hiérarchie des rangs liée aux taux des familles monoparentales. C'est Farébersviller qui présente ici la part la plus élevée de l'échantillon : 36,8 %, contre 28,3 % en France métropolitaine, soit un écart positif de 30 % par rapport à celle-ci. Les Ulis présente un écart de cet ordre, avec 36,2 % de couples avec enfants. Arrivent ensuite Behren et Rilleux avec 33,4 % et 29,5 %. Pierrelatte se situe encore plutôt près de la moyenne nationale (29,5 %) alors que Bagnols et Mourenx sont en-dessous de celle-ci, à 23,6 % et 24,5 %. Pour ces deux villes, ces éléments révèlent l'importance des autres ménages sans enfants et notamment des personnes plus âgées, comme le confirment les statistiques indiquées dans la section plus bas concernant le vieillissement des populations des communes de

grand ensemble : Mourenx d’abord, puis aussi Bagnols, ont les taux de population de plus de 65 ans les plus élevés tant parmi l’échantillon que par rapport à la moyenne française.

Un point sur les niveaux de qualification des populations de plus de 15 ans non scolarisées permet de cerner les parts de sans diplôme ou d’actifs faiblement qualifiés des communes étudiées (Tableau 25 ci-dessous). Ces deux indicateurs sont révélateurs des faibles potentiels d’employabilité des personnes actives sur les marchés du travail et de l’emploi (Maurin, 2002, 2004). Les niveaux spectaculaires de personnes sans aucun diplôme à Farébersviller (52,5 %) et à Behren (55,7 %), soit plus de la moitié de leur population et près de 3 fois plus que le niveau de la France métropolitaine (18,7 %), expliquent en eux-mêmes que les parts de chômeurs parmi les actifs présentées dans le tableau 23 plus haut sont les plus importantes de l’échantillon des communes.

Tableau 25 – Niveaux de qualification des populations de plus de 15 ans non scolarisées des communes étudiées et de France métropolitaine en 2008

	Les Ulis	Farébersviller	Behren-lès-Forbach	Bagnols-sur-Cèze	Rillieux-la-Pape	Pierrelatte	Mourenx	France Métropolitaine
Aucun diplôme	23 %	52,5 %	55,7 %	21 %	25 %	26,2 %	23,9 %	18,7 %
Faible qualification, dont :	48,2 %	42,3 %	37,6 %	58,6 %	56,2 %	58,6 %	65,8 %	57,5 %
Certificat d’études primaires	6,1 %	6,1 %	2,5 %	12,7 %	9,4	11,1 %	12,7 %	11,5 %
BEP, Brevet des collèges	6,1 %	3,4 %	3,3 %	7,2 %	7,4	5,6 %	6 %	6,4 %
CAP ou BEP	19,9 %	24,6 %	23,3 %	23,2 %	24,1%	27,3 %	33,6 %	24 %
Baccalauréat ou brevet professionnel	16,1 %	8,2 %	8,5 %	15,5 %	15,3 %	14,6 %	13,5 %	15,6 %
Bac + 2	13,2 %	3,4 %	4,7 %	10,4 %	9,5 %	9,9 %	7,2 %	11,5 %
Diplôme > bac + 2	15,6 %	1,7 %	2 %	9,9 %	9,3 %	5,2 %	3,2 %	12,4 %

Source : INSEE

Ils expliquent aussi, en grande partie, les faibles niveaux d’emploi et de rémunération associée des actifs occupés. Le cumul des personnes sans diplôme et de celles faiblement qualifiées, de 94,8 % pour Farébersviller et de 93,3 % pour Behren, contre 76,2 % pour la France métropolitaine, montre que les populations des deux communes sont très fragiles sur le plan de l’emploi et plus globalement du développement économique. Ces faibles niveaux de qualification

et d'emploi expliquent aussi les faibles niveaux de vie constatés plus haut (tableau 1, ligne des revenus imposés moyens).

Pour les autres communes, deux groupes se distinguent : le premier, avec Bagnols, Rillieux et Pierrelatte dont les niveaux de personnes sans diplôme sont 3 à 8 points plus élevés que les 18,7 % de France métropolitaine (respectivement 21 %, 25 %, et 26,2 %), alors que les niveaux de faible qualification sont proches de la moyenne nationale (57,5 %) ; l'autre groupe, avec Mourenx et Les Ulis, présente des taux de sans diplôme similaires au premier groupe, plutôt proches du niveau national (respectivement 23,9 % et 23 %), mais les taux de personnes faiblement qualifiées et de diplômés bac + 2 et supérieurs se distinguent fortement des taux nationaux. En effet, pour Mourenx d'abord, l'essentiel de la population se concentre dans la classe des faibles qualifications, avec près de $\frac{2}{3}$ (65,8 %), ce qui constitue un écart supérieur de près de 20 % (19,6 %) par rapport au taux national des faibles qualifications. Les Ulis, en revanche, se singularise de l'ensemble de l'échantillon, et même du niveau national, en présentant des taux de diplômés bac + 2 (13,2 %) et de diplômés de niveau supérieur à Bac + 2 (15,6 %) qui sont supérieurs aux taux nationaux (11,5 % et 12,4 %), ce qui explique un plus faible taux de personnes faiblement qualifiées (48,2 %).

Le tableau 26 ci-dessous présente la dernière catégorie de population en surreprésentation dans les communes, les personnes immigrées ou étrangères qui, après les familles monoparentales et l'absence voire les faibles niveaux de qualification, renvoie à un état potentiel de précarité sociale d'une partie de la population, en termes de qualification pour l'insertion sociale et professionnelle dans les activités de la société locale. En effet, les caractères « étranger » et « immigré » sont des indicateurs de possibilité de discrimination à l'embauche et dans l'évolution des carrières, et donc de faible niveau de vie des personnes concernées.

Le tableau rapporte des situations très différentes au sein de l'échantillon de communes étudiées et en comparaison avec les parts au niveau national. Mis à part Pierrelatte et Bagnols, qui ont des taux d'étrangers et d'immigrés un petit peu plus élevés que la moyenne nationale (6,6 % d'étrangers et 10,3 % d'immigrés pour Pierrelatte et 6,9 % et 10,6 % pour Bagnols, contre 5,8 % et 8,4 % pour la France métropolitaine), les taux commencent à monter à partir de Mourenx : son taux d'étrangers (8,2 %) est encore proche de la France hors départements et territoires d'outre-

mer (DOM-TOM), ainsi que le taux d'immigrés qui est de 13,8 % pour la ville et de 11,4 % en France.

Tableau 26 – **Part des étrangers et des immigrés dans la population des sept communes étudiées et de France métropolitaine en 2008**

	Les Ulis	Farébersviller	Behren-lès-Forbach	Bagnols-sur-Cèze	Rillieux-la-Pape	Pierrelatte	Mourenx	France Métropolitaine
Part des étrangers dans la population totale	13 %	19,6 %	21,1 %	6,9 %	9,3 %	6,6 %	8,2 %	5,8 %
parmi les 25-54 ans	16,5 %	18 %	18 %	8,1 %	11,4 %	7,8 %	7,5 %	7 %
parmi les 55 ans et plus	14,8 %	36,4 %	41,1 %	6,3 %	9,5 %	6,8 %	12,6 %	5,1 %
Part des immigrés dans la population totale	20,4 %	28,5 %	29,3 %	10,6 %	16,4 %	10,3 %	13,8 %	8,4 %
parmi les 25-54 ans	29,9 %	30,1 %	28,2 %	14,6 %	24,3 %	14 %	15,2 %	11,4 %
parmi les 55 ans et plus	28,6 %	54,5 %	59,2 %	11 %	19,3 %	12,4 %	21 %	9,3 %

Source : INSEE

Ensuite les taux varient jusqu'à Behren qui en présentent de très importants : 21,1 % d'étrangers et 29,3 % d'immigrés. Le taux d'immigrés dans la classe des « 55 ans et plus » augmente même fortement, tant pour Behren, qui est de près de 60 % (59,2 %), que pour Farébersviller qui est à près de 55 % (54,5 %), alors que, pour cette même classe d'âge, le taux français est de 9,3 % et de moins de 30 % pour les autres communes, avec des taux beaucoup plus faibles pour Bagnols (11 %) et Pierrelatte (12,4 %). L'analyse des taux dans ces deux classes d'âge d'adultes, les 25-54 ans et les 55 ans et plus, permet d'une part, d'écarter les classes d'âge des enfants dont les situations peuvent varier par rapport à leurs parents avec l'acquisition de la nationalité française liée à la naissance possible en France et/ou à la durée de résidence en France, mais aussi, d'autre part, de saisir des différences de mouvements migratoires entre les classes d'âge.

À Behren et à Farébersviller par exemple, les taux d'immigrés sont plus faibles chez les jeunes adultes (25-54 ans), avec respectivement 28,2 % et 30,1 %, que chez les plus vieux (55 ans et plus), avec 59,2 % et 54,5 %. À l'inverse, Rilleux, Bagnols et Pierrelatte ont des taux d'immigrés plus élevés chez les jeunes (respectivement 24,3 %, 14,6 % et 14 %) que chez les plus vieux

(19,3 %, 11 % et 12,4 %). Uniquement concernant les 55 ans et plus, après Farébersviller et Behren dont les niveaux sont les plus élevés, il y a Les Ulis qui suit à près de 30 % (28,6 %), et ensuite Mourenx et Rillieux se situent autour des 20 %. Rien que ces derniers taux sont un peu plus du double du taux français (9 ,3 %).

Ainsi, ces profils socio-démographiques, à l'instar de Behren et de Farébersviller qui l'illustre de manière poussée, sont en résonance avec les caractéristiques économiques de la population d'ensemble : un faible niveau de vie global pour des populations comportant une part importante d'immigrés et de leurs descendants français, avec une part parfois majeure de non diplômés (et/ou le reste en grande partie de faible niveau de qualification), sans oublier les parts de familles monoparentales, parfois très supérieures aux taux nationaux. Les Ulis par exemple, comme identifié dans la partie monographique précédente, se distingue avec un niveau non négligeable de population immigrée (20,4 %) et étrangère (13 %). Les taux sont les plus élevés après Behren et Farébersviller, largement devant Rillieux dans la périphérie lyonnaise (9,3 % d'étrangers et 16,4 % d'immigrés), et ensuite Mourenx (8,2 % et 13,8 %), Bagnols (6,9 % et 10,6 %) et Pierrelatte (6,6 % et 10,3 %).

L'échantillon présente donc des communes de grand ensemble extrêmement diverses sur ce plan de l'immigration. Des spécificités peuvent être notées comme aux Ulis, où, par rapport à Behren et Farébersviller, le taux proche des 30 % d'immigrés concerne l'ensemble de la population adulte de plus de 25 ans (couvrant les deux classes d'âge 25-54 ans et 55 ans et plus), ce qui signifie que l'immigration concerne, dans cette ville, soit tous les âges des migrants (des plus jeunes aux plus âgés), soit toute la durée de son histoire. Une combinaison des deux peut être envisagée pour l'analyse précise de son immigration dans le temps.

Par ailleurs, si les travaux d'observation monographique de la partie précédente ont permis de montrer que les figures de l'immigration aux Ulis ont comme caractéristique principale une origine non-européenne, mettant en valeur une division ethno-raciale de la population qui concerne une grande partie de la population communale, il faut alors reconnaître que dans d'autres communes de grand ensemble comme certaines de l'échantillon (Pierrelatte, Mourenx et Bagnols) une telle division concerne une population beaucoup plus faible. Ainsi, si celles-ci dépassent les taux nationaux moyens, c'est davantage l'hétérogénéité des parts de composantes ethno-raciales qui prédominent entre les communes.

Cette situation semble s'installer dans la durée, au moins en région parisienne, région de forte immigration en France, puisque pour rappel de la partie monographique précédente, aux Ulis, au recensement de 1999, 20 % de la population était immigrée, et l'estimation réalisée concernant la population d'origine ethnique, *i.e.* avec les enfants de parents immigrés, tant de l'étranger, des anciennes colonies que des DOM-TOM, était près de 40 % (entre un tiers et 45 %) au début des années 2000.

Avec un taux d'immigrés similaire observé neuf ans plus tard, en 2008, et des taux statistiques d'adultes de plus de 25 ans qui frôlent les 30 %, il est possible d'envisager que l'ensemble populationnel – grossi des enfants devenant français à leur majorité du fait de la naissance et de la vie en France, avec la naturalisation éventuelle de leur parent, ou encore avec une union de ceux-ci avec un Français –, puisse dépasser la taille estimée des populations d'origine ethnique (personnes dont les comportements et l'aspect extérieurs renvoient à une perception primaire d'état proche de l'étranger) au début des années 2000 (cf. chapitre IV, section C) : une part de population proche de 50 % de la population totale serait imaginable.

B- La décroissance démographique post-construction des grands ensembles

Globalement, les évolutions démographiques des communes depuis 1793, hormis Les Ulis, présentent une nette similitude de séquences en trois temps (cf. série de graphiques et de tableaux ci-dessous) : d'abord, pendant près de 160 ans depuis cette date, elles ont évolué sans fortes fluctuations prolongées, à la hausse comme à la baisse, par rapport à leur tendance. Puis, des hausses brutales s'engagent dès 1954, avec quelques prémisses pendant l'Entre-Deux-Guerres pour Rillieux-la-Pape, dans le Rhône, avec le peuplement industriel de l'agglomération lyonnaise ; mais la forte urbanisation de la période 1954-1962 est une rupture générale avec les évolutions antérieures et des hausses très élevées apparaissent dès le recensement de 1962 avec des durées variables jusqu'au recensement de 1982 (Les Ulis s'inscrit dans ce second temps de développement).

Enfin, s'ensuit un mouvement commun d'arrêt des fortes hausses, se traduisant majoritairement (pour six communes sur sept, en comptant Les Ulis) par une baisse démographique plus ou moins marquée, avec parfois un léger rebond de croissance dans l'une des deux dernières périodes

intercensitaires, ou plus modestement, par une réduction de la croissance rapportant l'évolution à une stabilisation démographique (cas pour deux communes).

Les périodes de construction des grands ensembles ont été identifiées de manière assez grossière à travers les recensements de population. Cette méthode permet d'obtenir aisément et assez rapidement des estimations quantitatives fiables sur les volumes produits en logement et sur les effets démographiques induits. Selon les dates de démarrage des travaux et leur durée, les périodes de construction peuvent s'inscrire dans une période intercensitaire ou s'étaler sur deux voire trois d'entre elles, en tout ou partie, notamment lorsque le volume du programme prévu est de grande importance (cas de communes comme Vénissieux et Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise qui ne sont pas comprises dans cette analyse).

À titre illustratif, le tableau 27 suivant présente les périodes intercensitaires de plus forte hausse de chaque commune avec des indicateurs quantitatifs de trois ordres pour en apprécier la mesure : écarts en valeur absolue et en pourcentage, ainsi que coefficient multiplicateur. Ne sont retenues que les périodes les plus significatives de l'apport quantitatif considérable que représentent ces programmes.

Les périodes intercensitaires retenues sont celles qui font passer les communes à des tailles nettement plus élevées dès le premier recensement suivant le démarrage des travaux, et celles qui font atteindre aux communes les niveaux démographiques les plus élevés de toute leur histoire, avec le bond quantitatif important commencé auparavant, même si la période intercensitaire précédente a connu une intensité de croissance plus forte. Cependant, les dernières périodes au cours desquelles les hausses se poursuivent de manière atténuée sont écartées puisqu'elles ne modifient pas l'ordre de grandeur du niveau de population atteint aux recensements précédents.

Cette approche doit donc compter avec la limite de ne pas prendre en compte l'ensemble de l'effet de croissance immédiat des opérations de construction des grands ensembles, comme à Bagnols-sur-Cèze. Par exemple, la période 1962-1968 est marquée par une évolution à la hausse non négligeable (+ 3 517 personnes, soit + 27,2 %), qui est pourtant moins forte croissance que la période précédente (+ 233 %). C'est seulement cette dernière période qui a été retenue pour illustrer le bond quantitatif lié au grand ensemble, bien que le programme ait été réalisé sur ces deux périodes 1954-1962 et 1962-1968, comme le confirme Roques (Roques, 2004). En outre, à cette deuxième période de phase finale moins volumineuse de travaux, se sont ajoutés des

constructions supplémentaires, simultanément ou ultérieurement, réalisées sans lien avec le type d'habitat grand ensemble : maisons individuelles, immeubles collectifs distincts...

Tableau 27 – **Principale période intercensitaire de plus fortes hausses démographiques des communes liées à la de construction de leur grand(s) ensemble(s)**

Communes	Période principale de construction des grands ensembles	Valeurs démographiques correspondantes (nbre d'habitants)	Indicateurs de hausse
Pierrelatte (26)	1962 - 1968	4 257 – 9 757	+ 5 500 habitants x 2,3 + 130 %
Bagnols-sur-Cèze (30)	1954 - 1962	5 546 – 12 951	+ 7 405 habitants x 2,33 + 133 %
Behren-lès-Forbach (57)	1954 - 1962	524 – 10 487	+ 9 963 habitants x 20 + 1 901 %
Farébersviller (57)	1954 - 1962	600 – 8 453	+ 7 853 habitants x 14,1 + 1 308 %
Mourenx (64)	1954 - 1962	218 – 8 659	+ 8 441 habitants x 39,7 + 3 872 %
Les Ulis (91)	1968 - 1982	0 – 28 256	+ 28 256 habitants
Rillieux- la-Pape (69) (fusion avec Crépieux-la-Pape en 1972, les données de cette commune sont comptées avant cette date)	1962 - 1975	6 465 – 30 894	+ 24 429 habitants x 4,8 + 378 %

Source : INSEE

Il y a donc un manque de précision quant à la signification des volumes de logements et de populations de cette période et qu'il a été choisi d'écarter au mieux. Ce tableau traduit ainsi *grosso modo* les périodes, les durées et les volumes des constructions ayant commencé pendant la période de 1954 à 1968. Il vise à rendre compte des ordres de grandeur atteints par les réalisations des programmes de grand ensemble que l'on peut saisir de manière la plus exacte,

sans être mêlées à d'autres programmes, même si de volume plus modeste. Le résultat est que, comparativement aux niveaux et aux dynamiques antérieures et traditionnelles de peuplement de ces communes, les mesures de ces productions frappent l'esprit.

Les deux communes mosellanes, Behren-lès-Forbach et Farébersviller, ainsi que Mourenx, représentent d'ailleurs le mieux ce passage brutal du village à la petite ville, voire à la petite-moyenne ville: Mourenx, petit village de 218 habitants en 1954 voit sa population gagner 8 841 habitants en huit ans, soit une hausse de 3 872 % et une multiplication par 40 ; Behren-lès-Forbach, même type de commune rurale de 524 habitants, augmente de 9 963 habitants supplémentaires, soit + 1 901 % en huit ans, ce qui correspondant à une population multipliée par 20 ; Farébersviller, avec 600 habitants en 1954, a gagné 7 852 habitants, soit 14 fois plus en huit ans, représentant ainsi une hausse de 1 308 %. Bien que peu élevées en termes absolus par rapport aux autres communes comparées, ces hausses sont très fortes relativement au peuplement territorial préalable.

Pour les communes de taille plus grande, avant 1954, les opérations ont été plus longues et plus importantes en volume. Les valeurs absolues de hausse démographique sont importantes, cependant, les indicateurs de croissance relative sont moins élevés que ceux des communes ayant des tailles démographiques, avant les grands ensembles, beaucoup plus faibles. Ces différences de taille entre les communes, et de place qu'y tiennent les grands ensembles dans leur parc total de logements et leur morphologie urbaine, constituent une base intéressante d'observation pour l'étude menée sur les rapports entre évolutions sociales et spatiales.

En effet, plus le grand ensemble n'est prédominant et le territoire d'implantation préalablement peu peuplé, plus la dynamique sociale et urbaine de la commune ne comporte qu'un ensemble de traits plutôt négatifs, directement liés à l'évolution du grand ensemble lui-même (déclin démographique, hausse du chômage et des tensions sociales...). Ce qui est logique, puisqu'il constitue la forme socio-spatiale quasi exclusive de la commune. Ce qui semble être le cas des Ulis, de Farébersviller, de Behren-lès-Forbach et de Mourenx. En revanche, plus le grand ensemble présente une taille relative plus faible par rapport à une agglomération préexistante sur son site d'implantation, plus des dynamiques sociales et urbaines, diverses et plus positives (croissance démographique et du nombre de logements, baisse du chômage...), peuvent s'observer. C'est le cas certainement de Bagnols-sur-Cèze et de Pierrelatte.

Comme l'illustrent les histogrammes d'évolution démographique des communes ci-dessous, il apparaît pour les cinq communes, dont Les Ulis, un même net freinage de croissance après les périodes de construction, avec soit un tassement, soit même une inversion de l'évolution, tout en pouvant comporter des sursauts ponctuels de hausse (*e.g.* Farébersviller de 1990 à 1999). Graphiquement, une forme de crochet inversé et tourné vers la droite se dessine, notamment pour ces cinq communes qui impriment au moins toute une baisse pendant une période intercensitaire ultérieure à la période de fin de construction du grand ensemble.

Cette baisse s'amorce en deux temps : soit immédiatement après le paroxysme atteint au recensement précédent (cas pour Farébersviller dès 1968 et Les Ulis, à partir de 1990), soit après une période intercensitaire de fort ralentissement de la hausse (Mourenx et Behren-lès-Forbach avant 1975 ; et Rillieux-la-Pape avant 1990), voire même après deux périodes proches de la stagnation. Par ailleurs, les deux communes qui ne connaissent pas de baisse, Pierrelatte et Bagnols-sur-Cèze, présentent toutefois une forte atténuation des hausses, proches de la stagnation jusqu'en 2006 : c'est le cas dès le recensement suivant le pic de hausse pour Pierrelatte, ou encore après une première période intercensitaire légèrement plus forte pour Bagnols, qui correspond à la finition du programme de construction commencé en 1954-1962.

Cinq communes sur sept présentent ainsi une baisse démographique à partir d'une date de recensement située dans la période entre 1968 (pour Farébersviller) et 1999 : Mourenx, Behren-lès-Forbach, Farébersviller, Les Ulis et Rilleux-la-Pape. Les baisses sont variables, élevées ou parfois proches de la stagnation entre deux recensements, et présentent globalement une certaine continuité d'un recensement à l'autre. A part Rillieux-la-Pape qui ne connaît que deux périodes de baisse, les autres communes présentent des périodes de baisse assez longue : trois recensements pour Mourenx et Les Ulis, et cinq pour Farébersviller et pour Behren.

Cette dernière ville connaît d'ailleurs une baisse sans arrêt depuis son engagement en 1975, ce qui représente une période de 38 ans entre le recensement où la hausse a été la plus forte (1968) et 2006. Si l'on tient compte de son nouveau chiffre au recensement de 2008 indiqué dans le tableau 1 plus haut, soit 8 514 habitants, cela fait 40 ans de baisse depuis 1968. La commune des Ulis est aussi dans ce cas de figure depuis le recensement de 1982 de grande hausse démographique liée à la fin du programme de grand ensemble. La ville connaît donc une période de 24 ans de baisse continue, sans sursaut de hausse. Cela fait même 26 ans puisque en 2008 la

commune affiche une nouvelle baisse démographique (24540 habitants contre 24 962 deux ans plus tôt).

Parmi les cinq communes qui déclinent en deux ans, il s'agit d'un prolongement de tendance pour quatre d'entre elles : Les Ulis, Behren, Farébersviller et Mourenx. Seule la commune de Rillieux-la-Pape poursuit très légèrement une hausse depuis 1999 à 2006. Avec 16 habitants de plus en 2008, la ville de près de 30 000 habitants, est plutôt en stagnation. La cinquième commune qui décline est, de manière un peu inattendue, Bagnols-sur-Cèze : après sa hausse continue, même si ralentie à partir de 1975, cette baisse reste néanmoins très légère, puisqu'il s'agit de 39 habitants de moins en 2008 sur 18 545 en 2006. L'évolution future de la ville sera donc intéressante à observer à ce sujet. C'est donc Pierrelatte, la sixième commune, qui de 2006 à 2008, a, comme tous les recensements précédents, continué d'augmenter : près de 600 habitants supplémentaires sur près de 12 900 deux ans plus tôt ; ce dynamisme est même tout à fait remarquable car, en deux ans, il dépasse en valeur absolue les hausses intercensitaires depuis la fin de la construction du grand ensemble.

Quelles explications apporter aux évolutions différentes des deux communes, Bagnols-sur-Cèze et Pierrelatte, même si contrariées en toute dernière période pour la première, par rapport aux communes ayant décliné après les constructions des programmes ? En premier lieu, les volumes relatifs des opérations ont été plus faibles pour les premières que pour les autres communes. Par exemple, les hausses démographiques qui résultaient de la livraison des programmes sont restées modestes par rapport aux autres communes, avec + 130 % entre 1962 et 1968 pour Pierrelatte (soit une population 2,33 fois plus nombreuse qu'en 1962), et, de manière quasi similaire, + 133 % entre 1954 et 1962 pour Bagnols, ce qui représente un même bond de 2,3 fois plus d'habitants.

Le deuxième élément d'hypothèse est que ces deux communes disposent d'un tissu urbain préalable et ancien qui conserve un poids relatif non négligeable dans la formation urbaine qui suit la construction des grands ensembles. Pierrelatte comporte 4 251 habitants en 1962 et Bagnols 5 546 en 1954 ; un peu moins de cent ans plus tôt, la première compte 3 539 habitants en 1856, et la seconde 4 870 la même année ; en 1793, 160 ans plus tôt, Pierrelatte est un peu moins peuplée, avec 2 789 habitants, et Bagnols est une petite agglomération de taille égale à celle de 1856, avec 4 800 personnes. Après construction des grands ensembles, les ensembles

populationnels préexistants de ces communes conservent une part démographique non négligeable dans la nouvelle configuration urbaine : 43 % si l'on utilise une estimation chiffrée, ce qui n'est pas loin de la moitié de la population finale⁹³.

La recherche de Jean-Luc Roques (2004) sur les conduites juvéniles dans les petites villes, avec Bagnols-sur-Cèze comme une des villes de terrain, le montre : la ville qui est devenue « cité atomique » avec la création du premier centre nucléaire en France à Marcoule, est composée de quartiers anciens et nouveaux depuis les années 1950, et elle produit des activités plus nombreuses et hétérogènes que des petites villes centrées sur un seul type d'activité (ce qui a, analyse l'auteur, un effet net sur la dynamique de formation et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, qui peuvent développer des projets et compter sur une communauté d'adultes qui leur offre des perspectives).

Ainsi, entre d'une part les baisses démographiques de la plupart des communes de l'échantillon, et d'autre part, les croissances pour Pierrelatte et Bagnols, survenues après les effets immédiats de hausse de population liés au peuplement des grands ensembles livrés, existe-t-il un seuil approximatif de taille d'opération de construction, relativement à la taille de la commune avant travaux, au-dessus duquel une baisse démographique de la commune peut être attendue et peut se repérer au recensement suivant la fin des travaux ? Cela paraît probable. En termes démographiques, ce seuil pourrait se situer alors entre 2,3 fois la taille de la population précédant les travaux – coefficient observé à Bagnols et à Pierrelatte –, et les coefficients à partir duquel les baisses se manifestent, dans les villes de l'échantillon ou dans d'autres. Cependant, il importe moins de fixer précisément un seuil de ce type, toujours variable selon des paramètres conjoncturels et contextuels multiples, que de comprendre les mécanismes pouvant expliquer la relation que révèle l'éventualité de ce seuil, comme l'évoque Simmel (1894) à propos de l'influence des unités dans les phénomènes sociaux.

En effet, tout d'abord, le poids relatif que représentent ces constructions dans un tissu urbain communal est certainement déterminant pour son devenir et celui de ses habitants : en devenant quasi exclusive dans la formation architecturale et spatiale d'une ville, la forme grand ensemble et son homogénéité morphologique imprime une dynamique sociale géo-historiquement située,

⁹³ En conférant une base 100 à la taille démographique du recensement avant la construction des grands ensembles, on obtient une situation de valeur 230, avec l'application du coefficient de 2,3 (coefficient multiplicateur de Pierrelatte et de Bagnols). La valeur initiale en base 100 représente ainsi 43 % de la valeur finale d'évolution de cette base (230).

comme le montre Giraud (2000) dans son étude sur Vénissieux et Bron. Indépendamment des ressources socio-économiques et culturelles locales, liées à une histoire et à des activités antérieures et multiples, les évolutions démographiques et sociales propres des grands ensembles ne sont sans doute pas sans effet sur celles de l'ensemble de la commune (Wacquant, 2007).

Une baisse démographique dans un grand ensemble, par exemple, pour des raisons démographiques (baisse de la fécondité, vieillissement des habitants, décohabitation des enfants vers des secteurs hors voisinage), ou matérielle (vieillissement ou défauts non réparés du bâti entraînant le départ des occupants), voire économiques et sociaux (dévalorisation de l'habitat et de la commune sur le marché du logement), entraînerait une baisse démographique pour l'ensemble de la commune, même si dans des proportions peut-être moindres.

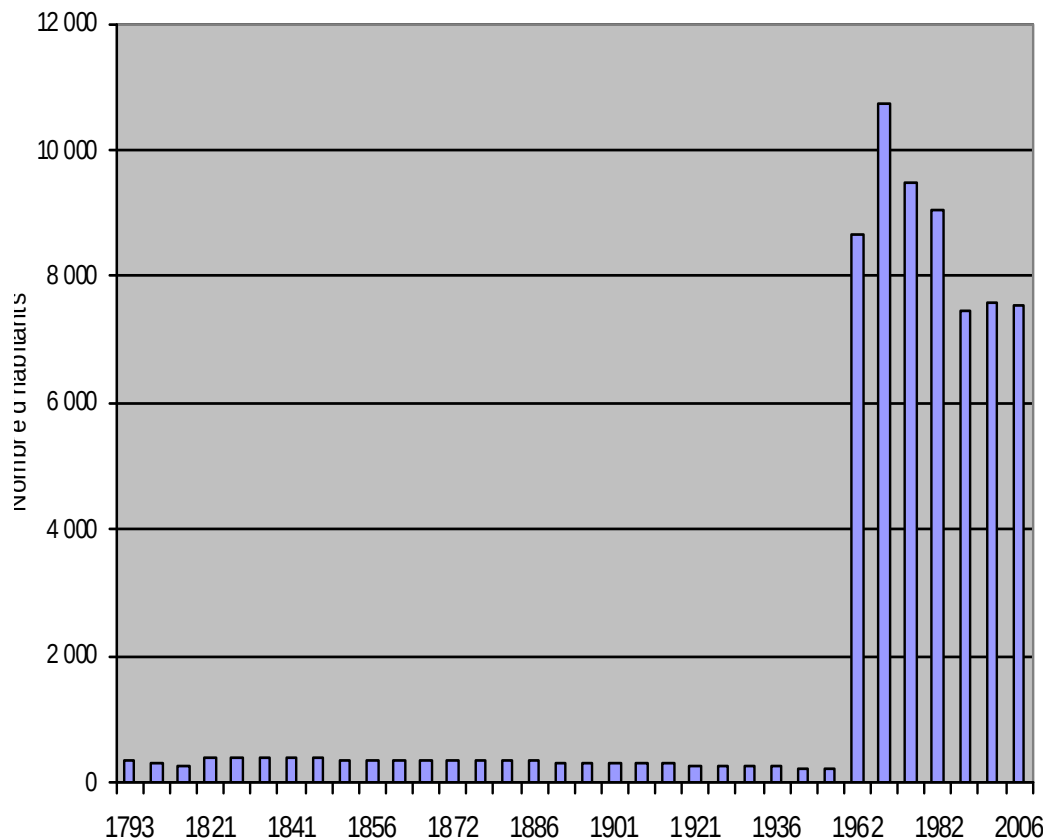
Il est alors possible dans chaque cas de dégager la signification, les facteurs et les déterminants d'une éventuelle tendance baissière. Pour les deux communes de l'échantillon qui ne présentent pas de périodes de hausse depuis la fin de la construction de leur grand ensemble, les Ulis et Behren-lès-Forbach, quelle explication apporter : une hémorragie sans fin en raison d'une dévalorisation spatiale irréversible ? Ou bien cette orientation n'est-elle pas la marque d'une première étape d'un cycle de stabilisation d'un niveau démographique moindre suite au peuplement maximal des grands ensembles avec des grandes familles dans les logements ? Dans ce cas, il se peut que la baisse soit la première phase d'un cycle de fluctuations à la hausse, à la baisse ou de stagnation qui alternent. La baisse en cours ne serait qu'une installation dans un nouvel ordre de niveau démographique engendré par les constructions de grands ensembles.

Cependant, il reste néanmoins à expliquer et à interpréter ces évolutions baissières « réactives » qui se sont manifestées avec autant de netteté dans les premiers temps suivant la livraison des grands ensembles. En analysant les données concernant les Ulis, une partie de l'hypothèse formulée pour cet examen comparatif était que les grands ensembles produisent, quelque soit le lieu de leur contexte d'implantation, en raison de leurs caractéristiques spatiales et sociales de peuplement, le même effet dépressif sur les démographies urbaines, qui pourrait s'interpréter comme le signe de la désaffection prédominante des personnes pour ces villes. Qu'en est-il plus précisément selon un premier examen comparatif des caractéristiques des communes échantillonnées ?

Évolution démographique des sept communes de l'échantillon de 1793 à 2006

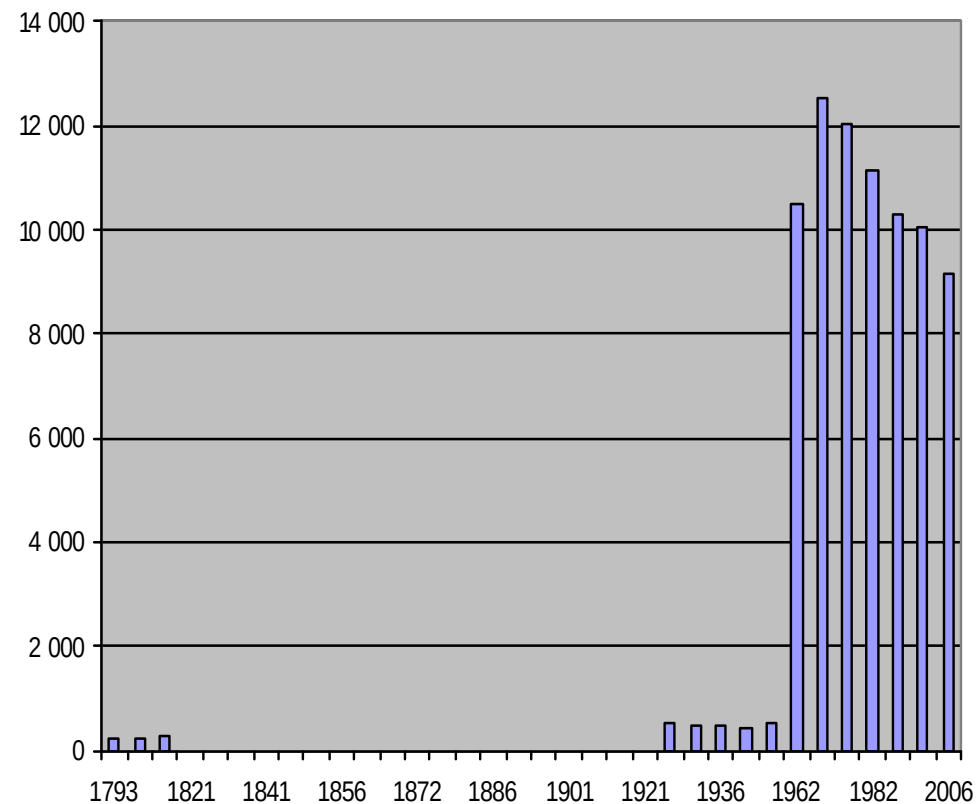
(+ commune de Crépieux-la-Pape séparée puis réunie avec Rillieux-la-Pape)⁹⁴

Mourenx (64)



Année	Pop.	1841	407	1876	354	1911	305	1962	8 659
1793	339	1846	410	1881	362	1921	280	1968	10 734
1800	326	1851	361	1886	346	1926	263	1975	9 469
1806	280	1856	369	1891	310	1931	270	1982	9 036
1821	414	1861	345	1896	309	1936	270	1990	7 460
1831	383	1866	364	1901	311	1946	215	1999	7 572
1836	405	1872	370	1906	319	1954	218	2006	7 550

Behren-lès-Forbach (57)

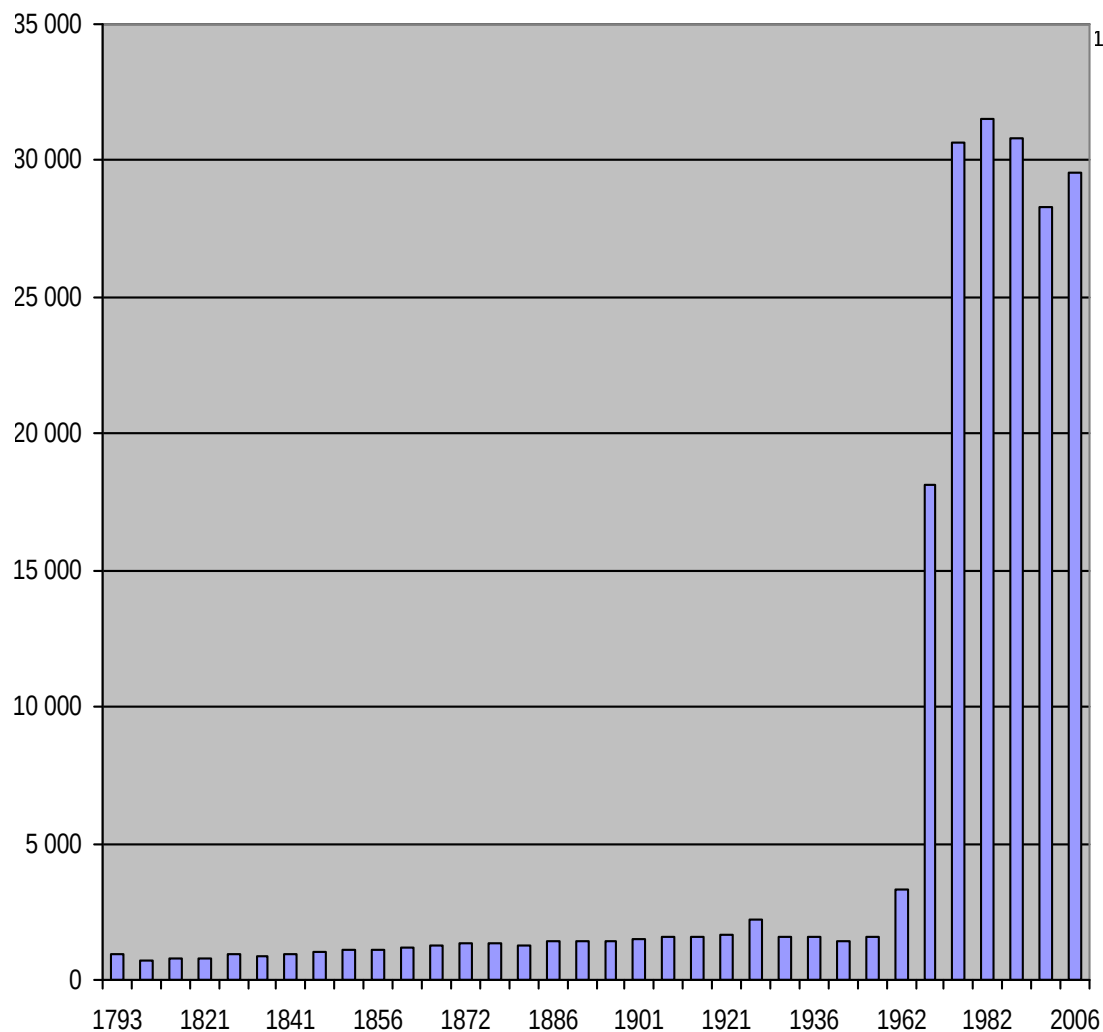


Année	Pop.	1841	...	1876	...	1911	...	1962	10 487
1793	250	1846	...	1881	...	1921	...	1968	12 512
1800	244	1851	...	1886	...	1926	519	1975	12 015
1806	291	1856	...	1891	...	1931	502	1982	11 152
1821	...	1861	...	1896	...	1936	473	1990	10 291
1831	...	1866	...	1901	...	1946	429	1999	10 073
1836	...	1872	...	1906	...	1954	524	2006	9 146

Behren a été réunie en 1812 à Kerbach (avec Etzling),
puis créée en 1925, à partir de Kerbach

⁹⁴ Diagrammes et tableaux INSEE et site internet EHESS « Des villages Cassini aux communes d'aujourd'hui ». Les données des deux derniers recensements sont décalées de quelques unités (4 habitants pour les Uls en 1999).

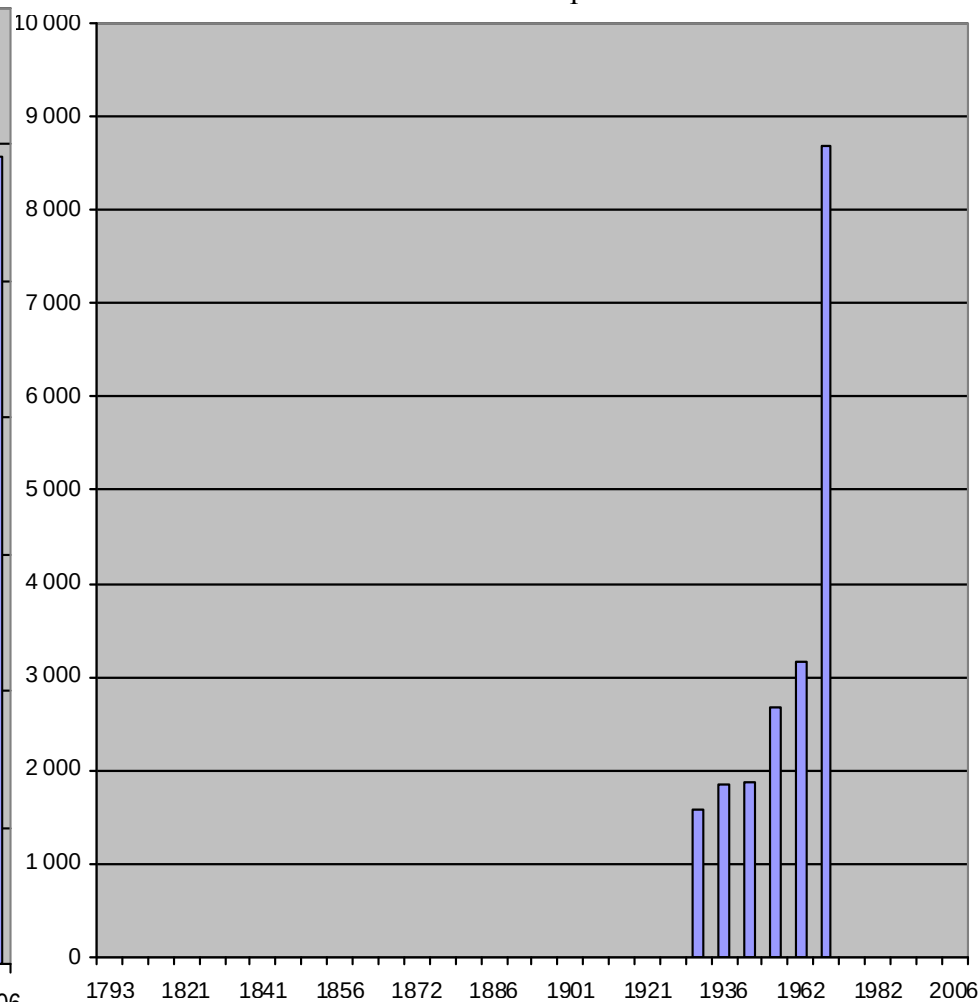
Rillieux-la-Pape (69)



Année	Pop.	1841	943	1876	1 337	1911	1 608	1962	3 308
1793	922	1846	1 061	1881	1 267	1921	1 684	1968	18 152
1800	686	1851	1 116	1886	1 440	1926	2 230	1975	30 676*
1806	750	1856	1 113	1891	1 414	1931	1 602	1982	31 560
1821	808	1861	1 174	1896	1 406	1936	1 555	1990	30 791
1831	958	1866	1 294	1901	1 520	1946	1 458	1999	28 327
1836	890	1872	1 314	1906	1 568	1954	1 560	2006	29 562

Crépieux-la-Pape (69)

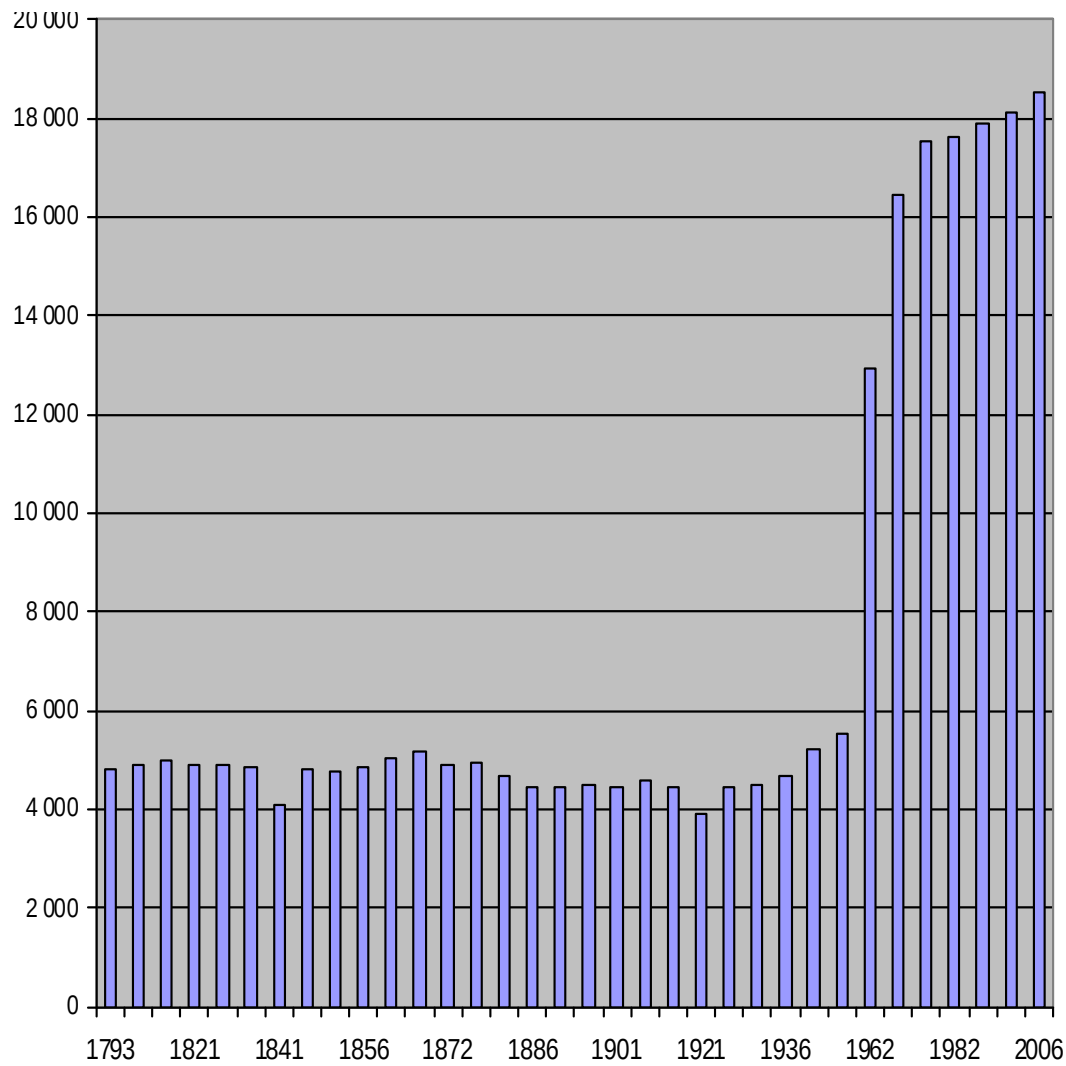
Séparée de Rillieux-la-Pape en 1927
Réunie à Rillieux-la-Pape en 1972



Année	Pop.	1841	...	1876	...	1911	...	1962	3 157
1793	...	1846	...	1881	...	1921	...	1968	9 147
1800	...	1851	...	1886	...	1926	...	1975	...
1806	...	1856	...	1891	...	1931	1 583	1982	...
1821	...	1861	...	1896	...	1936	1 840	1990	...
1831	...	1866	...	1901	...	1946	1 858	1999	...
1836	...	1872	...	1906	...	1954	2 674	2006	...

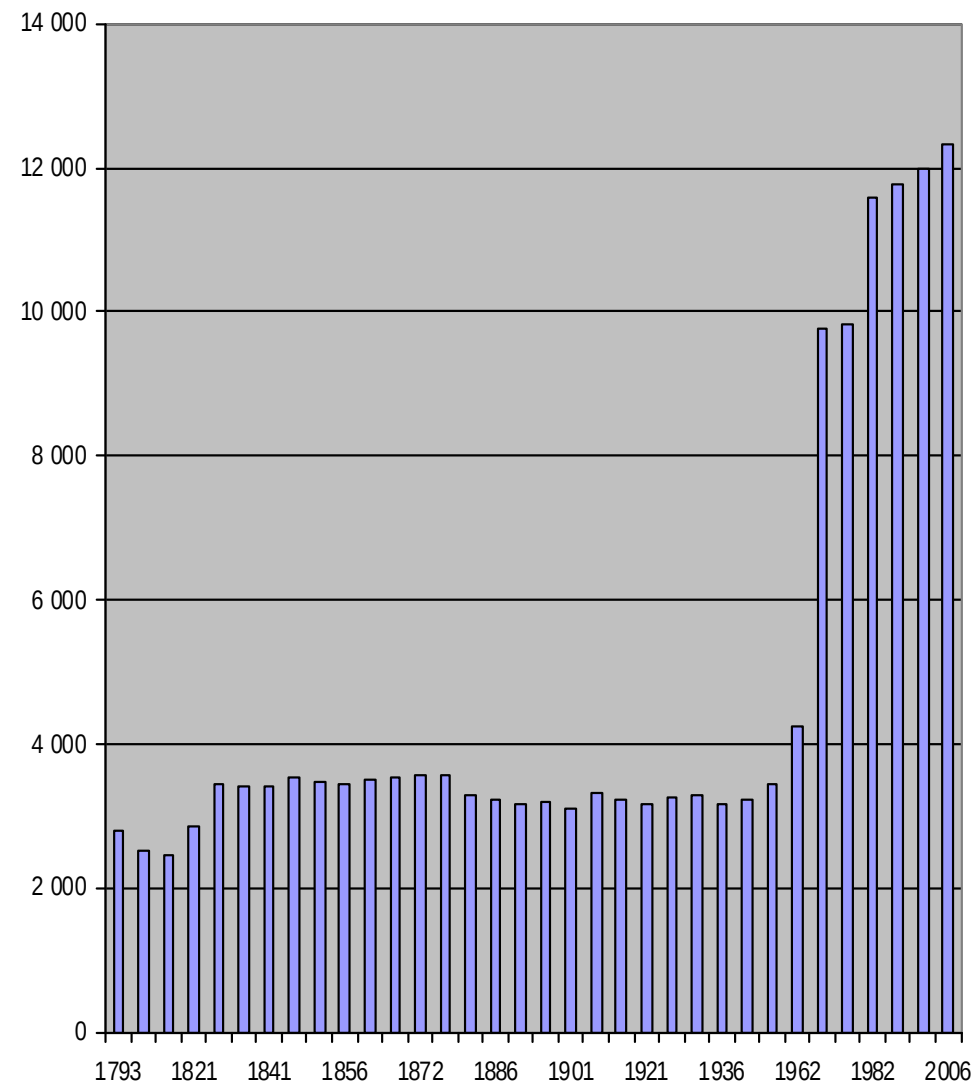
* Intégration de Crépieux-la-Pape en 1972

Bagnols-sur-Cèze (30)



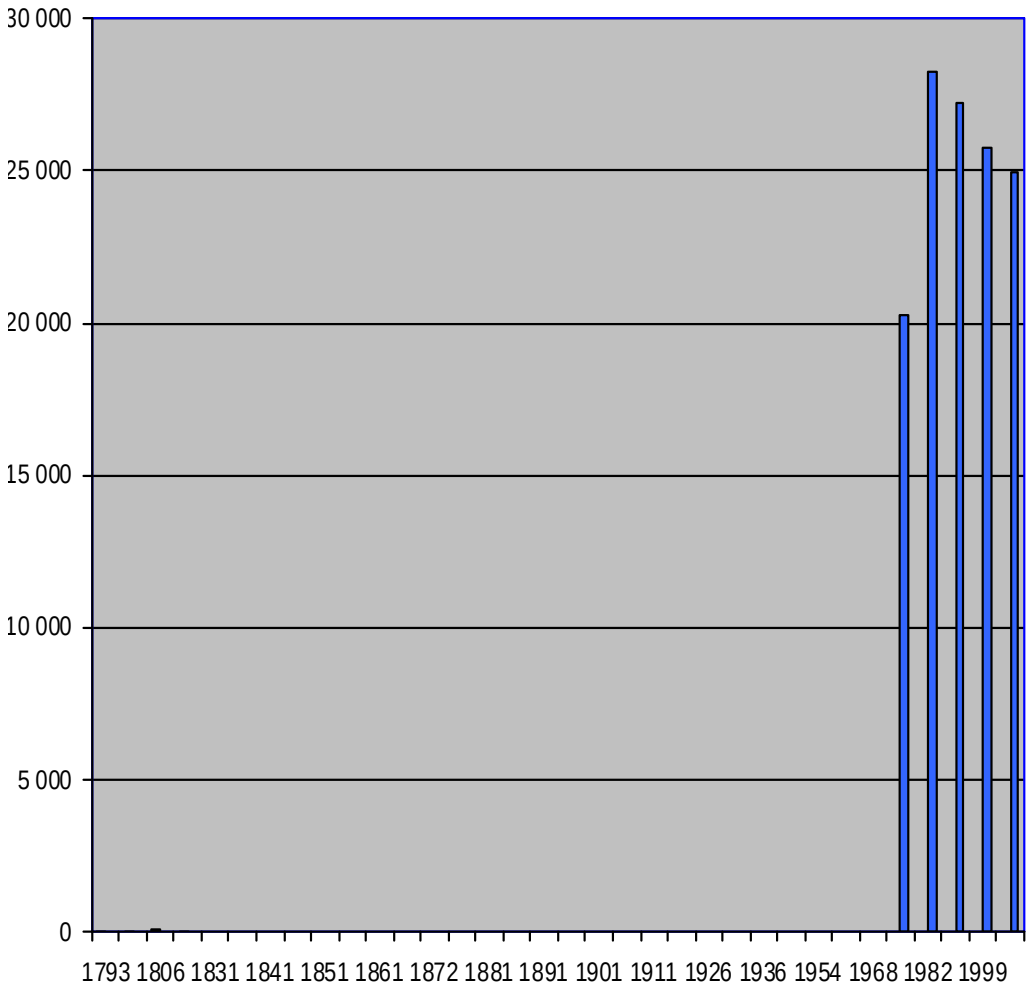
Année	Pop.	1841	1876	1911	1962
1793	4 800	4 827	4 666	3 918	12 951
1800	4 888	4 780	4 458	4 450	16 468
1806	4 994	4 870	4 454	4 481	17 534
1821	4 921	5 050	4 500	4 669	17 872
1831	4 902	5 184	4 461	5 211	18 099
1836	4 847	4 876	4 582	5 541	18 545

Pierrelatte (26)



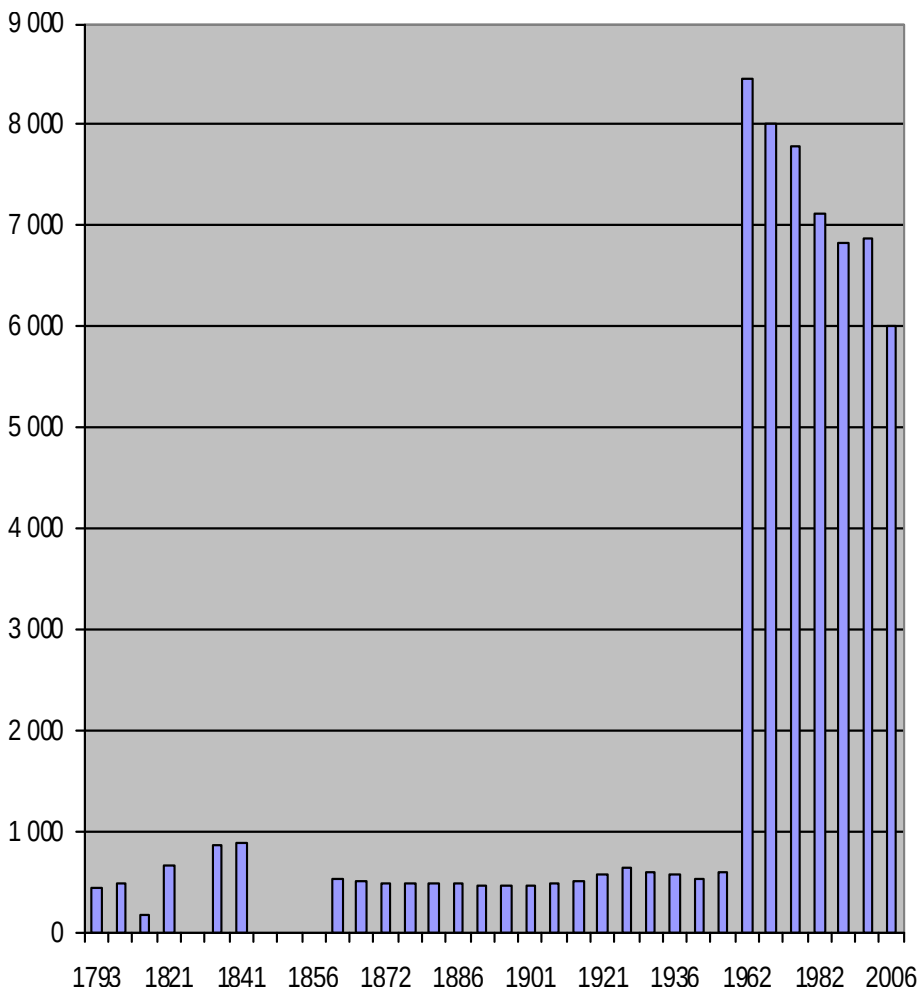
Année	Pop.	1841	1876	1911	1962
1793	2 789	3 537	3 579	3 246	4 252
1800	2 536	3 483	3 223	3 170	9 757
1806	2 462	3 453	3 223	3 252	9 816
1821	2 867	3 512	3 184	3 307	11 596
1831	3 447	3 512	3 218	3 176	11 770
1836	3 409	3 539	3 121	3 237	11 980
1872	3 577	3 319	3 448	3 448	12 315

Les Ulis (91)



Année Pop.	1841	...	1876	...	1911	...	1962	...
1793	...		1846	...	1881	...	1921	...
1800	...		1851	...	1886	...	1926	...
1806	...		1856	...	1891	...	1931	...
1821	...		1861	...	1896	...	1936	...
1831	...		1866	...	1901	...	1946	...
1836	...		1872	...	1906	...	1954	...
							2006	24 962

Farébersviller (57)



Année Pop.	1841	...	1876	...	1911	...	1962	...
1793	451		1846	abs.	1881	489	1921	592
1800	492		1851	abs.	1886	495	1926	643
1806	186		1856	abs.	1891	470	1931	608
1821	675		1861	539	1896	468	1936	589
1831	abs.		1866	529	1901	468	1946	536
1836	865		1872	495	1906	508	1954	600
							2006	6 020

C- L'amplification de la dé-densification et du vieillissement des ménages

Aux Ulis, la commune connaît de vastes mouvements migratoires intercommunales. Selon la littérature sur les grands ensembles, cet habitat est un déterminant prédominant de ces mouvements car il est le cadre de déménagement incessants (Peillon, 2001 ; Giraud, 2005) qui côtoient par ailleurs des groupes de résidents « captifs », dont l'absence de mobilité sociale ascendante entraîne l'immobilité spatiale contrainte (Lagrange, 1995, Lapeyronnie, 2008). Les seules données de soldes migratoires, positifs ou négatifs, que publie l'INSEE dans ses statistiques locales, ne peuvent d'ailleurs pas apporter une idée réelle des mouvements qui produisent ces soldes. Ceux-ci peuvent être multiples pour un même solde : 1 000 habitants de moins par exemple est un chiffre qui peut provenir d'une différence entre 5 000 partants et 4 000 arrivants, ou entre 11 000 partants et 10 000 arrivants. Il suffit à chaque fois qu'il y ait 1 000 partants de plus que les arrivants (19 000 / 18 000 ; 4 000 / 3 000...).

Ainsi, un solde migratoire, même s'il est fortement négatif, ne permet pas de préjuger directement de l'ampleur des sorties de territoire, et, indirectement, de leur signification concernant le rapport entre les habitants et la ville. En outre, les évolutions démographiques sont le produit d'un solde migratoire mais aussi d'un solde naturel (décès – naissances). Comment alors interpréter les baisses de la population totale des ZUS de métropole entre 1990 et 1999 de 5,7 %, alors que leurs agglomérations augmentaient de 2,6 %, et que la population de France métropolitaine croissait de 3,35 % (Le Toqueux, 2002 ; Fitoussi, Laurent, Maurice, 2004) ? Selon ces derniers auteurs, la baisse dans les ZUS est plutôt associée tant à la réduction des ménages jeunes qu'à l'atténuation de la taille moyenne des ménages, tout en restant encore dans des proportions supérieures par rapport aux agglomérations d'appartenance. Les baisses constatées dans les grands ensembles signifient alors qu'un équilibre du peuplement des logements est en cours par rapport aux restes des villes sur les plans de l'âge et de la taille des ménages.

Par exemple, aux Ulis, entre 1990 et 1999, le vieillissement du profil général de la population a effectivement été constaté, rééquilibrant le rapport des générations : la part des jeunes de moins de 20 ans a diminué de 10 %, tout en restant encore importante (30,9 % de la population en 1999, contre 27,1 % pour le département) ; un changement quantitatif s'est opéré dans le rapport intergénérationnel entre les moins de 40 ans et les plus de 40 ans : de trois quarts / un quart, le rapport est passé à deux tiers / un tiers. Cette analyse se confirme aussi à travers l'examen des

deux composantes, le solde naturel et solde migratoire, des variations démographiques. Pour le solde naturel, les décès sont beaucoup moins nombreux que les naissances d'une façon générale ; ces dernières sont le facteur principal de croissance démographique au niveau national et pour l'ensemble des villes. Sauf si le solde migratoire devient négatif (plus de sorties que d'entrées dans le territoire) et si sa valeur est en terme absolu supérieur à la valeur positive du solde naturel.

C'est le cas aux Ulis : la prédominance du solde migratoire, négatif, sur le solde naturel, positif, infléchit à la baisse la population. Ce solde migratoire négatif était très important pendant les deux décennies 1980 et 1990 : un taux annuel de - 2,5 % entre 1982 et 1990, et de - 2,3 % entre 1990 à 1999. Entre 1999 et 2007, il continue à être négatif quoique légèrement moins fort, à - 2,2 %. Pour rappel, le solde migratoire était positif entre 1975 et 1982 (+ 4 545 personnes, soit un taux annuel de + 2,7 %). Ainsi, de vastes mouvements démographiques négatifs en si peu de temps après sa construction, ne donnent évidemment pas l'image d'une ville particulièrement recherchée, accueillante et dynamique, sur le plan démographique, mais aussi social. Par ailleurs, le solde naturel appuie cette tendance : pour la période 1990-1999, il renforce l'effet de baisse démographique du solde migratoire, avec sa propre baisse de 9,7 % (- 431 personnes).

Cette réduction du solde naturel est due aux moindres naissances (- 318 naissances, soit une baisse de 6,4 %), mais surtout à une hausse des décès relativement importante (+ 113, soit une hausse de 21,7 %). Ce qui signifie globalement que la baisse de la population ulissienne est aussi dépendante du vieillissement de sa population et de ses moindres naissances, que du profil des arrivants qui remplacent les partants. Les deux types de phénomènes – mouvement migratoire et mouvement naturel – sont d'ailleurs certainement liés en partie : des nouveaux ménages moins jeunes ne font plus naître de nouveaux enfants sur la commune ; ou encore, les enfants qui y sont nés, partent en laissant les parents qui vieillissent dans des logements moins peuplés. Ainsi, dans cette perspective, aux Ulis, l'analyse démographique relativise l'image du départ de ménages entiers refusant d'occuper des logements dans les villes. Sans programme particulier de démolition de logements ou de restructuration d'immeubles entraînant leur suppression, il s'agit aussi, et peut-être surtout, d'une évolution des modalités d'occupation des logements, avec les ménages qui rétrécissent par décohabitation des enfants qui ne vont pas nécessairement habiter dans la même commune.

Cette évolution, si elle est observée dans les ZUS de France, qui couvrent en grande partie les grands ensembles d'habitation construits entre les années 1950 et 1970, apparaît donc aussi, logiquement, au niveau des communes formées pour l'essentiel ou en grande partie par ces grands ensembles. En ce qui concerne les communes comparées, des tableaux ont été constitués (cf. tableaux 28 à 34 *infra*) pour apprécier tant l'évolution des occupants par logement depuis 1946, à partir des nombres d'habitants et de résidences principales, qu'un autre phénomène souvent évoqué dans l'analyse urbaine : le taux de vacance des logements et son évolution. L'exercice a été réalisé à partir des données des recensements de 1946 à 2006.

Une première lecture des tableaux montre que l'évolution du niveau de la population n'est pas directement liée à l'évolution du nombre de résidences, ni à celle du nombre de logements vacants. Par exemple, si la forte baisse de Mourenx entre 1968 et 1975 (- 11,8 %) coïncide d'une part, avec une baisse, beaucoup plus faible, du nombre de résidences principales (- 1,2 %) mais aussi, d'autre part, à des niveaux élevés de taux de vacance (8,2 % en 1968 et 11,4 % en 1975), les baisses démographiques des deux communes mosellanes (Behren, Farébersviller) se manifestent au contraire avec une hausse des résidences principales, de 1968 à 1999 pour Farébersviller (suivie d'une légère baisse de 1999 à 2006), et de 1968 à 2006 pour Behren (avec une croissance proche de la stagnation de 1999 à 2006). Par ailleurs, les taux de vacance de ces villes sont plus faibles qu'à Mourenx, oscillant entre 2,6 % et 7,4 % pour la première, et entre 2,8 % et 5,9 % pour la seconde.

Ces observations conduisent à penser que, une fois passée la période de construction massive de logements, l'évolution démographique n'est plus automatiquement liée au nombre de logements occupés. Une analyse globale des évolutions de ces deux variables pour l'ensemble des communes l'atteste. Le lien majoritaire apparaît d'ailleurs inverse à celui pensé *a priori*. En effet, parmi les 32 périodes intercensitaires que totalisent les sept communes depuis le recensement qui suit la phase principale de construction de leur grand ensemble (cf. les dates du tableau 27 de la section précédente), 19 présentent une baisse démographique (ou une baisse proche de la stagnation). Parmi celles-ci, une forte majorité, 17 périodes, soit 90 %, connaissent une hausse du nombre de résidences principales. Seules deux baisses démographiques entre deux recensements sont donc liées à deux baisses du nombre de résidences principales.

**Tableaux 28 à 34 – Habitants, résidences principales, peuplement des logements et taux de vacance
des sept communes comparées entre 1946 et 2006**

Recensements	28- Les Ulis (91)						29- Farébersviller (57)					
	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance*	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance*
	Nombre	Evolution	Nombre	Évolution			Nombre	Évolution	Nombre	Évolution		
2006	24 962	- 3,2 %	9 179	+ 0 %	2,72	4,8 %	6 020	- 12,4 %	2 192	-1,1 %	2,75	4,4 %
1999	25 781	- 5,2 %	9 120	+ 1,4 %	2,83	4,9 %	6 872	- 0 %	2 216	+ 8,6 %	3,1	2,9 %
1990	27 197	- 3,7 %	8 993	+ 3,9 %	3,02	3,3 %	6 835	- 4 %	2 039	+ 3,9 %	3,36	7,4 %
1982	28 256	+ 39,1 %	8 659	+ 43,7 %	3,26	5,2 %	7 122	- 8,5 %	1 962	+ 8,2 %	3,63	2,6 %
1975	+ 20 316 hbts		+ 6 026 unités		3,37	9,1 %	7 783	- 2,5 %	1 813	+ 3,8 %	4,29	4,7 %
1968	0		0		-	-	8 001	- 5,3 %	1 747	- 2,3 %	4,58	5,7 %
1962	0		0		-	-	8 453	+ 1 308 %	1 799	-	4,70	1,56 %
1954	0		0		-	-	600	+ 11,9 %	-	-	-	-
1946	0		0		-	-	536	-	-	-	-	-

Sources : INSEE Recensements- site internet (statistiques locales) + fascicules papier de la bibliothèque du siège

* Taux de vacance des logements et non des seules résidences principales (les logements comprennent les résidences principales, les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants)

Recensements	30- Behren-lès-Forbach (57)						31- Mourenx (64)					
	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance *	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance *
	Nombre	Evolution	Nombre	Évolution			Nombre	Evolution	Nombre	Évolution		
2006	9 146	- 9,2 %	3 343	+ 0 %	2,74	4,4 %	7 550	- 0,3 %	3 311	+ 6,3 %	2,28	2,1 %
1999	10 073	- 2,1 %	3 314	+ 4,5 %	3,04	3,4 %	7 572	+1,5 %	3 115	+ 11,1 %	2,43	5,8 %
1990	10 291	- 7,7 %	3 170	+ 2 %	3,25	5,9 %	7 460	- 17,4 %	2 804	- 5,4 %	2,66	16,9 %
1982	11 152	- 7,2 %	3 108	+ 7,5 %	3,59	3,7 %	9 036	- 4,6 %	2 963	+ 7,5 %	3,05	8,7 %
1975	12 015	- 4 %	2 892	+ 3,9 %	4,15	2,8 %	9 469	- 11,8 %	2 755	- 1,2 %	3,44	11,4 %
1968	12 512	+ 19,3 %	2 783	+ 16,7 %	4,5	3,7 %	10 734	+ 24 %	2 788	+ 20 %	3,85	8,2 %
1962	10 487	+ 1 901 %	2 385	-	4,39	21 %	8 659	+ 3 872 %	2 324	-	3,76	25,7 %
1954	524	+ 22,1 %	-	-	-	-	218	+ 1,4 %	-	-	-	
1946	429	-	-	-	-	-	215	-	-	-	-	

Sources : INSEE Recensements- site internet (statistiques locales) + fascicules papier de la bibliothèque du siège

* Taux de vacance des logements et non des seules résidences principales (les logements comprennent les résidences principales, les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants)

Recensements	32- Bagnols-sur-Cèze (30)						33- Pierrelatte (26)					
	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance*	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance*
	Nombre	Evolution	Nombre	Évolution			Nombre	Évolution	Nombre	Évolution		
2006	18 545	+ 2,5 %	8 121	+ 7,7 %	2,28	8,6 %	12 315	+ 2,8 %	5 342	+ 14,2 %	2,30	5,1%
1999	18 099	+ 1,3 %	7 539	+ 7,7 %	2,40	9,4 %	11 980	- 1,8 %	4 679	+ 8,3 %	2,56	10,1 %
1990	17 872	+ 1,5 %	7 000	+ 11,2 %	2,55	10,8 %	11 770	+ 1,5 %	4 321	+ 10,2 %	2,72	7,9 %
1982	17 602	+ 0,4 %	6 296	+ 15 %	2,80	6,3 %	11 596	+ 18,1 %	3 919	+ 28,1 %	2,96	7,4 %
1975	17 534	+ 6,5 %	5 471	+ 12,7 %	3,20	8,2 %	9 816	+ 0,6 %	3 059	+ 7,7 %	3,21	8,9 %
1968	16 468	+ 27,2 %	4 855	+ 26,9 %	3,39	10,3 %	9 757	+ 129 %	2 839	+ 125 %	3,44	9,7 %
1962	12 951	+ 135 %	3 827	+ 117 %	3,40	8,1 %	4 252	+ 23,3 %	1 263	+ 19,8 %	3,37	7,8 %
1954	5 541	+ 6,3 %	1 763	-	3,14	3,6 %	3 448	+ 6,5 %	1 054	-	3,27	5,5 %
1946	5 211	-	-	-	-	-	3 237	-	-	-	-	-

Sources : INSEE Recensements- site internet (statistiques locales) + fascicules papier de la bibliothèque du siège

* Taux de vacance des logements et non des seules résidences principales (les logements comprennent les résidences principales, les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants)

Recensements	34- Rillieux-la-Pape (69) (+ Crépieux-la-Pape avant 1972)					
	Habitants		Résidences principales		habitants / logement	Taux vacance*
	Nombre	Évolution	Nombre	Évolution		
2006	29 562	+ 4,4 %	11 420	+ 7,2 %	2,74	4,4 %
1999	28 327	- 8 %	10 654	+ 0 %	3,04	3,4 %
1990	30 791	- 2,5 %	10 642	+ 5,3 %	3,25	5,9 %
1982	31 560	+ 2,9 %	10 102	+ 14 %	3,59	3,7 %
1975	30 676	+ 69 %	8 858	+ 83,4 %	4,15	2,8 %
1968	18 152	+ 180,8 %	4 830	+ 165 %	4,5	3,7 %
1962	6 465	+ 52,2 %	1 824	+ 35 %	3,54	3,6 %
1954	4 233	+ 27,6 %	Env. 1 350**	-	-	-
1946	3 316	-	-	-	-	-

Sources : INSEE Recensements- site internet (statistiques locales) + fascicules papier de la bibliothèque du siège

* Taux de vacance des logements et non des seules résidences principales (les logements comprennent les résidences principales, les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants)

** Le nombre total de logements est 1 392 ; on peut estimer à environ 1 350 les seules résidences principales

À quoi lier alors les baisses dans des contextes de hausse du nombre de résidences principales, sans effet net et régulier des taux de vacance ? Nécessairement, l'influence d'une autre variable prédomine dans ces périodes post-construction de grands ensembles, pendant lesquels la construction de logements est, en « temps normal », plus progressive. Cette variable est elle-même un phénomène démographique qui s'explique selon plusieurs facteurs : la diminution du nombre d'occupants des logements. Les données à ce sujet montrent qu'en effet, les densités d'habitants par logement diminuent nettement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, au niveau national comme dans les communes examinées. Les données issues des tableaux 28 à 34 sont reprises dans ce tableau 35 qui suit, associant l'évolution de la France métropolitaine en la matière.

Tableau 35 – Évolution des densités d'occupation des logements (nombre d'habitants par logement) en France métropolitaine et dans les sept communes étudiées de 1968 à 2006

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	Évolution 1968-2006
France métropolitaine	3,14	2,96	2,76	2,63	2,46	2,36	- 24,8 %
Les Ulis	-	3,37	3,26	3,02	2,83	2,72	- 19,3 %
Farébersviller	4,58	4,29	3,63	3,36	3,1	2,75	- 40 %
Behren-lès-Forbach	4,5	4,15	3,59	3,25	3,04	2,74	- 39,1 %
Mourenx	3,85	3,44	3,05	2,66	2,43	2,28	- 40,8 %
Bagnols-sur-Cèze	3,39	3,20	2,80	2,55	2,40	2,28	- 32,7 %
Pierrelatte	3,44	3,21	2,96	2,72	2,56	2,30	- 33,1 %
Rillieux-la-Pape	4,5	4,15	3,59	3,25	3,04	2,74	- 39,1 %
Amplitude *	1,44	1,33	0,87	0,73	0,64	0,47	- 67 %

Source : Insee- Exploitation RGP 2006

* Amplitude : différence entre la densité la plus forte et la densité la plus faible

Ce tableau indique que le peuplement moyen des logements des communes aboutit, à partir de niveaux assez contrastés en 1968 (amplitude de 1,44 entre la densité la plus forte et la densité la

plus faible), à des états moins contrastés avec une amplitude réduite des deux tiers en 2006 (0,47, soit une réduction de 67 %). Un rapprochement des situations s'est opéré, certainement pour chaque ville de manière différente selon des modalités propres aux caractéristiques des logements, des ménages et des dynamiques de peuplement des communes et du développement de leur région. Les évolutions les plus étonnantes sont celles de Mourenx et de Bagnols : les niveaux de 1968 y dépassaient celui de la France, surtout Mourenx avec 3,85 habitants par logement, contre 3,14 pour la France (3,39 pour Bagnols), et se retrouvent en 2006 à un niveau plus bas de la moyenne nationale, avec le même chiffre de 2,28 habitants par logement, contre 2,36 pour la France.

Ce sont d'ailleurs les trois plus petites villes de l'échantillon (Mourenx, Farébersviller et Behren) qui connaissent une diminution la plus forte de cette variable en trente-six ans, de 40 %, soit deux fois plus que les Ulis (19,7 %) et près 60 % de plus que la moyenne nationale (24,8 %). Malgré l'écart initial important entre Mourenx et les deux communes mosellanes en 1968 (4,58 à Farébersviller et 4,5 à Behren, contre 3,85 à Mourenx), les situations se sont réduites près de quarante ans plus tard entre les communes mosellanes et Mourenx : l'écart est passé de 0,73 personne par logement entre Mourenx et Farébersviller, et 0,65 entre Mourenx et Behren en 1968, à 0,47 et 0,46 en 2006.

Ces évolutions s'expliquent certainement de diverses manières : d'un côté, les caractéristiques socio-économiques et du marché du logement dans les régions des communes, avec une forte tension chronique en Île-de-France, qui contraint davantage au prolongement de la cohabitation des enfants et à l'hébergement transitoire, et des situations plus détendues par ailleurs, plus favorables à la décohabitation et à une meilleure accessibilité au logement ; et de l'autre côté, un effet probable de la taille des villes, puisque les phénomènes de vieillissement et de décohabitation des jeunes, suivie de leur migration résidentielle hors commune, sont certainement plus homogènes et donc plus généraux dans des parcs de logements de plus petite taille (dans les grandes villes, l'hétérogénéité des profils familiaux, plus importante, suscite des phénomènes divers de peuplement, aux effets plus ou moins contraires en termes de niveau de taille du peuplement, avec des ménages de grande taille et d'autres de taille plus réduite).

De la densité d'occupation des logements, dépendent donc en grande partie les effets de la hausse du nombre de résidences produit sur une commune. Cependant, même cette variable dépend de plusieurs autres facteurs : d'une part les caractéristiques et dynamiques propres des

populations, comme les profils des ménages (jeunes couples, personnes seules ou couples âgés...), les évolutions du solde naturel des populations et les caractéristiques économiques et sociales des territoires qui déterminent les migrations résidentielles ; mais aussi des caractéristiques propres aux logements produits, comme leur qualité architecturale et matérielle, leur équipement et aménagement extérieur, leur localisation et relation avec le reste des villes, ainsi que le nombre moyen de pièces par logement et la taille de ceux-ci.

Dans une commune, si le nombre d'occupants par logement est faible, il faudra pour entraîner une hausse de la population (dans l'hypothèse d'un taux de vacance peu élevé et d'un aménagement urbain adapté), soit prévoir une forte augmentation du nombre de logements pour des ménages aux profils similaires, soit prévoir des nouveaux logements à destination de ménages de plus grande taille (avec les équipements, services, aménagements et activités correspondants). Quoiqu'il en soit, la seule hausse progressive du nombre de logements, par des nouveaux programmes de petite taille dans la ville ne peut en soi suffire pour la densification globale de la commune.

Par exemple, la hausse du nombre de logements à Pierrelatte était assez élevée entre 1990 et 1999, de 8,3 % ; mais le niveau de population a néanmoins continué de baisser de 1,8 %. Il est vrai que cette ville a simultanément connu en 1999 un taux de vacance des plus importants depuis 1968 (10,1 %), et que le nombre d'occupants par logement, un peu plus élevé que la France métropolitaine en 1968 (3,27 contre 3,14) a chuté à un niveau plus faible que celui de la moyenne nationale en 2006 (2,30 contre 2,36). Par ailleurs, d'autres formes d'évolutions corrélatives existent dans d'autres communes, et révèlent tout autant l'importance de la densité d'occupation dans la relation entre logements et taille d'une population : de 1975 à 1982, Farébersviller par exemple, a été en décroissance démographique élevée (- 8,5 %), alors que les résidences principales ont augmenté de 8,2 %, avec un faible taux de vacance en 1982 (2,6 %) ; la forte baisse de la moyenne des occupants par logement, de 4,29 à 3,63, soit - 15 %, en est donc le principal déterminant mécanique. Les parts atteintes, en 2008, des catégories de population de plus de 65 ans, de 60 à 74 ans, de 45-59 ans et de moins de 20 ans, indiquées dans le tableau 36 ci-dessous, attestent de ce vieillissement chronique des profils des ménages qui expliquent une baisse démographique globale des communes.

Tableau 36 – Parts des personnes de plus de 65 ans, de la catégorie des 60-74 ans et des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale dans les communes étudiées et en France métropolitaine en 2008

	Les Ulis	Farébersviller	Behren-lès-Forbach	Mourenx	Bagnols-sur-Cèze	Pierrelatte	Rillieux-la-Pape	France métropolitaine
Part des + 65 ans	7,2 %	17 %	16,3 %	22,9 %	21,4 %	19,4 %	14 %	16,7 %
Part des 60-74 ans	10,1 %	11,3 %	11,5 %	16,3 %	15,8 %	15,3 %	12,4 %	13,4 %
Part des 45-59 ans	19 %	19,2 %	20,6 %	18,8 %	20,6 %	20,9 %	18,3 %	20,3 %
Part des - 20 ans	30,9 %	26,6 %	26,2 %	23,5 %	23,3 %	23,5 %	29,7 %	24,6 %

En effet, par exemple, si Les Ulis se distingue fortement de l'ensemble des communes de l'échantillon et des moyennes nationales en ce qui concerne la part des plus de 65 ans (ils forment 7,2 % de la population contre 16,7 % en France métropolitaine et entre 14 % et 22,9 % pour les autres communes), les deux parts des 45-59 ans et des 60-74 ans indiquent que le processus de vieillissement de cette commune, comme relevé dans la première partie monographique et tel que le montrent les données d'occupation des logements analysées plus haut, est en cours de rattrapage de la situation nationale et de celle des autres communes. Ces dernières présentent d'ailleurs déjà des valeurs, en ce qui concerne les plus de 65 ans, qui sont soit du même niveau que la moyenne nationale à 16,7 % (Farébersviller à 17 %, Behren-lès-Forbach à 16,3 %, et Rillieux un peu plus bas à 14 %), soit sont même nettement plus importantes comme à Pierrelatte, avec 19,4 %, mais surtout à Bagnols-sur-Cèze avec 21,4 % et à Mourenx avec 22,9 % (écarts supérieurs respectivement de 14 %, 22 % et 27 % de la moyenne nationale).

Selon cet échantillon, les villes de grand ensemble ne sont donc plus des villes jeunes dans leur ensemble. La différence présentée par Les Ulis peut s'expliquer de deux manières complémentaires. D'une part, sa construction est plus récente, après 1968, alors que les autres communes ont leur grand ensemble soit complètement terminé soit en grande partie déjà livré. Ainsi, la partie des jeunes ménages des premiers peuplements qui est restée dans la ville connaît un vieillissement plus tardif que dans les communes dont le peuplement a commencé dix à quinze ans plus tôt. D'autre part, il est possible que dans le marché du logement spécifique de la métropole parisienne, Les Ulis joue localement un rôle particulier d'habitat de première étape, car moins cher et plus accessible, dans la trajectoire résidentielle des jeunes ménages : dans ce

contexte, ceux qui quittent la commune pour des espaces résidentiels plus chers, au logement plus grand ou de meilleure qualité et aux caractéristiques de l'habitat plus adaptées à leurs attentes, continuent d'être remplacés par des ménages de jeunes couples (ou jeunes personnes) moins argentés.

En observant les catégories de population des 60-74 ans et des 45-59 ans, le constat de la première partie monographique concernant le vieillissement des Ulis est tout à fait confirmé. Tout d'abord, les écarts pour les plus de 65 ans s'atténuent dès la catégorie d'âge des 60-74 ans : la part de 10,1 % pour Les Ulis est non seulement moins éloignée de celle de la France métropolitaine (13,4 %), mais surtout elle rejoint plus sensiblement l'ensemble des valeurs de l'échantillon, comprises entre 11,3 % pour Farébersviller et 16,3 % pour Mourenx. Avec Les Ulis, la moyenne de l'échantillon dans cette catégorie d'âge est de 13,2 %, soit quasiment le même que celui de la moyenne nationale.

Pour les 45-59 ans, la situation est tout à fait « normalisée ». Les Ulis comporte une part de 19 %, de niveau similaire et même légèrement supérieur à deux communes, Mourenx (18,8 %) et Rillieux-la-Pape (18,3 %). Ces deux communes présentaient pourtant pour les plus de 65 ans des niveaux très largement supérieurs aux Ulis : de près du double pour Rillieux (14 % contre 7,2 % pour Les Ulis) à plus du triple pour Mourenx (22,9 %). Dans cette classe des 45-59 ans, les valeurs sont moins dispersées, la moyenne française de 20,3 % est très légèrement dépassée par celles les plus élevées des communes de l'échantillon : 20,9 % pour Pierrelatte, et 20,6 % pour Behren et Bagnols. La moyenne de l'échantillon est de 19,6 %, soit très légèrement inférieure à la moyenne française.

Ainsi, l'étude de la répartition des populations des communes dans les classes d'âge les plus élevées montre qu'il se forme une sorte de « normalisation » du profil démographique de la commune, dans le sens d'un rapprochement de ses composantes avec la situation globale. Par ailleurs, les parts des moins de 20 ans fixées autour des 30 % pour Les Ulis (30,9 %) et pour Rillieux-la-Pape (29,7 %), soit près d'un quart supplémentaire à la part nationale (24,6 %), montrent que le vieillissement n'est pas synonyme de diminution des parts de la jeunesse et de l'enfance. Cependant, puisque ces parts sont comprises entre 23,3 % et 26,6 % pour les cinq autres communes de l'échantillon, et que la part moyenne de l'échantillon est de 26,2 %, il reste que la tendance principale de l'évolution démographique des communes de grand ensemble est

bien celle d'une orientation similaire à celui de la société globale, c'est-à-dire un vieillissement progressif.

Par conséquent, si la vitalité urbaine se mesure ou même se base sur la croissance démographique, en plus des équipements divers censés rendre attractive une commune, la tendance actuelle à la baisse de la densité d'occupation des logements implique une politique de construction de logements qui intègre cette variable pour produire un réel effet haussier. Dans cet objectif, hors politique de diversification des ménages du peuplement, le niveau de construction des unités de logement doit être particulièrement élevé, comme en 1999-2006 à Pierrelatte : la hausse de 14,2 % des logements, confortée par une forte réduction du taux de logements vacants (de 10,1 % à 5,4 %), a bien entraîné une hausse de 2,9 % de la population, alors même que le nombre moyen d'habitants par logement a baissé de 10,1 % entre 1999 (2,56) et 2006 (2,30). En fait, pour une hausse continue de population dans une ville de grand ensemble, l'effort de production de logements supplémentaires doit être important et régulier. Ce qu'illustre Bagnols-sur-Cèze puisqu'elle est la seule à croissance continue entre 1968 et 2006, dont les hausses importantes de résidences principales à chaque période intercensitaire, entre 7,7 % et 15 %, ont pu compenser et même dépassaient les effets de la forte baisse de la densité d'occupation des logements, qui est passée en 2006 à 2,28 habitants par logement, soit sous le niveau national (2,36) de 0,08 points (soit - 3,4 %).

Plus globalement, le manque de dynamisme démographique en termes de taille de population qui touche la plupart des communes de grand ensemble ne peut donc pas être interprété comme un signe de dévitalisation urbaine au sens d'une désaffection générale de la part des habitants des zones considérées, et même des plus pauvres. Au contraire, cela peut même signifier une amélioration des conditions de vie des familles et des ménages qui y résident, ce qui est aussi une condition de l'urbanité : en effet, la décohabitation des enfants et l'absence d'hébergement d'amis ou de proches des familles, qui peut advenir faute d'offre suffisante de logements ou de niveau de vie assez élevé, sont des processus inverses au tassement des personnes dans des petits logements, motivé par le manque de moyens et de logements (Jacobs, 1991). Dans ce sens, les évolutions socioculturelles (prolongement des études, contraception, désir d'épanouissement, d'émancipation et d'individualisation des femmes), qui ont aussi entraîné la limitation de la fécondité des femmes et du nombre d'enfants par famille et par ménage, ont contribué, avec la croissance des niveaux de vie (liée à la bi-activité des couples), au renforcement de la recherche

de conditions optimales de logement, *e.g.* une chambre par couple, par adulte ou par enfant, ce qui s'oppose au surpeuplement des locaux d'habitation.

D- Une population plus ouvrière et déconnectée du travail

L'examen des catégories sociales qui peuplent les communes échantillonnées illustrent la polarisation ouvrière du peuplement des grands ensembles. Cela constitue à vrai dire une réalité depuis leur livraison comme l'a rappelé Peillon (2001), contrairement au mythe de l'habitat de la nouvelle classe urbaine des années 1950, composée de nombreuses catégories sociales moyennes associées aux catégories ouvrières intégrées partageant un mode de vie uniformisé sous l'effet de la cohabitation dans le même type d'ensemble résidentiel. En fait, sur le plan général de l'occupation au travail, les populations sont déjà plus faiblement actives que la moyenne française, sauf pour Les Ulis, qui a la part d'inactifs parmi les 15-64 ans la plus faible de l'échantillon (cf. Tableau 37 ci-dessous).

Cette situation est liée à la part plus élevée aux Ulis des catégories socioprofessionnelles (CSP) moyennes voire supérieures, sous l'effet certainement des programmes immobiliers prévus à cet effet, car les cadres moyens et supérieurs sont moins au chômage (car plus qualifiés), et certainement plus jeunes que les ouvriers davantage au chômage (car moins qualifiés) et âgés des communes plus ouvrières comme Farébersviller et Behren-lès-Forbach. Ces données illustrent la déconnexion entre le travail et le monde ouvrier qui se constate dans les grands ensembles. L'exception ulissienne sur ce plan de la composition sociale, et non des niveaux de vie, ne signifie cependant pas que la déconnexion des employés et des catégories moyennes n'existe pas : elle se manifeste davantage sous une autre forme, celle de la précarité de l'emploi, sous-emploi ou « précariat » évoqué par Castel (1995), qui ne se décèle pas dans le chômage officiel.

Dans un premier temps, l'on constate que la population des 15-64 ans en 2008, parmi laquelle les actifs sont les plus nombreux, ne représente qu'entre 53 % et 70 % des populations municipales totales, soit moins de la moyenne française qui est de 71,7 %, sauf pour Les Ulis qui se situe à 73,8 %, dont la population ouvrière est la moins importante (19,1 %) de l'échantillon (de 28,9 % pour Bagnols à 48,6 % pour Farébersviller), ainsi que par rapport à la moyenne nationale (23,9 %).

Tableau 37 – Structure socioprofessionnelle de la population des 15-64 ans des communes étudiées et de la France métropolitaine en 2008

	Les Ulis	Farébers-viller	Behren-lès-Forbach	Mourenx	Bagnols-sur-Cèze	Pierrelatte	Rillieux-la-Pape	France métropolitaine
Population en 2008	24 590	5 935	8 514	7 406	18 506	12 893	29 578	62 134 866
Population de 15-64 ans (% population totale)	17 002 (69,1 %)	3 793 (63,9 %)	5 581 (65,6 %)	4 416 (59,6 %)	11 432 (61,8 %)	8 097 (62,8 %)	18 845 (63,7 %)	40,3 millions (64,9 %)
Dont, en % de la population des 15-64 ans (100 %)								
Actifs	73,8 %	56,9 %	53,4 %	68,9 %	66,7 %	69,8 %	69,9 %	71,7 %
Dont Part au chômage	8,4 %	16,1 %	13,7 %	13,6 %	10,9 %	11,7 %	10,7 %	8 %
Part occupés	65,4 %	40,8 %	39,7 %	55,3 %	55,8 %	58,1 %	59,2 %	63,7 %
PRINCIPALES CSP* des actifs	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0	0	0	0	1,7
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprises	2,8	3,1	2,3	3,6	5,8	5,5	4,3	5,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16,1	2,1	2,4	4,3	9,8	6,1	11,1	14,8
Professions intermédiaires	26,8	10,9	12,2	17,4	22,9	24,4	21,6	24
Employés	34,1	29	31,1	32,3	30,8	27,8	31,8	29
Ouvriers	19,1	48,6	46,9	40,5	28,9	34,1	29,6	23,9
Inactifs	26,2 %	43,1 %	46,6 %	31,1 %	33,3 %	30,2 %	30,1 %	28,3 %
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	11,5	11,3	12,8	8,7	10,5	8,4	12,1	10,6
Retraités et préretraités	6,7	10,6	9,9	8,5	8,4	7,9	6,8	8,6
Autres inactifs	8,1	21,2	23,9	13,9	14,4	13,9	11,2	9,1

Source : INSEE

* CSP : Catégories socio-professionnelles

Les 15-64 ans des Ulis se compose d'ailleurs d'une part d'inactifs (26,2 %) plus basse que dans le reste l'échantillon (de 30,1 % pour Rillieux-la-Pape à 46,6 % pour Behren) et de la France métropolitaine (28,3 %) ; ce qui confirme le constat réalisé dans l'étude monographique précédente de l'importance de sa population active, que l'on retrouve ici avec une part de chômage « officiel » relativement basse par rapport aux autres communes (8,4 % de l'ensemble des 15-64 ans, proche du niveau national à 8 % ; contre 10,7 % à 16,7 % dans l'échantillon). Il avait même été posé comme hypothèse que les revenus d'activité des actifs ulissiens devaient

être en moyenne assez faibles par rapport à ceux des communes où la population au chômage est plus élevée, mais les niveaux moyens des revenus des foyers sont proches : les actifs plus nombreux sont nécessairement moins rémunérés que les autres.

Ce constat est compatible avec la part importante du sous-emploi aux Ulis qui ne se perçoit pas dans le chômage officiel qui ne retient que les demandeurs d'emploi, sans travail et cherchant un travail à plein temps ou à mi-temps⁹⁵. Cette situation est particulière car dans l'échantillon, par exemple, Pierrelatte et Rillieux ont en 2008 des niveaux de revenus moyens de l'ensemble de leurs foyers (21 924 € et 19 187 €) proches de celui des Ulis (20 786 €). Leur part de chômeurs est plus élevée (11,7 % et 10,7 %). Ce qui signifie que les actifs occupés de ces deux communes ont des revenus en moyenne plus élevés, notamment les professions intermédiaires et les catégories employées et ouvrières les plus nombreuses, en raison certainement d'emplois occupés à plein temps.

En outre, la situation en apparence plus favorable des ménages ulissiens, en raison d'un taux de chômage officiel bas, est aussi relativisée par l'effet supplémentaire de moindre pouvoir d'achat lié au coût de la vie plus élevé de l'agglomération parisienne, pour des niveaux de revenus proches des ménages des agglomérations des régions non franciliennes. Ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour les conditions de vie des ulissiens de catégories moyennes et modestes.

Par ailleurs, concernant les autres communes de l'échantillon, un fait notable est celui des parts très élevées de population inactive parmi les 15-64 ans dans deux communes, Farébersviller et Behren-lès-Forbach, les communes minières de Moselle : respectivement 43,1 % et 46,6 %. Ces niveaux sont supérieurs de plus de 9 points et de 12 points par rapport à la moyenne de l'échantillon (34,4 %). Et par rapport à la moyenne nationale, l'écart est plus grand encore : de 14,8 points pour Farébersviller, soit un écart de plus de la moitié (+ 52,3 %), et de 18,3 points pour Behren, soit près de deux tiers supplémentaires (+ 64,7 %). Dans les deux cas, les personnes inactives sont surreprésentées du fait de l'importance de la catégorie « autres inactifs » qui regroupe malades ou handicapés, et hommes ou le plus souvent « femmes au foyer » : 21,2 %

⁹⁵ Il avait été estimé à près de 18 % des actifs en 2000, les actifs précaires (notamment les temps partiels et contrats à durée déterminée subis) autres que les chômeurs « officiels » (6,9 % à l'époque) : les précaires et sous-employés ont des niveaux de rémunération globalement plus faibles que ceux travaillant à plein temps, par la faiblesse du temps de travail passé ou l'irrégularité des temps d'activité.

pour Farébersviller et 23,9 % pour Behren, soit plus du double de la moyenne nationale (9,1 %) et près de 50 % de plus que la moyenne de l'échantillon (15,2 %).

Pourquoi de tels écarts ? La première partie problématique de la thèse a rappelé que, parmi les actifs précaires, globalement en France, il existe des « découragés » vis-à-vis de la recherche de travail, situation liée à un environnement faiblement doté en emplois accessibles et surtout liée à un faible niveau de qualification des actifs. Les deux communes présentent justement des taux de sans diplôme les plus élevés de l'échantillon (cf. tableau 26 p. 292), avec plus de la moitié de leur population de plus de 15 ans non scolarisée, soit trois fois plus que le taux national et deux fois plus que la moyenne de l'échantillon. De même, ce sont les deux communes les plus ouvrières de l'échantillon dont les parts (48,6 % pour Farébersviller et 46,9 % pour Behren) représentent le double de celle de la France métropolitaine (23,9 %) et plus d'un tiers de la moyenne de l'échantillon (35,4 %). Ainsi, la présence dans une ville d'un nombre important d'inactifs dans des populations à forte composante ouvrière, associée à une faible qualification générale, ne doit pas surprendre dans la France des années 1990 et 2000.

La ville de Mourenx parmi les autres communes est d'ailleurs aussi marquée par l'importance de la couche ouvrière (40,5 %). Elle partage la faiblesse des cadres et professions intellectuelles supérieures : 4,3 % pour Mourenx, contre 2,1 % pour Farébersviller et 2,4 % pour Behren, alors que le taux national est de 14,8 %. Comme constaté statistiquement sur des espaces régionaux et nationaux (Préteceille, 2004, 2006, 2008) et expliqué sociologiquement dans le cadre des processus de ségrégation urbaine (Maurin, 2004), ces trois communes sont révélatrices du phénomène le plus aigu de différenciation sociale des localisations résidentielles : la distance géographique entre les cadres, notamment du privé et les plus dotés en capital culturel et économique, et les ouvriers, surtout les moins qualifiés.

Il y a effectivement peu voire très peu de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans les trois communes les plus pauvres et ouvrières de l'échantillon. Ils apparaissent d'ailleurs en plus grande proportion dès que les ouvriers sont moins nombreux, mais aussi là où les employés et les professions intermédiaires sont plus importants comme aux Ulis. Dans cette commune, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures y est de 16,1 % ; c'est la seule proportion au-dessus de la moyenne nationale de 14,8 %. Au deuxième et troisième rang des villes comprenant le plus de cadres et de professions supérieures, Rillieux (11,1 %) et Bagnols (9,8 %) restent néanmoins assez loin de cette moyenne : leur taux d'ouvriers de 29,6 % et de

28,9 % des actifs, de près d'¼ de plus que la moyenne nationale, y est certainement pour quelque chose.

Aux Ulis, la part des ouvriers n'est que de 19,1 %, soit près de 20 % plus basse que la moyenne nationale, et largement plus basse que toutes les autres communes de l'échantillon : avec une fourchette de 28,9 % pour Bagnols à 48,6 % pour Farébersviller, la moyenne est de 35,4 %, soit près du double de la part ulissienne. Pierrelatte, de son côté, confirme également cette corrélation entre la présence ouvrière et le retrait des cadres : avec un taux ouvriers de 34,1 %, supérieur de près de 13 % et de 15 % des taux ouvriers de Bagnols (28,9 %) et de Rillieux (29,6 %), la commune de la Drôme présente un taux de cadres de 6,1 %, ce qui est effectivement plus faible que les deux autres communes (11,1 % et 9,8 %), et représente des écarts négatifs respectifs de près de la moitié et de plus d'un tiers.

En ce qui concerne les situations des autres catégories sociales que sont les employés et les professions intermédiaires, Les Ulis marque ici aussi une différence : bien que ses employés soient d'un volume légèrement supérieur, 34,1 % contre une moyenne de l'échantillon de 31 % et une moyenne française de 29 %, ses professions intermédiaires représentent une part nettement plus forte que les autres : 26,8 %, contre une moyenne de 19,6 % pour l'échantillon, soit un écart de plus d'un tiers, alors que la moyenne nationale, de 24 %, est plus proche des Ulis.

Ainsi, les peuplements des autres communes que Les Ulis sont plus nettement homogènes, situés entre la partie basse de l'échelle sociale et sa partie moyenne, avec une variation interne des poids des sous-catégories. Le profil prédominant est celui comportant une part ouvrière nettement prépondérante par rapport aux données nationales, même si une légère différence de degré existe dans la répartition des poids démographiques relatifs de toutes les catégories de leur structure (ouvrières, employées, professions intermédiaires et catégories supérieures). Trois communes (Farébersviller, Behren et Mourenx) sont majoritairement constituées d'actifs ouvriers et employés d'exécution, entre 73 % et 80 %, avec surtout une forte surreprésentation des premiers par rapport au taux national. Les catégories intermédiaires (10 % à 17 %), mais surtout les catégories et professions supérieures (de 2 % à 4,5 %), de manière plus prononcée, y sont faiblement représentées.

Les trois autres communes (Bagnols, Pierrelatte, Rillieux) comprennent une répartition davantage ouverte aux professions intermédiaires et supérieures, sans toutefois combler la sous-représentation de ces dernières par rapport aux taux nationaux. Entre ces deux groupes de trois communes, celui dont les communes sont plus fortement ouvrières est aussi celui dont les tailles démographiques sont les plus faibles, en dessous de 10 000 habitants. En quelque sorte, la diversification sociale augmente avec la taille démographique. Le groupe des trois communes plus nombreuses (Bagnols, Pierrelatte et Rillieux) ont des profils proches avec des composantes aux poids relatifs variables voire légèrement inversés. Pierrelatte, la plus petite du groupe (12 900 habitants) est la moins diversifiée, avec 6,1 % de catégories supérieures et 34,1 % d'ouvriers, contre 9,8 % et 28,9 % pour Bagnols, qui est de taille plus importante de près d'un tiers (18 500 habitants) et 11,1 % et 29,6 % pour Rillieux, qui est la commune la plus peuplée de l'échantillon (29 500 habitants).

Ainsi, en plus de la diversification, plus la taille de la commune s'agrandit, plus la part des catégories supérieures est importante ; Les Ulys confirme cette relation. Une interprétation serait que, indépendamment des agglomérations et des systèmes urbains d'appartenance, les cadres cohabitent dans des communes avec des populations ouvrières à condition que celles-ci soit de taille démographique suffisamment grande, et qu'elles comportent des infrastructures résidentielles assez diversifiées et séparées pour leur garantir la limitation souhaitée des contacts et des interactions dans leur voisinage et dans les structures de socialisation, de commerces et d'activités de loisirs et de culture de proximité. De même, la nette présence des professions intermédiaires dans ces trois communes (24,4 % pour Pierrelatte, 22,9 % pour Bagnols et 21,6 % pour Rillieux), proche du niveau national (24 %), renforce certainement le caractère d'acceptabilité de cette cohabitation, en raison de la proximité des valeurs et des modes de vie que les classes moyennes peuvent avoir avec les catégories supérieures, plus que les ouvriers non ou peu qualifiés.

Dans l'échantillon, Les Ulys apparaît comme la seule commune mélangée avec des parts importantes de classes moyennes, voire supérieures, mais aussi de catégories employées et ouvrières ; même si la mixité socio-résidentielle n'est pas manifeste de manière homogène dans l'ensemble des résidences de la commune. C'est certainement le contraire d'ailleurs, puisque les quartiers prioritaires de la politique de la ville se confondent pour l'essentiel avec le parc HLM dans lequel la population précaire y est prédominante (cf. deuxième partie monographique

précédente) : il existe alors une certaine différenciation sociale des résidences en fonction du ou des type(s) de logement qui les constituent (public/social ou accession à la propriété).

Cependant, le critère du logement HLM ne peut constituer un indicateur fiable de la composition sociale d'une commune ou d'une résidence. Par exemple, comme l'indique le tableau 23 plus haut, Les Ulis ne dispose pas du parc de logements HLM le plus petit, loin de là. Avec 51 % en 1982, c'est-à-dire à une date prenant en compte la fin de construction des grands ensembles pour apprécier les caractères structurels que ceux-ci impriment à leur commune, la ville se situe proche de la limite supérieure de 54 % (Rillieux-la-Pape) de la fourchette des parts de logement aidé dans l'échantillon. La population des Ulis est pourtant plus diversifiée que celle des autres communes de l'échantillon, plus que Pierrelatte par exemple qui ne comprend que 25 % de logements HLM, soit la limite basse de la fourchette de la part des logements aidés dans l'échantillon.

Enfin, les deux communes aux extrémités de la fourchette (Pierrelatte et Bagnols) présentent d'ailleurs assez sensiblement une même structure sociale des actifs. Elle est principalement modeste et moyenne, selon le tableau 37 ci-dessus : d'abord, environ 60 % de catégories ouvrières et employées (avec légère prédominance de l'une de ces catégories sur l'autre qui diffère entre les communes) ; ensuite, une part comprise entre 20 % et 25 % de professions intermédiaires ; et enfin, une faible part de catégories supérieures, entre 6 % et 11 %. La légère prédominance de Rillieux par rapport à Pierrelatte en catégories supérieures compense sa légère et plus faible part en professions intermédiaires (et *vice et versa* pour Pierrelatte).

E- Violence et insécurité dans les relations sociales

Dans ce domaine, des éléments d'analyse et d'appréciation de la situation dans les villes ont été rapportés à travers la recherche, par internet, et l'examen de documents divers : article scientifique (un) mais surtout documents liés à des plans d'actions des acteurs publics comprenant une partie diagnostique et/ou analytique, plus ou moins développée, sur la base de données issues des institutions de production statistique, d'acteurs en charge de ces questions ou encore d'études sociologiques commanditées. Au passage, l'exemple de Mournoux rappelle que les données sur la délinquance relèvent spécifiquement bien de l'activité policière : de 2002 à 2003, le taux de criminalité s'est réduit de moitié (de près de 60 pour 1 000 habitants à près de

30 pour 1 000) en même temps la commune perdait son commissariat de police... Quoi qu'il en soit, le recueil, la mise en forme et les analyses comparatives des données de chaque commune ont été réalisées sur la base d'un matériau hétérogène. Le tableau 38 *infra* rassemble des informations recueillies pour chaque commune concernant la situation sur le plan de la délinquance et de la violence. Les données et les constats rapportés sont extrêmement divers, sur les plans des sources, des dates et objets des données, c'est pourquoi il ne se présente pas sous forme d'une synthétisation chiffrée facilitant la comparaison. Il s'agit plutôt ici de dégager, pour chaque commune, un état des situations sécuritaires en termes de problématique et de modalités d'action dans ce domaine, et de comparer à ce niveau les communes.

D'abord, les communes partagent une situation de « réaction sécuritaire » proche, faisant suite à une période de délinquance, de criminalité et/ou de violence suffisamment problématiques pour y avoir instaurer divers dispositifs institutionnels partenariaux développant des actions de prévention, d'éducation populaire, de police de proximité et d'intervention répressive. Cet ensemble d'interventions sociales multiples constitue une forme de généralisation dans les communes de grand ensemble des dispositifs de prévention d'abord, puis plus fortement de répression policière. Ceux-ci ont été initiés de manière formelle par les pouvoirs publics dès le début des années 1980 dans les zones où se sont manifestés les premiers « rodéos » de voitures – « volées aux riches puis brûlées » – dans les trois communes de la périphérie lyonnaise que sont Vénissieux, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

Sur le plan historique (Mohammed, Mucchielli, 2003), il y a d'abord eu des dispositifs préventifs – « anti-été chaud », « opérations prévention été » (OPE), puis « Ville, Vie, Vacances » – qui allient animation locale et départs en vacances. Le développement de l'action policière et gendarmique a aussi été important, sur le plan préventif (police de proximité, officiers de prévention...) mais surtout répressif (brigade anti-criminalité, groupement d'intervention rapide...), afin de chercher à obtenir plus de résultats rapides et visibles. Et en même temps aussi, se sont mises en place des organisations nouvelles sur les territoires, rassemblant les acteurs de prévention et de sécurité pour définir et améliorer les réponses à apporter (conseils de prévention de la délinquance, contrats locaux de sécurité...).

Si dans cette expérience d'amélioration continue de l'organisation de la prévention et de la sécurité, la pression délinquante est parfois encore croissante durant les années 2000 (Rillieux-la-

Pape), elle apparaît le plus souvent contenue voire réduite pour les autres communes. En revanche, cette évolution globale ne semble pas influencer sur d'une part, les niveaux assez élevés de faits d'incivilités et, d'autre part, la perpétuation de la violence, tant pour les actes de prédation que pour le développement du sexisme sur fonds d'attitudes communautaristes.

Ces faits sont liés à deux types de problèmes récurrents. D'abord les trafics de drogue dans certaines rues, dans des espaces extérieurs et aux abords des établissements scolaires, ce qui engendre des tensions multiples liées à l'appropriation de l'espace à l'insu des riverains ou des usagers de celui-ci, avec des conduites d'ivresse des consommateurs (sans compter les prédatons pour pouvoir s'approvisionner) et les rivalités entre vendeurs pour bénéficier des marchés. Ensuite, c'est tout un ensemble de pressions et de tensions multiples qui se manifestent dans les relations sociales, notamment des actes à caractère sexiste contre les femmes, et d'autre part, ceux à caractère intolérant voire raciste, entre individus d'origines ethniques différentes.

Ces faits ne sont pas sans lien avec la poussée de l'intégrisme ou de l'hétérodoxie arabomusulmane mais aussi avec l'attitude de populations d'autres cultures populaires et/ou traditionnalistes légitimant l'imposition d'une forte hiérarchie de genre et d'âge, sous-tendue par la domination masculine, et accompagnée d'une vision racaliste et communautariste de la vie et des relations sociales. Ce qui se retrouve dans certains comportements d'enfants qui reproduisent les discours et visions parentales à travers des propos et des actes dans ce sens (adresses ethno-raciales, propos racistes, regroupements affinitaires à base ethno-raciale...).

Lapeyronnie (2008) a pu d'ailleurs montrer à quel point ces conduites pouvaient relever d'une réaction plus ou moins consciente à la marginalisation et à la discrimination sociales liées aux réactions de racisme de la population française vis-à-vis des immigrés, notamment des anciennes colonies. De ce fait, selon le degré d'hétérogénéité sociale et culturelle des populations des communes, et selon la diversité fonctionnelle de leur espace qui favorisent la multiplicité des pratiques sociales en son sein, des conduites multiples peuvent traduire des conflits d'intégration multiformes : l'opposition et le refus des valeurs de liberté et d'égalité, attachées notamment aux femmes, ainsi que les résistances vis-à-vis de pratiques institutionnelles de socialisation (Les Ulis) ; le refus et l'évitement de contacts sociaux et inter-quartiers (Les Ulis, Bagnols) ; ou encore, la délinquance au détriment de certains habitants, agents et bâtiments publics, ainsi que d'entreprises et de commerces divers.

Tableau 38 – Informations diverses (rapports administratifs, médias, études-recherche) sur l'évolution de la délinquance et de la violence dans les communes étudiées dans les années 2000

Commune et sources d'informations	Données et commentaires d'acteurs sur la délinquance dans les années 2000
Les Ulis <i>Sources : Préfecture de l'Essonne (2009), Ville des Ulis (2007)</i>	. Délinquance générale (ensemble des faits constatés) : baisse entre 2003 et 2007 de 3,36 % (hausse de 2003 à 2005 puis baisse de 2005 à 2007). De 2000 à 2005, forte baisse des cambriolages (-29,3 %), dont ⅔ ont lieu hors ZUS ; augmentation de 90 % des vols et recels, et des atteintes aux personnes de 20,3 % (dont 55 % ont lieu hors ZUS), dont les coups et blessures volontaires (+ 42 %) et les menaces, chantages et extorsions (+ 29 %), et légèrement plus de vols avec violence hors et dans la ZUS. Violence « préoccupante » dans les établissements scolaires ainsi qu'à leurs abords (collèges et le lycée), et augmentation des atteintes à la paix publique de 25,2 % : outrages + 14,5 % ; infractions à la législation sur les stupéfiants + 260 %, en relation avec perception de l'insécurité liée aux divers points de trafic de drogue dans certains secteurs ; délits à la police des étrangers + 350 %. 55,6 % de ces atteintes ont lieu hors ZUS. Dans les Accueils jeunes (fréquentés en grande majorité par des garçons), certains jeunes expriment ce climat d'insécurité : vols, dealers à la sortie du collège, du lycée et dans des squares publics, dans et hors ZUS. . Délinquance de voie publique (vols et cambriolages en tout genre, sauf avec armes à feu et de véhicules avec fret ; destructions et dégradation sauf incendies et attentats) : baisse importante entre 2003 et 2007 de 33,7 %. . Incivilités : hausse des faits de stationnements gênants (entre 2004 et 2005) et des dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'autres objets (à 60 % et à 65 % dans la ZUS) ; plus de 4 400 caddies de supermarché abandonnés sur la ville en 2005 ; forte hausse 2004-2005 du vandalisme sur l'éclairage public, principalement dans la ZUS, après baisse 2000-2004 ; et vols et dégradations de bâtiments et d'équipements publics (+ 21,6 % de plaintes à ce sujet, surtout dans ZUS et quartier prioritaire Nord-est) ; perpétuation des regroupements de jeunes dans de nombreux halls d'immeubles de la ZUS et du deuxième secteur prioritaire Nord-est, malgré des Accueils jeunes bien localisés (pied des immeubles, proches des écoles), à l'accès ouvert et au contenu de prévention et d'information éducative. . Difficultés d'intégration des immigrés : manque de respect de garçons envers des filles (avec insultes et violence parfois) dans des activités scolaires et périscolaires ; refus de l'autorité des surveillantes de cantine de collège par des écoliers ; refus par certains parents d'activités extérieures des filles, au profit des pratiques religieuses, et demande d'interdiction d'aliments dans les écoles pour raison religieuse, avec menace d'en arrêter la fréquentation ; rejet de la culture européenne dans un défilé de mode (filles en costumes européens) ; affrontement de groupes d'enfants, constitués par origine ethnique, dans une cour d'école.
Pierrelatte <i>Sources : Léonard (2003), Préfecture de la Drôme (2008, 2009)</i>	. Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2002 pour 1 000 habitants : 48,53, avec 1 policier pour 440 habitants (taux national : 69,30 %) . Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2003 pour 1 000 habitants : 38,54, avec 1 policier pour 312 habitants (taux national : 66,60 %) Selon Gendarmerie de Pierrelatte : hausse de la délinquance « de voie publique » en 2007 car hausse de celle-ci dans la ZUS, notamment les vols et cambriolages, tandis que les destructions et dégradations y régressent. Selon la préfecture (2009), Pierrelatte fait partie de la vallée du Rhône qui est le secteur du département le plus touché par la délinquance. La ville s'inscrit dans un « bassin de délinquance » (Donzère / Saint Paul Trois Châteaux / Pierrelatte), avec trois autres bassins, qui tend à se propager parfois à l'intérieur du département (villes de Nyons et Crest). La délinquance à Pierrelatte et dans son bassin y est particulièrement « influencée par le Vaucluse ».
Bagnols-sur-Cèze <i>Sources : Léonard (2003) ; Cuchot (2006)</i>	. Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2002 pour 1 000 habitants : 55,60, avec 1 policier pour 395 habitants (taux national : 69,30 %) . Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2003 pour 1 000 habitants : 56,52, avec 1 policier pour 395 habitants (taux national : 66,60 %) Évolution générale 2000-2006 et état favorable de la délinquance en fin de période (selon Cuchot, 2006), malgré des pics en 2003 (fin de la police de proximité) et 2004 (vols de portables). Niveaux des plus bas pour des villes équivalentes du Gard. Atteinte des objectifs du CLS : prévention de la délinquance des mineurs et de la récidive, développement de l'accès aux droits, sécurisation des espaces commerciaux et renforcement du sentiment de sécurité (selon déclaration dans des réunions publiques des habitants) ; reste le problème de l'animation et de la prévention spécialisée de certains jeunes se regroupant dans l'espace de proximité de l'habitat, sans se lier aux structures d'animation et d'activités sportives et de loisirs « traditionnelles ». En outre (Cuchot, 2006), échec de l'objectif de mixité sociale : « les populations des quartiers ne vont pas vers le centre ville, et il est très difficile de faire venir celles du centre ville à des spectacles ou animations [dans ceux-ci], même lorsque l'animation proposée est gratuite ».

Commune et sources d'informations	Données et commentaires d'acteurs sur la délinquance dans les années 2000
Behren-lès-Forbach <i>Source : Préfecture de la Moselle (2007)</i>	La Cité de Behren : quartier du Bassin Houiller où la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) intervient le plus fortement et le plus massivement dans le cadre de mesures pénales (45 situations suivies en 2006 ; à 95 % pour des garçons, en majorité de 10 à 16 ans).
Mourenx <i>Sources : Léonard (2003, 2004), Raffestin (2005)</i>	Données policières rapportées dans les rapports sur la sécurité en préparation des lois de finances 2004 et 2005 de l'Assemblée nationale : . Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2002 pour 1 000 habitants : 60,87, avec 1 policier pour 183 habitants (taux national : 69,30 %) . Taux de criminalité (tous crimes et délits) en 2003 pour 1 000 habitants : 31,80, avec fermeture du commissariat en septembre 2003 (taux national : 66,60 %) D'après une enquête auprès de la population en 2005 (Raffestin, 2005), 34 % des personnes interrogées selon une méthode aléatoire par aire d'un échantillon stratifié (représentant près de 16 % des ménages) se disent préoccupées (un peu ou beaucoup) par le manque de sécurité dans leur quartier, contre 13 % enregistrées au niveau national par l'Observatoire national de la délinquance. Le taux dans la ZUS/centre ville (35 % de personnes préoccupées) est strictement identique au score national pour les ZUS. Cependant, c'est dans le quartier Vigny/Belvédère que ce sentiment est le plus aigu (45 %), où plus de la moitié des enquêtés sont des retraités, et où la corrélation avec le fait d'avoir été victime ou témoin d'actes de délinquance au cours des 12 derniers mois, est moins forte que dans les 5 autres quartiers de la ville.
Rillieux-la-Pape <i>Chichignaud (2004), Ville de Rillieux-la-Pape (2007), Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise (2008)</i>	. En 2003, Rillieux fait partie des 23 quartiers ou villes de France les plus dangereuses selon le ministère de l'Intérieur (26.01.2004), c'est-à-dire "exposés de façon récurrente aux violences urbaines" Alors que l'engagement des acteurs publics en 2004 était de réduire le nombre de faits de délinquance de 20 %, les résultats pour 2005 montrent une aggravation de 30 % (dont augmentation la plus importante depuis plusieurs années pour les violences familiales, et constat du rajeunissement des primo-délinquants). De 1997 à 2005, en moyenne annuelle pour 1 000 habitants, alors que le nombre de faits de délinquance de voie publique du Grand Lyon (58,5 faits), auquel appartient Rillieux, est supérieur au niveau de cette dernière commune (moins de 35 faits), le nombre de faits de violence volontaire (menaces, coups et blessures) est, à l'inverse, plus fort à Rillieux (de 6 à 9 faits pour 1 000 habitants) que dans l'ensemble du Grand Lyon (moyenne annuelle de 3,8 faits pour 1 000 habitants). Par ailleurs, problème des effets inégalitaires de la méthode territoriale de la politique de la ville : d'autres quartiers sont négligés comme les immeubles du square Henri Dunant (à Rillieux-village) qui ont les mêmes caractéristiques sociales que ceux de la ZUS (Ville nouvelle) et sont en très mauvais état. <i>Idem</i> dans les quartiers de la Roue et de Vancia dont certains secteurs accueillent des populations connaissant une situation sociale proche de celle de la Ville nouvelle. C'est pourquoi Ville et État prolongent dans le nouveau CUCS de 2007 les objectifs des contrats précédents (maintenir une attractivité suffisante pour l'ensemble de la Ville nouvelle afin d'éviter le regroupement de trop de personnes en situation d'exclusion ; assurer à chacun un accès aux services publics donnant une égalité de traitement ou de chances dans tous les domaines de la vie quotidienne).
Farébersviller <i>Source : Préfecture de la Moselle (2007)</i>	Délinquance générale en régression de 22 % en 2006 (continuité depuis quelques années), avec un petit nombre d'affaires criminelles (homicides volontaires notamment), mais une hausse importante du trafic de stupéfiants de plus de 50 % (principalement sur la partie haute de la cité, quartier des Hurlevents, ainsi que sur les deux centres commerciaux). Les atteintes aux biens stagnent (vols à la roulotte, de portables, dans les caves...). La baisse globale s'expliquant en partie par la migration des faits vers les communes avoisinantes (« raids » de vols à la roulotte et à l'étalage, notamment sur la zone commerciale de Betting). Les mineurs représentent un quart des mis en cause dans la délinquance globale de la Cité.

Ce dernier point est plus largement rapporté dans le tableau, certainement en raison de la plus grande facilité d'aborder ces questions dans les réflexions et projets institutionnels par rapport aux questions liées à l'intégration des immigrés qui s'analysent et se traitent de manière multidimensionnelle.

Dans cette perspective, certaines sources d'information indiquent que les actes de délinquance peuvent avoir lieu soit au sein d'un, de plusieurs ou de la totalité des quartiers d'une même commune, soit dans des communes voisines. Il est évoqué un phénomène de report de faits les plus graves de délinquance voire de criminalité dans les quartiers moins dégradés de la commune ou dans des communes voisines (Les Ulis, Farébersviller, Mourenx et Pierrelatte), voire plus loin dans les périphéries ou quartiers internes aux grandes agglomérations voisines (cas de règlements de compte entre bandes de quartiers ou de communes séparées parfois de longues distances entre elles), selon les rapports et l'article scientifique exploités abordant la délinquance d'un département ou d'une zone interdépartementale dont fait partie la commune étudiée.

Des milieux soumis à la ségrégation sociale et urbaine

Notre analyse de l'évolution d'une commune urbaine comme Les Ulis a d'emblée cherché à aborder la question sociale urbaine sur l'ensemble de son territoire, de manière élargie par rapport aux seuls quartiers sociaux qu'il comprend. Dès l'introduction et le développement problématique, les principaux processus sociaux de précarisation économique, sociale et urbaine ont été rappelés pour pouvoir comprendre les situations de précarité sociale et la dynamique de sous-moyennisation sociale et de relations sociales locales dégradées qui s'y manifestent. L'objectif de l'analyse empirique était de comprendre ce que, en retour, les informations localement recueillies pouvaient apporter sur la particularité des phénomènes comptant dans l'intensité des crises socio-urbaines. Ceux-ci ont d'ailleurs bien un caractère global sur le plan national – et certainement international – puisqu'ils se répètent en différents points des espaces urbains.

Cette démarche ne se réduit donc pas, en écho aux avertissements de Jean-Marc Stébé et d'Hervé Marchal (2007, p. 14-15), à « se limiter à des échelles spatiales et sociales trop étroites pour être en mesure de rendre compte de logiques et de processus globaux », car « la sociologie de la ville rappelle dans ce sens que la vérité de la ville ne réside pas toute entière dans la ville elle-même. D'autres dimensions (politiques, économiques, sociales), à la fois inhérentes et extérieures à l'urbain, ont à n'en pas douter, un impact sur le monde des villes. C'est pourquoi la ville peut-être définie comme un point d'articulation entre des logiques locales et des dynamiques globales. Elle est le lieu où se matérialisent et se concrétisent des processus qui la dépassent ». Réaliser une sociologie urbaine nécessite donc, en évitant des références analytiques trop désincarnées et abstraites, d'identifier cette rencontre entre des dynamiques globales et des logiques locales. Ainsi, une sociologie *dans* la ville appréhende « l'enchevêtrement des trajectoires individuelles et des espaces, la multiplicité des acteurs qui président, d'une manière ou d'une autre, à la production de la ville et de l'urbanité ».

Dans ce cadre, le rôle du sociologue urbain est de « rendre visible la complexité du lien entre la ville plus ou moins cristallisée dans les institutions et les bâtiments, et la ville ‘vivante’, en mouvement, toujours susceptible de déborder les cadres urbains constitués » indiquent Stébé, et Marchal (2007, p. 10). En outre, ils notent que « l’espace reçoit l’empreinte de la société tout autant que l’inverse » et ce lien complexe de réciprocité écarte toute approche critique simple de la vision spatialiste des rapports sociaux. Ce cadre paradigmatique permet effectivement d’aborder des sujets d’analyse comme le déclin social urbain, la ghettoïsation, les relations entre les grands ensembles et les tensions sociales ainsi que la décroissance démographique qui se manifestent aux échelles des communes qui les comportent. En outre, la spécificité de la sociologie de faits sociaux ayant une relation d’influence avec les structures matérielles des espaces urbains, nécessite certainement de disposer d’une représentation conceptuelle de la ville et du fait urbain afin de saisir les différents effets possibles des dispositifs ou des cadres urbains sur les phénomènes sociaux qui se déploient en leur sein.

Marchal et Stébé (2008) présentent à cet effet une telle conceptualisation utile à l’analyse : la ville se caractérise par un espace urbain dense et diversifié, doté d’une centralité par la concentration des activités et des interactions sociales qu’elle permet, et qui s’étend hors de ses frontières en formant des zones périurbaines composites (immeubles d’habitation, centres commerciaux, équipements collectifs, structures économiques...), mais sans la densité et la diversité qui va avec, tout en étant liée à sa centralité. Ainsi, la ville produit de l’urbain, comme l’urbain peut produire de la ville, c’est-à-dire, par la densification et la diversification de ses fonctions, produire des zones urbaines animées, devenant des centres d’activités multiples, avec des interactions diverses offertes à ses habitants.

Dans cette dernière partie de notre thèse, plus analytique, nous proposons une réflexion croisant les constats dégagés des études empiriques précédentes et les productions de travaux sociologiques ou de disciplines voisines, tout en pouvant faire référence aux matériaux empiriques de ceux-ci voire en reprenant des observations d’acteurs divers de la ville, notamment des maires de communes urbaines concernées, intervenant sur les espaces étudiés et les phénomènes qui s’y déroulent. Le but de cette analyse est de combiner deux objectifs : d’une part, produire une représentation des formes typiques et prédominantes de vie sociale dans les grandes zones urbaines de pauvreté contemporaines, développées au sein et autour des grands ensembles d’habitation, ainsi que leurs causes sociales imputables, et d’autre part,

identifier les déterminants endogènes et exogènes de la dévalorisation sociale de l'habitat grand ensemble.

En référence à toute approche sociologique de l'analyse, il est mis en valeur les facteurs spécifiquement sociaux des situations observées, qu'elles relèvent d'attitudes de groupes sociaux dans les pratiques résidentielles, ou encore de responsables des politiques urbaines, sociales et économiques. Dans ce sens, les productions spatiales qui en émanent, comme c'est le cas des grands ensembles d'habitat, sont à examiner selon ces deux aspects : les caractéristiques matérielles et physiques, avec les dispositifs de gestion, suscitant des réactions d'appréciation par les habitants ; et la signification des décisions et des mesures prises, passées et en cours à leur endroit.

Chemin faisant, il sera proposé une notion, le déclin social urbain, utilisée pour élargir l'appréhension conceptuelle et territoriale des phénomènes attribués à la « ghettoïsation » urbaine, terme employé pour désigner le processus de dégradation matérielle et sociale des zones urbaines, de grands ensembles essentiellement, s'orientant vers la formation de quartiers-ghettos, c'est-à-dire d'espaces de marginalité urbaine et sociale dense, comprenant des populations précaires, exclus et/ou paupérisées, reléguées spatialement et desquelles se développent des dynamiques de violence et de criminalité élevées. Celles-ci pouvant par moment se manifester dans les espaces voisins de ces zones.

Deux chapitres composent cette partie. La première entreprend une formalisation descriptive des zones de grands ensembles selon des principaux traits significatifs d'un processus de déclin. Les milieux formés comportent des tensions dont l'effet principal est qu'ils suscitent voire accentuent l'exclusion sociale de leurs habitants, alors que ces espaces, par leur dépréciation sociale, ont adopté la fonction d'accueil des groupes sociaux déjà en difficultés sociales. Le deuxième chapitre présente les différents déterminants endogènes et exogènes à ces milieux qui contribuent à la perpétuation de ces situations de déclin depuis leur livraison il y a près de quarante ans en moyenne.

Il a été rassemblé une série d'analyses complémentaires, et parfois discordantes, de statuts divers entre des travaux de recherche, empirique et théorique, et des travaux d'études et de réflexions d'acteurs qui offrent une lecture d'ensemble aux données recueillies et mises en forme dans les parties de recueil de données précédentes et complètent les premières analyses réalisées. Les productions scientifiques contribuent à éclairer les ressorts explicatifs et les relations qui donnent sens aux différents phénomènes directement observables qui ont été relevés.

Et les travaux plus pratiques ou d'études appliquées, qui n'en sont pas moins fiables *a priori* sur le plan des données recueillies, témoignent de la réalité des situations analysées, et contribuent à vérifier et illustrer la validité des analyses précédentes, tout en apportant des informations parfois spécifiques sur l'objet qui s'est progressivement dessiné au cours de cette recherche : celui de la production institutionnelle et sociale progressive de ghettos modernes à l'endroit des zones de grands ensembles, sous l'effet des tensions ségrégatives accrues dans la société, que le cadre du développement technologique et de la mondialisation économique a conduit les élites politiques à choisir, plus ou moins consciemment, de développer.

Chapitre VII

Les communes de grands ensembles étudiées : des milieux tendus compliquant l'intégration sociale

Nous avons montré précédemment que la commune des Ulis ainsi que les autres communes de grands ensembles comparées ont pu connaître un changement de statut socio-économique, avec l'évolution des populations, de leur structure sociale et de leur niveau de richesse moyenne. Les structures sociales se composent davantage, et même exclusivement parfois, de catégories populaires et notamment ouvrières, avec la possibilité néanmoins comme aux Ulis, de comporter des catégories intermédiaires plus nombreuses que dans leur territoire d'appartenance (17,9 % en 2009 aux Ulis contre 16,3 % pour l'agglomération parisienne). Cette dernière ville a aussi la particularité distinctive d'une part non négligeable de catégories supérieures (10,5 % en 2009), mais ne représentant que 60 % de la part existante dans l'agglomération parisienne, et se trouvant en perte de valeur depuis 1990 (près de - 12,5 %).

Par ailleurs, c'est bien dans le domaine économique que la sous-moyennisation est la plus partagée : niveaux de richesse globale de la population, en moyenne, et par foyers ou ménages, ainsi que situations de travail des adultes actifs. Toutes les communes se situent dans la partie sous-moyenne voire en bas de l'échelle nationale. Par exemple, Les Ulis, commune qui a le niveau global moyen de richesse de la population le deuxième plus élevé de l'échantillon (20 789 € de revenu net imposable moyen en 2008) après Rillieux-la-Pape

(21 924 €)⁹⁶, comporte au début des années 2000 près de 25 % de précaires parmi l'ensemble des actifs et près de 43 % parmi ceux du parc d'habitat social.

Pour cette ville, tout comme les autres et *a fortiori* celles dont la paupérisation est plus étendue encore, cette situation n'est pas sans engendrer de multiples tensions à gérer pour les administrations et les acteurs de la ville (précarité et exclusion économique et sociale, paupérisation, violence interpersonnelle, délinquance, dégradations...). Celles-ci peuvent provoquer de la différenciation socioculturelle tendant à la séparation sociale et à la hausse des rapports sociaux ségrégatifs, dont le communautarisme ethnique et culturel pour des groupes issus de l'immigration. Comment rendre compte et interpréter ces manifestations circonscrites dans des zones de concentration de populations pauvres et/ou exclues ? De l'analyse des caractéristiques de ces zones urbaines croisées avec des approches globales dans lesquelles ce phénomène constitue un trait du fonctionnement urbain parmi d'autres, il est possible de dégager des significations et des causalités.

Cette première section montre que le terme de *déclin social urbain*, formalisé et explicité *infra* à la suite des études empiriques précédentes, ne constitue qu'un aspect analytique du changement négatif de statut social d'un espace urbain, sous l'effet de la sous-moyennisation des structures sociales de peuplement et des tensions et violences qui se manifestent dans les espaces locaux. Il laisse ouvert la possibilité d'approfondir l'analyse de l'état de l'ordre social plus global qui s'est développé à la suite de ce processus de déclin et qui prédomine dans les espaces publics locaux : celui de la segmentation des relations sociales – selon les âges et le sexe – relayée en partie sur un mode exacerbé par les jeunes des espaces extérieurs.

Cet ordre se base bien sur la paupérisation économique et culturelle, mais aussi sur la protestation politique contre la marginalisation socio-spatiale vécue. Il constitue donc une réaction et une rupture avec l'ordre social de la société urbaine ordinaire, et offre des conditions de déploiement, dans les espaces extérieurs, de la délinquance et de la violence à des fins de prédation et de protestation.

A- Pauvreté culturelle, précarité économique et violence dans les grands ensembles

Sur quelles caractéristiques de structure sociale exactes les zones urbaines chargées en intensité de problèmes sociaux se présentent-elles ? Les observations recueillies aux Ulis et

⁹⁶ Le revenu moyen à cette date de la France métropolitaine est de 23 450 €.

auprès des six communes comparées dans les parties précédentes, ainsi que divers travaux indiquent des parts importantes de populations précaires, avec des niveaux de revenus moyens plutôt faibles. Mais le premier point qui détermine celui-ci est l'importance de la pauvreté des qualifications qui existe au sein des populations concernées, que ce critère soit assez étendu ou même parfois en coexistence avec des catégories sociales plus qualifiées, dans des proportions pouvant même être supérieures aux moyennes nationales, préfigurant ainsi des formations sociales assez dualisées sur une petite échelle territoriale.

Ces deux paramètres, économiques mais surtout culturels pour les niveaux de formation atteints, contribuent au développement de la violence dans les comportements et les conduites sociales, à des fins tant de prédation pour la survie économique que d'expression d'une opposition de l'ordre social d'exclusion subi, avec la relégation dans des espaces ghettoïsés et stigmatisés qui s'en suit. Pour les habitants de toutes catégories sociales, intégrés ou précaires, l'ambiance de ces milieux résidentiels constitue, à des degrés variables selon les contextes sociaux de chaque site, des épreuves identitaires importantes pour trouver des voies satisfaisantes de réalisation de soi. Et pour les institutions localement implantées, les structures sont débordées par les charges de problèmes et d'actions à réaliser, ainsi que parfois par les tensions relationnelles avec les habitants concernés.

1. Pauvreté économique et culturelle dans des contextes urbains différents

La différenciation socio-spatiale entre les zones de grands ensembles et le reste des villes et de la société que révèlent ces données s'installe dans la durée. Elle dépend d'un processus qui s'observe à un niveau spatial très fin des pratiques résidentielles, celui des unités de voisinage de 30 à 40 ménages. Se distinguant selon le niveau culturel (niveau de diplôme ou de qualification/formation) et la nationalité dont la modalité « étrangère », ces petites unités résidentielles suivent un processus social sous-jacent plus déterminant : la ségrégation sociale des plus modestes par les plus aisés afin d'éviter une proximité spatiale jugée défavorable pour leur intégration sociale. Ce phénomène social explique pourquoi se retrouve dans les grands ensembles dévalorisés une part importante de ménages en difficultés, aux profils multiples parfois très éloignés (âges, situation familiale, niveau de qualification, situation et catégorie socioprofessionnelle, origine et pratiques culturelles...), dont la coexistence suscite une ambiance hostile pour les habitants, en raison des obstacles à la réalisation locale de soi que ces milieux sociaux produits constituent.

Décrire la situation sociale des grands ensembles implique de dépasser mais néanmoins de prendre en compte l'évolution de leur représentation sociale au cours du temps : d'habitat de classes moyennes (Peillon, 2001), on est passé aux cités-ghettos (Stébé, Marchal, 2009), ce qui caractérise la transformation de leur statut social et symbolique. Ces deux images sont toutes les deux des représentations mythiques, simplistes et déformantes, puisque par exemple dès le départ, et toujours maintenant, les situations sociales et physiques des grands ensembles étaient différentes. Par exemple, leurs formes archétypales en tours et en barres ne constituaient que 40 % des constructions réalisées, contre une majorité (58 %) de tissu mixte d'immeubles collectifs et de pavillons (Plouchard, 1999). Les situations géographiques, sociales et urbaines des grands ensembles sont en réalité bien hétérogènes, ainsi que leur environnement socio-économique et leur genèse liée à leurs maîtres d'ouvrage et d'œuvre spécifiques. Les modalités de décision, de conception et de réalisation de leur construction ont pu être parfois similaires, mais souvent variées tout comme l'étaient les populations initiales prévues à leur occupation.

De même, les évolutions des peuplements ont été également variables, avec types de ménages, des relations sociales, des pratiques culturelles et des processus différenciés d'appropriation des espaces locaux, sans oublier des évolutions diverses d'intégration ou de participation économiques. Par exemple, Peillon (2001) rapporte une étude parue dans *INSEE Picardie* le 7 mai 1999 concernant les profils socio-économiques des habitants de cinq quartiers en contrat de ville à Amiens. Les variations locales y sont déjà fortes selon les thèmes : de 15 à 30 % pour le taux de chômage ; de 4 à 12 % pour la part des ménages de 6 personnes et plus ; de 12 à 46 % pour la part des personnes sans diplôme ; et de 3 à 19 % pour la part des étrangers. Les grands ensembles ne constituent donc pas de masses indifférenciées. Cependant, ils ont des points communs.

Tout d'abord, ils renvoient en partie à la première image des grands ensembles liée au mythe fondateur de l'habitat pour classes moyennes, malgré la grande variété réelle des compositions initiales des grands ensembles (Clerc, 1967), notamment selon les époques de réalisation des constructions. Ce mythe urbain désigne plusieurs caractéristiques initiales des peuplements, qui ont été favorisées par les modes de financement initiaux bénéficiant à des catégories assez homogènes de ménages, mais aussi aux structures spatiales des locaux et aux conditions d'attribution par les bailleurs et les réservataires. L'image d'un peuplement « moyen » originel est alors le produit de la prédominance de nouveaux ménages en formation, avec des adultes jeunes et décohabitants, actifs et insérés, aux revenus réguliers,

d'origine rurale essentiellement, avec des enfants. La perception sociale dominante est alors que de telles familles ont un « sens de l'organisation domestique et de la vie collective, c'est-à-dire qu'elle(s) paye(nt) (leur) loyer, respecte(nt) les espaces communs et surveille(nt) (leur)s enfants » (Peillon, 2001, p. 129). Deux catégories principales sont en surreprésentation au milieu des années 1960 : des jeunes cadres moyens (39 % des occupants, par rapport à leur poids relatif dans la population d'ensemble de 29 % des employés), ainsi que des ouvriers souvent qualifiés et des employés des services (56 % contre 51 %).

Il est vrai que la dominante ouvrière a pu être forte dans certaines opérations, quand l'installation a été alimentée par des rejets en banlieue de quartiers populaires urbains ayant été rénovés, ou lorsqu'il s'agissait de constructions liées aux créations d'industries importantes en zone rurale ou périurbaine. En parallèle, les catégories supérieures y sont fortement sous-représentées dès cette première période : 4,5 %, contre 17 % dans la population totale. Avec le temps, la forte présence des catégories ouvrières et employées s'est accentuée, et cela aussi de manière assez homogène dans les différents grands ensembles : en Île-de-France, ils représentent 71 % des ménages en 1990 contre 52 % de la moyenne régionale ; les ouvriers seuls y sont 41 %. En fait, face aux critères socio-démographiques (âge, sexe, taille des familles) dont les écarts avec le reste de la population s'amenuisent ou se stabilisent dans les années 2000, ce sont les critères socioprofessionnels qui voient leur contraste s'accroître, notamment en Île-de-France. C'est pourquoi, employés et ouvriers peu qualifiés étant les plus précarisés, une croissance des écarts sur le plan du chômage et du niveau de vie des ménages s'est manifestée.

En effet, depuis plus de quarante ans, un effet de concentration du chômage et de la pauvreté que génèrent les agglomérations d'appartenance se manifeste, en raison de l'évolution différenciée des secteurs urbains et de la dualisation socio-économique, entre les actifs stables et aisés d'un côté, et les précaires de l'autre. Les grands ensembles remplissent la fonction d'accueil, de plus en plus exclusivement dans les agglomérations, de leurs exclus et précaires économiques et sociaux, ce qui constitue une rupture avec les quartiers ouvriers anciens dans lesquels il y avait du travail dès la jeunesse. Depuis la fin des années 1980, le différentiel de taux de chômage entre les quartiers sensibles et l'ensemble du pays est arrivé au double presque partout. Par exemple, le taux de chômage dans 500 quartiers politiques de la ville en 1990 est de 19,7 %, contre 10,8 % de moyenne nationale (recensement INSEE). Une étude INSEE de 1993-1994 indique de même un taux de 24 % contre 13,5 % (Chenu, Tabard,

1994)⁹⁷. Cette évolution ne signifie pas que tous les chômeurs de l'agglomération d'appartenance sont mécaniquement transférés dans les ZUS puisque la hausse du chômage dans les ZUS est le plus souvent corrélée à celle des zones d'emploi d'appartenance. Par ailleurs, un quart d'entre elles en France métropolitaine entre 1990 et 1999 (177 ZUS sur 717) ont connu une hausse de chômage moins forte voire une diminution alors qu'il augmentait dans la zone d'appartenance (Le Toqueux, Moreau ; 2004). Aux échelles locales, les variations sont larges encore : en Île-de-France, le taux moyen en ZUS est de 14,5 %, contre 8,5 % de moyenne régionale, mais 30 % à la Pierre-Collinet à Meaux, et à Chanteloup-les-Vignes.

Ce chômage a surtout affecté les jeunes. Au milieu des années 1990, ils sont nombreux à en relever : 30 % des 15-24 ans à Rillieux-la-Pape et à Bel-Air, 33 % aux Minguettes, 37 % et 38 % au Val d'Argent et dans les quartiers nord d'Amiens ; à La Courneuve, presque un jeune sur deux est chômeur. L'autre a un travail souvent précaire ; à Reims, les deux tiers de la hausse du chômage de la ville se sont produits dans les quartiers sensibles et, dans ceux-ci, le taux augmente de 4,5 points pour la tranche des 17-29 ans, quand il diminue de 1,5 point en dehors (Ronez, 1996). Pour Peillon (2001), les trois causes de ce phénomène national de concentration durable de populations entières dans les banlieues monofonctionnelles et frappées de désindustrialisation sont : 1/ le fort taux de licenciement dans les années 1970 et 1980 des actifs des industries construites dans les années 1960, et relevant de secteurs d'emplois faiblement qualifiés, dont la main d'œuvre réside dans les grands ensembles : l'automobile (effectifs PSA en vallée de Seine à l'aval de Paris, passant de 27 000 en 1970 à 7 500 en 1990), et la sidérurgie (4 000 licenciements d'Usinor touchant les Nouvelles-Synthes (Grande-Synthe, Nord) illustrent ce point ; 2/ le fort taux de manque de qualification qui se mesure avec l'absence de diplôme chez les plus de 14 ans ; et 3/ l'éloignement du marché de l'emploi, rendant toute recherche d'emploi difficile, avec le coût de garde d'enfant, les difficultés de mode et de temps de transport, les horaires atypiques des emplois peu qualifiés et incompatibles avec les horaires scolaires.

Ces facteurs se cumulent souvent. Par exemple, sur le plan des diplômés, l'écart en Île-de-France, hors Paris, entre les quartiers ZUS et la moyenne régionale a d'ailleurs augmenté

⁹⁷ Ces données traitent davantage des quartiers de la politique de la ville, sous dispositifs contractuels, comprenant donc aussi d'autres types de quartiers que ceux des grands ensembles (quartiers centraux anciens, quartiers ouvriers du Nord et de l'Est...). Ce qui présente un léger décalage par rapport à l'objet principal des analyses, bien qu'une grande partie des quartiers de la politique de la ville relève des grands ensembles.

entre 1982 et 1990 de 1,3 %, alors même que les grands ensembles servent à loger l'expansion démographique de la métropole. Ce qui entraîne des effets en chaîne sur la scolarisation des enfants : retards scolaires dès le cours préparatoire passant rapidement à deux ans de retard ; taux de scolarisation inférieur aux moyennes ; et faible part de jeunes dotés d'un diplôme. Les jeunes d'origine étrangère hors Union européenne étant les plus affectés, avec un analphabétisme familial, des retards scolaires et de sous-qualification chez les parents, ainsi que, pour leur insertion, une pénurie de réseaux amicaux et familiaux pour trouver un travail, dans les secteurs publics et privés. Les pratiques discriminatoires venant renforcer ces handicaps socioculturels d'origine.

Les données de 2005 montrent un durcissement dans les temps de ces écarts et confirment la place des non diplômés comme facteur d'exclusion sociale en suscitant un taux élevé de chômage au sein de la population concernée : le taux de chômage global est de 22 % dans les ZUS, contre 10,5 % dans le reste de leurs agglomérations et 7,8 % dans les autres unités urbaines sans ZUS (et les zones rurales) ; le taux de chômage des 15-24 ans est de 40 %. Sur le plan de l'activité de la population globale, l'écart de taux d'activité⁹⁸ des 25-49 ans est de 7,2 points ; ce sont surtout les femmes étrangères qui sont les plus à l'écart de l'activité, avec un taux d'emploi⁹⁹ de 35,4 % pour les 25-49 ans, contre, dans les unités urbaines d'appartenance, 60 % pour les femmes étrangères et 72,6 % pour les femmes françaises.

C'est l'absence et la faiblesse du diplôme des femmes en ZUS qui sont le plus corrélées à la forte inactivité de celles-ci. Alors que, au contraire, pour l'ensemble des hommes, français et étrangers, le taux d'activité à niveau de formation donné est très proche en ZUS et dans les unités urbaines englobantes. Ces éléments confirment les enquêtes de Maurin (2004) indiquant que la variable la plus déterminante dans les processus de ségrégation spatiale est le niveau culturel selon le diplôme, puisque celui-ci influe le plus fortement sur les chances d'accès à l'emploi. Dans ce domaine, globalement, entre les ZUS et le reste de leurs agglomérations, l'écart entre 1999 et 2006 a augmenté de 2,6 % ; la moitié des habitants des ZUS n'a pas de diplôme supérieur au brevet des collèges, contre un tiers pour ceux des unités urbaines d'appartenance (Chevalier, Lebeaupin, 2010).

Ainsi, avec la précarité prédominante et le temps qui passe, le chômage, le travail à temps partiel ou les petits boulots successifs deviennent un état permanent conduisant à la pauvreté.

⁹⁸ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

⁹⁹ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

De la pauvreté des revenus du travail on passe à la pauvreté du ménage. C'est le sens de la paupérisation qui se développe de génération en génération, avec une image de plus en plus réduite du travail régulier dans les familles et dans certains quartiers entiers. Dans l'approche statistique européenne, par le biais de l'organisme EUROSTAT de la Commission européenne, le salarié pauvre est celui qui a un salaire situé en-dessous de 60 % de la médiane des revenus salariaux ; et le travailleur pauvre est celui dont le revenu du ménage par unité de consommation (niveau de vie) est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

La fragilité professionnelle entraîne des niveaux de revenus des ménages nettement inférieurs aux moyennes générales. Et ces situations sont devenues prédominantes dans les grands ensembles. Au milieu des années 1990, si l'on divise l'ensemble des revenus des ménages en quatre quartiles, on trouve dans le premier 47 % des ménages situés dans les quartiers en politique de la ville, représentant 32 % du parc HLM. Effectivement, dans les ZUS, en 1997, selon l'enquête d'occupation sociale du secteur HLM, la moitié des ménages avait un revenu inférieur à un SMIC net pour une personne (et à 1,5 SMIC pour un couple avec enfant), et 18 % bénéficiaient des minima sociaux (Peillon, 2001). Dans certains quartiers, comme à la Grande-Résidence (Lens), pour un quart des ménages, l'ensemble des prestations sociales représentent plus de 60 % des revenus, et plus de la moitié des ménages est, peu ou prou, dépendante de l'aide sociale dans un grand nombre de quartier.

La tension étant maximale lors des cycles positifs d'activité économique puisque ceux-ci ne profitent que peu aux ménages des quartiers géographiquement et socialement éloignés de leur accès. Ce qui ne manque pas d'accroître le sentiment d'exclusion des habitants des quartiers, face au regard désapprobateur pointant l'incapacité de trouver du travail pour les habitants du reste des villes. Les frustrations sociales liées à l'accroissement des inégalités sociales augmentent, aussi quand la richesse des villes se traduit dans des aménagements de qualité qui ne bénéficient pas aux quartiers. De même, la défiance envers les institutions scolaires s'étend avec les efforts demandés par elles qui ne sont pas récompensés ; certains jeunes justifient ainsi leur entrée dans la déviance délinquante. La déconnexion consommée entre l'économie et l'emploi fait que le travail et la formation deviennent étrangers à la culture urbaine sectorielle des quartiers de grand ensemble. L'expérience d'échecs accumulés induit des effets psychologiques sur « l'estime de soi » et la capacité de développement personnel, alors même que les valeurs des classes moyennes (réussite individuelle, confort matériel élevé) sont partagées mais inaccessibles pour les ménages paupérisés.

En 2006, la situation de proportion importante de pauvreté des ménages s'est maintenue voire accentuée (Chevalier, Lebeaupin, 2010) : ils sont 58 % en ZUS à être non imposés, contre 38 % dans leurs unités urbaines d'appartenance. Leurs revenus moyens annuels sont inférieurs à 19 000 € contre 29 527 € dans les agglomérations d'appartenance. Ce qui montre bien que les communes de grands ensembles, sur la base de celles étudiées dans l'échantillon constitué dans la partie empirique, ont des situations globalement proche des ZUS, qui reste des zones délimitées pour le faible niveau richesse de leur population : en 2008, Les Ulis (20 786 €), Pierrelatte (19 187 €) et Rillieux-la-Pape (21 924 €) dépassaient légèrement ce niveau de revenu moyen de 19 000 € défini pourtant deux ans auparavant, et Farébersviller (13 418 €), Behren-lès-Forbach (13 073 €), Mourenx (16 915 €) et Bagnols-sur-Cèze (18 981 €) sont encore en-dessous.

Par ailleurs, selon le seuil conventionnel de pauvreté en 2005 de 650 € par mois (par unité de consommation), les ménages pauvres situés sous ce seuil sont presque deux fois plus nombreux au sein des ZUS (32 % des locataires du parc social des ZUS) que dans le reste du parc social (18 %). Ce qui montre que la marginalité sociale concerne davantage les zones d'habitat selon la morphologie des grands ensembles plutôt que le seul statut aidé du logement de type HLM. Un autre signe de paupérisation croissante des habitants des grands ensembles est que, en 2006, la part des ménages en mobilité résidentielle depuis cinq ans est plus faible dans les ZUS que dans les restes des espaces urbains, et surtout dans les parcs locatifs privés (51,8 % contre 63,2 %).

Ces caractéristiques socio-économiques évoquent une dualisation urbaine croissante en termes de déséquilibres entre différents espaces résidentiels des aires urbaines. Sur le plan sociodémographique, les populations présentent également des fortes différences entre zones de grands ensembles, devenues sensibles, et reste des agglomérations. Elles ont néanmoins peu évolué entre 1999 et 2006 (Chevalier, Lebeaupin, 2010) : toujours plus de jeunes, même si la surreprésentation des moins de 6 ans et des moins de 20 ans est moins forte ; et toujours plus d'immigrés, avec 17,5 % d'étrangers, 10,2 % de français par acquisition, et 22,2 % d'immigrés, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population. Cette configuration de rupture avec les espaces urbains environnant existait déjà antérieurement : au début des années 1960, 48 % des habitants des ZUS avaient moins de 20 ans, contre 34 % en moyenne nationale (Clerc, 1967).

À Viry-Châtillon par exemple, 96,5 % de la population avait moins de 40 ans, et l'âge moyen était de 33 ans. Au début des années 1990, les tendances se retrouvent, malgré les

évolutions nationales et locales diverses (Peillon, 2001) : dans l'ensemble, 33 % des habitants ZUS ont moins de 20 ans, contre 26,5 % au niveau national ; 40 % à Borny (Metz), 46 % à Lille-Sud, 50 % à Castellane (Marseille). En Île-de-France, alors qu'ils représentent 26 % de la population régionale, ils sont 35 % dans les quartiers prioritaires, et 48 % à la Pierre-Collinet (Meaux). De leur côté, les personnes âgées de plus de 65 ans sont toujours en plus faible proportion : dans les années 1960, seuls 4 % ont plus de 65 ans, contre 12 % en moyenne nationale ; en 1990, 9 % en moyenne dans les quartiers prioritaires contre 15 % de moyenne nationale. Les plus de 60 ans ne sont que 7 % dans l'ancienne ZUP de Vaulx, moins de 4 % aux Tarterêts (Corbeil) et 2,5 % à la Rose-des-Vents (Aulnay-sous-Bois).

Concernant la population étrangère, elle est du triple en quartiers prioritaires par rapport à la moyenne nationale dès 1990 (18,3 % contre 6,3 %). En prenant les seuls étrangers hors Union européenne, le rapport est de 1 à 3,5 (14 % contre 4,1 %). Les chiffres sont extrêmement variables d'un quartier à l'autre (25 % d'étrangers dans les quartiers prioritaires en Île-de-France, contre 33 % en Franche-Comté). Il est constaté que plus le pourcentage d'étrangers est faible dans les régions, plus ils sont regroupés dans les quartiers prioritaires. Mais la diversité est plus forte encore selon les secteurs : 35 % à la Courneuve, 19 % à Argenteuil, 20 % à Orly, 51 % à Aulnay, contre 15 % à Bel-Air (Saint-Priest). Deux principaux déterminants de la ségrégation ethnique agissent : d'une part, l'attribution principale des logements aux immigrés tend à se réaliser dans les immeubles les plus dégradés où les candidatures sont plus rares ; d'autre part, plus globalement, ils suivent l'effet de mobilité résidentielle des Français d'ascendance dans les flux de partants, libérant les grands logements.

Par ailleurs, comme cela a été démontré dans la partie d'analyse sur les communes échantillonnées, et de manière plus approfondie pour Les Ulis avec la disposition de données spécifiques liées à la conduite de l'observatoire local au début des années 2000, la visibilité de la présence de groupes d'origine immigrée est toujours plus forte que la représentation qu'en fournit le taux de population étrangère : aux Ulis, en comptant les enfants et les adultes d'origine étrangère ayant obtenu la nationalité française, la population immigrée (française et étrangère), représente près du triple de la population étrangère. Des exemples hors échantillon peuvent être évoqués : Argenteuil, qui compte 13 % d'étrangers parmi les jeunes de 18 à 29 ans des quartiers prioritaires, et 40 à 45 % de jeunes d'origine étrangère ; à La Courneuve, on passe de 17,5 % à 48 ou 55 %¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Variation selon les définitions retenues de « l'origine étrangère » (Marpsat, Laurent, 1997).

Depuis la fin des années 1990, les données d'ensemble sur les ZUS indiquent un changement démographique avec la croissance de la part des retraités, comme cela a également été étudié dans les communes de grands ensembles de la partie précédente. Ce vieillissement tend à équilibrer les parts des moins et des plus de 40 ans. Les trois causes de la surreprésentation de la jeunesse et de la sous-représentation de la vieillesse restent cependant toujours valables : 1/ la mobilité résidentielle avec l'arrivée permanente de jeunes ménages ; 2/ l'importance de ménages étrangers au nombre moyen d'enfants plus élevé que les ménages français ; et 3/ la plus grande taille, dans la majorité des cas, des logements faisant des grands ensembles des structures d'accueil spécifiques pour les grandes familles. Par exemple, dans le parc social d'origine des Minguettes, 55 % des logements sont des 4 pièces et plus, contre 27 % à Lyon-Villeurbanne et 38,5 % pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. Ainsi en 1990, 7,5 % des familles des quartiers prioritaires comptent six personnes et plus, contre 3,2 % pour la moyenne nationale. En 2006, sur le plan des ménages familiaux, les familles de cinq personnes ou plus sont deux fois plus présentes que dans les unités urbaines d'appartenance (Chevalier, Lebeaupin, 2010), avec une part à 12,7 % des ménages, en légère baisse depuis 1999 (13,8 %).

Une caractéristique plus récente des ménages des ZUS est la surreprésentation des familles monoparentales. Cette donnée est importante lorsque l'on considère qu'il s'agit du facteur déterminant de la pauvreté des ménages, bien avant la perte d'emploi (Maurin, 2002, 2004). En 1990, leur part est de 5,5 % du nombre total de ménages en France métropolitaine, contre fréquemment le triple dans les grands quartiers d'habitat social. Les situations sont très variables localement : 23 et 25 % dans les quartiers d'habitat social à Montluçon, 24 % à la Grande-Résidence (Lens) et 30 % à la Houillère (Charleville-Mézières). Cette situation des familles monoparentales n'est pas sans conséquence sur la marginalisation des jeunes, comme le faible taux de scolarisation longue (au-delà de 18 ans). En 2006, les familles monoparentales représentent 25,7 % des familles des ZUS, contre 15,8 % dans leurs unités urbaines (l'écart est constant depuis 1999). En 2008, les taux de familles monoparentales des communes comparées dans notre recherche étaient supérieurs aux moyennes nationales parmi les ménages et parmi les familles, sauf pour Pierrelatte dont le taux était à peu près équivalent, ce qui n'est certainement pas sans lien avec le fait que la part du grand ensemble dans le parc total de logements est la plus faible de l'échantillon (cf. chapitre VI, tableau 24 p. 289).

Alors que les taux sont de 8,5 % (pour les ménages) et de 13,5 % (pour les familles) en France métropolitaine, ils sont de 15,3 % et de 22,1 % aux UliS, soit près du double. La ville présente

par ailleurs le deuxième taux le plus élevé de couples avec enfants, 36,2 %, contre 28,3 % en France métropolitaine (+ 28 %). Ce qui constitue un aspect important de différenciation sociale interne au sein des Ulis, plus nette que dans les autres communes de l'échantillon étudié. Dans celles-ci, les taux de familles monoparentales, parmi les ménages et les familles, et le taux de couples avec enfants sont de 13,2 %, 19,1 % et 34,7 % pour Behren-lès-Forbach (indiquant une différenciation sociale assez forte également sur ce critère), de 12,6 %, 18,5 % et 33,4 % pour Rillieux-la-Pape (profil proche des deux premières), et de 10,6 %, 17,4 % et de seulement 24,5 % pour Mourenx.

Cette dernière commune indique un profil un peu différent : malgré la présence de familles monoparentales assez nombreuses du fait de leur part relative plus forte que la moyenne nationale (17,4 % contre 13,5 %), la part des ménages qu'elles représentent n'est pas très élevée (10,6 % contre 8,5 % au plan national), moins du fait de ménages de couples avec enfants (ne représentant que 24,5 % seulement des ménages contre 28,3 % en France), qu'en raison d'une part élevée de ménages d'adultes seuls, en couples ou non. Comme le montre le tableau 14 de la troisième partie, ces ménages sans enfants sont surtout constitués de personnes âgées ou retraitées, plutôt que de jeunes actifs, puisque la part des + 65 ans (22,9 %) et même celle des 60-74 ans (16,3 %) plus globalement, sont les plus importantes de l'échantillon et dépassent nettement celles de la France métropolitaine (respectivement 16,7 % et 13,4 %).

Bagnols-sur-Cèze présente un profil similaire avec un nombre important de personnes âgées (21,4 % de plus de 65 ans) qui cohabitent avec une part certes assez élevée de familles monoparentales (16,8 % contre 13,5 % au niveau national), mais qui ne constitue qu'une légère surreprésentation parmi l'ensemble des ménages (10,5 % contre 8,5 %). Farébersviller, de ce point de vue, comporte une structure proche sur le plan des parts de ménages et de familles monoparentales (dépassant légèrement les parts nationales, avec 10,9 % et 15,3 %), mais la proportion de ménages de couples avec enfants est très élevée, dépassant même légèrement celle des Ulis (36,8 % contre 36,2 %). Reste Pierrelatte qui présente une structure des ménages très proche de la structure nationale (8,9 % de part de ménages de familles monoparentales ; 13,9 % de part de familles monoparentales parmi les familles ; et 29,5 % de ménages de couples avec enfants).

Ces observations démographiques s'ajoutent aux précédentes pour illustrer des situations de différenciation sociale des espaces de grands ensembles, parties de ville ou communes complète, avec le reste des agglomérations. Que signifient ces situations ou plutôt que

révèlent-elles ? Si des ménages en difficultés sociales et économiques se retrouvent concentrés dans les mêmes espaces, c'est qu'un mouvement s'exerce qui les y conduit, tout en laissant les autres espaces à disposition des catégories plus aisées.

Plus précisément, ce mouvement à l'origine de l'accentuation des différences socio-spatiales peut s'observer à l'échelle fine des unités de voisinages dans lesquelles se développent les relations sociales de proximité et l'accès aux équipements de socialisation aux fréquentations différenciées selon ces voisinages, et notamment les structures d'accueil de la petite enfance, voire les écoles pour les enfants et adolescents. Éric Maurin (2004) a réalisé et rassemblé une série de travaux sur ce thème : ils démontent les effets et les causes du phénomène qui en est à l'origine et que nous abordons plus bas de manière plus explicite : la ségrégation sociale dans l'espace et l'habitat urbain (cf. chapitre VIII, section B).

L'analyse se base sur les enquêtes Emploi annuelles nationales de l'INSEE, à partir d'un échantillon représentatif de 4 000 voisinages de 30 à 40 logements, dans lesquels toutes les personnes de plus de 15 ans sont interrogées (choix pour le faible coût de déplacement des agents). La répartition de chaque catégorie sociale dans ces voisinages offre une mesure de la différenciation sociale de ces derniers et de son évolution. Bien que la mixité soit majoritaire dans les voisinages depuis plus de 20 ans, ce qui limite la portée des clivages territoriaux apparents, les mouvements d'agrégation des élites sur la base de la richesse culturelle (les diplômés du supérieur) sont croissants. L'inégalité de répartition spatiale des catégories sociales est d'ampleur importante depuis au moins le début des années 1990. Dans les territoires dévalorisés et évités par les classes supérieures et moyennes stables, dans lesquels se trouvent relégués les ménages les plus en difficultés sociales, la concentration la plus nette relève de la pauvreté culturelle (absence de diplômes), devant la pauvreté économique et matérielle, car le manque de diplôme et de qualification entraîne les formes de pauvreté les plus permanentes et les plus pénalisantes sur les marchés résidentiels.

Ainsi, dans les voisinages de grande couronne périphérique comportant des parcs d'HLM importants, il mesure la mise à distance de la pauvreté des catégories ouvrières par les classes moyennes en mettant en évidence d'un côté, la marginalisation des zones HLM (leur peuplement comportant des parts importantes et croissantes de catégories socialement précaires), et de l'autre côté, l'homogénéisation sociale du parc périurbain pavillonnaire autour des classes moyennes et supérieures. En 1991, 1996 et 2002, les adolescents de 15 ans dont l'un des parents est diplômé du supérieur (diplôme supérieur à bac + 2) vivent dans des voisinages où la proportion d'adultes diplômés du supérieur est 3,5 à 4,4 fois plus forte (18 %, 348

23,8 % et 22,9 %) que celle des voisinages des adolescents aux parents sans diplôme du supérieur (4,6 %, 5,4 % et 6,5 %).

Dans ce sens, les données sociales récentes concernant la qualification des actifs des communes de grands ensembles étudiées montrent que, effectivement, celles-ci ont des niveaux de taux de non-diplômés plus élevés que la moyenne nationale : en 2008, la France métropolitaine compte 18,7 % de non-diplômés parmi les plus de 15 ans non scolarisés, contre 21 % pour Bagnols-sur-Cèze, 23 % pour Les Ulis, 23,9 % pour Mourenx, 25 % pour Rillieux-la-Pape, 26,2 % pour Pierrelatte, et surtout 52,5 % pour Farébersviller et 55,7 % pour Behren-lès-Forbach (cf. chapitre VI, tableau 25 p. 290).

Ce qui ne signifie cependant pas que les populations dans leur ensemble soient faiblement qualifiées. Par exemple, aux Ulis, le taux de diplômés à un niveau supérieur à bac + 2 (15,6 %) dépasse la moyenne nationale (12,4 %). C'est également vrai pour les diplômes de niveau bac + 2 (11,5 % pour la France contre 13,2 % pour Les Ulis) et le baccalauréat ou le brevet professionnel (15,6 % contre 16,1 %). Cette commune semble assez isolée dans l'échantillon étudié puisque les autres communes ont toutes des parts inférieurs à la moyenne nationale sur ces trois niveaux de diplôme les plus élevés, même si c'est très proche pour certaines, comme Bagnols-sur-Cèze qui présente 15,5 % de détenteurs du baccalauréat ou du brevet professionnel, 10,4 % d'un bac + 2 et 9,9 % d'un diplôme supérieur à bac + 2. Rillieux-la-Pape et Pierrelatte sont un peu dans cette situation (sauf que Pierrelatte compte moins de la moitié de diplômés supérieurs à bac + 2 par rapport au niveau national : 5,2 % contre 12,4 %).

Ainsi, sur ce plan de la structure culturelle de la population (au regard du niveau de qualification indiquée par les diplômes obtenus), Les Ulis est la seule commune qui présente une hétérogénéité assez nette au regard des normes nationales, en associant plus de populations sans diplôme, moins de catégories faiblement diplômées (48,7 % pour Les Ulis contre 57,5 % en France métropolitaine), et davantage de diplômés du supérieur. Toutes les autres communes sont plus homogènes, à des degrés divers : forte homogénéité à Farébersviller et Behren-lès-Forbach avec 95 % des actifs non et faiblement diplômés (dont près de 55 % de non-diplômés et près de 40 % de faibles qualifications), et près de 5 % seulement de diplômés de niveaux bac + 2 et plus (contre près de 24 % en France) ; et homogénéité plus relative, pour Rillieux, Bagnols, Pierrelatte et Mourenx, qui comptent entre 20 et 26 % de non-diplômés et 56 à 65 % de faiblement qualifiés, soit 80 à 90 % en tout, et près de 10 % de diplômés du supérieur. La division sociale plus nette existante aux Ulis est

certainement tant liée à la segmentation du parc de logements de son grand ensemble (51 % de logements HLM en 1982) qu'au processus de relégation spatiale des catégories non qualifiées de l'espace parisien dans les zones les plus dévalorisées de son parc de logement.

Sur le plan de la composition ethnique, les écarts sont du même ordre. Selon Maurin (2004), en France métropolitaine, en 1991, 1996 et 2002, la proportion de familles dont l'un des parents est étranger est de 18,6 %, 22,1 % et 19,2 % dans les voisinages des adolescents ayant au moins un parent étranger, et de 4,8 %, 4,1 % et 4,6 % pour ceux n'ayant pas de parents étrangers. L'indicateur dépasse par endroit trois et demi fois plus que la répartition égale théorique. Près de la moitié des 4 000 voisinages ne présentent d'ailleurs quasiment aucun parent étranger.

Cette différence a pour origine selon lui autant la discrimination à l'emploi et au logement, que le manque d'accès à la fonction publique pouvant garantir la solvabilité des ménages. Ce qui signifie que ce processus concerne à n'en pas douter l'ensemble des catégories immigrées (comprenant les immigrés étrangers et français), potentielles victimes de discrimination ethno-raciale à chaque étape de l'intégration et de la participation sociale. Maurin (2004) rapporte une étude de Borjas¹⁰¹ réalisée aux États-Unis d'Amérique et publiée au milieu des années 1990 qui montre un ordre de grandeur d'écart de voisinage comparable : les immigrés de la première génération ont des voisinages comportant 15,3 % d'immigrés de première génération, soit 2,5 fois plus que leur part générale dans la population étatsunienne (5,7 %). Les formes extrêmes de ségrégation spatiale ne sont donc plus spécifiques à ce dernier pays.

Faiblesse des niveaux de vie et des qualifications et hausse nationalité étrangère sont les critères principaux des regroupements contraints dans les espaces urbains les plus dégradés dont en premier chef certains voisinages dans les parties les moins appréciées des grands ensembles d'habitat. Cette évolution des peuplements est tout à fait compréhensible du fait des très nombreux défauts qui caractérisent cet habitat d'État, qui l'ont rendu de faible valeur socio-économique comme nous le verrons plus bas (Chapitre VIII, section A).

Il est surtout important de considérer que ce processus commence assez tôt, dès le début des années 1970 : à Sarcelles ou aux Minguettes à Vénissieux, par exemple, des enquêtes multiples montrent des ménages aux consommations difficiles et aux revenus modestes ; par exemple, le fait que 80 % des ménages aux Minguettes n'a pas d'autres possibilités pour se

¹⁰¹ Borjas G. J. (1995), "Ethnicity, Neighborhoods and Human-Capital Externalities", *The American Economic Review*, vol. 85, n° 3.

loger que le logement actuel, illustre la réalité des conditions des ménages (Peillon, 2001). Ce qui renvoie l'affirmation du caractère « moyen » ou encore très « composite » sur le plan social du peuplement des grands ensembles à un statut cognitif de mythe urbain.

Ce caractère des peuplements initiaux ou qui ont évolué dans ce sens d'homogénéisation sociale sur les plans culturel, économique et de la nationalité étrangère est fondamental pour comprendre les phénomènes de tensions sociales qui caractérisent les modes de vie dans les grands ensembles. Il est d'ailleurs intéressant de saisir pleinement la notion de peuplement pour appréhender ces phénomènes : selon Giraud (2000, p. 15), le peuplement « peut être conçu comme le produit de la dynamique d'un ensemble de strates "d'épaisseur" variable [qu'il nomme aussi "strates d'itinéraires"], depuis les plus anciennes, jusqu'aux plus récentes. Ces strates sont actives, dans la dynamique du milieu [résidentiel], par la vitesse de leur rotation, par leur inertie, par les différentes manières d'occuper l'espace, produites au cours du temps, avant et ailleurs autant qu'ici et maintenant ». Ces mouvements de peuplement produisent la population résidente qui peut se définir comme un ensemble socio-historique stratifié complexe et différencié.

L'auteur use d'une terminologie géologique et écologique, comme la métaphore de la « strate » pouvant renvoyer à la sédimentation dans le temps des éléments, ici humains : cela témoigne de l'importance du temps dans les usages de l'espace et de la vie collective de tout établissement social. Plus précisément, ce temps est celui de l'incorporation réciproque de soi à l'espace et de l'espace à soi, aux niveaux individuel et collectif, comme l'étymologie grecque du mot « maison » – lieu du « dépôt de soi » – l'indique. Ce processus de « dépôt », d'appropriation ou de familiarisation de l'espace immédiat est complexe : chaque individu évalue les composantes matérielles et sociales de celui-ci, selon sa position sociale et résidentielle et selon son histoire qui comporte une représentation « ubiquiste » de l'espace, c'est-à-dire une mémoire intégrant les différents espaces résidentiels occupés au cours de son itinéraire passé. C'est pourquoi chaque surface investie prend un sens différent pour chaque occupant, puisqu'il le relie à cette représentation mémorielle globale, qui comporte des connotations particulières pour chaque caractéristique des espaces passés. Les caractéristiques de tout espace nouvellement occupé sont ainsi évaluées en fonction des connotations attachées aux caractéristiques similaires des espaces passés.

Ainsi l'évolution des peuplements par une dynamique de peuplement des voisinages de plus en plus homogène sur les critères culturels, socio-économiques et de nationalité, combinés à

de très fortes hétérogénéités sur d'autres plans (âge, activité, situation familiale, revenus, culture d'origine...), n'est pas sans influence sur le développement de rapports de voisinage tendus et de conduites personnelles violentes, liées à des pratiques transgressives mais aussi subversives. Ces problèmes dans les relations sociales locales révèlent des difficultés de dépôt de soi des habitants, de réalisation d'interactions souhaitables favorables à leurs attentes. Les caractéristiques du voisinage social ne permettent pas d'investissement et de projection satisfaisants pour la participation et l'intégration sociale des individus, en raison des frustrations, du repli ou des conduites violentes que la partie des plus pauvres, économiquement et culturellement, expriment. C'est le point évoqué dans la section suivante.

2. Une ambiance « lourde » d'habitation

En effet, malgré la faiblesse socio-économique des ménages qui se généralise, les différences de perception de l'espace de la part des ménages et donc de leur usage sont très variables, dépendant de leurs caractéristiques socio-démographiques et culturelles multiples. Elles changent d'ailleurs avec la rotation importante de l'occupation des logements, ce qui rend justement les usages de cohabitation difficiles. Mais ces difficultés de cohabitation se traduisent par une ambiance de « lourdeur », liée moins au gigantisme des constructions qu'au poids des « signes de fermeture aux habitants de l'espace physique et social » pour reprendre la terminologie de Michel Giraud (2000).

Ces signes sont multiples : promiscuité interne dans les bâtiments d'habitation collective ; exposition brutale dans le vide des espaces ; et contrainte d'adaptation à la rigidité du bâti, à la diversité changeante continue du voisinage, ainsi qu'aux difficultés sociales, multiples, d'un grand nombre de ménages, dont les problèmes persistants de la violence dans les relations sociales, avec notamment la délinquance et les incivilités des jeunes en difficultés familiales et sociales. L'image négative de ces zones d'habitat, par accumulation des signes de tensions, renforce en retour les freins à des dynamiques relationnelles satisfaisantes, à l'intérieur des quartiers d'habitation et hors de ceux-ci, dans les autres parties de l'espace environnant.

Ce paragraphe aborde les problèmes du vécu d'habitation dans les grands ensembles liés à leur état matériel, à la population résidente et au mode d'occupation résidentielle que génèrent leurs caractéristiques spatiales et matérielles. Quels que soient leurs formes, ces problèmes

produisent une ambiance commune à tous les lieux présentant les mêmes caractéristiques. Les défauts conceptuels et constructifs des espaces, à l'origine en partie de cette évolution sociale, sont plus spécifiquement abordés dans le chapitre VIII *infra*, car considérés comme déterminants dans ces problèmes ayant abouti à la dévalorisation-stigmatisation des grands ensembles. Il est plutôt abordé ici ce que représente pour les individus l'habitation en immeuble de grand ensemble pour en identifier les principales difficultés ayant constitué les premiers motifs de leur critique.

En premier lieu se manifeste la promiscuité dans les espaces internes et externes des immeubles collectifs. Celle-ci est d'abord liée tant à des cloisons sonores d'appartements et de couloirs, qu'au vide des espaces collectifs intérieurs et extérieurs à l'habitat : même si des habitants d'appartements voisins partagent les caractéristiques sociales et culturelles, la perception auditive et visuelle permanente et contrainte des actes quotidiens les plus intimes de ceux-ci, dans le déroulement de sa propre vie personnelle, est une source de tensions très forte, sur le plan psychologique et des relations de voisinage. Elle était d'ailleurs la principale source de dénigrement des grands ensembles par les jeunes ménages de classes moyennes au démarrage des grands ensembles. Porosité des cloisons et vide des espaces limitent les usages de l'habitat, imposent ce que Michel Giraud (2000) dénomme une « flexure de soi », c'est-à-dire une contrainte d'adaptation, ici à la diversité des modes d'habiter d'autrui, même lorsque les valeurs morales et les pratiques sont proches.

Dans ce sens, d'autres propriétés spatiales et physiques de l'habitat renforcent ce défaut de confort primordial en contrariant la perception d'une image positive : uniformité spatiale et fonctionnelle, rigidité structurelle et réplication des parties. Ces caractéristiques contribuent même, avec la promiscuité intense, au risque d'une « perte de soi » selon Giraud (2000), c'est-à-dire une aliénation des personnes, de leur identité, qui s'explique par la dissolution de la conscience liée à l'effacement des traces du passé que génère la gêne de l'exposition intime et brutale aux autres : il devient en effet, dans cette situation, difficile de mobiliser des ressources mentales, qui se trouvent dans la mémoire des habitations passées, pour se créer un mode de vie adapté aux caractéristiques présentes de l'habitat.

L'échec de « l'incrustation spatiale du soi », selon Michel Giraud, c'est-à-dire de l'appropriation personnelle des lieux, et qui est le symptôme de la « maladie des grands ensembles », vient aussi en raison de l'extrême difficulté à se connecter avec la diversité des caractéristiques sociales et culturelles des voisins, avec leurs multiples modes d'être dans l'espace et leur relation à autrui. La difficulté de mise en relation est d'autant plus frustrante

que le rapport sensible aux autres est très élevé, en raison non seulement de la promiscuité généralisée, qu'accroît la compacité ou la densité des habitants d'un même grand bâtiment (voire de plusieurs immeubles proches). Car la densité de coprésence augmente le nombre de situations de promiscuité et de difficultés relationnelles.

De surcroît, l'intensité particulière des rotations d'occupation des appartements compliquent, en les empêchant de se déployer, les processus relationnels qui consistent en une « qualification et une identification de soi et d'autrui » selon Giraud, autrement dit à « faire connaissance ». Ces rotations d'occupants complexifient d'ailleurs l'intégration locale par la surcharge de l'histoire des lieux sous l'effet de l'accumulation dense des signes de présence des différentes cohortes d'habitants passés. Les grands ensembles constituent en effet des carrefours d'itinéraires très volumineux et évolutifs dans l'espace et le temps. Le rapprochement social en leur sein est alors complexe en raison de la difficulté de mobilisation adéquate et opportune de ses propres repères rencontrés dans d'autres milieux d'habitation.

Giraud (2000) définit d'ailleurs chaque milieu comme un point de convergence d'une population d'origine variée qui contraint les individus, par ses formes, ses densités de logements et d'habitants et ses dispositions spatiales, à composer avec autrui. En effet, chacun dépose dans l'espace sa présence physique, son identité sociale et ses attitudes, qui sont autant de signes sociaux du temps dans l'espace pour comprendre les logiques de penser et d'agir de l'espace. Les conflits et les tensions sont alors liés à cette juxtaposition d'itinéraires contrastés qui est à l'origine de la densité des « signes inadéquats au dépôt de soi » (nuisances, incivilités, incompréhensions, violence). Ces signes de non appropriation possible constituent le sens de la « lourdeur » d'un milieu. Ils en signifient sa non-appartenance.

C'est d'ailleurs assez tôt que les différences de modèles culturels de sociabilité entre catégories sociales sont apparues comme un obstacle, contre de l'idéologie de l'architecture « moderne » promouvant la formation de couches urbaines nouvelles rassemblant les diverses catégories sociales (Peillon, 2001) : les comportements moins privatisés et de socialisation plus intense chez les ouvriers ne conviennent pas à la distance et à la sélectivité des catégories moyennes. D'où des problèmes relationnels et des conflits d'usage et d'appropriation des espaces collectifs, engendrant un retrait des familles, et le rejet de l'extérieur. Le brassage contraint suscite des tensions plus que des échanges et un enrichissement réciproque. La présence des jeunes dans les espaces communs exacerbe en conflits plus ou moins ouverts ces problèmes.

C'est pourquoi les représentations et les pratiques des quartiers d'habitation (positives ou négatives) sont étroitement liées à l'état d'adéquation des personnes avec l'espace, c'est-à-dire à leur intégration dans celui-ci, ou encore à leur participation à sa densité sociale ou morale au sens durkheimien (à sa cohésion sociale dirait-on aujourd'hui). Être en adéquation avec l'espace signifie être en cohérence avec autrui, être inscrit dans la densité relationnelle d'un milieu. Celui-ci est cependant « lourd » (Giraud, 2000) lorsqu'il n'y a pas de multiplicité, d'intensité et de diversité possibles d'interactions sociales, puisque les autres sont perçus en tant que « non soi » : les échanges avec eux sont alors faibles, du fait de barrières de limitation des rapprochements restreignant « l'étendue spatiale et sociale de soi ».

L'impossibilité de trouver des formes adaptées d'usage et d'occupation du milieu a des effets psychologiques négatifs (névroses, anxiété...). Le manque de « jeux » et d'« ouvertures » de l'environnement et du peuplement influe sur l'état psychologique et moral des personnes. Ce qui renforce la dynamique de changement du peuplement, avec de nombreux départs vers des milieux plus ouverts. Dans ce sens, les déménagements ne sont pas uniquement motivés par un désir de trajectoire résidentielle ascendante vers de nouveaux espaces attractifs. Ils procèdent aussi d'une crainte sur le devenir de soi et des siens au sein de milieux perçus comme inaptes à assurer durablement l'avenir de soi et des jeunes générations, même parmi ceux qui se sont suffisamment appropriés les lieux, et qui en perçoivent les entités différenciées et ajustables à soi. Il émerge alors un sentiment de menace identitaire avec la domination quantitative dans l'espace de cohortes de résidents précaires qui engendrent une uniformisation qualitative du milieu. Éric Maurin (2002, 2004) a confirmé cet effet réel et représenté du voisinage sur les destins individuels, motivant les conduites de ségrégation résidentielle de la part des catégories les plus aisées.

Il importe de souligner que l'évaluation de la qualité de l'espace local par chaque individu, toujours vécu de manière utopique et uchronique (Giraud, 2000), est réalisée autant à l'aune de son adéquation à ses projets et à ses attentes sociales, qu'en fonction de représentations produites au fil de l'expérience accumulée dans les autres contextes d'habitation passés. Quelque soit l'âge et le motif d'une implantation résidentielle, le passé socio-spatial contribue à appréhender de manière toute particulière les éléments d'un nouvel espace d'habitation (physiques, sociaux, culturels...) en tant que signes et indices multiples de significations élaborées subjectivement, en fonction de ressources cognitives développées dans le temps.

Ces éléments sont comparés à des « référents », selon une nomenclature plus ou moins explicite, représentant une qualification optimale de l'espace. L'ensemble des évaluations

d'indices aboutit à sentir une convergence ou une divergence de soi avec l'espace (accord ou désaccord avec la situation optimale de référence). Ainsi, tout résident développe une activité inégale d'ajustement de l'espace à soi et de soi à l'espace, selon un capital de ressources variables et des motivations diverses. Ceci est d'ailleurs pour Giraud (2000) la clé de compréhension du mode de vie urbain, des tensions et conflits qui en découlent, et de l'épuisement psychologique parfois de la réalisation spatiale de soi.

Puisque les multiples objets environnants sont liés chez chacun par une logique unitaire, en déréalisant l'univers trivial du grand ensemble, et en en révélant sa porosité, les repères personnels de chaque individu ne peuvent ne pas être compatibles, et les différents modes d'appropriation de l'espace peuvent générer « des conflits et des tensions d'itinéraires » (Giraud, 2000). La diversité des modes de fermeture au et du milieu (blindage des portes, occultation de coursives, cloisonnement des galeries, fragmentation des bâtis, « résidentialisation », confinement craintif dans l'espace...) dévoile les craintes d'antagonismes latents et menaçants, à partir d'une forte sensibilité à la densité des indices de présence proche d'itinéraires divergents. Le sentiment d'insécurité repose d'ailleurs aussi sur la sensation larvée de cette divergence d'itinéraires, constitutive d'une sensibilité aux signes d'étrangeté.

La perception différentielle des signes de convergence et de divergence entre les personnes et leur entourage, qui modèle la qualification et l'appropriation de l'espace par chaque résident, est d'abord liée au mode de répartition de la population, et donc de chacun des types d'itinéraires, par paliers, immeubles et quartiers. C'est cette perception subjective d'un contexte particulier de proximité sociale qui conditionne un mode d'être au milieu, *i.e.* l'intensité de son appropriation/dépossession, qui est d'autant plus favorable que les « ouvertures » de connexion de soi aux autres et à l'espace sont plus nombreuses. Cette disposition de l'espace vis-à-vis d'une relation à soi éclaire la signification de l'expression « le sens de l'espace ». Elle exprime la perception claire qu'a l'individu des indices qu'offre l'espace de sa relation possible avec ses éléments. Giraud (2000, p. 371) définit d'ailleurs le quartier de cette manière : « lieu (de périmètre et de densité sociale variable) où est focalisée la perception la plus distinctive de l'espace, selon les indices représentés comme significatifs de l'interconnexion des 'signes écologiques' d'autrui avec soi-même, au quotidien ».

Concrètement, trois domaines sont sources d'antagonisme dans les relations de voisinage (Lapeyronnie, 2008) : 1/ les modèles d'éducation des parents (suivi plus ou moins important des conduites juvéniles) ; 2/ l'état de propreté et la qualité de l'entretien des parties communes

et des espaces publics (souci plus ou moins net de la propreté pour les visiteurs et la coexistence imposée), et 3/ les modes de vie qui diffèrent aussi en fonction des rythmes liés au travail effectif ou non des individus (décalages pour les heures de coucher et de lever ; usage bruyant du palier ou de la cage d'escalier), ce qui pose des problèmes dans les bâtiments à isolation phonique médiocre. Plus globalement, les rapports de cohabitation se nouent à partir du registre imaginaire au travers de jeux d'identification positive ou négative, et non sur les seules occurrences d'interactions vécues. C'est pourquoi par exemple, des familles en difficultés, aux parents séparés, sans emploi régulier, peu qualifiés, aux enfants peu éduqués par eux-mêmes, notamment parfois quand elles sont d'origine étrangère, peuvent jouer un rôle d'objet social négatif pour des ménages de classes moyennes et modestes stables, en devenant un indicateur de déclassement social des lieux, cristallisant des conduites de rejet, par refus d'être assimilées à celles-ci.

C'est même tout un ensemble d'effets sur les usages extérieurs et intérieurs de l'habitat qui sont craints : la délinquance des jeunes et violence dans leur conduite personnelle ; les difficultés dans les rapports de gestion de la cohabitation (usages et entretien du bâti et des services, conduites dans les espaces communs et privés...) ; la faible image sociale du voisinage ; ou encore la vacance potentielle du parc de logements lié au refus d'installation dans l'espace disqualifié. Les craintes portent sur l'occurrence de pratiques sapant l'ordre civil prédominant et la cohabitation sociale, notamment par les enfants en ce qui concerne l'état physique de l'habitat et l'usage des espaces extérieur et intérieur, et surtout par des jeunes garçons auteurs de nombreux incidents : dégradations multiples, jeux bruyants, squats encombrants de halls, mais parfois aussi vandalisme, affrontements avec la police, intimidations et agressions, trafics divers....

En fait, les problèmes psychosociologiques de cohabitation se sont amplifiés à mesure que la présence de familles pauvres et précaires s'est accrue, avec les problèmes de vols, de dégradation et de violence multiples qu'ils peuvent générer. La crise socio-économique ouvre la voie à l'illégalité pour combler la scission entre travail et ressources pécuniaires, mais aussi à l'effacement des interdits et des règles de civisme, avec une rupture de communication jeunes/adultes. Les agacements se sont transformés parfois en inquiétudes, en frictions, en conflits voire en affrontements multiples, pouvant alimenter une hétérophobie.

Par exemple, le sentiment d'insécurité s'est fortement développé (Roché, 1993 ; Khosrokhavar, 2000 ; Peillon, 2001 ; Robert, 2002) autant en raison de la hausse des faits réels d'insécurité (comportements incivils, désordres, agressions, vols...), que de la hausse de

la fragilité réelle, et perçue par les individus, de leurs caractéristiques personnelles (physique, mentale, sociale, professionnelle et économique) – et donc de leur fragilité perçue face à la violence. C'est aussi vrai pour ceux qui perçoivent un abandon de l'environnement par d'autres habitants et les institutions. Dans ce sens, les personnes âgées, en raison de la fragilité accrue de leur condition physique et parfois mentale intériorisent l'insécurité au-delà du niveau de « violence moyenne » que perçoivent les autres résidents.

Par exemple, le tableau 16 du chapitre VI (p. 193) rapporte une enquête auprès de la population en 2005 à Mourenx (Raffestin, 2005), qui indique que 34 % des personnes interrogées (selon une méthode aléatoire par aire d'un échantillon stratifié) se disent préoccupées (un peu ou beaucoup) par le manque de sécurité dans leur quartier, contre 13 % enregistré au niveau national par l'Observatoire national de la délinquance. C'est dans un quartier que ce sentiment est le plus aigu (45 %), où plus de la moitié des enquêtés sont des retraités, et où la corrélation avec le fait d'avoir été victime ou témoin d'actes de délinquance au cours des 12 derniers mois, est pourtant moins forte que dans les cinq autres quartiers de la ville.

Puisque cela constitue un thème central des difficultés sociales associées aux grands ensembles, il peut être abordé les raisons de la hausse des faits d'insécurité en leur sein. Dans un contexte de « galère », *i.e.* de situation d'attente d'intégration sans perspectives, lié à la déstructuration du monde ouvrier, et poussés par des familles défaites ou en difficultés éducatives (Lapeyronnie, 2008), certains, des jeunes surtout, errent et se retrouvent entre pairs, dans des bandes fugitives, en divers points de l'espace local qu'ils s'approprient (groupes hiérarchisés selon les âges et différenciés parfois selon les sous-parties de l'espace et les groupes ethniques). Ils peuvent s'engager dans des conduites asociales, transgressives et contestatrices, en usant de la violence interpersonnelle pour imposer leur respect mutuel. L'appartenance à un collectif fonctionnant sur le mode de l'interconnaissance leur donne la force d'imposer dans l'espace public leurs activités et leur mode de comportement.

Trois facteurs de la délinquance persistante de jeunes peuvent être rapportés : 1/ des difficultés familiales et l'inadaptation de modèles éducatifs, parfois complaisants avec les pratiques délinquantes ; 2/ l'espace urbain avec des lieux inanimés, indifférenciés et mal gérés (dalles, parking, impasses, espaces libres non surveillés, favorables aux comportements délictueux) ; 3/ l'inadaptation de la réponse policière traditionnelle, centrée sur des opérations démonstratives « coup de poing », non sélectives, renforçant le sentiment anti-policier ; la logique d'action est plus axée sur la grande criminalité et la contestation politique menaçant

l'ordre public que sur l'élucidation de la petite délinquance (Mucchielli, 2001 ; Montjardet, 1999 ; Mohammed, Mucchielli, 2007). Souvent d'ailleurs, ce sont bien la délinquance persistante et la perception d'impunité pour des « petits délits », classés sans suite, qui suscitent le rejet et la volonté d'éloignement de ces zones où le sentiment de « pourrissement » de l'ambiance prédomine.

La délinquance et la violence de certains jeunes en difficultés s'inscrivent dans des contextes locaux d'anomie, de contestation de la ségrégation sociale et raciale parfois, et d'inversion des normes de hiérarchie et de relation sociales. Dans l'espace public c'est la norme de l'« argent facile » qui peut être promue, avec les trafics de drogue et autres et les vols et cambriolage. Il faut aussi percevoir les conduites d'autoritarisme éducatif, et l'instauration de hiérarchies « traditionnelles » entre les sexes (infériorisation par contrôle des conduites, déssexualisation des apparences, et enrôlement dans les tâches ménagères) et entre les âges, que les tenues religieuses rendent visibles.... Ces normes constituent une réaction à la disqualification sociale et à la menace identitaire voire à l'effectivité de la déchéance des personnes exclues, notamment celles d'origine immigrée. Ce contexte de segmentation sociale et morale, et de lutte pour l'imposition de normes inverses à celles de la société favorisent alors le développement des violences interpersonnelles. Hugues Lagrange (1995) a montré que, dès le début des années 1990, l'insécurité est quatre à cinq fois plus élevée dans les ZUS que dans les autres quartiers urbains : la violence en zone pauvre est huit à neuf fois plus élevée qu'en zone riche, et les viols et les drogues, deux fois plus. Le plus souvent d'ailleurs, les victimes sont pauvres, éprouvent les mêmes sentiments d'injustice et d'abandon que les auteurs, et ont une moindre réactivité que les riches (plainte, assurance, protection, sécurisation) (Robert, 2002).

Cependant, tous les habitants, et notamment tous les jeunes, ne sont pas dans cette même logique. Certains intériorisent et accumulent des frustrations qui peuvent entraîner des réactions violentes alors qu'ils étaient jusqu'alors sans agressivité particulière. D'autres encore suivent une voie de retrait dans une identité communautaire de distanciation et de rationalisation de leur échec d'intégration sociale, aggravant parfois le malaise dans les relations avec la population française (pratiques « traditionalistes », religieuses et démonstratives...). Le refuge intellectuel, culturel, moral et affectif dans des groupes et des pratiques communautaires, en quête de modèles différents de comportements pour faciliter leur insertion est compréhensible mais elle comporte néanmoins un risque d'enfermement culturel et social.

Dans l'ensemble, les conduites juvéniles relatives à l'exclusion socio-économique subie renforcent le stigmat des quartiers d'habitat, au détriment des adultes évoluant individuellement dans les espaces locaux. Ces éléments alimentent le registre des relations intergénérationnelles sur l'usage de certains espaces, marquant l'image du quartier. Le plus souvent, l'incapacité d'agir des plus fragiles comme les retraités, les femmes ou les autres individus isolés entraîne une forme d'« individualisme passif » encourageant les auteurs de violence à poursuivre leurs méfaits. Et contre leur gré, ils en sont socialement « punis » en étant rejetés dans les rapports sociaux avec le reste des habitants des villes (exclusion du travail et des activités sociales, mépris...). De plus, la médiatisation sur la violence amplifie leur crainte de celle-ci.

Ainsi, le thème des conflits de cohabitation repérés dès le cours des années 1960 au sein des premiers grands ensembles traduit la manifestation multiforme de tensions aiguës dans les rapports sociaux résidentiels (Chamboredon, Lemaire, 1970). Une dynamique négative des relations sociales traduit la « mal-cohabitation », c'est-à-dire une « cohabitation pénible et malaisée », entre ceux qui sont « dissemblables et mélangés » selon les mots de Jean-Claude Kaufmann (1983, p. 93). Les désordres qu'ils révèlent et la crainte qu'ils suscitent coupent encore plus ces milieux de l'extérieur, puisque la ville, comme espace public et organisation collective, apparaît incapable d'y apporter sérénité et tranquillité. La violence constitue ainsi une norme dans des contextes où le peuplement antagonique n'est pas compensé par une localisation spatiale positive, des liens directs avec l'activité économique, un nombre et une qualité confortable d'équipements fonctionnels, une gestion adaptée et efficace de l'habitat, ou encore des représentations sociales positives de l'espace dans l'ensemble urbain plus large.

Les déviances individuelles, les replis identitaires, les frustrations accumulées, les tensions et les violences personnelles multiples, expriment des situations d'écart par rapport à la société et d'affaiblissement des normes collectives dans les rapports sociaux, familiaux et de voisinage. Les institutions de contrôle, de prévention, de régulation et d'éducation ne parviennent pas à atténuer ces phénomènes qui continuent voire s'aggravent, comme cela est abordé plus bas, aussi parce que les actions entreprises n'en atteignent pas les mécanismes originaires réels. Quoiqu'il en soit, jusqu'ici la concentration d'une grande partie de situations individuelles précaires constitue de ce fait un « puissant facteur de désintégration sociale et d'exclusion collective » des occupants (Peillon, 2001). Et dans un contexte de déclin symbolique et social, d'image de déchéance et de marginalité sociale prédominante, tous les

jeux de démarcation et de défausse du discrédit des plus pauvres et précaires sont alors possibles.

Avec le temps, les défauts formels et matériels des grands ensembles, les usages et les modes de vie marqués par les tensions et la violence dans les grands ensembles, ont constitué par leur constance et leur fréquence des traits communs d'une catégorie d'« ambiance urbaine » particulière, pour reprendre l'expression de Lyliane Voyé (2002). Sa représentation s'est assez rapidement diffusée, d'une part, en raison de la proximité des expériences sociales, individuelles et collectives, de leur pratique et de leur observation directe ou médiatisée, et d'autre part, sous l'effet des mêmes sentiments affectifs suscités comme la crainte, la méfiance, voire la compassion ou la révolte. L'ambiance est une notion utile pour qualifier des territoires à partir des interactions et des pratiques qu'ils comportent.

Plus précisément, l'ambiance est, selon Voyé (2002), une « modalité transitoire de vie sociale, supposant un support temps, c'est-à-dire un moment privilégié d'expression ; un support espace, c'est-à-dire un lieu spécifique d'expression en permettant le repérage et la différenciation ; une gamme plus ou moins étendue d'activités distinctes mais productrices l'une pour l'autre d'économies externes ; une certaine densité de population pouvant être rassemblée sans contraintes, sans formalisation et sans nécessairement un but défini mais entrant dans des relations d'intensité de types divers ; tout ceci générant une connotation affective, positive ou négative, et étant soutenu par une composition spatiale particulière, favorisant le développement d'un sentiment d'appropriation et d'autonomie d'autant plus fort qu'il peut s'inscrire sur un fond combinant, à des degrés divers, anonymat et sécurité ».

Autrement dit, l'ambiance d'un lieu est liée aux moments et aux modalités des activités collectives diverses qui s'y manifestent et auxquelles prennent part des populations aux profils spécifiques. Cette approche confirme l'intérêt heuristique de la notion d'« effet de milieu », c'est-à-dire d'influence des choses et des personnes, socialement produites, sur les comportements, sur les possibilités d'interaction, de réalisation de soi, de participation et d'intégration à la vie sociale en générale et à celle du secteur concerné en particulier. De ce fait, les éléments évoqués plus hauts concernant la lourdeur des milieux de grands ensembles (promiscuité intense et étendue, dégradations matérielles nombreuses, divergence prédominante des itinéraires et des conduites spatiales et sociales, importante de l'insécurité liée à la déviance délinquante des jeunes) constituent une description d'ambiance négative pour les habitants.

La forte densité des problèmes multiples faisant obstacle aux relations des individus avec leur environnement institue un mal-être des occupants dans leur espace d'habitat. Pour certains, c'est même le sentiment de vivre une expérience de captivité dans un ghetto qui se manifeste, car l'effet d'« occlusion » du côtoïement des itinéraires est bien perçu comme lié à la régression sociale des voisins, ou à la sienne propre. Et l'affaiblissement des relations sociales pour cette raison génère un isolement social et une anxiété ou une préoccupation quant à sa place dans la société. La sensibilité aux diverses nuisances matérielles et sociales environnantes est alors renforcée. C'est l'humeur ségrégative, variable et instable, évoquée par Cyprien Avenel (2001).

Plouchard (1999) a mesuré l'effet de cette fragilisation sociale à travers l'étude des dynamiques associatives dans les grands ensembles. À côté de ceux qui partent, la plupart de ceux qui restent développent des opinions négatives sur leur quartier et sur les relations de voisinage avec la hausse des habitants en difficultés sociales. Ces derniers ayant alors eux-mêmes en partie des représentations et des pratiques de sociabilité négatives et réduites, ce qui traduit l'effet d'alourdissement des milieux évoqué par Giraud (2000) : il s'agit d'une « force polymorphe » détestable qui apparaît à travers de multiples signes qui s'accumulent et se dressent comme autant d'obstacles à la relation de soi des individus avec le monde, que cela soit dans les rapports sociaux, les usages de l'espace matériel ou le comportement des autres dans les espaces communs.

Cette « lourdeur » du milieu dépend alors globalement de l'attitude des autres vis-à-vis de soi, des modalités et du sens des dynamiques de relations sociales préexistantes, et des qualités d'usage de l'espace physique local. Les blattes, les bruits externes et internes aux immeubles, les odeurs d'urines et ménagères, les comportements dérangeants ou incompréhensibles, et bien sûr les dégradations multiples des lieux de l'habitat constituent autant de signes de l'espace en tant que lieu d'abandon, de paupérisation voire de relégation sociale. Bien que la sensibilité aux nuisances multiples soit variable selon les individus – de l'absence de prise en compte, du fait d'une harmonie avec ses propres pratiques (sonores, culinaires, relationnelles...), à la perception aiguë de leur densité –, ces signes symbolisent une barrière au dépôt sur l'espace des éléments de l'histoire personnelle pour favoriser son appropriation. Avec l'instabilité des composantes sociales des grands ensembles (des strates de peuplement) ce contexte résidentiel impose un « stress résidentiel » selon Giraud c'est-à-dire une intensité particulière d'effort de réalisation spatiale de soi, effort variable selon la morphologie et la

dynamique de peuplement du milieu, et surtout selon l'énergie et des ressources disponibles des habitants, accumulées ailleurs et dans d'autres temps.

Un poids supplémentaire limitant les relations des habitants à leur espace habité est la réputation mauvaise de celui-ci (Dulong et Paperman, 1992). Sa fonction est l'information sur la qualité d'ambiance des espaces urbains, à des fins de guidage des mobilités spatiales, mais aussi des interactions sociales. Lorsqu'elle est dévalorisante, elle constitue un handicap supplémentaire à la réalisation de soi dans et hors les grands ensembles, puisque les habitants endossent l'image homogène et dense en signes négatifs de leur espace, malgré la diversité de ces lieux internes aux attributs variables, et parfois positifs. Chaque individu a alors le choix de différentes manières d'être au milieu d'habitation, reliées à des perceptions oscillant entre l'homogénéité globalement négative de celui-ci et des distinctions plus fines. La « réalisation spatiale de soi » (Bordreuil, 2000) peut donc varier entre une attitude critique et dénigrante, liée à une perception homogène du milieu (se rapprochant ainsi du phénomène de la réputation) et justifiant une volonté de le quitter, et une appropriation des lieux, associée à une représentation nuancée de l'espace en de multiples entités différenciées (chaque unité ayant un sens particulier), selon la présence ou non de signes d'adéquation ou de nuisances pour soi.

On retrouve ici, dans un type d'espace urbain particulier, avec son ambiance et les conduites d'adaptation de ses habitants, le facteur social originel des phénomènes de ségrégation sociale: la rivalité symbolique dans les rapports sociaux, accrue dans un contexte de précarité économique et sociale (Clavel, 1999). Les jeux de défausse sur les catégories de résidents jugées responsables de la dégradation matérielle, sociale et symbolique des lieux, et les réactions de fermeture dans les rapports sociaux de voisinage, traduisent un processus social d'enfermement symbolique de l'espace dans une position dévalorisée. Ce processus est lié au rapport social global d'exclusion symbolique des plus faiblement qualifiés qui se traduit par divers phénomènes de ségrégation. Cette situation ne survient pas sans contexte axiologique favorable : celui d'une société libérale portant les logiques d'individualisme, de distinction et de compétition sociale au-dessus des valeurs de protection et d'intégration sociales. Ce qui rend difficile d'atténuer, de réguler, voire de supprimer les phénomènes ségrégatifs. Le paragraphe suivant illustre cet effet de dispositions et de moyens structurels des institutions sociales insuffisants pour juguler les phénomènes de ce type et leurs effets problématiques.

3. Des institutions « dépassées » par les difficultés et la violence

Un des angles d'analyse peu abordés par les sociologues au sujet des secteurs en tensions, mais plus souvent évoqué non seulement par les habitants, mais aussi par de multiples observateurs non scientifiques (acteurs politiques et administratifs surtout) est celui des actions institutionnelles et collectives (associatives souvent) face aux demandes nombreuses d'aide et de soutien social. Le volume de ces dernières dans les grands ensembles les rend depuis longtemps impossibles à honorer, et entraîne les pouvoirs publics à produire un flux incessant de mesures et de dispositifs divers visant à améliorer la situation des « quartiers sensibles ». Les échecs continus tendent à mettre en cause le niveau des moyens engagés, sans aborder les objectifs et la méthode. Car dans la rencontre entre les populations dominées et reléguées et les institutions étatiques et les services publics se manifeste l'erreur de diagnostic de la crise d'intégration des territoires marginalisés (Tissot, 2007) : erreur des réformateurs sociaux, politiques et savants, ayant initié et conduit la politique du développement social urbain avec l'aide des modernisateurs des services et de l'organisation de l'État, pour qui la manifestation spatiale des problèmes sociaux induit des réponses localisées d'intégration par de l'animation sociale, en visant le « rétablissement du lien social dans les quartiers » comme remède principal des processus d'exclusion sociale pourtant diagnostiqués (Tissot, 2007).

Occultant les leviers structurels sur le plan juridique et politique pour agir sur les problématiques centrales des catégories ouvrières – chômage et sous-emploi, logement, éducation, formation et qualification professionnelles, protection sociale contre les licenciements et face aux séparations familiales, discrimination à l'emploi – ils agissent, impuissants, en renouvelant périodiquement des thèmes prioritaires d'action appliqués sur des territoires locaux (lien social, sécurité, adaptation des services, réhabilitation...) selon les mêmes modalités (projets locaux concertés avec la population, partenariat, évaluation...), et malgré l'intensité et la diversité des problèmes individuels et collectifs qui dépassent toujours la portée des différentes actions mises en place.

À titre illustratif, nous avons choisi de prendre en compte les témoignages réalisés par deux maires dans la deuxième moitié des années 2000 concernant leur expérience dans des communes emblématiques de la problématique urbaine (Vénissieux, à la périphérie lyonnaise, et Clichy-sous-Bois dans la région parisienne), distinctes des communes de l'échantillon étudié dans la partie empirique précédente. Ces responsables publient un récit d'expérience bien documenté qui évoque la difficulté des problèmes sociaux débordants, sujet rapporté déjà

depuis près de trente ans dans la sphère politico-administrative par divers travaux officiels comme celui, au début des années 1980, du maire de Grenoble, Hubert Dubedout (1983), ou celui, une décennie plus tard du haut fonctionnaire Jean-Marie Delarue (1991). Quelles formes et caractéristiques prennent alors les problèmes sociaux dans ces deux communes de grands ensembles, depuis leur construction jusqu'au milieu des années 2000 ?

Le premier témoignage pris en compte concerne Vénissieux (58 000 habitants ; troisième ville du Rhône). Son maire de longue date, André Gerin (2007), rappelle que la ville s'est fortement transformée avec la construction des Minguettes, plateau agricole aménagé pour une « ville nouvelle » dans les années 1950 et comportant maintenant 35 000 habitants avec 7 200 logements sociaux, 11 gestionnaires d'habitat social et huit quartiers. En 1981, des émeutes, les premières les plus médiatisées de l'histoire urbaine contemporaine, se soulevèrent dans les huit quartiers des Minguettes (avec par exemple, 16 voitures brûlées dans le quartier Monmousseau). Vingt-cinq ans plus tard, après des années de développement incessant de la violence, les émeutes « des nuits de novembre 2005 » ont atteint un paroxysme : 500 à 800 voitures ont brûlé. Et cela continue. En 2006, il en est compté 400 dont 116 en octobre et novembre, pour l'anniversaire des émeutes de 2005. Dans toute la ville, rapporte l'élus en 2007, chaque nuit, une voiture brûle, et sur le plateau des Minguettes, le caillassage des pompiers et de la police est quotidien. Les émeutes ont en fait été continues en 2006 dans cette zone urbaine, tous les jours, à chaque fois, dans un des huit quartiers. Des inscriptions racistes anti-blancs se lisent dans toute la ville. De 1995 à 2007 (en 12 ans), 2 800 voitures ont brûlé. Le maire ajoute que cette dramatique situation existe malgré la démolition de 17 tours entre 1983 et 1985, pourtant livrées en 1974 seulement. Il y voit le résultat du développement de la « paupérisation sociale, morale et culturelle » de la population depuis les années 1980, engendrant de fortes « tensions sociales, ethniques et politiques ».

Au sentiment d'émeute continue s'ajoute un sentiment de « dépassement » des capacités d'action et d'« asphyxie » de la vie quotidienne locale, avec une omniprésence dans celle-ci de l'insécurité pour une majorité d'habitants : conflits de voisinage, insultes et destructions de boîtes aux lettres ; bris de glaces, crevaisons de pneus, vols de radios et incendies de voitures ; détériorations d'ascenseurs ; poubelles brûlées ; jets de pierre contre la police, les bus et les pompiers ; trafics de drogue, d'objets volés et autre économie souterraine importants. Les incivilités et les atteintes aux personnes (violences, rackets) et à la paix publique (tapage sonore, squats d'espaces de passage, outrages aux agents d'autorité) sont nombreuses. Chaque jour dans les collèges, des rackets, des actes d'humiliation et des petits trafics sont révélés.

Certains médecins ne pratiquent plus dans la ville toute entière, et plusieurs magasins ne livrent pas dans certains quartiers. Cette situation de forte dégradation sociale a produit une image négative qui concerne l'ensemble de Vénissieux. En fait, si les Minguettes représentent 60 % de la population de Vénissieux, c'est même toute la ville, avec les quartiers hors des Minguettes qui connaissent des manifestations élevées de délinquance et d'insécurité, ainsi que des slogans d'ordre politique sous forme de graffitis anti-blancs et anti-police... La remarque de Paul Clerc (1967) au « démarrage » des grands ensembles concernant la place et le rôle des jeunes dans les dynamiques urbaines en circulant dans toutes les parties des agglomérations d'appartenance, prend ici tout son sens, même si c'est de nos jours les transgressions et les actes de violence sociale apparaissent plus élevés qu'au milieu des années 1960.

De son côté, Claude Dilain (2006) est maire de Clichy-sous-Bois, d'où démarrent les émeutes nationales de 2005 après la mort par électrocution de deux jeunes fuyant la police à leurs trousses. La commune comprend 28 000 habitants, dont 50 % ont moins de 25 ans et près de 35 % d'étrangers. Le grand ensemble de 15 000 habitants environ est la partie clicheoise de la zone Grand ensemble de Clichy-Montfermeil (commune voisine) construite sur le plus haut plateau du département de Seine Saint-Denis à la fin des années 1950, et transformant le village de 5 000 habitants en ville de 25 000 habitants. 70 % de la population de la commune est en ZUS. La ville est éloignée de Paris, privée d'accès par autoroute – prévue mais jamais construite – et de transport en commun direct, puisque le réseau ferré était pensé comme dépassé par l'essor de l'automobile.

Le Grand ensemble a été réalisé selon les modalités standards à l'époque : rapidité d'exécution, sans projet de ville, refusant toute référence haussmannienne à la rue et aux trottoirs au bénéfice d'espaces incertains, et enfin, prépondérance d'une urbanisation par quartier, en privatisant les voiries (appartenant aux bailleurs sociaux ou aux copropriétés), au détriment d'une ville de type traditionnel. Une spirale de dégradation s'est très vite instaurée tant dans les groupes d'immeubles de logements sociaux que dans les grandes copropriétés de 500 à 800 logements, du fait des charges importantes d'équipements communs et d'espaces collectifs.

En effet, l'accroissement de la précarité économique des ménages a entraîné un défaut d'entretien et de maintien des résidences : ménage moins fait, ampoules moins changées, ascenseurs non réparés... Ce qui a instauré une spirale de dégradation implacable : les habitants voyant les dégradations arrêtent de payer, et quittent les lieux le plus souvent, en

vendant même parfois à perte (moins-value) à des plus pauvres et moins exigeants sur la qualité de l'espace collectif ; une qualité de vie médiocre s'instaure alors pour les habitants, avec de nombreuses pannes d'ascenseurs, un défaut de gardiennage et des boîtes aux lettres endommagées, ce qui produit un effet de coupure de relation avec les administrations. Globalement, une majorité de Clichois est mal logée, avec des sur-occupations de logements traduisant des besoins importants de logements (700 demandeurs pour 60 logements libres par an en mairie ; 250 enfants environ par an hébergés à scolariser).

Enfin, et surtout, le maire signale la faible vie sociale, liée selon lui à trois causes : d'abord, des comportements influencés par la logique contraignante de quartier délimitant l'espace public local, sans espace public de ville prédominant, et entraînant le repli dans les appartements, surtout par les familles investissant dans la réussite scolaire de leurs enfants ; ensuite, la présence nombreuse à l'extérieur d'enfants et d'adolescents sans parents, commettant des incivilités en impunité, ainsi que de jeunes adultes, oscillant entre convivialité et hostilité, et parlant bruyamment sous les fenêtres des habitants ; enfin, le développement de l'immigration modifiant les modes de vie collective dans les quartiers, et suscitant l'indifférence, voire le rejet, par rapport aux festivités traditionnelles de la ville (défilé de chars par exemple).

Il évoque d'ailleurs des pratiques troubles dans ce domaine : des phénomènes d'appropriation communautaire de parties d'immeuble (familles de même origine), qui incitent parfois au départ de ménages d'ascendance française par des troubles de jouissance volontaires, voire un « racisme anti-blanc » faisant comprendre qu'ils ne sont plus chez eux. En outre, des activités de marchands de sommeil s'y sont développés (révéls par une enquête d'un grand quotidien) comme dans d'autres zones de HLM d'ailleurs, qui consiste à l'achat à bas prix d'appartements avec location chère à des familles nombreuses immigrées, irrégulières, sans ressources officielles, non éligibles au logement social. Un phénomène d'entassement des pauvres dans des conditions d'exploitation se développe donc.

Sur le plan de l'insécurité, il rapporte les problèmes liés la délinquance dans le cadre du trafic et de la consommation de drogue : occupation agressive de halls d'immeubles, vandalisation des boîtes aux lettres, des ascenseurs, des éclairages et des compteurs électriques ou à gaz, rendant la vie impossible aux habitants. D'autant plus que la population jeune est nombreuse (14 000 ont moins de 25 ans). Il critique par ailleurs le taux de « délinquance classique » (vols, agressions, trafic de stupéfiants), présenté comme inférieur à la moyenne départementale et à celle du Raincy (commune voisine), mais qui reste une mauvaise

traduction de la réalité, avec des faits non rapportés comme la petite délinquance ou les « incivilités » : arrêt long en double file ; appropriation d'un hall pour le squat prolongé et bruyant, avec dégradation de celui-ci, et engendrant des rapports parfois tendus avec les habitants, avec menaces et représailles sur les voitures et les boîtes aux lettres ; tapage nocturne et diurne du fait de discussions fortes et tardives, de manière répétée et dans plusieurs lieux ; dépôts de détritux multiples et variés en continu sur la voie publique, gâtant l'espace public et ternissant son image ; comportements agressifs et insultants accompagnés d'un sentiment d'impunité, avec usages des motos cross et de quads extrêmement bruyants dans les zones piétonnières et sur les pelouses à proximité des logements ou dans les parcs urbains.

Le tout sans oublier les relations police/jeunes qui sont tendues : d'un côté, une police contrôlant très largement, et qui se trouve parfois victime d'insultes et de violence par jets de pierres, mais qui est parfois insultante envers les jeunes dont ils ne distinguent pas les délinquants des autres ; et de l'autre côté, des jeunes qui, même s'ils n'ont rien à se reprocher, développent des propos anti-policiers du fait du « harcèlement » parfois subi. De ce fait, les délinquants vivent souvent impunément dans les quartiers, et les policiers y sont mal reçus, même par les « honnêtes gens ». Ce qui constitue des conditions d'un affrontement et d'une défiance réciproque permanents, avec une tension montante facilement, une délinquance impunie, et des réponses judiciaires jugées souvent insuffisantes. À l'instar de la situation décrite par son homologue de Vénissieux, le problème principal tant de la délinquance que des problèmes sociaux entre individus est moins leur gravité que leur répétition continue.

Ainsi, c'est un sentiment de submersion que ressentent les habitants et les acteurs avec des problèmes multiples, nombreux et continus. Les agents de socialisation (professeurs, travailleurs sociaux, éducateurs, commerçants, membres d'associations ou simples adultes habitants) sur le terrain vivent un état de dépassement de leurs capacités d'action en raison de la quantité de jeunes violents, ce que décrit Jean-Marie Delarue en 1991 dans son rapport *Banlieues en difficultés : la relégation*, commandé pour définir les contours d'une politique de la ville adaptée aux problèmes de terrain. À partir d'une enquête auprès de décideurs politiques locaux et de professionnels du développement social, l'analyse des désordres problématiques qui est établie est déjà la même que celle des maires quinze ans plus tard.

Les jeunes violents sont eux-mêmes en difficulté, victimes de nombreuses tensions sociales dont les problèmes familiaux en premier chef, ce qui n'est pas sans lien avec les échecs dans les principales sphères de socialisation et d'insertion que sont l'école et le travail.

Les situations familiales en cause sont les séparations et les tensions conjugales, les difficultés d'emploi des parents, leurs difficultés non seulement éducatives mais aussi, pour les parents immigrés ou autochtones peu cultivés, d'acculturation aux valeurs et aux normes sociales. Le souci est que, déjà dépassés par le niveau des interventions à réaliser, les habitants impliqués ont été de moins en moins nombreux avec les effets de la mobilité résidentielle et de la crise économique. Le départ des plus fortunés et parfois des plus anciens signifie une disparition des « mémoires » et une limitation des ressources de mobilisation possible. Les nouveaux habitants, parfois plus pauvres, sont incapables, faute de connaissances nécessaires, et souvent non désireux, de s'impliquer.

Par ailleurs, le rapport de J.-M. Delarue (1991) rappelle les premières leçons des réhabilitations et même des rénovations urbaines des années 1980 : elles accentuent la dévitalisation sociale, en augmentant les loyers, devenus non supportables par les ménages ne touchant pas les APL, c'est-à-dire surtout les plus âgés (les « mémoires des quartiers ») qui décident alors de quitter les lieux. Les ménages remplaçants, du fait notamment du bénéfice des aides au logement, sont alors moins capables et disposés à s'impliquer dans leur nouveau quartier. Le déclin associatif, signe de la réduction de la dynamique sociale locale, traduit d'ailleurs l'émergence d'une impuissance sociale à influencer sur les relations sociales, à développer des activités socialisantes et un cadre de vie sûr de quartier.

C'est dans ce sens que les quartiers ont une incapacité croissante à socialiser les jeunes, sur les plans éducatif, de leur formation ou encore du contrôle de leur déviance (trafic, incivilités, délinquance). Cette incapacité à faire face de la part d'acteurs restants, suscite souvent découragement et baisse des enthousiasmes. En outre, les projets définis selon des objectifs externes à leur vécu par les nouveaux professionnels du « développement local » ou du « développement social urbain » génèrent un sentiment de dépossession de leur destin, qui accentue leur démobilisation et l'impuissance collective locale.

Cette section a montré la nature des nombreuses difficultés et tensions sociales dans les zones de grands ensembles, et que les services institutionnels et les organismes d'action sociale ne suffisent pas à résoudre : emploi, éducation et formation professionnelle ; accès au logement adapté ; problèmes sanitaires et sociaux des familles et des enfants, sans oublier la sécurité liée à la délinquance des jeunes. En raison des réalités des difficiles situations sociales d'une partie croissante des habitants des grands ensembles, et notamment leur pauvreté culturelle et économique, les modes de vie y sont particulièrement tendus, par la violence des rapports sociaux de voisinage. Ces problématiques ne peuvent se confondre avec une difficulté à faire

communauté (lien social local entre voisins) ou faire société (lien social avec les institutions et les structures d'intégration sociales des villes), de la part de personnes n'ayant pas de souci personnel d'intégration par ailleurs, comme le sous-entend les objectifs des promoteurs de la politique de développement social des quartiers.

La section suivante de ce chapitre aborde plus spécifiquement les approches conceptuelles permettant de qualifier cette évolution sociale multidimensionnelle. Cette situation qui apparaît bien répandue dans l'ensemble des territoires de grands ensembles de même catégorie morphologique et historique, comporte des principes explicatifs premiers, liés à la persistance du chômage de masse, notamment des catégories ouvrières, et à leur relégation spatiale dans des espaces urbains. Ces principes permettant de penser les évolutions sociales similaires constatées dans les grands ensembles, y compris ceux dotés d'un appareil administratif communal autonome, selon un même type de processus social d'ensemble qui peut porter des dénominations différentes selon l'échelle territoriale d'observation : la *ghettoïsation* des zones d'habitat, au sens de l'aggravation des situations, des usages et des modes de vie des habitants dans leur espace d'habitation, sous l'effet de la précarité sociale et des politiques contraignante du logement ; ou encore le *déclin social* pour les territoires plus larges et plus équipés que sont les communes.

B- « Ghettoïsation » des espaces et des conduites sociales : un processus affectant les zones de grands ensembles

Ainsi, les grands ensembles les plus dégradés et notamment les ZUS sont des espaces de regroupement principal de personnes et de ménages en difficultés sociales (chômeurs, ménages pauvres, en défaut d'éducation/qualification ou de santé) : en 2006, leur présence est près du double par rapport au reste de leurs agglomérations ou du territoire national, et même près de 2,5 fois plus importante que dans les zones urbaines sans ZUS ou les zones rurales (Chevalier, Lebeaupin, 2010). Les effets de ces regroupements ont une double dimension, sur les plans spatial et social, qui se rejoignent souvent, mais peuvent aussi diverger, par exemple lorsque des conduites violentes ou anomiques d'habitants se manifestent dans divers espaces hors grands ensembles ou autres zones de relégation spatiale, en lien avec leur mobilité géographique.

Cette section s'appuie sur divers analyses et débats d'interprétation concernant les processus sociaux déterminant les situations sociales des grands ensembles décrites plus haut : les termes de « ghettoïsation » et de ghetto sont évoqués pour désigner tant un processus social dans des espaces qu'un type de conduite sociale adoptée par moment par des habitants subissant ce processus ; ces deux dimensions se décrivent et se comprennent de manière étroitement liée, même si cela n'est pas toujours systématique. Des signes, voire des indicateurs de cette orientation conceptuelle sont rapportés à titre illustratif avec les données sociales recueillies pour chaque commune de grands ensembles étudiée dans la partie empirique précédente. Dans cette veine, il est proposé en fin d'analyse une dénomination nouvelle de la manifestation de ce processus de dégradation à l'échelle des communes de grands ensembles : le déclin social urbain.

1. Un processus structurel : la « ghettoïsation des ghettos » traditionnels et des espaces marginalisés

En 2006, 4,4 millions de personnes vivent dans les ZUS, soit 7 % de la population de France métropolitaine. Si cette population est globalement en diminution depuis 1990, et entre 1999 et 2006 avec une baisse de 2,3 % dans les 717 ZUS métropolitaines, ce n'est pas le cas en Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse, en raison de la forte augmentation de la population totale dans ces régions. La hausse du nombre de personnes par logement y est d'ailleurs sensible, sauf en Aquitaine. Cette explication de la hausse démographique dans certaines ZUS par l'évolution du contexte régional atténue ainsi l'interprétation socio-urbaine du rejet massif des populations pauvres dans les ZUS.

Néanmoins, le phénomène de « tassement » socio-spatial des plus pauvres, dans les grands ensembles, n'est pas tout-à-fait à écarter puisque une hausse de la part des grandes familles s'y observe malgré une part relative plus faible d'appartements de grande taille (supérieurs à 4 pièces) par rapport aux restes des agglomérations. Plus globalement, les données montrent que les phénomènes de diversification et d'intensification des problèmes sociaux se manifestent dans les espaces marginalisés en raison davantage de l'accroissement des ménages en difficultés que de la démographie dans son ensemble. C'est donc bien ce processus d'accumulation des groupes de résidents en difficultés qui génère un phénomène de ghettoïsation des espaces concernés.

L'accroissement des problèmes sociaux dans les grands ensembles est constaté en de multiples points, sur le plan national et international. Par exemple, une étude de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais publiée en 1993¹⁰² a démontré que plus une zone cumule des difficultés sur un nombre important de critères, plus le niveau de difficulté attaché à chacun de ces critères est important (Peillon, 2001). Cette situation se retrouve même à des échelles plus petites, comme celle des communes avec les quartiers ou résidences qui les composent. Aux Ulis par exemple, la première partie monographique de la thèse a rapporté cette corrélation entre le cumul des indicateurs de précarité sociale et économique (difficultés de paiement de loyers et de cantine scolaire, délinquance, chômage et précarité économique, tensions de voisinage...) et les niveaux de gravité de l'un ou de plusieurs de ceux-ci ; ce qui donne l'impression d'un effet spirale ou plutôt d'un effet d'intensification des problèmes dans l'espace social local.

Pour rappel, la commune se divise en deux parties territoriales distinctes : l'habitation de la commune, à l'ouest, et la zone d'activité de Courtabœuf, à l'est. Dans la partie habitation, deux secteurs sont les théâtres réguliers de manifestation nombreuse et aiguë des difficultés sociales : le secteur Ouest, dont les six résidences de groupes d'immeubles collectifs et un foyer de travailleurs constituent la ZUS de la ville ; et le secteur Nord/Nord-est composé de trois résidences formant le second secteur prioritaire de la politique de la ville locale. Cette distribution spatiale déséquilibrée des problèmes sociaux et de leur intensité sur la commune, malgré les évolutions, offre une certaine stabilité dans le temps.

Sur le plan international, Loïc Wacquant (2007) a également analysé cette intensité et cette multiplicité des problèmes en réalisant une comparaison de la marginalité urbaine dans les banlieues françaises, notamment leurs grands ensembles, et dans les centres urbains aux États-Unis d'Amérique. À partir d'une démarche ethnographique et d'analyse politico-institutionnelle, il a analysé l'évolution de l'organisation interne de ces zones urbaines pauvres, en articulation avec leur position dans la structure socio-spatiale et l'ordre symbolique de leur métropole. Il décrit une commune « atmosphère de grisaille, d'ennui et de désespoir » régnant dans les quartiers pauvres des grandes villes occidentales, du fait de l'exclusion socio-économique liée à la rétractation du marché et au retrait de l'État-providence.

¹⁰² Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais (1993), *les Quartiers en difficultés. Éléments de cadrage sociodémographique pour la politique de développement social urbain en Nord-Pas-de-Calais 1994-1998*.

Le vécu social d'échec, de déclin, de misère et de délinquance, affecte négativement tous les domaines de l'existence : rejet, méfiance, mépris et indifférence en ce qui concerne l'emploi, les relations amoureuses et amicales, les interactions avec les institutions et services publics et sociaux, ainsi que les échanges avec l'entourage et les commerçants. On y retrouve les mêmes réactions de colère et d'indignité, de démoralisation et de repli, avec de la honte parfois, ainsi qu'une conscience aiguë de la dégradation symbolique. Tous ces états de conscience surviennent en raison des mêmes situations de domination socio-économique et politique, que la relégation spatiale dans les territoires marginalisés signifie ouvertement. Globalement, les situations des deux types d'entité de marginalité urbaine, grands ensembles de banlieue française et centre urbain ancien et dégradé aux États-Unis, sont le produit de mécanismes génériques liés à des matrices historiques, dans chaque pays, des rapports entre classes, État et espace de la société. Cependant, dans les deux cas, un même phénomène de polarisation socio-spatiale par le bas s'est manifesté, induit par l'instabilité et l'hétérogénéité croissante du salariat, et produisant une paupérisation continue de certaines catégories sociales, indépendamment des cycles de fluctuation économique.

Thomas Kirszbaum (2008), dans le même exercice comparatif entre les deux pays, décrit également des phénomènes, au caractère plus ou moins explicitement problématique, qui touchent les deux types d'espaces urbains, en indiquant les convergences et les ressemblances: 1/ la concentration de pauvreté et l'homogénéisation sociale, avec l'assignation à résidence et l'identification collective forte au quartier ; 2/ la multi-ethnisation progressive des secteurs de noir-américains, avec la lente mais constante déségrégation depuis une quarantaine d'années des noirs, liée à la mobilité résidentielle spatiale des catégories moyennes (ce qui ne signifie pas que les tendances à leur discrimination sociale et à leur ségrégation spatiale dans d'autres lieux soient atténuées) ; 3/ l'ethnisation des relations sociales, par le développement de catégories ethno-raciales d'identification et de stigmatisation par les populations ; et 4/ la mise en œuvre de politiques publiques d'intégration des immigrés en France, rejoignant les problématiques étatsuniennes du racisme et de la politique antiraciste, à la base de la lutte contre la ségrégation sociale et spatiale des quartiers et de leurs habitants.

À l'origine de ces phénomènes, une problématique causale similaire recouvre de ses traits les deux types de territoires internes aux deux pays, malgré leurs histoires et leurs caractéristiques distinctes (Wacquant, 2007) : d'une part, la modification des rapports sociaux dans le processus de mondialisation de l'économie moderne, au détriment des catégories sociales les

moins qualifiées ; d'autre part, la concentration territoriale des plus exclus, précaires et donc des plus pauvres dans les espaces les plus marginaux. Ces deux processus problématiques éprouvent tant certains groupes sociaux plus exposés à l'exclusion, ce qui renforce leurs mauvaises conditions d'existence, que les institutions sociales en charge de la socialisation et de l'intégration les populations fragiles, et de la régulation des difficultés et des problèmes sociaux liés à leurs situations sociales (cf. partie plus haut sur le dépassement des institutions locales).

Dans les sociétés d'économie mondialisée, les groupes évincés se concentrent dans des territoires abandonnés par les États non sans lien avec l'adoption de l'idéologie libérale par les élites politiques et bureaucratiques. Celles-ci refusent notamment d'envoyer « l'accumulation socio-spatiale des difficultés économiques, de la déliaison sociale et du déshonneur culturel au sein des enclaves ouvrières en déshérence de la métropole dualisée » (Wacquant, 2007, p.10). Les victimes de cette attitude politique ségrégative réagissent de diverses manières à l'accumulation et l'intensification des problèmes sociaux auxquelles elles sont alors quotidiennement confrontées. Par moment, à côté de l'accablement et de la lutte pour l'intégration conforme aux normes attendues, certains réagissent de deux manières plus violentes : d'une part, la révolte ; et d'autre part, la criminalité prédatrice pour acquérir des biens de consommation, puisque la participation sociale, *via* surtout la consommation, est la condition *sine qua non* de la dignité sociale. Ces conduites peuvent prendre corps dès que le stigmate de la relégation spatiale « ampute gravement les chances de réussite scolaire et professionnelle » (Wacquant, 2007, p. 3). Désordres publics, prédatons et vandalisme constituent d'ailleurs des formes directes et spontanées de « protestation infra-politique », non canalisée par des formes organisées de pression sur l'État, du fait du déclin des organisations médiatrices de représentation politique des classes populaires.

Certaines de ces conduites critiques – des plus passives au plus violentes comme décrites plus haut – ont pu être relevées dans l'étude des communes des grands ensembles de notre recherche, comme le tableau 16 (p. 193) sur la délinquance et l'insécurité aux Ulis le rapporte. Les diagnostics effectués indiquent au chapitre des difficultés d'intégration un ensemble d'exemples de faits qui montrent ces évolutions : manque de respect de garçons envers des filles (avec insultes et violence parfois) dans des activités scolaires et périscolaires ; refus de l'autorité des surveillantes de cantine de collège par des écoliers ; refus par certains parents d'activités extérieures des filles, au profit des pratiques religieuses, et demande d'interdiction d'aliments dans les écoles pour raison religieuse, avec menace d'en arrêter la fréquentation ;

rejet de la culture européenne dans un défilé de mode (filles en costumes européens) ; affrontement de groupes d'enfants, constitués par origine ethnique, dans une cour d'école. À Bagnols-sur-Cèze, l'échec de l'objectif de mixité sociale des politiques de la ville est pointée : « les populations des quartiers ne vont pas vers le centre ville, et il est très difficile de faire venir celles du centre ville à des spectacles ou animations [dans ceux-ci], même lorsque l'animation proposée est gratuite » (Cuchot, 2006).

Sur un plan plus général, cette évolution d'accentuation des difficultés des espaces déjà marginalisés de la période industrielle précédente, notamment dans les ghettos traditionnels noir-américains, constitue un événement majeur : Wacquant (2007) l'appelle l'« hyper-ghettoïsation » et évoque une « marginalisation avancée ». Dans la description des formes territoriales et sociales produites sous cet effet, il évoque deux traits mettant en avant la violence sous différentes formes dans les conduites sociales : d'une part, la fixation, à effet de concentration, de catégories précaires dans des espaces circonscrits dévalorisés, connus pour leur violence et leur criminalité, et stigmatisés pour ces raisons ; et d'autre part, « l'aliénation spatiale », qui peut se traduire comme la confiscation de la rue aux habitants sous l'effet de la compétition et de la violence entre prédateurs délinquants ; une dissolution du lieu se produit, avec l'absence de ressources et la division intra-communautaire dans les quartiers concernés.

L'irruption de la violence de la ghettoïsation des ghettos a engendré des coupures radicales avec la société : d'une part, la « perte de l'«arrière-pays» », car l'ordre social criminel induit la disparition de ressources et d'une base arrière pour s'y plier en cas de chômage (soutien de parentèle, d'associés, de voisins, églises, réseaux denses d'organisation...) ; et d'autre part, la marginalisation durable des délinquants par rapport au monde du travail, ce qui renforce les structures d'inégalité, car les circuits parallèles et les activités criminelles et de débrouille n'offrent que peu d'entrée dans le monde du travail. En fait, la « modernisation » des économies a généré, aux États-Unis depuis au moins les années 1990, une « modernisation de la misère », en raison du nouveau régime d'inégalités croissantes et de marginalités urbaines persistantes, en déconnexion de l'économie.

Puisque ce changement de régime est déterminé par l'organisation mondiale des systèmes de production, la comparaison des deux situations françaises et étatsuniennes montre que le processus de ghettoïsation s'applique également au cas français : groupement résidentiel contraint pour des ouvriers et employés précaires et modestes, déjà constaté en France au début des années 1980 (Pétonnet, 1982), malgré les opérations de réhabilitation des cités HLM depuis le milieu des années 1970 (procédure Habitat et vie sociale). Au début des

années 1980, le bilan de la cinquantaine d'opérations réalisées montre qu'elles sont restées centrées sur le confort des logements sans en améliorer l'aménagement extérieur, l'implantation des équipements collectifs et des activités d'emploi, et en apportant de faibles activités d'animation sociale (Dubedout, 1983). Avec les premières violences émeutières fortement médiatisées de l'été 1981 aux Minguettes, un très grand ensemble de Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, la classe politique, les médias et une partie croissante de la population commencent à parler de « ghettos formés d'individus et de familles rejetés de la ville et de la société dans un cadre de vie monotone, dégradé et sans âme » (Dubedout, 1983, p. 5). Cette représentation résulte du cumul progressif et incessant d'handicaps économiques, de comportements de rupture sociale et d'images dévalorisées et ethnicisées de zones d'habitat, notamment les grands ensembles.

Selon Wacquant (2007), des différences trop fortes empêcheraient l'assimilation des situations française et étatsunienne. Sur le plan de l'échelle d'abord, comme avec la taille ou le périmètre des entités territoriales concernées : avec, d'un côté, 400 000 habitants sur plusieurs centaines de kilomètres carrés au ghetto de Chicago, près d'un million de noirs dans les secteurs ghettoïsés de New York, et des centaines de milliers de personnes à Los Angeles ; et d'un autre côté, un dixième de ces tailles en France, avec par exemple 35 000 habitants aux Minguettes, et 13 000 aux Quatre mille de La Courneuve. Cependant, ces données datent du milieu des années 1990, et Chevalier et Lebeaupin (2010) indiquent qu'en 2006, si une quarantaine de ZUS comptent moins de 1 000 habitants, les deux plus grandes, « Centre Nord » à Marseille et « Roubaix Nord », comportent chacune autour de 50 000 habitants (celle de Saint-Denis à la Réunion concerne près de 40 000 habitants).

De surcroît, ces tailles ne sont pas définitives, en raison du caractère socio-politiquement construit des frontières : leur localisation peut évoluer, et donc les périmètres des espaces. Par ailleurs, et surtout, dans les grandes agglomérations, il peut être pertinent d'associer des zones non contiguës, pour avoir une idée de la quantité des habitants des zones urbaines marginalisées, leur situation étant similaire à celle d'habitants de grande zone continue de marginalisation comme aux États-Unis (quoique Wacquant n'indique pas si les secteurs ghettoïsés de New York dont il indique le nombre d'habitants, sont contigus ou non). Par exemple, sur les 21 ZUS de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine, les 11 exclusivement d'Île-de-France (Chevalier et Lebeaupin, 2010) regroupent au moins 220 000 habitants, et surtout l'ensemble des 157 ZUS de la région forme, en 2006, 1,3 million de personnes (1 278 000), soit un dixième de la population, avec une proportion de 20 % même

dans le département de la Seine-Saint-Denis (Musiedlak, 2011). Les ordres de grandeur sont ainsi davantage proches de ceux indiqués par Wacquant pour les zones des grandes agglomérations étatsuniennes.

Par ailleurs, Wacquant récusé également le terme ghetto pour désigner les situations françaises au regard de la comparaison sur les spécificités structurelles et les conditions et les modes de vie. Si des niveaux de gravité restent différents, sa démarche montre néanmoins que le processus de ghettoïsation est bien en cours dans les grands ensembles. Son premier argument, central, est qu'il n'existe pas en France le même retrait radical de l'État dans les ghettos noir-américains, entraînant, avec la suppression des subventions, la décomposition des structures organisationnelles parallèles à celles de la société extérieure blanche dont les noirs avaient explicitement été écartés, et la décrépitude des quartiers avec l'absence de politiques d'entretien et de rénovation urbaine.

Cependant, dès le milieu des années 1990, la force et la régularité de la violence en milieu populaire urbain français ont été analysées comme résultant de la dissolution, ou de l'absence, lorsque la collectivité est nouvelle, d'institutions sociales, notamment populaires, ritualisant les violences selon des formes de sociabilité spécifiques (Roman, 1996). Les grandes associations et les mouvements d'éducation populaire et d'encadrement social, d'inspirations politiques, confessionnelles ou syndicales, qui se sont retirés des quartiers populaires, et surtout qui ne se sont pas installés dans les grands ensembles, sont bien pour la plupart financés par l'État.

Par ailleurs, l'« anomie collective » qui se manifeste dans les zones marginalisées est imputée à la vulnérabilité psychologique et sociale des individus qui est bien diagnostiquée comme étant socialement déterminée par leur précarisation socio-économique et leurs faibles liens de solidarité de classe sociale, mais aussi, selon Roman (1996), par le zonage ayant séparé l'habitat des pratiques et des activités de socialisation. Ce qui signifie que les structures de socialisation destinées aux habitants, même si situées à l'extérieur de leur zone d'habitat, ne jouent pas un rôle adapté à ces situations urbaines. De ce fait, depuis la création des grands ensembles, qui ont une histoire plus courte que les ghettos traditionnels étatsuniens, l'enjeu en France n'est tant le problème du retrait des moyens antérieurs apportés par l'État que de celui de la venue des moyens nécessaires et suffisants pour les mécanismes d'intégration, en plus des politiques de solidarité voire des dispositifs de fonctionnement normal des quartiers (aménagement, entretien des infrastructures et du bâti, réhabilitation et rénovation des immeubles, transports, services de proximité...).

Surtout, par rapport au débat sur la légitimité de la méthode d'intervention territoriale, et son concept, la discrimination positive, tant les recherches (Donzelot, 1991, 1994 ; Dubet, en 2002) que les enquêtes administratives (Delarue, 1991 ; Sueur, 1998) ont montré que, à côté de la volonté et des moyens apportés sur le plan des politiques et des dispositifs de solidarité (aide sociale et développement social urbain), les services publics communs implantés dans les ZUS, ou destinés à celles-ci, lorsqu'ils existent encore, ne disposent pas des mêmes moyens que dans les autres espaces des villes, et même dans des domaines ministériels développant une politique prioritaire spécifique comme l'éducation nationale.

L'aggravation ou l'amélioration de la situation des pauvres dans les enclaves urbaines isolées sont bien principalement liées à la capacité des services et des institutions publics à former un tampon organisationnel contre l'exclusion (Simon, 1992). C'est pourquoi la perpétuation de marginalité urbaine depuis quarante ans signifie que l'action étatique d'intégration socio-économique est un échec constant, en raison de l'insuffisance des moyens et de la méthode pour être efficace. Avec les niveaux élevés de chômage, les politiques sociales et urbaines visant spécifiquement les zones de concentration des plus pauvres ne peuvent pas à elles seules apporter le bien-être social aux ménages subissant l'exclusion socio-économique.

En France, ainsi, le manque d'investissement institutionnel de l'État pour l'intégration est de ce fait moins visible qu'aux États-Unis, en raison des politiques urbaines et sociales d'animation des populations marginalisées socio-spatialement. Ce qui ne signifie pas que les moyens soient suffisants et adaptés pour une intégration réelle dans les sphères économique et sociale et une participation complète à la vie sociale et urbaine, avec la présence de services publics nécessaires.

Un second point nuance l'affirmation de l'intégration socio-urbaine suffisante des quartiers en France : la présence d'institutions sociales indigènes dans les zones marginalisées (Lapeyronnie, 2008), formées sur le registre territorial et socioculturel (imams, locataires/copropriétaires, jeunes délinquants...), et qui cohabitent, sans se substituer, avec les structures institutionnelles d'État dont elles pallient les carences. Cette évolution est expliquée par la faiblesse ou la réduction du nombre et des activités des structures « normales », mais aussi par leur rejet par les populations locales en raison des frustrations subies et du mépris qu'elles peuvent parfois ressentir.

Les organisations indigènes en développement produisent et distribuent des biens et des services divers, voire font de la médiation avec des structures institutionnelles (travailleurs

sociaux, policiers et agents de développement des institutions), puisque les conflits sont importants entre les publics des services intervenants et les agents de ceux-ci. Ce fonctionnement n'est pas rapporté partout et il reste encore implicite ou du moins non-officiel en France, alors que pour les ghettos noirs américains, ce il était explicite. Ce qui explique le degré supérieur d'anomie que développe leur déclin, puisqu'ils sont, le plus souvent, assez éloignés physiquement des autres quartiers des agglomérations (et des réseaux de transport en commun), et que surtout les rapports fonctionnels avec eux (emplois, structures institutionnelles, services publics et sociaux), mais aussi la vie sociale et culturelle (commerces, expositions, concerts...) sont quasi-inexistants.

En France, la force désorganisatrice prédominante de l'exclusion socio-économique et de la relégation socio-urbaine sur les conditions de vie et la vie sociale des plus pauvres reste aussi prédominante dans les observations rapportées depuis les années 1980. Les relations sociales de voisinage sont peu développées ou organisées du fait de l'hétérogénéité des profils sociaux et économiques des habitants, des flux de rotation dans les peuplements par endroits ou au contraire pour d'autres, de l'immobilité forcée déprimante, de l'absence d'activités centrales structurant la vie sociale locale, de faibles relations sociales extra-locales, et de l'épuisement des mouvements ouvriers et d'éducation populaire encadrés par les couches moyennes. Les capacités locales d'organisation d'entraide voire de réseaux d'activité en sont éprouvées. En outre, cette incapacité sociale est renforcée par l'inefficacité de l'action publique et de l'État, ce qui accentue le désordre et le sentiment d'impuissance.

Un troisième point de différence empêchant la qualification de ghetto aux situations des grands ensembles français selon Wacquant (2007) serait un plus faible niveau de violence et d'insécurité. Là encore, la comparaison et le rapport des différentes données pour la France montrent une accentuation qui plaide en faveur d'un mouvement de ghettoïsation. Il est effectivement compréhensible que, avec la hausse du chômage et de l'exclusion socio-économique parfois durable de familles ouvrières et de leurs lignées, il s'observe dans les deux pays, au cours du demi-siècle, et de manière plus forte les trente dernières années en France, la nécessité et l'intérêt du vol. Et plus la société s'en protège, plus la violence s'est développée pour y parvenir : arrachage, coups et blessures volontaires, rackets....

Globalement, Wacquant (2007) signale que la délinquance, la prédation et l'agressivité des jeunes dans les quartiers déshérités français, certes croissantes, n'atteignent pas la fréquence des viols, des vols à main armée et des homicides aux États-Unis. Ces derniers en viennent à supprimer même l'espace public par endroit : les affrontements armés incessants entre gangs

et trafiquants de drogues imposent l'évitement de sorties dans les lieux et les transports publics, et une forte protection des portes et fenêtres ; le taux d'homicide dans le ghetto de Chicago en 1990 est d'un pour mille habitants, soit dix fois la moyenne nationale et soixante-quinze fois le taux pour la France ; à Harlem, l'espérance de vie moyenne d'un noir de 35 ans est inférieure à celle d'un habitant du Bangladesh. En fait, la violence – signe de l'économie criminelle et moyen dans les rapports de force avec les rivaux, les policiers et d'autres habitants –, est le trait d'une culture de la terreur généralisée dans l'espace public des hyperghettos.

En outre, la violence exprime aussi et surtout un message dans un autre registre social : le champ politique. Ici, la convergence est plus nette entre les situations comparées. Par exemple, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les différentes émeutes de jeunes de quartiers paupérisés expriment deux réactions face à la violence structurelle du chômage et de la relégation : d'une part, la protestation contre l'injustice ethnique et sociale (discrimination) ; d'autre part, l'insurrection contre les privations économiques et les inégalités sociales croissantes. Ces réactions se développent sur un mode émotionnel et collectif immédiat d'affrontements à l'occasion d'une intervention policière brutale, voire de la mort d'une personne, souvent un jeune (Mucchielli, Le Goaziou, 2007).

Elles ne sont d'ailleurs pas les seules conduites d'opposition envers la société et ses institutions : le développement de désordres, c'est-à-dire la perturbation multiforme du cours normal de l'activité sociale, dans les quartiers et hors d'eux, en est un moyen plus ordinaire, mais non moins significatif de contestation de l'injustice perçue de l'ordre social en cours. De même, les conduites délinquantes sont déterminées par les mêmes causes de plus en plus structurelles, en France comme aux États-Unis : entrée dans la vie active sans qualification valorisante pouvant déboucher sur un emploi ; repères familiaux liés au travail sérieusement écornés ; diminution du contrôle parental des conduites juvéniles ou perte de la légitimité aux yeux des enfants de l'autorité des parents ; ou encore transmission des frustrations des aînés aux cadets.

On a évoqué plus haut les observations en France de la hausse des vols et des agressions au cours des années 1980 et 1990, ainsi que des dégradations de biens publics et privés. En tout, les délits ont globalement été multipliés par quatre depuis les années 1940 jusqu'à la fin des années 1990, et les vols et les cambriolages par onze depuis les années 1960, années de développement de la société de consommation (Robert, 1999, 2002). Le passage à l'acte délinquant repose sur des intentions marquées par la privation et la frustration et nécessite non

seulement, pour son empêchement, des conditions situationnelles (surveillance et protection de la cible), mais aussi et surtout, des réactions familiales (surveillance parentale des conduites) et sociales (Roché, 2001) qui ne s'imposent pas ou plus dans les zones d'habitat populaires.

En outre, l'immobilité forcée des pauvres, soit leur assignation territoriale, signe fort de ghettoïsation, accentue le mal-être spécifique, et explique le développement de la criminalité dans les lieux d'habitation des plus exclus et précaires (Lagrange, 1995). Ce phénomène se distingue de celui qui prévalait avec les flux déstabilisateurs des arrivants dans les quartiers pauvres avant les années 1970 (dans les espaces urbains populaires des villes industrielles depuis la fin du XIX^e siècle). La problématique principale était celle de l'encadrement et de la régulation des peuplements instables, même si assurés par divers acteurs (associations, églises, syndicats, patronat et partis politiques de gauche) qui rivalisaient ou coopéraient pour communaliser, structurer, organiser la vie sociale des nouveaux quartiers. Depuis près de trente ans au contraire, cette problématique s'est transformée avec la disparition de la plupart de ces acteurs, et la frustration croissante d'une population précaire à la faible mobilité. Celle-ci vit l'enclavement, le repli et le refuge dans la sphère privée et se trouve en continu prise dans les conflits et les tensions de la cohabitation non désirée avec des inconnus et des étrangers venant de toute part du monde. La mal-être social qui se manifeste alors est un bon terreau pour laisser libre cours aux conduites délinquantes voire criminelles.

Les réactions sociales, des habitants mais aussi des institutions, à la déviance délinquante, ne se manifestent pas beaucoup. Et plus globalement, les réponses politiques aux phénomènes de précarité et de ségrégation socio-urbaine qui touchent en grande partie les segments les plus fragiles de la jeunesse populaire, ne parviennent pas à modifier structurellement les situations vécues à l'origine des motivations à la délinquance. C'est pourquoi la précarité socio-économique et la concentration captive dans les quartiers dégradés de relégation produisent des problèmes de sécurité qui se répercutent souvent dans leurs agglomérations. Ceci est indiqué assez tôt dans les rapports administratifs (Delarue, 1991) et apparaît sur certains sites périurbains aux aspects parfois éloignés de l'image traditionnelle des grands ensembles (tours et grandes barres), mais soumis aux mêmes de regroupement de familles en difficultés sociales (Chichignoud, 2004).

En fait, la délinquance des jeunes peut prendre plusieurs aspects, en fonction de la gravité de la nature des faits, exercés à des âges globalement différents par les auteurs (Chichignoud, 2004). D'abord, une délinquance de proximité, par les plus jeunes dès 13-14 ans, concernant

des vols dans les voitures, des vols à l'étalage dans les commerces, des vols de portable ainsi que de petits cambriolages. Cette forme de délinquance qui sert essentiellement à financer la consommation de haschich ou à payer du petit matériel hi-fi ou des vêtements, s'étend déjà parfois dans des espaces dépassant les limites strictes de l'habitat résidentiel, là où se pratiquent les courses, les déplacements scolaires et les sorties en ville.

Une seconde forme de délinquance qu'on pourrait qualifier de semi-proximité se commet déjà principalement hors des quartiers d'habitation : celle accomplie avec une voiture ou un deux roues, avec ou sans permis de conduire, pour des vols et des cambriolages dans les environs de la ville d'appartenance de la zone d'habitation. Les zones pavillonnaires et les communes plus aisées sont visées. Les auteurs semblent plus dangereux car moins retenus pour leurs méfaits, pouvant être armés et réaliser des actes plus violents (vols à main armée). L'essentiel reste des petits vols rapides à répétition, pour prendre du matériel peu lourd. Une troisième forme de délinquance, plus avancée, se manifeste plus nettement à l'échelle des agglomérations, voire plus régionalement ou plus encore : la grande délinquance, voire le grand banditisme, plus organisé et discret, à l'écart des zones surveillées. Il s'agit des activités de trafics divers (drogues, objets volés...) qui se commettent en liaison avec ou contre d'autres délinquants d'autres régions.

Au début des années 2000, si, après une forte hausse dans les années 1980 et 1990, les vols et la violence ont légèrement décliné, avec des variations locale, il reste que la violence n'a pas disparu mais qu'elle s'est développée de manière plus instrumentale au service des vols : près de 70 % des violences subies par les individus le sont pour des vols (Robert, 2002) ; et elles ne sont cependant pas classées dans les agressions, ce qui diminue leur visibilité.

À l'instar des conduites violentes des blousons noirs dans les années 1960, cette violence contemporaine résulte de la persistance et de l'accroissement, par période, des phénomènes de précarité et de fragilisation économique et sociale des ménages, dans une société moderne d'abondance et de très grande richesse des plus riches : chômage de masse et de longue durée, en grande partie pour les jeunes et les âgés peu, pas ou plus suffisamment qualifiés ; développement institutionnalisé des emplois précaires – CDD, temps partiel, intérim – marquant le sous-emploi d'actifs surqualifiés ; phénomènes multiples de discriminations à l'embauche ou de licenciements abusifs...

Un autre thème de nette différenciation des situations étatsunienne et française serait les niveaux de pauvreté des ménages et des personnes, ainsi que la part de populations pauvres.

Au cœur du ghetto de Chicago, par exemple, au milieu des années 1980, la moitié des ménages est en-dessous du seuil de pauvreté et en-dessous de la moitié de la moyenne municipale ; 60 à 80 % de familles monoparentales y résident selon le secteur (contre 6 % à la Courneuve au milieu des années 1990) ; 57 % d'habitants vivent principalement de l'assistance publique, 60 % ont recours à des coupons alimentaires ; 12 % seulement possèdent un compte-chèques, 17 % un compte d'épargne et deux tiers des ménages n'ont pas de voiture, en dépit de carences criantes en transports en commun. Des milliers de familles sont sans domicile fixe malgré les appartements vides du parc HLM de la Ville de Chicago ; la mortalité infantile y est de 30 pour mille, trois fois plus que pour les enfants de l'Illinois, contre 8 pour mille en Île-de-France, avec des mortalités infantiles dans les cités faiblement plus élevées.

Wacquant (2007) rapporte que des enquêtes d'écologie urbaine et médicale à New York ont d'ailleurs mis à jour la hausse corrélative des inégalités d'accès aux soins, de mortalité violente, d'incidence du sans-abrisme, de diffusion du sida et d'usage des drogues. Ce qui s'explique par un lien de causalité directe entre d'une part, la désertification urbaine des services municipaux de prévention des incendies, de protection policière et d'équipement municipal, et d'autre part, la détérioration sanitaire et sociale des quartiers. Partout où sont réduits les services municipaux, s'observe une hausse des taux de morbidité et de déréliction sociale. Il évoque un « cycle auto-entretenu de délabrement urbain et de violence mortifère (.) jet[ant] les quartiers dans une spirale de détérioration » (Wacquant, 2007, p. 96). Enfin, cette intensité de pauvreté et de difficultés sociales expliquent aussi les différences de délinquance et de criminalité entre les deux pays.

Ces données et ces constats pour le cas américain ne doit pas ici laisser penser que les situations d'exclusion et de précarité sociale et de marginalisation urbaine sont en France plus envieuses, en raison du fait qu'un filet de protection sociale soit plus important contre la pauvreté, et que des politiques de développement social et urbain existent depuis les années 1970. La partie problématique de notre thèse a bien montré en quoi ce filet de protection restait ténu au regard des difficultés existantes (revenu minimum inférieur au seuil de pauvreté, chômage de masse et de longue durée important et jamais jugulé, creusement des inégalités de revenus, inefficacité du système éducatif et de formation...) et que l'État restait encore au cours des années 2000 en-dessous des besoins de sortie de la pauvreté économique et d'amélioration des conditions sociales et urbaines de vie.

Pour rappel également, la partie monographique sur les Ulis et celle d'étude de l'échantillon comparatif de communes de grands ensembles ont montré des niveaux plutôt élevés de concentration spatiale de pauvreté et de difficultés socio-économiques intenses, comme par exemple en 2008, l'existence de deux villes autonomes de grand ensemble, de 6 000 à 8 500 habitants (Farébersviller et Behren-lès-Forbach, en Moselle), qui présentent des niveaux de richesse de leur population (revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers) de presque 50 % (respectivement 57 % et 55 %) du niveau moyen de France métropolitaine (23 450 €).

D'autres éléments pourraient être évoqués comme par exemple, les parts importantes de familles monoparentales, situation déterminant le plus directement l'entrée en pauvreté économique malgré les systèmes de sécurité sociale et les politiques familiales considérées comme généreuses. Ces exemples, parmi d'autres, montrent bien que le processus de précarisation croissante des populations des grands ensembles, en termes d'étendue de la part des précaires et des pauvres dans la population globale, voire d'intensité de leur mauvaises conditions de vie particulières, ne sont pas si plus favorables comme le suggère Wacquant.

Il évoque enfin une dernière dimension de différenciation entre les ghettos aux États-Unis et les zones de grands ensembles en France : le racisme qui n'aurait pas d'équivalence en Europe. L'uniformité raciale des ghettos noirs, liée à un cloisonnement « traditionnel » des Noirs en milieu urbain depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, était l'œuvre d'un racisme institutionnalisé à cette époque et encore très vivace dans les pratiques sociales. De leur côté, les quartiers populaires européens ne prennent pas la forme d'espaces ethniquement homogènes et clos au sein desquels une catégorie « négativement privilégiée » est contrainte de développer ses institutions propres, en réaction au rejet de la société dominante, comme les afro-américains : « les concentrations d'immigrés [...] en Europe ne sont pas le produit de l'enfermement organisationnel d'un groupe fondé sur un confinement socio-spatial [...], mais ce qui caractérise les quartiers de relégation européens c'est bien plutôt leur extrême diversité ethnique et leur incapacité institutionnelle à satisfaire les besoins élémentaires de leurs habitants, deux propriétés parmi d'autres qui en font des *anti-ghettos* » (Wacquant, 2007, p. 281). C'est ainsi en ce sens que la marginalisation urbaine en Europe n'est pas en « voie d'américanisation », même s'il reconnaît que cela peut évoluer.

Il est effectivement vrai que le mode de marginalisation de la banlieue ouvrière française dans les grands ensembles s'est opéré à l'origine *via* une logique de classe – et non une logique de « race » –, par la mise à l'écart des plus précaires. En outre, la logique d'attribution des

offices HLM contre les « ghettos immigrés » aurait favorisé la dispersion des étrangers et des minorités ethniques dans l'ensemble du parc social. Cependant, la surreprésentation des immigrés dans la classe ouvrière a bien conduit à des pratiques ségrégatives de peuplement formant par endroit de fortes concentrations (Lapeyronnie, Frybes, 1990 ; Barou, 1992). Par ailleurs, la diversification ethnique dans les ghettos noir-américains, en même temps que la présence des noirs dans les classes moyennes, se sont accrues (Kirzbaum, 2008).

C'est pourquoi les situations françaises et étatsuniennes convergent sur le plan de la composition ethnique des zones marginalisées. Enfin, la distinction entre racisme anti-noir d'un côté et discrimination, xénophobie voire racisme selon d'autres caractéristiques physiques ou culturelles (Maghrébins, Arabes, Asiatiques, Musulmans...) de l'autre côté, n'invalide pas le constat d'une même attitude excluante et déshumanisante sur critère physique quel qu'il soit. Celle-ci sévit dans les rapports sociaux des deux populations étatsunienne et française, de manière suffisamment importante pour qu'elle soit prise en compte dans les politiques publiques pour la combattre, sans la juguler complètement.

Tous ces différents éléments de comparaison entre les situations sociales et urbaines des espaces urbains marginaux en France et aux États-Unis montrent à quel point les grands ensembles français sont autant portés par une logique de ghettoïsation que les ghettos traditionnels américains. Les déterminants économiques et politiques d'abandon des catégories ouvrières peu qualifiées sont les mêmes, associés à un mécanisme de leur relégation dans les mêmes zones urbaines dégradées préexistantes. Malgré des différences dans les modalités, une même insuffisance d'action d'intégration sociale à partir de ces lieux s'observe, bien que les politiques de rénovation de ceux-ci apparaissent en France plus développés, ainsi que les pratiques institutionnelles de protection minimale et d'animation pour aider à supporter la situation d'exclu. Ces processus de ghettoïsation qui s'observent dans chaque pays de manière spécifique conduisent à faire évoluer les traits de situations urbaines qui dans le cas de la France amène à penser que le terme même de ghetto peut s'appliquer aux espaces concernés. Ceci en raison de certains caractères, tout en prenant une forme socio-historique inassimilable aux formes traditionnels des ghettos anciens. C'est le point traité dans la partie suivante.

1. Une redéfinition du ghetto adaptée monde contemporain

Si l'analyse des effets sociaux de l'accroissement des ménages marginalisés dans les mêmes espaces résidentiels en termes de « ghettoïsation » est de plus en plus répandue, les divergences sur l'application de la notion de ghetto aux situations urbaines concernées ont été plus importantes. Les débats portent sur les critères à prendre en compte et, partant, sur la légitimité d'un usage scientifique du terme pour l'analyse d'entités socio-spatiales distinctes des réalités de contextes et de périodes historiques différents. Entre usages communs, simplificateurs et instrumentalisant, et réalités nouvelles, y-t-il la place pour un usage scientifique marqué par le besoin d'évolution conceptuelle ?

La redéfinition sociologique du ghetto peut passer par deux paramétrages particuliers : d'une part, la caractérisation des espaces urbains actuels, socialement considérés comme tels, en précisant les critères pertinents par rapport aux paramètres centraux liés aux usages passés de la notion, mais aussi aux usages communs plus symboliques ; et d'autre part, la description des pratiques sociales prédominantes qui s'y observent selon une logique directement liée au processus conduisant à la formation de zones de ghetto. Ici encore, sont rapportées quelques données de la partie empirique de la thèse pour illustrer la réflexion qui se base davantage sur d'autres travaux de recherche rassemblés et confrontés.

L'usage scientifique de plus en plus central de la notion n'est pas sans lien et sans influence réciproque avec le champ politique et institutionnel couvrant les zones concernées. Le terme de ghetto a effectivement été publiquement promu, à partir du milieu des années 2000, par différents acteurs politiques des territoires urbains, dont des maires de communes de grands ensembles en premier chef (cf. plus haut concernant le dépassement des institutions locales par les problèmes et la violence des habitants des communes de grands ensembles). Ces maires, souvent communistes, n'ont pas trouvé les réponses politiques à la violence d'exclusion (Bertho, 1997).

Ils n'hésitent plus à adopter cette notion selon deux sens : d'une part, un sens d'ordre mythique (Stébé, Marchal, 2009), en se référant à des représentations sociales stéréotypées, confondant les figures historiques des territoires désignés auparavant comme tels (quartiers juifs ou noirs-américains pour l'essentiel), et procédant ainsi à une réduction cognitive sur la réalité des espaces concernés, d'autre part, un sens relevant d'une démarche plus scientifique, en développant un discours plus analytique sur des phénomènes divers caractéristiques selon eux d'un processus et d'une situation de ghetto.

Ces positions publiques ont marqué une évolution culturelle assez nette par rapport aux années 1990 où prévalait le refus, ou le tabou, de la part de nombreux chercheurs – sauf pour ceux inscrits dans la démarche politique de réforme des quartiers sur le mode participatif, en défendant une vision de l'exclusion sociale comme paradigme prédominant de la question sociale (Tissot, 2007) –, d'assimiler certaines zones de grands ensembles à des ghettos, en raison de leur différence avec les signifiés « traditionnels » circonscrits à des contextes historiques et socioculturels inassimilables aux situations urbaines françaises étudiées. De surcroît, la crainte d'accentuer la stigmatisation déjà existante par amalgame grossier sévit alors que plusieurs critères de référence liés aux figures historiques des ghettos peuvent faire défaut ou ne pas être totalement effectifs dans les territoires concernés : homogénéité ethnique ou culturelle ; régulation interne de substitution aux normes générales ; ou encore contrainte forte de confinement (Peillon, 2001 ; Désigaux, 1996 ; Vieillard-Baron, 1990).

Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal (2008) ont pourtant justifié la légitimité de l'usage scientifique du terme pour désigner les zones urbaines « sensibles », par la correspondance de la réalité de ces zones aux caractéristiques du ghetto comme notion commune d'ordre mythique, ayant des références objectales variées dans le temps et l'espace, et fluctuants au gré des contextes d'énonciation. Ils évoquent l'intérêt heuristique de la notion, en considérant l'évolution similaire, mais opposée, de spécialisation sociale des deux types extrêmes de territoire urbain : d'un côté, les quartiers aisés, les plus fermés parfois, où l'homogénéisation sociale est la plus forte, et de l'autre côté, les zones de grands ensembles d'habitat social, dégradées physiquement, socialement et économiquement, devenues « zones urbaines sensibles » le plus souvent. Les frontières les entourant s'accroissent, bien que diffuses et peu visibles, ainsi que les situations socio-économiques des habitants les peuplant : richesse et intégration socio-économique contre pauvreté et exclusion du travail.

Marchal et Stébé (2009) rappellent surtout que parmi les représentations sociales de la ville, et notamment celles qui en ternissent l'image, le thème des « cités-ghettos » relève d'une construction mythique, consistant en une représentation caricaturale et généralisée d'un type d'espace urbain, et dont les propriétés limitées permettent une application fréquente à des réalités diverses afin de leur donner un sens. Ici, les ghettos ont une fonction répulsive dans l'identification sociale des espaces urbains dévalorisés. Par leur dégradation matérielle et la présence concentrée de populations rejetées, marginales et violentes, ils sont une figure de mauvaise réputation : la vie sociale y est perçue comme dangereuse pour l'intégrité physique et morale, ou plutôt pour l'identité sociale des citoyens ordinaires. En effet, comme l'a

rappelé Maurin (2004), corroborant l'analyse des effets ségrégatifs de la différenciation sociale des espaces et des logements (Clavel, 1998), le statut social de l'espace résidentiel devient prédominant pour l'expression de l'identité sociale des individus, puisque dans la période actuelle de fragilisation des parcours économiques, les positions professionnelles ne suffisent plus à la garantir.

Ce mythe du ghetto est constitué par un ensemble de représentations associées de diverses entités urbaines depuis la figure archétypale du secteur ou du quartier juif médiéval en Europe occidentale dont la dénomination de ghetto s'est généralisée à partir du XVI^e siècle depuis l'utilisation du mot italien *gietto* désignant le quartier de Venise, à proximité d'une fonderie de canons portant ce nom. Ensuite, s'est ajouté le cas des secteurs de Noirs aux États-Unis d'Amérique, se formant suite à l'abolition de l'esclavage et à la migration des Noirs dans les villes du nord du pays. Enfin, à ces deux réalités socio-historiques différentes, couvertes d'une même appellation, deux autres formes historiques de zones urbaines marginalisées ont contribué à ce ferment idéal du mythe des cités-ghettos : les camps nazis d'extermination des juifs durant la Seconde guerre mondiale, ainsi que la « zone » autour des villes pendant le moyen-âge comportant les faubourgs aux activités illicites, et à l'origine du développement des banlieues.

Le ghetto est ici une notion mythique de sens commun qui appartient aux représentations sociales urbaines. L'usage scientifique de la notion qui s'est développé dans les travaux de sciences sociales pour analyser les pratiques et les conduites sociales en cours dans les différentes enclaves socialement considérées comme des ghettos, ne vaut qu'en raison du jeu social et politique, et non scientifique, qui a désigné ces zones avec le terme de ghetto. Cette dénomination s'est réalisée en référence à cette imaginaire urbain qui offre des grandes caractéristiques stéréotypées permettant de percevoir et de caractériser des espaces. Les deux premières entités sociales évoquées – ghetto juif et ghetto noir – ont servi de référence socio-historique pour en distinguer les principaux traits communs : des communautés territoriales homogènes sur le plan culturel (et ethnique ou racial), occupant un espace réglementairement circonscrit, sous la domination d'un pouvoir extérieur coercitif, et discréditées dans leur environnement.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs quartiers paupérisés en France, et même parfois, par amalgame, l'espace plus général de la banlieue, sont socialement désignés comme des ghettos en raison de la proximité de leur représentations sociales avec l'image caricaturée des formes

socio-historiques précédentes des ghettos. Le critère favorisant cet amalgame est la perception d'une même cause de ségrégation ethnique ou sociale à support territorial (Marchal, Stébé, 2009, p. 12). Par leur marginalité dans l'espace urbain, en raison de leurs caractéristiques formelles et sociales, les zones de grands ensembles d'habitat s'inscrivent dans cette définition sociale simplifiée constitutive du mythe des « cités-ghettos ». Ce dernier est activé par divers acteurs qui en font plusieurs usages sociaux : les médias, le personnel politique, les individus dans les rapports sociaux quotidiens, mais aussi des experts non scientifiques pour des institutions diverses.

Cette extension de l'usage social de la notion de ghetto aux formes contemporaines de marginalité urbaine justifie ainsi une redéfinition scientifique des réalités désignées ainsi, de manière simple et déformée pour faciliter la communication sociale, selon le procédé de mythification. Mais il s'agit alors de se déprendre de la définition construite à partir des formes plus « traditionnelles » des ghettos juifs et ghettos noirs, et de leurs représentations sociales. L'usage scientifique de la notion de ghetto est fondé à évoluer avec son usage social. Cette approche de Stébé et Marchal (2009) apparaît relever d'une approche constructiviste sur deux plans : celui de l'orientation paradigmatique, en définissant le ghetto comme représentation mythique socialement construite, par effet d'agrégation de propriétés simples à assimiler, déconnectées ou du moins réduisant les réalités désignées ; et sur le plan épistémologique, en postulant que la formation des notions et des concepts n'est pas en rupture initiale avec les notions du sens commun qui désignent certains phénomènes, mais au contraire, elle s'en sert pour développer une objectivation des phénomènes analysés, quitte à produire une définition plus rigoureuse des réalités des entités nouvelles désignées comme tels.

Ainsi, les ZUS délimitées par l'État ont-elle une visibilité forte par les constructions formelles qu'elles recouvrent et par la crainte que suscite la médiatisation des tensions qu'elles comportent et des politiques diverses mises en œuvre pour y remédier. Elles constituent une forme d'expérience collective socio-historique et contemporaine qui rejoint les formes passées des ghettos selon certains critères sélectionnés par les représentations sociales. Cette association à une image mythifiée des ghettos remplit une fonction d'alerte affective et cognitive sur les propriétés sociales des espaces urbains. Les indicateurs sont multiples concernant les manques et les difficultés en matière de revenus, d'emploi, de sécurité, de scolarité et de santé, par rapport au reste des villes. Les études empiriques sur Les Ulis et les six autres par comparaison ont effectivement montré le renforcement de la différenciation

sociale des espaces de communes de grand ensemble avec le reste de leur bassin d'habitat ou de la société globalement.

La nette distinction architecturale, de structures et de formes de vie collective par rapport aux différents secteurs communaux ou intercommunaux des agglomérations ou des bassins d'habitat environnants favorise l'assimilation des zones de grands ensembles au ghetto mythique, comme lieu urbain de relégation sociale dense et homogène (mêmes populations pauvres, précaires et immigrées), distincte du peuplement des secteurs pavillonnaires, de collectifs privés ou mixtes. Ce phénomène de désignation sociale en termes de ghetto traduit une segmentation symbolique de la morphologie urbaine sous l'effet de la marginalisation sociale et spatiale de ces zones.

La démesure architecturale des grands ensembles, la mauvaise qualité du bâti (produit pour des durées provisoires souvent), l'uniformité, l'isolement urbain encore parfois, ainsi que l'absence de diversité fonctionnelle et d'animation sociale conséquente contribuent à la perpétuation du mythe des ghettos sous des formes spatiales et matérielles nouvelles (Marchal, Stébé, 2009). Même si en fait, assez tôt, après les premiers peuplements dans les années 1960 des grands ensembles, les populations résidentes étaient composées de nombreuses catégories sociales reléguées dans des habitats dégradés (Peillon, 2001).

C'est donc à partir de certains traits d'analogie situationnelle avec les ghettos juifs anciens, et actualisés avec le nazisme (ghettos de Varsovie et d'autres villes, mais aussi camps d'extermination), ou encore avec les différentes formations urbaines et sociales de la zone périurbaine des villes du moyen-âge ayant préexisté aux grands ensembles résidentiels, que ces derniers sont devenus les « derniers avatars urbains » français, mais aussi internationaux, des ghettos au sens mythique. Et cela bien qu'ils aient été réalisés dans des contextes de construction à chaque fois particulier et pour des catégories de population diverses.

Selon Marchal et Stébé (2009), la référence prégnante aux ghettos noirs américains pour qualifier la situation des quartiers « sensibles » français se base sur les quatre mêmes critères de rapprochement grossier avec les autres figures historiques des cités-ghettos et des zones d'habitat marginalisées : la relégation socio-économique, la discrimination ethno-raciale des habitants, le stigmate territorial et enfin, la violence et la criminalité intenses et multiformes, que les ghettos noirs traditionnels formés dès la fin du XIX^e siècle dans la société blanche américaine connaissent de plus en plus intensément.

Le lien entre d'un côté, les situations françaises, voire européennes, et de l'autre côté les zones de ghettos aux États-Unis, existe donc bien par simplification de la diversité et de la complexité des réalités dans les deux cas, mais aussi en raison d'une destinée commune liée à l'évolution économique, sociale et politique : les zones résidentielles de moindre qualité et confort deviennent les lieux de relégation spatiale des exclus et précaires socio-économiques qui sont maintenus dans des conditions faibles d'existence, sans dispositifs d'intégration sociale suffisamment efficace.

Ainsi, divers recherches, travaux et observations menés, soit au sein même des zones d'habitat de grands ensembles, soit dans les communes globalement comprenant ces zones, convergent pour évoquer une même ambiance, marquée par la concentration de pauvres et de groupes d'origine immigrée, ainsi que par la violence sociale de certains habitants et par la faiblesse des relations sociales internes, voire les tensions entre groupes et individus voisins. La similarité, la netteté et la durée dans le temps de ces phénomènes observés dans les divers sites conduisent à généraliser le constat du lien entre les grands ensembles dévalorisés et la nature particulière du mode de vie sociale qui s'y instaure.

Didier Lapeyronnie (2008) désigne ce dernier par l'expression d'« ordre social inversé », par contraste avec l'ordre des relations, des conduites et des activités sociales ordinaires ayant cours en milieu urbain, instauré notamment par les classes moyennes, marqué par l'anonymat et l'évitement des conflits. L'ordre social des milieux populaires étant défini par des logiques d'affirmation de soi dans un cadre d'interconnaissance étendu sur des petits espaces, même celui-ci est investi par des conduites, parmi d'autres plus conformes à la culture des classes moyennes ou populaires intégrées, exprimant violemment l'opposition à la ségrégation sociale et spatiale vécue. Les individus marginalisés dans les espaces de relégation spatiale sont enclins à manifester individuellement, et aussi parfois collectivement, des attitudes de survie économique, mais aussi sociale, face au rejet et, notamment pour les groupes immigrés, face à la xénophobie et parfois au racisme.

La représentation des quartiers pauvres et marginalisés en France qu'apporte Lapeyronnie (2008) à l'issue de ses travaux au milieu des années 2000 confirme les propos d'ensemble de Wacquant (2007), qui rapportent des observations commencées près de dix ans auparavant. Cependant, elle les enrichit sur le plan des pratiques sociales qui s'y manifestent de manière plus récente, et conduisent l'auteur à une conception différente de la notion de *ghetto* par rapport à celle utilisée en référence aux ghettos historiques juifs et noir-américains, définis en termes spatialiste, racaliste et communautariste.

Tout en conservant le paramètre de la contrainte sociale comme condition du regroupement spatial, cette approche privilégie davantage l'analyse des pratiques indigènes qui s'y développent, avec les valeurs et les normes qu'elles révèlent. En effet, la violence par exemple n'est plus le signe d'une désorganisation conjoncturelle des structures d'encadrement social et moral, mais plutôt l'indicateur d'une logique d'action transgressive et subversive s'appuyant délibérément sur l'usage de la violence. La notion de ghetto est ainsi renouvelée tout en maintenant un lien avec les situations des ghettos juifs et noirs-américains par la reconnaissance de formes d'organisation sociale liées à des modes de vie et des représentations propres, développés en réaction à la contrainte externe de ségrégation socio-spatiale.

L'attribution de ce sens réactif aux phénomènes que recouvre le terme de ghetto ne signifie pas que ce phénomène est nouveau. Il semble plutôt que le phénomène ayant ce sens existait déjà et que, par la suite, Lapeyronnie propose de le dénommer *ghetto*, en le décentrant, en quelque sorte, de son acception historique antérieure. En effet, par exemple, Clavel (1998) qui a réalisé sa thèse de sociologie à partir d'une enquête sur les cités de transit de 1975 à 1979 (*La question de l'exclusion sociale : le cas des cités de transit*, sous la direction de Philippe Lucas, Lyon, Université Lyon II, 1979), a pu assez tôt relier comportements spécifiques de transgression et de subversion, d'une part, et exclusion urbaine, d'autre part, même s'il s'est davantage consacré à théoriser le phénomène d'exclusion sociale globalement, plutôt que de décrire la gamme des comportements manifestes dans ce domaine. Il écrit cependant assez clairement : « le marquage de certains quartiers, dits déshérités, est l'expression finale du phénomène d'exclusion urbaine qui engendre des comportements sociaux spécifiques (comportements de type sous-prolétarien, manifestations de révoltes sporadiques, de délinquance ou de violences...) » (Clavel, 1998, p. 82).

Les années 1980 et 1990 sont celles du développement de l'exclusion et de la précarité économique, conduisant à des situations de plus en plus nettes d'exclusion sociale, avec des actifs durablement écartés de l'emploi stable et régulier, notamment les moins qualifiés, dont les immigrés non ou peu scolarisés dans leur pays et/ou en France. Cette violence du rejet et du mépris ne peut être que durement ressentie par les groupes concernés qui se retrouvent rassemblés dans les mêmes espaces résidentiels. La stigmatisation raciste des populations issues de l'immigration, notamment des jeunes hommes est très forte (Khosrokhavar, 2000). Face à la mise à distance, à la méfiance et au mépris des entreprises, des administrations, des structures commerciales et de loisirs, la haine et la hargne gagnent des individus, notamment

les jeunes même, les moins déviants : « la violence du jeune déviant est vécue par lui, en l'occurrence, comme une contre-violence, dotée d'un sens autant économique que 'moral' » (Khosrokhavar, 2000, p. 429). Une fois regroupés dans des espaces de relégation, « les jeunes garçons de ces quartiers intériorisent cette stigmatisation, en supportent les conséquences, qu'ils soient d'origine immigrée ou non.

D'où les réactions en chaîne où l'on se révolte contre la stigmatisation en accentuant les traits négatifs qu'on est censé incarner, en prenant acte de son 'indignité', en la cultivant et surtout, en rejetant les catégories 'morales' de la société que l'on identifie désormais à un 'eux' lointain sinon diabolique, à l'égard de qui on peut agir selon un code moral différent où les entorses (drogues, deal, multiples formes de déviance) sont autorisées, voire encouragées » (Khosrokhavar, 2000, p. 428). C'est cette catégorie d'action de révolte contre le mépris, le déni moral et le préjugé négatif exprimé par des regards, des gestes, des paroles diverses d'impatience et de dépit, que Lapeyronnie (2008) dénomme ghetto.

Le cas de Rillieux-la-Pape peut être appréciée au regard de cette analyse (cf. tableau 16 p. 193) : en 2003, la commune fait partie des 23 quartiers ou villes de France les plus dangereuses selon le ministère de l'Intérieur, car "exposée de façon récurrente aux violences urbaines". Alors que l'engagement des acteurs publics en 2004 était de réduire le nombre de faits de délinquance de 20 %, les résultats pour 2005 montrent une aggravation de 30 %, avec une augmentation la plus importante depuis plusieurs années pour les violences familiales, et le constat du rajeunissement des primo-délinquants. De 1997 à 2005, en moyenne annuelle pour 1 000 habitants, alors que le nombre de faits de délinquance de voie publique du Grand Lyon (58,5 faits), auquel appartient Rillieux, est supérieur au niveau de cette dernière commune (moins de 35 faits), le nombre de faits de violence volontaire (menaces, coups et blessures) est, à l'inverse, plus fort à Rillieux (de 6 à 9 faits pour 1 000 habitants) que dans l'ensemble du Grand Lyon (moyenne annuelle de 3,8 faits pour 1 000 habitants).

D'un point de vue de l'analyse des comportements, ou plutôt de l'action, le ghetto révèle ainsi une logique ou une catégorie d'action individuelle et collective qui amène au développement de trois principales pratiques sociales dans les rues, les logements et les espaces semi-publics où résident des exclus sociaux (Lapeyronnie, 2008) : la culture de rue des jeunes garçons, avec leur présence continue dans l'espace extérieur pour les relations entre pairs, hors des foyers familiaux; la rupture de communication entre les sexes ; et l'économie souterraine et les trafics divers, avec l'usage endémique de la violence. Pour Lapeyronnie (2008, p. 23), ces pratiques de ghetto constituent une « création collective originale pour résoudre l'écart et les

contradictions entre la structure sociale et la culture », faisant suite à la « galère » des années 1980 des blancs et des immigrés dans les quartiers « d'exil ». Il s'agit en fait d'une sorte de radicalisation de la conduite du galérien qui se caractérise par une absence de lien avec organisation collective, déterminée par une exclusion sociale subie, et générant de l'amertume voire de la rage vis-à-vis de la société en général (Dubet, 1987).

La logique d'action de ghetto est inscrite dans celle de la galère, elle en est une des issues sans qu'elle était auparavant dénommée de cette manière par des membres du courant d'analyse des mouvements sociaux d'Alain Touraine dont relève François Dubet et Didier Lapeyronnie, mais aussi Adil Jazouli et Michel Wieviorka, tous membres du Centre d'analyse et d'intervention sociologique (CADIS). Galère et ghetto coexistent et s'articulent, en s'imposant, à d'autres logiques comme la résignation (avec l'inscription dans les relais d'assistance et d'action sociale) ou des conduites plus conformes aux valeurs et aux normes dominantes telles que la recherche de travail et de formation, la participation à la société de consommation et de loisirs.

Depuis les années 1960, et de manière plus nette depuis les années 1980, la violence sans objet, la délinquance ou la solidarité entre pairs de la situation d'exclu se manifestent de plus en plus ouvertement, en étant plus répandues, et faisant l'objet d'une accumulation d'expériences multiples. Cette orientation a favorisé le développement d'organisations criminelles et des niveaux de violence de plus en plus importants. La signification de ces comportements transgressifs ou subversifs comme réponse ou « solution de lutte » à la situation sociale d'inégalité en est apparue que de plus en plus nette. Ils peuvent d'ailleurs se manifester dans n'importe quel lieu hors des espaces habités, à tout moment, selon les situations d'interactions sociales, quand l'opportunité ou la nécessité de contester les contraintes de l'ordre ségrégatif se présentent.

Pour les familles immigrées qui les vivent, ces contraintes s'apparentent d'ailleurs à un rapport de pouvoir « néocolonial », du fait du prolongement, au-delà des indépendances, d'un vécu de ségrégation. Ce rapport étant particulièrement vicieux puisque, sous l'effet d'injonctions d'intégration sans les moyens apportés de la réaliser, le pouvoir attribue un déficit permanent de civilisation aux populations concernées. C'est le même procédé idéologique et discursif revenant à définir les pauvres en raison de leur culture, de leur moral et de leur psychologie, en évinçant les logiques sociales d'entrée et de maintien dans la pauvreté et hors des systèmes d'intégration et de protection sociale. C'est pourquoi la logique de lutte politique du ghetto s'incarne dans l'adoption de valeurs et de normes de conduites

transgressives et criminelles, tant pour la survie économique quotidienne, que pour la contestation de l'ordre social ségrégatif qui sévit.

À chaque situation individuelle et collective constituant une épreuve liée de près ou de loin aux processus d'exclusion d'intensité variable, les individus développent des comportements de lutte, générant des pratiques sociales plus ou moins régulières selon les buts poursuivis. En ce sens, les langages des formes réactives se distinguent du langage commun des institutions qui échappe aux habitants. Le ghetto, en tant qu'action, favorise ainsi la formation de « contre-mondes » avec un fort climat de violence banalisée comme norme dominante. Par exemple, entre jeunes des rues, les agressions physiques et verbales, les vols et les conflits violents, ainsi que les « embrouilles » au quotidien constituent une partie importante des modes relationnels et de contacts dans les espaces publics ou semi-publics.

Ces conduites incitent au repli dans la sphère privée pour les catégories d'habitants n'y prenant pas part, et laissent ainsi la place aux actes de délinquance, à la malveillance, aux embrouilles et aux méfaits. Cette situation peut être illustrée avec le grand ensemble de la Cité de Behren-lès-Forbach (qui représentant 85 % des près de 10 000 habitants de la commune) : au milieu des années 2000, c'est le quartier du Bassin Houiller où la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) intervient le plus fortement et le plus massivement dans le cadre de mesures pénales, avec 45 situations suivies en 2006. Ce sont à 95 % des garçons, ayant en majorité de 10 à 16 ans.

Cette logique comportementale de ghetto qu'adoptent certains individus est à relier avec les deux aspects, objectifs et subjectifs, d'un processus de ghettoïsation qu'ils subissent donc au niveau individuel (Mucchielli, Aït-Omar, 2007) : l'aspect objectif est relatif au développement des difficiles conditions économiques et sociales de vie qu'ils rencontrent et à leurs difficultés d'insertion régulière ; l'aspect subjectif concerne les représentations qu'ont les personnes concernées d'eux-mêmes et des différents groupes sociaux de la société (et de leurs relations) dans leurs situations de mise à l'écart socio-économique et spatiale.

C'est d'ailleurs par des éléments objectifs sur le plan socio-économique qu'un sentiment de « différence » par rapport au reste des villes s'instaure chez les personnes concernées. Cette représentation de la différence s'objective en fait dans les rapports même aux institutions dont l'école, dès la maternelle, qui institue les inégalités de destin social pour les enfants des familles – surtout issues de l'immigration – qui ne partagent pas la culture scolaire (redoublement, orientation dans les filières défavorisées, sorties sans diplômes). L'absence de

diplôme et de réussite scolaire renforce la différence objective et sa perception subjective sur le plan des qualifications sociales. Les discriminations fortes sur le marché du travail confirment ces représentations objectives des différences sociales et leurs représentations subjectives par les acteurs sociaux comme les sentiments de honte, d'humiliation et d'injustice ainsi que des images négatives de soi diverses liées aux frustrations et à la non-reconnaissance.

Et lorsque la non-insertion des jeunes, par exemple, entraîne la non-intégration sociale, en tant qu'adulte indépendant et aux droits reconnus, la crise et la désespérance qu'elle produit atteignent leur paroxysme. L'intériorisation de cette situation est à l'origine de la disposition à se retourner, dans un accès de colère et de violence ou de manière plus réfléchie parfois, contre les institutions ou leur symbole. Ainsi, l'impact psychologique et moral des processus de ségrégation sociale, comme celui de la relégation spatiale voire de la ghettoïsation d'un espace, se traduit par la formation d'un habitus, au sens bourdieusien de système de dispositions, objectivant l'éloignement des conditions de vie et des destins des différents groupes sociaux, et pouvant déterminer ainsi des conduites tendant à le reproduire voire à l'accentuer.

Lapeyronnie (2008) a décelé dans ce processus une dimension de révolte dans plusieurs domaines d'action qui trouve, depuis les années 1970 les conditions sociales pour se développer. Il évoque d'ailleurs l'institutionnalisation de quatre types de pratiques sociales : la délinquance des jeunes dans la « rue » ; la famille « traditionnelle », selon une conception rigide des positions statutaires et des rôles des parents et des enfants ; la forte domination masculine des femmes, comme réaction des hommes au racisme subi pour affirmer leur identité raciale ou ethnique, et pour déssexualiser et contrôler les femmes ; et, enfin, les formes d'identification ethno-raciale entre les individus qui renforcent les stéréotypes et enferment les identités personnelles.

Ces pratiques contribuent à l'organisation sociale des ghettos, ce qui ne signifie pas que tous les habitants, notamment les inscrits dans une situation d'exclusion sociale, en partagent exclusivement les valeurs culturelles. Au contraire, la logique du *ghetto* s'impose à eux car elle est exprimée pour la survie ou la nécessité de parade face au mépris du monde environnant pourtant désiré (pour le travail, la consommation, les rapports sexuels...). Ainsi, bon gré mal gré, le partage d'une culture d'une forme locale de ghetto unit les habitants au-delà de la diversité, parfois inconciliable, de leur culture propre et de leur culture de la pauvreté économique. Car, rappelle Lapeyronnie (2008), il n'y a pas de culture de la pauvreté

généralisée, au sens d'un ensemble de normes et de valeurs diffusées au sein des habitants du ghetto. C'est davantage une expérience partagée de la pauvreté qui impose des formes d'organisation sociale commune comme le *ghetto*, bien que celle-ci soit vécue selon des modes différents, en fonction de leurs caractéristiques économiques et sociales propres et de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes.

En ce sens, l'engagement de certains groupes familiaux dans une sous-culture de pauvreté spécifique, comme système rationnalisé et de défense, stable et persistant, est un mode d'adaptation à la marginalisation, à la privation et à l'exclusion subie dans la société, comme peut l'être le mode révolutionnaire. Il signifie moins un handicap, mais plus une faculté d'adaptation nécessitant des ressources et une capacité d'action et de rationalisation complexe et élaborée, digne de respect¹⁰³. Chaque sous-culture de pauvreté mise en œuvre par des groupes familiaux est spécifique, selon des caractéristiques propres et distinctes des autres, et notamment selon le capital social possédé à l'extérieur des zones de ghetto.

C'est pourquoi les attitudes publiques et privées sont ambivalentes, entre le rejet violent de la société et la forte dépendance à celle-ci. Ainsi, si l'espace public est régulièrement approprié par les jeunes « galériens » et trafiquants, il reste ouvert à la vie ordinaire et dominé par les références de la société et de sa culture dominante, qui constituent le fond de décor culturel du ghetto. L'espace social est lui distordu entre culture extérieure et structures et cultures internes, avec le sentiment que « le ghetto empêche de vivre », qu'il accentue l'isolement social et la difficulté d'accès à la réalité extérieure. En fait, si l'on suit Lapeyronnie (2008), le ghetto complexifie voire brouille le réel.

Sur le plan social et politique, par exemple, trois types d'acteurs majeurs organisent sa vie sociale et les liens avec l'extérieur : les institutions sociales nationales, dont la police et les services sociaux, mais aussi les écoles ; les trafiquants avec leurs activités multiformes ; et le monde néo-communautaire des pères d'origine immigrée, inscrit dans une religiosité musulmane stéréotypée. Ce « système politique » du ghetto est constitué par le dialogue entre ces instances, avec des alliances variables entre les parties. Néanmoins, dans la vie quotidienne, les habitants sont davantage contraints à la solitude en raison de l'absence ou de la faiblesse des relations ordinaires autres que la solidarité de la lutte contre l'exclusion qui se manifeste à chaque situation et action orientée dans ce sens. Le ghetto constitue une « communauté à l'envers » dans laquelle coexiste la limitation des relations de voisinage et, paradoxalement en apparence, une morale de l'interconnaissance et de l'honneur des

¹⁰³ Lapeyronnie évoque les ouvrages d'Oscar Lewis à ce sujet tel que *La Vida*, Paris, Gallimard, 1969.

personnes, surtout des jeunes hommes et des familles précaires, orientée vers la recherche de relations sociales pour exister : recherche de respect et de reconnaissance ; solidarité entre individus et familles ; activation des liens d'appartenance ; et surtout, mise en scène publique des individus suscitant le sentiment d'exister.

Ce type de comportement mais aussi de « relation d'existence » est constitutif des embrouilles et conflits d'honneur constants. Il est à la base du modèle d'intégration locale et d'équilibre des forces sociales composant le ghetto. La cohésion et l'unification des quartiers populaires se produisent selon cette logique des rapports sociaux. Chaque individu porte ainsi une morale de la fidélité au groupe, *i.e.* de solidarité individuelle et collective. Il peut ainsi tester ses solidarités, assoir sa réputation, notamment pour les jeunes par la violence, et enfin trouver une occasion d'agir et de se battre.

Cet univers conflictuel et développant des codes, des normes et des valeurs propres à chaque contexte, isole du reste du monde social, dont la logique lui est incompréhensible. Cette logique du conflit incessant entraîne souvent les institutions et les agents divers qui sont au contact des jeunes (chauffeurs de bus, enseignants, animateurs...) dans des rapports tendus à partir d'incidents peu graves *a priori*, mais débouchant sur des représailles, des agressions et des destructions de biens matériels leur appartenant. L'enchaînement de violence étant impossible voire difficile à stopper.

Cette logique de l'interconnaissance sur le territoire constitue plus globalement une norme habituelle de classes populaires, notamment dans des univers clos : il s'agit de renforcer l'unité des territoires, chaque individu connaît des individus qui se connaissent entre eux. Dans les quartiers-ghettos où sévit la délinquance, cela se passe en grande partie sous l'influence de certains jeunes qui contrôlent ainsi l'espace par des conversations et des commérages continus. Il est à rebours du mode de vie urbain des classes moyennes qui suppose d'une part, l'anonymat pour des interactions qui ouvrent sur de nouveaux réseaux qui ne se connaissent pas, et d'autre part, des codes d'interaction évitant les conflits lors des rencontres et des rapports sociaux. Au contraire, les jeunes imposent leurs normes d'affirmation identitaire sur un mode violent, au sein de réseaux forts d'interconnaissance, mais limités territorialement, tout en étant simultanément vulnérabilisés par l'exposition quotidienne des comportements et de ses obligations de fidélité aux groupes connus.

La culture de l'interconnaissance est aussi facilitée par l'identification et la référence au groupe. Les embrouilles et la violence relèvent d'ailleurs de la déviance et des sanctions liées à cet ordre de relations sociales intenses et de comportements d'honneur. Ceux-ci servent

d'ailleurs à « obliger » la complicité active ou tacite de la population vis-à-vis de l'économie souterraine, selon une logique d'échange constant et de liens de dons et de dettes entre habitants. Cet ordre social renforce l'isolement des quartiers, car les relations avec l'extérieur doivent être réduites pour des activités sans risques : d'ailleurs les gros trafics sont organisés strictement dans le cercle familial pour s'appuyer sur un réseau plus fort de confiance mutuelle. La présence importante de cette forme de sociabilité délinquante est une source d'insécurité pour les résidents des espaces concernés et voisins.

Les effets de cette culture intense de l'interconnaissance contribuent paradoxalement en apparence, à la segmentation de l'ordre social des ghettos¹⁰⁴, à l'inverse de celui de la vie urbaine des classes moyennes : les comportements sont réglés selon des mécanismes d'identification et de séparation des groupes sociaux selon l'âge, le sexe et l'ethnicité ; les relations sociales interpersonnelles s'accompagnent d'un rejet du monde extérieur et d'une faiblesse des relations avec celui-ci, similaire à l'ordre social « provincialiste » ; le monde moral du ghetto repose alors sur l'intercompréhension privée et partagée opposée aux règles publiques ; l'éducation des enfants est orientée dans ce sens de la protection et de la méfiance vis-à-vis du monde extérieur ; enfin, la fréquentation des services publics suit cette logique de regroupement catégoriel. Ce type de fonctionnement par segmentation des activités et des relations selon le sexe, l'âge et l'ethnie, favorise le sexisme et le racisme : chaque individu étant identifié personnellement, mais aussi par référence au groupe et à la place qu'il y occupe, ce qui accroît les processus de ségrégation sociale et raciale interne à la communauté résidentielle.

Un point important selon Lapeyronnie (2008) est la forte violence masculine des milieux populaires sur les femmes à l'extérieur et à l'intérieur des logements : il s'agit de contrôler leur conduite, de limiter leur déplacement, de les fixer dans des rôles traditionnels, en évacuant leur féminité, ce qui les dissocie d'elles-mêmes en tant que femme, en plus de la confiscation de leur liberté individuelle de circulation et d'action. L'explication en est que les hommes usent de la violence pour contraindre femmes et enfants à respecter les représentations rigides qu'ils ont des rôles traditionnels de la famille, à les faire entrer dans les normes familiales de différenciation selon les âges et les sexes.

Cette violence conjugale et familiale, exacerbée en milieu populaire et dans les ghettos, est liée à un « trop-plein » de représentations de la famille et de la place de la femme dans celle-

¹⁰⁴ Lapeyronnie prend cette expression – “l'ordre social segmenté” – à Suttles in Suttles G. (1968), *The Social Order of the Slum. Ethnicity and Territory in the Inner City*, Chicago, The University of Chicago Press.

ci, à un refus des relations et à une peur de la trahison dans la construction de l'identité masculine. L'ordre social de séparation entre les sexes et les groupes ethniques sert à prévenir la trahison amoureuse et sexuelle des femmes. La socialité aide à réguler les conduites pour s'y conformer : rumeurs, conversations, réputations, forte pression sur les jeunes femmes et les adolescentes pour rester à l'intérieur des logements et du ghetto.

Lapeyronnie (2008) analyse que le racisme subi dans la société française accroît dans les familles immigrées maghrébines marginalisées les ségrégations de genre et traditionnelles, existantes déjà dans les milieux ouvriers français. La marginalisation sociale et spatiale entraîne une conformation au fonctionnement du ghetto qui impose une polarisation spatiale et identitaire des individus. Cela porte les hommes immigrés discriminés, à revendiquer leur ethnicité dans un espace de solidarité identitaire raciale pour atténuer l'humiliation. Pour éviter que les femmes s'émancipent et les « trahissent », ils leur imposent une mise en valeur d'attributs de l'ethnicité, dans l'espace public, renvoyant à des éléments traditionnels, communautaires et stéréotypés, au détriment de leur féminité individuelle.

Les hommes puisent alors dans des références traditionnelles ou religieuses des arguments d'autorité pour imposer des codes vestimentaires et de conduite traditionnelle aux femmes. Ainsi, le racisme dominant induit une cristallisation des conceptions des rôles sociaux traditionnels par contrainte de « s'oublier » dans les stéréotypes du racisme subi, quitte à se couper encore plus de l'accès à la vie « normale ». Cette adoption de conduites stéréotypées imposées à tous, sur les plans familiaux, sociaux et de relations entre les sexes, sert à protéger une intégrité psychique et culturelle, en se conformant aux normes des « cités ».

Ces éléments soulignent que la violence du ghetto renvoie également à des facteurs familiaux déterminés en partie par le processus social de formation même des ghettos : un modèle éducatif populaire tend à socialiser à la violence, en lui attribuant le rôle de moyen efficace de résolution des problèmes, que les enfants reproduisent. Celui-ci découle d'une conception autoritaire de l'éducation dont l'objectif est le contrôle comportemental et moral des enfants en les rendant respectueux des parents et des autorités. Il s'agit de les protéger de leurs propres dérives et des influences négatives de l'environnement, par des actes punitifs, brutaux et violents, sur un mode impulsif. Ce qui s'oppose aux méthodes des classes moyennes avec la recherche d'autonomie et d'épanouissement personnels pour la réussite sociale, s'appuyant sur une forte communication enfant-parent et sur une prise en charge importante, avec de nombreuses stimulations des enfants par les parents.

Lapeyronnie (2008) évoque d'ailleurs à ce sujet le paradoxe de la moindre liberté des enfants de classes moyennes : ils sont plutôt en négociation permanente pour des espaces de liberté contre des gages de bonne réussite scolaire et personnelle. Le modèle éducatif populaire est lié à un modèle de vie familiale centrée sur les adultes, et non plus sur l'enfant, dont le rôle est de se comporter en mini-adultes disciplinés dans le monde des adultes pour assurer la stabilité de la famille. Un autoritarisme et une distance du père sont compensés par une surprotection et une proximité maternelles.

Cette différence de modèles éducatifs entraîne des malentendus et un *hiatus* entre d'un côté, des familles de milieu populaire et, de l'autre côté, des travailleurs sociaux et d'autres agents et institutions des classes moyennes. Les premiers peuvent ressentir une déception de leurs attentes d'autorité sur les enfants vis-à-vis de l'école ; et les seconds, développer une perception critique du mode autoritaire d'éducation de ces parents et de leur manque de suivi du développement personnel de leurs enfants.

La violence éducative peut avoir deux conséquences psychologiques et sociales chez les enfants qui la subissent. La première est un désir et une pratique d'éloignement des enfants de l'espace familial, notamment des garçons, avec un report de la vie juvénile, des besoins affectifs et d'autonomie, sur le groupe de pairs et dans la rue dès l'âge de 10-12 ans où s'y construit son identité masculine, en parallèle et en renforcement du modèle familial centré sur les adultes. La vie adolescente s'organise à l'extérieur, entre présence longue dans la rue et séjours dans la famille réduits aux repas, au dormir et aux liens avec la mère. Cette vie est ignorée par la famille et même perçue comme menaçante pour elle.

La deuxième conséquence comportementale chez les enfants de la violence éducative est le développement d'un caractère méfiant vis-à-vis des adultes, des acteurs de la société (enseignants, travailleurs sociaux, journalistes...) et des institutions en général : ils portent une attention plus forte sur les actes que les paroles dont le sens est mal perçu. Ils craignent d'ailleurs l'utilisation des mots, d'où un usage détourné et moqueur de ceux-ci. La rue et le groupe de pairs constituent alors un sous-milieu de prise de distance, de socialisation intense. Il offre un espace social de collectivisation des conflits liés, d'une part, à la pression à la réussite sociale par la famille et les institutions et d'autre part, aux blocages racistes de la société urbaine. Ce qui induit alors parfois une préférence, notamment par les garçons, pour l'échec scolaire, afin de réduire les humiliations et protéger la dignité personnelle. De leur côté, les filles projettent cette pression familiale à la réussite dans le monde scolaire, qui leur est plus adapté. Il n'y a donc pas « démission » des parents, ou de difficultés liées à une

double culture, mais plutôt une forte difficulté à gérer la contradiction d'une situation entre les projets parentaux pour les enfants et l'impossibilité de leur mise en œuvre en l'absence des compétences parentales pour le faire.

Car l'héritage familial lié à la migration et à l'absence de formation et de qualification des parents bloque les perspectives de mobilité sociale. Les échecs et les problèmes des enfants peuvent alors renforcer la crispation autoritaire des pères qui se replient sur des rôles traditionnels au sein de la famille, en coupure avec la société extérieure. Ce qui augmente l'ignorance parentale de la vie dans les rues et dans le quartier, et leur manque d'investissement dans l'accompagnement des enfants dans leurs études, leur formation professionnelle et leur autonomie. La mise à l'écart de la famille par les enfants pour leur liberté et la vie dans le quartier est facilitée par ce manque de connaissance des familles sur le monde extérieur, ce qui d'ailleurs renforce l'attache affective qu'ont les enfants vis-à-vis des parents et développe un sentiment de protection qu'ils leur doivent.

Ainsi, l'organisation de la vie sociale marginale du ghetto constitue un monde de liens forts peu nombreux et de comportements catégoriels stéréotypés et violents (mères, épouses, hommes, pères, enfants...), structurés selon une forte ségrégation des genres et une faible communication entre eux, et emplis de références normatives traditionnelles concernant les rôles sociaux qui s'imposeraient à tous. La violence des hommes à imposer le conformisme aux femmes par peur de l'abandon communautaire et de la dissolution identitaire, a pour origine la violence de la marginalisation sociale et spatiale et du racisme de la société globale. L'ordre social produit dans les zones de relégation urbaine secrète une matière culturelle et un mode de vie à la dérive et auto-excluant (Begag, Rossini, 1990).

Le travail de Lapeyronnie (2008) a pu enrichir le caractère conceptuel du terme ghetto par rapport à différents travaux et différentes réflexions menés jusqu'ici, en apportant une signification et en même temps une explication à un ensemble de pratiques et de conduites : la réaction à la relégation socio-urbaine et la volonté d'opposition à l'ordre social qui la génère. Ce renouvellement de l'analyse des situations de zones urbaines marginales par Lapeyronnie reconfigure, en les valorisant, les maintenant ou les relativisant et nuancant, le statut cognitif de leurs propriétés sémantiques traditionnelles.

Trois propriétés conservent un caractère fondamental sur les plans des mécanismes de création et de la fonction des ghettos. D'abord, la mise à l'écart du système social et économique dominant, et son effet de paupérisation des groupes sociaux concernés. Puis, la

relégation dans un espace résidentiel marginal, sous équipé en structures institutionnelles et regroupant une population aux mêmes caractéristiques sociales. Enfin, l'effet de maintien et de renforcement des inégalités sociales par le sous-investissement institutionnel dans ces zones, ce que partagent d'autres auteurs (Stébé, Marchal, 2010).

En revanche, un aspect devient prédominant, qui est aussi érigé en symptôme de « l'hyper-ghetto » (les anciens ghettos traditionnels noirs paupérisés) chez Wacquant (2007) : la violence et la crispation identitaire, en réaction à la domination socio-économique et politique ainsi qu'à la relégation spatiale. Pour Lapeyronnie, ce caractère est davantage significatif : il le rapporte même à une catégorie ou une logique d'action individuelle ou collective, alors que Wacquant le range à égal importance avec d'autres états de conscience comme la démoralisation, le repli, la colère, la honte et l'indignation.

En outre, Lapeyronnie (2008) attribue une forme plus atténuée à deux propriétés traditionnelles des ghettos. Le premier est l'enfermement dans un espace géographique sous contrainte institutionnelle forte. Le regroupement spatial des plus pauvres et fragiles se réalise en effet davantage sous l'effet d'une contrainte plus indirecte que celle d'une disposition légale explicitement discriminatoire : celui du manque de mobilité résidentielle possible dans les zones urbaines mixtes ou valorisées, en raison des faibles ressources disponibles et des valeurs foncières élevées liées aux tendances agrégatives des plus riches et de certaines catégories moyennes stables dans des espaces les mieux situés, équipés et surtout fréquentés, c'est-à-dire comportant dans la mesure du possible des « pairs sociaux ». Ce qui abouti parfois à la création d'espaces résidentiels clos et fermés aux passages extérieurs, ainsi que très sélectifs sur le plan économique (Stébé, Marchal, 2008). Le regroupement contraint des plus pauvres est donc une conséquence du rapprochement spatial des plus aisés et qualifiés à des fins identitaires et de protection des biens et des réseaux et destins sociaux.

L'autre atténuation d'une caractéristique traditionnelle des zones de ghettos est le caractère « racial », et son homogénéité présumée spécifique. Le regroupement d'individus d'origines ethniques multiples relativise cet aspect, sans oublier la présence des couches ouvrières déprolétarisées d'ascendance française qui subissent une nette mise à distance en raison de leurs modes de comportements distincts de ceux des catégories discriminantes (catégories supérieures et moyennes du privé surtout) et de leur faible culture scolaire et intellectuelle.

La reconfiguration argumentée et cohérente de la notion par plusieurs auteurs qui finissent par partager des éléments centraux à la notion de ghetto dénote sa plasticité certaine, en correspondance avec la diversité et l'évolution dans le temps et dans l'espace des formes sociales et spatiales de ségrégation urbaine. En outre, cette souplesse de l'appréhension scientifique des réalités susceptibles d'être couvertes par ce terme fait bien écho à l'évolution de son usage social. Dans ce sens, il nous apparaît tout à fait intéressant de pouvoir trouver une notion appropriée pour représenter les effets de la ghettoïsation sur des territoires plus larges que les parties les plus dégradées des grands ensembles : zone complète de grands ensembles ou communes d'appartenance voire territoire intercommunal qui comprend un ou plusieurs grands ensembles.

En raison d'une prédominance des phénomènes du processus de ghettoïsation qui se répandent dans l'ensemble des territoires environnant les quartiers ghettoïsés, il peut être possible d'analyser et de qualifier ces effets à des échelles d'observation plus larges. C'est cet exercice qui est réalisé dans la section suivante.

2. Du ghetto au déclin social urbain des communes de grands ensembles

À l'issue des différentes parties précédentes, de multiples variables ont pu être identifiées dans la description des espaces et des populations des grands ensembles subissant la ghettoïsation ainsi que dans la compréhension de leurs modes de vie : structures sociales et niveaux de qualification et de vie situés dans la partie inférieure de la hiérarchie sociale ; larges et intenses difficultés d'emploi ; nombreuses familles monoparentales ; groupes ethniques relégués en raison de leur faibles qualifications et de leur exposition à la discrimination au travail et dans le logement ; niveau élevé de délinquance et de violence voire de conduites ségrégatives internes en raison de l'opposition à la marginalisation sociale et urbaine subie.

Dans les espaces voisins, dans les parties d'habitat ou les lieux et les équipements publics et collectifs, ces traits de vie économique et sociale des quartiers-ghettos s'atténuent ou disparaissent, de manière isolée ou en nombre. Par exemple, les habitants des communes voisines de grands ensembles peuvent ne pas connaître de problèmes importants de chômage, mais elles peuvent subir une mauvaise réputation en raison de la fréquentation intense de ses espaces publics par des jeunes du grand ensemble, pour des trafics divers voire des actes de

prédation ou d'agression. Cependant, d'autres aspects peuvent être saillants ou effectifs tout autant que dans les zones plus spécifiques de ghetto, alors que par ailleurs les autres dimensions de la vie sociale ne sont pas fortement dégradées (chômage, accueil de populations pauvres, peu qualifiées ou immigrées, ou encore des familles monoparentales...).

Les effets subis sur la vie sociale et par leurs habitants n'y sont certainement pas négligeables, même si moins intenses et étendues que dans les parties les plus dégradées des grands ensembles de relégations. Pour appréhender la diffusion des effets des phénomènes composant le processus de ghettoïsation plus dispersés dans les territoires plus larges (comme ceux des communes de grands ensembles), il est proposé de développer la notion de déclin social urbain.

Le but est de chercher à dénommer ce que des observations réalisées dès mes travaux de DEA concernant la communalisation des populations issues de l'immigration dans les espaces du travail social (Chebroux, 1997) m'ont permis de pressentir et que des travaux comme ceux de Lapeyronnie (2008) ont confirmé, à savoir : la diffusion, hors champ médiatique, dans les espaces urbains et par les déplacements en leur sein, de phénomènes sociaux et de pratiques sociales qui se rapportent à la formation des quartiers ghettos et des conduites sociales qui les caractérisent. Les phénomènes et les pratiques sont multiples, concernant des champs diversifiés de la vie sociale : chômage et de sous-emploi ; conséquences résidentielles, économiques et sociales des séparations conjugales... La fragilisation psychologique, sociale et économique ne reste pas concentrée dans certains espaces résidentiels, et surtout les effets des problèmes sociaux liés au regroupement des plus pauvres et fragiles ne restent pas cantonnés aux quartiers d'habitation des personnes concernées.

Par exemple, la conduite des individus s'engageant dans des orientations communautaristes parfois très traditionnalistes et de dévotions poussées d'origine arabe et/ou de confessions musulmanes, aux rapports antagoniques avec la société française dans son ensemble (Tietze, 2002), peut se manifester en de nombreux lieux hors de quartiers-ghettos où ils résident : mairies, locaux administratifs divers, équipements publics, services et commerces multiples situés à distance variable du domicile. Plus généralement, à une échelle plus large que celles des grands ensembles, ou alors quand ceux-ci forment un échelon territorial communal – c'est-à-dire associant secteurs résidentiels, structures et services-commerces de proximité, mais aussi bâtiments et activités publics – comment analyser l'impact global de la

ghettoïsation de certains segments spatiaux sur la vie sociale et les modes de vie de l'ensemble urbain considéré.

Car des phénomènes sociaux, mais aussi physiques (dégradation matérielle et défaut d'entretien, de maintien et de rénovation), peu nombreux, mais suffisamment nets, peuvent développer un processus de dévalorisation sociale, ou un maintien de faible valeur sociale, de territoires plus larges, de nature moins intense que tout ou partie des grands ensembles qu'ils supportent. C'est d'ailleurs à partir de la notion de valeur sociale que l'effort de conceptualisation peut être réalisé. En effet, elle est au cœur de la connotation plutôt négative du terme « déclin » dans l'expression déclin social urbain. Car le déclin, qui peut désigner des changements sociaux marqués par la réduction quantitative ou qualitative de certains faits ou de certaines caractéristiques sociales, n'est pas exempté d'enchevêtrement possible avec des jugements de valeurs implicites, ou encore des jugements de faits ambivalents.

Le déclin selon le Larousse 2005 désigne la diminution de grandeur ou de valeur. Pour un espace urbain, que qualifie-t-on par cette notion ? Par exemple, quelle signification peut-on attribuer à la prolétarianisation d'une zone urbaine primitivement composée de couches sociales moyennes, du fait des changements d'ordre économique ou urbain en termes de constructions, de fonctions et d'activités composant la zone ? Ce changement révèle-t-il la fin d'une période « heureuse » pour la zone elle-même, ou plutôt une évolution positive de promotion pour les couches modestes l'investissant ? Tout dépend donc du point de vue pris en compte pour réaliser cette évaluation. Ce qui signifie qu'il faille être précis sur la démarche de qualification et sur les critères utilisés pour juger d'un déclin social urbain d'une ville ou d'une partie de celle-ci.

Par ailleurs, l'expression « déclin social urbain », comportant deux adjectifs juxtaposés sans élément de liaison est certainement aussi équivoque : désigne-t-elle un « déclin social *dans* l'urbain » ou un « déclin social *et* urbain » ? En effet, les éléments fonctionnels et physiques d'un espace construit peuvent ne pas évoluer alors même que des changements sociaux l'affectent : structures des ménages, types de relations sociales, culture et mode de vie, mode d'usage et de perception des éléments et des fonctions de l'espace... Cependant, l'interdépendance forte et multiforme des deux matières – le social et l'urbain – porte à considérer que le déclin de l'un ne va pas sans celui de l'autre, et *vice et versa*. Enfin, cette expression ne semble pas avoir été l'objet d'une définition précise : entre le déclin urbain des urbanistes ou d'autres analystes (historiens, économistes, sociologues....) s'intéressant à la ville, et le déclin démographique des villes des démographes, une définition plus précise du

déclin social urbain existe-t-elle, ou encore une formulation de sa signification a-t-elle été entreprise ?

Il existe effectivement une certaine polysémie qui caractérise d'abord la seule notion de déclin urbain. Une première approche est celle de Jacques Beauchard (1993) qui met plutôt en avant des paramètres politico-institutionnels et économiques qui réduisent la capacité des villes à constituer des unités politiques d'intégration sociale. La dispersion des éléments fonctionnels, matériels et sociaux des villes, entérinée par le départ de populations et d'entreprises vers les zones périphériques, engendrerait une impression « d'éclatement » de celles-ci, ce que de nombreux observateurs rapportent dès la fin des années 1980 selon un mode métaphorique avec une multiplication de termes synonymes (« coupures », « clivages », « fragmentations », « divisions »...). Jacques Brun (2008) évoque à ce sujet un effet d'« hystérisation » du discours analytique sur les transformations urbaines exigeant d'examiner plus précisément les notions utilisées.

En fait, selon un ouvrage collectif de référence ayant mis en avant ce qualificatif (Haumont, Levy, 1998), il s'agissait de rendre compte des effets rapides et forts des changements économiques, sociaux et urbains sur la notion de ville au profit de la notion d'urbain : le fractionnement ou la mosaïque des espaces urbains mis en avant par l'expression « éclatement de la ville » peut paraître abusif pour signifier le mouvement de déstructuration des formes d'unité urbaine antérieures : les différences et les conflits n'entraînent pas nécessairement la désagrégation des sociétés urbaines et ils peuvent masquer des structures et des régulations nouvelles mal identifiées. Ainsi, cette expression se réfère à un processus de fragmentation morphologique, c'est-à-dire de dislocation de l'unité matérielle, fonctionnelle et politique des villes, entraînant ainsi une perte d'identité, en tout cas une destruction de leur cohésion sociale (Brun, 1998). La vitesse de développement des villes aurait un effet d'augmentation des problèmes sociaux et des tensions entre les groupes, effet perçu comme signe de « menace » sur le « lien social ».

Il est même posé en postulat pour limiter la taille des villes nouvelles, afin d'assurer l'intégration, la mixité sociale et l'harmonie entre emplois, consommation et habitat. Ainsi, le thème de la ville « éclatée » révélerait en creux une vision idéaliste de la ville moyenne sans ségrégation (ou faible), aux parties solidement unies, sans contradictions ni inégalités sociales et spatiales. En réalité, les problèmes d'intégration et d'exclusion y apparaissent tout autant que dans les grandes villes. L'exemple des communes de grands ensembles de notre recherche le confirme, qu'elles appartiennent à des grandes agglomérations (Les Ulis,

Rillieux-la-Pape), ou qu'elles en soient plus éloignés (Mourenx, Behren-lès-Forbach, Farébersviller, Pierrelatte et Bagnols-sur-Cèze).

Par ailleurs, ce thème ne révèle-il pas les questions que se posent les responsables politiques, les technocrates, voire les chercheurs, alors que les citoyens ne se posent pas ou peu la question de l'identité de la ville, notamment les plus pauvres, ayant une faible mobilité spatiale et ne se sentant souvent même pas citoyens de leur propre commune ? De leur côté, les plus aisés et plus mobiles qui s'accommodent de la fragmentation architecturale, fonctionnelle et sociale de l'espace, à l'aise dans leur quartier et dans la ville, ont-ils une image plus claire de celle-ci et quelle signification l'habitation dans tel ou tel quartier a-t-elle pour eux ? En outre, s'il n'apparaît pas de réelle « crise de la ville » ou « des quartiers », au sens de rupture qualitative, systématique et globale, il reste intéressant, selon Jean-Pierre Lévy (1998) qui a écrit la postface du même ouvrage collectif, d'apprécier les réels changements et l'universalité de certains d'entre eux, tout en ne surestimant pas les conséquences sociales de ceux-ci.

Il faut donc reconnaître la « transformation fragmentaire » de la morphologie des villes, causée par les changements économiques, politiques et sociaux récents. Celle-ci génère des phénomènes de « pathologie sociale » comme la relégation de populations défavorisées, la compétitivité accrue de groupes sociaux pour l'occupation de bons quartiers, dont la gentrification – *i.e.* l'embourgeoisement des zones d'accessibilité maximale est une forme. Mais ce ne sont pas les formes urbaines qui expliquent en majorité les problèmes sociaux et politiques, comme la perte d'identité et d'unité de la ville. Ce sont plutôt les comportements et les rapports sociaux qui ont une dimension urbaine et peuvent même se manifester à travers elle.

En ce sens, les conduites des catégories sociales moyennes, aisées et modestes déterminent chacun variablement les cycles de valorisation ou de dévalorisation des zones urbaines, selon des durées jamais définitives. Les pratiques résidentielles dépendent elles-mêmes d'une part, des cycles socio-économiques qui agissent de manière complexe sur le marché du travail et sur celui du logement, d'autre part, des politiques sociales et économiques en cours. C'est pourquoi Lévy (1998) évoque la forte « flexibilité sociale de l'espace », c'est-à-dire l'extrême souplesse d'usage des lieux, même si demeure « l'esprit » des lieux pour la mémoire collective.

Quoiqu'il en soit, pour revenir aux propos de Beauchard (1993), l'émigration résidentielle des catégories supérieures et la délocalisation d'activités économiques vers les périphéries

urbaines ont entraîné deux conséquences négatives pour les villes : non seulement, l'affaiblissement de leur fonction politique intégratrice, mais aussi la réduction des services publics. Le premier point souligne que la réduction de l'unité des villes par les mouvements d'externalisation et de différenciation évoqués, affaiblit leur urbanité et donc leur capacité d'intégration, c'est-à-dire leur fonction politique. Cette évolution constitue une étape nouvelle de détachement de la ville par la *cité politique* , dont l'extension à la nation et aux institutions multinationales depuis la fin des cités-États grecs en étaient les premières étapes.

L'affaiblissement du politique génère, outre une sur-appropriation de l'espace public par le champ économique – à travers la publicité et la privatisation de l'espace –, la hausse du repli communautaire ou d'unions proches de la famille pour réduire la multiplicité jugée menaçante des grandes cités ouvertes. L'espace public devient un espace socioculturel, et est davantage menacé de divisions et de conflits territoriaux de toute sorte entre groupes sociaux et ethniques regroupés (Semprini, 1997). L'éclatement sociopolitique de la ville renvoie alors à une composition sociale territoriale exaltée par les risques de conflits : la territorialisation possible des communautés rend impossible des cohabitations physiques, et le pays pourrait alors se diviser en « cantons nationalistes » (Beauchard, 1993).

La deuxième conséquence de l'émigration hors des centres-villes des classes moyennes et supérieures et des activités économiques est la réduction de la capacité des villes à fournir des services au public, ce qui renforce les divisions sociales par le recours nécessaire à la solidarité sociale, territoriale et ethnique entre individus. L'extension urbaine avec le vidage de ses éléments internes vers la périphérie dévitalise la ville sur le plan des activités, et donc de ses recettes fiscales pour les administrations, avec des risques d'endettement. Les capacités d'offre de services, de biens et d'équipements communs et publics sont donc réduites, limitant ainsi la participation sociale aux sphères de la production et de la reproduction de la société. Les villes subissant ce déclin marginalisent socialement leur population, en tout ou partie.

Marie-Christine Jaillet-Roman (2006) précise d'ailleurs que ces effets de déclin sociopolitique de l'extension urbaine s'observent géographiquement aux deux points du mouvement dans l'espace : d'une part, au niveau des villes-centres de départ, laissant des secteurs abandonnés et dégradés que ne peut ou ne veut investir le champ économique ; d'autre part, au niveau des communes périphériques d'arrivée, où des regroupements intercommunaux socialement homogènes fragmentent l'espace périurbain, avec le refus de la participation de communes ayant un profil social majoritaire inférieur. Ainsi, l'extension urbaine avec la migration des catégories supérieures et moyennes et la délocalisation des

activités industrielles modernes en périphérie des villes, signifie aussi un transfert de centralité sociale dans certaines banlieues et certains espaces périurbains anciens. Cette évolution en dispersion des centres métropolitains produit un effet « archipel » sur le plan de la répartition spatiale des composantes urbaines. Les espaces périphériques se recomposent selon des modalités sélectives et compétitives de collaboration intercommunale, traduisant la tendance accrue à la quête d'entre-soi territorial des classes moyennes et supérieures (Maurin, 2004).

De leur côté, les communes périphériques et les secteurs centraux des villes les plus dégradés et dévalorisés constituent les supports territoriaux d'orientation des ségrégations socio-urbaines. Ces espaces marginalisés par les catégories dirigeantes comportent les structures d'habitat et les structures sociales les moins valorisées : grands ensembles d'habitation et lotissements pavillonnaires dégradés, ou encore quartiers centraux vétustes. Jaillet-Roman (2006) confirme ainsi que ce mécanisme de développement urbain accentue les inégalités territoriales et génère, pour les espaces dévalorisés, de faibles capacités économiques d'intégration et d'offre de services publics, ce qui contribue au sein des populations résidentes au malaise, au dénuement et à la frustration. Selon l'auteure, la hausse des votes protestataires (Front National) ou de la violence individuelle et collective en sont des signes.

Ces deux approches sociopolitique et géographique de l'urbain, convergentes sur les constats d'évolution des qualités sociales des espaces, consacrent en partie le lien entre cadre urbain et cadre politique et identitaire d'intégration sociale, par l'intermédiaire des rapports sociaux locaux. C'est bien l'échelon communal d'abord, puis dans une moindre mesure le niveau intercommunal, qui offre un exercice maîtrisable du pouvoir et du contrôle démocratique, pouvant résister d'ailleurs à l'évolution « chaotique » des métropoles d'appartenance. Celles-ci, en effet, ne comportent pas souvent une assemblée élue au suffrage direct pouvant maîtriser leur développement économique et social, et donc leur identité (Beauchard, 1993).

Quoiqu'il en soit, les deux approches révèlent les effets ségrégatifs des conduites résidentielles et économiques : les flux privés de capitaux dans l'espace public coïncident avec les mouvements de division sociale de l'espace, déterminés par des processus de ségrégation, c'est-à-dire de différenciation de la répartition spatiale de l'habitat des différents groupes sociaux, définis notamment par leur positions sociales, mais aussi par leur identité sociale et ethnique, en fonction de rapports sociaux et/ou d'inégalité de place dans la hiérarchie des structures sociales (Brun, 2008).

Cette approche du déclin urbain en tant que phénomène générant un affaiblissement de la capacité de l'espace à réaliser de l'intégration sociale est aussi celle de Wacquant (2007). Il en décrit quatre critères dans l'analyse du passage des ghettos « traditionnels » noir-américains à des « hyper-ghettos » : il mêle d'abord deux dimensions plus géographiques et macro-urbaine que sont la configuration spatiale et la position structurale et fonctionnelle des quartiers, des secteurs ou des zones concernés dans la société urbaine ; puis il invoque deux aspects plus politiques et sociaux, c'est-à-dire leur composition institutionnelle et démographique (structure sociale des peuplements, guidée par les mécanismes institutionnels et de marchés immobiliers de logement), et le vécu de leurs habitants (les expériences et les relations sociales quotidiennes).

Les changements dans ses domaines ont d'ailleurs des causes essentiellement externes selon lui, par la transformation du système de forces économiques, sociales et politiques, modelant les territoires sociaux et symboliques des habitants. Les effets internes de ces changements concernent l'ordre social de la collectivité concernée, avec une organisation sociale différente du fait de l'insécurité économique et sociale, de la forte hostilité raciale et de la constante stigmatisation publique. Il établit ainsi une liste de phénomènes caractéristiques du déclin des ghettos, révélant la « transformation du tissu économique et social » (p. 64) à plusieurs niveaux et selon plusieurs aspects : dégradation physique (délabrement) et commerciale des espaces ; et difficultés sociales des ménages (séparation, échec scolaire, isolement...), favorisant la violence de rue et l'insécurité multiforme des habitants. Ces éléments poussent les personnes dans une économie de survie mais aussi de lutte dans les rapports sociaux, pour plus d'autonomie sociale, ce qui nécessite parfois de la violence pour la conserver (logique de protestation politique valorisée par Lapeyronnie (2008)).

À titre illustratif des difficultés et de la violence croissantes, pour reprendre le cas de Clichy-sous-Bois évoqué par son maire (Dilain, 2007), celui-ci, pédiatre de métier, a consigné la « peur panique » des Clichois envers les trois collèges de la ville qui ont des parts importantes d'élèves redoublants : jusqu'à 24 % d'élèves en classe de 3^{ème} contre 12 % en Seine-Saint-Denis. Et pour régler les troubles du caractère et du comportement de certains jeunes en difficultés, le seul centre médico-psychologique (CMP) pour enfant et jeunes de la ville, qui demandait trois à six mois de délai pour un rendez-vous, a fermé pour des raisons « mystérieuses », alors que trois CMP sur la ville seraient nécessaires selon lui. Le repli vers les CMP de communes voisines présentent maintenant des délais d'attente plus grands encore. De même, pour le dialogue entre les écoles et les parents étrangers, les traducteurs manquent,

ainsi que du temps aux enseignants, souvent jeunes et inexpérimentés. Comment alors dans ces conditions limites prendre en charge des souffrances familiales, leur agressivité et l'échec scolaire des enfants ?

Ce témoignage démontre l'interdépendance des évolutions des composantes sociales et institutionnelles des territoires : par exemple, la ghettoïsation de l'école renforce celle des quartiers, et inversement ; aussi, le contexte géographique et social n'offre pas d'intérêt à l'installation d'activités économiques sur le territoire, cette absence rend de ce fait le territoire peu attractif socialement ; ou encore, l'absence d'amélioration des réseaux de transports en commun, faute d'activités économiques, entraîne, rétroactivement, des difficultés de développement économique, faute, justement, de réseau jugé adapté et efficace... La dynamique d'un territoire se mesure donc bien à sa capacité politique de développer des activités socio-économiques pour ses habitants, en organisant leur implantation, leur accessibilité et en favorisant leur développement.

L'aspect démographique du déclin urbain de Wacquant (2007) se réfère à la structure sociale des peuplements des zones concernées. Celle-ci est déterminée par les mécanismes institutionnels d'attribution des logements sociaux, et par les logiques de marché immobiliers dans le secteur privé. En outre, les évolutions de situation professionnelle et familiale des résidents ont également des effets sur les caractéristiques d'ensemble des peuplements et leur vie sociale. Un point notable relevé est la faiblesse des niveaux de vie moyens avec un écart croissant par rapport à celui de la société, ce qui est signe d'une spécialisation sociale par le bas de l'espace, comme le rappellent Marchal et Stébé (2008), qui souvent résiste aux opérations de rénovation urbaine (Wacquant, 2007).

Cette évolution sociale affaiblit la structure institutionnelle interne, ou celle implantée à l'extérieur mais dédiée à ces espaces pour leur intégration sociale. Par exemple, une des conséquences structurantes de la ghettoïsation pour les populations résidentes est l'inégalité croissante d'accès aux soins par rapport aux autres quartiers, qui s'observe à travers des taux de morbidité et de déréliction sociale en hausse (mortalité violente, incidence du sans-abrisme, croissante de l'usage des drogues et de la prévalence du sida). En effet, la désertification urbaine, comportant une réduction des services de prévention et de protection, est une cause directe de la détérioration sanitaire et sociale des quartiers (Wacquant, 2007, p. 96).

Dès le début des années 1990, le rapport Delarue (1991) avait égrainé des indicateurs de dégradation de la vie des habitants dans les quartiers « sensibles ». Au nombre de cinq, ils

complètent l'approche de la ghettoïsation par Wacquant (2007) et celle du déclin urbain par Beauchard (1993), Jaillet-Roman (2006) et Maurin (2004). Les formes urbaines sont davantage mises en avant, autant que le manque de dynamisme économique pris comme une donnée indépendamment de toute orientation politique qui y préside, et que les difficultés des familles paupérisées et de leurs enfants livrés à la délinquance : 1/ les défauts de l'habitat et de son urbanisme proche, produit de l'État, qui aggravent les difficultés sociales et économiques de chacun ; 2/ l'urbanisme plus large à l'effet d'isolement dans le sens d'enclavement, et de rupture urbanistique et relationnelle des habitants par rapport au reste des villes ; 3/ la fragilité économique, liée à la baisse des emplois industriels et à la faiblesse des commerces ; 4/ les nombreux jeunes dont une partie subit des crises familiales et d'insertion importantes et se tournent vers la violence ; et 5/ la paupérisation des ménages et le processus de départ des plus fortunés, engendrant l'arrivée des plus pauvres, avec l'aggravation de la situation sociale globale par le prolongement de la crise économique.

Ces approches de la ghettoïsation et du déclin urbain peuvent servir de base à une formulation d'ensemble et plus précise du déclin social urbain, en intégrant aussi les observations empiriques et les analyses des communes de grands ensembles de la partie précédente. De manière récapitulative, cinq types de phénomène, souvent interdépendants, contribuent à engendrer et caractériser un changement social de déclin, ou de ghettoïsation si les phénomènes se manifestent de manière intense et concomitante : 1/ le délabrement physique de l'habitat et de l'urbanisme proche, avec un enclavement jamais corrigé du reste des villes ; 2/ la réduction, l'inadaptation voire la disparition des activités des institutions, des organisations et des structures d'intégration sociale et économiques diverses ; 3/ la différenciation de la structure sociale vers le bas de l'échelle sociale, par les migrations résidentielles, les mécanismes d'attributions de logements sociaux et de marchés immobiliers locaux et la précarité économique, avec la paupérisation d'une grande partie des ménages et, par endroit, l'entassement des personnes les plus pauvres dans les logements dégradés, alors qu'une grande partie des ménages stables sur le plan de l'emploi quittent le secteur ; 4/ l'accroissement des difficultés sociales multiples des habitants, des problèmes sociaux ainsi que de la délinquance des plus jeunes, dont une violence multiforme dans les relations sociales et envers les institutions; et 5/ la détérioration de l'état sanitaire des populations résidentes.

Ces éléments ne constituent pas un schéma explicatif du déclin social urbain, comme Lapeyronnie (2008) a pu le faire en mettant en exergue le lien entre marginalisation sociale et

rigidité des relations sociales dans les familles et, à l'extérieur, dans les rapports sociaux quotidiens. Puisque de multiples causes, externes et internes, ont déjà pu être rapportées dans les parties précédentes, notamment à travers l'analyse des processus croissants de différenciation socio-économique, politique et urbaine, la formalisation conceptuelle qui est ici proposée se situe davantage au niveau d'une définition de la notion de déclin social urbain applicable à des villes-communes qui constituent des territoires dépassant les seuls secteurs d'habitation pouvant relever de la cité-ghetto, avec les formes les plus extrêmes des phénomènes décrits plus haut.

À l'échelle des villes-communes, où des secteurs dégradés peuvent côtoyer quelques lieux résidentiels, publics ou institutionnels dont les interactions sociales peuvent être plus conformes à l'ordre social dominant, les phénomènes propres à la ghettoïsation sont moins importants, visibles et exclusifs que dans les secteurs d'habitation de plus petite taille concernés. C'est pourquoi une définition éventuelle du déclin social urbain visant à appréhender les effets de la ghettoïsation à une échelle territoriale plus large que les petits secteurs d'habitation en difficultés, doit prendre en compte la population communale d'ensemble, les évolutions de ses différents groupes d'habitations et de ses espaces publics, les activités des diverses structures institutionnelles, économiques et sociales destinées à la population, ainsi que les manifestations sur l'ensemble du territoire, voire à l'extérieur, de la violence et des activités transgressives et subversives qui s'y manifestent. Cette notion se veut un outil d'appréhension de territoires urbains assez larges concernés par les phénomènes liés la ghettoïsation.

Ainsi, elle peut être décrite comme un *processus de perte de valeur symbolique d'une localité urbaine structurée en deux principaux points* : 1/ *la dégradation physique par le manque d'entretien et de maintenance des immeubles et de l'ensemble matériel et infrastructurel de l'habitat*, faute de moyens propres des habitants et d'investissements de solidarité suffisants par les gestionnaires et les pouvoirs publics, et 2/ *une dégradation sociale selon trois aspects possibles* : a) *la paupérisation et la fragilisation sociale et sanitaire de la population résidente*, liées soit au départ des catégories supérieures vers d'autres localités (pour se rapprocher du travail, des équipements et des services publics et/ou rechercher une meilleure qualité d'habitat), soit à la précarisation économique des différentes catégories sociales (en raison du déclin du bassin local d'activité(s) principale(s), d'une qualification insuffisante et/ou du racisme ou de la discrimination ethnique et sociale), ou encore à la faiblesse des transferts et revenus de solidarité, ainsi que des politiques d'intégration socio-économique ; b)

la réduction en son sein et aux alentours des activités institutionnelles (socialisation, éducation, santé, police, bailleurs, autres services publics), *économiques* (commerces, services privés et banques), *culturelles et sociales* (associations diverses d'activités culturelles, de sport et de loisirs et sociabilité de voisinage dans les espaces extérieurs) ; *c) le développement d'activités transgressives et subversives* avec des tensions et des violences croissantes dans les interactions sociales internes et dans les relations sociales avec l'extérieur, dépassant la capacité des structures d'intégration restantes à y remédier (école, police, poste, associations de quartier...).

Le déclin social urbain peut donc se manifester selon les contextes territoriaux sur un ou plusieurs aspects décrits. Plus les phénomènes seront concomitants et intenses, plus le déclin est fort et complet. À l'instar de l'analyse des ghettos, cette définition met en évidence des phénomènes liés à la concentration territoriale, socialement déterminée, d'une pauvreté socialement produite. Aux traits structurels et objectifs principaux décrits, il est aussi possible d'y associer des aspects d'ordre subjectif : le repli sur soi, l'anomie individuelle et collective, et la dévalorisation identitaire en raison d'un manque de supports spatiaux et sociaux favorable à la réalisation, à la définition et à la reconnaissance positive de soi (Giraud, 2000 ; Lapeyronnie, 2008 ; Marchal, Stébé, 2010).

Ces attitudes peuvent coexister chez différents individus, mais aussi être adoptées par les mêmes, en alternance avec des comportements et des états de conscience plus conformes aux valeurs et normes dominantes en milieu urbain. Surtout, les phénomènes décrits de déclin social urbain peuvent ne s'avérer effectifs que dans certains secteurs d'une ville-commune et pas dans d'autres, voire à l'extérieur de celle-ci, puisque ce processus qui se manifeste plus spécifiquement dans certaines zones comporte des phénomènes qui pourraient être qualifiés d'« a-spatiaux », c'est-à-dire qui ne concernent pas ou ne dépendent pas directement de l'espace physique et matériel, comme la logique d'action violente de ghetto décrite par Lapeyronnie (2008).

Par exemple, selon les données récoltées dans la partie empirique de la thèse, Pierrelatte fait partie d'un « bassin de délinquance » (Donzère/Saint Paul Trois Châteaux/Pierrelatte), influencé, selon le rapport préfectoral consulté, par le département voisin le Vaucluse. Avec trois autres bassins de même nature dans le département, celui de Pierrelatte tend à se propager à l'intérieur de celui-ci (dont les villes de Nyons et Crest). Il est notamment évoqué des règlements de compte entre bandes de quartiers ou de communes séparées parfois de longues distances entre elles.

Dans une autre commune de l'échantillon étudié, Farébersviller en Moselle, alors que la délinquance générale relevée est en régression annuelle de 22 % en 2006, cette baisse, qui semble s'installer dans la durée, est en partie expliquée par la migration des faits délinquants vers les communes avoisinantes, comme des « raids » de vols à la roulotte et à l'étalage, notamment sur la zone commerciale de Betting, une commune voisine (non sans lien avec la hausse du trafic de drogue jugée importante sur le secteur). Une donnée illustre cet écart : dans l'ensemble, les mineurs représentent un quart des mis en cause dans la délinquance globale de la Cité.

Il faut donc rappeler le caractère « contingent » des phénomènes de déclin, comme de la situation de ghetto (Marchal, Stébé, 2008, p. 129), signifiant que l'identification statistique de personnes et de ménages pauvres et en difficultés sociales ne présuppose pas nécessairement l'existence de phénomènes de violence dans la vie sociale locale, ou encore de coupure et de cloisonnement entre les sexes et les âges par exemple. Les traits évoqués dans la définition du déclin social urbain, à l'instar du ghetto, constituent des variables à renseigner dans ce sens (délinquance, criminalité et émeutes ; ou violences sur les femmes et sur les enfants ; ou difficultés de paiement multiples voire de consommation de produits de base...).

Cette approche met volontairement de côté l'association spontanée entre déclin urbain et décroissance démographique qui n'est pas évidente. Elle s'observe le plus souvent à l'échelle des grandes agglomérations lorsque les activités économiques sont en déclin, engendrant perte d'attractivité et de capacité d'emploi des habitants. De leur côté, les petites et moyennes villes ont plus de probabilité de connaître une hausse avec l'accumulation de pauvres, de retraités et de ménages, marginalisés par la cherté des grandes villes, même si elles sont aussi, notamment en France, fortement exposées au risque de baisse de population du fait de la faiblesse de leur tissu économique, de leurs réserves foncières ou encore de leur mauvaise liaison aux réseaux de transport et de communication (Sallez, Vérot, 1993).

La croissance par regroupement des plus pauvres reste aussi probable pour les villes monofonctionnelles, à activités économiques limitées, sans base arrière de débouchés alternatifs et anciens liée aux activités antérieures pour compenser le développement du chômage et l'exclusion des réseaux sociaux pour l'emploi. Enfin, si la « dévitalisation urbaine » de grandes villes voire de régions urbaines, avec une baisse démographique, est bien souvent liée au cycle de leurs industries (Sallez, Vérot, 1993), il faut néanmoins considérer que l'inverse n'est plus vrai : la croissance de la valeur ajoutée est dorénavant déconnectée de l'emploi dans l'économie moderne ; d'autres facteurs sociaux et politiques

d'inclusion et de mise à l'écart des sphères productive et de reproduction sociale sont effectivement autant si ce n'est plus déterminants (reconnaissance politico-institutionnelle, utilité sociale, discrimination sociale ou ethno-sociale...).

La relégation des ménages les plus fragiles dans les secteurs dégradés ne relève pas exclusivement d'un déclin d'activités économiques spécifiques à ces zones, mais aussi d'une organisation sociale et spatiale plus générale, qui concerne la société dans son ensemble mais aussi les niveaux régionaux comportant bassins d'habitat et bassins économiques où se jouent l'intégration et la répartition des populations plus fragiles dans l'espace global.

L'analyse des situations sociales des communes de grands ensembles de l'échantillon de la troisième partie avait révélé une problématique particulière concernant le dynamisme démographique : une tendance à la décroissance post-construction pour l'ensemble de la population communale, notamment lorsque la part des grands ensembles dans le parc total de logements est majoritaire ou quasi-exclusif. Cela a été évoqué aux Ulis, avec par exemple les fortes migrations résidentielles de sortie, et le constat de beaucoup de retraités seuls, sans leurs enfants qui ont décohabité, ce qui a engendré une baisse numérique notable de la population, par rapport à un environnement d'habitat pourtant en forte croissance démographique.

En effet, aux Ulis, il a été relevé un mouvement d'émigration résidentielle hors de la ville important : de 4 à 5 000 habitants tous les huit-neuf ans dans les décennies 1980, 1990 et 2000. En parallèle, le flux d'immigration résidentielle, aussi très important dans la ville est d'un niveau juste un peu inférieur. Il est certainement lié au prix de l'immobilier communal, plus bas que dans l'environnement régional composé d'espaces résidentiels de maisons individuelles plutôt aisés. Le constat de baisse démographique pour la troisième décennie avait d'ailleurs été publicisé dans un article du *Parisien-Essonne* du 17 janvier 2007 à propos des 30 ans de la création de la commune.

Le journaliste reprend les propos d'une publication de l'INSEE : « (la ville) est la seule (du département), selon les statistiques dévoilées hier par l'INSEE, à perdre une partie de sa population. De 1995 à 2005, la commune a perdu environ 200 habitants tous les ans ». Et il se demande quelle est le sens ou la signification de ce phénomène : « Le début d'un cycle ? Le signe d'une mauvaise image pour cette commune-cité ? ». Ne sait-il pas que cette tendance a commencé dès le début des années 1980 ? En revanche, les élus locaux, de la majorité comme de l'opposition se voient dans la nécessité d'avancer des explications multiples face à ce qui apparaît comme une caractéristique originale, si ce n'est anormale. Pour une élue de la

majorité, il s'agit d'un effet « pyramide des âges », avec la décohabitation des enfants des premiers habitants de la ville ; pour un élu de l'opposition, cherchant à éviter le discours stigmatisant, il s'agit d'abord d'écarter toute explication par la mauvaise réputation due à une délinquance : c'est « relativement calme » ; une autre explication résiderait en fait du côté du manque d'offre de logements privés...

Pour ces élus, une seule action devrait suffire – la décision de construire 700 logements privés – « pour retrouver un solde positif, d'ici cinq à huit ans ». Cette projection est-elle raisonnable et argumentée, ou ne reflète-t-il pas un schéma de pensée emprunt de fantasmes collectifs et de mythes urbains de beaucoup d'élus locaux en but avec les problèmes sociaux contemporains, entraînant le déclin de leur commune (Duprez, Hedli, 1992 ; Stébé, 1995). Un an plus tard, les propos du maire de la ville, Paul Loridant sont plus mesurés et plus précis quant aux actions et au projet mis en œuvre. Il évoque, dans un entretien à la revue *Urbanisme* dans ses « Chroniques de la rénovation urbaine » (Loubière, 2008), « le départ des couches moyennes et la paupérisation d'une partie de la population », en déplorant que les communes avoisinantes ont un « pourcentage de HLM [...] ridicule », à qui on n'arrive pas à leur « imposer » la construction, alors que les UliS en comporte « 53 % » (ce qui paraît légèrement excessif selon les chiffres de l'INSEE qui en présente 47 % en 2007). Il indique un enjeu de « tirer la population vers le haut, d'offrir la possibilité d'un parcours résidentiel aux couches moyennes ». Les travaux de rénovation paraissent alors d'ampleur : réhabilitation, résidentialisation, démolition et construction de logements (220 logements sociaux et 480 privés), mais aussi intervention de restructuration voire de démolition des centres commerciaux de proximité, et du centre régional Les UliS 2.

Cependant, mise à part l'amélioration qualitative de l'existant, avec une légère diversification des statuts d'occupation dans la partie HLM du grand ensemble, la seule modification structurelle qui rompt avec ses principes morphologiques est le projet de réserver des commerces en rez-de-rue de chaque nouvelle construction, ce qui engage une diversification des fonctions dans les espaces résidentiels. Sur le plan urbain, en référence aux travaux de Jacobs (1991), le problème est qu'il s'agit plutôt d'équipements secondaire insérés dans un tissu majoritairement monofonctionnel pour les habitants les moins qualifiés puisque la zone d'activité Courtaboeuf, à l'est de la commune, est centrée prioritairement sur le high-tech et de l'industrie de pointe destinée à une main d'œuvre qualifiée.

Il manque de nouvelles grandes fonctions primaires autre que l'habitat (en production, échanges ou loisirs) qui attirent les principaux flux de fréquentation et d'investissement des

espaces. L'implantation d'activités économiques bénéficiant aux habitants pas ou peu qualifiés n'est pas particulièrement évoquée, alors que c'est bien d'abord leur marginalisation socio-économique qui entraîne la dégradation des structures physiques de leur habitat, comme l'indiquait dès les années 1980 Jean-Paul Lacaze (1987), ancien directeur de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ainsi que la fermeture des commerces de proximités, pourrait-on ajouter, même si récemment implantés...

Ces propos d'élus ne relèvent-ils pas d'une illusion collective, telle que l'a évoquée Norbert Elias (1997), que les hommes développent pour parer aux incertitudes et angoisses des situations présentes ? Leur projet ne les aide-t-il pas plutôt à supporter une situation difficile à maîtriser, tout en favorisant le renforcement de la cohésion de groupe, même entre élus opposés du conseil municipal ? Effectivement, ils produisent un effet d'objectivation des idées – parce que partagées – apportant l'illusion d'une exactitude, d'une véracité ou d'une rationalité. Face au déclin symbolisé par la décroissance démographique anormale dans un environnement en croissance, ces projets ne servent-ils pas à initier des pratiques et des actions de caractère « semi-magique » pour qu'ils règlent les problèmes concernés.

Quoiqu'il en soit, plus globalement, les phénomènes de ghettoïsation et de déclin social urbain doivent être compris dans leurs modalités et leurs déterminants pour espérer trouver des solutions d'amélioration des situations sociales. C'est l'objet du deuxième chapitre suivant de cette troisième grande partie de thèse.

Chapitre VIII

Les déterminants productifs et sociaux du déclin des grands ensembles

Les motivations et la vocation première des grands ensembles sur le plan idéologique et politique étaient la construction de masse aux normes d'hygiène et de « nature ». Cependant, suite aux réalisations concrètes et aux émois qu'ils ont suscités, une réaction politique instantanée s'est opposée dès la deuxième moitié des années 1950 : commissions politiques et directives du ministère de la Construction ont tenté de redresser les orientations vers plus d'humanité dans les zones concernées, jusqu'à interdire ce type de production en 1973.

Près de quarante ans plus tard, l'urbanisation fonctionnaliste de masse, dans un contexte de creusement des inégalités sociales par l'exclusion économique et sociale des ménages les plus

fragiles, génère toujours autant une même fonction d'accueil principal de ces derniers dans des espaces. Les communautés résidentes vivent ainsi dans des ambiances de ghetto, dans le sens d'espaces où se manifestent fréquemment des conduites transgressives et subversives face à l'ordre social en cours, rendant difficile les relations sociales internes et les possibilités de réalisation de soi des habitants.

Ce chapitre s'engage dans l'analyse des phénomènes producteurs de ce processus de dégradation perpétuelle sous deux principaux aspects. Le premier, souvent négligé, est celui des facteurs de la dévalorisation territoriale de ce type d'habitat, apparaissant chroniques et « endogènes ». Ils recouvrent des éléments formels, techniques, matériels et d'aménagement mais aussi de gestion étatique et privée qui expliquent l'état du cadre physique et fonctionnel de l'espace habité. Le rejet ou la désaffection de ce type d'habitat, précédant le déclin des industries dont dépendait souvent leur construction (Peillon, 2001), s'explique d'abord par cet aspect.

Ces propriétés participent de l'orientation de la répartition résidentielle des grandes catégories sociales aux niveaux des régions urbaines ou des grandes agglomérations, voire des bassins d'habitat. Par rapport aux profils d'autres espaces résidentiels, elles influencent également les mouvements de ségrégation spatiale des plus pauvres en leur sein, ainsi que leur stigmatisation. La deuxième partie de ce chapitre traite des divers aspects de la ségrégation sociale engendrant un flux de peuplement des grands ensembles par les ménages les plus précaires ainsi qu'une stigmatisation territoriale de ceux-ci. À l'analyse, il apparaît que la ségrégation, sous ses formes d'application variées, constitue un paradigme d'analyse primordiale pour comprendre l'évolution sociale des grands ensembles et des communes qui les comportent.

A- Constructions défectueuses, urbanisme inadapté et développement urbain défavorable aux grands ensembles

Cette section présente, après une introduction historique de la construction des grands ensembles, deux principaux points. Le premier est le caractère défectueux et lacunaire sur les plans physiques, spatiaux et matériels de cet habitat, avec des formes architecturales et urbaines inesthétiques, démesurées et peu pratiques (dans les immeubles et à leur extérieur), ainsi qu'un vide d'équipements et de services très difficile à combler en raison d'une rigidité

réglementaire des aménagements et une insuffisance de densité nécessaire à leur fréquentation. Associés aux caractéristiques principales des ménages occupants – souvent des familles de jeunes couples avec de jeunes enfants – et à l’absence des parents travaillant à l’extérieur, ce qui contribue à une faible fréquentation des espaces extérieurs, ces éléments ont induit dès les premiers peuplements une vie sociale très faible, peu dynamique, très frustrante pour les adultes restants et les enfants grandissants concernant leur possibilité de développement personnel ou de réalisation de soi.

Le second point concerne la dynamique d’évolution des espaces urbains ou des bassins d’habitat d’appartenance des grands ensembles, dont un double mouvement a généré une dévalorisation statutaire et un changement fonctionnel de ceux-ci. En premier lieu, il s’est développé des espaces résidentiels de meilleure qualité matérielle, fonctionnelle, de localisation urbaine et de forme architecturale (habitat individuel notamment), ouvert à l’accession à la propriété ; ce qui a incité les catégories aisées et modestes mais stables à quitter les grands ensembles pour cette offre diversifiée. En second lieu, la disparition progressive ou la limitation des segments privés et publics du parc de logement aidé et d’accompagnement social pour les plus démunis et en difficultés sociales ; ce phénomène a favorisé une convergence des flux de logement de ces derniers vers les parties les moins appréciées des grands ensembles.

Ces éléments expliquent le processus de dévalorisation sociale qu’a subi ce type d’habitat aux yeux des citoyens, facilitant sa dégradation accélérée, un délaissement institutionnel relatif de sa gestion, et des relations sociales internes de cohabitation tendues en raison de la présence croissante de groupes sociaux en difficultés sociales y développant des conduites transgressives et subversives. Ce sont ces facteurs d’ordre constructif (lié à la construction), urbanistique et politico-institutionnel qui ont entraîné le déclin social urbain des secteurs produits et la formation de territoires perçus comme des « cités-ghettos », tel que décrits plus haut.

1. Historique sociale et politique de la construction des grands ensembles

Avant de décrire les facteurs de dégradation physique et de dévalorisation sociale des espaces résidentiels de grands ensembles, il est rappelé les étapes historiques du processus idéologique, politique, économique et social de leur conception, de leur mise en chantier et de

leur suppression dans la politique étatique du logement et de l'urbanisme. Ces éléments montrent la trajectoire rapide et quasi-générale de la désapprobation de leur production après une phase de forte adhésion de la classe politique au niveau national et des milieux professionnels du logement aux principes constructifs et d'aménagement de l'architecture moderne des années 1920-1940.

Entre, d'une part, la fin de la Seconde Guerre mondiale dont les conséquences matérielles, démographiques et financières sont, avec l'action gouvernementale de Reconstruction centrée sur l'appareil productif, à l'origine d'une crise du logement qui fût plus grave que celle survenue après la Première Guerre mondiale, et d'autre part, la fin effective de la construction des grands ensembles à la fin des années 1970, cet urbanisme est passé d'une image idéale promue par des hauts responsables politico-administratifs et des organismes de construction, censée pallier les inconvénients du développement urbain depuis l'essor industriel du XIX^e siècle, à des réalisations dépréciées et rejetées de plus en plus fortement au fil de leur livraison et de leur usage.

Pour rappel, dès le début des années 1950, après avoir été délaissés par le premier plan de reconstruction (Plan Monnet de 1944-1952), le mal et le mauvais logement, renouvelant la période des taudis du XIX^e siècle, ont entraîné une pénurie critique de logements dignes, associée souvent aux principaux problèmes sociaux et sanitaires du pays (alcoolisme, « inadaptation » et délinquance juvénile, tuberculose) (Fourcaut, 2002). Le Commissariat général au Plan chiffrera alors les besoins de logements à construire en 1951 à 320 000 logements par an pendant trente ans, contre 70 à 75 000 logements construits annuellement à cette période.

Planification urbaine et organisation des différentes entreprises de bâtiment furent donc engagées pour mettre fin à cette crise du logement et pour industrialiser le secteur de la construction. La voie choisie fût celle des logements collectifs, notamment des grands ensembles (Spinetta, 1953), et la rapidité de leur exécution. L'échec par dépérissement en un à deux ans des petites cités de Logements économiques de première nécessité (LEPN), sous forme de maisons individuelles (pavillons en bandes), construites en 1955 dans l'élan de l'appel de l'abbé Pierre, l'hiver 1954, a renforcé le rejet du pavillonnaire chez les acteurs étatiques, contrairement pourtant aux attentes de maisons individuelles des Français, révélées par la première enquête de l'Institut national des études démographiques (INED) en 1947 à ce sujet.

Les organismes constructeurs d'Habitation bon marché (HBM) puis d'Habitation à loyers modérés (HLM ; à partir de 1950) furent pressés par les communes et l'État de bâtir partout où les terrains disponibles le permettaient, indépendamment de leur constructibilité fixée par les normes des plans d'urbanisme et des schémas d'aménagement d'avant-guerre, qui défendaient la préservation des espaces agricoles autour des villes et la restriction de l'extension urbaine (Merlin, 2010). Cette orientation constituait une réaction aux abus du lotissement pavillonnaire par des sociétés foncières qui investissaient de vastes terrains hors des villes, et les divisaient en lots individuels sans les viabiliser et les équiper comme elles le promettaient pourtant dans leur publicité. Plusieurs lois de régulation destinées à prévenir et corriger cet urbanisme avaient d'ailleurs été trop inefficaces ou trop lentes : loi Cornudet de 1919 sur les premiers plans communaux d'aménagement, pour éviter les lotissements des zones rurales proches des villes ; loi de 1924 imposant le dépôt d'un plan de lotissement en mairie et un quart des surfaces à des équipements ; et loi Sarraut de 1928 imposant la viabilisation des lotissements défectueux.

Les besoins impérieux en reconstruction et en production de nouveaux logements au sortir de la Seconde Guerre mondiale rendaient obsolètes non seulement la norme de limitation spatiale, mais aussi les procédures réglementaires opérationnelles (Merlin, 2010). L'urgence s'est imposée tant pour les décideurs nationaux que pour les élus locaux ayant des listes d'attente nombreuses de familles pauvres à loger. Il fallait construire rapidement de très nombreux logements. Une urbanisation de masse devait s'instituer dans un contexte par ailleurs marqué par une conception hygiéniste de l'urbanisme qui s'est développée, en même temps que le souci d'une production de masse, dans l'entre-deux-guerres mondiales.

En 1935, l'urbaniste Maurice Rotival (1935) publia d'ailleurs un article intitulé « Les grands ensembles » pour désigner la construction de groupes d'HBM, avec des plans d'aménagement de grandes villes, répondant au souci d'hygiène (« grandes cités éclairées par le soleil ») et de « nature » pour rompre avec la ville dense et sale (« au milieu de grands espaces boisés (avec) des enfants propres qui jouent sur le gazon et non pas sur le trottoir »).

Avec les retards accumulés, les destructions nombreuses et les besoins liés aux mouvements de population, dans les années 1950, les caractéristiques objectales des grands ensembles ne résident pas seulement dans leur aspect dimensionnel, en programmant à un faible coût des ensembles d'immeubles collectifs sur un même site, formant plus de 500 logements, seuil devenu critère de la loi de 1959 créant les zones à urbaniser en priorité, mais pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers. Il s'agit surtout de produire vite. Yves Lacoste (1963) a d'ailleurs

souligné ce caractère temporel des opérations par le pléonasme « un assez bref laps de temps ». Cette volonté politique, confinant à la précipitation, a autorisé toutes les dérogations aux règles d'urbanisme et de construction qui prévalaient.

La justification se référait aux difficultés d'essor de la production d'HBM, pour tous les ménages « peu fortunés », que des lois entre 1919 et 1921 visaient à augmenter en organisant le secteur et en développant les moyens de financement, qui se révélaient insuffisants depuis la loi Siegfried de 1894, fondatrice en la matière (prêts de la Caisse des dépôts et consignation, CDC, aux organismes d'HLM) : malgré l'accroissement des organismes constructeurs et la multiplication des modalités de financement aidé par l'État pour tous types de logement – individuel ou collectif, en accession à la propriété et locatif –, les niveaux de crédits restaient trop faibles pour atteindre les volumes souhaités de logements.

Pour réagir à la hauteur des enjeux mesurés, plusieurs dispositions furent prises (Merlin, 2010). La première fut l'édification pendant la guerre d'un dispositif administratif et législatif d'organisation centralisatrice de l'urbanisme avec d'une part, la création d'une Délégation générale à l'équipement national en 1941, intégrée en 1944 au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, et d'autre part, la loi du 15 juin 1943, approuvée par le Conseil d'État et validée à la Libération avec l'Ordonnance du 27 octobre 1945, qui réforme les règles d'urbanisme afin de privilégier l'action étatique et de réduire les pouvoirs des collectivités locales et des particuliers. La loi institua un comité national et des commissions départementales d'urbanisme, avec des circonscriptions d'urbanisme dirigées par un inspecteur général. Elle supprima le droit à indemnité des dispositions limitatives de l'utilisation du sol quand l'état antérieur des lieux n'est pas modifié (empêchant les contestations des propriétaires des lieux). Et surtout, elle prévît la création de projets d'aménagement à l'échelle communale et intercommunale à l'initiative des services de l'État, pour lesquels les institutions locales ne sont que consultées avant approbation par le Conseil d'État. Cette prise en main et le dirigisme qui en découle furent rendus possibles et justifiés par la détention des compétences, de l'expertise et des moyens financiers que ne possédaient pas les structures communales pour des opérations de grande ampleur, comme l'avait montré leur incapacité d'application des premiers plans d'aménagement de la loi Cornudet de 1919, puis de la loi Sarraut de 1928, tentant de juguler et de viabiliser l'essor du lotissement pavillonnaire défectueux d'après la Première Guerre mondiale.

Une deuxième disposition de réorganisation de la construction de logements, sociaux et privés, fut de poser les conditions financières pour le passage à un régime industriel de production (Merlin, 2011). Une première mesure très importante dans ce sens a été la loi du 3 septembre 1947 qui, dans une période de forte inflation (60 % en 1947-1948 ; 14 % en 1948-1949 et 10 % en 1949-1950), octroya des prêts aux organismes d'HBM (puis d'HLM), avec un taux à 2 % sur une durée de 65 ans, couvrant 90 % du prix plafond fixé par décret (puis 1 % sur 45 ans et 85 % du prix plafond). Ces prêts d'État, s'ajoutant aux prêts pour les HBM ordinaires (HBMO, devenus HLMO en 1950), les HBM améliorés (HBMA), et les HBM-accession (devenus HLM-accession) de la loi Loucheur de 1928, ont fortement accru les moyens de financement du secteur et ont favorisé la diversification des produits « logement ». Une deuxième mesure d'accroissement des moyens de financement du logement social a été la mise en place en 1950 de primes et de prêts à la construction par le Crédit foncier de France pour une autre catégorie de logement social.

Ceux-ci étaient plus onéreux avec des taux supérieurs à ceux des prêts HLM même si inférieurs à ceux du marché et bénéficiant d'exonérations fiscales : ce mode de financement a permis de réaliser par des promoteurs privés ou des particuliers des produits d'accession à la propriété ou en location libre. Deux autres modes de financement ont renforcé la diversification en introduisant de nouveaux opérateurs financiers : d'une part, la loi du 24 mai 1951 autorisa les caisses d'épargne à prêter aux organismes d'HLM et aux sociétés de crédit immobilier ; et d'autre part, en 1953 décision fut prise de convertir en obligation légale la libre participation des employeurs à l'effort de construction existant depuis 1943 (1 % des salaires des entreprises privées non agricoles de plus de 10 salariés ; cette part fut plusieurs fois réduite et a été fixé en 1992 à 0,45 %).

Une troisième disposition fut nécessaire pour dynamiser ce secteur de la construction : l'encouragement à l'investissement privé mais aussi institutionnel dans le logement locatif et d'accession à la propriété. La première mesure a été le renouvellement des règles de loyer, celles-ci ayant une incidence directe sur la production du logement locatif. Contrairement à l'idée répandue sur son orientation principale (Merlin, 2010, p. 55), c'est bien la loi du 1^{er} septembre 1948 qui a rendu la liberté des loyers pour les nouveaux logements (achevés à partir de 1949), même si elle fixe toujours d'une part, des faibles loyers (selon les surfaces corrigées par des éléments de confort) pour des logements anciens (construits avant 1948) et le plus souvent inconfortables (les loyers des logements plus confortables devant se rapprocher progressivement de ceux du secteur libre), et d'autre part, des loyers légèrement

supérieurs aux logements locatifs sociaux. Cette valorisation législative du secteur locatif libre, aux loyers élevés en raison de la modernité de l'équipement des logements, est le premier pas de l'encouragement à l'investissement privé plus général, comme cela a pu apparaître dès la loi de 1955 facilitant la copropriété privée, mais aussi à travers des dispositifs législatifs successifs visant à l'équilibre des rapports entre locataire et propriétaire pour soutenir la promotion résidentielle des ménages (*e.g.* la loi Quilliot du 22 juin 1982 d'élargissement des droits des locataires).

En fait, cette orientation de la politique du logement à cette époque est fondamentale, plus importante encore que la forte aide du secteur HLM, qui ne fût que transitoire en raison de la nécessité d'élever quantitativement l'offre immobilière, mais aussi de l'adapter à la multiplicité des besoins des ménages modestes et moyens. Globalement, la finalité intrinsèque de l'aide publique au logement, depuis ses origines, est centrée sur l'aide à l'accession à la propriété, y compris l'accession sociale à celle-ci, quelles que soient les formes d'accompagnement à la promotion résidentielle des ménages (Béhar, Ballain, 1997 ; Croizé, 2009-b) : aide directe de l'investissement privé dans la construction de l'offre immobilière, ou soutien de la solvabilité des ménages, par un système d'aides personnelles à l'accès et au maintien dans le logement (allocations diverses), qui incite les promoteurs à développer une offre dans le secteur libre.

Une quatrième disposition favorable à la dynamisation de la construction a été d'enclencher l'adaptation moderne du secteur opérationnel, celui du bâtiment et de ses méthodes (Merlin, 2010). L'État a encouragé la constitution de grandes entreprises industrielles de construction, et a soutenu, à travers des organismes parapublics spécifiques (Comité scientifique des Travaux et du bâtiment, CSTB ; Institut technique du bâtiment et des travaux publics, ITBTP), le développement de méthodes standardisées et innovantes pour l'accroissement quantitatif du niveau de production : usage généralisé du béton, construction de bâtiments en barres par une grue sur rail, normalisation des surfaces et dispositions internes des logements, ainsi que des équipements internes et extérieurs aux immeubles.

Globalement, ainsi, le champ des acteurs politico-administratifs, financiers et techniques de ce champ s'est élargi et davantage organisé entre la fin de la guerre et le début des années 1950. Sa structure est devenue assez complète et diversifiée. Tout D'abord, un pôle d'instances publiques décisionnelles reliées au MRU : le Commissariat général au Plan (dont sa commission Construction), le MRU, ses directions, les organismes parapublics s'occupant d'aspects techniques et industriels, et aussi, d'autres ministères concernés chacun

partiellement par l'urbanisation et ses conséquences (Travaux publics et transports, Industrie et commerce, Postes et télécommunication, Justice, Intérieur...).

Puis, se trouvent un pôle financier, avec des organismes publics et privés multiples, comme des banques traditionnelles et surtout la Caisse des dépôts et consignations. Il faut aussi compter dans ce champ sur l'existence d'autres grands maîtres d'ouvrage de la construction, indépendant de l'État même si celui-ci les finance en partie : l'Union des fédérations d'organismes HLM (dont la filiale de la CDC, la Société centrale immobilière, la SCIC, depuis 1954, spécialisée dans les logements sociaux et devenue Icade en 2003), et les organismes de l'Office central interprofessionnel du logement (constructeurs des entreprises privées), ainsi que d'autres associations patronales de financement du logement ouvrier. Par ailleurs, un rôle influent dans l'évolution du champ de la construction est tenu par les grandes associations de professionnels, d'élus et d'industriels, qu'elles soient spécifiques (architectes, urbanistes, distributeurs d'eau, Fédération nationale du bâtiment...), ou mixtes, regroupant des élus et des hauts fonctionnaires (comme le Centre national pour l'amélioration de l'habitat).

Par ailleurs, un pôle d'acteurs est tout autant structurel dans le champ urbain, même si son rôle a été affaibli par l'État : les collectivités locales (communes et département), surtout celles situées, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans les régions les plus urbanisées (régions parisienne, lyonnaise et marseillaise) et/ou dans les départements du nord et de l'ouest du pays ayant subi le grand nombre de destructions pendant la guerre. Elles peuvent participer foncièrement ou financièrement aux projets et entendent ainsi peser dessus, notamment quand des procédés techniques expérimentaux peuvent apparaître hasardeux et menacer le crédit politique des élus.

Enfin, une dernière partie d'acteurs indépendants interviennent indirectement mais de manière structurelle sur les orientations du champ : les instances internationales qui produisent et valident des normes constructives, qu'elles soient des structures d'encadrement du Plan Marshall (Organisation européenne de coopération économique, OECE, et Organisation des nations-unies, ONU¹⁰⁵), ou qu'il s'agisse de pays voisins, voire plus éloignés et inscrits dans les mêmes processus (l'Union des Républiques socialistes soviétiques, URSS, par exemple). Cette architecture renouvelée du champ a permis au MRU, malgré la priorité du premier Plan de modernisation et d'équipement national (1947-1951) sur les industries lourdes, de

¹⁰⁵ En effet, les premiers programmes de construction de groupes de logements collectifs, selon des méthodes de production industrialisée, suivirent les recommandations du Comité de l'Habitat de l'ONU.

commencer dès 1951 des programmes de construction, dénommés d'abord « secteur industriel » (Legoullon, 2005).

Par la suite, de multiples procédures et « produits logements » apparurent, notamment à partir du Plan Courant de 1953 (du nom du ministre de la Construction de l'époque, Pierre Courant, qui fit voter la loi correspondante cette année). Ce plan institua la pratique de la programmation normalisée de la production de logements, avec des plans types de groupes d'habitation (les plans-masses) ainsi que des normes standardisées de matériaux, de configuration spatiale et d'équipements techniques et fonctionnels, souvent inspirées de la part des architectes et des responsables politico-administratifs nationaux de normes morales et politiques référées à des modes de vie de communautés ou d'institutions réglées (militaires, religieuses, hospitalières...) (Croizé, 2009-a). Il y eut d'abord les logements économiques normalisés (LEN), à côté des Logements économiques (LOGECO), eux-mêmes complétés à partir de 1955 par des Logements populaires et familiaux (LOPOFA).

Ces deux derniers produits, qui ont constitué un mode de financement des premiers grands ensembles de qualité de construction plutôt médiocre (Merlin, 2010, p. 154), étaient d'ailleurs destinées à de l'accession à la propriété ou de l'investissement locatif privé, avec des financements hors système HLM, par le biais de primes et de prêts du Crédit foncier de France (CFF) (taux inférieurs à ceux du marché, mais supérieurs à ceux des prêts HLM, ouvrant droit par ailleurs à des exonérations fiscales). Les procédures suivantes ont plutôt concerné principalement le secteur HLM : Logements de première nécessité (LPN) en 1954 ; Logements-foyers à partir de 1960 ; Immeubles à loyer normal (ILN), Programmes sociaux de relogement (PSR) et Programmes à loyer réduit (PLR) en 1961 ; Programmes sociaux spéciaux (PSS) en 1964 ; et Programmes de résorption de l'habitat insalubre (PRI) ainsi que les logements « prêts à construire » en 1970.

Cette évolution rapide de la construction ne s'exerça pas que dans le secteur HLM. Dès 1966, l'État diminua partiellement son financement en le remplaçant par la mobilisation de fonds privés des caisses d'épargne et des comptes courants postaux qui furent rassemblés, avec des crédits publics, dans une caisse de prêts aux HLM (fondue en 1986 dans la CDC). Sur le plan de la production, la part du secteur HLM a été somme toute minoritaire dans cette période de forte construction des années 1955-1975 : par exemple, si entre 1953 et 1957, le logement aidé, toutes catégories confondues (HLM locatives ou en accession à la propriété, Logecos, primes et prêts du CFF, reconstruction), dominait, avec 92 % des 274 000 logements achevés en 1957 (contre 84 000 en 1953), le secteur spécifique des HLM locatives était faible : 55 000

logements en 1957, soit 22 % du total des logements aidés, et 18 % du total de la construction (Merlin, 2010, p. 66)¹⁰⁶.

Au cours des années 1960, dans un rythme plutôt effréné de construction, avec un doublement des logements produits entre 1957 (274 000) et 1973 (556 000), si les parts de logements sociaux deviennent importantes, avec par exemple, 138 000 HLM en 1967, dont 107 000 HLM locatives, celles-ci restent encore mineures par rapport à la construction totale (422 000 à la même date) : 33 % pour l'ensemble des HLM, dont 25 % pour les seules locatives. Et pendant les années 1970, ces dernières ne représenteront plus que 22,5 % de la construction, alors que les HLM-accession passeront de 8 à 11 %, et le secteur libre à 41 % contre 8 % en 1957. Entre 1959 et 1967, celui-ci était passé de 28 000 à 93 000 logements, prenant aussi la suite des Logecos supprimés en 1963 à l'occasion de la réforme du CFF (87 000 unités construites en 1959).

En 1967, 57 % du financement du logement venait déjà du secteur privé, et ce taux a crû depuis. Cet accroissement de la part de l'investissement privé et du secteur dit libre dans l'offre immobilière doit évidemment à des choix politiques continus dans ce sens, comme le plafonnement des subventions publiques, et l'encouragement des financements privés bancaires et d'épargne, surtout vers l'accession à la propriété pour les classes moyennes (création de l'épargne-logement en 1970 pour les particuliers, avec des primes doublant l'épargne constituée et prêt à un taux intéressant ; et prêts immobiliers conventionnés créés dès 1971 pour les constructeurs). Ces mesures ne furent efficaces, en termes d'initiatives de programmes de logements privés locatifs et d'accession, qu'en raison du fait que les attentes sociales ont pu être visées, comme avec les projets de maisons individuelles d'aspect « traditionnel », bon marché, et regroupées en hameaux sur de petites parcelles (tel que promu par « Villagexpo » en 1966 à Saint-Michel-sur-Orge dans l'Essonne).

À l'inverse, d'autres orientations ont pu échouer, faute d'une analyse tournée vers la demande comme les « chalandonnettes » en 1969, du ministre Albin Chalandon de l'Équipement et du Logement de l'époque, c'est-à-dire des maisons de type plus standard, industrialisées. La principale conséquence de l'essor du secteur immobilier marchand a été, outre son expansion quantitative, l'indifférenciation catégorielle des produits, c'est-à-dire l'atténuation de la

¹⁰⁶ En recalculant les parts relatives à partir des chiffres absolus de logements rapportés par Merlin (274 000 logements totaux, dont 92 % de logements aidés, et 55 000 logements sociaux locatifs en 1957), on a pu constater une légère erreur de sa part : il indique 18 %, au lieu de 22 %, de la part des 55 000 HLM locatives parmi les 92 % de logements aidés des 274 000 logements produits en tout (soit 252 080 logements aidés) ; et 20 %, au lieu de 18 %, de la part des HLM locatives sur la construction totale.

segmentation de l'offre (Ballain, Béhar, 1997). La raison principale en a été la diminution des financements de produits destinés à des catégories particulières qui étaient appréhendées soit selon un référentiel-type de parcours résidentiel lié aux besoins d'espace induit par l'agrandissement familial (du logement privé ancien, petit et peu confortable à l'accession à la propriété, en passant par les logements aidés, HLM ou non), soit selon une représentation diversifiée des catégories en mobilité promotionnelle (travailleurs individuels, retraités...).

La période actuelle illustre et prolonge cette caractéristique de la politique du logement : elle se base sur la réforme du financement du logement de la loi Barre de 1977. Celle-ci a d'abord réduit les prêts aux organismes constructeurs (aide à la pierre) à deux types : le Prêt à l'accession à la propriété (PAP) et le Prêt locatif aidé (PLA). Si elle a aussi créé des subventions pour la réhabilitation des logements sociaux (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS) et privés (Prime à l'amélioration de l'habitat, PAH), elle a surtout adopté une nouvelle aide à la personne, l'Aide personnalisée au logement (APL).

Celle-ci s'ajoute aux deux aides personnelles existantes, l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), instituée par la loi du 1^{er} septembre 1948, et l'Allocation de logement à caractère social (ALS) mise en place par la loi du 16 juillet 1971, pour les ménages non familiaux (personnes âgées, handicapées, jeunes travailleurs puis étudiants). En 1978, en montants de dépenses par l'État, l'aide étatique à la construction était encore deux fois supérieure à l'aide aux personnes (ALF, ALS) ; en 1993, elle était deux fois moins importante (Béhar, Ballain, 1998).

C'est dans ce contexte politique et historique que, après la Seconde Guerre mondiale, malgré les restrictions d'extension urbaine des divers plans d'aménagement nationaux et régionaux comme en région parisienne, les premiers grands ensembles ont été construits par dérogation sur des terrains non affectés (Sarcelles, Gennevilliers, Pantin-Bobigny). Dès 1955 en fait, l'État pût s'engager dans une politique d'urbanisation massive pour répondre aux inquiétudes face au redéveloppement de taudis et aux besoins massifs de logement. Le choix du collectif, sans forte réflexion sur ses modalités et ses conséquences, est alors opéré dans la nécessité pressante d'agir évoquée plus haut.

Et c'est une loi-cadre, en 1957, programmant pour cinq ans le financement de la construction de 300 000 logements par an, qui a placé l'État au centre de l'articulation entre construction de logements, amélioration de la productivité du secteur du bâtiment, programmation des

équipements et aménagement du territoire. Par exemple, le décret du 31 décembre 1958 sur les Zones à urbaniser en priorité (ZUP) a attribué au préfet le choix de l'achat des terrains à urbaniser, de la localisation des groupes de plus de 100 logements et de la programmation des équipements.

Les productions et les localisations effectives ont d'ailleurs été variées. Fourcaut (2002) en a dressé une typologie. En premier lieu, des projets ont constitué des villes nouvelles sur des terrains non ou peu construits, éloignées de tout grand centre urbain. Ce cas de figure correspondant assez nettement à trois communes de l'échantillon de notre étude comparative : elles ne comportaient pas plus de 600 habitants avant les premiers travaux (voire partie 3 de la thèse) et elles se situaient à plusieurs kilomètres des limites des plus proches grandes agglomérations : Mourenx, avec 2 500 nouveaux logements construits près du gisement de gaz de Lacq ; Behren-lès-Forbach et Farébersviller, dont les 3 000 logements des grands ensembles sont destinés aux mineurs de Lorraine.

Dans cette catégorie, Fourcaut (2002) inscrit Bagnols-sur-Cèze, qui fait partie de notre échantillon, mais qui, bien que située à une cinquantaine de kilomètres de Nîmes et séparée par un espace rural et agricole, comprend pourtant, avant les nouveaux grands ensembles, près de 5 000 habitants et un petit tissu urbain ancien et de qualité en lien avec une histoire économique séculaire liée aux grandes agglomérations voisines (dont Marseille aussi).

À partir du milieu des années 1950, pendant vingt ans, 2 500 logements y ont été édifiés par grands quartiers autour de la ville, pour loger les personnels du centre nucléaire de Marcoule (recherche sur le nucléaire militaire et développement de la filière graphite-gaz par le Commissariat à l'énergie atomique). Ce cas de figure est plutôt en position intermédiaire avec la deuxième catégorie de la typologie des lieux et contextes d'implantation des grands ensembles selon Fourcaut (2002) : celle des quartiers entièrement neufs de villes ou de communes de banlieues, et qui, dans l'esprit de Fourcaut sont certainement de plus grande taille démographique que Bagnols (exemple Strasbourg avec le grand ensemble de la Canardière, Lyon avec celui de La Duchère, ou encore l'agglomération formée par Pantin et Bobigny pour les Courtilières). Enfin, troisième type de contexte d'implantation des grands ensembles : celui des tissus anciens d'agglomération où des cités nouvelles ont été bâties, comme à Bagneux, à Épinay-sur-Seine ou à la Courneuve, dans l'élan parfois d'opérations de rénovation urbaine d'îlots insalubres, avec pour effet d'implanter des tours de logements en pleine grande ville, comme l'îlot de la Bièvre à Paris, et ceux de Saint-Joseph et des Aygalades à Marseille.

Les trois autres communes de notre échantillon partagent la position intermédiaire de Bagnols-sur-Cèze dans cette typologie géographique. En effet pour Pierrelatte et Rillieux, les sites, bien qu'à quelques distances des grandes agglomérations dont elles sont proches (Montélimar et Avignon pour la première ; Lyon pour la seconde), sont sur des territoires ayant un peuplement et une histoire urbaine, ou de gros village, anciens : l'essor d'activités commerciales, artisanales ou de production, voire industrielles les a transformé en petite ville. Pierrelatte connût 3 200 habitants en 1946 et 3 400 en 1954 ; 3 300 et 4 200 pour Rillieux-la-Pape qui est à l'époque encore scindée en 2 avec une partie devenue Crépieux en 1927 (avant d'être réunie en 1972).

Pour Les Ulis, la situation intermédiaire est autre : bien qu'appartenant à la région parisienne et inclut dans le système productif de la capitale, elle ne se situe qu'à quelques kilomètres au sud de Palaiseau, dans le nord de l'Essonne, à la limite des territoires communaux pavillonnaires voisins de Gif-sur-Yvette et d'Orsay, sur un plateau agricole désert d'habitation au sortir de la guerre. Son caractère est celui d'une ville créé *ex nihilo*, isolée, bien que dépendante de la dynamique parisienne, sur les plans démographiques, socio-économiques et politiques. Elle n'est pas un quartier d'une grande commune ou d'une agglomération de banlieue existante.

Quoiqu'il en soit, une fois commencés les différents chantiers de grands ensembles, selon des multiples modalités, les critiques techniques et sociales sur cet urbanisme furent très rapides. En septembre 1957, une commission sur « Les problèmes de la vie dans les grands ensembles d'habitation » est installée sous la présidence de Pierre Sudreau, encore commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la région parisienne, avec différents experts et représentants de la vie sociale : Hélène Gordon-Lazareff, directrice du Journal *Elle* ; Jacques Henri-Labourdette, architecte de Sarcelles ; ou encore des représentants de la SCIC, de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et des HLM.... Déjà, les questions d'équilibre social des groupes d'habitation de 5 000 à 15 000 habitants se posent, lorsque la majorité de ces derniers est issue de programmes d'éradication des taudis, composée de familles ouvrières et employées souvent nombreuses.

Devenu ministre de la Construction et de l'Urbanisme en 1958, Pierre Sudreau forma un groupe de réflexion sur les grands ensembles. En octobre 1958, le ministère de la Construction rédigea, à l'aide d'experts (géographes, sociologues, démographes...), une première « Note relative à l'optimum démographique et social des grands ensembles d'habitation ». Des études statistiques sont aussi demandées pour déterminer une « juste

répartition des familles, [...] des catégories socioprofessionnelles, voire des nationalités et des races » ; ce dernier terme étant révélateur des représentations de la diversité humaine dans la sphère politico-administrative française à cette époque, voire parmi les scientifiques socio-humains.

Ici prend forme la genèse contemporaine de l'idée de mixité sociale dans le champ des politiques urbaines qui perdure jusqu'à nos jours. Déjà, à cette époque, elle est souhaitée par les décideurs et maîtres d'œuvre alors même qu'il est su qu'elle n'est pas désirée par les habitants : réactions et observations sociales multiples, puis recherches plus méthodiques et approfondies cumulées montrent les mêmes réticences au mélange social lorsque celui-ci impose une promiscuité avec des écarts de valeurs et de modes de vie trop larges pour les personnes.

La thèse de Clavel (1998) concernant les seuls groupes de catégories ouvrières et employées dans leur rapport aux résidents de cités de transit montre l'extrême sensibilité des ménages à se distinguer symboliquement des catégories immédiatement inférieures sur le plan social, et les tensions qui se produisent dans les rapports sociaux en raison de cette lutte symbolique pour les apparences. Cette volonté de distinction étonne puisque certains résidents des cités de transit occupent des positions sociales similaires à leurs voisins dédaigneux, ont des activités professionnelles et des modes de vie très proches de ceux-ci hormis leur type de logement.

L'habitat constitue donc un paramètre d'importance sur le plan de la formation des identités sociales ; ce qui n'a pas été pris en compte dans la production des grands ensembles. En outre, plusieurs questions ont émergé successivement et simultanément au cours des différentes opérations urbaines, et touchent indirectement à la question de la mixité, sociale et fonctionnelle, dans ces espaces : d'abord, la taille des logements et la place des célibataires dans les grands ensembles ; ensuite, le logement des Nord-Africains « rapatriés » vivant depuis leur arrivée en garnis et en cantonnements, comme celui des habitants des taudis à « rééduquer ».

Et surtout, le problème des équipements et services d'animation en tout genre pour « faire communauté » et éviter les risques « psychologiques et sociaux » (locaux collectifs, crèches, maisons de jeunes, cité paroissiale, jardins d'enfants, parcs, aires de jeux, commerces de première nécessité, bureaux d'aide sociale, maison pour personnes âgées, services administratifs...). Ce dernier aspect, en particulier, n'a jamais trouvé d'achèvement satisfaisant, faute de moyens réels investis, ce qui n'est pas sans disconvenir à l'idéologie de

la *ville moderne* des architectes-urbanistes fonctionnalistes, car ceux-ci la promeuvent délivrée des rues et de ses activités.

Contre les difficultés d'ordre social qui se font jour (tensions relationnelles, faible vie communautaire et refus de la mixité sociale), entre octobre 1960 et juillet 1961, le ministre adressa quatre directives au commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la région parisienne, aux préfets, aux directeurs départementaux de son ministère et aux architectes-conseils. Il s'agit de s'opposer à certaines constructions relevant d'erreurs « graves » qui « subsisteront pendant plusieurs générations », et de demander un soin particulier pour la création de « lieux où l'on aime vivre, où l'on se sente vraiment chez soi ». L'objectif est d'orienter les constructions de manière plus harmonieuse et adaptée aux paysages et aux modes de vie des régions concernées.

Il est recommandé la création de « zones sensibles » – à l'inverse du sens actuel de cette expression – pour y interdire les projets aberrants. Guy Houist, représentant de l'UNAF, membre du Conseil économique et social et des commissions d'étude des grands ensembles du ministère de la Construction, relayait cette critique dans son rapport du 29 juin 1960 au Conseil économique et social intitulé « Groupes d'habitation, urbanisme et vie sociale » : choix hâtif d'emplacements désespérément plats ; plans orthogonaux monotones ; forte insuffisance d'équipements communs et nombreuses difficultés de transport ; manque de finition et d'isolation des logements, ainsi qu'exiguïté de certaines surfaces ; carences d'un accueil humain et habitat déplorable. Les conditions et les caractéristiques du peuplement ont vite rendu ces problèmes très sensibles : familles nombreuses surpeuplant les logements ; et uniformité sociale des ménages générant un manque de diversité de ressources sociales et culturelles en termes de milieu social d'origine, de niveau de qualification, de domaine d'activité et de statut d'occupation des logements.

Pour Fourcaut (2002), les efforts du ministre au début des années 1960 pour « humaniser le béton », pour instaurer une vie sociale dynamique au milieu des grands ensembles, furent à la fois « utopiques », dans le sens d'irréalistes, puisqu'il s'est avéré impossible de produire des vies sociales « harmonieuses et adaptées » par des seuls règlements, et schizophréniques, puisque, malgré les inquiétudes, le ministère continua à laisser se construire les grands ensembles à échelle industrielle : 7 millions de logements sont construits en près de 25 ans, avec près de 450 000 par an dans le début des années 1970.

Dans ce sens, le dispositif de ZUP en 1958 fut créé pour remédier aux défauts de localisation des sites (mauvaise qualité des terrains et absence de desserte en transport et voie de communication) et surtout des plans eux-mêmes d'urbanisation (équipements, aménagement spatial des immeubles et des espaces collectifs et des voiries). Globalement, depuis les premières réalisations, aucun site n'a présenté une « unité résidentielle équilibrée et complète », sous-entendue comportant les équipements et activités suffisantes pour l'emploi des résidents ou d'une partie d'entre eux, telle que définie par Maurice Rotival dans son article fondateur en 1935 sur les grands ensembles dans *L'Architecture d'aujourd'hui* (n° 6).

La focalisation sur la fonction logement et ses équipements internes, et aussi sur la recherche prioritaire de disponibilités foncières, évacua cet aspect pourtant primordial. C'est pourquoi la création des ZUP en 1958 fut l'occasion d'établir une grille d'équipements, dite « grille Dupont » pour tous les grands ensembles à venir et ceux en voie d'achèvement. Elle constitua une base de fixation d'équipements nécessaires (et en surface) en fonction des nombres de logements et d'habitants prévus. L'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la région parisienne en établit une seconde en 1967, et la publia en 1974 (Cahiers de l'IAURP, 1974), plus développée, pour la planification des villes nouvelles projetées.

Mais les ZUP ne réussirent pas à infléchir les projets vers plus de mixité fonctionnelle (Merlin, 2010) : les équipements les plus banals – commerces, écoles, services de proximité (poste, services administratifs, centre social et/ou culturel...) – ont toujours été retardés et les programmes de modernisation et d'équipement (PME) des IV^e, V^e et VI^e Plans (1962-1975), programmes de rattrapage en réalité, furent pour certains supprimés et pour la plupart réduits dans le contexte de la crise pétrolière de 1973.

Le sous-équipement s'installa sous des formes parfois de structures intégrées, polyvalentes et modulables pour s'adapter à l'évolution des besoins, notamment dans les communes les plus pauvres. Et cette faiblesse d'équipements publics et de moindre qualité engendra, par effet d'entraînement, moins d'équipements privés : commerces, santé privée (médecins, pharmacie, infirmiers), débits de boisson et services (banques, assurances, voyages, droit...). La carence des d'équipements étant confortée par la faiblesse de liaison avec les autres communes ou quartiers des communes avoisinantes susceptibles de fournir des clientèles supplémentaires.

Cependant, ces défauts se reproduisirent imperturbablement au fil des projets continus de l'État et de ses « partenaires », qui n'eurent en définitive pas de réticences pour des réalisations d'un « gigantisme excessif » (Merlin, 2010, p.63). Plusieurs cas dépassent la

dizaine de milliers de logements : Aulnay-Sevran, Créteil, Vitry-sur-Seine, Saint-Dizier-le-Neuf, Grenoble, Toulouse ou Hérouville-Saint-Clair. Les Ulis en comptera 9 170 en 1982 (9 414 en 1990, 9 679 en 1999 et 9 475 en 2008), et Rillieux-la-Pape 10 475 dès 1982 (11 079 en 1990, 11 307 en 1999 et 11 946 en 2008). Avant les ZUP, un grand ensemble avait été engagé dans cette dimension, celui de Sarcelles, commencé en 1954 : prévu d'abord pour 440 logements à la demande du gouvernement à la SCIC, et étendu très rapidement, à de nombreuses reprises, pour atteindre plus de 12 300 logements en 1976. Dès 1960, un plan-masse fut d'ailleurs commandé à Jacques Henri-Labourdette pour maintenir une unité à l'ensemble en développement.

Celui-ci n'eut pas de crainte de rompre avec les principes de la Charte d'Athènes pour réaliser ce qui ne fut plus, avec le changement d'échelle, qu'une simple zone d'habitation, mais une ville nouvelle, en créant des rues, en densifiant les espaces entre immeubles, et en introduisant des commerces et des services de proximité (poste, mairie annexe...) ainsi que des espaces de regroupements pour des activités culturelles – ciné-club, club de lecture, centre d'art dramatique, club des Temps nouveaux... – avant la création d'un grand centre commercial en son sein à partir de 1964.

Toute cette programmation urbaine visait le développement d'une vie sociale satisfaisante, alors même que le mal lié à son absence, du fait d'un manque d'équipements et d'activités sociales, la « sarcellite », avait été dénoncé en 1962 dans *La vie française* (édition du 22 mars). Parfois, des élus locaux ont pu s'opposer à ce mouvement écrasant : par exemple, le conseil municipal de Valenciennes et son maire Pierre Carous, en 1960, avaient, malgré les arguments financiers de l'État, repoussé le projet de grandes tours en bordure de voie rapide des architectes Lemaresquier et Vergnaud, en arguant des habitudes de logement individuel en coron.

Mise en œuvre afin de garantir des projets urbains complets et cohérents sur le plan de la mixité du logement, des activités et des équipements publics et privés (pour éviter les déplacements et l'isolement géographique des habitants), la procédure ZUP n'a pas réussi, en sept années, à produire une urbanisation plus correcte (Merlin, 2010) : la concertation entre instances publiques (État, collectivités locales), organismes constructeurs et propriétaires fonciers privés, pour le financement des opérations, s'est avérée insuffisante, de même que l'a été l'installation d'activités et d'équipements. Ce qui a conduit à concevoir une nouvelle procédure, la zone d'aménagement concerté (ZAC), créée par la loi du 30 décembre 1967, s'étendant d'ailleurs à une multiplicité d'opérations d'aménagement (activité, tourisme...).

Néanmoins, tout en visant à renforcer le processus de pilotage des opérations, celle-ci n'effaça pas toutes les dispositions permettant de déroger, de manière souvent abusive, au cadre réglementaire de l'urbanisme classique (plan d'occupation des sols et plan local d'urbanisme).

Ainsi, dans la continuation des opérations des grands ensembles, des questions et des problèmes multiples se sont accumulés, entraînant le renversement de leur perception. Leur système de construction et leur forme d'urbanisation sont même devenus les symboles d'une crise sociale voire politique ayant conduit à des démolitions programmées dès la première moitié des années 1980 (*e.g.* 17 tours aux Minguettes entre 1983 et 1985 ; Gerin, 2007).

En une ou deux décennies d'existence seulement, leur qualité réduite et leur dégradation rapide ont engendré le départ des plus aisés, notamment lorsque ceux-ci y ont été encouragés par la réforme de 1977 et son aide personnelle au logement pour l'accès à la propriété. Des plus pauvres ont pris leur place, rendant théorique toute forme de mixité sociale durable dans cet habitat. Et pour ceux-là, les caractères problématiques de cet habitat pour les plus riches, le sont tout autant pour eux, si ce n'est plus : manque de transports et d'équipements ; éclairages chiches et absence de rues animées (cafés, commerces, lieux de distractions) ; et aussi, des défauts structurels au niveau des appartements comme la sonorité des murs et la conception inhabituelle des espaces internes. Cet état de l'habitat explique pourquoi les enfants et les adolescents, ne pouvant ou ne voulant ni rester dans les appartements ni s'amuser à l'extérieur, se sont cantonnés aux cages d'escalier devenus terrains de jeu et de rencontre.

Ces ruptures formelles et sociales apportées par les grands ensembles avec la ville traditionnelle furent dénoncées (Merlin, 2010) d'une part plus rapidement que la banlieue industrielle, dont le développement fut progressif à partir du XIX^e siècle (tissu urbain désordonné, sans quartiers ni secteurs clairs ; habitat pauvre en qualité mais cher), et d'autre part plus fortement que les vastes lotissements pavillonnaires autour des villes, mode d'urbanisation commencé au milieu du XIX^e et prédominant entre les deux guerres mondiales (prix cher des parcelles non viabilisées, situées à grande distance des réseaux de transport et techniques).

La fin de la période de construction des grands ensembles a été sonnée par les circulaires du 30 novembre 1971 et du 21 mars 1973 du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme. Les opérations en cours ne présentaient plus, aux yeux des responsables, de justification économique sérieuse, comme la ZUP de Montereau,

ainsi que les projets de Nantes-Buchelay et de Corneilles-en-Parisis ont même été arrêtées (Fourcaut, 2002). Ce qui ne veut pas dire que les opérations constructives se soient arrêtées sur les sites produits.

Contre le gigantisme des opérations antérieures et leurs effets de « ségrégation sociale dans l'espace par le logement », des seuils quantitatifs ont été indiqués pour les prochaines opérations : par projets, 1 000 logements maximum dans les villes de moins de 50 000 habitants, et 2 000 dans celles de plus de 50 000 habitants ; les opérations ne doivent pas dépasser cinq ans, ne pas comprendre plus de 40 % des logements de la ville, et les logements sociaux locatifs doivent représenter entre 20 % et 50 % de la programmation de logements. Enfin, pour une plus grande répartition spatiale du logement social, et sans évocation encore de sanction comme le prévoit la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000, il est déjà énoncé l'objectif souhaitable d'un minimum de 20 % de logements sociaux par communes, même à Paris.

Ainsi, malgré les aspects positifs, pour beaucoup d'opérateurs, des vingt années de construction des grands ensembles – réponse à la crise du logement, accès au confort et au neuf dans le logement, et même habitat novateur cherchant à former des nouvelles unités résidentielles logeant des catégories sociales variées et intégrées –, les inquiétudes sociales et politiques concernant les rapports de voisinage et l'intégration sociale et urbaine de ces ensembles, ont fini par s'imposer au plus haut niveau de l'État (Voldman, 2002). Les interrogations ont en fait été rapides dans la sphère politique (Merlin, 2011) : dès la première réalisation en 1953 d'un grand ensemble de ce type (la Cité Rotterdam à Strasbourg, 800 logements, conçue par Edouard Baudouin), les critiques sociales et politiques du cadre formel et spatial furent nombreuses, malgré la satisfaction apportée par les équipements de confort dans les appartements.

Cette morphologie matérielle contraignant les formes de vie sociale et la psychologie individuelle en son sein est bien ici la cause de la désaffection sociale qu'elle connaît. Il existait même une réalisation qui pût servir de contre-exemple à ce mode d'urbanisme : l'un des plus anciens grands ensembles, rappelle Merlin (2010, p. 75), La Plaine, à Clamart (2005 logements sur 34 ha), commencé dès 1947 sous la conduite de Robert Auzelle, constitué selon d'autres normes formelles, celles des cités-jardins qui avaient prévalu pendant l'entre-deux-guerres : il était formé de petits immeubles collectifs alignés en grande partie le long de rues

et alternant avec les équipements et les espaces d'activités et les espaces verts ; cette production fut totalement épargnée par les critiques.

L'action publique réagissant aux effets de l'urbanisme fonctionnaliste ne pût se limiter à arrêter ce type de production et à l'interdire au plan légal. Tout d'abord, des propositions urbanistiques nouvelles furent portées par les élus et des hauts fonctionnaires de l'époque pour trouver d'autres voies d'urbanisation et de production de logements : rénover les centres-villes et l'habitat ancien, développer des villes nouvelles ainsi que, encore, favoriser l'acquisition d'une maison individuelle. En ce qui concerne les zones de grands ensembles, puisqu'une grande partie d'entre elles apparaît de plus en plus fragiles au début des années 1970, tant matériellement (dégradation physique) que socialement, certains, en lien avec des milieux de réformateurs catholiques sociaux, des militants associatifs plus révolutionnaires, ainsi que des travailleurs sociaux et socio-éducatifs se mobilisent pour deux types de solutions : plus d'équipements d'un côté, et plus d'animation, voire du « développement communautaire » de l'autre. À partir d'une revue, puis d'un groupe de ces différents intervenants, s'est constituée une commission interministérielle « Habitat et vie sociale » (1973-1977) qui appliquent ces solutions.

Cette commission mit en place un programme d'intervention physique et sociale, impulsé et piloté par l'État, principal pourvoyeur de fonds (le Fonds d'aménagement urbain, FAU, créé en 1976, finançant la réhabilitation et la rénovation des quartiers, anciens et nouveaux). Il fut le premier d'une longue série d'autres jusqu'à nos jours, combinant ou alternant entre d'une part, des opérations physiques et matérielles sur l'habitat et l'aménagement urbain, pour entretenir, maintenir, corriger, compléter, normaliser et mieux intégrer l'espace à son environnement, et d'autre part, des interventions sociales et économiques, afin d'aider les populations en difficultés sociales (distance aux équipements, tensions de voisinage, violence et chômage croissant) et de renforcer leur intégration sociale.

Cette méthodologie d'actions multiples – « action globale » selon ses promoteurs –, associe des « partenaires » selon la terminologie politico-administrative héritée de la planification du développement national (les collectivités locales et les différents acteurs et opérateurs des champs urbains et socio-économiques) et est centrée sur des sites délimités pour y produire des efforts particuliers d'action publique et privée. Elle sera promue à l'occasion des « Assises de l'habitat », plus précisément des « Assises pour l'avenir des cités d'habitat social », organisées en octobre 1981 par l'Union des fédérations des organismes d'HLM, avec l'appui de l'État (Commissariat général du Plan) et la présence des organismes concernés

(Fédération nationale des Sociétés d'économie mixte, Union interprofessionnelle du logement, Association des maires de France, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Caisse nationale des allocations familiales et autres associations de professionnels et d'opérateurs divers).

Ce mode d'intervention signifie que s'institue une politique nouvelle d'urbanisme et du logement, prenant le contrepied de l'idéologie de l'*urbanisme moderne* liée aux principes de la Charte d'Athènes, élaborée en 1933 au IV^e Congrès international d'architecture moderne (CIAM), publiée par Le Corbusier en 1941 (anonymement, puis sous son nom en 1943). Contre la division de l'espace par fonction – justifiant la création de grands ensembles d'habitation séparés des zones de travail, des espaces de circulation et des centres culturels, et aménagés afin d'y former un cadre hygiénique et naturel d'habitat, selon des normes plutôt strictes d'organisation interne et de relation avec les fonctions externes –, l'action réparatrice de ces zones en rapide déclin a posé le principe d'une approche plus « humaine » et solidaire, à l'écoute des besoins des habitants, comme source première de production de la ville.

Les dispositifs dans ce domaine suivant ce principe d'action globale se sont succédés et enchevêtrés jusqu'à nos jours : ce sont les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), pour le volet social, les zones du Pacte de relance pour la ville du 14 novembre 1996 (ZUS, ZRU, ZFU), pour l'aspect économique, et l'actuel programme national de rénovation urbaine (PNRU) des secteurs construits dans le schéma fonctionnaliste (loi du 1^{er} août 2003 concernant actuellement 564 ZUS ou secteurs assimilés). Leur efficacité n'est pas sûre si l'on considère le bilan de non réduction du chômage, voire sa hausse dans de nombreuses ZUS et la croissance des autres difficultés sociales (violence et tensions familiales et entre les personnes, délinquance de jeunes et trafic de drogues...).

Cependant, sur le plan physique, les opérations de rénovation se limitent à des constructions de nouveaux immeubles principalement sur les mêmes sites de démolitions des anciens immeubles, comme le rapporte régulièrement le Comité d'évaluation et de suivi de ce programme. À l'instar de la plupart des démolitions ayant pu avoir lieu avant le PNRU, le comité d'évaluation (2011) conclue, entre autres aspects, que les divers chantiers de démolition-construction, de réhabilitation et d'aménagement ne parviennent pas à modifier l'aspect général voire l'ambiance urbaine de ces quartiers : les quartiers restent « 'froids', pas toujours pensés comme des lieux de vie selon les grands principes globalisants de l'urbanisme actuel, parfois appliqués sans prise en compte des spécificités des contextes locaux » (p. 19). Il reste donc encore à se centrer plus nettement sur l'accroissement et

l'adaptation de divers services collectifs, privés et publics (Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU ; 2011).

Dans cette perspective, afin d'intensifier les fonctions urbaines, nécessitant une nette diversification des types d'habitat, le rapport du comité propose de localiser la reconstruction de 75 % des logements démolis hors site. Car sans changement de *densité urbaine* de ces zones, en termes de variété de population, de logements et d'équipements sur la même surface, et donc d'*intensité urbaine* conséquente, en termes de concentration des équipements, des services, des logements, des transports, des commerces et des activités favorisés par la densité démographique, l'objectif premier du PNRU qu'est la réduction des écarts de développement avec le reste des agglomérations (en termes de chômage, de qualification, de niveau de vie, de santé...), n'est jamais atteignable. Car les habitants dont les conditions s'améliorent quittent ces quartiers et sont remplacés par des nouveaux en difficulté. Le critère du niveau d'équipements, essentiel sur le plan de la morphologie urbaine, reste toujours autant en défaut. Ce constat avait été déjà rappelé par Jean-Marie Delarue (1991) vingt ans plus tôt. Tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs, la faiblesse des équipements et des services locaux est toujours d'actualité.

À quoi ce défaut structurel est-il dû ? À la variété ou à la lenteur effective des programmations qui peuvent se mettre en place à l'échelle d'une génération ? En effet, l'ensemble des services d'une agglomération moderne est important : lignes de bus ou de trams ; bureaux de poste ; bâtiments d'activités, de services administratifs, commerciaux et de santé publique ; établissements scolaires et d'activités sportives, culturelles et de loisirs ; services de petite enfance et d'accueil éducatif et de loisirs des enfants et des adolescents ; services d'emplois et d'orientation, voire de formation professionnelle ; services juridiques et policiers ; services d'entretien de voirie et de gestion urbaine de la propreté...

Comme les rapports Delarue (1991) puis Sueur (1998) l'avaient montré, les dépenses générales par habitant pour les services publics présents dans les grands ensembles (école notamment) sont, de manière régulière dans le temps, moindre qu'en centre-ville, malgré les volontés affichées de discrimination positive. Et de leur côté, les nouveaux produits résidentiels réalisés pour les catégories moyennes ne sont pas dénoncés pour leur manque d'équipements. Ce qui signifie qu'à côté d'une sur-administration de solidarité, d'assistance et de transferts dans les grands ensembles, la mise à niveau réel des moyens de service public à la hauteur des besoins des habitants restent encore loin du compte en comparaison avec le reste des villes.

Ces questions et constats ouvrent la voie d'une recherche d'explication sociologique concernant l'occurrence et la persistance de la marginalisation institutionnelle des zones de grands ensembles, malgré des actions sur le lien social ou de rénovation urbaine modifiant à la marge la morphologie des espaces pour y attirer des classes moyennes. Ce point est traité plus bas. La section suivante étudie plus précisément les déterminants spatiaux et matériels qui expliquent la dévalorisation d'usage dont ces réalisations ont été l'objet dès leur livraison.

2. Des défauts multiples de production urbaine et d'habitat

Les données historiques précédentes montrent comment s'est progressivement développée une conscience sociale, éthique et politique relative aux groupes d'habitation construits sous le joug de l'urbanisme fonctionnaliste moderne et des besoins impérieux de logements en grande quantité après la guerre. Au lieu de contribuer à la création d'une ville d'un type nouveau, c'est un processus de dévalorisation sociale qui s'est engagé vis-à-vis de ces espaces et qu'il apparaît très difficile de renverser tant que les conditions structurelles d'intégration sociale par la participation au travail, la redistribution sociale et l'organisation des activités économiques ne sera pas modifiée.

Quels sont les facteurs et les déterminants de ce processus qui relèvent particulièrement des caractéristiques de ces espaces, au-delà de leur diversité formelle et contextuelle ? Pourquoi les populations les plus précaires d'une agglomération ou d'un bassin d'habitat y sont-ils en partie conduits voire contraints à y résider, alors que les classes moyennes stables et les catégories ascendantes tendent à choisir d'autres espaces résidentiels, plus valorisés et prisés par leurs pairs ?

Avant de répondre à ces questions, il est possible voire nécessaire d'ailleurs de reconnaître certains points positifs aux grands ensembles (Merlin, 2010) : d'abord, la contribution à la résolution de la gigantesque crise du logement de l'après-guerre, avec un million de ménages logés, et un niveau de confort sanitaire et un espace habitable importants (une pièce par personne, une salle d'eau, un W-C et le chauffage central), qui devinrent des normes pour l'ensemble du secteur de la construction et dans l'architecture de l'époque, que ce soit pour les HLM, d'autres catégories de logements aidés ou encore le secteur libre ; ensuite, la présence d'associations nationales se consacrant au cadre de vie ; de plus, l'action de travailleurs sociaux favorisant la vie de quartier et la sociabilité, même si les relations sociales

sont parfois tendues et faible, et la vie associative fragile ; et enfin, un rôle reconnu dans l'art et la culture contemporaine, ainsi que des réussites et des talents révélés dans divers domaines économiques et sociaux.

Cependant, la réalité objective du « mal des banlieues » n'en est pas pour autant atténuée. Pour quelles raisons ? Les défauts de situation géographique et de liaisons souvent lacunaires avec l'espace urbain et/ou les équipements environnants ne sont pas les seuls facteurs en cause. D'autres caractéristiques communes d'ordre architectural, d'aménagement urbain et de gestion sont en jeu : d'abord, la faiblesse des qualités matérielles et techniques, accentuée par des malfaçons constructives et d'aménagement spatial, et que les pratiques institutionnelles de gestion ont du mal à régler ; mais aussi des caractéristiques formelles et de structure des bâtiments et des aménagements extérieurs, rédhibitoires à l'usage (sur-dimension des bâtiments ; indétermination et illisibilité des espaces communs internes et externes ; densité des logements ; faiblesse des équipements fonctionnels de proximité).

Ces éléments ont façonné des espaces résidentiels dont l'état physique et matériel est majoritairement rebutant, et non les seuls traits formels (tours et barres) qui ne suffisent pas à eux seuls à condamner les réalisations. Les communautés résidentielles qui s'y sont formées sont marquées par des tensions internes et une faiblesse concomitante de la vie collective en leur sein, ce qui constitue le pendant social des défauts d'ordre physique et fonctionnel que présente cet habitat. Il offre de ce fait une faible capacité d'intégration sociale, notamment sur le plan éducatif, avec les problèmes de déviance délinquante des jeunes, et sur le plan de l'intégration territoriale, ce que des pratiques de différenciation sur les marchés immobiliers montrent.

Pour commencer cette analyse, il n'est pas inutile de rappeler que les choix de lieu d'implantation des grands ensembles suivaient des critères de terrains précis : faible coût et disponibilité immédiate ; surface étendue pour plan-masse d'envergure ; et aussi, distances « raisonnables » aux zones d'activités pourvoyeuses de main d'œuvre, estimées selon des trajets essentiellement automobiles, puisque l'essor de ce mode de transport pendant la Reconstruction le faisait privilégier par rapport aux circulations ferroviaires. En outre, dans plusieurs cas, les lieux de construction ont pu être d'emblée négativement connotés du fait de fonctions ou d'usages antérieurs souvent marginaux voire subversifs : bidonvilles, précédente cité sociale défectueuse, secteur de délinquance, de chiffonniers, de marginaux, ou encore secteurs isolés...

Par exemple, le maire de Clichy-sous-Bois (Dilain, 2007) a montré en quoi la ville se trouvait isolée, en enclavement par rapport à Paris, aux bassins d'emploi, aux pôles d'attraction et aux équipements divers du reste de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne voisine. C'est selon lui une des causes de la fuite des classes moyennes. Ces distances et les temps de parcours imposés pour s'y rendre constituent une source de tension psychologique et sociale pour les personnes qui doivent souvent réduire les durées ou les fréquences des activités pour les réaliser.

Ce qui a un impact également dans les relations familiales en termes de temps de présence suffisant auprès des enfants de la part des parents. En effet, si la commune est située à 15 km de Paris, elle n'est accessible qu'en 1h30 en transports collectifs aux heures de pointe. Le transport par bus entre Clichy et Le Raincy (4-5 km) pour joindre la gare de la ligne ferroviaire pour Paris, est non seulement bondé et encombré, mais aussi tellement malaisé avec les petites rues que le temps de trajet est plus long que celui du trajet par train entre Le Raincy et Paris.

De même, les déplacements aux équipements structurants en banlieue sont laborieux, voire impossibles à certaines heures : par exemple, 1h en transports collectifs pour la préfecture ; pour l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, les universités de Seine-Saint-Denis, les cinémas ou encore pour les grands bassins d'emplois départementaux, les correspondances sont nombreuses, sans compter les absences de liaisons après certaines heures. Cette « galère des transports » est bien entendue aussi vraie pour la voiture avec les nombreux embouteillages sur les autoroutes A3, A4 (autoroutes de l'Est) et A86 (la Francilienne). Ainsi, ce type de situation urbaine, dont on a vu dans la partie précédente que Les Ulis en relevait aussi en grande partie (éloignement des gares de transport ferroviaire et des autres bassins d'emploi départementaux), engendre une forme potentielle assez poussée d'éclatement spatio-temporel des activités quotidiennes des habitants concernés, source de tensions multiples, pour les individus eux-mêmes et dans les relations qu'ils entretiennent.

Mis à part ce problème déterminant de localisation peu stratégique, il existe toute une série d'autres caractéristiques formelles, d'état et de gestion qui ont détourné l'intérêt des destinataires originels des grands ensembles. Tout d'abord, sur le plan matériel et du bâti, de multiples problèmes de production se sont révélés avec une certaine acuité par endroits (Peillon, 2001). Des malfaçons et des défauts techniques de bâtiment ont souvent été rapportés, liés à des insuffisances au niveau des procédés de construction mais aussi à la maîtrise d'ouvrage, sans compter les revues à la baisse fréquentes de prestations initialement

conçues. Une certaine grossièreté caractérise la majorité de ses opérations, pas uniquement au sens propre d'état de ce qui est « gros », c'est-à-dire de grande dimension, mais aussi au sens figuré de manque de finesse voire de régularité.

Les procédures contentieuses conséquentes ont été nombreuses, dans lesquelles se sont souvent défilés les opérateurs dans leurs responsabilités (architectes, promoteurs, entreprises...), et, en secteur privé, des syndics ont davantage défendu les intérêts des promoteurs que des copropriétaires. Ainsi, usure et vieillissement ont-ils été rapides, entre d'une part, des matériaux et une réalisation de moindre qualité et d'autre part, des usages et des dégradations parfois plus élevés, accentués par endroit avec des appartements, des espaces et des équipements communs sur-occupés.

La médiocre qualité de construction, de conception architecturale et d'aménagement urbain n'a pas produit que des effets repoussoirs vis-à-vis des usagers, mais a également constitué une source de complexité sur le plan de leur gestion, ce qui à son tour prolonge voire amplifie les problèmes d'usage pour les occupants (Peillon, 2001). Tout d'abord, les organismes HLM, constructeurs de logements à l'origine, disposaient de méthodes de gestion locative inadaptées à des ensembles hétérogènes de ménages : organisation centralisée ; règles générales et aveugles ; anonymat et impersonnalité dans les relations bailleurs - locataires, avec une nature répressive de certains règlements ; processus bureaucratique d'attribution ; et incapacité à participer aux dispositifs partenariaux de développement social pour gérer les problèmes publics qui les concernent. Un point central est celui des faibles moyens budgétaires, liés à la politique gouvernementale de fixation des plafonds de loyers, qui peut favoriser les retards d'entretien. Ce qui est particulièrement contraignant si l'on estime que les organismes HLM ont pu eux-mêmes reconnaître au milieu des années 1990 que dorénavant, la gestion de ce type de quartiers (bâtiments, espaces et équipements extérieurs compris) comporte, du fait des dégradations d'usure et de vandalisme, un coût supplémentaire par logement, du tiers par rapport au reste du parc (Peillon, 2001, p. 163)¹⁰⁷.

Les bailleurs ne sont donc pas toujours en capacité d'intervenir sur la dégradation générale du bâti et des rapports sociaux (montée de la violence) qu'ils contribuent indirectement à entretenir. En effet, les défauts d'entretien induisent un manque d'attention à l'égard des parties collectives, traitées comme étrangères par certains locataires, puisqu'ils sont perçus

¹⁰⁷ L'auteur cite un rapport de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM (UNFOHLM) présenté au congrès HLM de Lille en 1997 : UNFOHLM (1997), *Les moyens de la cohésion sociale*, rapport introductif au congrès de Lille, p. 8. L'UNFOHLM est devenu l'Union sociale pour l'habitat (USH) en 2002.

comme un manque de considération des habitants de la part des gestionnaires. De même, les gestions de copropriété sont affectées par les défauts de recettes liés à la paupérisation des ménages. Et s'il est facile de quitter le secteur locatif social lorsque l'on en a les moyens, des difficultés de vente limitent la mobilité des habitants des copropriétés privées, entraînant parfois la mise en location à moindre prix, et limitant les capacités d'investissement dans l'entretien (processus de déqualification et de dégradation).

En outre, à ces problèmes de gestion de l'habitat propre aux organismes HLM ou aux syndicats de copropriété s'est ajouté un problème de gestion urbaine de la part de l'État et des collectivités : leur rapport institutionnel, variable dans l'espace et le temps, a pu produire des effets de ralentissement et d'obstacle à la réalisation des équipements et à la gestion des territoires. Par exemple, au niveau financier et organisationnel, la gestion des nouveaux espaces construits était dépourvue d'outils et de ressources importants, conduisant à de nombreuses improvisations des formes de gestion administrative. Ce qui explique en partie le manque de concertation avec les habitants. Par ailleurs, si le déclin urbain se déclenche dans une zone en récession économique, en raison du déclin d'une mono-industrie ou d'activités peu diversifiées, c'est aussi, en partie, en raison des choix des aménageurs et des décideurs publics qui n'ont pas assuré une politique de développement aux multiples activités, en s'appuyant sur des innovations mais aussi sur des expériences et des relations passées du territoire avec d'autres activités.

Plus généralement, d'autres points problématiques des grands ensembles sont apparus au fil de leur livraison et de leurs premières occupations, au niveau même de leurs caractéristiques architecturales et urbaines. Dès les années 1950, sur le seul plan formel, le gigantisme édifiant, la monotonie et l'anonymat liés à l'uniformité des éléments bâtis, dans des espaces extérieurs vides d'activités et de rues fréquentées ont suscité des interrogations et se sont mus en véritables problèmes au fur et à mesure que des plans de plus en plus importants et stéréotypés, géométriques et avec des vastes bâtiments et espaces extérieurs se sont accumulés (Merlin, 2010).

Puisque la majorité des grands ensembles a été bâtie hors des villes, leur morphologie s'est trouvée en rupture avec le reste des villes, et surtout avec le tissu pavillonnaire ou le monde rural environnant. Cela a pu susciter chez les résidents des effets psychologiques délétères, avec des sentiments de marginalisation, accompagnant la sensation d'écrasement voire d'incarcération que peuvent procurer les formes monolithiques des grandes tours et des longues barres (Peillon, 2001). Avec des plans laissant peu de place à la diversité des formes

mais plutôt à la répétition des aspects évoqués plus haut, un effet de froideur inhibant les conduites sociales caractérise ces zones territoriales de grande dimension. Elles dépassent le simple quartier, au sens d'espace de proximité connu et fréquenté intensément autour de son logement d'habitation. Il est alors difficile de se dégager de cette ambiance urbaine peu conviviale.

Par ailleurs, la pauvreté du système symbolique de l'architecture et de l'urbanisme (absence de repère culturel ou de signe de mémoire collective positive dans les espaces extérieurs et communs pour la fondation ou la valorisation d'une identité locale) évoque la même monotonie, mais surtout induit une certaine anomie à une époque où les supports de diffusion culturelle et de communication sociale sont peu développés dans les intérieurs (télévision, journaux municipaux...). Il est alors difficile de s'identifier à ces lieux « sans âmes », à partir d'expériences passées d'habitat et de logement, sauf à considérer certains éléments de « nature » qui permettent parfois à des ménages d'origine rurale d'y retrouver des cadres identitaires salutaires (familiarité avec le passé, possibilité de continuer ou de reprendre des activités liés à ces éléments) et de se dégager des difficultés relationnelles de ce type de milieu (Giraud, 2000).

Ces caractéristiques étaient délibérément définies par les concepteurs avec l'objectif de rompre sur les plans urbain et symbolique avec le reste des villes et leurs formes antérieures. Cependant, pour qui est-il possible de les considérer positivement ? Les couches moyennes ont d'ailleurs vite ressenti cette inadéquation entre les aspects et les formes extérieurs de ce cadre d'habitat et leur univers culturel, composé autant de symbolisme, d'esthétisme et de fonctionnalité. Les nouveaux occupants de couches modestes, qui partagent en grande partie les signes extérieurs de cet univers, le ressentent tout autant, mais ont moins de capacité de s'en éloigner en quittant ces immeubles.

Deux autres points définissant cette forme urbaine et d'habitat ont été assez tôt critiqués (Peillon, 2001). Le premier point concerne la rigidité ou le fixisme des grands ensembles : ils ont été conçus comme des objets finis et idéaux, à l'image de projets artistiques ou d'utopies urbaines, non sans lien avec la conception des cités-jardins au tournant du XX^e siècle avec lesquels ils ont une filiation certaine (Merlin, 2010). Ils ont été pensés comme parfaits par leurs concepteurs, afin de réaliser des « villes définitives », à la manière d'architecte produisant des objets figés. Une ville ou un quartier n'est pourtant pas un vaste projet architectural, ni une œuvre d'art. De même, les règlements d'urbanisme, comme le principe

de non-division foncière des grands tènements empêchant toute dynamique urbaine, parcelle par parcelle, ont contribué à une pétrification des formes produites.

Avant la Loi d'orientation pour la ville (LOV) de 1991, ces zones étaient d'ailleurs protégées (code de l'urbanisme) pour préserver leur unité urbanistique et architecturale, figeant ainsi les espaces non bâtis et interdisant l'évolution des constructions et de leur fonction, hors décision étatique ou législative. La LOV a mis fin à cette « glaciation urbaine », créant des droits à construire, visant à la diversification des fonctions, notamment par l'implantation d'activités. Si les grands ensembles ont pu rentrer dans le droit commun des sols urbains, il reste que la complexité des situations foncière et immobilière n'a pas contribué à favoriser rapidement leur transformation.

Le deuxième point est le manque de lisibilité interne des espaces extérieurs produits, en lien, mais pas toujours, avec les grands volumes bâtis de manière souvent uniforme. Alors que la signification ou le symbolisme des constructions avait pu être soigné au niveau des « plans-masses », avec souvent des figurations abstraites symboliques, il apparaît que, au niveau du sol, ces caractères sont insaisissables. Peillon (2001) évoque par exemple l'architecte Lods édifiant des barres et des tours ceinturées d'un réseau de voies courbes, en suggérant « l'intimité de l'œuf » perçu sur un plan ou une image définie de haut. Pire, il a souvent été confondu transparence ou vide des espaces d'un côté et leur lisibilité de l'autre. Parfois même, la maladresse accentue cet effet de désorientation par des dispositifs labyrinthiques censés tromper des formes trop monotones, comme Les Aubiers à Bordeaux, « où les chiens se perdent » selon des responsables d'association témoignant à un journaliste du *Monde* en 1981 (Peillon, 2001).

Cette absence de lisibilité extérieure ainsi qu'au niveau des espaces communs et intermédiaires renforce alors l'effet d'insécurité psychologique des constructions édifiantes. En effet, puisque tout lieu est en théorie un cadre d'interactions sociales (Giddens, 1985), l'indétermination défavorable à l'institution de celles-ci, de manière régulière et épanouissante pour les individus, génère non seulement un sentiment d'insécurité voire de détresse psychologique mais aussi une réelle insécurité sociale liée à l'absence de possibilité de relations d'interconnaissance, d'entraide et d'activités collectives désirées.

À ces caractéristiques formelles extérieures peut se rajouter un paramètre central évoqué supra (chapitre VII, section A, paragraphe 2) générant une forte contrainte d'adaptation pour les usagers : la rigidité constructive des appartements (Croizé, 2009-a). Celle-ci a été

appliquée dans de nombreux programmes avec des configurations spatiales et des équipements intérieurs laissant peu de marges à leur appropriation diversifiée : petite cuisine, distribution des pièces non pratique, absence de pièces et d'espaces de rangement, sonorité des cloisons.... Cette étroitesse normative et le manque de séparation nette des pièces tendent à induire une standardisation restrictive des usages et des manières de vivre, dans la vie personnelle, familiale et sociale des occupants.

Par exemple, les choix réalisés de la suppression ou de la réduction des espaces de renvoi (rangements divers), et leur extériorisation dans les espaces collectifs (Croizé, 2009-a) : cette limitation peut susciter autant de la frustration chez les occupants privés de ces espaces dans les appartements, que des problèmes de gestion des espaces communs dans lesquels sont déposés les objets (dégradation et dévalorisation de paliers et de couloirs transformés en garage à vélo, ou des balcons devenus entrepôts permanents). La grande taille de ces espaces communs, tout comme les halls d'entrée, invite paradoxalement à cette pratique de détournement : en raison de leur faible dynamisme vital – l'objectif de générer une sociabilité nouvelle par le seul effet de croisement des voisins ayant échoué –, leur vide peut partiellement constituer des espaces de rangement d'objets qui ne trouvent pas de place dans les intérieurs.

S'il est essentiel de prendre en compte les caractéristiques principales des aspects immobiliers, physiques et spatiaux des grands ensembles, il ne faut pas oublier que cette focalisation résulte aussi d'un effet, en creux, de la faible présence des équipements collectifs et des services publics, en raison même du principe fonctionnaliste de séparation spatiale des fonctions sociales dans l'espace urbain. Les équipements sont peu nombreux, et se réduisent même parfois avec le temps. De même, l'aménagement de supports d'activités collectives et de services publics est faible, même en ce qui concerne des besoins de proximité.

Cette absence résulte de la spécialisation fonctionnelle strictement appliquée à la seule habitation, qui comporte en majorité des immeubles d'appartements et des aménagements d'accès et de circulation piétonniers et automobiles en lien avec ceux-ci. Le « vide » des lieux entre immeubles engendre d'abord une faiblesse d'utilisation des espaces, une anémie des flux d'animation. Mis à part les flux d'aller-retour des enfants aux écoles et des adultes au travail ou en sortie pour les courses régulières, cette absence d'usagers et de clients d'équipements contribue, en complément avec le chômage de certains adultes et l'absence de formation de certains jeunes, à l'ambiance d'ennui et de morosité des lieux. Ainsi,

l'occupation des espaces extérieurs n'est pas encouragée, sauf pour certains jeunes qui y développent leurs activités hors des regards des adultes absents des espaces.

De surcroît, ce vide prédominant dans un tel contexte territorial, qui peut être très vaste, instaure la perception d'une situation de délaissement institutionnel par l'État, favorisant les sentiments d'isolement et de marginalisation sociale. En effet, au regard du nombre d'habitants, les grands ensembles ne disposaient pas à la fin des années 1990 des mêmes ressources publiques que la moyenne des villes (Peillon, 2001, p. 246), alors que les caractéristiques particulières de victimes de la crise économique et sociale exigeraient une présence accrue de moyens de solidarité et surtout d'intégration sociale. Cette situation est certainement tout aussi valable de nos jours.

Les carences d'emploi et d'activités et les défauts matériels, spatiaux et d'aménagement devraient pourtant rendre plus importante qu'ailleurs la place de services collectifs et publics, notamment des services ordinaires d'intégration sociale. Sans compter que les personnels des services existants sont souvent moins qualifiés et expérimentés que dans les zones plus aisées et riches. En outre, l'inadaptation des services aux horaires d'activités des habitants est souvent patente, sans que des changements soient réalisés à ce sujet. Enfin, le changement de logique d'action de certains organismes comme la Poste, basculant du service public au service commercial, limite davantage les services aux habitants. Un effet négatif de l'insuffisance de ses services est que cela entraîne des demandes mal ciblées d'information, d'aides diverses, de sécurité, et d'animation à d'autres acteurs et personnels des services restants (bailleurs, enseignants, agents de développement, travailleurs sociaux, policiers...) ; ce qui encombre leur propre service même.

Ce déficit de présence institutionnelle de droit commun (Sueur, 1998) a des effets de précarité juridique relevant du domaine de la citoyenneté (Bertho, 1997). En plus des ségrégations sociales à l'œuvre avec le regroupement spatial des exclus et précaires de la sphère socio-économique, les situations sociales s'accroissent avec le déficit de droits sociaux, d'accès au service public et de participation à la vie sociale. S'ajoute de plus en plus depuis le milieu des années 1970 une logique d'application inégale de règles particulières ou d'expérimentations étatiques sur des territoires spécifiques qui détériorent l'esprit des lois républicaines. Les pauvres, les immigrés et leurs descendants en sont les premières victimes.

C'est ici une conséquence négative de la spatialisation des problèmes sociaux de la part de l'État (ou territorialisation des actions sociales, économiques et autres) : le cadre territorial de

la nation, légitime dans la production et l'application du droit, est remis en cause par ce mouvement de localisation systématique d'expérimentations multiples de mesures sociales et économiques ; car si des territoires pertinents d'action infranationale peuvent se dessiner selon des données économiques et sociales (pôles urbains, bassin d'emploi...), cela ne justifie pas de réduire localement le droit, à base territoriale nationale.

Ainsi, sur le plan social et spatial, le vide fonctionnel et institutionnel des espaces extérieurs, associé à la forte visibilité externe des formes d'habitat par rapport aux restes des villes, produisent un effet d'enclavement et de non-intégration à l'espace urbain englobant. Ce que la faiblesse de la vie sociale extérieure souligne aussi. Peillon (2001) évoque la dalle d'Argenteuil où l'absence d'équipements administratifs, d'animation socioculturelle et de services publics, ainsi que d'aménagement d'espaces collectifs comme des jardins publics, des squares ou des rues, entraîne l'absence de vie sociale, et donc de vie urbaine, par disparition des possibilités de contacts fortuits et publics, plus ou moins spontanés, à l'origine du sentiment d'appartenance collective à un quartier.

Dès 1956, le mouvement « Économie et humanisme », relayé ensuite par des responsables politico-administratifs lors de la préparation du décret de 1958 portant création des ZUP, émaillée par un colloque organisé par la revue *Habitation* (Vieillard-Baron, 2001), s'inquiéta des effets d'anonymat et d'isolement dans les espaces résidentiels produits. Les milieux professionnels et associatifs favorables au logement social, puis les médias émirent progressivement des réserves sur le manque de vie communautaire suscité tant par la conception architecturale et urbaine de cet habitat que par le manque d'équipements (école, services administratifs et bancaires, rues, terrains de sport, lieux de culte, cinéma et autres lieux culturels...) et de commerces de proximité, que l'essor des super et hypermarchés a contribué à limiter (Merlin, 2010).

Cependant, le peuplement même de grands ensembles et le mode de vie des habitants jouent un rôle tout aussi déterminant dans le manque d'implication dans la vie locale : d'abord, dans les premiers temps surtout, la majorité des ménages avec des enfants en bas âge restait, sans aires de jeux adaptés à l'extérieur, le plus souvent dans les appartements ; puis, de manière plus générale, les parents actifs s'absentaient longuement en journée pour rejoindre leur travail dont ils étaient éloignés, avec des longs temps de déplacement, peu de motorisation personnelle dans les années 1950-1960, et surtout des réseaux de transport en commun très lacunaires (éloignement des stations, faible fréquence et irrégularité des lignes, inconfort des modes de transport avec des véhicules surchargés).

Ainsi, les usages des différentes catégories de ménages occupants ont des effets sur le plan de la vie sociale. Ils peuvent involontairement contribuer à l'absence dynamique locale qui favorise la symbolisation négative de ces zones. La carence en termes de sociabilité et de mémoire collective locale, notamment pour les catégories populaires aux pratiques urbaines plus restreintes géographiquement que celles des cadres, accentue l'effet d'aliénation du milieu sur ses habitants, ainsi que les effets sociaux et symboliques de la coupure morphologique avec les villes ou les espaces ruraux voire pavillonnaires environnants.

Le dernier point morphologique à évoquer a été abordé dans la partie empirique de la thèse : si la sur-dimension, le vide fonctionnel et l'indétermination des espaces extérieurs rendent ceux-ci particulièrement vides de fréquentations multiples, hors appropriation par une partie de la jeunesse, c'est également en raison de la faible densité démographique relative de ces espaces. Celle-ci est un facteur de frein à l'intensité urbaine ou tout simplement à l'urbanité (Jacobs, 1991), *i.e.* à la densité relationnelle qui découle de la concentration d'une diversité des fonctions des équipements et des immeubles.

Et, *vice et versa*, la densité et l'intensité urbaines permettent d'assurer la diversification de l'habitat, difficile à obtenir dans les quartiers-ghettos des grands ensembles sans passer par un aménagement supplémentaire de parcelles disponibles (Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, 2011). Cependant, sans jamais pouvoir mesurer un seuil démographique suffisant pour obtenir cette densité relationnelle, il peut néanmoins en être ressenti le manque lorsque d'une part, les structures et les équipements de proximité sont absents ou connaissent une faible fréquentation, et d'autre part, la population présente n'y est pas suffisamment dense. La faible présence d'adultes dans les espaces extérieurs est bien un des effets sociaux du parti pris architectural et urbain de la doctrine fonctionnaliste.

En effet, malgré des opérations de grande taille par le nombre de logements et l'étendue des surfaces aménagées, les zones présentèrent dès l'origine des densités moyennes de logements. Peillon (2001, p. 117-118) évoque une fourchette de 50 à 110 logements/ha alors que l'on est près des 300 dans le VI^e arrondissement de Paris, comprenant le Jardin du Luxembourg. Il est vrai que les espaces verts, parcs, jardins, lacs d'agrément, bois ou autres éléments naturels aménagés ont été nombreux dans les différents plans-masses afin d'apporter le maximum de confort aux habitants.

Il a cependant été ignoré que pour être fréquentés, ils doivent disposer d'une forte attractivité et d'un environnement urbain dense, comprenant des équipements ou bâtiments de fonctions

différentes de celle de l'habitation (Jacobs, 1991). Bien que l'on ne sache si les zones d'activités qui ont pu être aménagées en même temps à proximité des zones d'habitation sont également comprises dans ces mesures, Peillon (2001) indique quelques densités de logements par hectare de plusieurs sites, à leur livraison, pour illustrer cette faiblesse constructive : 105 logements par hectare aux Ullis ; 40 à 50 à la grande Borne (Grigny), aux Minguettes et à Vaulx-la-grande-Île ; ou encore 90 à Ris-Orangis et au Haut-du-Lièvre à Nancy.

Des exceptions pouvaient exister comme à Clichy-sous-Bois, où, selon lui, 240 logements par hectare ont été construits. Merlin (2010) confirme la fourchette moyenne de 50 à 100 logements par hectare pour l'ensemble des grands ensembles (p. 155), et aborde cette question de la densité avec un autre indicateur, celui du coefficient d'occupation des sols (COS)¹⁰⁸ : il est de 1 en moyenne dans les grands ensembles d'Île-de-France (contre 0,16 pour les lotissements pavillonnaires de l'entre-deux-guerres), et inférieur à 1 dans les autres agglomérations (contre 0,10 à 0,15 pour les lotissements pavillonnaires).

Les cités-jardins ont une densité similaire (0,6 à 1,15) et les immeubles haussmanniens présentent les densités les plus élevées, un ordre de 3 en moyenne (p. 94 et p. 199). Ces faibles densités représentent donc potentiellement des réserves foncières substantielles dans les agglomérations tendues ce que souligne le Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU (2011), rappelant le coefficient d'occupation des sols moyen de 0,8 pour les quartiers d'habitat social en France, contre 3 à Paris.

Cependant, ces indicateurs quantitatifs restent partiels dans l'analyse des variables déterminantes de la vie sociale des espaces concernés puisque d'une part, ils ne distinguent pas la part relative à l'habitation et celle relative au travail et à l'activité (bureaux, commerces, services publics et privés...), et d'autre part, ils ne tiennent pas compte de l'adaptation de ces équipements à la population résidente. Le quartier de la Plaine à Clamart (Merlin, 2010, p. 75) le montre : avec 39 logements par hectare seulement et un faible coefficient d'occupation des sols, équipements compris, de 0,5, son climat social est réputé favorable, non sans lien avec une morphologie proche du modèle des cités-jardins, avec de nombreux petits immeubles alignés le long de rues, tout en maintenant une végétation

¹⁰⁸ Cette notion juridique évoque la quantité de construction admise sur une propriété foncière en fonction de la superficie de celle-ci. C'est une limite maximale, non obligatoire, exprimée en mètres carrés de surface de plancher. Elle remplace depuis le 1er mars 2012 la surface hors œuvre nette (SHON) qui était un peu moins restrictive dans les surfaces à prendre en compte. Un COS de 0,4 sur un terrain de 1 000 m² équivaut à une somme de surfaces de plancher construites de 400 m² (1 000 m² x 0,4). À Paris, le nouveau Plan local d'urbanisme a abaissé le COS à 3 dans la zone UG (Urbaine Générale). Il était auparavant à 3,25.

abondante entre immeubles, mais surtout, avec des équipements collectifs accessibles et adaptés à la taille de l'ensemble (écoles, centre commercial et terrains de sports).

En l'absence de rues animées par divers commerces et services, mais aussi d'équipements adaptés dans les espaces extérieurs, les relations sociales et la sociabilité de proximité disposent de peu de supports sociaux pour leur développement. Au contraire, la forte et brutale exposition au regard extérieur des personnes suscite une distance sociale dans les croisements et les côtoiements. Cette situation est renforcée par la présence de groupes d'habitants repliés sur leur sphère familiale et domestique, en raison de ces effets inhibiteurs des dispositions spatiales et matérielles des espaces extérieurs et de circulation interne aux bâtiments (halls d'entrée, couloirs). Ainsi, à la finesse des cloisons des appartements qui génère de la distanciation avec les voisins pour protéger la vie privée, s'ajoute cette faiblesse des dispositifs ou des supports d'interactions qui l'amplifie.

Dans l'ensemble ces principaux griefs sur le cadre physique des grands ensembles relèvent certainement d'une application politique trop restrictive des principes fonctionnalistes d'urbanisme et d'architecture déjà trop rationnels (Merlin, 2010). En effet, la séparation des fonctions prive des activités et des équipements de base. L'industrialisation de la construction permet la répétition monotone et anonyme des immeubles et leur gigantisme écrasant, aux effets renforcés par la disparition des rues et le vide formel des nombreux espaces intermédiaires. Cette inhumanité sensible peut être accentuée par le manque de sécurité physique, en cas d'agression ou d'accident nécessitant aide, se dégageant des espaces extérieurs en raison de leur faible fréquentation, confortée par la séparation des circulations selon leur mode (véhicules, bicyclettes, piétons) ; ce qu'illustre la création de dalles piétonnières au-dessus de voies de circulation et d'aires de stationnement de voitures.

Un des effets sociaux majeurs de ces dispositions urbanistiques concerne l'absence de fonction socialisatrice, voire éducative des espaces résidentiels, alors même que la démographie des grands ensembles est marquée par une surreprésentation, depuis leur premier peuplement, de ménages avec des enfants en bas âge (années 1960-1970), puis des adolescents (années 1970-1980) et enfin de jeunes adultes (1990-2000), avec un léger tassement progressif lié à la diversification des ménages (Merlin, 2010). Une partie de cette jeunesse fréquente intensément les espaces extérieurs, en raison le plus souvent de difficultés familiales qui les privent d'éducation parentale épanouissante (Lapeyronnie, 2008). Les faibles activités économiques et sociales dans les espaces de proximité, avec un manque d'équipements et/ou d'habitants qui les fréquentent, voire aussi le faible niveau de services

publics et privés, conduisent à laisser la possibilité à des conduites transgressives et violentes de se manifester.

Les espaces extérieurs sont les plus fréquentés par les jeunes à l'écart de leurs foyers qui monopolisent les lieux en y développant des activités souvent liées aux trafics divers et à l'occasion desquelles ils produisent des souillures diverses marquant leur appropriation (déchets, urines, dégradations, graffitis...), jamais nettoyées ou réparées par eux. Cet usage spécifique entraîne une dégradation rapide des lieux, sans entretien approprié possible par les modalités complexes d'entretien et de gestion des espaces (surfaces importantes, domanialités enchevêtrées). Les autres habitants peuvent ressentir un abandon d'eux-mêmes et de leur quartier par les pouvoirs publics et les gestionnaires, mais aussi de l'insécurité et de la vulnérabilité. Leurs relations entre eux se tendent avec des phénomènes de méfiance mutuelle et d'incivilité croissante qui se développent. Ainsi, avec des conditions d'entretien difficiles, et des moyens nécessaires élevés par rapport à ce qui était prévu, il est possible que plus les lieux se dégradent, plus les contacts sociaux aussi.

En fait, plus que des soucis de socialisation pour les plus jeunes, les défauts formels et d'équipements des grands ensembles ont le plus souvent généré des contextes d'interaction sociale peu favorables. Dès les années 1960, les insuffisances de la vie communautaire et sociale liées à l'anonymat et à l'isolement des choix urbanistiques ont été dénoncées (Merlin, 2010). Indépendamment du débat sur le sens des équipements publics et privés – « disciplinarisation » ou non des couches populaires par les élites ? (Tissot, 2007) –, dans les années 1960 et 1970, leur manque est ressenti par la population des périphéries, ou plutôt des nouveaux grands quartiers, voire des villes nouvelles bâties à cette époque.

L'absence de centre-ville plurifonctionnel (hôtel de ville, culture, écoles, centre de santé...) n'est pas compensée malgré des réactions parfois intéressantes comme le plan de rattrapage et de rééquipement de Paul Delouvrier de 1963-1975 pour la banlieue parisienne, avec des centres polyvalents ou des structures intégrées à plusieurs fonctions pour des économies financières mais aussi pour favoriser les rencontres. En outre, la faiblesse des usages sociaux extérieurs fut au départ en partie prédéterminée par d'une part, un peuplement majoritairement composé de jeunes ménages avec enfants en bas âge pour qui les sorties sont limitées, et d'autre part, par les longues durées d'absence des parents, souvent les pères d'abord, travaillant à l'extérieur, dans des agglomérations ou des zones d'activités parfois longues d'accès, avec des systèmes de transport en commun mal constitué, pendant que les mères ou les femmes seules s'y ennuyaient le plus souvent.

Cependant, à partir des années 1970 et 1980, trois phénomènes sont venus rendre plus problématiques les situations sociales locales (Merlin, 2010) : 1/ la paupérisation des ménages, notamment de catégories populaires, avec d'une part, le développement du chômage de masse, du sous-emploi et de la précarité, et d'autre part, la croissance des séparations conjugales, facilitée par l'indépendance des femmes actives et les tensions générées par la fin du plein emploi ; 2/ la croissance de la délinquance et de la violence des jeunes, et donc de l'insécurité dans et autour des zones de grands ensembles en particulier où, avec les changements d'occupation, les ménages vieillissants, aux enfants partis, se confrontent aux jeunes de nouveaux ménages plus pauvres (e premier Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance fut d'ailleurs installé en 1976, par Jacques Chirac, Premier ministre) ; et 3/ les politiques d'attribution des logements sociaux de la part des organismes bailleurs conduisant à des concentrations de précaires et d'immigrés peu ou non qualifiés dans des secteurs de grands ensembles les moins valorisés ; la politique de regroupement familial des immigrés des années 1970 a rajouté au phénomène de surpeuplement, avec des effets importants en termes d'usure et de dégradation des appartements et des parties communes, et aussi de difficultés d'intégration sociale des familles et surtout des enfants (probabilités plus fortes d'échec scolaire et d'entrée en délinquance).

Ainsi, moins que la paupérisation des peuplements, qui ne signifie pas nécessairement relations sociales tendues, mais au contraire parfois, organisation d'une communauté solidaire, la vie sociale des grands ensembles s'est trouvée affectée par deux grands types de phénomènes que sont l'accroissement spécifique de populations immigrées et le développement croissant de la délinquance, de la violence et de l'insécurité (Merlin, 2010). Le premier point est celui de la forte proportion d'immigrés dans les peuplements, qu'ils soient étrangers, naturalisés ou issus des DOM-TOM. Elle est le signe du processus de relégation existant à l'encontre des ménages plus fragiles dont les immigrés peu ou non qualifiés.

Cette présence renforce le caractère spécifique et marginal des espaces et introduit une hétérogénéité culturelle qui n'est pas sans être source de renforcement des difficultés de communalisation des voisinages, voire de constitution de divisions ethniques dans les relations sociales, et aussi, d'accentuation des problèmes d'intégration des personnes et des familles concernées. Car en l'absence de dispositifs d'accompagnement social spécifiquement mis en place en ce sens, l'écart s'accroît entre les besoins élevés des populations en actions institutionnelles et sociales d'intégration et les manques de structures et de dispositifs effectifs

qui les mettent en œuvre (activités économiques et sociales, équipements publics et privés, regroupements associatifs, aménagements spatiaux).

Le deuxième phénomène devenu structurel dans les grands ensembles dégradés a été traité tant dans la partie empirique (Chapitre VI, section E) que dans le chapitre VII précédent (sections A et B) : la violence de certains habitants, surtout des jeunes, tant en réaction à l'ordre social en cours que dans le domaine de la transgression des règles de propriété et de respect des personnes. Les atteintes aux biens et aux personnes ont souvent nettement augmenté au cours des trente dernières années, ainsi que la violence des relations avec les policiers, les pompiers, les conducteurs d'autobus et les enseignants. Surtout, ce sont les violences entre jeunes et au sein des voisinages, avec des rackets, des incendies de véhicules, des intimidations, des provocations voire des agressions physiques et sexuelles qui se sont multipliées.

Ces comportements apparaissent avec la présence de nombreuses familles en difficultés d'intégration, notamment en ce qui concerne les jeunes, souvent d'origine immigrée, qui connaissent l'échec scolaire et/ou le chômage persistant, et des parents parfois en séparation conjugale et/ou en précarité économique et sociale. Ces types de situation sociale et familiale peuvent conduire pour certains à des choix de conduites et de valeurs transgressives et violentes dans les relations interpersonnelles, familiales et entre les sexes. Le problème est que si la délinquance constitue déjà une réaction de violence face à une situation injuste ou socialement éprouvante, elle contribue en retour à l'accroître dans les relations sociales ordinaires.

Un point qui accentue le caractère néfaste de ce problème et qui pousse à en faire une dimension structurelle et symbolique est que le développement de la violence se réalise dans un cadre spatial qui dépasse le seul périmètre des zones d'habitation. Le rapport 2009 de l'Observatoire national des ZUS en fournit un exemple récent. Il indique qu'en 2008 les atteintes aux biens sont de 50,65 pour 1 000 dans les circonscriptions contenant une ZUS contre 43,43 pour 1 000 dans les ZUS mêmes ; et pour les vols spécifiquement, de 37,87 pour 1 000 contre 29,57 pour 1 000. Seules les atteintes aux personnes sont légèrement supérieures dans les ZUS (12,21 contre 11,38 pour 1 000 dans les circonscriptions), ainsi que les destructions et dégradations (13,86 contre 12,78 pour 1 000).

Qu'une grande partie des atteintes ne soit pas signalée par les habitants des ZUS, par peur et/ou résignation, ou que les quartiers voisins soient plus atteints par les conduites violentes de certains jeunes des quartiers sensibles, ces éléments signifient d'abord que la violence ne

s'arrête pas aux frontières physiques des espaces de grands ensembles, et que ce sont bien les espaces plus larges qui les comprennent qui en sont affectée. Il est alors compréhensible que le sentiment d'insécurité gagne alors autant les habitants des grands ensembles que ceux de leurs environnements résidentiels.

Un type de conduite spécifique symbolise plus fortement encore les problèmes d'intégration sociale qui se manifeste dans les grands ensembles : les soulèvements émeutiers impulsifs. Ceux de novembre 2005 qui se sont répandus dans la plupart des zones urbaines sensibles de métropole sont particulièrement significatifs : les variables « quartier d'habitat social » et surtout « zone franche urbaine » (ZFU) sont nettement corrélées à la survenue des émeutes (Lagrange, 2007). Les ZFU, pour rappel, constituent les ZUS les plus grandes (plus de 10 000 habitants) et les plus désolées en termes de diplômes, de qualification et d'occupation professionnelle des habitants et notamment des jeunes. La faiblesse des activités économiques, et donc de l'emploi local, est le critère qui justifie une politique d'exonération d'impôts et de cotisations sociales pour encourager toute implantation ou extension locale d'entreprise, avec recrutement d'habitants des zones concernées.

Lagrange (2007) montre que c'est surtout la concentration des grandes familles (6 personnes et plus) qui est le plus corrélées aux émeutes, notamment celles noir-africaines dont les larges fratries constituent un frein important à la socialisation, en comparaison avec d'autres familles migrantes de taille plus petite. Il est d'ailleurs statistiquement constaté que, en ZUS, les familles nombreuses, notamment étrangères, sont en surreprésentation par rapport aux restes des agglomérations, tout comme les familles monoparentales (Pan Ké Shon, 2007).

Dans les deux cas (famille nombreuse et famille monoparentale), une variable explicative des conduites délinquantes des enfants peut se manifester plus facilement que dans d'autres configurations familiales : le modèle de relation familiale et d'éducation des enfants. En effet, si c'est l'autoritarisme et/ou le manque d'accompagnement à l'autonomie des enfants par les parents qui prédomine, ce cadre incite les premiers à s'écarter du foyer familial pour vivre dans la rue des relations à caractère identitaire et familial, dans un groupe de pairs.

Plus globalement aussi, Lagrange (2007) a montré que les émeutes, et *a fortiori* les incivilités et la délinquance quotidienne, émergent dans un cadre de vie sociale locale peu développée sur le plan des relations entre les institutions et la population : rétractation des associations laïques et d'éducation populaire ; distanciation des relations entre des associations à caractère identitaire, communautaire et religieuse, et des services municipaux peu amènes par crainte

des protestations d'extrême droite ; désengagement de l'État dans le soutien financier des collectivités locales ; affaiblissement de la capacité d'action des collectivités par l'arrivée de jeunes chefs de projet en politique de la ville, sans expérience et crédit auprès des associations ; absence d'engagement de celles-ci dans les programmes de réussite éducative ; ou encore, absence de politique d'intégration des immigrés dans les institutions municipales locales.

L'absence d'une telle politique de reconnaissance et d'intégration locale étant d'ailleurs corrélée avec les émeutes les plus dures à calmer. Cette étude a d'ailleurs mis en lumière le lien entre la durée des émeutes (et non leur déclenchement qui a surtout été lié à la présence de groupes de jeunes défavorisés de familles nombreuses) et la faiblesse de l'action municipale et associative détériorant la cohésion sociale locale. D'autres variables associées au phénomène émeutier ont été mises en avant : le surcroît de chômage dans la ville par rapport au reste de l'agglomération ; la démolition d'immeubles et le relogement dans le cadre de la rénovation urbaine (générant inquiétudes, incompréhensions, frustrations et amertumes) ; la ségrégation résidentielle des étrangers dans les zones urbaines sensibles selon l'indice de dissimilarité de leur part par rapport aux restes des villes ; et le taux de familles étrangères et de non diplômés dans les quartiers lorsque ceux-ci ne sont pas catégorisés en ZUS.

Quoiqu'il en soit, de manière plus générale, pour toutes les catégories d'habitants des zones de grands ensembles, l'expérience de la dégradation de la déjà très faible vie sociale locale suscite certainement des tensions psychologiques et sociales nombreuses, avec les difficultés relationnelles et la fatigue voire l'épuisement des personnes s'engageant dans des luttes personnelles, et collectives parfois, pour améliorer la situation locale, souvent en vain. Ce qui génère des rapports d'indifférence, de mise à distance, ou encore d'irritation, si ce n'est d'agressivité. Giraud (2000) évoque aussi le misonéisme généralisé chez les plus anciens, pour qui chaque changement envisagé de l'environnement est appréhendé comme une dégradation supplémentaire...

Dilain (2006), pour Clichy, témoigne de cette humeur ségrégative que cette expérience peut produire : il rapporte le refus d'appartenance communale de la part des quartiers pavillonnaires situés en périphérie de la commune dont il est maire, alors que le grand ensemble est au centre de la ville. Cela peut s'observer dans d'autres communes comme aux Ulis ou bien d'autres. Les habitants des pavillons, très exigeants sur leur cadre de vie, mènent volontiers des luttes symboliques contre la dévalorisation commerciale de leur ville sur les marchés immobiliers. Dans ce sens, les agences immobilières répercutent ces tendances et

évitent aussi de nommer les villes de grands ensembles, en indiquant les noms des communes voisines mieux réputées (Le Raincy, Livry-Gargan et Gagny pour Clichy-sous-Bois).

Ainsi, les conditions physiques d'habitat, mais aussi sociales, au sens de présence de structures, de dispositifs et d'équipements institutionnels, sociaux, économiques et culturels, sont à l'origine de l'évolution des opinions progressivement plus critiques des habitants, au-delà de la satisfaction quant au confort des logements. À l'usage, en quelque sorte, les habitants ont découvert que les conceptions architecturales et urbaines des grands ensembles induisaient une « disciplinarisation » des modes de vie des occupants, en conformité avec les thèses du mouvement d'architecture et d'urbanisme moderne (Merlin, 2010) : celui-ci attribue au cadre de vie un rôle dans la formation d'un mode de vie urbain conçu comme modèle privilégié, à inculquer aux citoyens, de manière abrupte voire autoritaire, sans libre choix de leur part.

La « nocivité » de cette production urbaine sur les personnes et leur vie sociale s'est rapidement avérée, notamment lorsque la déconnexion durable au travail s'est généralisée : par l'éloignement spatial mais aussi social de celui-ci, avec une place de plus en plus réduite dans la vie quotidienne des habitants, la vie sociale de ces derniers tend à se confiner spécifiquement au quartier d'habitation. Ils sont alors davantage sensibles à leur cadre d'habitat ainsi qu'au nombre et à la qualité des structures spatiales et sociales favorables aux dynamiques d'intégration et de relations sociales.

De ce fait, les grands ensembles dégagent la spécificité de posséder des propriétés physiques d'abord, mais aussi sociales, par effet de conséquence, qui influencent les attitudes et les usages de ces occupants. Ce cadre physique et social d'habitat constitue un type spatial structurant (Remy, 1998 ; Bourdin, Lefevre, 2002) qui détermine la vie sociale qui s'y déroule. Cette relation spécifique entre l'espace et le social agit d'ailleurs de manière presque indépendante par rapport à la variable « type de logement » (ou « statut de la construction ») se déclinant en logement aidé de type HLM ou non. En effet, ici, la relation entre les logements HLM, la spécialisation sociale par le bas du peuplement, la paupérisation, la violence et la délinquance dans l'environnement résidentiel concerné n'existe qu'en raison de l'appartenance des immeubles à une configuration d'ordre fonctionnaliste de l'espace urbain constitué.

Parmi les grands ensembles qui comportent des parts majoritaires de logements sociaux, ceux-ci ne présentent pas de destinées sociales différentes de ceux qui ont une mixité plus forte en

termes de type d'immeuble selon leur statut constructif. Par exemple, si effectivement, la grande zone de La Villeneuve à Grenoble, composée de trois quartiers de grands ensembles assez équipés et soignés sur le plan de l'aménagement urbain, a pu voir ses classes moyennes en sortir assez rapidement, c'est bien en raison de la spécialisation en logements de type HLM-locatives de la majorité de ses immeubles d'habitation qui n'offre pas de perspectives d'accession à la propriété (Merlin, 2010).

En revanche, il a été constaté dans l'échantillon de communes de grands ensembles étudié dans la troisième partie que la baisse démographique, liée en grande partie à l'émigration résidentielle des plus aisés, ou encore la paupérisation, la délinquance et la violence apparaissent nettement dans le cas de parts importantes de logements en accession à la propriété : Les Ulis, où les logements sociaux ne représentent que 51 % des résidences principales en 1982 ; mais aussi, à la même date, Farébersviller (49 %) et Behren-lès-Forbach (30 %) en Moselle, et Mourenx (49 %) en Pyrénées-Atlantiques.

De ce fait, la variable « type de logement » (HLM-locative ou accession à la propriété surtout) apparaît comme dissoute par la nature de l'espace résidentiel (grand ensemble ou pas) : la présence de logements en accession à la propriété à près de 50 % du parc de logements ne constitue donc pas de garantie *a priori* tant pour l'intégration et la participation sociale de la population locale, que, par ricochet, une image positive de la ville dans les représentations sociales.

De nombreux promoteurs privés s'étaient d'ailleurs souvent retirés au démarrage des opérations de construction, après un engagement programmatique initial, au vu des premières réactions sociales plutôt critiques, des difficultés d'organisation avec les instances et les organismes publics et de l'accroissement au sein des patrimoines sociaux des catégories pauvres et en difficultés sociales (Peillon, 2001). Pour l'essentiel, le secteur privé s'est alors effectivement orienté vers le développement d'offres de logements et d'espaces de meilleure qualité, notamment en accession à la propriété.

Ainsi, la dévalorisation sociale des grands ensembles a d'abord traduit un rejet global de ses principes fonctionnalistes de construction et d'aménagement (Merlin, 2010) qu'avaient pourtant adoptés une majorité des différents acteurs de la construction en France autour de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, dans l'effort de reconstruction et dans le développement des politiques d'urbanisme et du logement, ceux-ci ont aussi contribué à

l'évolution des autres parties des villes et de l'offre de logement, selon d'autres conceptions et approches concurrentes de construction et d'urbanisation.

Les résultats de ces évolutions urbaines et architecturales hors zones de grands ensembles ne sont pas sans lien avec leur état actuel : chaque agglomération ou bassin d'habitat comportent de multiples secteurs résidentiels qui évoluent de façon différenciée selon les époques, et dans un jeu d'influences multiples sur le statut et la fonction de chacun des autres secteurs constitutifs de l'espace urbain global. La partie suivante présente les grands traits de ces évolutions qui forment, en tant que déterminants exogènes, l'origine en quelque sorte spécifiquement urbaine de la dévalorisation des grands ensembles.

3. Évolution des espaces résidentiels et de la fonction des grands ensembles

On a vu précédemment que tout un ensemble d'éléments se cumulant résonne comme des signes de statut social négatif des espaces et des attributs de la marginalité urbaine : niveau élevé de bas revenus et proportion d'immigrés « anormalement » élevée, signes importants de désordre social, faible sociabilité locale... Sans identité antérieure positive forte des territoires, ainsi que sans adaptation des choix d'implantation, de formes de construction d'immeubles et d'équipements, force est de constater que la disqualification sociale a très vite pesée sur les grands ensembles, constituant des supports médiocres pour les identités sociales, entraînant plus des replis et des conflits que des sociabilités appréciées.

Ce paragraphe montre que, avec des attributs vite dépréciés pour les classes moyennes et modestes stables, ces espaces sont passés au second rang, si ce n'est au dernier, dans les agglomérations ou bassins d'habitat vis-à-vis des autres espaces résidentiels internes. Ce point est central pour comprendre la dimension urbaine ou territoriale des processus de ségrégation, puisque les grands ensembles constituent bien en milieu urbain des localités de relégation que d'autres ne sont pas.

Avec tous les éléments d'analyse rapportés plus haut sur l'état physique et social des grands ensembles, il est possible de les qualifier d'« habitat socialement disqualifié » comme défini par Serge Paugam (1995) : il résulte de l'articulation d'une dégradation à l'intérieur de l'espace résidentiel, suite à l'accentuation de situations de précarité, avec l'image de « zone à risques » renvoyée par d'autres citoyens, *via* les médias, et que finissent par intérioriser les habitants ; ce qui est antinomique d'un sentiment d'identité collective du lieu habité et de la

possibilité de mobilisation collective ; la visibilité de la paupérisation renforce les processus d'exclusion et de disqualification sociales, altérant ainsi l'expérience vécue des habitants, en les empêchant de s'arrimer à une identité locale positive. Cette notion de disqualification sociale de l'espace n'est pas sans lien avec la ségrégation sociale des espaces résidentiels concernés. Cette forme de ségrégation peut se manifester en raison de l'existence d'un processus plus large d'évolution différentielle des espaces résidentiels des villes, qui dépend des mobilités territoriales des diverses catégories sociales de la ville.

Effectivement, les éléments spatiaux, physiques, institutionnels et sociaux ne sont pas seuls à expliquer le changement de statut socio-symbolique des grands ensembles dans l'espace urbain. L'« obsolescence » physique et la dévalorisation sociale rapides des grands ensembles sont aussi liées à un ensemble de changements intervenus dans le champ du logement et des espaces résidentiels qui a entraîné une nette modification de statut des grands ensembles dans les *systèmes résidentiels* des aires urbaines auxquels ils appartiennent.

Selon A. Lévy (1998), un système résidentiel est un ensemble signifiant et cohérent d'espaces résidentiels (quartier, secteur, résidence) dépendant les uns des autres, et entretenant des rapports associatifs mettant en valeur les ressemblances qui les unissent et les différences qui les opposent ; chaque espace résidentiel possède ainsi un sens ou encore une connotation sociale axiologique, évolutive, selon le jeu d'oppositions et de différences qu'il tire de la comparaison avec les autres espaces ; et l'ensemble des discours connotatifs, valorisant et dévalorisant, sur les espaces résidentiels dépendent des perceptions sociales des habitants de chaque espace mais surtout des autres espaces, composées de formules stéréotypées multiples et souvent mythifiées.

De ce fait, les facteurs et les déterminants d'ordre « ontologique » décrits plus haut concernant la dégradation physique et le déclin social des grands ensembles (formes spatiales, matériaux, aménagements, gestion, équipements, usages des espaces, peuplement et rapports sociaux) doivent s'analyser dans la relation d'interdépendance par rapport à la structure des espaces résidentiels du reste des aires urbaines. Chaque évolution des parties de cette structure (dégradation/disparition, création/amélioration/rénovation d'espaces résidentiels) et de leur statut social, a des effets sur le statut et l'évolution physique et sociale de chaque espace séparément.

Précisément, en ce qui concerne les grands ensembles, deux mouvements doivent être pris en compte : d'un côté, le développement de nouveaux espaces résidentiels non accessibles aux plus démunis, favorisé par la mobilité des classes moyennes vers des logements et des espaces

plus confortables et de plus grande qualité ; de l'autre côté, l'évolution régressive des différents secteurs publics et privés de logement et d'hébergement des plus pauvres et en difficultés sociales, du fait notamment de politiques de réhabilitation et de suppression de certains segments de ségrégation du parc.

Ces deux mouvements transforment le statut et la fonction sociale des grands ensembles dans leurs agglomérations, dans un sens d'habitat mélangé pour les plus fragiles. Ils constituent une modification de la structure en espaces résidentiels des aires urbaines françaises dès la fin des années 1960, à la fin de la grande pénurie de logement d'après guerre que la production des grands ensembles avait justement permis d'atteindre. Dans les diverses agglomérations, ceux-ci occupent progressivement le bas de la hiérarchie des types d'habitat et des espaces résidentiels, puisqu'ils s'écartent désormais le plus des normes qualitatives et fonctionnelles des nouveaux espaces privés, en endossant le rôle principal de réceptacle de concentration des pauvres et de précaires qui se trouvaient avant répartis de manière dispersée dans l'espace urbain. Ces deux mouvements peuvent être décrits dans le détail.

Le premier mouvement est celui de l'accroissement important du logement individuel ou encore de l'habitat collectif privé, notamment en accession, dans l'espace périurbain pour l'essentiel. Ces changements se repèrent dans les chiffres de production de logements depuis les années 1970. Ils se sont fortement réduits depuis le début des années 1970 : de 555 000 logements en 1972 à une fourchette de 300 000 à 340 000 dans les années 1985-1990. En 1973, le locatif social représentait 23 % de l'ensemble des constructions annuelles (127 500 sur 555 000 unités) ; en 1980, il ne représentait plus que 15 % (60 000 logements)¹⁰⁹.

Ainsi, l'accession à la propriété et le locatif privé représentaient près de 350 000 logements construits par an dans les années 1970, et près de 250 000 dans les années 1980 ; en 1973, l'individuel représentait 45 %, puis plus de 65 % au milieu des années 1980 (entre 1973 et 1981 les effectifs de construction annuelle de l'individuel sont restés constants alors que les effectifs d'ensemble se réduisaient), et les chiffres du collectif ont été divisés par 2,5 ou 3.

¹⁰⁹ En 2005, avec l'élan du Programme national de rénovation urbaine commencé en 2004, le nombre de logements sociaux représente 19,5 % (80 000 logements) de la production totale de logements (410 000). Si l'on tient compte qu'un tiers d'entre eux relèvent de la catégorie des logements financés par des PLS, c'est-à-dire des logements aux loyers les plus élevés par rapport aux autres catégories de logement social (PLUS, logement social « de base » et PLA I, pour les plus faibles ressources), le taux descend à 13 % (53 300 logements PLUS et PLA I) (Robert, 2006).

Cette orientation de logements construits (plus d'individuels et d'accession ou de locatif privé) plus la réhabilitation de l'habitat ancien ont été plébiscité par les ménages moyens voire plus modestes (ouvriers) mais stables. Désireux de quitter les grands ensembles en raison des problèmes de cohabitation, et plus largement de relations sociales, mais aussi des défauts techniques et de gestion existants, ils l'ont été encouragés par l'aide personnalisée au logement (APL), instaurée avec la réforme du financement du logement par la loi du 3 janvier 1977.

Le deuxième mouvement ayant modifié les systèmes résidentiels urbains se compose d'une série de phénomènes ayant abouti à la quasi-disparition des solutions de logement et d'hébergement pour les ménages pauvres et en difficultés sociales. Dans un premier temps, un tassement du parc locatif privé accessible aux ménages modestes s'est manifesté : le reflux du parc couvert par la loi de 1948 (plafonnement des loyers) l'illustre pleinement, avec 1 400 000 logements en 1970, passés à 350 000 en 1996, soit une perte de $\frac{3}{4}$ des logements ; en Île-de France, avec 95 000 logements, ils sont dix fois moins que les logements à loyer libre. Cependant, ce sont les logements locatifs anciens dans leur ensemble qui ont progressivement disparu, qu'ils soient ou non couverts par la loi de 1948 : entre 1978 et 1988, 30 % de ce parc est concerné (soit 930 000 logements de moins). Dans un second temps, plusieurs formules d'hébergement précaires constituant un parc « infra-social » pour les plus démunis ont aussi fortement régressé (vieux hôtels meublés, garnis, chambres de bonne...) : d'avant guerre (220 000) à la fin des années 1990 (20 000), ce parc a été divisé par dix ; le restant cohabite d'ailleurs souvent avec un patrimoine privé renouvelé, dont l'indice des loyers entre 1985 et 1997 a crû presque deux fois plus vite que l'indice général des prix.

Dans cet élan, les dispositifs de logement social à normes réduites ou d'accueil d'urgence et temporaire de population comme les cités de transit, pour lutter contre les taudis et les bidonvilles de populations essentiellement immigrées furent aussi progressivement supprimés (à partir seulement de 1982 pour les cités de transit). L'objectif étant à chaque fois de tenter de juguler les effets ségrégatifs du regroupement des plus pauvres, ou en difficultés sociales ou familiales, dans des espaces séparés de moindre qualité par rapport à d'autres secteurs résidentiels : leur destinée accumule, malgré les nombreuses actions de type socio-éducative (alphabétisation, enseignements ménagers, puériculture, actions et aide sociale...), conflits de voisinage croissants, part importante d'inactifs, de chômeurs et d'assistés, dégradation et délabrement des locaux et des parties communes, désengagement des gestionnaires et réactions de protestation des locataires, et enfin développement des problèmes de

délinquance, de drogue (et de sida), voire de criminalité organisée plus ou moins fantasmée (Cohen, David, 2012).

Tous ces éléments de réduction massive des parcs privés et publics vétustes ou de faibles normes d'habitat ont entraîné un large mouvement de mobilité des ménages modestes vers le logement social le plus dégradé, c'est-à-dire celui des grands ensembles en premier chef, en raison de son état d'achèvement souvent lacunaire et d'usure rapide. Ils ont été les outils de la résorption des différents types d'habitat de moindre voire de faible qualité, ayant pour certains conduit à accentuer la ségrégation sociale de leurs occupants par le renforcement de leur marginalité voire par le développement de leur déviance. La localisation en quelques espaces spécifiques mais très visibles des agglomérations de populations multiples en difficultés sociales et parfois bien stigmatisées a donc été accompagnée d'un transfert aux grands ensembles dégradés d'un regard à la fois misérabiliste et stigmatisant (Cohen, David, 2012).

En combinaison avec l'accroissement de l'offre privée attractive des nouveaux produits pour les catégories moyennes et supérieures, ce mouvement a entraîné la spécialisation sociale des quartiers d'habitat social, où il est bon de ne pas trop y rester. Dans cette perspective, dès la seconde moitié des années 1970, le rapport Mayoux (1979) sur l'habitat individuel constata la fonction de bien « d'habitat d'occasion » des grands ensembles. L'une des « suggestions » de ce rapport est d'inviter, pour justifier le développement du périurbain individuel, les intellectuels et militants à habiter les grands ensembles, puisque ils réalisent un « intense brassage social », ce que justement critiquait le rapport.

Ainsi, avec une spécialisation croissante dans l'accueil des plus démunis et avec la hausse des coûts grevant les budgets d'entretien, les grands ensembles sont affectés d'un processus dépressif qui dépasse la temporalité normale de la vétusté technique. Les diverses opérations de réhabilitation des grands ensembles mises en œuvre entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 n'ont fait que rendre plus visibles leurs difficultés sociales, sans les réduire pour autant, puisque l'intervention sur le bâti n'a aucun effet sur le chômage, la marginalisation sociale, et les comportements réactifs, de transgression sociale et d'opposition sociopolitique des habitants (Plouchard, 1999). En fait, la visibilité du traitement technique sans effet sur le contenu social des grands ensembles renforce la dévalorisation sociale en élargissant le cercle des populations informées des opérations.

Ce processus peut se mesurer avec la moindre valeur des logements neufs dans et proches des quartiers de grands ensembles sur les marchés immobiliers. Ils participent aux mouvements

d'évolution des états des différents secteurs urbains en fonction de la mobilité des catégories sociales qui les fréquentent : « Par effet de contiguïté, pauvreté et richesse se diffusent et tendent à se généraliser sur un territoire, élargissant la maille géographique de la ségrégation, en utilisant les canaux que sont les valeurs foncières, la réputation des écoles, et les images sociales des populations dont la présence se renforce » (Peillon, 2001, p. 190).

Un phénomène de diffusion des états de valeur se manifeste dans les espaces publics et les équipements de proximité des villes : dans l'environnement des grands ensembles, il s'agit de dégradation physique, de disqualification sociale et de stigmatisation, avec la dégradation des rapports résidentiels, en tant que rapports de voisins, mais aussi rapports au logement, à l'immeuble et au quartier (Authier, 2002). Pour les communes de grands ensembles, c'est effectivement, comme on l'a vu avec Les Ulis, les communes de l'échantillon étudié, et aussi d'autres cas évoqués tels que Vénissieux et Clichy-sous-Bois, le territoire d'ensemble de la collectivité qui est affecté par les problèmes de délinquance et de violence, ainsi que par la segmentation des relations selon les sexes et les communautés ethniques. Le maire de Clichy-sous-Bois n'exprime-t-il pas le sentiment dominant des populations lorsqu'il évoque le « basculement dans l'exclusion et la ghettoïsation » (Dilain, 2006, p. 206) de sa commune de classes moyennes et populaires dans les années 1970 ?

Les grands ensembles ont donc progressivement endossé un rôle d'accueil spécifique des populations les plus fragiles socialement, pour le compte de l'État. D'où l'effet ségrégatif de ce processus d'assignation. En plus des opérations de relogement des populations issues des bidonvilles et des types d'habitat d'urgence, de transit, de logement social à normes réduites ou de logements vétustes du parc privé, Clavel (1998) fait remonter cette orientation à l'instauration du système d'aide à la personne pour l'accès au logement social des plus pauvres.

Il a contribué à l'émergence d'une forme de ségrégation sociale, marquée par la mise à distance sociale au sein des mêmes espaces résidentiels, à la différence de celle à l'œuvre dans les relations sociales entre occupants de catégories d'habitats distincts séparés géographiquement : « si dans le système d'aide à la pierre l'hétérogénéité de la construction (programmes sociaux de relogement, cités de transit, HLM ordinaire...) conduisait à la ségrégation, dans le système APL (allocation personnalisée au logement) c'est l'hétérogénéité des populations (ressources, mode de vie, aspirations...) qui induit ce mouvement dans un bâti apparemment uniforme » (Clavel, 1998, p. 73-74).

La ségrégation qui se manifeste ne se réalise donc pas uniquement par l'assignation ou la relégation de ménages en difficultés sociales dans différents espaces d'habitat social ou aidé. Elle dérive aussi d'une cohabitation forcée des ménages moyens et supérieurs avec des ménages aidés en grand nombre, ce qui incite les premiers, soucieux de meilleur confort matériel, d'entre-soi social et culturel, et de protection identitaire et d'éducation, non seulement de marquer de la distance dans les relations de voisinage (évitement, réserve voire indifférence, critiques systématiques, voire conflits ouverts) mais aussi à quitter le logement social qui a ainsi perdu de la valeur statutaire à leurs yeux.

Cette réaction est l'exemple même d'une action politique « bien intentionnée » mais suscitant un effet ségrégatif important dans la répartition spatiale des groupes sociaux. En effet, le rapport de la commission Barre avait posé les bases de la réforme de 1977, développant les aides personnelles au logement et réduisant les aides aux constructeurs, afin de faciliter la mixité sociale dans les villes. Il dénonçait d'ailleurs « la ségrégation des hommes par la localisation de l'habitat » (Barre, Jeancourt-Galignani, 1976)...

Ces évolutions urbaines déterminent un sens à l'habitat des habitants marginalisés qui restent dans ou près des grands ensembles. Ils doivent composer avec l'existence de cette identité spatiale négative. C'est pour cela que Didier Lapeyronnie évoque la nécessité de « spatialiser » l'analyse des problèmes des habitants (Lapeyronnie, 2008, p. 137), et non celle des problèmes sociaux comme le critiquent plusieurs auteurs (Baudin, Genestier, 2002 ; 2006 ; Tissot, Poupeau, 2005 ; Garnier, 2010). La spatialisation des problèmes sociaux, c'est leur attribuer des causes spatiales, en oubliant les déterminations sociales principales ; alors que la spatialisation des problèmes des habitants, c'est considérer la place de l'espace dans les problèmes des habitants, *i.e.* comprendre leur assignation à un espace ségrégué, un espace de concentration des pauvres dans la ville, qui devient ainsi une dimension essentielle de la pauvreté. Habiter dans ou proche d'un tel espace induit d'en porter le stigmate comme une identité extérieure subie, ce qui peut être perçu comme une situation individuelle d'échec social, sans en voir la dimension collective, et sans conscience de classe.

Vivre dans un quartier de relégation développe le sentiment d'une vie anormale par la mise à l'écart spatiale de la ville, par les catégories supérieures ou moyennes du centre-ville ou des beaux quartiers de l'agglomération. L'« exil » vécu dans un territoire séparé et rejeté contribue à enclaver et à renforcer l'isolement relatif, car le quartier devient une « aire urbaine » spécifique, identifiable et repérable, distinct de la ville. La population peut y apparaître homogène. Les caractères urbains relevant du fonctionnalisme sont pauvres :

immeubles de mauvaise qualité et dégradés, disposés sans forme logique ; peu ou pas de commerces et d'espaces publics ; espaces verts transformés en terrain vague ; bâtiments à l'abandon. Et les quartiers sont non passants.

Dès le début de leur peuplement, les espaces publics des grands ensembles sont principalement occupés par un grand nombre de jeunes de conditions modestes, sans présence d'autres adultes plus âgés pour réguler les comportements de désœuvrement. La « galère » qu'ils vivent est vite devenue une caractéristique structurelle de peuplement des grands ensembles, visible de l'extérieure et alimentant négativement leur réputation.

C'est donc dès l'origine que ces espaces ont présenté une image « inversée » de la ville traditionnelle par rapport aux critères de densité, de proximité, de mixité, et de sociabilité qui forment des quartiers divers et animés. Par leur apparent manque d'urbanité, ces espaces signifient une position de faiblesse occupée par les habitants. La rupture urbaine, spatiale et sociale que constituent ces espaces produit des frontières claires et des liaisons difficiles par rapport aux autres quartiers urbains. Lapeyronnie (2008) indique en fait que cette image externe des zones d'habitat de relégation est d'ailleurs « plus réelle » que sa non-validité interne, sous l'effet du poids de la domination des représentations sociales construites sur une méconnaissance de leur réalité.

Les peuplements ne sont pas réductibles à un univers de pauvres et de délinquants : ceux-ci sont en fait « sur-visibilisés » physiquement dans ces espaces par rapport à leur propre « sous-visibilité » sociale. Cette image est « tant source que conséquence de la ségrégation urbaine pour les habitants » (Lapeyronnie, 2008 ; p. 142). C'est pourquoi les habitants souhaitent ne pas endosser cette identité sociale « piégée » par l'image négative du ghetto dans les relations sociales dans la ville. Celle-ci génère un *a priori* de handicap social et/ou un soupçon voire une suspicion permanente de comportements négatifs. Les habitants des cités « invisibles » perçoivent d'ailleurs cette hétéro-évaluation négative basée sur les normes dominantes de la vie urbaine et ils en souffrent chroniquement : comment se démarquer de la disqualification sociale et symbolique tant à l'intérieur du ghetto qu'à l'extérieur ?

L'identité piégée est liée à l'association entre d'une part, la résidence dans le quartier qui est caricaturée dans ses aspects négatifs et, d'autre part, les catégories de résidents considérés comme déviants, incapables ou dépendants. D'où la méfiance, la crainte, l'hostilité, le mépris, l'évitement voire le malaise dans les zones de côtoiement obligé (transports en commun, institutions sociales, équipements...), tant dans les discours que dans les comportements.

Ces discours connotés dans l'espace urbain ont une fonction sociale d'expression des craintes sur ce type de zones. Ils justifient la ségrégation urbaine à leur rencontre, en plus de dénoncer des faits d'insécurité souvent réels. La sécurité joue un rôle central dans la géographie et le développement urbain, pour diviser la ville en bons et mauvais quartiers. Les cités sont réputées pour leurs aspects négatifs stéréotypés, mais elles sont ignorées pour la réalité de leurs habitants et de leur vie sociale : ce sont des « cités invisibles » (Lapeyronnie, 2008). Leur image et leur destin urbain sont pourtant maîtrisés par les classes moyennes et supérieures du reste des agglomérations. Cette domination est d'ailleurs souvent guidée par une volonté de ségrégation.

La section suivante montre que la marginalisation urbaine et la stigmatisation territoriale relèvent d'une logique ségrégative qui se manifeste tant dans les rapports sociaux locaux qu'au niveau de politiques institutionnelles mises en œuvre.

B- Déclin des grands ensembles et logiques politiques et sociales ségrégatives

Dans les communes de l'échantillon étudié, ainsi que sur d'autres territoires de grands ensembles observés, des phénomènes de tensions, de délinquance et de violence sociale se sont développés de manière plus ou moins élevée depuis leur occupation. Le regroupement spatial de populations marginalisées a pu contribuer à une segmentation des relations résidentielles (Lapeyronnie, 2009) et leur difficile intégration suscite des ambiances tendues peu propices à une dynamique de vie sociale satisfaisante.

Cette évolution sous forme d'effet-spirale expansive est liée à l'existence de phénomènes de ségrégation dans les relations entre composantes sociales des milieux urbains, actifs sur le plan des représentations sociales. Ils se manifestent parfois en des termes spécifiquement urbains : critère spatial de jugement négatif sur les personnes (lieu d'habitation) ; refus, vis-à-vis des catégories sociales distinctes et mal jugées, de participation à des activités ou de fréquentation d'espaces urbains ; ou à l'inverse évitement, par les groupes excluant, de certains lieux, de certains contacts ou de certaines activités jugées inutiles voire menaçants pour leur identité ou leur intégrité. Une conséquence de ces phénomènes est d'accentuer les mécanismes d'exclusion économique et sociale existants, ou en d'autres termes de freiner voire bloquer l'intégration sociale des catégories victimes de ces actes discriminants.

Ces conduites visent à favoriser l'entre-soi identitaire des catégories sociales de la société vis-à-vis des catégories inférieures et d'écarter tout risque de conflit ou d'effet de « contagion morale » négative lié surtout à une cohabitation résidentielle. En partant de l'action publique à l'origine des grands ensembles et qui conduit les politiques de traitement de leur difficulté, les développements ci-dessous présentent en quoi ses démarches relèvent de cette logique ségrégative sous-jacente à l'origine de la « crise » des grands ensembles. Cette logique découle d'attitudes individuelles inscrites dans les rapports sociaux marqués par les effets de précarisation économique et sociale de la mutation des modes de production et des insuffisances de la protection sociale à les contrer.

Cette section termine par un exemple de forme récente et spécifique de ségrégation urbaine réalisée de manière non explicitement consciente à l'occasion du programme gouvernemental de rénovation (PNRU) des espaces dégradés, dont pour la plupart d'entre eux, les grands ensembles. Les opérations concernant les communes de l'échantillon étudié dans la partie empirique précédente sont rapportés à cet effet.

1. La détermination politique et étatique de la « crise » des grands ensembles

Il a déjà été évoqué plus haut les réticences à ne considérer la « crise urbaine » qui est associée au destin des grands ensembles que d'un seul point de vue, spatialiste, urbanistique et architectural. Il s'agit maintenant de tenir compte de la dimension politique de cette évolution qui est essentielle et prédominante pour sa pleine compréhension (Bertho, 1997 ; Garnier, 2010). En effet, les grands ensembles, développés à la croisée des politiques industrielles, urbaines et du logement, s'inscrivent en partie dans l'histoire sociale et politique de la classe ouvrière et des banlieues rouges des grandes villes dont Paris en premier chef.

Les municipalités communistes des communes périphériques avaient en grande partie souhaité leur construction dans l'élan du développement d'un maximum de biens et de services divers afin de faire accéder les ouvriers à la « vie normale » et d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Et si l'histoire ouvrière n'est pas tant urbaine que politique, les grands ensembles d'habitation ne constituèrent dans ce sens qu'un « produit urbain » d'un compromis conflictuel entre des projets politiques municipaux d'accès à des conditions de vie décentes et l'action des planificateurs étatiques depuis le XIX^e siècle.

En effet, après la Seconde Guerre mondiale, alors que l'État avait renforcé son intervention face au déficit important de logements, les grands ensembles ont été accueillis pour moitié dans des communes communistes et à un dixième par des communes socialistes. Les administrations et les associations de gauche défendaient alors des revendications de bien-être voire de normalité sociale : équipements divers, réduction des logements insalubres, services de santé et d'animation, construction et défense d'identité collective ainsi que soutien à l'opposition au patronat local. Ce niveau élevé de mobilisation politique faisait suite aux transferts des usines polluantes hors les murs des villes, dès la fin du XIX^e siècle, et au déplacement des ouvriers dans les banlieues par rapport aux villes-centres. Le processus d'intégration sociale par le conflit politique dans le champ du travail, s'exerça aussi dans le cadre de l'action municipale, grâce aux libertés communales acquises au XIX^e siècle.

Les grands ensembles furent perçus comme le modèle réalisé de l'hygiénisme et du collectif ouvrier, en sortant les familles des bidonvilles, et en leur donnant accès à la « normalité », associant confort de l'habitat et projets familiaux de mobilité résidentielle. Pour l'État et les promoteurs divers de cet habitat, celui-ci était conçu comme provisoire, devant bénéficier à une génération de résidents, en attendant le développement de nouveaux produits résidentiels, avec leur obsolescence que la logique culturelle de la société de consommation imposait de prendre en compte.

Du côté des responsables politiques et sociaux des mouvements ouvriers, cette forme urbaine constituait d'ailleurs un type d'habitat transitoire pour chaque génération d'ouvriers. Elle était un point d'étape, un « tremplin » avant l'accès au logement privé, notamment individuel. Cette aspiration a d'ailleurs été principalement suivie : en 1973 déjà, la moitié des ménages ouvriers habitent une maison individuelle ou un immeuble à deux logements ; et deux tiers des candidats au déménagement souhaitent le faire dans une maison individuelle ; un tiers des ménages sont déjà propriétaires (Bertho, 1997).

Pourquoi, notamment dans les collectivités gérées par la gauche, avoir alors maintenu et continuer à maintenir les grands ensembles dans leur état jusqu'aux années 2000, marquées par le programme national de rénovation urbaine de 2003 initié par le ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine Jean-Louis Borloo (Parti radical) du gouvernement de l'Union pour la majorité présidentielle de droite ? Un malentendu s'est-il alors installé entre l'État, concevant bien le caractère provisoire de ces constructions, et les collectivités locales qui en font plutôt des espaces durables de points d'étape résidentielle provisoires ? C'est en tout cas un des très nombreux autres éléments de la crise de l'État vis-à-vis de ses espaces de

logements, mais aussi de la crise de mobilisation et de revendications politiques que rencontrent les territoires concernés.

En effet, à partir du milieu des années 1970, la crise-mutation de la sphère productive et du travail, ajoutée à la promotion collective et individuelle des plus anciennes générations d'ouvriers, aboutit à la désagrégation des espaces ouvriers, pourtant déjà déstabilisés par les soucis de cohabitation et les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de leur habitat. Les ménages ascendants se sont souvent spatialement dispersés, contribuant à l'évidement de la conflictualité politique passée du territoire. D'une réalité de contestation sociale et politique en faveur des catégories ouvrières et employées des industries, on est passé à des significations nouvelles de la banlieue dans les discours sociopolitiques et médiatiques : le « désordre social » dans certains lieux est le résultat de l'attitude des structures de l'État vis-à-vis de ce type d'habitat pourtant promu, mais sans s'adapter suffisamment au changement de peuplement qu'il rencontre. Car la précarité qui touche les moins qualifiés et les plus jeunes, entraîne une paupérisation des grands ensembles désertés par les catégories les plus stables, et accentuée par la hausse des loyers liée aux diverses réhabilitations et opérations de valorisation des espaces concernés.

Au lieu de s'estomper, la précarité et la marginalité se sont durablement installées. Les bastions rouges sont devenus des « ghettos » où la démobilisation et l'abstention politique ont remplacé les mouvements collectifs intenses qui s'y manifestaient. Signes clés du changement opéré : le patronat y est retenu et non plus combattu ; les habitants sont perçus comme des charges et non comme une richesse ; les immigrés, pauvres notamment, ne sont plus considérés comme des travailleurs, car menaçant pour les charges communales ; et les mairies issues du peuple en arrivent à se retourner contre les exclus et précaires, et appellent à un rééquilibrage sociale de l'agglomération, alors que c'est ce déséquilibre originel qui par le conflit a permis aux ouvriers de forger un espace d'identité et de dignité, un espace d'accès à la normalité, c'est-à-dire au mode de vie des classes moyennes (Bertho, 1997). La culture politique ouvrière s'est donc affaiblie symboliquement mais aussi pratiquement, en laissant le champ libre à l'État, et aux autres forces politiques.

À partir des années 1980-1990, la forme et la place des questions de banlieue dans le champ politique évoquent clairement une crise du politique et de l'État sur ce sujet. Sous couvert de modernisation, ce dernier se montre balbutiant à apporter les réponses institutionnelles attendues. Au lieu de soulager la pauvreté, il « territorialise » son action pour « recoudre » le social, en menant des « expérimentations » territoriales sélectives, pour y mener des actions

globales, à la place de la redistribution et de l'action sociale en tout lieu, *i.e.* aveugle territorialement. Il innove sur le plan du fonctionnement institutionnel, avec des administrations de mission légères et provisoires ne répondant plus à la sollicitation sociale mais aux « besoins sociaux » analysés, et évaluant moins ses résultats que ses intentions.

La décentralisation administrative a également favorisé ce type d'action, contraignant à constituer des commissions nationales interministérielles et des équipes de terrain intersectorielles locales, et à des actes de contractualisation entre l'État et les collectivités locales. Ainsi, dans ce cadre réformé, qui donne aux compromis sociaux issus des conflits de classe une légitimation universaliste, l'État devient consensuel : c'est un animateur politique au lieu de prescripteur de droit (Donzelot, Estèbe, 1994).

Pour rappel, l'État-Providence jusqu'aux années 1970 était le seul support de la solidarité et des progrès sociaux, assuré par ses taux de prélèvements obligatoires, dans une optique de compromis social keynésien (redistribution). Mais l'affaiblissement du taylorisme (économie industrielle de plein emploi) a mis le système économiquement en crise, ce qui nécessiterait de transformer les rapports entre État et société. De la fin des années 1960 au milieu des années 1970, le concept et des pratiques d'animation socioculturelle se sont développés, à partir de discours savants, militants et institutionnels faisant de l'espace local un lieu de conflit dont l'épicentre restait dans l'entreprise.

Cette notion de local constituait d'ailleurs plus une catégorie étatique et savante que partisane, comme objet ou cadre de lutte politique. Elle est axée sur l'analyse des besoins de la population, comme source de prescription de l'État. L'intérêt sur « l'objet local », comme s'intitule un colloque de 1975¹¹⁰, est devenu le moyen d'une meilleure appréhension de la totalité sociale par un gouvernement de prescription et qui fait donc appel aux savants pour en révéler les « besoins innovants » à travers, ou même en lieu et place de leur expression politique et démocratique.

En aménagement urbain, les réhabilitations sont le champ privilégié de ces expériences d'analyse : l'expérience de mobilisation des habitants et des professionnels du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix correspond aux prémices d'une nouvelle gestion du social, avec des professionnels militants et des habitants se professionnalisant. C'est d'ailleurs l'époque de la

¹¹⁰ Sfez L., éd. (1977), *L'Objet local*, colloque du 30-31 mai 1975, Paris, Paris : Union générale d'éditions, coll. « 10-18 », 445 p. Bertho relie cette approche au développement du champ de la vie quotidienne en sociologie : cf. le colloque de Montpellier, « La vie quotidienne en milieu urbain » (1978), *Annales de la recherche urbaine*, Centre de recherche d'urbanisme, Paris, 1980.

poussée associative pour l'amélioration du cadre de vie intéressant les élus : le local est perçu comme source de relations sociales « authentiques », d'une proximité démocratique et d'une efficacité de « réseaux concrets ».

La méthode de « développement social des quartiers » mise en œuvre dans les zones en difficulté pendant les années 1980 obéit à cette logique. Sauf qu'avec le temps passé, le peuplement des zones urbaines concernées a changé de caractère : les ménages moyens et modestes intégrés, disposés à s'investir dans le champ associatif pour l'amélioration du cadre de vie, se sont réduits en effectifs, remplacés par des ménages pauvres et précaires, et ceux qui sont présents se replient dans la sphère privée ne trouvant pas de points d'investissement possible.

En outre, ce modèle d'action sociale originale a pu heurter certains principes du droit administratif classique : la territorialisation confortée par la décentralisation et les pratiques contractuelles internes à l'État entraîne un processus de déterritorialisation de la prescription et du droit national, puisque les mesures fiscales, sociales, financières et de contenu ne sont plus les mêmes selon les territoires. Plus spécifiquement, la territorialisation du social ne semble plus s'appliquer qu'à la « banlieue », terme flou désignant les espaces urbains périphériques incertains, désordonnés et craints, sur le mode de la représentation mythique des cités-ghettos (Stébé, Marchal, 2009).

Les politiques sociales « de la ville » s'investissent alors dans cet imaginaire des espaces de pauvres et d'exclus dont le « quartier » est devenu la notion phare depuis la décennie 1985-1995, époque d'institutionnalisation politique maximale des objectifs et méthodes des réformateurs qui s'inscrivent dans cette lignée philosophique de l'animation et de l'action sociale globale sur des espaces locaux, avec l'appui de la deuxième gauche triomphante avec l'accession de Michel Rocard à la fin des années 1980 à la tête du gouvernement (Tissot, 2007). En réaction à la perception d'une perte de cohésion sociale antérieure, en référence au paradigme durkheimien du lien social, des interventions d'ordre social et urbanistique sont engagées pour restaurer « le lien social » ou « la cohésion sociale » qui se seraient désagrégés. Contre l'« exclusion » ou la « fracture sociale », l'objectif institutionnel est alors l'« insertion sociale » des hors-la-ville, mais aussi des sans-emploi, sans-abris, ou encore des sans-papiers, en « retissant du lien social ».

En fait, la fin de la classe ouvrière a marqué un retour sous une autre forme au courant réformateur plus ancien du paupérisme du XIX^e siècle : même recherche de cohésion, de paix

voire d'ordre social dans des contextes urbains de vie sociale brisée du fait de problèmes causés non plus par l'exploitation économique et la domination sociale, mais dorénavant par l'exclusion sociale et la relégation spatiale de populations ignorées car sans utilité et abandonnée voire méprisée. Au lieu d'interroger le système social dans son ensemble, pour pouvoir le modifier en favorisant davantage les populations les moins bien traitées, les réformateurs insistent sur une logique d'insertion au système actuel qui est normalisante et stigmatisante en direction de la masse de personnes perçues comme désocialisées : elles doivent adopter les bons comportements pour rentrer dans le rang, alors que leur condition sociale précaire (pauvreté, souffrances) ne leur permettent pas de le faire, du fait justement de leur position dominée dans les rapports sociaux producteurs des inégalités.

Parmi des méthodes alternatives d'action sociale certainement plus efficaces, Bertho (1997) suggère une inversion de logique ne niant pas la recomposition récente des modes de production (mondialisation, réinvention permanente de l'usage de la force de travail, multiplication des sous-traitances et des coopérations, forte place à la créativité, à l'autonomie et à la responsabilité des employés), mais s'y adaptant : valoriser des compétences plus subjectives que les qualifications formalisées, centrées sur l'intelligence pratique, en passant par l'incitation à leur acquisition et leur reconnaissance par des procédures institutionnelles diverses ; et favoriser des mobilisations collectives, au lieu de chercher à réinsérer des individus isolés par une logique individualisante et localisée dans un système économique et social trop étroit. Il s'agit plutôt d'assurer une place à tous par l'élargissement du système.

Quoiqu'il en soit, historiquement, à la conjoncture sociale nouvelle, la politique socialiste de 1981 a redéfini l'espace et les catégories du social pour une approche plus globale et locale des problèmes sociaux, opposée aux interventions publiques sectorielles antérieures. Le problème est que les actions locales partenariales sont difficiles à mettre en œuvre. C'est pourquoi l'État s'en tient à des prescriptions de procédures administratives et financières d'expérimentations multiples, aux termes négociés localement avec les collectivités locales, plutôt que des contenus de politiques publiques. C'est pourquoi d'ailleurs les évaluations de la politique de la ville portent plus sur les procédures que sur les résultats comparés aux objectifs annoncés. De ce fait, ce sont les communes qui produisent l'action locale d'État, en gérant les compromis, amortissant la violence, et en assumant ses responsabilités, dont la fonction de base de maintien de l'ordre public.

Ainsi, la fébrilité et le polymorphisme de l'activité publique et semi-publique en banlieue, révèle une « crise de la normativité » de la part de l'État (Bertho, 1997), c'est-à-dire une incapacité à définir des normes, car les objectifs de la politique de la ville restent incertains. Et puisqu'elle ne produit pas de réponse à une prétendue crise de la ville, elle est davantage le lieu d'expression de la crise de l'État, oscillant entre accumulation dispersée de procédures et de financements, et résignation continue devant la persistance des problèmes de régulation sociale qui se manifestent dans les zones de grands ensembles.

Avec cette poursuite sans résultats tangibles de la politique de la ville, n'assiste-t-on pas à une crise de la société ? Bertho (1997) critique le consensus intellectuel à son sujet, avec des chercheurs appliqués à utiliser les catégories de l'action publique (« insertion », « exil », « exclusion », « ghettos » à l'américaine) sans référence aux ségrégations sociales issues d'une vive lutte de classes sous-jacente, et à centrer des débats sur les moyens financiers, au lieu de contribuer au développement des termes de la lutte politique. Il constate qu'à la place, une nouvelle pensée du social s'est échafaudée : après celle de la lutte sociale, de la libération, de l'engagement, les nouvelles catégories sont la « fracture sociale », l'« insertion », la « participation citoyenne », dans un cadre « spatial », c'est-à-dire celui des territoires relégués, à partir desquels les rapports sociaux sont pensés entre ces territoires et le reste des villes....

Cette pensée a d'ailleurs été alimentée par la recherche tout au long des années 1980 et 1990 par commande publique interposée. Le thème du « lien social » y est utilisé comme outil d'opérateur d'ordre, pour lier, de l'extérieur, des groupes et des personnes qui ne le seraient pas, entre ceux qui ont une place et ceux qui n'en ont pas : la société étant ici perçue comme une addition de groupe et non comme une production contradictoire (Bertho, 1997).

Avec les changements du peuplement des grands ensembles, le lieu des rapports de tensions ne seraient plus les entreprises mais l'espace urbain où les pauvres et les immigrés surtout deviennent dangereux, vecteurs de problèmes sociaux. Le « déséquilibre » de certaines villes se doit d'être rééquilibré au risque de déséquilibrer les autres. On continue d'ailleurs à ne vouloir y faire que du développement social pour faire du lien, alors que les problèmes relèvent de la participation au système économique et social, en élargissant son accès. Le surnombre de pauvres et de précaires par endroit empêcherait la solidarité envers eux, d'où les logiques de bouclage, de contrôle voire d'exclusion parfois, par des politiques d'attribution de logements sociaux visant la mixité sociale, du peuplement des zones concernées.

Il en est de même des immigrants, de banlieues en majorité, dont la perception relève d'une racialisation généralisée et d'une classification sociale par les statuts : le statut d'immigré prédomine celui d'ouvrier, d'employé, ou de chômeur ; et ce premier n'est pas pensé dans une logique de participation à la production collective de normes, mais de soumission à des normes culturelles. Les analyses sur leur différence culturelle pour expliquer les tensions sociales ou l'ethnisation des rapports sociaux relèvent d'une conception racialisée des différences sociales et statutaires de la société, et tendent ainsi à ignorer les processus politiques de production de la normativité sociale, en reportant l'origine des maux et des tensions aux victimes du système actuel qui les marginalisent.

C'est pourquoi l'appel à la participation aux politiques publiques, par des dispositifs de démocratie de proximité, échoue car elle offre une association des forces vives à l'action publique plus qu'un débat frontal sur des choix. Pour Bertho (1997) d'ailleurs, la crise de la politique dans sa version d'abstentionnisme et de repli xénophobe parmi les classes populaires vient de ce que le communisme s'est décrédibilisé à leurs yeux en ne saisissant pas les nouveaux enjeux d'organisation du travail et de valorisation des compétences, centrés sur l'intelligence pratique à des fins d'adaptation, avec ses conséquences sur l'emploi.

Ce qui remet en cause la thèse répandue de la fin de la centralité du travail dans la conflictualité et la politisation sociale. L'utilité sociale du travail et de l'activité reste en fait au centre du rapport de l'individu à la société, que des groupes médians, notamment politiques, doivent représenter pour favoriser les définitions identitaires et la légitimité potentielle de normes nouvelles correspondantes à leurs besoins. Sur quelle base développer la force de la mobilisation individuelle et collective des catégories ouvrières ? La seule possible est celle du travail réel en cours, qui se trouve à l'écart du travail prescrit.

Ainsi, l'inefficacité de l'action polymorphe de l'État révèle une crise de société plus largement, puisqu'elle agit sur des territoires traités comme vides de mobilisation et d'expression politiques, c'est-à-dire sans activité collective conflictuelle de production de normes politiques. Ne peut-on alors avancer que la dynamique précédente de lutte politique pour l'accès à la vie normale, s'appuyant sur la ségrégation socio-urbaine subie pour la dépasser, semble se réaliser différemment, sous de nouvelles formes, visant une « autre modernité » ? Celle-ci doit alors dans ce cas prendre en compte les nouvelles contraintes ségrégatives dans le champ du travail et du marché de l'emploi que sont les effets d'imposition des normes d'insertion et d'intégration inadéquates qui produisent une nouvelle normativité sociale excluante.

L'objectif n'est pas de fournir de meilleures réponses institutionnelles aux « besoins de la population », mais de prendre en compte les demandes et les prescriptions politiques relevant des subjectivités individuelles et collectives qu'il faut pouvoir identifier à partir des catégories de perception, de discours et d'action à recenser et comprendre. Ce que Lapeyronnie (2008) a pu mettre en œuvre en conceptualisant la logique « d'action ghetto » qui combine protestation contre l'exclusion et usages transgressifs pour la survie quotidienne. La partie suivante montre que sans cette action d'intégration adaptée, les processus sociaux d'exclusion et de ségrégation à l'encontre des catégories sociales en difficultés dans l'économie et le système social contemporains.

2. La logique ségrégative des rapports sociaux aux grands ensembles

Les parties précédentes ont rapporté que les processus de dévalorisation et de disqualification sociales qui ont couvert les grands ensembles proviennent de trois grands causes : 1/ leurs caractéristiques morphologiques décalées, de constitution matérielle fragile, d'état d'achèvement lacunaire et de gestion inadaptée ; 2/ leur position statutaire et leur fonction sociale relative dévalorisées dans le champ des espaces résidentiels en évolution ; et 3/ l'inefficacité du mode de traitement politique et institutionnel des problèmes qui s'y manifeste, en raison d'une conception parcellaire de la représentation de leur origine et de leur solution centrée sur un « lien social » indéfini à renouer, sans prise en compte des expressions politiques propres des habitants concernés ni des compétences pratiques pour s'adapter aux modes modernes de production.

Cette inefficacité politico-institutionnelle génère un phénomène, rétroactif en quelque sorte, de ségrégation urbaine à l'encontre des habitants de ces espaces de marginalité urbaine. La dévalorisation sociale des espaces résidentiels et le développement continu de problèmes sociaux en leur sein et dans leur environnement, mal traités politiquement, renforcent les perceptions sociales négatives des lieux et donc la stigmatisation des personnes qui y habitent en raison de leur seule résidence.

Une ségrégation sociale (mise à l'écart des activités positives) est donc active, de la part tant des individus que des structures institutionnelles ou économiques et sociales, non plus seulement sur la base de la non-adaptation aux systèmes de production et de reproduction en mutation, mais selon le critère d'appartenance à un territoire de problèmes sociaux, dangereux

pour les individus et menaçant pour l'ordre social dominant. L'attitude ségrégative motivée par un critère urbain peut être dénommée spécifiquement ségrégation urbaine. Il s'agit de montrer qu'elle n'est de nos jours pas marginale, et qu'elle s'étend au fil de la non-résolution des problèmes d'intégration sociale des exclus du système économique et social moderne.

La ségrégation urbaine consiste non seulement à la mise à l'écart d'une population – ici pauvre et fragile socialement – dans l'espace urbain, mais aussi à l'évitement de l'espace résidentiel des exclus dans les pratiques urbaines des citoyens ordinaires, ainsi qu'à la ségrégation des habitants des espaces de relégation dans la vie urbaine ordinaire, en raison même de leur appartenance à ce type d'espace. L'espace est devenu facteur de ségrégation, comme l'évoquait le thème de la privation du droit à la ville de Lefebvre (1968), mais moins en raison du manque de qualités urbaines des nouvelles zones d'habitation et de leur éloignement et des difficultés d'accès aux équipements du reste des villes, que du fait de la stigmatisation spatiale de l'espace craint et dénigré, qui porte malheur à ses habitants dans la participation aux activités socialement valorisées. Cette analyse aborde les différents sens et les logiques sociales de la ségrégation sociale en milieu urbain.

Tout d'abord, concernant la notion de ségrégation, il convient d'en reconnaître une certaine incertitude conceptuelle, liée à des usages fluctuants que tente à chaque fois de définir de manière rigoureuse l'analyse scientifique. Dans le domaine des pratiques résidentielles en milieu urbain, depuis le milieu des années 1990 (Grafmeyer, 1994), jusqu'aux années 2000 (Madoré, 2004 ; Avenel, 2004), la notion désigne principalement l'inégale distribution de groupes sociaux dans l'espace urbain.

Elle est liée à leur mobilité résidentielle, dépendante notamment de leur position sociale, mais aussi de leur identité sociale et ethnique définie dans le cadre des rapports sociaux et/ou de la lutte des places dans la hiérarchie des structures sociales (Brun, 2008 ; Préteceille, 2008). Cette conception est plus large et générale que l'approche plus restrictive des années 1970 apparue dans l'élan de la critique des opérations de grands ensembles : elle désignait la pratique de regroupement spatial explicite de populations précaires, à l'écart des équipements, des services et des fonctions sociales de la ville (Préteceille, 2008).

L'approche élargie de la notion n'est pas sans lien avec la discipline historique, qui se tient à distance des conjonctures politiques du moment et s'attache aux mouvements de longue durée sous des formes plus constantes, telle la vision de la partition sociale en classes liée à la division sociale du travail. Dans ce sens, un rôle est reconnu à chaque groupe social dans la

production, l'occupation et l'évolution de l'espace, à l'instar des classes sociales dans la sphère productive. Cet usage sémantique large du terme, existait en fait avant même les années 1970, pendant lesquelles le sens est devenu plus strict pour désigner des pratiques volontaires, conscientes et reconnues, voire affichées et institutionnalisées parfois, de mise à l'écart spatiale de certaines catégories de population.

Il s'agit de se protéger du mélange et du contact avec elles, et de façon légitime pour une fraction dominante de la population. Les fractions les plus précaires du salariat industriel, ou encore des populations urbaines non intégrées dans les grandes industries font partie de ces catégories logées dans des habitats tenus volontairement à distance dans des programmes institués et contrôlés à cette fin : cités de transit, programmes à loyer réduit, programmes sociaux de relogement... (Clavel, 1998).

Jean-Marc Stébé (2007), citant Grafmeyer (1994), rapporte les trois modes d'usage de la notion de ségrégation pour l'analyse des réalités qu'elle est censée recouvrir : 1/ la description des écarts physiques de localisation dans l'espace urbain de groupes sociaux, avec des indices multiples liés à des méthodes différentes ; 2/ l'analyse des effets de ces écarts en termes d'inégal accès aux biens matériels et symboliques de la ville, relié à des logiques collectives comme la hiérarchie des places des groupes sociaux dans l'échelle des prestiges et des positions dans les structures sociales concernées (approche wébérienne), ou encore comme le jeu des rapports de force entre classes sociales dont les localisations résidentielles et l'accès aux biens et aux ressources de la ville constituent un aspect de production des inégalités sociales (approche marxienne) ; et 3/ la désignation des situations spécifiques d'espaces enclavés et peuplés de populations homogènes socialement ou ethniquement, se rapprochant des figures des ghettos ou des quartiers sensibles.

Parmi les trois options, les différences sociales de localisation résidentielle en milieu urbain sont plus souvent interprétées comme le fruit d'une volonté d'évitement du mélange résidentiel de la part des plus riches et aisés vis-à-vis des plus pauvres et fragiles, que comme une simple inégalité sociale d'accès ou de participation aux activités dominantes de la vie sociale. Notamment parce qu'un processus de regroupement des plus pauvres et précaires dans des espaces spécifiques des agglomérations est observable. Marchal et Stébé (2007, p. 84) indiquent dans ce sens que l'observation des ségrégations socio-urbaines se réalise depuis les années 1990 selon une « approche plus globale sur les différentes fractures socio-spatiales dans les villes : centres-villes embourgeoisés/lotissements périurbains moyennisés ; quartiers grand standing/cités HLM. L'accent est porté sur les principaux mécanismes

d'évitement et de ségrégation spatiale à l'origine de l'enfermement des plus pauvres dans une spirale de précarité ».

Après la sociologie marxiste des années 1970, la vigueur de ce thème dans la décennie 1990 est liée au rapprochement et à l'augmentation des relations entre les chercheurs et les administrations en charge de la ville et du logement. Dès les années 1980, des séminaires chercheurs-décideurs ont été organisés, avec la création du réseau Socio-économie de l'habitat. La revue *Esprit* a instauré des *Entretiens de la ville* au début des années 1990, alors même que la ségrégation urbaine devînt une question politique afin de créer une loi contre elle, visant à réduire ou à supprimer les contrastes de peuplement dans la composition sociale des villes (Brun, 2008). Il s'agissait de répondre aux craintes générales de « crise de la ville » liées aux tensions et au malaise dans les grands ensembles d'habitat social notamment. La volonté politique d'intervention directe sur les causes et les manifestations de ce qui est dénommé ségrégation appela une hausse de savoir sur cette question.

Des travaux ont été conduits suivant quatre thèmes (Brun, 2008). Un premier type d'analyse vise les différentes configurations formelles possibles de la ségrégation urbaine comme inégalité d'accès aux modes de vie urbaine standard (consommation, usages urbains), et les comportements « asociaux », comme la montée du « communautarisme », et la violence et la délinquance, des jeunes surtout, ce qui menacerait ainsi la cohésion sociale. Cette approche pose également la définition des habitants « isolés » dans les zones en difficulté, et, enfin, elle met en avant la relation entre les échelles spatiales d'observation et les principes d'interprétation des relations causales.

Le deuxième type d'analyses développées au cours des années 1980 relève d'une entrée spécifiquement spatiale, et est scindé en deux approches cloisonnées : d'une part, celle portant sur les « quartiers » telle que l'ont souhaité les hauts-fonctionnaires, chargés de mission et élus réformateurs de la politique de la ville, acquis à l'analyse tourainienne du paradigme de l'exclusion et, dans la continuité des approches des années 1970 sur l'espace local, de son pendant interventionniste du « lien social » à renouer (Tissot, 2007) ; d'autre part, celle sur la « division sociale de l'espace » au niveau plus large des agglomérations. Dans ce cadre, les études des « quartiers sensibles » passent de la ségrégation aux rapports et aux usages sociaux dans les zones en marge. La marginalisation devient le vecteur d'analyse du vécu de la ségrégation (origine, processus, conséquences) et des réactions politiques qui y apparaissent (mouvements sociaux), alors que les études à l'échelle globale des villes tentent d'objectiver

les mécanismes ségrégatifs à travers notamment les données urbaines, économiques et sociales des marchés immobiliers (prix, règles d'attribution, structures du parc...).

Le troisième type d'étude est celui de l'approfondissement de l'analyse des relations entre marché du logement et ségrégation. Car le premier a nécessairement un rôle dans les écarts de localisation résidentielle des groupes de population. Enfin, le quatrième type d'étude concerne la relation entre mobilité résidentielle et ségrégation. Les motifs d'agrégation dans des quartiers homogènes, qui produisent indirectement de la ségrégation, sont ici mis en valeur. Cela permet de comprendre les mouvements opposés et complémentaires de territorialisation des groupes sociaux dans différentes parties de l'espace urbain. En suivant des stratégies résidentielles multiples, ils agissent sur les configurations de peuplement de l'ensemble des espaces résidentiels, ce qui induit des mouvements dans la division sociale de l'espace.

Selon Brun (2008), ces multiples approches de la ségrégation socio-spatiale n'avaient pas et ne concluent toujours pas à l'intensification de la ségrégation urbaine depuis les années 1970 à l'échelle des agglomérations. C'est le contraire de ce qu'affirmaient certains hauts-fonctionnaires, comme Gilbert Santel, directeur de cabinet du ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Louis Besson (Parti socialiste), dans le gouvernement de Michel Rocard, lors du séminaire décideurs-chercheurs de mars 1991, préparatoire à la loi d'orientation « anti-ghetto » (Tissot, 2007). La principale raison du hiatus entre chercheurs et décideurs ou autres acteurs est qu'ils ne se sont pas entendus sur la nature et l'origine exactes des problèmes à analyser, ainsi que sur les conséquences de la ségrégation (Brun, 2008).

Par exemple, Il était postulé sans preuve que la séparation des aires d'habitation des « groupes » a des effets négatifs, mais dans quel sens ? L'histoire particulière du mouvement ouvrier dans les banlieues favorisant l'accès à la normalité sociale empêche de penser ce phénomène de cette manière (Bertho, 1997). En outre, il existe bien un effet ségrégatif partiel croissant qui n'avait pas été relevé dans les études des années 1980 et 1990 rappelées par Jacques Brun : la bipolarisation concerne les ouvriers d'un côté, et les hauts-cadres d'entreprises privées de l'autre. Elle est l'axe central d'écart croissant de la distribution spatiale des catégories sociales, notamment dans la métropole parisienne (Préteceille, 2008) ; ce qui s'inscrit dans une continuité historique logique avec l'histoire industrielle et urbaine de Paris, et de la division sociale de son espace qui en découle. Ce constat de distance structurelle croissante, même si pas tout à fait systématique, entre les deux catégories sociales des extrêmes de l'échelle sociale n'autorise cependant pas de schéma général de dualisation spatiale entre riches et prolétaires, notamment du tertiaire, et encore bien moins de tripartition

spatiale entre les catégories supérieures, les classes moyennes et les précaires (Donzelot, 2004).

Pour Brun (2008) et Préteceille (2008), le sentiment d'une hausse plus radicale de la ségrégation n'a pas de fondement objectif, mais il relève de la montée de ses effets publiquement problématiques avec le développement de la violence, de la délinquance et de la criminalité dans les quartiers de grands ensembles, liés à la présence accrue de populations exclues en leur sein. La perception sociale de la hausse de la ségrégation socio-spatiale s'explique selon eux par l'association des chercheurs aux décideurs dans la lutte contre ses effets spectaculaires. Les premiers ayant contribué à identifier et rendre visible une cause à ses problèmes pour leur dénonciation publique et y apporter une solution. Cependant, selon Brun (2008), l'absence de procédure, prévue et réalisée, de mesure des effets des dispositifs engagés sur, d'une part, le phénomène de troubles sociaux dans les banlieues (politique de développement social des quartiers, puis de développement social urbain, et enfin, de la ville), et d'autre part, la ségrégation qui en serait la cause, pour en déterminer des réductions éventuelles (loi d'orientation pour la Ville de 1991, puis loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000, promouvant la mixité fonctionnelle et sociale des espaces des grands ensembles), révèle l'incertitude des connaissances et des choix politiques qui règne dans ce domaine.

Par ailleurs, si la ségrégation socio-spatiale au niveau des agglomérations n'est pas la cause directe du développement des problèmes sociaux dans les espaces de grands ensembles, plusieurs observations confirment cependant l'acuité d'une variable idéologique et culturelle expliquant la logique excluante qui sévit dans les rapports sociaux au détriment des plus pauvres et qui entraîne leur regroupement dans un habitat dévalorisé. C'est sa traduction en termes d'attitude ségrégative dans plusieurs champs sociaux (économie, politique, culture...) qui s'est accrue. Les conduites ségrégatives se sont accrues dans tous ces champs, dont celui de la résidence à des échelles territoriales plutôt petites qui ne modifient pas les résultats en termes de grande division sociale de l'espace. Un exemple de la généralisation de cette attitude, au sein des espaces mixtes voire populaires le plus souvent, est le constat de la critique du phénomène de concentration spatiale par ceux-là même dont l'attitude le favorise, en raison du rejet des signes de pauvreté et de déchéance sociale qui constituent une menace identitaire à leur image de soi. Cette attitude sociale est également développée par des agents des institutions à l'égard des pauvres et des groupes vulnérables.

Le témoignage rapporté plus haut du maire de Clichy-sous-Bois (Dilain, 2007) le montre. Il évoque la prédominance depuis une trentaine d'années de l'indifférence voire de l'ignorance délibérée de beaucoup de personnes vis-à-vis des pauvres et des personnes en difficultés. Par esprit d'individualisme, de libéralisme et de compétition dans le travail pour l'accès aux richesses, le réflexe est de tenir les pauvres le plus loin possible de chez soi, afin d'éviter par leur proximité de gâcher les chances de réussite sociale des familles et notamment des enfants. Il remarque que dans leurs comportements concrets face à des pauvres immigrés, les Français se défont des valeurs de solidarité et d'égalité.

Ces observations subjectives sont corroborées par les enquêtes de Maurin (2004), quantitatives et micro-locales, sur les conduites résidentielles des ménages : pour les familles, la trajectoire résidentielle est principalement inspirée par une représentation des effets d'influence des voisinages sur le destin scolaire des enfants. Il a pu vérifier scientifiquement le bien-fondé de ces perceptions en partie intuitives. À moyen terme, diverses enquêtes statistiques, quantitatives mais aussi qualitatives montrent que les interactions sociales d'un enfant de classes moyennes avec des enfants de familles aux parents non diplômés, s'ils sont majoritaires dans leur voisinage immédiat (30 à 40 voisins d'immeubles collectifs), entraînent une réduction des performances scolaires.

D'autres études démontrent l'influence des contextes d'interactions sociales sur la réussite scolaire ou sociale des enfants, contextes que les familles ne peuvent justement pas maîtriser dans leur choix (Maurin, 2004) : en quartier HLM, dont la mixité sociale est déterminée par les attributions des bailleurs, le risque est bien croissant, soit d'échec scolaire, soit de délinquance, lorsque les immeubles sont peuplés d'une majorité d'enfants en échec ; au niveau des écoles, en primaire aux États-Unis d'Amérique, les performances sont négativement influencées avec une majorité de garçons et de noirs, sous-entendus issus de familles pauvres ; en France, les adolescents de 15 ans ont une plus forte probabilité d'être en retard s'ils sont entourés d'enfants majoritairement nés au second semestre de l'année ; en Israël, l'intégration de près de 15 000 enfants de familles juives éthiopiennes a montré que la qualité de l'établissement scolaire selon le niveau des élèves en mathématiques expliquait un tiers des inégalités de réussite scolaire ; enfin, pour certains étudiants du supérieur, leur performance dépend aussi de celui de leur colocataire.

Ces éléments confirment le postulat du programme *Moving to opportunity* aux États-Unis au milieu des années 1990 : en aidant les familles de quartiers pauvres (où le taux de pauvreté est supérieur à 40 %) à se loger dans le secteur privé des quartiers riches (taux de pauvreté

inférieur à 10 %), les enfants sont en meilleure santé, plus disciplinés à l'école ou à la maison, avec une meilleure réussite scolaire, sans effet négatif sur les enfants des riches (le taux d'élèves pauvres dans les écoles de riches passant de 7 à 12 %).

Comme Clavel (1998), mais de manière encore plus complète et intégrée semble-t-il, Maurin (2004) a apporté à Brun la raison de la critique qu'il peut être faite à la ségrégation, que celle-ci soit en hausse ou pas d'ailleurs. Tout d'abord, Clavel avait déjà indiqué à quel point les rapports sociaux, notamment en milieu urbain, procèdent d'une symbolisation consistant à interpréter les propriétés des personnes et des espaces selon des jeux d'identification et d'opposition dans la compétition pour le prestige et le meilleur statut social (Clavel, 1998). Chaque caractéristique des personnes, qui peut être son espace résidentiel, peut faire l'objet d'une dévalorisation, dans les discours ou par un traitement négatif afin de s'en distinguer et de montrer une appartenance sociale plus élevée. Les images négatives produites, nécessairement grossières, aident à justifier les pratiques discriminatoires. Elles sont d'autant plus partagées qu'elles répondent à une large motivation de supprimer les grandes angoisses sociales liées à l'emploi, à la sécurité, à la réussite des enfants, aux valeurs d'émancipation...

Le plus important est que pour les habitants des espaces disqualifiés, le stigmatisme social et également territorial entraîne une réduction voire une fermeture des relations sociales avec les habitants et les structures du reste des agglomérations (Peillon, 2001). Cette logique de compétition symbolique qui structure les rapports sociaux engendre une fermeture de l'accès aux chances sociales dans chaque domaine de la vie sociale (logement et espace résidentiel ; consommation ; travail ; loisir...). C'est donc à ce titre que la ségrégation sociale, inséparable de la logique d'exclusion sociale dans les rapports sociaux symboliques et pratiques, ne peut être considérée comme une pratique sociale exempte de toute critique sociale et politique, ce que reconnaît Brun (2008).

Maurin (2004) précise en quoi alors la ségrégation influe négativement et de manière marquée sur les individus et leur destin social : elle marginalise durablement et injustement les personnes peu qualifiées, en les écartant des activités sociales valorisées et surtout, pour les enfants, à travers les inégalités territoriales de scolarisation, en réduisant leurs chances de réussite sociale qui doit pourtant leur être garantie. Le système scolaire comporte en effet des puissants mécanismes d'enfermement des individus dans des « destins écrits d'avance », dès l'enfance, au travers de ses pratiques de sélection précoce et irréversible. L'échec scolaire ou la faible qualification qui peut en sortir a des conséquences directes sur la précarisation voire l'exclusion du travail.

Ce rapport au travail est la cause principale de l'anxiété sociale, c'est pourquoi les territoires résidentiels ayant les meilleures chances de fournir une bonne scolarisation aux enfants ainsi qu'une socialisation des familles aux groupes les plus intégrés sont les plus socialement convoités. Ils apparaissent alors comme une ressource essentielle « d'une concurrence généralisée pour les meilleurs destins » (Maurin, 2004, p. 8), ce qui explique la tendance au durcissement de leurs frontières, que ce soit par la sélectivité économique et sociale des marchés immobiliers, ou par des barrières physiques et ou des dispositifs de filtrage des visiteurs. En tout cas, des stratégies multiples de distanciation et d'évitement des catégories inférieures sont parfois mises en œuvre.

Les travaux de Maurin (2004) indiquent clairement que le critère principal de la logique d'exclusion résidentielle est le niveau culturel représenté par le niveau de diplôme : il est central dans le déploiement généralisé du processus social ségrégatif ; il oriente et justifie la logique de l'entre-soi des plus éduqués pour compenser les risques de précarité du milieu du travail, afin d'éviter le déclassement symbolique. En effet, le lieu de résidence prend une valeur de marqueur et de ressource sociale pour beaucoup de familles, dont la stabilité de la position n'est plus assurée avec la précarisation généralisée du travail. La recherche de côtoiement résidentiel des catégories sociales similaires a une fonction de réassurance face à la peur du déclassement.

Dans ce processus, l'école reflète et détermine en même temps la qualité de la socialisation de ces contextes résidentiels : les profils sociaux des élèves révèlent l'environnement social des établissements. Ainsi, tant les relations extrascolaires dans l'habitat que celles dans les établissements scolaires favorisent chez les enfants une culture positive des études. À cet égard, les données sont assez frappantes : 70 % des enfants modestes sont dans les 10 % des collèges les plus populaires, et seuls 10 % d'entre eux sont dans les 10 % des collèges les plus bourgeois. Si dans les collèges populaires, 1/6^{ème} des élèves sont en retard, soit 4 à 5 élèves par classe, ils sont résiduels voire inexistantes dans les collèges bourgeois. Aussi, la ségrégation sociale entre établissements se double de ségrégation potentielle forte au sein des établissements, avec des filières et des classes de relégation, ce qui peut constituer une double pénalisation pour le destin social de certains élèves.

Les jugements des classes moyennes et supérieures concernant les effets directs du contexte résidentiel sur les performances et les attitudes scolaires des enfants sont confirmés par les

enquêtes (Maurin, 2004)¹¹¹. Les variations d'échec scolaire d'enfants dont les parents ont des niveaux de diplômes et de scolarité similaires montent jusqu'à 50 % selon l'importance de l'échec scolaire dans leur voisinage. Avec le temps qui passe, les interactions avec le voisinage immédiat induisent une convergence des performances dépassant les effets des ressources privées (niveau de diplôme et capital social) et de l'origine géographique des familles. La justification de la ségrégation socio-spatiale de la part des familles les plus riches présente bien un fondement objectif probant. Ces effets déprimants du voisinage concernent une échelle très petite, du niveau même du petit immeuble ou du petit quartier. L'entre-soi social a donc non seulement une fonction identitaire mais aussi une utilité instrumentale pour l'optimisation du capital social et de la socialisation dans l'habitat.

Ainsi, le contexte de précarisation générale de toutes les catégories sociales dans la sphère productive et notamment privée (affaiblissement de la portée intégratrice du travail et de l'emploi avec la dislocation du marché et des relations de travail) explique la recherche, par compensation, d'univers urbains de socialisation privilégiée, notamment pour les enfants. Ce motif passe avant même la recherche de la plus grande proximité ou du meilleur accès géographique aux équipements les plus prestigieux ou pratiques de la ville. L'inégalité des chances de réussite scolaire et sociale qui pèse sur les enfants des classes modestes justifie de ce fait la critique sociopolitique de la ségrégation socio-spatiale. Elle constitue une entorse fortement problématique aux valeurs républicaines et au fonctionnement social qui doit subir et gérer les contrecoups sociaux de la production durable d'une couche d'exclus du système économique et social.

Bertho (1997) confirment que l'école est devenue le haut lieu de la ségrégation et de l'exclusion sociale, avec la recherche frénétique des bons parcours et des bons établissements pour placer les enfants dans le système et les protéger du chômage, dans le « marasme de la scolarisation de masse », alors même que celle-ci résultait d'une mobilisation politique et familiale contre les inégalités sociales et leur reproduction. Les modifications de peuplement des territoires de relégation entraînent des publics nouveaux, mais la nécessité de changer les « formes sociales du savoir » n'a pas été perçue selon lui. L'école se limite à porter le soupçon d'« inenseignabilité », de « handicaps (ethno)culturels » sur certains, comme l'« inemployabilité » de certains chômeurs dénoncés par les employeurs. Elle exige une normalisation sociale des comportements au lieu d'adapter l'apprentissage des normes libératrices des savoirs.

¹¹¹ Goux D., Maurin E. (2004), « Neighborhood Effects and Performance at School », *Document du CREST*.

L'école a donc un rôle actif dans la déqualification sociale des individus, ce que renforcent les « arrangements » institutionnels avec les objectifs programmatiques, comme l'abaissement localisé du niveau des exigences, le passage par le concret ou encore la finalisation professionnelle de l'apprentissage. Ces subterfuges atteignent-ils le sens du savoir ? Au lieu de s'interroger sur le rapport entre savoir et subjectivité, en comptant sur l'universalité de la culture, les politiques partielles, territorialisées et compensatrices de lutte contre l'« échec scolaire » n'ont-elles pas marqué leurs limites ?

Dans ce contexte de production institutionnelle, par le biais éducatif, des inégalités sociales, qui aiguise la rivalité entre les groupes sociaux, suscite une culture de la ségrégation socio-territoriale et normalise la pratique de l'exclusion sociale, il reste à identifier à quel niveau s'observent concrètement les pratiques de ségrégation, bien que celle-ci ne se distingue pas à l'échelle des grandes divisions sociales des agglomérations. Les travaux rapportés par Maurin (2004) suggèrent que la réalité des conduites résidentielles ségrégatives se mesure plus nettement à l'échelle du territoire de vie des ménages lié à la localisation géographique de leurs activités économiques et à la place qu'ils tiennent dans les rapports sociaux de production.

Chaque ménage dispose d'un « territoire d'implantation potentielle » pour son habitation, en fonction de ses lieux d'activités et de son statut social – ou plutôt de ses revenus qui sont plus déterminants rappelle Brun (2008) – qui lui offrent une certaine diversité des choix de produits résidentiels et une étendue territoriale qui correspond. Chaque voisinage a un statut inégal selon la structure des catégories sociales d'appartenance des ménages, définies avant tout par leur niveau culturel que détermine leur diplôme. Les voisinages les plus valorisés et convoités sont liés à la carte des établissements scolaires composés des élèves de familles au plus haut niveau culturel.

Entre voisinages, les frontières se durcissent sous l'effet d'une volonté accrue d'exclusion consistant à éviter tout lieu et tout moment d'interaction possible avec les catégories sociales inférieures vivant à proximité, de crainte d'y perdre son identité voire son statut social. Le sentiment de hausse de la ségrégation ne correspond donc pas seulement à des éléments qualitatifs comme la radicalisation d'une idéologie de distinction et d'exclusion sociales sous l'effet de la généralisation de la précarisation du travail. Il existe des effets quantitatifs, statistiquement observables à des échelles infra-agglomérations, des pratiques de ségrégation résidentielle qui sont croissantes à ce niveau.

Dans la partie problématique de notre thèse, il a été évoqué comment les conduites de ségrégation résidentielle ont quantitativement augmenté selon un double effet : d'une part, la généralisation au sein d'une grande partie des catégories sociales de l'adoption d'une logique d'exclusion dans les pratiques résidentielles au détriment des catégories inférieures ; et, d'autre part, la hausse, dans la structure sociale, du volume des cadres d'un côté, et de celui des actifs précaires et exclus de l'autre, en raison de la dualisation sociale depuis les années 1970. Les premiers, notamment les cadres du privé, se caractérisent spécifiquement par une nette ségrégation vis-à-vis des seconds. Avec les cadres qui sont en hausse numérique, et qui constituent la catégorie la plus disposée à mettre en pratique cette idéologie qui se généralise en leur sein, la hausse des pratiques ségrégatives est donc mécanique.

Les comportements de séparation dans les pratiques résidentielles et dans les rapports sociaux se sont de ce fait géographiquement et socialement étendus du fait tant du renforcement de la divergence des modes de vie entre ces deux catégories pour une cohabitation résidentielle. Même plus, la compétition entre les cadres mêmes, notamment du privé, soumis à une forte concurrence interne dans le système économique, avec des risques élevés de précarité économique et sociale, renforce cette tendance à des conduites sélectives d'entre-soi pour accumuler les plus grandes chances sociales de réussite et d'accès aux positions économiques et sociales favorables.

Les regroupements résidentiels autour des écoles publiques et privées, les plus prestigieuses notamment, rendent compte de cette logique identitaire, distinctive et sélective. Ces éléments doivent donc conduire à relativiser l'affirmation d'une non-croissance de la ségrégation au niveau des agglomérations, en termes de grandes divisions sociales des espaces. Préteceille (2006 ; 2008) a d'ailleurs reconnu cette tendance au renforcement des polarisations aux extrémités de l'échelle des espaces résidentiels, lié à la ségrégation accrue dans les rapports sociaux réalisée par les catégories supérieures des classes moyennes, laissant de plus en plus les classes moyennes en stagnation voire en déclin dans des zones de mélange avec les couches modestes. Alors que les secteurs mélangés connaissent des phénomènes de cloisonnement spatial entre entités sociales de voisinage de petite taille et de plus en plus homogène, les secteurs pauvres de concentration de pauvres sont d'ailleurs de plus en plus peuplés majoritairement de pauvres, alors que les plus riches s'écartent davantage des espaces mélangés. Ce qui constitue un triple signe tangible de l'accroissement de la ségrégation sociale et spatiale.

Sur ce plan de la distribution spatiale des catégories sociales, d'autres chercheurs comme Jean-Pierre Lévy (1998) avait d'ailleurs conclut dès la fin des années 1990 l'inverse de Préteceille. En considérant l'ensemble des mécanismes sociaux (choix individuels résidentiels), économiques (marchés du logement) et politico-institutionnels (politiques urbaines et du logement) producteurs d'inégalités socio-spatiales, il affirme que celles-ci se sont accentuées. Il est en effet difficilement contestable que le développement urbain présente depuis les années 1970, d'une part, une diversification des produits résidentiels, collectif et individuel, en accession à la propriété surtout, et d'autre part, un mouvement de regroupement des populations des segments privés et publics vers le logement social disqualifié dans les grands ensembles d'habitat (comme vu plus haut avec Peillon). La bipolarisation sociale des espaces que même Préteceille reconnaît induit des évolutions spatiales très visibles : multiplication et extension des secteurs aisés d'un côté, et restriction forte des segments d'habitat pour les plus fragiles avec regroupement spatial dans les zones de même type.

Sur le plan théorique, en effet, les enquêtes de Maurin (2004) ont montré que les niveaux micro-géographiques de voisinage (immeubles, résidences...) ne sont pas que des espaces d'analyse des relations de cohabitation et de socialisation. Ils permettent d'observer la ségrégation spatiale avec le même raisonnement que celui de l'échelle des agglomérations étudiées selon le paradigme macrosociologique marxien de la ségrégation mise en œuvre par acteurs institutionnels et macroéconomiques : les choix individuels de localisation s'effectuent dans un champ territorial de contraintes liées aux aménagements institutionnels dominants et aux marchés du logement. Les logiques et les jeux d'acteurs individuels et catégoriels tels qu'évoqués selon l'approche microsociologique de Maurin ne déterminent pas les grands mécanismes de production des inégalités territoriales (marchés, opérations institutionnelles) mais révèlent les bases et les dynamiques sociales qui les favorisent, les légitiment et les utilisent ou les subissent.

Effectivement, la dynamique de territorialisation sélective en fonction des voisinages entraîne dans les différentes aires urbaines des configurations de systèmes résidentiels selon trois pôles correspondant aux trois grandes catégories socioculturelles de la société : les quartiers « huppés » où se regroupent les classes supérieures ; les espaces périurbains pavillonnaires plébiscités par les couches moyennes de la population ; et les quartiers populaires (Marchal, Stébé, 2009). Les grandes lignes de configuration résidentielle tripartite sont liées aux trois processus de mobilité qui modifient les états antérieurs des espaces résidentiels (Donzelot, 2004) : la gentrification avec le retour des catégories aisées dans les centres-villes anciens ; la

périurbanisation liée au développement de l'habitat pavillonnaire par les classes moyennes ; et la relégation des catégories sociales les plus démunies dans des quartiers pauvres.

Cependant, Marchal et Stébé (2009) nuancent ces représentations de tendances globales, car d'une part, des choix atypiques multiples de résidence sont réalisés selon d'autres facteurs que la seule position sociale, et d'autre part, il existe des dynamiques microsociales de mobilité spatiale vers les lieux d'interaction sociale où se joue la cohésion sociale, du moins la mixité sociale, ce qui relativise les conclusions de séparatisme spatial que révéleraient les tendances à la séparation résidentielle des catégories sociales. Si cette relativisation suggère, en creux, que l'analyse de la ségrégation suppose de descendre au niveau infra-agglomération pour observer les pratiques effectives, il n'en demeure pas moins qu'elle révèle que l'objet et la méthode de mesure de ce phénomène, notamment sa hausse ou sa diminution, ne sont pas encore largement partagés en recherche urbaine. Plusieurs exemples d'auteurs évoquant cette question montrent des constats assez proches sans analyse d'ensemble cohérente permettant de statuer sur cette question.

Par exemple, l'analyse des logiques de distinction sociale et symbolique des grandes catégories socioculturelles pour l'occupation de l'espace tend à occulter la virulence des antagonismes au sein des espaces résidentiels mélangés entre d'une part, les classes moyennes et ouvrières traditionnelles et d'autre part, les populations encore plus défavorisées (Clavel, 1998). En effet, Epstein et Kirszbaum (2003) confirment que c'est aux échelles locales que s'observe la ségrégation sociale, et non aux échelles plus larges de la région, du département, voire de l'aire urbaine. Ils ont en effet observé que les revenus des habitants des communes les plus riches augmentent, alors que baissent ceux des communes les plus pauvres, ce qui renforce cette impression d'homogénéisation sociale du territoire aux deux extrêmes de l'échelle sociale selon des ressorts opposés : embourgeoisement des zones aisées (agrégation choisie) et accentuation de la concentration des plus pauvres et précaires dans d'autres quartiers (regroupement subi). C'est à cette échelle qu'apparaissent les rivalités, les tensions et les conflits liés à la volonté d'éviter, de la part des plus intégrés, tant des amalgames que des interactions indésirées avec les catégories les plus fragiles.

Cette attitude n'est pas sans être disproportionnée le plus souvent, au regard des différences objectives de positions sociales et de qualité de logement et d'espace résidentiel. L'exaspération qui peut se manifester est fondée sur une volonté de distinction symbolique qui est tout autant significative que les grands prises de distance territoriale des catégories

supérieures et moyennes dans des espaces exclusifs, même si l'objectivation statistique en est moins aisée.

Les nombreux travaux exclusivement statistiques ne tiennent donc pas compte de ce paramètre social ou interactionnel, à l'instar de ceux de Préteceille (2008) sur la métropole parisienne. La présentation de sa répartition socio-spatiale n'indique pas, dans les situations de communes ou d'îlots de profils sociaux intermédiaires, pourtant majoritaires selon lui (70 %), les éventuels rapports antagoniques au sein de celles-ci. Ce qui tend à suggérer qu'il n'y a pas de problèmes de cohabitation ou même de comportements ségrégatifs observables entre voisinages internes à ces unités d'analyse. En outre, les autres unités spatiales présentant les deux cas extrêmes et opposés de composition sociale dominée par une catégorie sociale – catégories supérieures dans les quartiers riches d'un côté, ménages précaires et pauvres dans les espaces de relégation de l'autre côté – sont elles-mêmes des territoires mélangés avec les autres catégories sociales. Préteceille signale bien qu'aucune zone n'est complètement occupée par une seule catégorie sociale d'habitants, et qu'aucune catégorie sociale n'occupe le même type de zone. En revanche, il ne se demande pas qu'elle est la nature de leurs relations sociales et quelle est la conduite résidentielle de chaque catégorie dans la configuration locale des voisinages de leur unité d'appartenance.

En fait, plusieurs auteurs partagent une limite de cet ordre dans l'identification formelle des variables de la ségrégation et de leur articulation logique. Certains évoquent par exemple trois « facteurs de processus de ségrégation résidentielle » (Jaillet, Perrin, Ménard, 2008), en les mettant au même niveau : les mécanismes économiques concernant « le fonctionnement du marché du logement » ; les acteurs sociaux que sont les ménages, désignés sans autre précision et sans connaître leur motivation en indiquant qu'ils agissent selon leurs « aspirations » ; et enfin, l'action étatique dans le secteur des politiques d'équipement urbain, sans autre précision également, sur ses déterminants.

Il semble que soit décrits ici plutôt des paramètres de mécanisme de ségrégation, en oubliant que l'un, l'aspiration de certains ménages, prédomine dans son agencement avec les autres pour l'activation de mécanismes ségrégatifs qui ne sont effectifs qu'en raison de son existence. Par exemple, dans l'histoire des grands ensembles, la volonté étatique, qui est celle des groupes sociaux qui conduisent l'État, n'a-t-elle pas échoué à produire des espaces collectifs mixtes, à l'encontre des attentes des couches moyennes et supérieures ? Celles-ci, en raison des heurts de cohabitation, ont eu le désir et ont choisi de quitter les lieux pour des

espaces plus conformes à leurs attentes et à leur mode de vie ; hors zones mal famées, certains participent à l'évitement des lieux et à leur dénigrement explicite en usant des images négatives du champ connotatif des espaces urbains.

De même, Préteceille (2008) a évoqué trois types de « logique » qui peuvent « déterminer des processus de différenciation sociale nette de l'espace » : d'abord, des logiques politiques directes, avec des dispositifs ségrégatifs ou, au contraire, anti-ségrégatifs ; ensuite des logiques socio-économiques structurelles avec d'un côté les écarts de revenus liés aux inégalités de position dans le système économique, et de l'autre côté, le marché du logement qui influence la distribution spatiale des catégories sociales ; enfin, des logiques d'acteurs individuels pour se rapprocher ou se tenir à distance de certains groupes et espaces environnants. Cette énumération comporte la même limite analytique que celle évoquée précédemment, dans le sens où elle ne distingue pas clairement la logique sociale (volonté de protection statutaire et de socialisation sélective garantie aux enfants) au fondement des pratiques ségrégatives, qu'elle soit ensuite mise en œuvre par les groupes sociaux au pouvoir dans les institutions étatiques (politiques foncières, du logement et d'urbanisme, et de régulation des marchés) ou bien appliquée au niveau individuel avec des effets collectifs dans les rapports sociaux et les pratiques sociales qui déterminent la valeur sociale de l'espace (itinéraires résidentielles des ménages ; marchés immobiliers).

Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum (2003) ont néanmoins présenté une plus grande précision en la matière. Ils indiquent bien que la spécialisation socio-résidentielle est un trait structurel du fonctionnement urbain, directement issu de « l'agrégation spontanée des individus et d'effets de ségrégation » *i.e.* de mise à l'écart plus ou moins volontaire de certains groupes. Ils distinguent ensuite les trois modalités d'action qui contribuent à produire cette spécialisation spatiale et qui sont clairement liées à des volontés originelles de réaliser ou de favoriser l'agrégation ou la ségrégation des groupes socio-urbains. Ces actions sont réalisées soit par des habitants à titre individuel soit par des décideurs de politiques d'aménagement ou de peuplement résidentiel des espaces. Ces trois modalités rejoignent en partie les propositions de formalisation précédentes, mais sont formulées de manière plus nette en référence à la logique sociale au fondement des pratiques ségrégatives identifiées.

La première modalité concerne les politiques urbaines, comme les rénovations de centre ville et l'urbanisation planifiée après la Seconde Guerre mondiale (plans d'occupation des sols, zones à urbaniser en priorité, zones d'aménagement concerté...). Leurs effets ségrégatifs sont le fruit de décisions d'acteurs politiques et administratifs qui, au pire, en ont conscience, ou au

mieux, visent en toute bonne foi l'effet inverse. Au passage, la prise de conscience des effets ségrégatifs, lorsqu'ils ne sont pas volontaires, relève d'une véritable « politique sociale » de l'espace urbain et du logement, qui se distinguerait de la politique habituelle de logement social et de zonage (Clavel, 1998, p. 255).

Quoiqu'il en soit, la reconnaissance de la causalité décisionnelle entre une politique publique et des groupes de personnes au pouvoir rejoint l'exercice de transposition, réalisé dans la partie problématique de thèse, du paradigme simmelien d'analyse de la pauvreté dans le champ urbain : l'état de pauvreté de catégories sociales et d'espaces urbains est lié au rapport de dépendance entre ces catégories sociales et spatiales pauvres et les catégories sociales riches et/ou au pouvoir, car ce sont ces dernières qui définissent les aspects des conditions de vie à soulager des plus marginalisés et des caractères urbains à améliorer des secteurs délaissés pour éviter le soulèvement révolutionnaire. Il est ainsi nécessaire que les décideurs intègrent dans leurs choix décisionnels les effets ségrégatifs éventuels, afin de modifier leur choix ou de supprimer ces effets possibles ou probables.

La deuxième modalité possible de ségrégation sociale selon Epstein et Kirszbaum (2003) se situe au niveau du simple jeu des préférences de choix résidentiels des ménages, entre diverses localisations, et en fonction des aménités du cadre de vie, des services locaux, dont notamment l'école pour les familles, et/ou la composition sociale, culturelle ou ethnique du quartier. Ces choix « affinitaires » de regroupement, autorisés ou non selon le jeu des ressources économiques et sociales et selon des positions liées à la différenciation sociale (transmission patrimoniale, réseaux de recommandation, règles du marché immobilier...), ont des effets ségrégatifs vis-à-vis d'autres ménages plus démunis (Schelling, 1980) : ils ne peuvent réaliser leur choix et se retrouvent dans des espaces disqualifiés sur les marchés immobiliers.

Une troisième modalité d'action ségrégative est aussi l'œuvre des groupes sociaux au pouvoir ou des institutions de gestion du peuplement des territoires. La discrimination sociale et politique dans la mobilité résidentielle des pauvres relève le plus souvent des organismes bailleurs de logements sociaux, mais aussi des municipalités des communes les plus riches, qui soit s'opposent à l'accès à des programmes de logements sociaux, soit se refusent d'en prévoir la construction malgré des besoins importants. Ce souci de distance dans l'habitat provient d'une crainte du développement de problèmes sociaux et de la fronde des habitants.

Certains organismes ont d'ailleurs organisé une répartition ségrégative interne en accord avec les collectivités locales et les réservataires, selon un objectif de « partage du feu » entre des

groupes immobiliers « protégés » et d'autres « sacrifiés » (Peillon, 2001 ; Plouchard, 1999). La part prédominante du logement social dans les grands ensembles a d'ailleurs apporté du volume et de la visibilité à ces pratiques de peuplement, alors même que les organismes HLM dénonçaient dès 1968 les « risques de ségrégation sociale de l'habitat » en étant souvent les seuls à construire dans les zones de grands ensembles¹¹². Ces pratiques constituent bien des cas de coupure spatiale intentionnelle entre groupes sociaux de la part des institutions publiques, décrits aussi par Schelling (1980). Il y a en fait une forme de reproduction au niveau local d'un type de pratique dénoncé au niveau des systèmes centraux de décision.

Ainsi, à partir de ces modalités d'action, individuelles et institutionnelles, ayant des effets volontaires ou non de ségrégation socio-spatiale, il est possible de recenser les caractéristiques objectives de l'espace qui en résultent comme le propose Yankel Fijalkow (2002) qui en dénombre cinq : le prix du foncier ; les réseaux de transport en commun et l'éloignement résidentiel par rapport aux lieux de travail ; les zones prestigieuses d'habitat ; les zones scolaires et enfin la polarisation socio-spatiale liée à la mondialisation économique. Le caractère ségrégatif de ces dispositions est problématique lorsqu'elles proviennent directement ou lorsqu'elles sont accompagnées de manière plus ou moins explicite par les institutions publiques, à l'opposé souvent des idéaux de mixité et de cohésion sociales qu'elles peuvent promouvoir dans certaines politiques ou communications politiques.

L'État détient bien un rôle central et prédominant dans ce domaine, alors même que l'énumération d'exemples multiples peut laisser croire à la diversité sans ordre des pratiques de ségrégation, de leurs auteurs et des méthodes ou des moyens utilisés. Ces éléments ne correspondent en fait qu'aux aspects différents et extérieurs des processus de divisions sociales et fonctionnelles internes des villes, processus qui ont toujours existé depuis l'origine de l'urbanisation (Marchal, Stébé, 2008).

Ces différents développements montrent bien la responsabilité étatique, du niveau central et des collectivités locales, dans l'état des zones résidentielles fonctionnaliste et la ségrégation sociale de leurs habitants : les politiques d'habitat et d'urbanisme, ainsi que les autres politiques sectorielles, ont créé, façonné et géré les zones de grands ensembles ; leurs insuffisances accentuent pour les habitants concernés les conséquences matérielles, morales et sociales de la crise économique (Dubedout, 1983 ; Delarue, 1991 ; Sueur, 1998), et

¹¹² HLM, n° 76, septembre 1968, p. 126 ; note citée par Peillon (2001).

notamment, nous le verrons plus bas, leur exclusion sociale. Ayant permis d'absorber en grande partie les besoins en logement depuis la Seconde Guerre mondiale (Merlin, 2010), les grands ensembles sont rapidement passés d'une fonction de tremplin à une situation de « cul-de-sac » pour les pauvres, dès les années 1960-1970, prenant ainsi le relais fonctionnel des bidonvilles (Voldman, 2002).

En pleine euphorie des Trente Glorieuses, cette évolution a rapidement percé les illusions de la mixité sociale. Le développement de la crise de cet habitat, depuis ses débuts, a rappelé aux pouvoirs publics que le logement à un coût, celui de l'aménagement et de la gestion durable et qualitative de son habitat, et que les pauvres ne peuvent le supporter que s'ils bénéficient d'une action volontaire d'allocation de moyens publics. C'est une condition essentielle de leur intégration sociale, et ne pas le réaliser à un niveau suffisant équivaut à entretenir ou renforcer les processus de ségrégation sociale qu'ils subissent.

Un des effets de cette marginalisation institutionnelle est la faible participation à la vie politique selon les normes instituées, ce qui ne signifie pas, comme cela a été décrit plus haut concernant les conduites sociales des zones ghettoïsées, qu'il n'y ait pas de revendications de la part des populations concernées. L'État et les collectivités locales ne sont pas dans un rapport d'échange avec les quartiers « difficiles », mais d'assistance, déterminé selon un souci de solidarité et de crainte de tensions sociales violentes, car ils sont perçus comme des problèmes et des risques pour l'image extérieure des territoires (Bertho, 1997). Cette situation constitue une impasse, si l'on tient compte du lien manifeste entre d'une part, la décomposition de la solidarité sociale *via* la mise en œuvre de politiques sociales aveugles territorialement, et d'autre part, les comportements de ségrégation de la part des groupes intégrés agissant individuellement ou dans le cadre des institutions qu'ils dirigent.

Ces derniers, d'autant plus lorsqu'ils relèvent de formations politiques qui confortent les attitudes ségrégatives, s'investissent peu dans la revalorisation des espaces résidentiels de relégation des plus précaires, et surtout dans leur intégration sociale, en améliorant leur statut, en accroissant les allocations de soutien économique ainsi que les possibilités d'accès aux activités valorisées.

Si ces attitudes institutionnelles reflètent bien les conduites individuelles de ségrégation que peuvent manifester certaines catégories les plus aisées et occupants les places dirigeantes des structures institutionnelles et économiques, elles peuvent également être reproduites par les couches moyennes et modestes à l'encontre des espaces stigmatisés, en raison des problèmes

sociaux et de leur état physique et matériel. Celles-ci cherchent aussi à éviter les effets d'une ségrégation sociale pour motif territorial qui risquerait de peser sur leur localisation résidentielle. La vacance locative peut alors constituer un indicateur de cette mise à distance des grands ensembles dégradés de la part des couches moyennes et modestes, significativement lorsque les contextes de marché du logement sont par ailleurs tendus (offre faible par rapport à une forte demande) comme dans les grandes agglomérations métropolitaines contemporaines.

Pour rappel, les chiffres de vacance dans les communes de grands ensembles de la partie empirique précédente s'inscrivent dans une fourchette de 2,1 % à 17 % (Tableaux 6 à 12), avec des niveaux plus élevés pour les trois communes du sud de la France qui n'appartiennent pas à des grands bassins d'habitat ou des grandes agglomérations : 8,8 % en moyenne à Mourenx depuis 1968, 8,66 % à Bagnols depuis 1975 et 7,9 % à Pierrelatte depuis 1975 (dates de recensement après la fin de la construction des grands ensembles). Dans les grandes agglomérations lyonnaise et parisienne, en forte expansion depuis l'après-guerre, malgré leur positionnement très périphérique, Rillieux (4,4 % en moyenne depuis 1975) et Les Ulis (4,55 % depuis 1982) présentent des taux similaires qui, quoique faibles en apparence, et proches des communes mosellanes (4,6 % depuis 1968 pour Farébersviller et 3,8 % depuis 1968 pour Behren), ne sont pas tout à fait négligeables. Ce qui signifie que certainement, certains immeubles ou groupes d'immeubles sont assez fortement concernés.

Peillon (2001) rapporte effectivement des taux assez élevés dès que l'on observe les seuls immeubles des grands ensembles (données 1999) : par exemple, 15 % aux Minguettes à Vénissieux (9,5 % pour l'ensemble de la ville) et 21,5 % au grand ensemble de Vaulx-en-Velin (13,3 % sur l'ensemble de la commune). Il indique aussi, à titre de comparaison que, à cette date, l'Enquête d'occupation sociale de l'union des organismes HLM (UNFOHLM) indique un taux de vacance 2,5 fois plus élevé en ZUS qu'à l'extérieur de celles-ci (Peillon, 2001, p. 244).

Cependant, la vacance élevée dans un contexte de manque chronique de logements n'est pas nécessairement liée au refus de la part de demandeurs de logement : elle peut également être, lorsque la pression politique à ce sujet n'est pas trop forte, le fruit d'une non attribution volontaire de la part d'élus et de gestionnaires qui souhaitent « normaliser » certains espaces, en y évitant la concentration des plus pauvres (Baudin, Genestier, 2002). Ce qui n'est pas sans effet pervers puisque cela peut constituer un indice de dévalorisation incitant des clients appréciés par les gestionnaires à les refuser. Ce qui risque d'entraîner une stigmatisation

sociale involontaire, avec l'évitement et le dénigrement des lieux par les habitants environnants. Cette gestion ségrégative de l'attribution des logements peut d'ailleurs être suivie ou être complémentaire avec d'autres pratiques de ségrégation plus ou moins directe comme des comportements de repli résidentiel, avec cloisonnement des zones d'habitat vis-à-vis des immeubles voisins, parfois défendu par des gardiens, afin de limiter les intrusions de leurs habitants ou des passants.

L'effet est ici net du stigmatisme extérieur qui attise les rivalités entre composantes internes à un territoire. Les images de lieux d'abomination et de criminalité aiguë peuvent même être relayées par des habitants eux-mêmes. Peillon (2001) évoque une ancienne étude de Lagrange (1986) à ce sujet, dans laquelle il rapporte les rumeurs dévalorisantes internes aux quartiers, opposant des parties entre elles, déformant des histoires et des images collectives passées et présentes. Et cela, alors même que les principaux critères de jugement de ces habitants étaient encore centrés sur l'usage et la qualité du logement, ce dont ils se sont montrés satisfaits.

Ce qui rejoint la dualité intrinsèque des grands ensembles, enregistrée dès le milieu des années 1960 par l'enquête démographique et psychosociologique de Paul Clerc (1967), de l'Institut national des études démographiques (INED) : plus de trois quarts des habitants estimaient que les avantages des logements l'emportaient sur les inconvénients d'ordre urbain (distance à l'emploi et au centre des villes ; insuffisance des transports en commun et des équipements collectifs ; et uniformité architecturale), notamment par rapport au logement précédent. Cependant, sur du long terme, avec une situation sociale qui se dégrade, le cadre de vie est de plus en plus difficile à vivre.

Ce résultat d'enquête de 1967 peut d'ailleurs être relativisé car tous les grands ensembles ne partagent pas les mêmes caractéristiques, et notamment les mêmes inconvénients urbains avec la même acuité. Pierre Merlin (2010, p. 82) pense à ce sujet qu'il existe certainement deux sous-groupes de grands ensembles, d'un côté les plus affectés et de l'autre côté les moins concernés par ces difficultés, bien qu'il ne dresse pas de listes nominatives pour chacun d'entre eux. Au vu des résultats assez proches d'évolution sociale problématique des communes de grands ensembles observés dans l'enquête empirique, il est probable que l'échantillon étudié n'appartienne pas d'emblée à la catégorie les moins en difficultés.

Ce seraient alors les caractéristiques extérieures et communes premières de ces communes, ayant présidé à leur sélection pour la constitution de l'échantillon d'étude, qui pourraient servir à décrire les grands ensembles les plus dégradés par rapport à d'autres, mieux

construits, gérés et entretenus, voire moins dégradés par des peuplements moins marginalisés: il y aurait d'une part, le relatif éloignement par rapport aux agglomérations denses environnantes et d'autre part, leur urbanisation nettement marquée par l'approche fonctionnaliste.

La marginalisation urbaine de ces espaces résidentiels et la ségrégation territoriale qu'elle suscite seraient alors liés à l'intensité de problèmes sociaux spécifiquement développée dans un contexte d'isolement urbain relatif et de net décalage morphologique avec des voisinages d'habitat individuel disséminé ou de quelques petits immeubles collectifs (lotissement pavillonnaire ou péri voire suburbanisation en maisons individuelles ; villages ou bourg ruraux traditionnels, habitat rural ou rurbain). C'est bien le cas des communes de l'échantillon étudié, même pour Les Ulis et Rillieux-la-Pape qui appartiennent à de grandes régions urbaines, en étant situées en périphérie de grandes agglomérations.

Le paragraphe suivant décrit plus en avant le processus d'accentuation, en retour, de la ségrégation sociale par ce phénomène de ségrégation spécifiquement urbaine qui s'est développé à l'encontre des grands ensembles dégradés.

3. La spirale des ségrégations sociales et urbaines

Pour commencer, il faut rappeler que les phénomènes plus ou moins importants de ségrégation et d'agrégation sociales dans les pratiques sociales hors champ du travail, et notamment sur le plan des choix résidentiels, ont toujours existé : la mise à distance est ancienne pour éviter les contacts sociaux liée à la protection des ressources et de l'identité sociale correspondant à une position sociale ; le fait que des institutions ou que différents groupes d'intérêts accompagnent et soutiennent ces dynamiques agrégatives et ségrégatives également. Dans ce sens, la notion de *ségrégation urbaine*, couvrant les usages sociaux en milieu urbain et notamment les pratiques résidentielles, ne possède-t-elle pas, à la différence de la notion de ségrégation sociale discutée plus haut, une définition comportant plus clairement l'intention ségrégative de la part de certains acteurs ?

La mise à l'écart résidentielle de la part des plus riches, notamment des cadres supérieurs du privé, en majeure partie, vis-à-vis des ouvriers et des immigrés est aisément réalisée dans une finalité ségrégative (Maurin, 2004). Ce type de réalités ne peut pas être considéré comme seul « produit non voulu » de mécanismes agrégatifs plus ou moins inconscients de groupes

sociaux. Les rapprochements socio-spatiaux relèvent d'une volonté de séparation, de rejet ou d'exclusion par différents moyens possibles, pour répondre à des enjeux identitaires d'appartenance et de distinction sociale (Marchal, Stébé, 2008).

C'est cette volonté de ségrégation spécifique dans la vie urbaine, parfois à des petites échelles territoriales, qui constitue un facteur d'aggravation des situations d'exclusion sociale. Cette dernière, renforcée, expose ainsi davantage ceux qui en sont victimes à une accentuation des actes de mise à l'écart résidentielle et relationnelle dans l'espace urbain. Cette spirale des ségrégations est particulièrement active et menaçante concernant les grands ensembles et le destin de leurs habitants.

Aborder plus spécifiquement les conduites de ségrégation *urbaine* semble, davantage que pour la ségrégation sociale de manière plus générale, renvoyer à un champ assez bien identifié et limité de pratiques motivées par des acteurs, relevant même d'opérations stratégiques socialement. Ces comportements sont d'ailleurs bien analysés par les approches socio-anthropologiques et psychosociologiques de la formation des groupes : les phénomènes d'exclusion sociale dépendant en grande partie de la rigidification des frontières entre groupes sociaux (Xiberras, 1994).

La question est alors de constater ou de savoir quelle sont les capacités organisationnelles et symboliques des exclus pour défendre leurs intérêts et obtenir des biens collectifs. Car la ségrégation urbaine ne signifie pas toujours marginalisation socio-spatiale et paupérisation économique (Bertho, 1997) : par exemple, le confinement des ouvriers dans les banlieues rouges en période d'emplois industriels élevés après guerre, a été le vecteur principal de développement d'une culture de classe politique permettant l'accès à la normalité sociale, c'est-à-dire aux normes et standards matériels et économiques de confort individuel des classes moyennes et supérieures, y compris l'accès à l'habitat socialement valorisé, celui du pavillon individuel.

Les situations sociales sont par ailleurs très évolutives. Dans le cas des ouvriers industriels, le déclin de leur secteur d'activité traditionnel a généré un chômage important, une précarité voire une paupérisation des ménages. Une fracture sociale s'est instaurée au sein des catégories ouvrières et employées, entre les intégrés et les exclus, ce qui a réduit les systèmes de revendication et de représentation politique dans les champs du travail et, par voie de conséquence, de l'urbain (Dubet, 1996). Les espaces populaires à forte solidarité et communauté d'intérêt ont cédé la place à des peuplements de communauté difficile à se

développer et à se maintenir en raison de l'hétérogénéité des profils socioculturels et des expériences de la pauvreté : chacun développant ses parades, ses accommodations et ses ressources (Lapeyronnie, 2008), ce qui suscite de la méfiance mutuelle, du désordre social et laisse la place libre à des manifestations de violence interpersonnelle.

La vie quotidienne des anciens espaces ouvriers est souvent marquée par une logique de survie, un repli sociable et une recherche d'autonomie vis-à-vis du voisinage, alors que des pratiques et des normes déviantes, illégales, violentes et donc parfois inégalitaires dans les relations sociales se sont répandues. L'amertume, le découragement et parfois la protestation se diffusent et se manifestent à de nombreuses occasions. Ce type de vie sociale, peu coopératif, contribue à rendre plus visible la hiérarchie socio-spatiale ainsi que la logique ségrégative des pratiques résidentielles par rapport à ce que pouvait faire apparaître des configurations ségrégatives antérieures (Donzelot, 2004) : les distances géographiques entre zones d'habitat se sont accrues, facilitées par les réseaux de communication et les moyens de transport ; et surtout les dispositifs matériels et organisationnels de séparation et de fermeture des espaces résidentiels se sont diversifiés et largement répandus, comme normes pour la sécurité résidentielle recherchée à tous les niveaux de l'échelle sociale. Ces éléments ont favorisé un processus tripartite de répartition spatiale des grandes catégories sociales : gentrification des espaces centraux par les plus aisés ; périurbanisation des couches moyennes ; et relégation dans les zones d'habitat dégradés comme les grands ensembles des catégories sociales les plus précaires.

Par ailleurs, les pratiques résidentielles ne constituent pas les seuls usages structurant l'état et le développement des villes. Ces dernières sont aussi le lieu des mélanges et des contacts sociaux de classes distinctes, pour des activités multiples, hors sphère spécifique du travail (Marchal, Stébé, 2008) : elles comprennent des espaces publics, des équipements et des structures de rencontre et d'échange, tout comme le renforcent les outils modernes de communication et d'échanges qui recomposent les espaces et les formes physiques et médiatiques de vie sociale ; il faut aussi compter sur les espaces de mobilité spatiale, souvent émaillés de dispositifs d'usages et de services collectifs, à l'occasion desquels le côtoiement peut susciter des échanges, des liens symboliques et parfois des échanges interpersonnels plus forts.

En outre, même sur le plan résidentiel, la spécialisation socio-spatiale, liée aux logiques ségrégatives portées par certains groupes sociaux, n'est pas prédominante : des choix résidentiels atypiques assez nombreux complexifient et produisent une hétérogénéité courante

dans la majorité des zones de résidence, même celles où prédominent certaines catégories sociales ; certains cadres pouvant par exemple aimer habiter près de leurs lieux de travail dans des espaces plutôt moyens ou populaires, et certains employés et ouvriers peuvent pour diverses raisons – stratégiques, sentimentales, sociales ou culturelles – vouloir se maintenir dans des zones en rénovation, avec de forte hausse de loyers, et s’organiser ainsi pour gérer ce surcoût économique.

Les villes conservent ainsi encore globalement une prédominance de lieux d’interactions et d’habitation socialement mélangés ; les lieux les plus fermés étant les quartiers de grande bourgeoisie d’affaires. La mixité sociale et la production de la société, ou du moins des communautés locales, se réalisent en fait dans tout une gamme de lieux intermédiaires entre le logement et la ville, dans l’espace du quartier (Marchal, Stébé, 2008) : d’abord, les immeubles, les cours et les parkings de l’habitat, lieux des relations de voisinage où se construisent des compromis de civilité ; ensuite, les rues et places, comme lieux publics de sociabilité et d’identification sociale, permettant la formation spontanée de collectifs éphémères à partir d’usages dépendant des personnes en présence, ou, dans le cas d’usages plus réguliers, l’institutionnalisation d’un ordre social implicite de vivre-ensemble dans lequel s’expriment les identités individuelles et collectives ; enfin, le quartier, comme échelle spatiale d’identité sociale pertinente liée à d’autres espaces significatifs de support de sens dans les villes, où, par le jeu des rapports entre groupes sociaux locaux se réalisent des stratégies de distinction et d’agrégation sociales.

C’est bien d’ailleurs au niveau des quartiers résidentiels que se développe la carte symbolique des connotations sociales des espaces urbains, à partir des perceptions collectives simplifiées et déformées des peuplements, des identités sociales qui les composent et des activités diverses qui se produisent dans leurs espaces (Khosrokhavar, 2000).

Tous ces espaces intermédiaires de côtoiement social de proximité servent de points d’ancrage spatiaux des identités sociales, de « dépôt de soi » dans l’espace comme l’écrit aussi Giraud (2000), en se référant à l’étymologie du mot « maison ». Sans cette adéquation identitaire, dont on a vu les grandes difficultés d’application dans les espaces de grands ensembles du fait de la multiplicité des barrières de l’environnement au soi des résidents, ces derniers investissent d’autres lieux, ce qui constitue un certain handicap spatial. Car le climat de dégradation, de violence et de délinquance, plus ou moins développées, engendre une stigmatisation territoriale pour ces espaces et leurs habitants.

Ce stigmat est alors un motif de ségrégation à leur encontre qui s'ajoute pour certains à d'autres motifs ou stigmates plus sociaux (niveau de qualification, conditions de vie, culture d'origine...). En effet, des discours généraux, négativement connotés et médiatiquement diffusés, se sont développés sur les grands ensembles comme zones repoussoirs, lieux d'abomination et de criminalité aiguë, très vite exprimés majoritairement par les habitants eux-mêmes dans les quartiers, à partir des années 1980 (Peillon, 2001 ; Khosrokhavar, 2000).

C'est dans les rapports sociaux internes aux quartiers d'habitation, mais aussi entre espaces résidentiels des agglomérations, qu'a émergé ce phénomène particulier de la ségrégation urbaine, de mise à l'écart pour motif d'appartenance à un espace mal famé. Il a pour effet principal de pouvoir potentiellement accentuer la situation d'exclusion économique et sociale de certains habitants. Le stigmat attribue spontanément et plutôt indistinctement aux habitants les caractéristiques de dégradation, de délinquance-violence et de peuplement marginal des « cités-ghettos ». Les effets sur les interactions sociales sont nombreux : refus répétés d'embauche, de crédits à la consommation, de souscription d'assurances, voire de délivrance de chèques par les commerçants ; ou encore discriminations d'accès aux équipements de rencontre et de loisirs voire aux services publics. Depuis une quarantaine d'années, cette ségrégation tend à exclure de la vie urbaine, partiellement ou fortement selon les personnes, les groupes et les lieux, en raison du lieu de résidence dans l'espace urbain.

Le risque de mépris ou de rejet social dans les lieux publics, d'échange et de côtoiement se manifeste avec la « cacotopie » d'une partie de l'espace urbain (Khosrokhavar, 2000), c'est-à-dire la mauvaise réputation qui stigmatise un quartier, par sa concentration de pauvres et des désordres divers plus ou moins aigus. Les habitants réagissent chacun de manière diverse et, selon les situations personnelles, peuvent adopter des comportements tant transgressifs et démonstratifs que des conduites plus conformes aux normes dominantes. Selon Wacquant (2007), l'indissociabilité de l'exclusion économique et sociale et de la relégation spatiale forme un « régime nouveau de relégation socio-spatiale » en ce qu'il génère une *fermeture excluante* de la société, selon la terminologie wéberienne, aux catégories sociales les moins utiles à l'ordre socio-économique dominant.

La fermeture aux activités et aux biens valorisés concerne évidemment aussi l'habitat. Un principe de contrainte résidentielle dans des espaces d'habitat circonscrits apparaît clairement, sans se confondre avec de l'assignation obligatoire dans un secteur clos par rapport au reste des villes. Ce phénomène émane du jeu des rapports sociaux dans une société aux positions fragilisés par la crise-mutation économique et l'orientation néolibérale des élites politiques.

Alors que, de leur côté, les situations historiques de références des ghettos traditionnels (juifs et noir-américains) se caractérisaient par une prescription politico-juridique, explicite et légalement formulée. Avenel (2007) évoque aussi un « système ségrégatif », non formalisé comme tel par la société, mais qui existe bien sous la forme de processus sociaux et politiques qui entraînent le regroupement spatial forcé des plus pauvres et des groupes d'origine immigrée les plus en difficultés sociales. Les populations concernées ont d'ailleurs la conscience aiguë de ces phénomènes. Dans ce contexte, un ensemble d'acteurs alimente les représentations sociales des espaces, dont la symbolisation ségrégative des espaces dévalorisés.

Ces acteurs, au nombre de cinq catégories, mobilisent un même imaginaire mythique concernant les cités-ghettos évoqué plus haut à des fins variées (Stébé, Marchal, 2009). Les médias qui cherchent à dramatiser ou à mettre en scène de façon spectaculaire les faits et les événements qu'ils rapportent. Les « experts », issus de professions spécialisées (consultants, fonctionnaires de police...), qui produisent des analyses discutables sur le plan scientifique (fiabilité et validité des données, des méthodes et des interprétations) et qui ont un intérêt économique ou symbolique à la perpétuation du mythe. La classe politique, avec la rhétorique sécuritaire qui joue un rôle dans l'orientation des politiques de sécurité au détriment des politiques de prévention (police municipale, vidéosurveillance, contrôle de véhicules et de pièces d'identité, organisation de la police nationale). Les classes moyennes qui souhaitent se démarquer des zones d'habitat social dont le contact est craint par la recherche de protection statutaire et de socialisation des enfants ; ils écoutent les médias et le personnel politique par le biais du prisme médiatique, politique et mythique sur l'appréhension des populations et des espaces concernés. Et enfin, certains habitants eux-mêmes des zones cacotopes, qui adoptent une logique de distinction et de défiance sur d'autres habitants concernant la responsabilité de la dégradation physique et de la dévalorisation sociale de leurs quartiers.

C'est donc un large ensemble d'acteurs, plus ou moins interdépendants, qui produit un système de stigmatisation des espaces dévalorisés et renforce symboliquement les situations d'exclus des habitants. Dans leur communication sociale et les interactions quotidiennes, ils contribuent à diffuser des images d'ordre mythologique défavorables concernant un ou plusieurs quartiers malfamés de leur aire urbaine. Celles-ci se répandent et se généralisent rapidement. Merlin (2010) évoque par exemple une enquête de la société d'études SOFRES réalisée en 2002 sur l'opinion des Français à l'égard des HLM. Même si celles-ci ne sont pas toutes inscrites dans des grands ensembles, alors que la plupart des grands ensembles sont

constitués de logements HLM, leurs représentations négatives est d'importance : 70 % des Français interrogés estiment que les logements HLM ne sont pas agréables à habiter, mais 68 % des habitants de ceux-ci pensent le contraire ; 57 % des Français affirment qu'ils regroupent beaucoup de délinquants (44 % des habitants des HLM) ; et 55 % considèrent qu'ils ne sont pas propres, ce qui rejoint ici l'état de l'opinion des habitants des HLM interrogés (54 %).

Cet imaginaire des cités-ghettos (habitat désagréable, lieu de délinquance, de violence et de dégradation), s'inscrit dans les mémoires individuelles et collectives par le biais d'un travail socialisé de réduction de la diversité des représentations possibles (Stébé, Marchal, 2009). Celles-ci prédisposent par la suite au développement de conduites ségrégatives dans l'espace urbain. Pour les catégories moyennes et supérieures d'abord, il s'agit d'écarter les moins qualifiés et les plus pauvres des espaces et des processus de socialisation sélective dans différents lieux qu'ils fréquentent. La ségrégation urbaine, sur le plan résidentiel du moins, est donc à la fois cause et effet de l'homogénéisation et de la hiérarchisation des espaces urbains, et la réduction de l'habitat des plus pauvres à quelques types socio-résidentiels, dont principalement les grands ensembles, s'inscrit dans cette logique.

Ce phénomène d'influence réciproque aggravant entre la ségrégation sociale et la ségrégation urbaine – la ségrégation sociale génère des pratiques urbaines de ségrégation spécifiques (séparation résidentielle, évitement des lieux de résidence, d'usages et de socialisation...) et les pratiques urbaines ségrégatives génèrent de la ségrégation sociale (volonté de se distinguer socialement de groupes stigmatisés, aux pratiques urbaines différentes) – peut être comparé au phénomène des dénonciations publiques de l'insécurité : elles génèrent une crainte ou une distance supplémentaire vis-à-vis de certains lieux, alors que la violence qui en est à l'origine est liée en partie à une mise à l'écart des moins dotés en capitaux culturels, économiques, sociales et politiques de la part d'une partie des catégories sociales dirigeantes qui n'arrivent pas ou ne souhaitent pas modifier le système d'intégration sociale.

Un autre exemple est celui de la rénovation urbaine qui produit le plus souvent des effets nuls voire inverses en termes de réduction de la stigmatisation territoriale, puisque les travaux révèlent aux citadins une situation urbaine particulièrement touchée par l'intensité de problèmes sociaux importants. C'est ce cas appliqué aux grands ensembles qui est traité dans le paragraphe suivant.

4. Rénovation des grands ensembles : de l'objectif de mixité aux effets de la ségrégation urbaine

Qu'apporte ce point à la démonstration passée de la dynamique croissante de ségrégation, sociale et urbaine, qui est à l'origine du déclin social des grands ensembles ? Au regard de l'ampleur du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), tant en termes financiers, qu'en termes d'espace et de temps considéré, cette action du début du XXI^e illustre le caractère fondamentalement politique de la ségrégation urbaine à partir d'une action dégagée de toute intention volontaire dans ce sens, et qui en produit néanmoins, faute de prise en compte des effets pervers pourtant connaissables. Elle fait suite et se déploie en parallèle aux diverses interventions d'ordre multiple – techniques, physiques, spatiales, sociales et fiscales – qui sont appliquées sur les territoires des grands ensembles stigmatisés depuis plus de trente ans (Stébé, Marchal, 2008).

Dans leur ensemble, celles-ci tentent d'apporter des réponses et des solutions aux critiques sociales et savantes qui concernent leur dégradation. Il s'agit ici de rappeler quel est l'objectif poursuivi de ces interventions, et notamment celles qui avec un contenu urbain sont appliquées dans les zones de relégation spatiale, tout en soulignant en quoi cet objectif confine à une illusion de la capacité de l'action spatiale à produire des effets sociaux qui ne sont pas réalisés par des mesures politiques d'ordre économique et social.

À partir des années 1970, divers dispositifs ont été mis en œuvre pour revaloriser socio-économiquement et symboliquement ces espaces, afin notamment d'y attirer les classes moyennes : programme « Habitat et vie sociale » par la commission ministérielle du même nom ; « Banlieues 89 » pour le droit à la beauté urbaine pour tous les habitants ; et aussi procédures de « Développement social des quartiers », inspiré du développement économique local en milieu rural, avec la promotion de l'auto-développement et de la démocratisation de la gestion de la ville, élargie à des actions diverses sur la composition sociale du peuplement, l'action socio-éducative, l'animation et la prévention de la délinquance, ainsi que l'insertion socioprofessionnelle.

En 1988, avec un bilan constatant l'effet de stigmatisation territoriale de ces procédures qui aggrave la marginalisation des zones d'habitat et des habitants concernés (sans compter la complexité organisationnelle et l'imprécision des objectifs par leur multiplicité), le dispositif gouvernemental s'est transformé en « développement social urbain » : il s'agissait, en théorie et au départ, de développer des actions au niveau des agglomérations d'appartenance des

zones en déclin, et non plus seulement au seul niveau des « quartiers » comme dans les années 1980. La création du ministère de la Ville en 1990 a consacré cette montée en puissance des moyens, des domaines institutionnels et des périmètres d'action de l'État.

En plus de la valorisation des « quartiers », comme axe d'action historique, sont visées les pratiques ségrégatives hors de ceux-ci, dans les agglomérations d'appartenance (transport en commun, localisation des activités économiques, sociales et culturelles...). Le problème est que ce changement d'échelle n'est pas accompagné de méthodes appropriées puisqu'il ne peut y être appliquée l'animation socioculturelle qui correspond à des petits périmètres d'espaces résidentiels : cette approche dite d'« action sociale globale » dans les collectivités locales concernées était impulsée dès la fin des années 1960 par des hauts-fonctionnaires réformateurs, chrétiens-sociaux, et des acteurs syndicalistes plutôt révolutionnaires, afin d'agir contre l'exclusion et la dégradation du lien social (Chevalier, 2005). La problématique des relations sociales entre individus, groupes et institutions de mêmes quartiers ne s'assimile pas à celle des pratiques ségrégatives mises en œuvre à l'échelon supérieur des agglomérations.

Ce dernier axe a donc été en définitive peu investi, en comparaison avec les actions dans les « quartiers », en raison d'options méthodologiques pris par Jean-Marie Delarue, le délégué interministériel à la Ville nommé en 1991, selon un consensus intellectuel avec le champ des réformateurs sociaux intéressés par cette politique qui excluait toute action sur les mécanismes structurels liés au conflit de classes ou au monde du travail. Des chercheurs, journalistes, hauts-fonctionnaires, et responsables politiques, associatifs et sociaux s'étaient en effet retrouvé au tournant des années 1990 autour de la revue *Esprit* et de l'« école tourainienne » centrée sur le paradigme de l'exclusion sociale dans le champ de l'habitat à penser le dépassement de la question de l'intégration économique (Tissot, 2007).

En même temps, des travaux de statisticiens de l'INSEE, dans les directions régionales, mais aussi à la direction générale, au début des années 1990, avaient expérimenté la catégorisation statistique des « quartiers » pour finir par l'abandonner faute d'intérêt ou de sens explicite pour l'analyse de la pauvreté ou des inégalités sociales. L'approche initiale consistant à localiser les pauvres pour connaître leurs conditions de vie, notamment leur environnement social et géographique, dont leur cadre d'habitat, avait dérivée vers une analyse de l'état sociodémographique d'entités territoriales dénommées « quartier », en standardisant des indicateurs d'évaluation permettant de définir des écarts relatifs à la moyenne des villes.

Malgré cette impasse intellectuelle, l'orientation « quartiers » de l'action sociale vis-à-vis des pauvres, s'est renforcée selon la dynamique de rationalisation impulsée par les responsables de cette politiques dans les années 1990. Les programmes nationaux de renouvellement urbain (1999) et de rénovation urbaine (2003) ont accentué cette démarche, afin de réhabiliter et/ou de démolir les immeubles les plus contestés pour créer de nouvelles possibilités d'aménagement des lieux. De ce fait, les travaux de valorisation urbaine de secteurs délimités et créés par les pouvoirs publics ont contredit l'attente de leur « désenclavement », en marquant à l'inverse un certain handicap territorial, surtout si les points de vue des habitants ont été négligés comme dans les démarches similaires passées de réhabilitation et de rénovation, dans les années 1960 puis 1990.

Les risques d'effets pervers de stigmatisation se sont donc renforcés, sauf évidemment lorsque les démolitions vident les lieux de la population « indésirable », supprimant ainsi le stigmate des lieux (Faure, 2006). Cependant, la dispersion des plus pauvres à reloger en priorité sur d'autres secteurs de logements réhabilités ou construits – ce qui constitue d'ailleurs un aveu d'échec pour la politique de la ville qui existe depuis plus de trente ans – est source d'exacerbation de tensions sociales, avec la perception de cette priorité comme une provocation par les autres personnes en difficultés de logement. Enfin et surtout, l'inachèvement devenu « traditionnel » de ce type d'opérations, notamment de construction de logements pour les plus pauvres, rajoute de l'étrangeté et des doutes au sentiment d'inefficacité lié au coût important et à la dimension spectaculaire de ces opérations.

Plus globalement, à l'instar de l'animation sociale promue depuis les années 1960 pour palier les insuffisances de vie communautaire liées aux conditions matérielles et sociales d'habitat, ce type d'intervention urbaine se base sur des schémas de perception anciens concernant les questions sociales de la part des décideurs et du milieu des organismes professionnels d'habitat social. L'insistance à promouvoir la notion de mixité sociale pour justifier le besoin et l'objectif de ces opérations en est une nette illustration. Il est vrai que cette question de la mixité dans les situations urbaines et leur représentation sociale n'est pas nouvelle.

Pour rappel (Stébé, Marchal, 2008), le logement social institutionnalisé par les pouvoirs publics à la fin du XIX^e siècle portait déjà un idéal de mixité sociale. Plus tard, dès les années 1960, la spécialisation sociale du peuplement des grands ensembles d'habitation a engendré une forte réaction sociale mais aussi politico-administrative, comme vu plus haut, en référence à cette notion. La plupart des discours officiels ont critiqué la ségrégation en marche

à l'origine des phénomènes d'homogénéisation sociale par le bas. Les mesures préconisées restent cependant des domaines urbanistiques et du logement, sans effet net sur l'intégration sociale des ménages victimes du chômage, des séparations familiales et du manque de qualification.

Par exemple, pour introduire de la mixité sociale dans ces espaces, le ministre de l'Équipement Chalandon, au Congrès HLM de 1968, avait annoncé la fin du contrôle sur l'architecture, et le retour de la réhabilitation selon l'urbanisme classique (et notamment les rues). En 1969, un concours de maisons individuelles avait d'ailleurs entériné cette fin du « tout collectif », préfigurant la politique de l'accession en périurbain et la fonction d'accueil des plus pauvres dans les grands ensembles. Dès la circulaire du 30 novembre 1971 relative aux formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes, l'arrêt des grands ensembles sur le plan du bâti a été décidé, et la circulaire du 15 décembre de la même année a renié formellement le dogme fonctionnaliste, pour les raisons proches des critiques présentées plus haut : nocivité de la rigidité des plans, répétition monotone des structures architecturales, agressivité de tours ou de barres démesurées, impersonnalité des façades, absence de lieux de rencontre, et pauvreté des espaces communs.

Le discours du ministre Guichard à l'Assemblée nationale en 1973 appuya cette condamnation du fonctionnalisme (« blocs fonctionnels pauvres, appauvrissant l'homme »), ayant créé des structures urbaines « déformantes » comme les cités ouvrières, les quartiers HLM et les banlieues résidentielles, « lieux d'apprentissage de la sécession sociale ». Il y prononça l'expression « droit à la ville », en référence à l'ouvrage d'Henri Lefebvre (1968) portant ce titre. Dans cette perspective, la circulaire du 21 mars 1973 « relative aux formes d'urbanisation dites 'grands ensembles' et à la lutte contre la ségrégation sociale dans l'habitat » présenta deux objectifs : le contrôle des conditions de formation des peuplements de ces ensembles ; et l'extension à l'ensemble des agglomérations de l'arrêt complet des constructions de ce type. Néanmoins, dans la réalité socio-économique, des quartiers ou villes fonctionnalistes se construisirent encore quelques années plus tard, comme à Sarcelles jusqu'en 1976, et Les Ulis jusqu'en 1981 (fin du mandat de la société d'économie mixte en charge des opérations).

La suite de cet épisode s'engagea avec la volonté de mieux répartir l'habitat social dans les agglomérations et d'équilibrer son peuplement. Trois dispositions réglementaires dans ce sens, sans fortes contraintes, furent émises dans la circulaire du 3 mars 1977 relative au « fonctionnement du groupe interministériel Habitat et vie sociale » : il s'agissait d'abord de

réformer la politique d'attribution dans les agglomérations, puis d'établir également une convention État et Union des organismes HLM (UNFOHLM) visant à réorienter les décisions d'attribution pour une répartition plus équilibrée des familles en difficultés dans le parc HLM, et enfin, de créer des « opérations programmées d'amélioration de l'habitat » dans le secteur privé.

Globalement, c'est à la mixité sociale dont il est fait appel, comme objectif mais aussi comme moyen de réduire les problèmes sociaux. Ainsi, l'apparition dans les discours politiques et médiatiques de la mixité comme nécessité tient à ce que des configurations urbaines précédemment produites ont pu présenter une réduction de cette vocation tant originelle que mythique de la ville, à savoir le rassemblement d'habitants de catégories différentes (Eleb, Violeau, 2008) : ces situations inspirent une crainte sur le plan sociopolitique en ce qu'elles concrétisent le risque de défaut de socialisation urbaine ou d'urbanité. Les opérations d'urbanisme fonctionnaliste sont alors critiquées par l'effet d'accentuation des séparations socio-spatiales qu'ont généré les flux de relégation en leur sein de population en difficultés sociales.

Depuis les années 1980, cet objectif de mixité sociale est devenu un axe majeur des politiques contre toute forme d'exclusion urbaine et sociale, un principe de réorganisation urbaine (Marchal, Stébé, 2007). Et pourtant, son appréciation est difficile sur un territoire, car elle suppose un seuil de proportion normatif, qui dépend du niveau d'observation retenu (Epstein, Kirszbaum, 2003) : par exemple, la mixité peut être assurée dans une agglomération, alors qu'une forte ségrégation aux échelles inférieures peut sévir. La mixité présente donc un idéal de quartier ou de ville socialement diversifiée, sans précision dans les textes législatifs sur la proportion et la nature des catégories sociales, des seuils et des échelles géographiques (Lelévrier, 2005). Ce qui ne signifie pas que cela soit une situation sociale irréaliste et non souhaitée, bien au contraire.

En effet, malgré cette difficulté d'appréhension concrète, la mixité sociale a une longue histoire dans les villes européennes (Eleb, Violeau, 2008) : à chaque grande période de l'histoire urbaine correspondent d'ailleurs des types d'habitat qui composent des formes spécifiques de mixité, au sens de proximité, entre habitants de niveaux, de catégories, de statuts voire de classes sociales distincts. Ainsi, à l'instar de Simmel (1894) qui indique que l'occurrence des phénomènes sociaux ne dépend pas uniquement de la quantité des unités sociales qui y prennent part, mais aussi de leur qualité et de leurs relations, on peut soutenir que l'imprécision quantitative quant au nombre d'unités de chaque catégorie sociale ou au

nombre des différentes catégories sociales en présence dans un espace résidentiel (groupement d'immeubles, voire immeuble), n'est pas plus déterminante que l'existence objective d'une diversité de statuts et de revenus des ménages, qui permettent à une vie sociale de se développer. La qualité d'une vie sociale dans un milieu socialement diversifié peut-être perçue et recherchée, indépendamment de la possibilité d'en définir avec exactitude des proportions de catégories ou des seuils (Jacob, 1991).

Les étapes de la mixité sociale dans l'histoire urbaine occidentale montrent d'ailleurs que celle-ci se prépare et nécessite des conditions sociales d'acceptabilité auxquelles porter attention à chaque projet urbain et architectural (Eleb, Violeau, 2008). Tout d'abord, la mixité est agencée par des dispositions architecturales internes à certains immeubles : maisons de ville du Moyen-âge, hôtels particuliers aristocratiques du XVII^e siècle, immeubles collectifs à structure tripartite au XVIII^e siècle (soubassement, quatre étages carrés, couronnement mansardé), ou encore immeubles haussmanniens du XIX^e siècle. Cependant, ces derniers marquent le début de l'homogénéisation sociale de l'occupation des immeubles, en en distinguant trois types pour chaque classe sociale, avec des dispositifs architecturaux correspondant aux modes de vie présumés de celle-ci. Des gravures analogues à leurs différentes façades banalisaient pourtant l'existence du mélange social dans les rues. Ainsi, la mixité sociale dans les villes européennes était traditionnellement présente et jusqu'à une période présente, dans la plupart des territoires urbains, à l'échelle plus large de l'habitat, avec plusieurs immeubles plus ou moins regroupés ou séparés de bâtiments et d'éléments urbains fonctionnels (cours, rues, commerces...).

Cependant, avec la croissance démographique et la diversification sociale des métiers et des positions, les proximités sociales ont, pour des raisons identitaires et de distinction sociale, engendré des réactions de distanciation et d'exacerbation des différences sociales. Elles ont déterminé le début de la ségrégation géographique (Eleb et Violeau, 2008) au XIX^e siècle, avec la création des quartiers neufs plus homogènes dans l'ouest parisien destinés aux plus riches, bien que les immeubles reproduisaient en partie le dispositif haussmannien de mixité entre le rez-de-chaussée et le couronnement d'un côté, et les étages courants de l'autre côté qui présentaient des logements plus identiques.

De même, toujours à Paris, les destructions d'immeubles et de quartiers taudis ou encore mi-bourgeois et mi-ouvriers n'ont constitué qu'une accélération momentanée des processus de déplacement des populations vers la périphérie de la ville (Faure, 2008) : les citadins ont plutôt présenté une forte capacité de résistance et d'adaptation aux plans d'aménagement

selon leurs propres intérêts, avec certains quartiers centraux qui sont restés industriels, et certains « nids » de marginalité ont subsisté. Les départs ne se sont pas faits par la hausse des loyers mais plutôt faute d'emploi et d'activité à proximité. Ainsi, les actions et les situations de séparation spatiale nette des catégories sociales sont toujours parcellaires et incomplètes.

Au XX^e siècle, si la programmation architecturale et urbaine de la mixité sociale dans l'habitat s'est poursuivie, c'est de plus en plus nettement dans des cadres limités de variabilité des revenus et de statuts : immeubles de logements hiérarchisés d'employés et d'ouvriers comme ceux du Groupe des Maisons ouvrières (1908) ; mélange de types d'appartement dans des immeubles, même de luxe, dans des beaux quartiers bien équipés ; et enfin, juxtaposition d'immeubles de populations différentes dans les grands ensembles d'habitation sociale et parfois privée ; l'homogénéisation des structures de logement assurant la rentabilisation. C'est pourquoi le plus souvent les conceptions architecturales s'efforcent de produire des façades masquant les différences de catégories d'immeubles, évitant de dévoiler le statut ou la position sociale des habitants. Par exemple, l'objectif de la loi foncière de 1967, créant les zones d'aménagement concertées (ZAC), était bien de créer des ensembles cohérents d'immeubles de catégories différentes, en signature, proportion et mode de financement, pour des catégories sociales distinctes.

Ainsi, en France, la tradition urbaine à la mixité prédomine : elle constitue un vecteur de construction mais aussi de définition identitaire par comparaison et classement, et indique offrir des perspectives de changement, de mobilité et de projection sociale. Cependant, cette tradition est apparue comme socialement vivable, au sens premier de possibilité de la vivre, dans les conditions d'une proximité de valeurs et/ou de mode de vie. Eleb et Violeau (2008) rapportent des enquêtes sur des programmes architecturaux innovants en la matière : la bonne entente et le plaisir de pouvoir se reconnaître mutuellement sont déterminants pour que se réalisent des processus d'acculturation, en fonction de l'histoire sociale des personnes, de leur âge et de leur situation familiale et professionnelle ; ces critères sont nécessaires à la création d'un *modus vivendi* selon des normes consensuelles d'usages collectifs. En fait, les relations d'entraide et amicales dépassent les classements sociaux quand ceux-ci ne sont pas trop extrêmes.

Ces éléments historiques ne rendent alors pas surprenant que, depuis les années 1970 (Marchal, Stébé, 2007 ; 2008), soit régulièrement entonné l'objectif de brassage des composantes physiques et sociales de la ville comme condition d'une « cohésion sociale et territoriale », voire d'« équité territoriale » selon le texte de la loi du 1^{er} août 2003 lançant le

programme national de rénovation urbaine. Même si la notion de mixité sociale n'est jamais définie, le discours politique le met particulièrement en avant pour les territoires pauvres, notamment les grands quartiers d'habitat social dans le champ de la politique de la ville, à des fins de normalisation des zones urbaines sensibles selon les écarts à l'environnement : il s'agit de réduire la surreprésentation des pauvres, des ouvriers, des employés et des personnes inactives, voire des personnes issues de l'immigration.

Le but de la rénovation est alors de contrer les effets du fonctionnalisme des années 1955-1975, alors que celui-ci visait la mixité dans l'habitat selon une représentation urbaine utopique des années 1930, diffusée dans la Charte d'Athènes de 1936 du mouvement d'architecture moderne. Il a été vu plus haut les raisons pour lesquelles cet habitat ne convenait pas aux classes moyennes du fait de ces défauts conceptuels, des malfaçons et des problèmes de gestion ainsi que d'une trop forte rupture avec l'espace, les formes et les modes de vie urbain. Par le vide d'activités et d'équipements des espaces extérieurs, le repli contraignant de la sociabilité dans les parties communes des immeubles d'habitation ne pouvait susciter que des évitements avec la promiscuité des voisinages. Le départ massif des classes moyennes dès que de nouveaux produits résidentiels ont été construits montrent à quel point cet habitat ne correspondait pas à leurs aspirations.

Pour réagir à cette évolution, si les textes des lois « anti-ghettos » de 1991 (loi d'Orientation pour la ville) et 2000 (loi Solidarité et renouvellement urbains) ne définissent pas la mixité sociale, ils s'accordent néanmoins sur la nécessité d'éviter l'homogénéité sociale des espaces, du fait des conséquences néfastes pour les populations : reflet des inégalités sociales, elle les accentue par la stigmatisation et l'inégalité territoriale induites, et par le développement de problèmes sociaux. Les lois évoquent le « déséquilibre », la « concentration », ou encore le risque de « ghettoïsation » des quartiers. Cette rhétorique du ghetto dans le discours politique, à l'effet de dramatisation des situations, tend aussi à condamner les regroupements résidentiels d'immigrés, considérés comme abusifs, ce qui participe de la stigmatisation territoriale.

En outre, ces regroupements entraveraient la cohabitation des résidents des quartiers avec ceux des autres quartiers, en dépassant un certain seuil d'acceptabilité, notamment en ce qui concerne la présence immigrée, pour le coup très hétérogène. Pour Epstein et Kirszbaum (2003), la crainte des effets « pathogènes » de la concentration territoriale des pauvres et des minorités ethno-raciales constitue le fondement idéologique des politiques de mixité résidentielle. Mais ce schéma interprétatif que suggère ce référentiel, outre la menace

symbolique à l'ordre républicain que produit la visibilité des minorités ethniques par leur regroupement spatial, ne se méprend-il sur la nature des facteurs de déviance des jeunes et des tensions de voisinage : moins que d'une stratégie de classe et/ou d'une détermination ethno-raciale à se regrouper et à s'opposer à la société française, les ressorts des conduites transgressives et subversives actuelles sont davantage liés aux effets de l'exclusion sociale et économique ainsi que parfois par des comportements clairement racistes et xénophobes.

La loi d'Orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 affiche cette même rhétorique de la mixité suggérant un état d'équilibre idéal des populations (âges, sexes, classes sociales, cultures...) : en opposition avec la notion de ségrégation, elle serait la garantie de « l'harmonie sociale », permettant d'atténuer tout à la fois la délinquance et l'échec scolaire et d'éviter les replis communautaires (Marchal, Stébé, 2007 ; p. 98-100). L'idée sous-jacente – illusion urbanistique selon Christine Lelévrier (2005) – est que le mélange résidentiel favoriserait la diffusion des normes sociales des groupes intégrés, ce qui faciliterait l'intégration des exclus et des précaires et résoudrait les questions sociales.

Il est ici inversé le rapport de causalité probable entre les deux phénomènes : l'intégration constitue effectivement une condition de la mixité sociale, en procurant à différentes catégories sociales des écarts réduits de niveaux de vie, la possibilité d'une certaine proximité de normes et de valeurs entre elles, ainsi qu'un potentiel de reconnaissance mutuelle et de coproduction de règles de cohabitation ; cependant, la mixité organisée sous la contrainte n'a aucun effet sur l'intégration, surtout lorsque les groupes sociaux divergent dans leur niveau culturel et leur mode de vie, et même dans leur rapport à la société, en raison de la précarité et de l'exclusion socio-économiques qui engendrent des antagonismes plus ou moins élevés à ses valeurs et à ses normes. Ce problème est réel alors même que des groupes intégrés par leur insertion dans l'activité économique, mais de positions légèrement différentes entre eux, au sein des couches populaires, peuvent manifester une forte virulence dans leurs rapports de cohabitation (Clavel, 1998).

La notion de mixité est alors ambiguë, car elle se présente à la fois comme un moyen de réduction des problèmes sociaux et des stigmates territoriaux, et comme une fin ou un idéal de société urbaine locale harmonieuse. L'orientation politique des travaux de rénovation dans ce sens reflète certainement l'intérêt spécifique des bailleurs et des communes qui, en cherchant à préserver les secteurs qui « fonctionnent bien », peuvent être amenés par endroit à refuser la présence de familles pauvres, grandes et immigrées, et à les destiner systématiquement aux

immeubles dégradés. La quête d'équilibre local entraîne le risque d'oublier le reste des parcs de logement, notamment les secteurs plus sociaux dans les agglomérations (Lelévrier, 2005).

Quoiqu'il en soit, la mixité sociale a une place prépondérante dans les politiques urbaines et trois modalités de sa mise en œuvre sont généralement engagées (Marchal, Stébé ; 2007), en oubliant toujours la condition d'intégration des groupes en présence : la diversification du peuplement des ensembles immobiliers sociaux ; l'extension spatiale du logement social par la construction d'immeubles HLM ou le report de leurs locataires dans le secteur privé d'autres quartiers résidentiels des agglomérations ; et enfin, la rénovation urbaine des secteurs d'habitat social, notamment les grands ensembles.

La diversification du peuplement des grands ensembles est réalisée à partir des années 1980 selon deux types de mesure de contrôle de l'attribution des logements sociaux par les bailleurs et les institutions partenaires (État, collectivités locales, autres réservataires HLM). Le premier se réfère à des expérimentations locales visant au « rééquilibrage social du parc HLM », consacrées par la loi Besson du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement : il s'agit d'établir, dans des protocoles d'occupation du patrimoine social (POPS), des objectifs chiffrés de logement, dans le parc social, des personnes et des familles défavorisées non seulement dans chaque quartier, mais aussi dans chaque commune et chaque département.

Par la suite, à la fin des années 1990, avec la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, les POPS sont remplacés par des accords collectifs départementaux comportant des objectifs chiffrés d'accueil des familles défavorisées, dans le respect de l'objectif de « mixité sociale des villes et des quartiers ». En outre, la loi a consacré un autre type de mesure pour contrôler l'évolution du peuplement : la hausse des plafonds de ressources afin de maintenir les ménages « moyens » dans le parc social ; ce qui rejoint l'exonération des surloyers dans les zones urbaines sensibles définies par le Pacte de relance pour la ville de 1996. En termes de bilan, cette orientation s'est heurtée aux procédures d'attribution des logements sociaux négociées localement : l'idéal de mixité a pu par endroit apparaître comme un principe supérieur au droit au logement. Comment faciliter l'accès des ménages « indésirables » aux secteurs « protégés » du parc HLM tout en évitant leur concentration dans les secteurs plus dévalorisés ?

La deuxième modalité de mélange social des espaces d'habitat est la construction de logements sociaux dans les communes qui en ont peu, ou encore le report sur le marché privé

d'une partie des locataires du parc social, solution peu envisagée en France. La mixité peut d'abord s'atteindre avec l'extension de l'implantation du logement social dans les agglomérations. C'est la loi d'orientation pour la Ville (LOV) du 13 juillet 1991 qui porte cette orientation, tout en constituant un acte de décès officiel des ZUP : l'objectif de coexistence de diverses catégories sociales dans chaque agglomération au nom du « droit à la ville » est affirmé.

La mixité est incitée sous l'angle de la diversification des types d'habitat à l'échelle des agglomérations et des communes. Deux obligations sont édictées : la réalisation de logements sociaux dans les communes d'agglomérations de plus de 200 000 habitants dont le parc de logements en comporte moins de 20 % (ou moins de 18 % de bénéficiaires d'aide à la personne, ce qui revient à prendre en compte le parc social de fait dans le secteur privé) ; et l'obligation d'élaboration des Plans locaux pour l'habitat (PLH), institués en 1983 et facultatifs jusqu'alors, avec une contribution financière annuelle pour les communes ne réalisant pas de constructions minimales fixées par la loi (versée à un organisme chargé de procéder à des acquisitions foncières et immobilières ou de construire des logements sociaux sous le contrôle du préfet).

La législation qui a suivi dans ce domaine a évolué en alternant assouplissement et renforcement de la coercition, tout en maintenant le principe central de mixité sociale par la construction nouvelle de logements sociaux. En effet, la loi du 21 janvier 1995 relative à la diversité de l'habitat a d'abord assoupli ces dispositions : d'une part, les obligations ont été imposées aux seules communes de plus de 3 500 habitants, avec une extension des catégories de logements sociaux pour apprécier l'effort de construction des communes, et d'autre part, le domaine d'utilisation de la contribution financière a été élargi. Ensuite, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 est revenue sur la coercition en la renforçant, avec une sanction du déficit de logements sociaux, non plus subordonnée à l'existence d'un PLH, car sa création peut être ralentie, mais calculée sur le nombre de logements sociaux manquant chaque année. Ce texte a élargi le champ d'application à de nouvelles communes : celles de plus de 3 500 habitants – 1 500 en Île-de-France – dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Le champ des logements considérés est élargi : il y a les logements dits « conventionnés », c'est-à-dire percevant une aide à la construction (y compris donc une partie du parc privé), le parc HLM construit avant la réforme du logement de 1977, et le patrimoine à vocation sociale de certaines sociétés non HLM (sociétés issues des activités minières, sociétés immobilières

des DOM). Les places de logement dans les foyers conventionnés et les centres d'hébergement et de réadaptation sociale sont prises en compte : trois places correspondant à un logement. Le dénombrement de ces logements fait l'objet d'une procédure contradictoire annuelle entre le préfet et les communes.

Le problème est que depuis 2000, les gouvernements et certains parlementaires conservateurs, de centre-droit et chrétiens-démocrates ont passé des mesures assouplissant ces dispositions de la loi SRU : d'abord, la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a donné la possibilité à certains maires, dans le cadre d'une communauté d'agglomération, de « déplacer » de l'habitat social d'une commune vers une autre, dans le cas d'une commune au-dessus du quota des 20 % vers une commune en deçà ; ensuite, après une première tentative en 2006, la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a autorisé la comptabilisation de l'habitat en accession aidée à la propriété et non plus le seul logement social¹¹³.

Enfin, la troisième modalité d'instauration de la mixité sociale est la transformation des secteurs d'habitat social et notamment des grands ensembles. Il s'agit de réduire le poids du logement social dans les quartiers et d'accroître leur attractivité. C'est à ce niveau que sont mises en œuvre les opérations de réhabilitation et de rénovation urbaine. Il s'agit d'introduire une diversité d'habitat pour constituer des « quartiers comme les autres », afin d'y enraciner ou accueillir des « petits ménages salariés stables » et de freiner l'arrivée de populations non désirées. Il est aussi visé de favoriser en aval des parcours résidentiels entre les immeubles sociaux et le reste des agglomérations grâce au rééquilibrage du parc de logements à cette échelle. Pour atteindre un « équilibre social » de ce type de quartier, il est engagé une mutation radicale de la fonction d'accueil de populations pauvres et immigrées, en les diversifiant « par le haut » et en diminuant voire en éradiquant le parc social jugé obsolète.

En 1992 déjà, une douzaine de Grands projets urbains, à titre expérimental, fut lancée. Puis en 1999, un Programme national de renouvellement urbain est entrepris avec 50 Grands projets de ville, 30 Opérations de renouvellement urbain, augmentées de 40 supplémentaires en 2001. Ce sont des opérations lourdes et spectaculaires, avec des financements importants pour les réhabilitations, les démolitions, les constructions nouvelles, ainsi que des interventions sur les copropriétés dégradées.

¹¹³ Contributeurs de Wikipédia, "Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains", *Wikipédia, l'encyclopédie libre* [Page consultée le 22 février 2011].

À la différence des grandes opérations de rénovation des années 1960, il est offert et garanti aux habitants de rester sur place si souhaité. En outre, la logique de transformation des quartiers pour accroître leur attractivité par la rupture avec la mono-fonctionnalité résidentielle – pour leur « banalisation urbaine » –, n’oublie pas non plus la mixité des fonctions urbaines, en y intégrant des équipements et des services. L’objectif vise tant à rétablir de l’urbanité dans ces espaces que de les ouvrir au reste des villes en réduisant les effets de coupure et de désenclavement, et en permettant le ralliement des groupes sociaux modestes dans les espaces publics et centraux des agglomérations.

Les opérations menées dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine depuis 2003 dans les communes de grands ensembles de l’échantillon illustrent ces traits. Mises à part Farébersviller et Bagnols-sur-Cèze qui n’ont pas engagé de projets, les différentes opérations présentées recouvrent toutes un champ varié d’actions visant à accroître l’attractivité, notamment résidentielle, par le « remodelage et le mixage de la morphologie urbaine », comme l’évoque un document projet de la Ville de Pierrelatte.

Des principes et des aspects communs à presque tous les projets des communes sont mis en application. Même si des besoins spécifiques de chaque site paraissent respectés, un même schéma de doctrine urbaine semble être à l’œuvre : la mise en valeur de centralités fonctionnelles existantes et la création de nouvelles, avec une requalification des secteurs d’habitat. Dans les deux types d’espace (centre et habitat), il est indiqué procéder selon les mêmes méthodes : d’une part, la réhabilitation et la résidentialisation de certains immeubles dégradés, et la diversification des types et des formes d’immeubles par démolition - construction afin de déconcentrer le logement social dans certains secteurs et le répartir dans d’autres ; et d’autre part, l’aménagement des espaces publics, extérieurs ou de voirie.

Cependant, les faibles quantités relatives d’unités de logement construites et démolies par rapport aux parcs de logement existant (cf. tableau 39 ci-dessous) révèlent des opérations de « rénovation quasi à l’identique », ce que souligne d’ailleurs les segments plus importants en général consacrés aux logements réhabilités. La majorité des communes, cinq, ont prévu de démolir entre 1,7 % (Rillieux-la-Pape) et 3,8 % (Pierrelatte) de leur parc de logements, avec trois communes entre 3 et 4 % : Pierrelatte (3,8 %), Les Ulis (3,1 %) et Mourenx (3,2 %). Seule la commune de Behren-lès-Forbach présente une part de près de 15 % (14,8 %), avec ces 500 logements prévus à la démolition. Ces chiffres sont dans la tendance générale puisque par exemple, la rénovation des Minguettes à Vénissieux concerne 3 % de logements à démolir

(710 logements sur 23 070 en 2006), avec un peu plus à construire. Autre exemple, Vaulx-en-Velin : les démolitions concernent 5,5 % de logements (843 sur 15 153 en 2006).

Tableau 39 – Indications sur les projets de rénovation urbaine des communes de grands ensembles étudiées dans l'échantillon comparatif (volet Habitat des projets)

Communes	Nbre logements 2006	Logements à démolir*	% parc de logements*	Logements à construire*	Solde démolitions - constructions	% parc de logements*	Logement s réhabilités*	Logements « résidentialisés »*
Pierrelatte	5 721	220	3,8 %	320	100	+ 1,7 %	-	-
Les Ulis	9 179	282	3,1 %	700	+ 418	+ 4,5 %	675	1 734
Behren-lès-Forbach	3 497	500	14,8 %	338	- 162	- 4,6 %	1 440	-
Mourenx	3 393	108	3,2 %	116	+ 8	+ 0,2 %	909	149
Rillieux-la-Pape	11 809	200	1,7 %	225	+ 25	+ 0,2 %	977	-

Sources : Documents programmatiques des communes

* les chiffres sont parfois approximatifs

Avec un nombre somme toute assez limité de logements prévus à la construction, en raison du temps et des moyens nécessaires, le solde des démolitions et des constructions prévues constitue un apport plutôt faible voire une diminution du volume de logements par rapport aux parcs de logements existants en 2006 (résidences principales plus logements occasionnels et vacants) : pour Behren, avec plus de démolition que de construction, ce solde réduit de 4,6 % le niveau des logements ; deux communes frisent la stagnation (autour des 0 %) : Mourenx et Rillieux. Pierrelatte n'en est pas loin non plus : son solde forme une hausse de 1,7 % de son parc de logements.

Les Ulis présente, avec son programme de 700 logements à construire, un solde prévisible de 418 logements supplémentaires, soit une hausse de 4,7 % des logements en 2006. C'est la seule opération avec un solde de hausse un peu élevée. Parmi les deux autres communes citées en plus de l'échantillon étudié (Vénissieux et Vaulx-en-Velin), Vaulx-en-Velin est tout de même à + 7,6 %, car un important contingent de construction est prévu (1 157 logements), alors que le projet de Vénissieux comporte une hausse finale de 0,3 % de son parc préexistant.

Ainsi, la densification démographique dans la rénovation urbaine n'est pas perçue comme facteur ou une condition de développement de l'urbanité des communes. Ce n'est pas un objectif explicite au service de la dynamisation et de l'attractivité des communes. En fait,

même aux Ulis, la hausse du nombre de logements ne garantit pas la hausse démographique, puisque la population connaît une baisse démographique avec une dédensification des logements : au regard des évolutions 1999-2006 des nombres de résidence principale et de population municipale (respectivement 0 % et - 5,2 % aux Ulis), si « toute chose égale par ailleurs », l'effet de l'opération de rénovation urbaine sur la population résidente ne sera pas nécessairement une croissance quantitative ; celle-ci peut rester stable voire continuer à légèrement décroître si le nombre d'occupants des nouveaux logements ne compensent pas la baisse démographique liée à la dédensification des ménages.

Cette projection dépend de l'évolution d'un grand nombre de paramètres : taux de vacance ; taille des logements neufs et des ménages occupants ; solde naturel des populations (décès ; naissances) et des migrations résidentielles ; rythme de décohabitation des enfants âgés ; ou encore possibilité d'autres projets de construction d'immeubles collectifs ou individuels sur le territoire.

Si ce n'est sur la densification des logements et de la population, les projets misent sur la diversification fonctionnelle et le soutien aux activités économiques d'ordre secondaire (commerces de proximité), pour augmenter l'attractivité et la dynamique urbaine des communes. Parfois, ce but paraît difficile à atteindre, comme à Mourenx, où la mairie évoque des réaménagements de places et une diversification de certains secteurs (avec la démolition et la construction de bâtiments), mais pas de restructuration viaire explicite. Cela sera-t-il suffisant pour favoriser les flux ? Cet axe est pourtant assez commun aux diverses opérations de rénovation urbaine, pour la hausse des circulations et des liaisons aux restes des villes, comme signe de désenclavement géographique. Il est vrai qu'il ne peut seul contribuer à la modification des flux.

La question principale n'est-elle pas de savoir si la hausse de l'attractivité et celle des flux de fréquentation des espaces constituent des leviers de modification des situations des habitants en difficultés ainsi que des représentations négatives à l'encontre de leur habitat ? Ces interventions de vitalisation urbaine apportent-elles un changement des conditions sociales et économiques de vie des habitants et notamment des jeunes en insertion ? Il est en fait certain que des équipements culturels, comme un projet de cinéma, ou socio-sanitaires, comme un pôle santé, présentés pour diversifier l'offre fonctionnelle dans une commune, ne pourront pas répondre au problème central de réussite scolaire et d'accès au travail stable des moins qualifiés. La frustration liée aux échecs et au rejet, les sentiments d'exclusion ou de discrimination à l'origine des dynamiques de délinquance et des tensions relationnelles ne

peuvent se dissiper sans s'assurer de la participation des intéressés à ces projets en termes d'emploi ou de perspectives d'emploi, *via* la formation pour y accéder.

Au passage, il faut indiquer que cette stratégie rejoint en partie celle de l'urbanisation de la périphérie parisienne des années 1960, avec le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la région parisienne (PADOG) commencé en 1960, puis le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne (SDAURP) de 1965 à 1969, qui entreprirent l'équilibrage de la vie sociale en banlieue par la densification et la diversification fonctionnelle de l'espace et par la création de centralités à petites échelles. Les résultats ne furent efficaces que lorsque la mono-fonctionnalité résidentielle, mais aussi commerciale, fut suffisamment diversifiée. Car les notions de « centre urbain » et de « pôle restructurateur » recouvraient des travaux très différents dont certains se traduisaient par la séparation des fonctions et la prédominance d'une mono-fonctionnalité (Rousset-Deschamps, 1974).

La « puissance intégratrice » sur le plan social de ces centres urbains, même intermédiaires, se manifestait, à une période de moindre chômage et de stabilité économique des ménages et des actifs, lorsqu'ils étaient situés proches de l'agglomération et lorsqu'ils assuraient la coprésence de plusieurs fonctions (services, artisanats, production de biens en petites unités) avec des équipements collectifs, publics ou privés, à large ouverture pour des flux de fréquentation importants. Ces centres sont en outre des lieux privilégiés de la reconnaissance d'une collectivité sociale, en plus de l'animation qu'entraînent les flux de produits et de personnes.

Avec la situation économique et sociale d'ensemble, la rénovation contemporaine des quartiers de grands ensembles posent deux types de problèmes : l'illusion de la régulation sociale, voire de l'intégration sociale, par la seule transformation spatiale sans changement significatif sur le plan des fonctions urbaines mais aussi de l'intégration sociale des habitants concernés ; et l'effet pervers de transformation de la situation de ségrégation subie par les habitants en de nouvelles situations ségrégatives, différentes, dans de nouveaux espaces résidentiels, voire sur le même site de rénovation.

Dans un premier temps, la rénovation urbaine véhicule souvent une croyance en des vertus thérapeutiques de la transformation urbaine sur les comportements des ménages et la régulation des questions sociales, notamment avec la « résidentialisation » des immeubles et groupes d'immeubles de logements sociaux (clôture et sécurisation, clarification des statuts des sols par rapport au domaine public et aux copropriétés) ou encore la démolition de tours

denses et concentrées, surtout en nombre de familles immigrées. Ces réponses ne sont pas forcément adaptées ou du moins pas les seules envisageables. D'abord, parce que s'il apparaît à beaucoup qu'il est impossible de tout conserver, il reste aussi peu concevable qu'il faille tout détruire, en raison de la crise du logement notamment et en se rappelant que des grands ensembles en copropriété fonctionnent bien (Fortin, 2010 ; Léger, 2010).

Surtout, les projets de rénovation sont certainement illusionnés par un effet dynamisant sur les espaces et leurs habitants de travaux ayant un objectif de diversité et de vitalité urbaine. Par exemple, certains architectes (Fortin, 2010) évoquent la « reconstruction » des grands ensembles, ou leur rénovation « critique », en conservant leurs éléments de permanence (respect des traces construites) tout en concevant de nouveaux espaces publics mis en valeur pour générer des interactions sociales, alors même que le caractère « sans lieux ni bornes » de cette forme urbaine est préservé. Il s'agirait en fait aussi de rompre symboliquement avec le principe naturaliste de conception des grands ensembles (Tufano, 2010), c'est-à-dire la situation de l'habitat au sein de la « Nature » bienfaitrice que représentent les espaces vides, libres et verts, en leur sein et aux alentours, non sans volonté moralisatrice de rappeler à l'Homme sa finitude face aux vastes étendues de la nature, sans marques d'appropriation par celui-ci (jardins, parcs fermés, espaces agricoles).

Cependant, sans intégration sociale réelle des habitants, sans accroissement de la densité démographique et d'immeubles de types et de statuts variés, et sans implantation nette des autres grandes fonctions urbaines (travail, échanges, loisirs), les territoires de grands ensembles parviendront-ils à la dynamique urbaine visée ? Rien n'est moins sûr. L'aménagement spatial ne suffit pas à susciter l'envie de contacts sociaux, dans un contexte de ségrégation sociale répandue, comme l'indique deuxième type de problèmes posé par la rénovation urbaine concernant l'émergence de nouvelles micro-ségrégations dans les espaces urbains environnants, par un « effet plumeau » pour désigner la dispersion des ménages précaires dans plusieurs secteurs d'habitat, également dévalorisés, mais de plus petite taille où ils s'y forment des petites concentrations de précaires et d'exclus.

Pour ces ménages, l'accès au reste plus stable du parc social reste fermé, car, comme évoqué plus haut, les relogements se heurtent encore souvent à la logique de « préservation » des immeubles et des quartiers qui « fonctionnent bien », sans problème de gestion, en raison d'un peuplement « équilibré », c'est-à-dire le plus souvent, qui ne comportent pas de grandes familles en difficultés (Lelévrier, 2004). Ainsi, il apparaît plus difficile que les annonces le laissent supposer d'organiser le mélange des différentes catégories sociales dans les différents

quartiers résidentiels des villes. L'objectif de mixité apparaît alors comme une rhétorique non suivie d'effets réels dans la pratique.

Plus globalement, quelle que soit la méthode de mixité mise en œuvre (diversification par les attributions de logement ; extension spatiale du logement social dans des espaces sans parc HLM ; rénovation urbaine), les résultats sont majoritairement décevants et contre-productifs, car plusieurs effets pervers se sont développés (Stébé, Marchal, 2009) : 1/ des pratiques ségrégatives continues de la part des bailleurs sociaux concernant la gestion du peuplement de leur patrimoine, en appliquant des quotas raciaux et/ou ethniques, d'étrangers ou encore économiques (revenus) pour rester proche de moyennes nationales ; ce qui empêche les familles étrangères et/ou les plus pauvres et en difficultés sociales d'accéder aux logements sociaux ; 2/ la diffusion d'une attitude ségrégative au sein de la population contrainte de cohabiter avec des groupes sociaux relogés, notamment autour des quelques poches de pauvreté et de regroupement des « cas sociaux » dans des segments de parcs de logements sacrifiés à cet effet ; et 3/ des effets d'« invisibilisation » de la dimension identitaire et culturelle des individus, mais aussi de déni de la conflictualité sociale entre groupes antagonistes.

Tous ces effets contribuent à faire vivre difficilement les changements résidentiels aux habitants concernés. L'échec des tentatives précédentes dans l'histoire urbaine de rapprochement volontariste de groupes ne désirant pas cohabiter, du fait de valeurs et de trajectoires divergentes, semble avoir été oublié. En outre, la réduction mythique de la « mixité plurielle » de la complexité sociale à ses seules caractéristiques économiques, au détriment des autres traits identitaires, accentue les risques de survenue des effets pervers des opérations indiquées ci-dessus.

En fait, les raisons d'échec prédominant des opérations de rénovation urbaine comme des autres démarches de mixité sociale se trouvent dans la double contrainte qui les caractérise : d'une part, les préférences propres des ménages ; et d'autre part, la logique des systèmes locaux d'acteurs. Il apparaît d'abord quasi-généralisé que les préférences des ménages ne constituent que dans très peu de cas une référence pour les politiques urbaines de mixité des quartiers sociaux, en raison de l'absence de mouvement social ou de représentation politique organisée des habitants des quartiers. Même plus, ceux-là ne vivent pas toujours comme une contrainte le partage de caractéristiques communes avec leurs voisins. En effet, la spécialisation sociale ne constitue pas systématiquement une situation négative pour certains habitants. C'est pourquoi contre l'imposition automatique d'une dispersion, le maintien de

regroupements peut être choisi en améliorant la qualité des services et du cadre de vie (Epstein, Kirszbaum ; 2003).

De leur côté, les acteurs locaux de l'habitat (organismes HLM) attribuent rarement les logements en fonction de l'objectif de mixité comme vu plus haut, par crainte de déstabilisation de secteurs tranquilles : ils disposent de larges marges de manœuvre, malgré les exigences de transparence et de contrôle des attributions de logement, par les mairies et l'État, pour la maîtrise des peuplements. Car les élus ont des stratégies de protection des quartiers ou plutôt ils suivent des logiques clientélistes qui s'opposent à l'arrivée de ménages en difficultés dans des secteurs tranquilles. En ce qui concerne les préfets, ceux-ci ne peuvent imposer la mixité du fait de leur position complexe dans les systèmes locaux d'acteurs, soucieux d'arrangement et d'évitement de conflit avec les édiles. Plus globalement, c'est l'ensemble des agents de l'État qui doute de l'efficacité de la mixité et du modèle assimilationniste qui la sous-tend (dispersion spatiale et intégration individuelle des immigrés) ; c'est pourquoi ils ne poussent pas véritablement les décideurs dans ce sens.

Ainsi, entre des ménages qui ne sont pas tous demandeurs de mixité et des acteurs locaux n'imposant pas la mixité comme dispersion spatiale dans d'autres quartiers, les politiques de mixité sociale ne s'appliquent pas franchement et font plutôt la part belle aux effets pervers : d'une part, la discrimination indirecte croissante des immigrés selon des critères comme « familles nombreuses » ou « mode de vie différent » ; ils peuvent parfois même être perçus comme une catégorie à risque dans la gestion immobilière, ce qui freine objectivement leur mobilité professionnelle, voire sociale ; d'autre part, le faible impact de la construction de logements HLM en secteurs valorisés sur la distribution spatiale des ménages modestes, puisque les loyers y restent importants, en raison du prix du foncier, et que le coût de la vie locale y est plus élevé.

Enfin, faute de relocalisation sur site des logements sociaux, les opérations de rénovation urbaine vont générer des espaces d'habitat plus réduits et dispersés susceptibles, selon Epstein et Kirszbaum (2003), de transformer en micro-ségrégations les grandes divisions sociales de l'espace. Cependant, si l'on tient compte des travaux de Maurin (2002), cet effet de substitution ne fait que s'inscrire dans un processus d'ensemble le plus général : c'est aux échelles « micro-locales » des voisinages de trente à quarante unités d'habitation que se manifeste le plus nettement l'agrégation des plus qualifiés et aisés et donc la ségrégation résidentielle des plus modestes et des moins qualifiés.

Globalement, la contrainte au brassage occultant les divisions, les conflits et les divergences sociales et culturelles dans la ville peut renforcer les classes dominantes par rapport aux classes dominées qui se trouvent dispersées. Elle réduit, voire empêcherait selon Epstein et Kirszbaum (2003), les possibilités de mouvements sociaux. De ce fait, la mixité mise en œuvre comme moyen d'intégration socio-territoriale plutôt qu'une fin, ne bénéficierait pas aux populations défavorisées et à leur mobilité sociale. Cet ordre social par la diversité contrainte des gens dans les lieux porterait en lui les germes de tensions futures, sauf, encore une fois, à considérer comme les études de Maurin le montre (2002, 2004) que les chances de réussite scolaire et donc d'intégration des plus jeunes de familles modestes soient plus élevées dans un voisinage et des écoles plus mixtes socialement.

Il reste vrai, cependant, que l'autonomie dans les parcours résidentiels des parents n'est assurée que par l'accès au travail stable et régulier, ce qui demande des efforts tangibles de politiques économiques et sociales dans ce sens. Sinon, ce sont des tensions internes aux familles qui vont s'installer, entre les chances de réussite scolaire des plus jeunes enfants et les échecs des parents et des plus grands enfants à la scolarité déjà réalisée, sans bénéfice d'un environnement social d'habitat et de classe d'école très favorable. Car effectivement, la stagnation de l'exclusion ou de la précarité socio-économique des parents, suite aux opérations de rénovation, est avérée dans le cas du principal programme de revalorisation des grands ensembles dégradés aux États-Unis (programme HOPE VI) : les parcours et comportements en termes d'insertion socio-économique et d'intégration des normes sociales ne se sont pas améliorés (Kirszbaum, 2008). Difficile dans ce cas d'assurer un investissement scolaire suffisant pour les enfants, qui risquent de rencontrer des problèmes de suivi de scolarité et de rejet par rapport aux autres enfants de parents plus intégrés voire plus aisés.

Par ailleurs, les programmes de rénovation urbaine comportent un autre risque important de réduction du parc de logements abordables pour les plus en difficultés sociales, ce que montre aussi le cas nord américain (Kirszbaum, 2008). Cette réduction de l'offre de logements abordables aggrave leur situation sur les marchés immobiliers, en contradiction avec toutes les dispositions législatives de droit au logement et tous les objectifs d'intégration et de promotion des groupes minoritaires. Ce résultat est lié à l'incapacité de coordination, de la part des opérateurs, des démolitions avec la restitution d'une offre sociale satisfaisante.

Il existe donc des conditions nécessaires à la réussite des démarches de mixité selon Kirszbaum (2008) : le souci d'équité vis-à-vis des habitants en difficultés sociales ; et surtout, l'adaptation en but et en méthode à chaque contexte particulier. Plusieurs modalités de

rénovation sont alors souhaitables : lier l'action sur la ségrégation urbaine à l'action sur la ségrégation scolaire ; s'assurer de l'équité fiscale entre les communes ; permettre l'engagement civique des classes moyennes ; valoriser l'image de soi des habitants ; permettre des choix d'implantation aux habitants qui en ont le moins, en conciliant des réponses au souhait de vie dans un quartier bien réputé et l'aspiration à en changer. Une telle rénovation équitable ne peut se faire qu'avec l'application de projets pensés et mise en œuvre par les habitants, et non une simple association à des projets déjà montés, selon des procédures mal gérées sur le plan du rôle donné aux habitants, de leur organisation globale et du déroulement des échanges lors des rencontres.

Cette approche demande de se départir de la recherche exclusive d'attraction des catégories supérieures dans les quartiers pauvres, pour se focaliser sur l'égalité des chances à donner à chacun. Cet appel à la rénovation « douce » et social converge avec le plaidoyer pour une transformation mesurée des villes de Jacobs (1991) afin d'éviter leur basculement dans l'asphyxie et le déclin que risquent de générer deux types d'orientation : d'une part, la planification et l'aménagement urbain de grande envergure, faisant table rase des fonctions passées ; et d'autre part, une programmation oubliant les critères d'urbanité des villes, comme la diversité sociale et des fonctions, la densité démographique, la coprésence de types et de catégories d'immeubles variables et le maillage en petites rues croisées autour des blocs d'immeubles pour multiplier les circulations internes.

Ainsi, si la ségrégation procède d'un processus social de marquage spatial des individus entraînant leur discrimination sociale diverse, il apparaît que les logiques sociales de ségrégation résidentielle observables ne sont pas supprimées avec des démarches de rénovation urbaine puisque 1/ le stigmatisme spatial que portent les habitants subsiste, voire est accentué pour les sites visés, 2/ le parc de logements abordables se restreint et 3/ en grande partie, les difficultés d'intégration des adultes actifs et des parents ne sont pas améliorées sans politiques sociales d'accès au travail efficaces.

Les risques de rejet de la part des voisinages nouveaux de classes moyennes voire supérieures sont élevés et donc les conduites de ségrégation sociale dans la sociabilité, les usages et les lieux de socialisation locaux. Cette forme d'intervention sur le bâti, pour contrôler et modifier le peuplement des grandes zones d'habitat dégradées, comporte un travers assez généralisé de réduction des individus aux caractéristiques de l'espace, en pensant améliorer les conditions de vie des premiers par la transformation de ce dernier (Brun, 2008).

Cette représentation concerne d'ailleurs les dimensions tant physique et matérielle que social de l'espace, avec la recherche de présence des catégories sociales moyennes, pour des pratiques et des usages sociaux plus valorisés. Ce sont bien ces catégories qui sont censées par leur présence garantir la gentrification des lieux et leur mixité sociale, avec un effet attendu quasi-mécanique d'une meilleure vie pour les pauvres, sans prendre en compte les phénomènes de ségrégation sociale, ni celui de l'intégration socio-économique qui s'effectue indépendamment du voisinage résidentiel, sauf en ce qui concerne le stigmat territorial éventuel.

C'est justement sur cet effet stigmatisant des représentations socio-urbaines négatives que l'État central et les représentants locaux doivent agir, puisque la ségrégation sociale, notamment urbaine, touche des centaines de milliers d'habitants qui ne sont pas tous des délinquants, tout en étant victimes de mécanismes macro et micro sociaux d'exclusion et de ségrégation qui les dépassent. Ces processus minent la cohésion d'ensemble de la société. Il apparaît en outre que restent insuffisantes voire inefficaces les tentatives de prolonger les méthodes de développement social, valables pour l'animation de peuplements composés de ménages, certes peu en relation entre eux, mais intégrés à la société, ou encore les mesures de localisation des activités économiques à proximité ou au cœur des secteurs d'habitation de pauvres, car ne pouvant absorber toutes les catégories d'actifs présentes, notamment du fait d'un manque de qualification.

En outre, l'action étatique de rénovation destinée à supprimer ou à atténuer les stigmates écologiques des zones stigmatisées, tant sur les plans physiques et spatiaux que sociaux, n'atteint pas les déterminants et les effets sociaux de l'exclusion sociale et de la ségrégation socio-spatiale, excepté en ce qui concerne les conséquences négatives de la socialisation des enfants dans les contextes spécifiques de grande concentration de populations précaires. Enfin, par leur séparation spatiale dans le cadre de relogements, celles-ci perdent la possibilité de développer des mobilisations collectives fortes auprès des pouvoirs publics pour atténuer leurs difficultés de conditions de vie ou favoriser leur intégration sociale.

En conclusion de cette dernière partie de notre thèse, il a pu être identifié les principaux déterminants des caractères de précarité et de violence qui marquent une grande partie de l'évolution des peuplements et des usages sociaux des sites, et plus globalement des communes de grands ensembles, selon un processus de ghettoïsation ou de déclin social urbain. La dégradation, la dévalorisation et finalement la ségrégation sociale de ce type

d'habitat résidentiel, du début de leur livraison à nos jours, malgré une politique explicite d'interventions sur les plans physiques et sociaux, proviennent d'abord des caractéristiques formelles et matérielles des constructions, liées à un processus socio-historiquement situé. En outre, l'évolution de cet habitat vers la fonction sociale prédominante, dans les espaces urbains, d'accueil des ménages en difficultés sociales, montre le facteur politique de la gestion institutionnelle des grands ensembles et des autres aspects des politiques sociales, urbaines et du logement, en accord avec la dimension ségrégative croissante des rapports sociaux globaux. Ce qui explique la faible valeur sociale des territoires concernés dans le système évolutif des espaces résidentiels des agglomérations contemporaines.

L'attitude progressivement ou plus rapidement défavorable des couches moyennes voire modestes stables vis-à-vis des grands ensembles n'est pas liée au seul développement de nouveaux produits résidentiels (immeubles collectifs et maisons individuelles privés) qui leur correspondent davantage sur le plan fonctionnel et qualitatif, avec des niveaux de finition, de confort et de gestion supérieurs, ainsi qu'en raison de l'accès au statut d'accédant à la propriété favorisé par la hausse des niveaux de vie. Cette conduite est en fait une conséquence d'une disposition psychosociologique qui s'est avivée avec le contexte économique et social jusqu'à nos jours : la ségrégation de groupes urbains estimés en position sociale inférieure à soi dans la compétition pour l'accès aux meilleures places sociales et urbaines, mais aussi pour la garantie d'un regroupement affinitaire apportant ressources sociales et économiques importantes pour la participation à la sphère productive.

Cette attitude s'est généralisée avec la gestion politique libérale du processus de mondialisation économique par les élites qui ont reporté sur les actifs employés, par leur précarisation économique et sociale, les incertitudes des marchés économiques auxquels sont confrontées les entreprises. Certaines places valorisées, tant dans la sphère de production, que dans celle de reproduction sociale, sont ainsi moins stables, moins accessibles, plus éphémères et plus disputées. De même, la lutte sociale pour les positions exécutives valorisées dans les services s'est accrue au sein du monde ouvrier, employé, et des catégories intermédiaires, notamment techniciennes, avec un fort chômage lié à la désindustrialisation, par le jeu des délocalisations et des importations de produits concurrents aux coûts non majorés par des taxes douanières.

Quasiment toutes les catégories de l'échelle sociale peuvent se sentir menacées par le côtoiement de celles estimées inférieures pour deux raisons complémentaires : la première raison est la crainte de la dissolution identitaire, par la perte de réseaux de relations et le

changement d'un mode de vie qui garantissaient les ressources socioculturelles pour l'accès aux places convoitées et le maintien aux positions sociales souhaitées ; dans cette perspective, le domaine résidentiel a endossé le rôle d'espace support et promoteur de relations sociales à une fin identitaire que la sphère du travail n'assure plus comme auparavant avec la généralisation de la précarité professionnelle ; la deuxième raison est le risque de défaut de socialisation des enfants – dans les relations scolaires et extrascolaires, notamment de voisinage – pouvant compromettre les désirs de parcours scolaires et d'études d'accès aux statuts et aux positions sociales prestigieuses.

Globalement, cette évolution sociale a généré de l'anxiété face au risque de chômage et du repli identitaire entre catégories les plus qualifiées. Ce système d'organisation sociale est à la base de la généralisation des processus de ségrégation sociale et spatiale qui se produisent dans chaque contexte sociogéographique selon les catégories sociales en présence. En effet, la dynamique historique, depuis le XIX^e siècle, de la séparation géographique de l'espace résidentiel des catégories supérieures d'affaires, déjà en rupture avec la mixité sociale traditionnelle des quartiers des villes occidentales, s'est trouvée accentuée et modifiée sous l'effet de l'intensification des pratiques contemporaines de ségrégation socio-spatiale : elles sont en effet en cours de généralisation au sein de la classe croissante en quantité de cadres supérieurs du privé et de catégories moyennes supérieures vis-à-vis des simples classes moyennes et modestes et surtout des anciennes catégories ouvrières précarisées en voie elles-mêmes de croissance quantitative. La croissance de ces deux catégories dans la structure sociale et dans les espaces urbains engendre une augmentation des pratiques ségrégatives, dans tous les espaces résidentiels, et de leur visibilité. Ces pratiques de différenciation sociale de l'espace s'observent tant à l'échelle des agglomérations, avec les processus d'extension et de croissance urbaine qui redessinent les contours des grandes divisions sociales de l'espace, qu'au niveau plus fin des communes voire de leurs quartiers, et même des voisinages, en tenant compte des groupes de logements de statut plutôt homogène, qui évoluent en fonction de l'implantation des groupes sociaux de référence qui organisent leur agrégation et leur ouverture aux groupes distincts. Le niveau de qualification scolaire des parents dans les familles est dans cette pratique un critère prédominant chez les catégories supérieures notamment.

Ce jeu de territorialisation sociale sélective ne s'est pas développé sans fortement désavantager les sites de grands ensembles, mais aussi leur environnement urbain que pratiquent leurs habitants, comme les communes d'appartenance, voire les zones urbaines

multi-communales. L'évolution d'un peuplement vers l'homogénéisation sociale, mais aussi vers la diversification culturelle, ainsi que les problèmes publics de violence et de comportements socioculturels antagoniques à la société urbaine dominante et excluante ont généré une telle « cacotopie » à leur égard, une telle stigmatisation, que, dans le cadre de la généralisation d'une attitude ségrégative dans les rapports sociaux, qui se reproduit au niveau des politiques publiques, un renforcement de la ségrégation urbaine s'est manifesté.

L'insigne spatial symbolique du grand ensemble est devenu irréversiblement négatif dans les représentations sociales qui l'associent aux figures mythiques des ghettos, d'autant plus facilement que les autres secteurs résidentiels de logement des pauvres et précaires dans les villes – logements sociaux, logements aidés et hébergement transitoire des parcs public et privé – se sont fortement réduits, voire ont pu disparaître pour certains d'entre eux. Le regroupement spatial de ménages en difficultés a accru l'occurrence et la visibilité des conduites de violence et de transgression face à l'ordre social ségrégatif. Cette visibilité tend à renforcer, en retour, les pratiques de ségrégation sociale de la part des classes urbaines moyennes anxieuses et apeurées à l'encontre des espaces concernés et de leurs habitants dans leurs pratiques sociales.

Cela signifie que territoires les plus mal réputés des agglomérations en raison de leurs habitants en difficultés sociales plus nombreux qu'ailleurs, et de la violence des plus jeunes, sont le plus possible évités, et les habitants sont tout autant ignorés et écartés dans les interactions et les organisations sociales, ainsi que dans les activités culturelles dominantes de la vie urbaine. L'incompréhension des plus rabroués, leur amertume voire leur haine de l'ordre social de la société en sont aiguës. Un phénomène de fracture sociale se produit alors de manière continue du fait de l'exclusion sociale dans les pratiques urbaines que peuvent subir des habitants aux conditions de vie socio-économiques et culturelles déjà précaires.

On peut déduire de cette description que le degré de conscience et de volonté d'action des individus subissant cette expérience sociale délétère dépend de la durée pendant laquelle ils la vivent, de l'intensité de ses modalités d'accomplissement et surtout de leurs ressources familiales et sociales pour y faire face. Les réactions sont multiples et les plus violentes et démonstratives relèvent une moindre protection familiale et sociale, mais aussi une nette conscience et une moindre résignation, alors que certains s'enferment dans un « individualisme négatif », *i.e.* un passéisme après une longue période de marginalisation sociale, pour qui l'ordre des choses dont la mauvaise réputation du quartier et les actes réels

qui s'y déroulent ne peuvent être changés. D'autres choisissent l'engagement dans un espace culturel de vie communautaire religieuse et orthodoxe, permettant de rationaliser la situation d'exclusion socio-urbaine et de trouver des ressources diverses pour y faire face.

Les opérations de rénovation urbaine qui s'appliquent depuis 2004, et même dès les années 1990, aux sites de grands ensembles les plus dévalorisés, tentent, non sans ambiguïté, de restaurer de la mixité sociale que les catégories supérieures ne pratiquent pourtant pas eux-mêmes dans leurs espaces résidentiels. Démolir les immeubles et modifier les espaces extérieurs les plus emblématiques de la dégradation sociale et des usages détournés par la jeunesse déviante et protestataire, entraînent la dispersion des familles les plus précaires dans d'autres segments des parcs de logement alentours. Ce qui risque de sécréter à terme de nouvelles concentrations de plus petite taille de populations en difficultés sociales, des nouveaux « nids » de précarité-marginalité urbaine.

On saisit ici pourquoi toute politique urbaine correctrice n'a d'effets que partiels. Tant que les conditions sociales d'intégration au système économique et sociale et de participation à la vie sociale urbaine ne sont pas assurées à ces ménages, ils porteront toujours le stigmate spatial de la résidence dans des zones de pauvreté, de déviance, de désordre et de criminalité. Les fantasmes urbains liés aux cités-ghettos continueront à s'en alimenter de manière grossière, induisant ainsi à l'encontre de leurs habitants un risque perpétuel de ségrégation urbaine, à l'opposé des valeurs et des normes des institutions politiques et sociales actuelles.

Communes en déclin et ségrégation en hausse : la logique sociale d'une forme d'inégalité spatiale

Soucieuse de comprendre les phénomènes à l'origine de la production des problèmes qui se manifestent au sein et aux alentours des zones « sensibles » de grands ensembles, cette recherche doctorale a essayé de saisir le caractère singulier de ce type d'habitat en analysant ses déterminants et ses effets en relation avec la société et plus précisément les rapports sociaux globaux et ceux qui se développent dans les agglomérations. Par le croisement entre les faits sociaux et leur cadre urbain, entre le social et le spatial, cette analyse s'inscrit dans un type de recherches qui ne s'attache pas à l'échafaudage de grands modèles explicatifs du développement urbain. Il s'est agi plutôt, en observant les structures et les pratiques, de s'intéresser aux processus qui déterminent la qualité des espaces en général, puisque dans le mode de vie moderne, leurs attributs physiques et sociaux dénotent et influencent à la fois, l'intégration et la promotion sociale des individus, quelle que soit la localité dans l'ensemble spatial considéré, ici les agglomérations.

De ce point de vue, s'intéresser à la marginalité des grands ensembles amène à les analyser en lien avec leurs caractères constructifs et de gestion institutionnelle mais aussi en articulation avec l'évolution des rapports sociaux et de leur dimension ségrégative, car celle-ci se retrouve tant dans les pratiques sociales des citoyens que dans les mesures et les dispositifs institutionnels de toute sorte (urbaines, économiques, sociales, culturels...). Elles reflètent les aspirations sociales des groupes dominants dans l'ordre productif et social. Cette recherche réalisée à partir d'une première commune de grand ensemble, prenant en compte les informations et les points de vue d'acteurs sur les situations sociales des habitants et les rapports sociaux locaux qui s'y manifestent, puis étendue à un échantillon de six autres communes de ce type, nous a permis de déboucher sur un objet plus large et plus précis à la fois : celui de la production sociale, à l'endroit des grands ensembles notamment, des zones françaises de ghetto moderne ; ce dernier terme pouvant s'entendre comme lieu d'assignation sociale des exclus et des précaires socio-économiques, qui concerne une grande partie des populations issues de l'immigration peu qualifiée, et dont l'insuffisante prise en charge institutionnelle d'intégration sociale contribue au développement d'institutions indigènes autour de l'économie informelle et transgressive, de la violence des rapports sociaux et de

modes traditionnalistes de régulation sociale, sous l'effet global des mutations de l'économie et surtout du libéralisme économique chez les responsables de la gestion de l'État.

Notre investigation a ainsi convergé avec une des orientations des recherches urbaines consistant à l'étude de petits espaces et de leurs dimensions multiples, nécessitant un recours à une pluralité des champs de compétence thématique. Notre problématique s'est développée sur le lien entre d'un côté, les processus d'exclusion économique et sociale sous de multiples formes, et notamment dans la sphère du travail avec une politique sélective de gestion de la main d'œuvre qui ne s'embarrasse pas des surnuméraires, et de l'autre côté, le développement des ménages en difficultés sociales dans les grands ensembles, en raison de la précarisation professionnelle, économique et sociale des catégories de leur peuplement les moins qualifiées subissant cette exclusion, et de la relégation spatiale des ménages précaires de leur environnement en leur sein : quel processus social cette situation révèle-t-elle, pour quels raisons et facteurs, et selon quelle(s) modalité(s) ?

Après la Seconde Guerre mondiale, la construction de grands espaces résidentiels en de courtes opérations à l'échelle traditionnelle du développement des villes a pu être motivée, à la conception, par l'ambition de produire des « villes nouvelles », éloignées ou en périphérie de grandes villes parfois pour en représenter un « noyau » secondaire de structuration spatiale. Ces nouveaux espaces se sont pourtant avérés, pour diverses raisons, avoir évolué de manière négative : peuplement de plus en plus composé de ménages de catégories sociales modestes, voire moyennes et très rarement supérieures, en tout cas en dessous des proportions moyennes nationales ; niveau moyen de richesse de la population globale peu élevé voire très faible, en raison de cette structure sociale, de l'étendue des situations de précarité et d'exclusion socio-économique des actifs de faible qualification technique ou discriminés en raison de leurs caractéristiques (jeunes, âgés, femmes, immigrés), et enfin de la part de plus en plus élevée des familles monoparentales pauvres ; faiblesse de la densification de l'habitat qui laisse la diminution structurelle de la taille des ménages dans le temps produire une stagnation voire une réduction de la population d'ensemble ; et enfin, développement de phénomènes sociaux révélateurs de l'importance de la précarité sociale comme la présence d'un important ensemble populationnel issu de l'immigration, et le développement de conduites violentes et transgressives multiples et incessantes, dont le trafic et l'usage de drogue, non sans lien avec une partie des jeunes les plus en difficultés sociales et familiales.

De manière variable selon les contextes, ces traits définissent les espaces étudiés quelle que soit la forme des grands ensembles et de leur place dans l'urbanisation des communes

d'implantation : d'un côté, un ou plusieurs grands quartiers centraux résidentiels d'une petite agglomération préexistante (Pierrelatte, Bagnols-sur-Cèze) ; d'un autre côté, « villes nouvelles », plus mélangées sur le plan fonctionnel, construites sur une terre vierge d'habitation (Les Ulis), à l'écart d'un village historique (Mourenx, Behren-lès-Forbach, Farébersviller), ou agglomérant deux villages proches (Rilleux-la-Pape). L'histoire et l'état actuel de leurs peuplements sont variés tout en concernant essentiellement les mêmes grandes catégories sociales de population, les plus modestes et moyennes, excepté lorsque des segments des parcs immobiliers ont été prévus pour des catégories supérieures : habitat majoritairement d'ouvriers qualifiés ou non et employés de grandes industries de l'industrie moderne de l'énergie dans le Sud, miniers sans qualification des bassins houillers du Nord, ou encore logements d'employés et de professions techniques et intermédiaires, voire supérieurs des équipements, industries et activités externalisés des grandes agglomérations (région parisienne, agglomération lyonnaise).

Les comparaisons de données sociales concernant ces situations urbaines montrent une diversité au sein d'une ambiance similaire : modestie des univers sociaux sur les plans des catégories socioprofessionnelles, des niveaux de qualification et de richesse des ménages, de l'insertion dans le travail justifiant le bénéfice des mesures de protection sociale visant les plus exclus, précaires et pauvres ; et phénomènes de violence et d'insécurité liée à la délinquance juvénile qui génère un climat d'insécurité quotidienne plus ou moins prononcé selon les lieux et dans le temps, à des degrés variés selon diverses caractéristiques des habitants. Des observations plus centrées sur les pratiques culturelles et la religion montrent une forte hétérogénéité des populations avec la prédominance des cultures immigrées africaines, antillaises (immigration intérieure) et musulmanes. À la pluralité des difficultés sociales (chômage, sous-qualification, tensions familiales, pauvreté, discrimination...) s'ajoute cette multiplicité culturelle, aux tonalités parfois radicalement antagoniques avec les valeurs et normes de la société (en raison de différentes formes de fondamentalisme), qui contribuent à la production de communautés résidentielles plutôt segmentées et atomisées. L'endossement de l'image du ghetto ne favorise pas au développement spontané d'actes de solidarité ou de lutte collective, malgré les bonnes intentions institutionnelles de produire du lien et de la mixité sociale mais qui ne s'attachent pas prioritairement à l'accès à l'emploi, à la formation et à un niveau décent de protection sociale.

Sur le plan local, les structures, équipements divers et services administratifs qui sont dans les territoires ou à proximité, autres que ceux du développement social ou des organismes d'aide

et d'action sociale, sont généralement débordés par les besoins d'accompagnement et d'intégration sociale et économique, ainsi que par le niveau quantitatif de violences multiples des habitants. Ces conduites sont d'ailleurs généralement centrées sur des prédatons et des trafics de toute sorte, ainsi que sur la dégradation d'espaces et de bâtiments publics, sans oublier les attitudes démonstratives adoptées dans le cadre d'une sociabilité d'interconnaissance et de l'honneur (de la considération d'existence) qui s'impose dans l'espace public entre jeunes qui s'y trouvent, à la marge de leur foyer familial.

Ces effets sociaux de la concentration de la misère contemporaine, en raison de la spécialisation sociale des grands ensembles, au sein de leurs agglomérations ou de leurs régions d'appartenance produisent un phénomène de dégradation physique, social et symbolique des espaces : ghettoïsation pour les secteurs de petit périmètre comportant les stigmates les plus aigus des difficultés et tensions sociales ; déclin social des espaces plus larges comme les communes de grands ensembles étudiées. Dans les deux cas, l'espace subit une perte de valeur en raison de la dégradation plus ou moins forte de ses éléments physiques, de la structure sociale, de la situation économique et de la santé de sa population, et enfin, de manière concomitante, une réduction multiforme des activités institutionnelles, économiques, sociales et culturelles précédentes, alors que les activités et les conduites transgressives et subversives se développent et s'expriment par endroit de manière aiguë. Ce phénomène peut connaître un rythme variable dans le temps et l'espace, en fonction des évolutions de plusieurs paramètres déterminants : le peuplement et sa structure sociale ; la gestion et les interventions institutionnelles en faveur de l'entretien et du développement de l'habitat ; l'intégration sociale et la participation économique des populations concernées ; ainsi que les pratiques sociales de l'espace. Dans le cadre des observations effectuées sur les communes de grands ensembles, il semble bien qu'elles aient subi un déclin social d'ensemble, plus ou moins prononcé, selon des traits liés à des agencements particuliers, inhérents à leur contexte territorial, de ces différents paramètres.

La notion de déclin social urbain complète les outils d'analyse de l'espace en élargissant l'échelle territoriale d'observation des phénomènes de ghettoïsation des « quartiers sensibles », et en prenant en compte la nature imbriquée des différents secteurs contigus des espaces urbains, expliquant leur influence réciproque en raison de leur ouverture et du partage d'attributs physiques et sociaux à leur frontière mais aussi en leur centre (mêmes catégories de population, aménagements et architectures liés, équipements communs...). Dans ce sens, puisque les espaces publics et collectifs sont des parties essentielles du support territorial des

ambiances urbaines, ces dernières peuvent s'étendre sur des lieux bien différents, aux formes spatiales et sociales parfois très dissemblables qui peuvent même intégrer des enclaves résidentielles (groupes d'immeubles collectifs ou lotissements de maisons individuelles fermés), dans le cadre des relations sociales et spatiales de celles-ci avec leur environnement.

En raison de la convergence des situations sociales observées, les facteurs et les modalités déterminantes de celles-ci sont nécessairement globaux et transversaux malgré des caractéristiques locales d'ordre géographique, économique, social et culturel bien différentes. Il y a d'abord un même mode étatique de production urbaine et d'habitat inspiré de l'idéologie du mouvement moderne d'architecture et d'urbanisme fonctionnaliste des années 1920-1940. La politique de construction massive de logements dans les années 1950-1970 en a été un domaine d'application non pas des plus fidèles aux principes de la Charte d'Athènes de 1933 mais plus souvent caricatural et négligé. La séparation idéale des fonctions dans l'espace (travail, habitation, loisirs, circulation) ne signifiant pas radicalité pratique de sa mise en œuvre, et il n'a jamais été professé la faiblesse des qualités matérielles, conceptuelles et de gestion des bâtiments construits et des espaces aménagés, justifiée parfois par un caractère transitoire attribué à ces produits, selon une logique industrielle d'obsolescence rapide (une génération) correspondante à l'esprit du temps. Des conditions historiques éclairent sur cet état de production : une prise en charge sans précédent des importants besoins en matière de logement après-guerre, en se centrant sur les logements collectifs sociaux, nécessitant de modifier les conditions juridiques, institutionnelles et économiques du secteur de la construction et d'organiser le champ des opérateurs et des professionnels concernés. L'objectif étant de produire des gros volumes sur une courte durée.

La rapidité d'exécution ainsi que la nouveauté de la situation dans les choix programmatiques, organisationnels et opérationnels ont entraîné des pertes de qualité à toutes les étapes, de la conception, avec des plans-masses souvent standards inadaptés aux sites, à des vices et autres négligences opérationnels, non sans lien avec les difficultés d'achèvement des projets en raison des cumuls nombreux de tensions entre acteurs, des oppositions et critiques des populations et des problèmes budgétaires et financiers. Surtout, en se centrant sur les logements à produire, les aménagements et les équipements internes et externes ont été moins investis. Ces éléments ne peuvent cependant pas occulter le bond qualitatif indéniable de confort qu'ont représenté les normes produites de logement alors très avancées dès le démarrage des grands ensembles au début des années 1950, par rapport à l'état très faible de confort des locaux anciens dans lesquels s'entassait une grande partie des populations

urbaines jusqu'alors. Le problème reste que toutefois l'objectif général de ce mouvement de table rase des villes du passé a bien contribué à l'écarter des attentes sociales en matière d'urbanisme, à savoir la densité relationnelle, la diversité et la mixité sociales et fonctionnelles, même si le critère de choix résidentiel des citoyens est de moins en moins lié à la place qu'ils occupent dans un espace urbain pour bénéficier de ces caractéristiques qu'à la qualité sociale de leur habitat.

En parallèle à cette urbanisation de masse et surtout après, l'État a d'ailleurs encouragé la production privée pour l'accession à la propriété, favorisant la multiplication des espaces résidentiels plus confortables et adaptés aux attentes sociales (maisons individuelles, petits collectifs privés, proximité des équipements et services urbains, nouveaux équipements et configuration d'habitat...), et contribuant, dans l'espace urbain en plein essor, à transformer la fonction des grands ensembles. D'habitat pour les catégories d'exécution, parfois qualifiées et d'encadrement, des industries et des institutions en développement pendant les Trente glorieuses, ils sont devenus, sous l'effet de l'orientation libérale de gestion de l'État, de ses missions sociales et de ses politiques de développement (économie-industrie, aménagement-urbanisme, éducation-formation, protection sociale...), les lieux d'habitation de toutes les catégories de population en difficultés sociales et économiques. La réduction des autres dispositifs d'hébergement et de logement social dans le reste des agglomérations expliquent en partie cette situation. Il est d'ailleurs possible qu'en même temps, d'autres parties des grands ensembles continuent de remplir des rôles différents selon leurs caractéristiques physiques, sociales et de gestion : rôles plus anciens, comme l'accueil de la première étape résidentielle des jeunes ménages occupés, plutôt de catégories sociales moyennes ; ou rôles plus nouveaux, comme l'accueil de ménages de profils non familiaux (retraités, étudiants, personnes actives seules). Ces autres parties, cependant, subiront la mauvaise réputation externe par analogie ou association formelle simplificatrice.

La dernière étape de développement de notre recherche a été de comprendre et d'expliquer ce phénomène de disqualification sociale des espaces qui stigmatise les habitants concernés dans leurs pratiques sociales. Les états psychoaffectifs, les conduites et les pratiques sociales les plus « atypiques » (désœuvrement, « galère », névrose, délinquance, violence...) qui peuvent s'y développer ne sont plus perçus comme les symptômes de deux premiers points de critique sociale des grands ensembles dès les années 1950 et 1960 : l'ennui et le stress que génère ce type d'habitat, en raison de la faiblesse des animations, des activités et des fêtes ainsi que de la cohabitation gênée par la promiscuité interne et externe aux bâtiments d'habitation.

Alors que les pouvoirs publics commençaient à prendre en compte les attentes des habitants en termes de jeux voire de culture, en développant des politiques d'animation socioculturelle, l'ennui correspondait de plus en plus à la conséquence d'un état d'exclusion de la sphère du travail, voire des politiques sociales, avec le développement du chômage et du sous-emploi massif. Au stress qui l'accompagnait dans les immeubles les moins biens produits, s'est ajoutée l'angoisse quant à l'avenir comme symptôme de la crise d'intégration individuelle et collective, liée au monde du travail, se répercutant dans la vie urbaine, avec toute une série de comportements sociaux révélateurs. La situation d'exclusion et de précarité économique est alors devenue un paramètre prédominant des conditions d'existence des populations des grands ensembles. L'angoisse se renforçant avec la dynamique de plus en plus nette de production des ghettos modernes dans certains segments les plus dévalorisés des grands ensembles, signe d'accentuation de la ségrégation spatiale.

L'étendue du non et du sous-emploi parmi les catégories actives des habitants devient presque une norme comme par exemple au début des années 2000, aux Uli, avec 43 % d'actifs du parc d'habitat social qui sont sans emploi stable. Les quartiers de chômeurs se généralisent dans tous les espaces sociaux, exceptés au sein de ceux des classes dirigeantes de l'économie. Dorénavant, la dévalorisation sociale et économique des grands ensembles est non seulement liée à des facteurs d'ordre urbanistique, architectural et de faible histoire sociale, mais aussi à des causes économiques et sociales qui accroissent le nombre des phénomènes à l'origine des difficultés d'existence de leurs habitants, ainsi que la lourdeur de l'ambiance en leur sein (tensions sociales, pratiques déviantes et inciviles).

Dans notre recherche, l'étude d'un phénomène quasi commun aux communes étudiées, la décroissance démographique post-construction des grands ensembles, a révélé en creux la faible intervention sociopolitique pour densifier ces zones (assouplir les règles cadastrales, développer des programmes d'habitation et de développement économique, en rupture avec le fonctionnalisme primitif) et favoriser leur attractivité, alors même que des demandes de logements sont généralement fortes dans les agglomérations, notamment pour des logements accessibles. Ce sujet, avec ce phénomène de déclin social lié surtout au manque d'intégration sociale de la partie précaire et en difficultés sociales des habitants, nous a amené à réfléchir sur la ou les causes de ces différentes situations et leur modalité d'action. La notion de ségrégation sociale dans les rapports sociaux est apparue comme la clé d'analyse des situations observées. Les attitudes ségrégatives par les groupes dominants permettent de

comprendre l'occurrence et la convergence des phénomènes indiqués plus haut comme constitutifs des processus de déclin social et de ghettoïsation.

Une partie des habitants des grands ensembles les plus dégradés subit non seulement des modalités sociales de ségrégation – comme l'exclusion ou la précarité du travail, ou encore la faible action des dispositifs d'accompagnement, de soutien et de qualification sociale –, mais aussi ses modalités spatiales comme l'éloignement résidentiel par rapport aux secteurs de production, d'échanges et de socialisation, ou comme le manque d'investissement institutionnel pour le maintien en état, l'entretien et le développement des espaces d'habitation. Plusieurs faits en sont le symptôme : la dégradation des conditions d'habitat et plus largement un traitement peu favorable dans les politiques urbaines, du logement et sociales.

Parmi les différents champs possibles des conduites ségrégatives (travail, loisirs, formation, éducation...) les pratiques résidentielles sont nettement concernées : la mise à distance physique ou spatiale produit une forme de marquage territorial négatif, une stigmatisation à l'effet spirale de renforcement des attitudes ségrégatives qui l'ont déterminée en premier lieu. Dans ce processus de renforcement cumulatif de la ségrégation et de ses effets, l'espace urbain est une variable intermédiaire déterminante, à la fois instrument et résultat des conduites identifiées. Après que les marchés et les institutions ont écarté les plus en difficultés sociales dans des espaces dégradés de logement, la visibilité sociale de la localisation des problèmes sociaux de cette marginalisation socio-spatiale suscite du rejet et de l'évitement non seulement vis-à-vis des espaces dégradés mais aussi de leurs habitants. Pour les catégories sociales moyennes et supérieures des populations urbaines, c'est la dimension sociale et identitaire du territoire qui permet de comprendre leurs pratiques ségrégatives, notamment sur le plan résidentiel.

Plus précisément, dans un contexte sociétal de risque élevé de chômage et de déclassement symbolique des individus, généralisé à toutes les catégories sociales, l'angoisse quant à l'avenir avive une volonté de se constituer et de se garantir un moyen de socialisation sélective avec des ressources sociales proches si possible, pour l'accès et le maintien aux positions et aux activités favorisées. Cette attitude révèle un enjeu fondamental qu'est l'influence du statut social prédominant des voisinages sur les destins personnels, *via* les valeurs, les normes de conduites ainsi que les ressources disponibles qu'ils peuvent présenter ou non. Ceci est notamment vrai pour les parcours scolaires des enfants (influence des voisins de résidence mais aussi des groupes d'élèves dans les classes) qu'elles que soient leurs

catégories sociales d'appartenance. Cet effet d'influence est d'ailleurs ressenti de manière plus ou moins consciente par les individus, et notamment les catégories aisées, attentives à la préservation de leur position sociale.

La volonté de prise de distance spatiale et sociale était déjà patente dans des situations de proximité spatiale entre les premiers groupes de résidents de niveau social différent dans les grands ensembles (Chamboredon, Lemaire, 1970). Une perception d'écarts trop grands de valeurs et de normes exerce un effet repoussoir, notamment quand les places stables et valorisées de travail se réduisent, ce qui génère une compétition accrue et une tolérance plus faible quant à la différence culturelle. Le contexte croissant de sélectivité dans les recrutements et la promotion au travail élève l'attitude ségrégative dans les choix de lieu résidentiel et dans les relations de voisinage. Cette attitude est de ce fait relayée dans les politiques urbaines, d'aménagement et de logement mises en œuvre par les groupes sociaux au pouvoir qui partagent cette disposition.

De ce fait, le champ des représentations symboliques se charge d'images caricaturales des espaces marginalisés en termes de « cités-ghettos » (Stébé, Marchal, 2009), en raison de l'analogie à certains traits propres aux figures historiques des ghettos très largement connues (ghettos noirs et juifs), ainsi qu'à leurs évolutions récentes : homogénéisation sociale et culturelle distincte de la société d'ensemble (plus de populations ethniques, mêmes très différentes parfois, et de faibles niveaux de qualification) ; contrainte résidentielle, même indirecte, par les politiques et les marchés du logement, sous l'effet d'une volonté ressentie d'évitement des contacts sociaux ; institutions spécifiques d'organisation sociale propre (trafics délinquants, réseaux et structures de communautés d'origine immigrée ou de culture d'origine étrangère) ; et enfin, accumulation de situations et de conduites sociales négatives multiples comme l'exclusion et la précarité socio-économiques, la paupérisation, la délinquance, l'addiction et le trafic de drogue ou l'alcool, la violence interpersonnelle et le désordre social et matériel.

La ségrégation urbaine, au sens de ségrégation dans les pratiques sociales en milieu urbain et dans les politiques d'aménagement, de construction de logements et d'implantation des équipements et des services sur les territoires urbains, joue alors un rôle majeur dans les évolutions urbaines. Tous les niveaux des unités sociales et de leurs relations sont concernés : personnes et ménages ; groupes sociaux des mêmes espaces territoriaux ou d'activités sociales ; grandes catégories sociales et culturelles de la structure sociale ; organismes et

institutions publics et privés divers organisant la structuration fonctionnelle et l'aménagement de l'espace urbain. Dans chaque agglomération – ou chaque aire comportant plusieurs espaces urbains interdépendants – dont les structures sociales sont assez différenciées, des systèmes ségrégatifs (Avenel, 2004) se constituent et agissent sur le plan symbolique, mais aussi aux niveaux des interactions sociales et des politiques institutionnelles, à la faveur des catégories moyennes et supérieures angoissées par les incertitudes de la mondialisation économique, et acquises à l'idéologie libérale pensant nécessaire de restreindre les dépenses de protection sociale des groupes les moins qualifiés.

Cette orientation d'analyse nous paraît confortée par les principales théories des transformations urbaines (Marchal, Stébé, 2009 ; Kaufmann, 2009) dont la plus récente, l'approche par la mobilité et l'investissement des acteurs individuels et collectifs suivant leurs aptitudes variables, vers des espaces plus ou moins attractifs selon leur matérialité (formes sensibles et attributs physiques). La ségrégation sociale et les espaces de grands ensembles s'inscrivent alors dans les modalités de gestion des relations entre acteurs aux projets et aux dynamiques divers de mobilité, en attribuant aux plus faibles les espaces désinvestis par les classes moyennes et supérieures du fait de leur faible qualité sensible perçue, y compris d'ordre social. Dans ce cadre, la tendance au déclin des communes urbaines de grands ensembles constitue un signe social et spatial de l'accroissement de la ségrégation sociale sous des modalités multiples : gouvernance urbaine et politiques nationales sociales et de l'espace ; relations et pratiques sociales dans les villes.

Les groupes dominants développent des attitudes et des actions persistantes à l'encontre des groupes peu qualifiés ce qui génère en permanence des formes différentes d'inégalités sociales. En termes d'habitat, parmi les situations dans ce sens, la résidence dans une commune de grand ensemble, en son sein dans les parties internes les plus dévalorisées ou dans celles occupées par des ménages stables, ou encore à proximité, tend à constituer une inégalité sociale. Habiter cette commune signifiant devoir vivre d'une manière ou d'une autre des aspects de désordre, de violence et de délinquance dans les pratiques locales, tout en subissant en partie les défauts d'action institutionnelle et le désavantage du stigmat territorial dans les relations sociales et les usages hors de l'habitat.

Les différentiels de mobilité urbaine et les tendances ségrégatives dans ce cadre ne peuvent se comprendre sans rapport avec la structure sociale, l'intégration sociale et les évolutions des inégalités sociales. Car comment être pauvre, exclu ou précaire, et mobile ? Favoriser structurellement l'intégration constituerait les termes mêmes d'une stratégie de

« déségrégation sociale » (Maurin, 2002) et de démocratisation de la mobilité en changeant de modèle de société par une réforme complète du système éducatif et de classement social, avec une adaptation aux catégories modestes pour éviter les effets de marginalisation irréversibles à chaque étape de formation. Ce type de transformation systémique vise à apporter les conditions psychologiques et sociales de l'acceptation du mélange social dans les voisinages urbains, et donc à juguler les attitudes ségrégatives dans les pratiques résidentielles et sociales, ainsi que dans les politiques économiques, sociales et urbaines. Dans ces chantiers que nous pouvons esquisser l'action sur les grands ensembles n'est pas négligeable.

Globalement, face aux épreuves à la cohésion sociale que génèrent les phénomènes d'exclusion et de ségrégation, il faut concevoir un objectif stratégique de changement des représentations sociales concernant les positions sociales des groupes exclus. La réduction voire la suppression de l'angoisse sociale quant au risque de chômage et de déchéance sociale, à l'origine de l'attitude ségrégative, peut se réaliser en agissant simultanément sur plusieurs aspects. Il est possible tout d'abord de développer des marques de l'utilité sociale aux positions d'exclusion (nouvelles fonctions productives et de services) et en instituant des formes de mobilité, de protection et de promotion sociale les concernant : formation qualifiante élevée, revenu de protection important notamment pour les charges éducatives, larges moyens d'accueil et d'action à l'école maternelle et financement du prolongement des études des enfants d'origine modeste. Ensuite, il est nécessaire de supprimer les processus qui produisent une différenciation sociale rigide dès le système de socialisation : sélectivité trop forte du système éducatif, cloisonnement des filières de formation supérieure d'accès aux positions et aux statuts sociaux privilégiés et irréversibles, et faiblesse de la formation continue assurant le lien avec l'évolutivité des besoins de la sphère productive (Maurin, 2002). Dans ce sens, les institutions devant engager ces processus d'ouverture, de promotion et de protection doivent pouvoir favoriser les identités basées sur des histoires et des cultures d'origine immigrée. Enfin, ces éléments divers de stratégie de changement social relèvent d'un choix politique imposant la nécessité d'une reconnaissance par les élites, non pas seulement de l'utilité historique et permanente des catégories ouvrières et d'exécution, mais aussi du caractère ségrégatif du poids des statuts sociaux en France, et des effets indirects produits comme celui de la transformation des secteurs d'habitat socialement dépréciés en ghettos.

Sur cet axe plus spécifiquement urbain, des réformes peuvent aussi aller dans le sens de l'intégration sociale des citoyens précarisés. Cela passe globalement par des conditions

d'habitat répondant aux attentes de qualité et de fonctionnalité des classes moyennes, accessibles aux catégories plus modestes, ouvrières et employées. Une réelle rénovation des grands ensembles et donc la disparition des ghettos devraient s'inscrire, outre les possibilités de patrimonialisation partielle à des fins de valorisation symbolique et sociale non négligeable (Bertier, 2010), dans une vision globale de production de la ville, en répondant aux enjeux de réduction énergétique, de respect de l'environnement, de manque de logements et de mixité sociale résidentielle (Merlin, 2010). L'urbanisme durable (densité et compacité constructive) doit alors s'adapter aux enjeux de mixité sociale et de mobilité spatiale des plus modestes, en instaurant des mesures diverses : l'instauration d'une « aide à la pierre personnalisée » aux constructeurs innovante, ayant effet de supprimer la segmentation entre logement aidé et non aidé ; l'élévation des contraintes d'obligation de construction de logements accessibles dans les communes en manquant ; la diversification sociale et ethnique des attributions de logement social ; et enfin la promotion d'un modèle moderne de forme urbaine : la ville compacte, diversifiée, comportant des petites formes serrées (petits immeubles collectifs et maisons individuelles, avec jardins, alignées et détachées mais proches, avec les équipements multiples et les transports en commun).

Sur le plan des perspectives qu'offre la fin de notre recherche doctorale, il existe plusieurs directions possibles partant de l'objet qui a pu être progressivement construit tout au long des analyses développées. Il peut s'agir dans un premier temps de travaux sur le processus de production sociale et politique des ghettos français depuis le dernier quart du XX^e siècle. Les acteurs concernés peuvent être précisément identifiés (élus, concepteurs urbains, architectes, constructeurs, commanditaires, usagers), et leur trajectoires, leurs motivations, leurs stratégies d'action et d'alliance, leurs pratiques concrètes et leurs représentations d'action, peuvent être analysés afin de cerner la part d'intentions conscientes ou non dans la mise en œuvre de ce processus. Il y aurait par exemple lieu de s'inscrire dans la continuité de l'enquête de Sylvie Tissot (2007) sur les « réformateurs des quartiers » des années 1980 et 1990, dont l'effet pervers de l'action centrée sur la restauration du « lien social », entre les exclus entre eux et entre eux et la société, a mis de côté la réforme des déterminations structurelles de la production moderne des inégalités sociales et de la marginalité urbaine avancée. Il pourrait être interrogé les responsables politiques et administratifs centraux, les acteurs techniques et les intellectuels ayant forgé et appliqué les politiques sociales, économiques et urbaines des années 1970 à 2000, marquées par la prédominance des politiques libérale en France en matière économique et sociale.

En outre, il nous paraît important d'observer l'actualité de la situation des ghettos actuels sous le quinquennat du nouveau président de la République, François Hollande, socialiste réformateur proche de l'ancien Premier ministre Michel Rocard ayant au tournant des années 1990 réalisé l'institutionnalisation de la politique de la ville (création du ministère de la Ville et création de la Délégation interministérielle à la ville) dans sa version de lutte contre l'exclusion sociale au niveau local. Alors que les situations sociales se sont radicalisées dans les ZUS ghettoïsées au cours des années 2000, au regard de l'emploi, du niveau de vie et de la santé, et que les effets de la crise financière de 2008 se poursuivent encore, quelle sera l'action gouvernementale en la matière ? Quelles seront les évolutions sociales dans les zones ayant décliné : radicalisation des tensions et des « conduites de ghetto », ou, en parallèle ou en substitution, solidarités étendues et fortes capables de socialisation innovante et d'intégration sociale ?

Dans un deuxième temps, des perspectives de recherche peuvent s'engager en termes de comparaison internationale concernant la formation de ghettos d'exclus et de précaires, au moins au niveau européen, et au plus, dans un plus grand nombre de grandes sociétés urbaines à économie avancée et ouverte (Japon, Canada, Australie...), selon des modalités tant spécifiques qu'articulées entre elles, notamment par le biais des institutions et des organismes internationaux de coopération. Dans chacun de ces pays, quelles sont les formes historiques, sociales et spatiales plus ou moins reconnues des espaces urbains marginalisés ou en déclin social, proches de la notion de ghetto moderne, et quelles en sont les modalités de production en lien avec la domination de l'idéologie libérale ?

Sur un plan plus fondamental, il serait possible de se demander si ce n'est pas en raison de l'urbanisation quasi complète de toutes les sociétés modernes, jusque dans les modes de vie hors milieu urbain, que les ghettos apparaissent comme une modalité, d'ordre spatial, de plus en plus significative, des rapports et des formes de domination des classes ouvrières et employées, c'est-à-dire des groupes peu qualifiés, dans des systèmes sociaux ouverts à l'économie mondialisée ? En d'autres termes, est-ce en fonction de l'urbanisation croissante que les ghettos se développent de plus en plus nettement dans les pays inscrits dans l'économie mondiale ? Le pendant de ses formes urbaines dans les pays moins avancés, mais inscrits dans l'économie mondialisée, seraient les bidonvilles en expansion (Marchal, Stébé, 2008), forme de ghetto urbain du bas de l'échelle socio-spatiale, avec l'existence, à l'autre bout, de zones résidentielles riches et closes de cadres du privé ou de fonctionnaires de haut niveau inscrits dans les activités mondiales de production. Plus largement, on peut aussi se

poser la question de savoir s'il existe des pays modernes sans ghettos et pour quelles raisons d'ordre social et politique (place du libéralisme chez les responsables nationaux ; degré de ségrégation dans le modèle social ; niveau élevé de protection sociale ; formes urbaines...). La part des institutions internationales dans les orientations politiques en cause pourrait être également étudiée en identifiant les acteurs individuels et collectifs, leurs actions et leurs représentations vis-à-vis de cette question.

Certainement, l'ensemble de ces axes de questionnement se chevauchent, s'englobent en partie et se croisent en des points multiples. Ils permettent autant d'enrichir les théories urbaines cherchant à apporter des grilles de lecture aux phénomènes observés, que de s'intéresser à aborder sous des formes nouvelles les grandes questions d'analyse sociologique qui se croisent ou se distinguent avec l'évolution des formes et des modes de vie sociale. Certaines peuvent être citées en lien avec cette recherche produite, sans exclusive sur d'autres questions liées à d'autres objets, en appréhendant les relations entre le local et le global : idéologies politiques et modalités des rapports sociaux, en général et dans le développement des villes ; système d'intégration sociale, mode de production économique et urbain, et mode de vie locale ; relations entre les territoires locaux, les groupes sociaux, l'État et les institutions internationales ; ou encore gouvernance des villes, organisation politico-administrative nationale et internationale et processus d'urbanisation. Tous ces exemples de thème révèlent en partie l'importance du lien entre les processus d'organisation et d'intégration sociales et les formes spatiales et notamment urbaines des parcours individuels et collectifs qui en découlent : si les dynamiques urbaines dépendent en grande partie des dynamiques sociales, globales ou locales, les premières peuvent en être l'enjeu prédominant, en lien avec des enjeux globaux et locaux différents, comme le rapport à l'environnement, la dépense énergétique, l'efficacité du système productif et de la protection sociale, et l'égalité des chances sociales.

Liste des Sigles

ALE : Agence locale pour l'emploi
ALF : Allocation logement à caractère familial
ALS : Allocation logement à caractère social
AME : Aide médicale d'État
ANAH : Agence nationale d'amélioration de l'habitat
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
ANRU : Agence nationale de la rénovation urbaine
APL : Aide personnalisée au logement
ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BAC : Brigade anti-criminalité
BIT : Bureau international du travail
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CESR : Conseil économique et social régional
CFF : Crédit foncier de France
CIAM : Congrès international d'architecture moderne
CIV : Comité interministériel des villes
CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
CCAS : Centre communal d'action sociale
CMP : Centre médico-psychologique
CMU : Couverture médicale universelle
CNIS : Conseil national de l'information statistique de l'INSEE
COS : coefficient d'occupation des sols
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DIV : Délégation interministérielle à la ville
DSQ : Développement social des quartiers
DSU : Développement social urbain
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
FAU : Fonds d'aménagement urbain
FIAT : Fonds interministériel à l'aménagement du territoire
GPV : Grand projet de ville
GPU : Grand projet urbain

HBL : Houillères du Bassin de Lorraine
 HBM : Habitation bon marché
 HLM : Habitation à loyer modéré
 ILN : Immeuble à loyer normal
 INED : Institut national des études démographiques
 INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 IRIS : Îlots regroupés pour l'information statistique
 LEN : Logements économiques normalisés
 LEPN : Logements économiques de première nécessité
 LOV : Loi d'orientation pour la ville
 LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
 LOGECO : Logements économiques
 LOPOFA : Logements populaires et familiaux
 LPN : Logements de première nécessité
 MJC : Maison des jeunes et de la culture
 MPT : Maison pour tous
 MRU : Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme
 OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique
 ODAS : Observatoire national de l'action sociale décentralisée
 OER : Observatoire économique régional
 OPAC : Office public d'aménagement et de construction
 ONU : Organisation des Nations-Unies
 ORU : Opération de rénovation urbaine
 PADOG : Plan d'Aménagement et d'Orientation Générale (de la région parisienne)
 PALULOS : Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale
 PAH : Prime à l'amélioration de l'habitat
 PAP : Prêt à l'accession à la propriété
 PNRU : Programme national de rénovation urbaine
 PIB : Produit intérieur brut
 PLA : Prêt locatif aidé
 PLH : Programme local de l'habitat
 PLIE : Plan local d'insertion par l'économi(qu)e
 PLR : Programme à loyer réduit
 PNRU : Programme national de rénovation urbaine
 PRI : Programme de résorption de l'habitat insalubre
 PSS : Programme social spécial
 PSR : Programme social de relogement
 RAR : Réseau ambition réussite
 RLA : Réseau local d'appui (suivi du RMI)
 RMI : Revenu minimum d'insertion
 REP : Réseau d'éducation prioritaire

RER : Réseau express régional
RSS : Réseau « réussite scolaire »
SCET : Société centrale d'équipement du territoire
SCIC : Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations
SCIC : Société civile immobilière de construction
SDAURP : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne
SGAR : Secrétariat général aux affaires régionales
SHON : Surface hors œuvre nette
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNPA : Société nationale des pétroles aquitains
SRU : (loi de) Solidarité et renouvellement urbains
UDAF : Union départementale des associations familiales
UNAF : Union nationale des associations familiales
UNFOHLM : Union nationale des fédérations des organismes HLM
USH : Union sociale pour l'habitat
ZEP : Zone d'éducation prioritaire
ZFU : Zone franche urbaine
ZRU : Zone de redynamisation urbaine
ZUP : Zone à urbaniser en priorité
ZUS : Zone urbaine sensible

Les onze minima sociaux en France en 2011

(Périgord, 2011)

Ce sont des revenus conditionnels, selon ressources ou contreparties, complémentaires des autres prestations sociales.

- le Revenu de solidarité active (RSA)- « socle », qui remplace depuis 2009 le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) ; c'est ce volet « RSA-socle » qui est considéré comme un minimum social ; il garantit des ressources minimales à toute personne active âgée d'au moins 25 ans, ou de 18 ans sous condition préalable d'activité professionnelle (l'équivalent de deux années travaillées au cours des trois dernières) ;
- le Revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer (DOM), pour les personnes d'au moins 55 ans, bénéficiaires du RSA depuis au moins deux ans, qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail ;
- l'Allocation adulte handicapé (AAH), pour handicapés au taux d'incapacité entre 50 et 80 %, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail ;
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), pour chômeurs aux droits d'assurance chômage épuisés et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail ;
- l'Allocation temporaire d'attente (ATA), allocation de chômage qui remplace l'allocation d'insertion (AI), réservée aux demandeurs d'asile, aux apatrides, aux anciens détenus libérés, aux salariés expatriés non couverts par l'assurance chômage, ainsi qu'aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ou temporaire et aux victimes étrangères de la traite des êtres humains ou du proxénétisme ;
- l'Allocation veuvage, pour conjoints survivants conjoints survivants d'assurés sociaux décédés, ayant un enfant à charge ou élevé ;
- le Minimum invalidité, pour les salariés à capacité de travail/de gain réduite aux 2/3 au moins ;
- l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), pour les titulaires d'une pension d'invalidité servie par le régime de sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente ;
- l'Allocation spécifique d'attente (ASA), pour chômeurs de moins de 60 ans, bénéficiaires du RSA et de l'ASS ayant 40 annuités d'assurance vieillesse ;
- l'Allocation équivalent retraite (AER), allocation de chômage pour les demandeurs d'emploi de moins de 60 ans bénéficiaires de l'ASS ou du RSA pouvant prétendre à une pension de retraite à taux plein (160 trimestres de cotisations versées à l'assurance vieillesse), sans pouvoir la liquider ; l'AER est supprimée au 1^{er} janvier 2011 et continue d'être versée aux bénéficiaires jusqu'à expiration des droits ;
- l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), en remplacement de l'Allocation supplémentaire vieillesse, pour les personnes âgées de plus de 65 ans, ou de 60 ans en cas d'incapacité au travail, et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse.

Bibliographie

- Acadie (1999), *Diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la commune des Ulis*, mairie des Ulis.
- Adeghi I., Tabard N. (1990), « Ménages stables et ménages mobiles dans la structure économique d'Île-de-France : le cas de Corbeil-Essonnes », in Bonvalet C., Fribourg A.-M., *Stratégies résidentielles*, INED- PUCA, actes du séminaire 1988, p. 334-367.
- AFEV – ADPEP 91 (2003), *Synthèse du diagnostic CEL*, Ville des Ulis.
- Affichard J., éd. (1987), *Pour une histoire de la statistique*, Tome 2, Economica, Paris, INSEE.
- Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (2008), *Observatoire territorial de la cohésion sociale dans l'agglomération lyonnaise, 1. Cahier d'agglomération*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- Alphéis H. (1993), « La concentration ethnique a-t-elle vraiment de l'importance ? », in Blanc M., Le Bars S., dir., *Les minorités dans la cité*, Paris, L'Harmattan, p. 37-49.
- Amrouni I., Concialdi P., Maih A. (1997), *La note de CERC-Association*, n° 6, juin.
- Andréani E. (1979), « Planification sociale et indicateurs sociaux », *Vie sociale, Cahiers du CEDIAS*, n° 2, p. 73-85.
- Aquatias S. (1999), « Usages du cannabis et situations sociales. Réflexion sur les conditions sociales des différentes consommations possibles de cannabis », in Faugeron Cl., dir. (1999), *Les drogues en France, Politiques, Marchés, usages*, Genève, Georg éditeur, p. 45-51.
- Arino M. (2008), « De l'observation à la représentation : les observatoires, outils d'aide à la décision ou construction du réel ? », in Gilbert Y., dir., *Changer le social. Logiques, enjeux et acteurs du développement social dans la modernité accrue*, Perpignan, PUP, coll. Études, p 223-238.
- Arnold C. (2010), « Les mouvements de main-d'œuvre », *DARES Indicateurs*, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, n° 49, p. 1-4.
- Aubusson de Cavarlay B. (1997), « Les statistiques policières. Que compte-t-on et comment ? », *Questions pénales*, CESDIP, X.3, p. 1-4.
- Autès M. et al. (2006), « Les configurations locales de la pauvreté », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), *Les travaux de l'ONPES 2005-2006*, Paris, La Documentation française, p. 545-613.
- Authier J.-Y. (2002), « Habiter son quartier et vivre en ville : les rapports résidentiels des habitants des centres anciens », *Espaces et sociétés*, n° 108-109, p. 89-109.
- Avenel C. (2001), « Rapports sociaux et quartiers sensibles » (chap. 7), in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., dir., *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p. 137-158.
- Avenel C. (2002), « Les territoires de la ville, entre mixité et ségrégation », *Informations sociales*, n°104, p. 60-69.

- Avenel C. (2007), *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, Colin, coll. 128.
- Bachmann Ch., Le Guennec N. (1996), *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel.
- Bachmann Ch., Le Guennec N. (1997) *Autopsie d'une émeute : histoire exemplaire d'un quartier Nord de Melun*, Paris, Albin Michel.
- Bailleau F., Pattegay P., Fontaine S., Menzel A. (2007), « Configurations sociales et spatiales de deux quartiers 'politique de la ville' contrastés. Éléments d'observation comparés », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [en ligne], n° 4.
- Barbier J.-C. (2010), « Éléments pour une sociologie de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 27-50.
- Barou J. (1992), *La place du pauvre. Histoire et géographie sociale de l'habitat HLM*, Paris, L'Harmattan.
- Barou J. (2006), « Étrangers dans la ville », *Informations sociales*, n° 130, p. 90-97.
- Barre R., Jeancourt-Galignani A. (1976), *Rapport de la commission d'étude d'une réforme du financement du logement*, La Documentation française.
- Bassand M., Brulhardt M.- C., dir. (1980), *Mobilité spatiale*, Saint-Saphorin (Suisse), Ed. Georgi.
- Bassand M., Kaufman V., Joye D. (2002), « Vers une nouvelle sociologie urbaine ? », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p. 247-257.
- Bassand H., Kaufmann V. et Joye D., dir. (2002), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR.
- Baudemont M. (2002), *Une population à haut risque d'exclusion de l'emploi : les personnes issues de l'immigration*. Thèse de sociologie, Université March Bloch, Strasbourg, 2 vol.
- Baudin G., Genestier Ph., dir. (2002), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème de l'action publique*, Paris, La Documentation française.
- Baudin G., et Genestier Ph. (2006), « Faut-il vraiment démolir les grands ensembles ? », *Espaces et sociétés*, n° 124-125, p. 207-222.
- Beauchard J. (1993), « Réinventer la cité », in Sallez A., dir., *Les villes, lieux d'Europe*, DATAR, Paris, éd. de l'Aube, p. 179-187.
- Beaud (Stéphane), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l' 'entretien ethnographique' », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, vol. 9, n° 35, troisième trimestre 1996, p. 226-257.
- Bechmann D. (1996), « Citoyens étrangers dans la ville. Prière d'insérer », in Bechmann D., dir., Lahsinat R., *Ville et immigration, Prière d'insérer*, L'Harmattan, 188 p., p. 31-43.
- Begag A., Rossini R. (1999), *Du bon usage de la distance chez les sauvages*, Paris, Seuil.

- Béhar D. (1995), « Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 68-69, p. 6-14.
- Béhar D., Ballain R. (1998), « Vingt ans après la réforme de 1977, refonder la politique du logement », *Fondations*, Paris, Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées, 6.
- Béhar D. (1999), « Les enjeux du territoire », communication à la journée d'études « *Territoires et Sécurité* »- ENA, 23 novembre 1999.
- Berger P. L., Luckman Th. (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens, Klincksieck, coll. Sociétés.
- Bertho A. (1997), *Banlieue, banlieue, banlieue*, Paris, La Dispute.
- Bertier M. (2011), « Grands ensembles : le Développement Durable pour rentrer dans l'histoire », communication au colloque international et interdisciplinaire « Le patrimoine bâti et naturel au regard du développement durable », Université de Rouen, Rouen, Mars 2011.
- Besson J.-L. (1992), « Les statistiques : vraies ou fausses », in Besson, dir., *La cité des chiffres ou l'illusion des statistiques*, Paris, Autrement, p. 26-61.
- Bessy P., Tabard N. (1990), *Typologie socio-professionnelle de l'Île-de-France*, Paris, INSEE.
- Blanc M. (1993), « Réhabilitation des quartiers anciens et logement des minorités ethniques en Allemagne fédérale, en France et en Grande-Bretagne », in Blanc M., Le Bars S., dir., *Les minorités dans la cité*, Paris, L'Harmattan, p. 193-204.
- Bockel J.-M. (2010), *La Prévention de la Délinquance des Jeunes. Rapport à M. le Président de la République*, Ministère de la Justice et des Libertés.
- Bordone J. (1999), *Guide des politiques locales d'insertion*, Paris, Dunod.
- Bordreuil J.-S. (2000), « La ville desserrée », in Paquot Th., Lussault M., Body-Gendrot S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, ed. La Découverte, p. 169-182.
- Bourdieu P., dir. (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (2006), « Une science qui dérange », in Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, coll. Reprises. (1^{ère} édition, 1980), p. 19-36.
- Bourdin A. (2006), « Crises et mutations des villes », in Sédjari A., dir., *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdin A., Lefeuvre M.-P. (2002), « Le sociologue et les grands ensembles », in Baudin G., Genestier Ph., *Banlieues à problème. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, p. 143-164.
- Boure R. (1989), « Les observatoires économiques et sociaux locaux : des outils en devenir ? », *Les Cahiers du L.E.R.A.S.S.*, n° 16, p. 5-29.
- Bouvier P. (1995), *Socio-anthropologie du monde contemporain*, Paris, Galilée, Débats.
- Bouvry M. (1982), *Rillieux-la-Pape : mille ans d'histoire*, Rillieux-la-Pape, Société d'histoire de la Ville de Rillieux-la-Pape.

- Bouzar D. (2001), « Islam et reconstruction identitaire des jeunes en difficulté », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 45, p. 21-44.
- Brun J. (1998), « Préface », in Haumont N., Levy J.-P., *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, p. 9-13.
- Brun J. (2008), « La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990 », in Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F., dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Cachan, Lavoisier éditions, PUCA Recherche, p. 21-49.
- Burchell Brian J. (2002), « Les conséquences psychologiques et familiales de l'insécurité professionnelle », *Les politiques sociales*, « Nouvelles précarités », Belgique, Bruxelles, FUB, n° 3 et 4, p. 100-115.
- Burgess E, McKenzie R. D., Park R. E. (1925), *The City*, Chicago, Chicago University Press.
- Cagliero, S. Lagrange H., Moyses S. (1999), « Parcours vers l'héroïne d'une cohorte d'usagers de drogues des années quatre-vingt-dix », in Faugeron Cl., dir. (1999), *Les drogues en France, Politiques, Marchés, usages*, Genève, Georg éditeur, p. 160-168.
- Cahiers de l'AURP (1974), « Consommation d'espace par l'habitat et l'équipement », *Cahiers de l'AURP*, vol. 34, mai.
- Calvès G. (2004), « Vers une ethnicisation des politiques », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 101-103.
- Castel R. (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in Donzelot J., dir., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Le Seuil, p. 137-168.
- Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castel R. (1996), « À propos du statut scientifique de la recherche sociale », *Vie sociale*, n° 2-3, p. 51-58.
- Castel R. (2000), « La propriété sociale », conférence de l'Université de tous les savoirs, n° 124, 3 mai.
- Castel R. (2000), « Cadrer l'exclusion », in Karsz S., *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, p. 35-47.
- Castel R. (2003), *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil.
- Castel R. (2004), « L'insécurité sociale productrice d'une demande de sécurité civile. Quelle place pour l'action sociale aujourd'hui ? », *Revue française de service social*, n° 215, p. 49-55.
- Castel R., Soulet M.-H. (1985), *Secteur social et recherche universitaire*, Paris, MIRE.
- Castel R., Fitoussi J.-P., Freyssinet J., Guaino H. (1997), *Chômage : le cas français*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Castells M. (1972), *La question urbaine*, Paris : Maspero.
- CERC (1993), *Précarité et risques d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, n° 109.
- Chaline Cl. (2003), *Les politiques de la ville*, Paris : PUF, QSJ ?, n° 3232.

- Chamboredon J.-Cl., Lemarie M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI.1, p. 3-33.
- Chauvel L. (1999), « Entre les riches et les pauvres, les classes moyennes », in Daniel Ch., Le Clainche Ch., coord., *Mesurer les inégalités. De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations*, séminaire Mire-Drees, MES, 222 p., p. 53-63.
- Chebroux J-B (1997), *Cités populaires, immigration et travail social en secteur ouest de l'agglomération parisienne. Découverte d'un des modes de communalisation des populations issues de l'immigration (essentiellement) maghrébine en région parisienne*, Mémoire de DEA, sous la direction de Corinne Davault, Unité de Recherche Migrations et société (URMIS), Paris VII-Jussieu.
- Chebroux J.-B., dir. (2001), *Profil des bénéficiaires du RMI des Ulis*, cabinet SHS Déclic, rapport pour la mission RMI du Conseil général de l'Essonne.
- Chebroux J-B (2007), *Créer et animer un observatoire local*, Voiron, Territorial éditions.
- Chenu A., Tabard N. (1994), « Les transformations sociales du territoire », *INSEE Première*, n° 34.
- Cheshire P. C., Gordon I. R., dir (1995), *Territorial competition in an integrating Europe*, Aldershot, Brookfield, Avebury.
- Chevalier C., Lebeaupin F. (2010), « La population des zones urbaines sensibles », *INSEE Première*, n° 1 328.
- Chevalier G. (2002), « L'État et la banlieue ou la politique saisie par la morale », in Baudin G., Genestier Ph., dir., *Banlieues à problèmes, la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, p. 165-173.
- Chevalier G. (2005), *Sociologie critique de la politique de la ville, Une politique sous influence*, Paris, L'Harmattan.
- Chevalier L. (2007), « Le problème de la sociologie des villes », in Gurvitch G., *Le traité de sociologie*, Paris, PUF, p. 439-472.
- Chichignoud Ch. (2004) « Insécurité, réalités et représentations : le cas du Nord-Isère », *Hérodote*, n° 113, p. 94-112.
- Chombart de Lauwe P.-H. (1956), *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Paris, Ed. du CNRS.
- Clavé O. (2011), « Rénovation urbaine : une nouvelle étape pour Mourenx », *La République des Pyrénées*, publié le 22 juillet 2011 sur le site internet <Larepubliquesdespyrenees.fr> [consulté en octobre 2011].
- Clavel G. (1998), *La société d'exclusion, Comprendre pour en sortir*, Paris, L'Harmattan.
- Clerc P. (1967), *Grands ensembles, banlieues nouvelles : enquête démographique et psycho-sociologique*, Paris, PUF, 471 p.
- CNIS, « Décentralisation et statistique », *Les rencontres du Cnis*, n° 95, septembre.
- Cohen M., David C. (2012), « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html> ;

- Combessie J.-Cl (2005), *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte.
- Commission des maires sur la sécurité (1982), *Face à la délinquance, prévention, répression, solidarité*, Paris, La Documentation française.
- Communauté de communes de Freyming-Merlebach (2010), « Un peu d'histoire », *site internet* <cc-freyming-merlebach.fr> [consulté en août 2010].
- Communauté de communes de Lacq (2011), « Présentation de la CCL », « 50^e anniversaire de Mourenx », *site internet* <cc-lacq.fr> [consulté en octobre 2011].
- Communauté d'utilisateurs et développeurs Piwigo (2010), *Behren-lès-Forbach*, *site internet de galerie photos Piwigo* <behren.org> [consulté en août 2010].
- Concialdi P., Ponthieux S. (1997), « Les bas salaires, quels changements depuis 15 ans ? », *Premières informations et premières synthèses*, n° 97/11, Ires / Dares, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Corcuff Ph. (1991), « Eléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme », *Revue française de sciences politiques*, vol. 41, n° 4, p. 515-536.
- Cour des comptes (2002), *La politique de la ville, Rapport au Président de la République*, Paris, Ed. Les Journaux officiels.
- Croizé J.-Cl. (2009-a), « Le nouveau logement populaire des années 1950 et 1960 en France comme cadre de la sociabilité », in Croizé J.-Cl., *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, Vol. V, Habilitation à diriger des recherches (Nanterre) ;
- Croizé J.-Cl. (2009-b), « Quand les archives racontent une autre histoire du logement aidé », in Croizé J.-Cl., *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, vol. V, Habilitation à diriger des recherches (Nanterre) ;
- CREPA (1991), *Dossier DSU, pour une convention ville habitat*, mairie des Ulis.
- CREPAH (2002), *GUP quartier Ouest - Rapport de diagnostic*, Ville des Ulis (Mission ville).
- Cuchot M. (2006), *Ville de Bagnols-sur-Cèze. Rapport final de la mission d'évaluation du contrat de ville*, Cabinet ARGOS / Ville de Bagnols-sur-Cèze.
- Cuillier F., dir. (1999), *Les débats sur la ville 2*, Agence d'urbanisme de Bordeaux, éd. Confluence.
- Damon J. (2004-a), « Avant-propos », *Problèmes politiques et sociaux*, dossier « Quartiers sensibles et cohésion sociale », n° 906, p. 5-11.
- Damon J. (2004-b), « Origines et premières étapes » [de la politique de la ville], *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 21-26.
- Danière L. (2002), *Rillieux-la-Pape : d'hier à demain*, Lyon, X. Lejeune.
- Dahrendorf R. (1972), *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Mouton, Paris- La Haye.
- Davezies L. (2004), « Les instruments de cohésion sociale », *Informations sociales*, n° 104, p. 50-59.

- Debordeaux D. (1996), « L'observatoire social au service de l'action », *Recherches et prévision*, n° 46, déc., p. 73-84.
- Delaporte L. (1996), « Le jeu de l'observatoire social : voile ou partage ? », *Vie sociale*, n° 1, p. 39-50.
- Delarue J.M. (1991), *Banlieues en difficultés : la relégation*, Paris, Syros Alternatives.
- Délégation à l'Architecture et à la Construction (1980), *La ville à livre ouvert : regards sur cinquante ans d'habitat*, Paris, La Documentation française.
- Delceux S., Hess R. (2009), *Henri Lefebvre : vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses.
- Delors J., dir. (1971), *Les indicateurs sociaux*, Paris, Sédés, Futuribles.
- De Rudder V. (2002), « Logements, immigrés et classes populaires : question sociale et question urbaine », entretien avec G. Baudin et Ph. Genestier, in Baudin G., Genestier Ph., dir., *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, pp. 113-120.
- Deschamps E. (1998), *le droit public et la ségrégation urbaine (1943- 1997)*, Paris, LGDJ.
- Desrosières A. (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- Desrosières A. (1994), « Le territoire et la localité, deux langages statistiques », *Politix*, n° 25, p. 46-58.
- Desrosières A. (1996), « Enquêtes statistiques et réformisme social », *Vie sociale*, n° 2-3, p. 19-26.
- De Gaulle-Anthonioz G. (1995), *La grande pauvreté, évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*, Avis du Conseil économique et social, Paris : Direction des Journaux officiels.
- Désigaux J. (1996), « Sept éléments pour un décor », in Désigaux J., Saffahi M., *La ville à l'épreuve des quartiers*, ARAFDES, ed. ENSP, p. 9-18.
- Dilain Cl. (2006), *Chronique d'une proche banlieue*, Paris, Editions Stock.
- Délégation interministérielle à la Ville, Ville des Ulis (2002), *Les Ulis : convention de renouvellement urbain*, Délégation interministérielle à la Ville, mairie des Ulis.
- Délégation interministérielle à la Ville (2009), *Géographie prioritaire de la politique de la ville et contractualisation, Document pour la concertation*, Délégation interministérielle à la ville (DIV), Secrétariat d'État à la politique de la ville [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_vert_160309_cle27b21a.pdf].
- Donzelot J., dir (1991), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Esprit.
- Donzelot J. (1991), « Le social du troisième type », in Donzelot J., dir., *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Esprit, p. 15-39.
- Donzelot J. (1994), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Le Seuil (1^{ère} éd. : 1984).
- Donzelot J. (1996), « Conditions d'émergence des observatoires sociaux territoriaux », *Vie sociale*, n° 1, p. 33-38.

- Donzelot J. (1998), « La ville éclatée », in Collectif, *France : les révolutions invisibles*, Paris, Calman-Levy, p. 181-192.
- Donzelot J. (2003), « Les nouvelles inégalités et la fragmentation territoriale », *Esprit*, novembre, p. 132- 157.
- Donzelot J. (2004), « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, mars- avril, n° 3-4, p. 14-39.
- Donzelot J. (2006), *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil.
- Donzelot J., dir., Estèbe Ph. (1994), *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Le Seuil.
- Donzelot J., Mével C., Wyvekens A. (2003), *Faire société : la politique de la ville en France et aux Etats-Unis*, Paris, Seuil.
- Donzelot J., Roman J. (1991), « Le déplacement de la question sociale », in Donzelot J., dir., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Le Seuil, p. 5-11.
- Dorier-Appril É, Gervais-Lambony Ph., dir (2007), *Vie citadines*, Paris, Belin.
- Dubar Cl. (1996), « Socialisation et processus », in Paugam S., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 111-119.
- Dubedout H. (1983), *Ensemble, refaire la ville*, Rapport au Premier ministre du président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, Paris, La Documentation française.
- Dubet F. (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Dubet F. (1989), « Trois processus migratoires », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, p. 7-28.
- Dubet F. (1995), « Les figures de la ville et de la banlieue », *Sociologie du travail*, XXXVII, n° 2, p. 127-150.
- Dubet F. (1996), « La crise de la ville aujourd'hui », in Augustin J.-P., Gillet J.-Cl., *Quartiers fragiles, Développement urbain et animation*, Bordeaux, PUB, p. 23-36.
- Dubet F. (1999), « Qui sont les habitants des quartiers populaires ? », in Cuillier F., dir., *Les débats sur la ville 2*, Agence d'urbanisme de Bordeaux, éd. Confluence, p. 199-209.
- Dubet F. (2001), *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- Dubet F. (2002), « Délinquance et sécurité : notes critiques de trois ouvrages », *Sociologie du travail*, 44, pp. 581-590.
- Dubet F., Lapeyronnie D. (1992), *Les quartiers d'exil*, Seuil.
- Dubet F., Martuccelli D. (1998), *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Le Seuil.
- Dubet F., Vérétoit A. (2001), « Une réduction de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? », *Revue française de sociologie*, n° 42-3, 407-437.
- Dubet F., Martuccelli D. (1998), *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Le Seuil.
- Dubouchet L. (1998), « La connaissance du social. Les enjeux d'aujourd'hui », in Martin G. (éd.), *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 31-36.

- Dulong R., Paperman P (1992), *La réputation des cités HLM, Enquête sur le langage de l'insécurité*, Paris, L'Harmattan.
- Dupuy J.-P. (1996), « La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie », in Paugam S., dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 52-65.
- Duprez D., et al. (1982), *L'anomie des grands ensembles, quelle issue ?* Rapport pour le Plan Construction, Ronéo.
- Duprez D., Hedli M. (1992), *La crise des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, Paris, L'Harmattan.
- Durkheim É. (2005), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Durkheim Émile (2007), *De la division du travail social*, Paris, PUF (1^{ère} édition, 1893)
- Duran P. (2010), « L'évaluation des politiques publiques : une résistible obligation », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, janv.-juin, p. 7-24.
- Eleb M., Violeau J.-L. (2008), « Dispositifs architecturaux et mixité sociale », in Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F., dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Cachan : Lavoisier éditions, PUCA Recherche, p. 85-102
- Elias N. (1997), *La société des individus*, Paris, Agora Pocket.
- Elias N., Scotson John L. (1997), *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard.
- Epstein R., Kirszbaum Th. (2003), « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », *Regards sur l'actualité*, n° 292, juin-juillet, p. 63-73.
- Epstein R. (2012), « La politique de la ville : un constat d'échec récurrent », *Délinquance, justice et autres questions de sociétés*, www.laurent-mucchielli.org, mis en ligne le 19.07.2012.
- Estèbe Ph. (2004), « Construction d'une 'géographie prioritaire' : ZUS, ZRU, ZFU », *Problèmes Politiques et sociaux*, n° 906, p. 29-34.
- Estèbe Ph. (2005), *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982- 1999)*, Paris, L'Harmattan.
- Esteves O. (2011), « En Grande-Bretagne, les émeutes urbaines découlent des inégalités sociales », *Délinquance, justice et autres questions de société*, site internet www.laurent-mucchielli.org [publié le 14.08.2011].
- Fainzang S., Journet O. (1989), *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- Faujas A. (2004), « Les zones franches : quelles performances ? », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 72-73.
- Faure A. (2008), « La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du baron Haussmann », in Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F., dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Cachan, Lavoisier éditions, PUCA Recherche, p. 51-64.

- Faure J.-M. (2010), « Mourenx : trois mois de démolition pour la barre 'O' », *La République des Pyrénées*, publié le 13 juillet 2010 sur le site <Larepubliquedespyrenees.fr> [consulté en juillet 2010].
- Faure S. (2006), « De quelques effets sociaux des démolitions d'immeubles. Un grand ensemble HLM à Saint-Etienne », *Espaces et Sociétés*, n°124-125, p. 191-205.
- Fitoussi J.-P., Laurent E., Maurice J. (2003), *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris, La Documentation française, coll. « Les rapports du CAE », n° 45.
- Fitoussi J.-P., Laurent E., Maurice J. (2004), « Repères statistiques », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 38-40.
- Fol S., Cunningham-Sabot E. (2010), « 'Déclin urbain' et Shrinking cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine », *Annales de géographie*, 4/2010, n° 674, p. 359-383.
- Fouquet A. (1993), « Les observateurs », *Informations sociales*, n° 27, p. 34-43.
- Fourcaut A. (2002), « Trois discours, une politique ? », *Urbanisme*, n° 322, p. 39-45.
- Fourcaut A. (2006), « Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ? », *Histoire urbaine*, n° 17.
- Fortin J.-P. (2010), « Entre pérennité et démolition », in Tufano A., coord., *Le grand ensemble, entre pérennité et démolition*, Les Éditions du Parc.
- Freyssinet J. (2002), « Observer la pauvreté », *Projet*, n° 271, p. 18-25.
- Freyssinet J. (2004), *Le chômage*, Paris, La Découverte.
- Garnier J.-P. (2010), *Une violence éminemment contemporaine : essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires*, Marseille, Agone.
- Gaulejac de V., Taboada-Léonetti I. (1994), *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris : Desclée Debrouwer, Marseille : Hommes et perspectives.
- Gaulier G. (2003), « Où en est la compétitivité de la France ? », *Regards sur l'actualité*, n° 292, p. 5-18.
- Gérin A. (2007), *Les ghettos de la République*, Paris, Les Quatre Chemins.
- Germain A., Blanc B. (1998), « La vie de quartier dans le Montréal multiethnique », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 14, p. 141-160.
- Ghiglione R. et Matalon B. (1999), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, A. Colin.
- Gibout Ch. (2004), « La "sur-mobilité" : une question de genre ? » in Denèfle S., *Femmes et Villes*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, n° 8, p. 155-166.
- Gibout Ch. et al. (2009), « Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société », *Pensée plurielle*, n° 20, p. 7-11.
- Giddens A. (1985), *La constitution de la société : éléments de théorie de la structuration*, Paris, PUF, Collection Quadrige.

- Gilbert Y. (2008), « Le développement social entre doctrine pratique du changement et outil de régulation sociale », in Gilbert Y., dir. *Changer le social. Logiques, enjeux et acteurs du développement social dans la modernité accrue*, Perpignan, PUP, p. 21-43.
- Girard P. (2006), « Mourenx : de la ville nouvelle à la 'ville de banlieue' ? », *Histoire urbaine*, n° 17, p.99-109.
- Giraud M. (2000), *Les grands ensembles. Histoire de milieux et milieu d'histoires : la construction du sens de l'espace, la relation densité-nature en banlieue lyonnaise*, Paris, Montréal, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises.
- Glaude M. (1998), « La pauvreté, sa mesure et son évolution », in Atkinson T., Glaude M., Freyssinet J., Seibel Cl., *Pauvreté et exclusion*, Conseil d'Analyse Économique, Paris, La documentation française, p. 37-67.
- Goffman E. (1996), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Le sens commun. (1^{ère} trad. : 1975)
- Grafmeyer Y. (1994), « Regards sociologiques sur la ségrégation », in Brun J., Rhein C., *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 85-117.
- Guaino H., Barale F, Molcinikar A.- T. (1997), *Chômage : le cas français*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Guégnart C., Mériot S.-A. (2007), « Les emplois à 'bas salaires' et les salariés à l'épreuve de la flexibilité », *Bref*, Marseille, CEREQ, n° 237.
- Guillotreau P. (1998) « De l'utilité des observatoires », in Martin G., *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 343-361.
- Habsbown M. (1993), « Qu'est-ce qu'un conflit ethnique ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, p. 51-57.
- Halbwachs M. (1970), *Morphologie sociale*, Paris, A. Colin.
- Hatzfeld H. (1963), *Le grand tournant de la médecine libérale*, Paris, Économie et Humanisme, Éditions ouvrières.
- Hatzfeld H. (2000), *Méthodologie de l'observation sociale : comprendre, évaluer, agir*, Paris, Dunod.
- Haumont N. et Lévy J.-P., dir. (1998), *La ville éclatée : quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan.
- Hoyt H. (1939), *The Structure and Growth of Residential Neighborhoods in American Cities*, Washington DC, US Government Printing Office.
- Huguet M. (1968), *Les femmes dans les grands ensembles : de la relation entre une réalité concrète et sa mythologie*, Thèse de 3ème cycle de sociologie, Paris, EPHE, VIème section.
- Huguet M. (1971), *Les femmes dans les grands ensembles. De la représentation à la mise en scène*, Paris, Éditions du CNRS.
- Huet A. (1988), *La raison urbaine : communauté et socialité*, Thèse de Doctorat, Nanterre : Université de Paris X, 2 Tomes.

- INSEE (2010), *France, Portrait social- édition 2010*, INSEE, collection nationale INSEE- Références [www.insee.fr, rubrique Publications et services]
- Jacobs J. (1991), *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Liège, Architecture + recherche, Mardaga, 435 p. ; [1961], traduction : Parin-Senemand C.
- Jaillet M.-C. (2004), « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », in *Esprit*, n° 303, p. 40-64.
- Jaillet-Roman M.-Ch. (2006), « Centre-périphérie. Un modèle révolu pour rendre compte du fait métropolitain », *Territoires*, ADELS, n° 467, p. 8-11.
- Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F. (2008), "Introduction", in Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F., dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Cachan, Lavoisier éditions, PUCA Recherche, p. 11-19.
- Join-Lambert M.- Th., coord. (1997), *Politiques sociales*, Paris, Sciences- Po, Dalloz.
- Joseph I. (1994), « La rue et la conversation », in « La ville », *Le Courrier du CNRS*, n° 81, p. 23-24.
- Joye D., Schuler M. (2002), « Inégalités, territoires et mobilités : une perspective renouvelée pour la sociologie urbaine ? », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p. 159-179.
- Juan S. (1995), *Les formes élémentaires de la vie quotidienne*, Paris, PUF, Coll. Le sociologue.
- Kaës R. (1963), *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions Ouvrières.
- Karz S. (2000), « L'exclusion : faux concept, vrai problème », in Karz S ; dir., *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, p. 99-168.
- Kaufmann J.-Cl., dir. (1983), *La vie en HLM : usages et conflits*, Paris, éd. Ouvrières.
- Kaufmann V. (2009), « La théorie urbaine en devenir », in Stébé J.-M., Marchal H., dir., *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 640-665.
- Khosrokhavar F. (2000), « La violence et ses avatars dans les quartiers sensibles », *Déviance et Société*, vol. 24, n° 4, p. 425-440.
- Kirszbaum Th. (2008), *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Paris, PUF.
- Klanfer J. (1965), *L'exclusion sociale : étude de la marginalité dans les sociétés occidentales*, Paris, Bureau de recherches sociales.
- Koebel M., Michon B. (2009), « Pour une définition sociale de l'espace », in Grandjean P., dir., *Construction identitaire et espace*, Paris, L'Harmattan, p. 39-59.
- Kohn R. C. (1998), *Les enjeux de l'observation : sur les enjeux de nos façons de percevoir et de décrire les faits humains et une exploration de l'observation questionnante*, Paris, Anthropos.
- Kokoreff M. (2007), « Du stigmatisme au ghetto », *Informations sociales*, 5, n° 141, p. 86-95.
- Kokoreff M. (2009), « Ghetto et marginalité urbaine. Lectures croisées de Didier Lapeyronnie et Loïc Wacquant », *Revue française de sociologie*, n° 50-3, p. 553-572.

- Labbens J. (1969), *Le Quart-Monde : la pauvreté dans la société industrielle : étude sur le sous-prolétariat industrielle dans la région parisienne*, Pierrelaye : édition Science et service, 315 p.
- Lacaze J.-P. (1987), « La crise, les villes et le logement », *Urbanisme*, n° 220, p. 53-56.
- Lagrange H. (1995), *La civilité à l'épreuve*, Paris, PUF.
- Lagrange H. (2001), *De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros.
- Lagrange H., dir. (2006-a), *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, Le Lien social.
- Lagrange H. (2006), « 'Ethnicité' et déséquilibres sociaux en Île-de-France », in Lagrange H., *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, Le Lien social, p. 246-282.
- Lagrange H. (2007), « Emeutes, rénovation urbaine et aliénation politique », *Notes et documents*, n° 5, OSC, 25 p.
- Landauer P. (2008), « La SCIC, premier promoteur français des grands ensembles (1953-1958) », *Histoire urbaine*, n° 23, p. 71-80.
- Landrieu J., May N., Veltz P. [et al.] (1998), *La ville éclatée*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, Monde en cours, Société.
- Lapeyronnie D., dir. (1991), *Les politiques locales d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux Etats-Unis*, Issy-les-Moulineaux, Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI).
- Lapeyronnie D. (1992), *Immigrés en Europe : politiques locales d'intégration*, Notes et études documentaires, Paris, La Documentation française.
- Lapeyronnie D. (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- Lapeyronnie D., Frybes M. (1990), *L'intégration des minorités immigrées. Etude comparative France- Grande-Bretagne*, ADRI, Issy-les-Moulineaux.
- La République des Pyrénées (2011), « Mourenx : les locataires ne veulent pas payer pour recevoir la TNT », publié le 15 avril 2011 sur le site <Larepubliquesdespyrenees.fr> [consulté en septembre 2011].
- Le Bras H. (1998), *Le démon des origines. Démographie et extrême-droite*, Paris, éd. L'Aube.
- Lecuyer R. (1976), « Psychologie de l'espace », II ; « Rapports spatiaux interpersonnels et la notion d'espace personnel », *L'année psychologique*, 76, p. 563-596.
- Ledrut R. (1968), *L'espace social de la ville*, Paris, Anthropos.
- Lefebvre H. (1960), « Les nouveaux ensembles urbains. Un cas concret : Lacq-Mourenx et les problèmes urbains de la nouvelle classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, vol. I, n° 1-2, p. 186-201.
- Lefebvre H. (1962), *Introduction à la modernité*, Paris, Minuit.
- Lefebvre H. (1968), *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- Lefebvre H. (1970), *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard.

- Lefebvre H. (1974), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- Lefebvre H. (2000), *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos (1^{ère} édition 1973).
- Léger J.-M. (2010), « Usage et image », in Tufano A., coord., *Le grand ensemble, entre pérennité et démolition*, Paris, Les Éditions du Parc, p. 49-51.
- Legoullon G. (2005), « Regard sur la politique du logement dans la France des années 1950-1960 », Actes de la Journée d'étude Jeunes chercheurs 20 mai 2005, *Le logement et l'habitat comme objets de recherche*, co-organisée par le GIS Socio-économie de l'habitat (Université Paris I - INED - CNRS) et le CRETEIL (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII - Val de Marne) ;
- Legros M. (1993), « Les observatoires 'tout-terrain' », *Informations sociales*, n° 27, p. 57-65.
- Lelévrier Ch. (2005), « Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », *Urbanisme*, n° 340, p. 39-43.
- Lelévrier Ch. (2004), « La mixité, condition de la cohésion sociale ? », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, pp. 91-94.
- Lenoir R (1974), *Les exclus, un Français sur dix*, Paris, Seuil.
- Léonard G. (2003), « Intérieur et libertés locales », *Avis sur le projet de loi de finances pour 2005, Tome II, 1^{ère} Partie*, n° 1115, Assemblée nationale.
- Léonard G. (2004), « Intérieur et libertés locales », *Avis sur le projet de loi de finances pour 2005, Tome I*, n° 1868, Assemblée nationale.
- Lepoutre D. (1997), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- Le Toqueux J.-L. (2002), « Le chômage dans les ZUS », in INSEE, *Données sociales*, INSEE, p. 539-544.
- Le Toqueux J.-L., Moreau J. (2004), « Un décrochage en termes de chômage dans 3 ZUS sur 4 », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 41-42.
- Lévy A. (1998), « Mutation du système résidentiel parisien : transformations socio-spatiales et évolution sémantique des espaces », in Haumont N., dir., *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, L'Harmattan, p. 379-386.
- Lévy A. (2005), « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 122, p. 25-48.
- Lévy J.-P. (1998), « Postface », in Haumont N., Lévy J.-P., *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, Habitat et société, p. 251-256.
- Lojkine J. (1974), *La politique urbaine dans la région lyonnaise: 1945-1972*, Paris, La Haye, Mouton ; Paris, École pratique des hautes études.
- Lollivier S. (1999), « Inégalités de revenus et de patrimoine en France : quels indicateurs ? quels constats ? », in Daniel Ch., Le Clainche Ch. (coord.), *Mesurer les inégalités, De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations*, séminaire Mire-Drees, MES, p. 21-30.

- Lombardo Ph. *et al.* (2011), « Inégalités des revenus de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. INSEE-Références [en ligne], édition 2011.
- Loubière A. (2008), « Les Ulis (91). Un grand ensemble devenu commune. Le point de vue du maire Paul Loridant », *Urbanisme*, n° 358, p. 31-32.
- Magri S. (1996), « Questions sociologiques », in Fourcaut A., *La ville divisée : les ségrégations urbaines en question : France XVIII^e-XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, p. 23-30.
- Mahey P. (2002), « Observer tout seul ne sert à rien », *Territoires*, ADELS, n° 433, cahier 2, déc, p. 16-18.
- Marchal H., Stébé J.-M. (2008), *La ville. Territoires, logiques, défis*, Paris, Ellipses.
- Marchal H., Stébé J.-M. (2009), « Introduction », in Stébé J.-M., Marchal H., dir. *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 5-40.
- Marchal H., Stébé J.-M. (2009), « Les théories urbaines classiques », in Stébé J.-M., Marchal H., dir., *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 625- 640.
- Marchal H., Stébé J.-M. (2010), *La ville au risque du ghetto*, Paris, Lavoisier.
- Marpsat M., Laurent R., « Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté ? », in Collectif (1997), *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p. 321-348.
- Marti C. (2010), « Mourenx », in Tufano A., coord., *Le grand ensemble, entre pérennité et démolition*, Paris, Les Éditions du Parc, p. 11-13.
- Martin G. (1974), *Approches du changement social*, Ed. CNRS, Paris.
- Martin G. (1989), « L'évaluation du RMI », *Revue française des Affaires sociales*, n°3, p. 67-105.
- Martin G. (1992), « L'observation sociale, une démarche salubre », *Revue française des Affaires sociales*, n° 3, p. 57-76.
- Martin G. (1998-a), « Avant-propos », in Martin G. (éd.), *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 15-18.
- Martin G. (1998-b), « Les péripéties de l'observation sociale », in Martin G., dir., *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 21-29.
- Martin G. (1998-c), « L'observation sociale : attendus et préalables », in Martin G., dir., *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 45-58.
- Martin G., dir. (1998-d), *La dynamique des politiques sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Martinez M. (2000), « Fiscalité et inégalité », in Daniel Ch., Le Clainche Ch., coord., *Réduire les inégalités*, Mire- Drees, MES, p. 143-156.
- Martin-Houssard G., Tabard N. (2003), « Inégalités et disparités entre les quartiers en 1999 », in Insee, *Données sociales 2002-2003*, INSEE, p. 489-500.
- Martiniello M. (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, n° 2997.

- Martuccelli D., Wieviorka M. (1990), « Le travail social, l'immigration et la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49, p. 5-11.
- Maruani M. (2002), *Les mécomptes du chômage*, Paris, Bayard.
- Marx K., Engels F. (1968), *L'idéologie allemande*, trad. fr., Paris, Éditions sociales (1^{ère} édition allemande : 1846).
- Mathern S. (2010), « Les montants des minima sociaux », , in DREES, *Les minima sociaux en 2008-2009 - Années de transition*, DREES Recueil annuel, Paris, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, p. 98-99
- Mauger G. (1994), *Les jeunes en France. État des recherches*, Paris, La Documentation Française.
- Mauger G., Fossé Cl. (1977), *La Vie buissonnière*, Paris, Editions François Maspero.
- Maurice P. C. (2010), *Rillieux-la-Pape*, Site internet <<http://www.Apollo03000.free.fr>> [site consulté en juillet 2010].
- Maurin É. (2002), *L'Égalité des possibles. La nouvelle société française*, Paris, Seuil, La République des idées.
- Maurin É. (2004), *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil.
- Mayoux J. (1979), *Demain l'espace. Rapport de la Mission d'étude sur l'habitat individuel périurbain*, Paris, La Documentation française, Coll. Études prioritaires interministérielles, juillet.
- Ménard F. (2002), « La construction statistique du territoire », *Informations sociales*, n° 104, p. 40-49.
- Messu M. (2003), *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, Paris, L'Aube.
- Mohammed M. (2007), « Entre école, famille et quartier : l'émergence des bandes de jeunes », *Urbanisme*, n° 356, p. 55-58.
- Mohammed M., Mucchielli L. (2007), « La police dans les 'quartiers sensibles' : un profond malaise », in Mucchielli L., Le Goaziou V., dir., *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, p. 104-125.
- Moles A., Rohmer E. (1976), *Micropsychologie et vie quotidienne*, Paris, Denoël-Gonthier.
- Montjardet D. (1999), « Réinventer la police urbaine », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 37, 3^{ème} trimestre, p. 117-133.
- Morin E. (1962), *L'esprit du temps : essai sur la culture de masse*, Paris, B. Brasset.
- Morin E. (2010), « Comprendre le monde qui vient », in Morin E., Viveret P., *Comment vivre en temps de crise ?*, Montrouge, Bayard, p. 9-32.
- Mouton Ph. (2002), « L'observation : quelles incidences sur l'organisation du service public ? », *Territoires*, ADELS, n° 433, cahier 2, déc., p. 24-25.
- Mucchielli A. (1994), *Les méthodes qualitatives*, Que sais-je ? PUF, n° 2591.

- Muchielli A., dir. (2004), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin.
- Mucchielli L. (2001), *Violence et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte.
- Mohammed M., Mucchielli L. (2003), "Des jeunes face à VVV", in Lapeyronnie D., dir., *Quartiers en vacances. Des opérations Prévention Été à Ville Vie Vacances, 1982-2002*, Paris, Les Éditions de la DIV, p. 165-184.
- Mucchielli L. (2011), « Petite histoire des émeutes en France », *Lemonde.fr*, *Blog de Laurent Mucchielli* ; <http://insecurite.blog.lemonde.fr> [publié le 10 août 2011].
- Mucchielli L., Aït-Omar A. (2007), « Les émeutes de novembre 2005 : les raisons de la colère », in Mucchielli L., Le Goaziou V., dir., *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, p. 11-34.
- Mucchielli L., Le Goaziou V., dir., *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte.
- Muller P. (2006), *Les politiques publiques*, Paris, PUF, QSJ ?, n° 2534.
- Musiedlak Y. (2011), « Les ZUS franciliennes : un paysage contrasté », INSEE Île-de-France, n° 356, mai.
- Norymberg P. (2001), *Faire la ville autrement. La démocratie et la parole des habitants*. Coll. Acteurs sociaux, Ed. Yves Michel, Barret-sur-Méouge.
- Nardin P. (1993), « Au plus près de l'utilisateur », *Informations sociales*, n° 27, p. 44-47.
- Oberti M. (1995), « L'analyse localisée de la ségrégation urbaine », *Sociétés Contemporaines*, n° 22/23, p. 127-143.
- Oeuvarard F., Rondeau M.-Cl. (2004), « Quel bilan pour les ZEP ? », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 43-46.
- OFDT (2002), *Drogues et dépendances. Indicateurs et tendances 2002*, Paris, cité Paris.
- Olivennes D. (1996), « La préférence française pour le chômage », in Bourdelais P, Gaullier X., Imbault-Huart M.J., et al., *État-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Gallimard, p. 171-203.
- ONPES (2002), *Les travaux de l'ONPES 2001-2002*, Paris, La Documentation française.
- ONZUS (2008), *Observatoire national des zones urbaines sensibles. Rapport 2008*, Délégation interministérielle à la ville.
- Paquot Th. (2009), « Henri Lefebvre, penseur de l'urbain », in Paquot Th., Younès C., *Le territoire des philosophes*, Paris, La Découverte, p. 237-254.
- Paquot Th., Lussault M. et Body-Gendrot S., dir. (2000), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Paugam S. (1991), *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Paugam S. (1995), « L'habitat socialement disqualifié », in Ascher F., *Le logement en question*, Paris, L'Aube, p. 213-234.

- Paugam S. (1996), « La construction d'un paradigme », in Paugam S., dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 7-18.
- Paugam S., dir. (1996), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Paugam S. (2002), « Pour une définition sociologique de la précarité professionnelle », *Les politiques sociales*, « Nouvelles précarités », Bruxelles, FUB, n° 3 et 4, p. 15-29.
- Pech Th. (2010), « La crise du modèle inégalitaire », *Alternatives économiques*, Hors-série, n° 84.
- Peillon P. (2001), *Utopie et désordre urbains, Essai sur les grands ensembles d'habitation*, La Tour d'Aigues, L'Aube éditions.
- Pelletier J., Delfante Ch. (2004), *Atlas historique du Grand Lyon : formes urbaines et paysages au fil du temps*, Seyssinet-Pariset, X. Lejeune-Libris,
- Péraldi M., Bordreuil J.-S. (1996), *Précarité et mobilité des quartiers Nord de Marseille*, rapport ronéoté, extension d'une enquête Insee (LAMES/ CNRS-CIREJ).
- Perseil S. (2003), *Politique, mœurs et cannabis. Rétablir le droit ?*, Paris, Le Médiateur.
- Pfefferkorn R. (1999), « Proposition de définition des inégalités sociales », in Daniel Ch., Le Clainche Ch. (coord.), *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation*, Mire-Drees, ministère de l'Emploi et de la solidarité, p. 127-137.
- Pinson D. (2000), « L'usager de la ville », in Paquot Th., Lussault M. et Body-Gendrot S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, éd. La Découverte.
- Piron O. (2004), « Un choix d'urbanisation qui ne fait pas l'unanimité », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 906, p. 17-19.
- Plouchard L. (1999), *Comprendre les grands ensembles. Une exploration des représentations et des perceptions*, Paris, L'Harmattan.
- Poutignat Ph., Streiff-Fénart J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, comprenant Barth F., *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, PUF.
- Préfecture de la Drôme (2008), *Plan de prévention de la délinquance dans le département de la Drôme*, Préfecture de la Drôme.
- Préfecture de la Drôme (2009), *Plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes dans le département de Drôme 2010-2012*, Préfecture de la Drôme.
- Préfecture de l'Essonne (2009), *Plan de prévention de la délinquance du département de l'Essonne*, Préfecture de l'Essonne, bureau de la Sécurité intérieure et de la sécurité routière.
- Préfecture de la Moselle (2007-a), *Contrat urbain de cohésion sociale de Farébersviller, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut*, Préfecture de la Moselle.
- Préfecture de la Moselle (2007-b), *Contrat urbain de cohésion sociale, Forbach Porte de France*, Préfecture de la Moselle.
- Préteceille E. (1995-a), « Ségrégations urbaines » (introduction), *Sociétés Contemporaines*, n°22/23, p. 5-14.
- Préteceille E. (1995-b), « Division sociale de l'espace et globalisation », *Sociétés Contemporaines*, n°22/23, p. 33-67.

- Préteceille E (2000), *Divisions sociales et services urbains. Vol. 1, Inégalités et contrastes sociaux en Île-de-France*, Paris : IRESCO, Cultures et sociétés urbaines.
- Préteceille E. (2002), *Division sociale et services urbains. Vol. II. Équipements et services urbains en Île-de-France*, Paris : IRESCO, Cultures et Sociétés Urbaines.
- Préteceille E. (2004), « L'évolution de la ségrégation sociale et des inégalités urbaines : le cas de la métropole parisienne », *The Greek Review of Social Research* [en ligne], n° 113, p. 105-120.
- Préteceille E. (2006), « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », in Lagrange H., dir., *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, Le Lien social, p. 195-246 .
- Préteceille E. (2008), « L'analyse sociologique de la différenciation sociale de l'espace urbain : apports et limites de l'analyse statistique », in Jaillet M.-Ch., Perrin E., Ménard F., dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Cachan, Lavoisier éditions, PUCA Recherche, p. 65-84.
- Pumain D. (1987), « Espaces en crise dans le système urbain français », *Urbanisme*, n° 220, p. 57-63.
- Raffestin M. (2005), *Enquête auprès de la population de Mourenx sur la qualité de vie*, Étude réalisée à la demande de la Ville de Mourenx par les étudiants de Master 2 « Chargé d'études économiques et marketing » sous la direction de Maryse Raffestin, Maître de conférence de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, UFR Droit, Économie, gestion.
- Remy J. (1998), *Sociologie urbaine et rurale : l'espace et l'agir*, entretiens et textes présentés par Etienne Leclercq, Paris, L'Harmattan.
- Remy J., Voyé L. (1981), *Ville, ordre et violence. Formes spatiales et transactions sociales*, Paris, PUF.
- Robert Ph. (1999), *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Paris, PUF.
- Robert Ph. (2002), *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères.
- Robert Ch. (2006), « Les obstacles à la production de l'offre », *Ceras-revue Projet* [en ligne], n° 294, URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=2163> ;
- Roché S. (1993), *Le sentiment d'insécurité*, Paris, PUF.
- Roché S. (2001), « Les facteurs de la délinquance », in « Jeunes sans foi ni loi. Retour sur la délinquance des mineurs », *Cahiers de la sécurité intérieure*, IHESI, n° 42.
- Roman J. (1996), « Quartiers, violence et art de vivre », in Désigaux J., Seffahi M., *La ville à l'épreuve des quartiers*, ARAFDES, ed. ENSP, p. 21-31.
- Roncayolo M., dir. (2001), *la ville aujourd'hui : mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris : Seuil, Points Histoire.
- Ronez G. (1996), « Les quartiers sensibles de Reims face à la crise », *Economie et statistiques*, n° 294-195, 4/5 ;
- Roques J.-L. (2004), *La petite ville et ses jeunes*, L'Harmattan, 240 p.
- Rotival M (1935), « Les grands ensembles », *L'architecture d'Aujourd'hui*, vol. 1, n° 6, p. 57-72.

- Sallez A., Vérot P. (1993), « Les villes en question », in Sallez A., dir., *Les villes, Lieux d'Europe*, DATAR, éd. De l'Aube, p. 147-178.
- Sartre J.-P. (1985), *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard (1ère éd. 1945).
- Sassen S. (1996), *La ville globale : New York, Londres, Tokyo*, Paris, éd. Descartes et Cie (trad.).
- Sassen S. (2004), « Introduire le concept de ville globale », *Raisons politiques*, n° 14, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 9-23.
- Savoye A. (1996), « Le rapport entre science et action chez Le Play et ses continuateurs (1855- 1914) », *Vie sociale*, n° 2-3, p. 9-18.
- Sayad A. (1994), « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes et migrations*, n°1182, p. 8-14.
- Schelling Th. (1980), *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF.
- Schnapper D., dir. (2001), *Exclusions au cœur de la cité*, Paris, Anthropos.
- Schwartz B. (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010-a), « Commune de Pierrelatte », *Système d'information géographique* (site internet : <sig.ville.gouv.fr>), [pages consultées en juillet 2010].
- Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010-b), « Commune de Farébersviller », « Commune de Théding », *Système d'information géographique* (site internet : <sig.ville.gouv.fr>), [pages consultées en juillet 2010].
- Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010-c), « Commune de Behren-lès-Forbach », *Système d'information géographique* (site internet : <sig.ville.gouv.fr>), [pages consultées en juillet 2010].
- Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010-d), « Commune de Mourenx », *Système d'information géographique* (site internet : <sig.ville.gouv.fr>), [pages consultées en juillet 2010].
- Secrétariat général du Comité interministériel des Villes (2010-e), « Commune de Rillieux-la-Pape », *Système d'information géographique* (site internet : <sig.ville.gouv.fr>), [pages consultées en juillet 2010].
- Sedjari Ali (2006), « Rapport introductif », in Sédjari A., dir., *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 13-20 .
- Semprini A. (1997), *Le multiculturalisme*, Que sais-je ? n° 3236.
- Simmel Georg (1894), « L'influence du nombre des unités sociales sur les caractères des sociétés », *Annales de l'Institut international de sociologie*, I, repris in Simmel G. (1987), *Philosophie et société*, Vrin, p. 373-385.
- Simmel G. (1903), « Métropoles et mentalités », in Grafmeyer Y., Joseph I., eds. (1990), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier- Moutaigne, 3è éd.
- Simmel G. (1994), « L'étranger dans le groupe », *Tumultes*, n° 5, p. 199-205.
- Simmel G. (2005), *Les pauvres*, Paris : PUF, 3^{ème} éd., [trad. de l'allemand par Chokrane B.]

- Simon P. (1997), « La statistique des origines. 'Race' et ethnicité dans les recensements des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et du Canada », *Sociétés contemporaines*, n° 26, p. 11-40.
- Simonin B. (1993), « La recherche de synergies », *Informations sociales*, CNAF, n° 27, p. 24-34.
- Sommer R. (1969), *Personal Space. The Behavioral Basis of Design*, London, Prentice-hall.
- Soulet M.-H., (1996), « La recherche peut-elle être sociale ? », *Vie sociale*, n° 2-3, p. 27-36.
- Spinetta A. (1953), « Les grands ensembles pensés pour l'homme », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 46, p. 24.
- Stébé J.-M. (1995), *La réhabilitation du logement social en France*, PUF, QSJ ?, n° 2987.
- Stébé J.-M. (2002), *Le logement social en France : de 1789 à nos jours*, PUF, QSJ ?, n° 763, 2^{ème} édition.
- Stébé J.-M. (2007), *La crise des banlieues : sociologie des quartiers sensibles*, Paris : PUF, QSJ ?, n° 3507.
- Stébé J.-M., Marchal H. (2007), *La sociologie urbaine*, Paris : PUF.
- Stébé J.-M., Marchal H. (2009), *Mythologie des cités-ghettos*, Paris, éd. Le Cavalier bleu.
- Stébé J.-M., Marchal H. (2010), *Sociologie urbaine*, Paris : Armand Colin, Cursus.
- Stoléru L. (1974), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion.
- Sueur J.-P., dir. (1998), *Demain, la ville*, Paris, La Documentation française, Ministère de l'emploi et de la Solidarité, 2 tomes.
- Taguieff P.-A. (1997), *Le racisme*, Flammarion.
- Tanter A., Toubon J.-Cl. (2002), « Le mouvement HLM dans la construction de la politique de la ville », in Baudin G., Genestier Ph. (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, p. 47-68 ;
- Ténoudji P. (2001), « Les minorités invisibles. Être noir dans une entreprise d'insertion en banlieue parisienne : parcours d'intégration », *Les Temps modernes*, n° 615-616, p. 185-205.
- Thévenot L. (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Thomas H. (1999), « Comment définir les 'pauvres' ? Ou de la pauvreté à l'exclusion... et retour », in Daniel Ch., Le Clainche Ch., coord., *Mesurer les inégalités. De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations*, Mire-Drees, MES, p.41-52..
- Tietze N (2002), *Jeunes musulmans de France et d'Allemagne : les constructions subjectives de l'identité*, Paris, L'Harmattan.
- Tissot S., Poupeau F., (2005), « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Le Seuil, 4, n° 159, p. 4-9.

- Tissot S. (2007), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, 304 p.
- Tönnies F. (1977), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, trad. fr., Paris, RETZ-CEPL (1^{ère} édition en allemand : 1887).
- Touraine A. (1992) « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », in Affichard J., Foucauld J.-B. (de), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Esprit ; p. 163-174.
- Tribalat M. (1998), « Immigration et concentration urbaine », in Collectif, *France : les révolutions invisibles*, Calman-Lévy, p. 193-203.
- Tripiet M. (1999), « De l'usage de statistiques 'ethniques' », *Hommes et migrations*, n° 1219, p. 27-31.
- Tufano A. (2010), « Terrain vague », in Tufano A., coord., *Le grand ensemble, entre pérennité et démolition*, Paris, Les Éditions du Parc, p. 8-10.
- Vadelorge L. (2006), « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », *Histoire urbaine*, n° 17, p. 67-84.
- Verdès-Leroux J. (1978), « Les exclus », *Acte de la recherche en sciences sociales*, n° 19, p. 61-65.
- Viala R., Beugras J., al. (1993), *Dessine-moi une ville, Les Ulis, Ville des Ulis*, Manchecourt, Presses de Maury-Eurolivres.
- Vieillard-Baron H. (1990), « Le ghetto, un lieu commun impropre et banal », *Annales de la recherche urbaine*, n° 49, p. 13-22.
- Ville de Bagnols-sur-Cèze et al. (2007), *Contrat urbain de cohésion sociale de Bagnols-sur-Cèze*, Mairie de Bagnols-sur-Cèze.
- Ville de Bagnols-sur-Cèze (2011), « Histoire », www.bagnolssurceze.fr [consulté en octobre 2011].
- Ville de Pierrelatte, ANRU (2008), *Convention du site du quartier du Roc à Pierrelatte*, Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), www.anru.fr.
- Ville de Pierrelatte (2010), « Histoire de Pierrelatte », « Projet de Rénovation urbaine », *site internet de la Ville*, www.ville-pierrelatte.fr [consulté en juillet 2010].
- Ville de Mourenx (2010), « la rénovation urbaine », www.ville-de-mourenx.fr [consulté en septembre 2010].
- Ville de Farébersviller (2010), « Découvrons la ville », site internet de la Ville <farebersviller.com> [consulté en août 2010].
- Ville de Rillieux-la-Pape (2007), *Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise. Convention d'application de Rillieux-la-Pape*, Ville de Rillieux-la-Pape.
- Ville de Rilleux-la-Pape (2011), « Histoire », www.ville-rillieux-la-pape.fr [consulté en octobre 2011].
- Ville de Rillieux-la-Pape, ANRU (2005), *Convention Grand projet de ville de Rillieux-la-Pape « Ville nouvelle »*, http://www.anru.fr/IMG/pdf/069_Rillieux-la-Pape_Ville-Nouvelle_044_13-05-2005_nc.pdf.
- Ville des Ulis (2007), *CUCS - Convention Cadre 2007-09*, Ville des Ulis.

- Ville des Ulis, « Historique », www.mairie-des-ulis.fr [consulté en août 2010].
- Villeneuve-Gokelp C. (1996), « La démographie aux prises avec les nouveaux comportements familiaux », in Le Gall D., Martin Cl. (dir.), *Famille et protection sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Voldman D. (2002), « Tremplins ou culs-de-sac ? », *Urbanisme*, n° 322, p. 45-47.
- Voyé L. (2002), « Ambiances urbaines et dynamiques des flux », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p. 17-38.
- Wacquant L. (1993), « Désordre dans les villes », *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- Wacquant L. (2007), *Parias urbains, Ghetto, banlieue, État*, Paris, La Découverte.
- Wieviorka M. (2001), « Faut-il en finir avec la notion d'intégration ? », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 45, p. 9-20.
- Willm Ch.-A. (1989), « L'INSEE et l'observation locale », *Les Cahiers du L.E.R.A.S.S.*, n° 16, p. 51-68.
- Weber M. (2003), *Le savant et le politique. La profession et la vocation de savant, La profession et la vocation de politique*, Paris, La Découverte/ Poche.
- Xiberras M. (1994), *Les théories de l'exclusion : pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Résumé

En France, depuis les années 2000, des émeutes urbaines hebdomadaires, et quasi quotidiennes parfois, signent l'accentuation tant quantitative que qualitative de la ghettoïsation des secteurs marginalisés des villes. C'est notamment dans les grands ensembles de l'urbanisation massive des années 1950-1970 que le phénomène de ghetto moderne peut se définir. Malgré des qualités indéniables de confort et de taille des logements, par rapport aux normes d'Avant-guerre, de nombreuses caractéristiques de production, de peuplement et de gestion ont engendré un habitat défectueux et dysfonctionnant, dont la vie sociale s'est caractérisée d'abord par l'ennui, le stress et la marginalisation par rapport à l'environnement, puis, à partir des années 1970, par des tensions sociales croissantes relatives à la concentration spatiale des ménages les plus en difficultés socio-économiques. L'analyse du destin de territoires de grands ensembles à une échelle plus large que celle de secteurs internes les plus dégradés, comme celui de leurs communes d'appartenance (sept communes de grands ensembles étudiées), montre que les divers aspects de la ghettoïsation se mesurent sous des formes convergentes à ces secteurs malgré des attributs urbains plus élevés (activités, aménagements et équipements divers...). Les processus de dégradation matérielle, économique, sociale et symbolique que connaissent ces petites villes évoquent un *déclin social urbain*, notion à partir de laquelle est abordée la ségrégation sociale qui en est un phénomène causal multiforme. L'élargissement du périmètre d'appréhension de la dégradation sociale des espaces permet d'aborder le concept de déclin social urbain, entre son cadre idéologique et politique, ses ressorts psychosociologiques et la multiplicité de ses manifestations, au niveau institutionnel et des pratiques sociales. La ségrégation sociale et urbaine des catégories les moins qualifiées signifient alors leur marginalisation du système socio-économique, leur relégation spatiale dans des zones peu valorisées et mal gérées, leur inégal accès aux équipements d'intégration et de promotion sociale ainsi que la stigmatisation de leur habitat et leur évitement par les catégories supérieures, notamment du privé, en recherche d'entre-soi pour se préserver du déclassement social. Ce qui contribue à étendre le champ des manifestations des inégalités sociales de l'espace, tant que le déclin social des espaces résidentiels les moins valorisés continuera à se produire en raison de la hausse des conduites ségrégatives en milieu urbain.